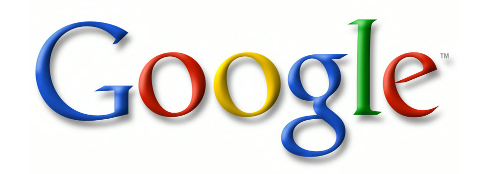
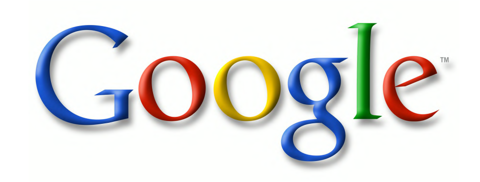
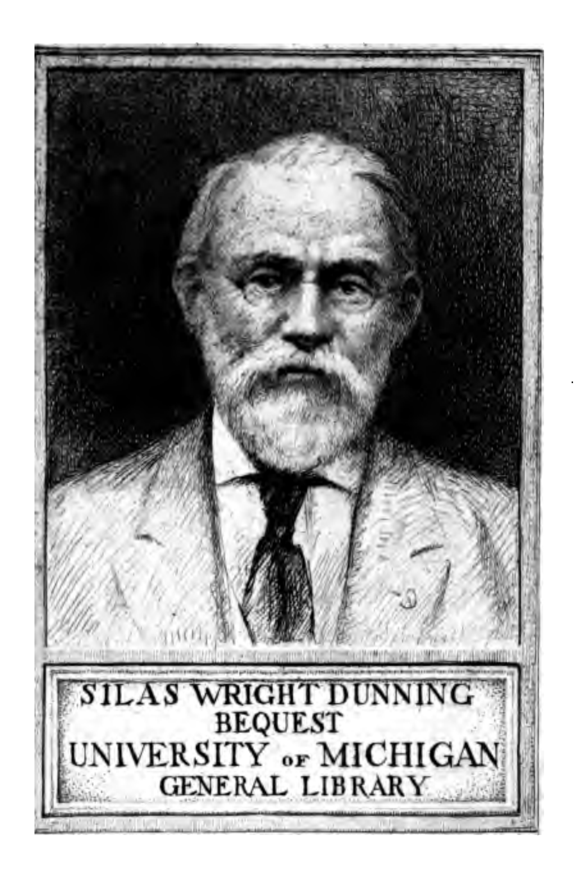







SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Tome Septième

(Tome 2 de la deuxième Série).

MARSEILLE,

Imprimerie d'H. Terrasson, dirigée provisoirement par Ed. Buret, rue 2me Calade, n° 1 A.

1848.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du Département des Bouches-du-Rhône.

En adoptant et en publiant naguères un nouveau plan systématique de recherches, la Société de statistique de Marseille a eu en vue d'élargir la sphère de ses travaux, et d'acquérir surtout plus de documents concernant les opérations commerciales chez les peuples avec lesquels Marseille est en relation d'affaires. Nous avons du annoncer, par cela même, que notre Répertoire subirait des modifications importantes, et c'est ce que nous soutenons encore aujourd'hui, sans pouvoir, toutefois, préciser l'époque où ces modifications pourront commencer d'avoir lieu. On conçoit, en effet, que la statistique d'un pays quelconque, ne fut ce que d'un hameau, entreprise d'après le système dont il s'agit, ne saurait s'improviser. Il faut nécessairement attendre que les personnes qui se seront imposées une semblable tache aient recueilli tous les renseignements désirables; ce qui doit nécessiter un temps plus ou moins long. Mais nous pouvons annonner que déjà plusieurs statisticiens ont mis la main à l'œuvre, et nous espérons que pas un de nos correspondants ne manquera de repondre à notre appel.

MÉTÉOROLOGIE.

Les ascensions aérostatiques, lors même qu'elles ont lieu sans aéronaute et à ballon perdu, peuvent encore avoir leur utilité en météorologie; car elles offrent le seul moyen que nous ayons encore de reconnaître les divers courants aériens qui existent dans l'atmosphère, et qui paraissent bien plus nombreux qu'on ne croit ordinairement ; j'ai pu en déterminer par ce moyen jusques à dix différents sur une faible hauteur de 3,000 mètres (Mém. de l'Acad. du Gard, pour 1833, p. 202). En admettant une pareille diversité au-delà, on pourra se faire aisément une idée de l'extrême variété que la prodigieuse instabilité de notre atmosphère peut occasionner dans les phénomènes qui s'accomplissent dans son sein, et dont on n'aurait naguères eu d'idée sans le secours des ascensions aérostatiques. La direction suivie par les nuages peut bien indiquer un, ou au plus deux courants d'air, mais on ne saurait déterminer la hauteur à laquelle ils ont lieu, non plus que les limites qui les séparent, tandis que les ballons nous offrent un moyen aussi simple que facile pour parvenir à ce but, et obtenir la hauteur des nuages qu'ils atteignent. On conçoit, en effet, que le diamètre du ballon, étant connu en observant dans une lunette, l'angle qu'il y soutend et que l'on peut avoir ainsi avec exactitude, malgré sa petitesse, on calculera aisément la distance directe de l'observateur à l'aérostat, et si l'on a observé en même temps l'angle de hauteur, on pourra déterminer l'élévation et la distance horizontale. Ensuite le relevé des angles horizontaux avec un objet déterminé, permettra de marquer sur une carte, la projection de la route parcourue dans l'espace, et les hauteurs auxquelles elle se sera élevée. Pour obtenir les vitesses de parcourt, il suffira de marquer le temps correspondant à chaque observation. Ces diverses déterminations devant être prises rapidement et en quelque sorte

à la volée, pour suivre sans discontinuité un objet aussi mobile, dans sa course vagabonde, il faut réunir trois observations, qui notent au même instant les angles d'azimut, de hauteur et du diamètre apparent dans une lunette munie d'un micromètre à reseau, ou ligne parallèles gravées sur un verre qui permette de prendre d'un seul coup d'œil l'angle soutendu par le ballon, à une fraction de minute de degré près ; si le diamètre de l'aérostat n'était pas donné, on y suppléerait à l'aide de la distance du point de départ à l'observateur et du diamètre apparent correspondant. Soit P ce dernier *d* un autre postérieur, B la distance du point de départ et *b* celle du ballon vu sous l'angle d, *a* l'angle de hauteur observé en même temps, *v* la hauteur verticale et *h* celle horizontale, résultantes, on aura

$$b — \frac{B\,d}{P} \qquad k — b\sin.a \qquad h — b\cos,a$$

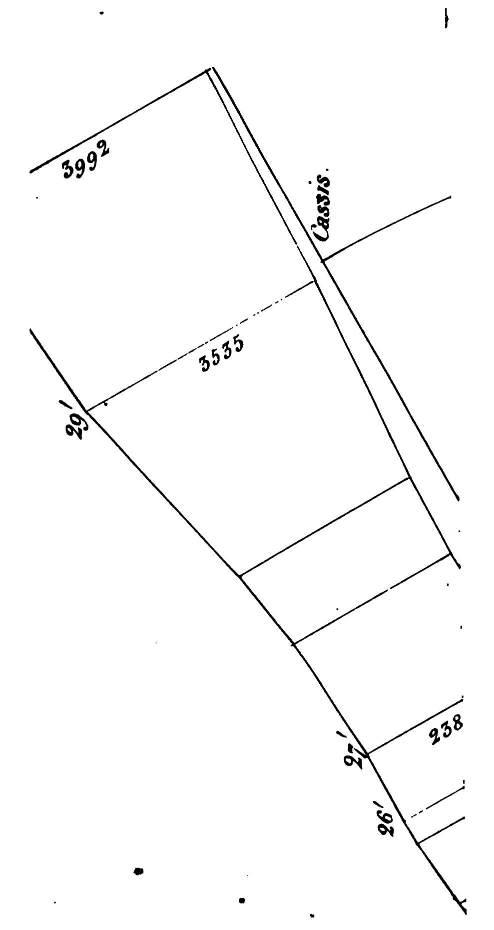
C'est ainsi qu'ayant suivi et déterminé en quelque sorte à la volée les diverses positions, qu'a successivement occupées le ballon lancé le 28 juillet 1841à la plaine St Michel, telles qu'elles sont représentées dans la figure et le tableau suivants, il en résulte que parti à 8 heures, soutendant un angle de 12 minutes, il s'est élevé verticalement, avec un temps calme à la hauteur de 180 m. où il a trouvé un vent du N. 30° à l'E qui l'a entrainé à toutes les hauteurs, de façon que 12 minutes plus tard, le diamètre apparent n'était plus que de 5 minutes; ce qui donne une distance de 3,840 m., et avec l'azimut obtenu, l'angle de hauteur de 15° porte l'élévation à 1,000 m. au-dessus de la Capelette. A 8 h. 16 m. le diamètre réduit à 4 m., donne la distance de 4,800 m. qui sous l'angle de 13° et l'azimut correspondant produit la hauteur de 1,080 m. au-dessus de Ste Marguerite. A 8 h. 26 m. le diamètre apparent de 2 minutes répond à la distance de 9,600 m. à une élévation de 2,160 m. aux environs du Mont Puget. Ensuite, 11,000

m. de distance et 2,380 m. au-dessus du cap Morgiou a 8 h. 29 m., 17,000 m. et 3,535 m. de hauteur à l'ouest de Cassis. Enfin, à 8 h. 1/2 on distinguait à peine le ballon sous un angle de 1 minute, qui répond à la distance de 19,200 m. L'angle de hauteur de 12° donne une élévation de 3,990 m. dépassant de 1,200 la hauteur des neiges perpétuelles et de 500 m. le sommet le plus élevé des Pyrenées. Elle a dû continuer d'augmenter, et dépasser la plus grande hauteur des Alpes, mais la nuit est venue arrêter les observations. La vitesse de parcours a été de 6 à 7 lieues à l'heure, et la direction du vent n'a pas varié avec les hauteurs diverses.

Observations et calculs de la route du ballon.

	28 Juil.	Diam. app.	Distan.	Haut. angul,	Élévat.	Azimut.
	8 h.	12 m	1600 m	3°	84 m	S 81° E.
	1	11	1745	6	182	81
	4	10	1920	15	498	69
	6	9	2130	16 1/2	605	61
	8	7 1/2	2560	15	662	58
	10	6	3200	15	830	55
Capelet.	12	5	3840	15	1000	53
	14		4500	13	1012	50
Ste Marg.	16	4	4800	13	1080	48
	18		6000	13	1350	46
	19	3	6400	13	1440	45
	20		6700	14	1621	45
	24	2 1/2	7680	14	1858	40
	25		8600	14	2080	40
Puget.	26	2	9600	13	2160	40
Morgiou.	27		11000	12 1/2	2381	39
	28	1 1/2	12800	12	2661	39
	29		17000	12	3535	38
	30	1	19200	12	3992	37

Déterminations des hauteurs et di[...]
28 Juillet 1841, à la Plaine S.t Mich[...]



[...]rseille, (situé[...]
[...]er 1843.

[illegible]	764,50	7,3	7,1	763,80	7,5	10,7	762,40	7,5	[illegible]	N.O. fort.	Nuageux.		
27	764,70	7,8	11,4	763,05	8,1	15,4	762,85	8,3	15,4	N.O. assez fort	Quel. légers nuag.		
28	761,45	9,2	13,9	760,85	9,3	15,5	760,60	9,3	15,9	N.O. fort.	Quelques nuages.		
29	760,50	10,2	14,1	759,90	10,3	16,4	759,45	10,5	16,4	N.O. fort.	Idem.		
30	760,70	10,5	10,5	759,75	10,5	13,9	759,70	10,9	14,4	N.O. assez fort	Quelq. lég. nuages mais fort rar.		
Moyennes.	[illegible]	7,59	8,76	758,70	7,67	9,18	758,47	7,73	9,48		Total des millimètres.	8,43	1,12

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (si à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Janvier 1843.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Ext.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du So.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	759,15	+ 8°9	+9°1	755,70	+9°1	+10°9	756,00	+ 9°1	+ 5°7	N.O. très fort.	Quelques nuages.		
2	754,65	8,5	4,4	753,85	8,5	4,4	752,60	8,3	4,4	N.O. très fort.	Idem.		
3	757,05	7,6	2,6	758,35	7,6	4,5	759,50	7,6	5,4	N.O. fort.	Serein.		
4	766,75	7,3	0,6	766,45	7,3	5,1	756,50	7,2	6,2	N.O.	Serein., brouil.		
5	764,75	6,5	3,4	763,80	6,5	6,1	763,25	6,5	7,4	N.O fort.	Quel. nuag., pl. vers 9 du soir.	3,98	
6	757,10	6,3	4,1	758,70	6,3	5,1	758,10	6,3	4,9	N.O. très fort.	Serein.		
7	766,70	6,0	2,9	765,55	6,0	6,7	765,70	6,0	8,9	N.O. grand fr.	Idem.		
8	763,55	6,3	8,9	762,35	6,3	10,9	760,85	6,5	11,1	N.O. grand fr.	Très-nuag. brouil.		
9	753,80	6,7	6,4	754,30	6,8	6,2	754,80	6,8	6,1	N.O. fort.	Idem.		
10	757,45	6,5	4,8	756,15	6,6	10,4	754,85	6,8	11,4	O. fort.	Couvert, brouillards.		
11	751,45	7,1	10,5	751,25	7,3	11,6	750,25	7,3	11,4	O. grand fr.	Q. écl., un peu de pl. vers 6 h. s.		
12	739,55	7,7	11,9	740,45	7,8	9,9	740,85	7,9	9,4	O. grand fr.	Cou., un peu de pl. dans la mat.	0,92	0,52
13	751,50	8,0	5,4	751,00	8,1	7,9	749,60	8,1	9,4	N.O.	N., un peu de pl. v. 6 h. 1/4 d. s.	0,57	
14	755,30	8,1	7,6	755,85	8,2	9,4	755,70	8,2	9,3	O. fort.	Couvert.	0,33	0,60
15	748,40	8,3	11,5	747,50	8,5	11,6	744,45	8,5	11,9	S. bonne brise.	Id. pluie.	2,63	
16	745,15	8,8	5,4	746,15	8,6	5,8	747,95	8,5	5,9	N.O. fort.	Très-nuageux.		
17	753,05	8,0	3,4	754,70	8,0	5,8	756,10	8,0	5,9	N.O. fort.	Serein.		
18	762,65	7,3	1,8	762,95	7,3	6,1	764,70	8,0	6,5	N.O grand fr.	Idem.		
19	766,20	7,1	3,6	765,05	7,1	6,6	763,80	7,1	6,7	N.O gr. frais.	Quelq. nuag., brouillards.		
20	763,35	6,8	5,4	763,10	6,8	9,4	762,55	7,0	11,4	N.O.	Nuageux, brouil.		
21	764,20	6,8	7,9	764,05	6,8	10,4	763,60	6,9	11,4	N.O.	Id brouillards.		
22	762,35	7,1	5,4	761,50	7,2	8,7	761,00	7,3	8,1	N.O.	Q. lég. nuag. brouil.		
23	764,30	7,2	5,9	763,75	7,5	8,7	763,20	7,3	9,3	N.O.	Serein, brouillards.		
24	765,00	7,3	6,9	764,55	7,3	10,9	763,85	7,3	10,4	S.E.	Nuageux, brouil.		
25	762,80	7,3	7,2	763,35	7,3	10,1	763,55	7,3	10,4	N.O.	Quel. éclaircis, brouillards		
26	765,20	7,3	5,4	764,65	7,3	9,4	764,15	7,3	10,9	N.O. g. frais.	Quelques nuages.		
27	764,50	7,3	7,1	763,80	7,5	10,7	762,40	7,5	12,4	N.O. fort.	Nuageux.		
28	764,70	7,8	11,4	763,05	8,1	15,4	762,85	8,3	15,4	N.O. assez fort	Quel. légers nuag.		
29	761,45	9,2	13,9	760,85	9,3	15,5	760,60	9,3	15,9	N.O. fort.	Quelques nuages.		
	760,50	10,2	14,1	759,90	10,3	16,4	759,45	10,5	16,4	N.O. fort.	Idem.		
	[illegible]	[illegible]	10,5	759,75	10,5	13,9	759,70	10,9	14,4	N.O. assez fort	Quelq. lég. nuages mais fort rar.		

2

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	765^{mm},85, le 4 à 9 h, du matin.	
Moindre *idem*.	738 ,63, le 12 à 9 h. du matin.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	759 ,27.	
Plus grand degré de chaleur.	+ 16° ,4, le 30 à midi.	
Moindre *idem*.	— 0 ,4, le 4 à minima.	
Température moyenne du mois.	+ 7 ,30.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . . .	1^{mm},1	Total. 9.^{mm},5.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . . .	8 ,4	

Nombre de Jours.	de pluie.	5.
	entièrement couverts.	4.
	très nuageux.	5.
	nuageux.	5.
	sereins.	7.
	de gros vent { O. 2 ; N.O. 11 } . .	13.
	de brume ou de brouillards.	10.
	de tonnerre.	0.

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille* (situé *à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Février* 1843.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	764,80	+10°8	+6°4	765,00	+10°9	+10°4	764,85	+11°0	+12°4	O.	Serein. brouillards.		
2	768,55	10,8	9,8	768,35	10,9	12,4	767,35	11,0	12,1	Variable.	Couvert, brouillards.		
3	761,90	10,8	8,9	759,80	10,9	10,4	757,10	11,0	10,1	N.O.	Id quelq. gouttes vers 8 h. d. s		
4	740,75	10,8	7,6	740,55	10,7	7,1	741,05	10,5	5,2	N.O. assez fort	Idem, pluie.	1,48	7,44
5	739,75	9,3	1,7	740,65	9,2	2,5	740,95	9,1	0,4	N.O. g. frais.	Q écl., n. à g. fl. dep. midi 1/2		1,39
6	747,50	8,3	0,5	748,70	8,3	2,5	748,60	8,3	5,4	N.O.	Couvert.		
7	751,70	7,5	0,6	752,85	7,5	2,9	753,60	7,5	3,9	N. O.	Id., n. à g. fl. dep. 6. h. d. matin		3,25
8	756,80	7,3	2,9	757,05	7,1	4,7	756,35	7,2	6,4	E.	Id.	11,76	6,87
9	757,15	7,0	7,5	757,20	7,1	9,4	756,45	7,1	9,1	S. E. fort.	Quelq. éclaircis.		
10	756,05	7,3	11,9	755,95	7,5	14,4	755,35	7,5	13,9	S.E. assez f.	Nuageux.		
11	756,00	7,8	12,5	754,55	8,2	14,4	753,80	8,3	13,9	E. assez fort.	Id.		
12	753,65	8,3	9,4	753,30	8,4	11,4	752,20	8,7	11,9	N.O.	Très nuageux, brouillards.	0,50	
13	749,85	8,7	4,9	748,65	8,7	7,7	747,50	8,7	8,4	N.O. g. frais.	Quel. lég. nuag. mais fort rar.		
14	750,55	8,4	4,2	750,15	8,4	6,6	749,80	8,4	7,9	N.O. g. frais.	Serein.		
15	747,90	8,3	8,6	747,10	8,3	11,4	745,95	8,3	12,2	S.E. assez fort.	Couvert.		
16	743,20	8,5	13,1	741,18	8,8	13,4	742,00	8,8	13,4	S.E. fort.	Très nuageux, pluie.	0,54	0,68
17	749,50	9,3	11,4	749,95	9,4	13,9	749,45	9,8	14,4	S.E. fort.	Quel. éclaircis.		
18	748,80	10,2	13,6	747,90	10,3	15,9	746,55	10,3	16,1	S. E. très f.	Idem.		
19	740,35	10,9	13,4	738,60	11,1	13,5	738,65	11,1	11,4	S.E. très f.	Couvert, pluie.	3,75	14,26
20	744,15	11,3	11,7	745,45	11,3	12,4	746,05	11,3	13,4	S.E.	Idem, pluie.	16,34	8,27
21	751,15	11,8	11,6	751,25	11,5	14,4	749,80	11,6	13,4	S.E. fort.	Nuageux.	0,19	
22	747,50	11,6	13,4	747,15	11,6	14,4	745,00	11,6	13,4	S.E. assez fort.	Couvert, pluie.		2,03
23	743,75	11,8	11,8	744,05	11,9	12,1	743,35	11,9	11,9	Variable.	Idem, pluie.	26,10	0,12
24	746,25	11,7	11,1	746,90	11,8	11,7	746,85	11,8	10,4	Variable.	Id., pl. et gr. vers midi 1/2.	0,56	9,45
25	746,25	11,6	11,4	745,75	11,6	13,9	745,75	11,6	11,4	S.E.	Idem, pluie.	0,55	5,42
26	750,10	11,4	9,9	750,30	11,4	11,7	749,50	11,5	12,6	N.O. g. frais.	Nuageux.	2,26	
27	741,45	11,3	11,7	739,00	11,3	12,6	736,30	11,3	12,9	S.E. fort.	Couvert.		
28	737,80	11,3	10,9	737,55	11,3	11,2	736,95	11,3	11,4	O. fort.	Idem.		
—	749,74	9,77	9,01	749,49	9,83	10,69	748,83	9,88	10,71	Moyennes.	Total des Millimètres.	63,53	59,20

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre	767^{mm}21,	le 2 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	734 ,70,	le 27 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois	750 ,02.	
Plus grand degré de chaleur	+ 16° ,1,	le 18 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*	— 0 ,4,	le 6 à minima.
Température moyenne du mois	+ 8 ,95.	

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour . . . 59^{mm},2 ; La nuit . . . 63 ,6 } Total. $122.^{mm}$,8.

Nombre de Jours . . . . .
- de pluie . . . . 9.
- entièrement couverts . . . . . 15.
- rès nuageux . . . . 6.
- nuageux . . . . 4.
- sereins . . . . 2.
- de gros vent. { S.E 7 ; O. 1 } . . . . . 8.
- de brume ou de brouillards . . . 3.
- de tonnerre . . . . 0.

Observations *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille* (... *à* 46,60 *mètres au-dessus du niveau de la mer*), *en Mars* 1843.

DATES.	9 heures du matin. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	midi. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	3 heures du soir. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Solei	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	747,25	+11°1	+7°4	748,60	+10°9	+8°9	748,85	+10°9	+9°4	N.O.tr.fort.	Nuageux.		
2	751,30	10,3	5,5	751,35	10,3	6,6	751,55	10,2	6,9	N.O.tr.fort.	Serein.		
3	753,75	9,3	9,6	752,50	9,1	5,6	751,10	9,1	6,4	N.O.fort.	Quel.lég.n. mais fort rar.		
4	753,60	8,0	—0,6	754,70	7,8	1,7	755,20	7,6	3,4	N.O. fort	Très nuageux.		
5	760,55	8,2	+0,4	760,40	7,3	5,1	759,80	7,1	6,6	N.O.grand f.	Serein.		
6	758,75	6,3	2,4	757,50	6,3	6,6	756,25	6,3	7,6	N.O.grand f.	Idem.		
7	756,40	6,1	4,1	756,60	6,2	6,9	756,45	6,3	8,4	N.O.	Très nuageux, brouil. épais.		
8	758,05	6,1	4,6	758,35	6,3	7,9	758,55	6,3	9,6	N.O.	Quelques légers nuages.		
9	762,65	6,3	7,1	762,15	6,5	10,6	761,75	6,5	10,9	N O.	Couvert, pl. cette nuit.	1,96	
10	764,10	7,2	8,6	763,60	7,2	10,9	762,45	7,3	10,4	O.	Nuageux.		
11	759,30	7,3	7,5	758,60	7,3	12,3	757,70	7,3	10,4	N.O.	Très nuageux.		
12	755,80	7,5	7,9	755,00	7,6	11,5	753,35	7,7	14,9	N.O.grand f.	Quelques nuages.		
13	754,20	8,0	8,5	754,05	8,2	11,5	753,35	8,3	12,9	N.O.fort.	Q.lég. nuag. mais fort rar.		
14	758,10	8,3	7,9	758,55	8,5	11,6	758,10	8,6	12,4	N O.	Quelques nuages, brouil.		
15	760,00	9,2	10,2	759,75	9,2	12,4	758,50	9,3	15,4	N.O.	Serein, brouillards		
16	760,45	9,6	10,6	760,60	9,9	13,3	759,40	10,0	14,1	O.	Id. brouillards.		
17	760,50	10,0	11,4	760,95	10,1	14,5	760,65	10,3	13,8	S.O.	Très nuageux, brouillards.		
18	762,10	10,5	11,6	761,80	10,5	14,6	761,10	10,7	14,4	S.	Q. lég. nuag. mais fort rar. br.		
19	759,60	10,6	12,5	759,70	11,0	14,7	758,70	11,3	14,6	S.	Nuageux.		
20	751,65	11,3	14,4	755,45	11,4	16,4	754,60	11,5	14,4	S.E.fort.	Quelques écl. un peu de pl.		0,29
21	755,50	11,7	13,9	755,50	11,9	14,6	755,05	12,0	14,4	S.E. t. fort	Nuageux, pluie cette nuit.	5,06	
22	755,55	12,1	12,4	755,15	12,2	14,3	753,30	12,3	14,9	S.E. t. fort.	C., un peu de pl. v. 10 h. d. m		
23	754,00	12,3	12,6	753,80	12,3	14,7	753,25	12,4	14,5	S.E.fort.	Quelques éclaircis, pluie.	7,37	2,23
24	753,85	12,5	13,4	753,20	12,6	15,7	751,55	12,7	16,2	S.E.fort.	Id. pluie cette nuit.	1,26	
25	746,65	12,8	13,4	747,05	12,9	12,4	747,35	12,9	11,5	S.E.fort.	Couvert, pluie.	1,32	26,78
26	749,15	12,8	11,7	749,00	12,8	14,4	745,30	13,0	14,4	S.E.	Très nuageux, pluie.	0,74	1,85
27	750,15	12,9	11,5	750,45	13,0	12,9	750,20	13,1	13,5	O.	Quel légers nuages.		
28	751,25	13,0	13,1	751,25	13,3	15,4	750,85	13,2	15,2	S.E.bonne br.	Très nuageux.		
29	755,50	12,8	12,7	755,70	13,3	15,9	755,15	13,3	17,2	N.O.	Nuageux, pl. cette nuit.	1,59	
30	759,50	13,1	12,7	760,05	13,3	16,9	759,50	13,3	15,7	S assez f.	Quel. légers nuages.		
31	760,25	13,6	14,4	760,45	13,1	13,9	759,65	13,3	14,1	S.E.fort.	Q éclaircis, un p.d.pl.v.5h.		

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	763mm79, le 9 à 9 h. du soir.	
Moindre *idem*	743 ,95, le 1 à 6 h. du matin.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois	756 ,60.	
Plus grand degré de chaleur.	+ 17° ,2, le 29 à 3 h. du soir.	
Moindre *idem*	— 2 ,7 , le 5 à minima.	
Température moyenne du mois.	+ 9 ,34.	
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . .	31mm,2	Total. . 50mm,5.
Quantité d'eau tombée pendant { La nuit. . .	19 ,3	

Nombre de Jours.	de pluie.	8.
	entièrement couverts	3.
	très nuageux.	10.
	nuageux	5.
	sereins.	5.
	de gros vent { S. E. 7 ; N.O. 5 }	12.
	de brume ou de brouillards .	6.
	de tonnerre.	0.

INSTRUCTION.

Rapports faits par M. DIEUSET *au nom d'une Commission spéciale, pour constater les résultats des leçons de M. le professeur* THEVENEAU, *d'après un nouveau système d'enseignement musical.*

Premier rapport, lu dans la séance du 2 décembre 1841.

Messieurs,

Un de nos savants compositeurs, M. THEVENEAU, membre de l'Académie royale de Marseille et professeur de musique au collège Royal de cette grande ville, a pensé avec raison que l'art musical qui a pris en France un nouvel essor, devait vivement fixer l'attention et de ceux qui s'en occupent exclusivement, et des personnes qui en font une douce occupation.

Plus ce bel art à produit et plus aussi on s'est aperçu de l'insuffisance des anciennes méthodes, on a cherché un mode d'enseignement beaucoup plus prompt, plus général et surtout mieux approprié à l'art même qui offre de grandes difficultés à vaincre, parce que c'est presque toujours au sortir de l'enfance qu'on en reçoit les premières leçons. Il fallait que par des démonstrations simples, claires, précises, on put parler à toutes les intelligences et faciliter ainsi les progrès.

Les nouvelles méthodes ne manquèrent point et nous avons vu se mettre à l'œuvre les renommées les plus brillantes. Cependant, et il faut bien l'avouer, si elles ont dégagé les anciennes de leurs obscurité, elles n'ont pourtant point encore entrainé l'opinion. Toutes sont admises, sans qu'aucune d'elles soit plus généralement adoptée.

Comme l'observe M. THEVENEAU, tant que la lice reste ouverte chacun peut chercher à faire prévaloir ses idées, ses améliorations; cette noble émulation tourne au profit de tous : tous doivent donc y applaudir.

Frappé du temps infini qu'il faut à l'élève pour compléter son instruction, et de ce que la plupart acquièrent un talent d'exécution que donne la pratique, sans pour cela connaitre à fond la partie théorique de l'art qui seule fait le véritable musicien, M. THEVENEAU a du en conclure qu'il existait une véritable lacune dans l'enseignement, parce qu'au lieu d'arriver par l'intonnation et la décomposition de la mesure à connaitre le rapport exact que les sons ont entre eux et la valeur des notes qui les représentent, l'élève s'attache à rendre seulement sur l'instrument qu'il a choisi, et ces mêmes notes et cette même valeur, sans chercher d'ailleurs à les apprécier par le raisonnement et la voix.

Voué de très bonne heure à la carrière si pénible du professorat, l'expérience avait depuis longtemps démontré à M. THEVENEAU la nécessité absolue d'un nouveau mode d'enseignement. Ami des progrès et chargé d'enseigner un grand nombre d'élèves, il entreprit de poser les premières bases d'un nouveau système; il n'a pas eu la prétention pour cela de créer une méthode nouvelle, car il n'a rien retranché ni ajouté aux signes et caractères déjà connus, mais il est facile de comprendre, comme il l'a dit, que c'est moins la nouveauté de ces lignes et de ces caractères, que la manière de les employer qui constitue la différence en fait de système.

D'après M. THEVENEAU, commencer la musique par l'étude du solfège, c'est aborder une langue par la grammaire. C'est vouloir faire lire avant d'avoir appris les lettres et comment les syllabes s'assemblent.

Il n'y a véritablement en musique que deux difficultés essentielles à surmonter : l'intonnation qui est le son arti-

culé, et la mesure qui est d'une durée relative et proportionnelle. Quels sont les moyens de les vaincre avec avantage? C'est ce que M. Thevenau s'est demandé.

La musique étant l'art de combiner les sons, il s'est dit qu'il fallait le plus tôt possible mettre l'élève à même de les juger, non par un simple aperçu des intervalles ainsi que l'indiquent toutes les méthodes, mais bien par une étude pratique, spéciale et approfondie du système général des sons, étude qui doit servir d'introduction et de préparation à celle des solfèges et des instruments.

Partant de ce principe, il est donc de la dernière importance de bien faire comprendre à l'élève sous quel point de vue il doit d'abord envisager l'étude de la musique, car il ne s'agit plus ici des noms que l'on donne aux notes de la gamme, mais bien d'apprendre à distinguer les sons et les rapports des sons entre eux, comme on distingue les couleurs.

Pour cela l'élève ne doit jamais articuler un son de la gamme sans d'abord se rendre compte de l'ordre numérique qu'il occupe dans l'échelle *diatonique*, ce qui lui devient naturel, car la vocalisation remplace entièrement la solmisation et le force à apprécier les intervalles, non plus par les noms des notes trop souvent sans résultat, mais bien par la distance réelle qu'elles ont entre elles sur la portée, avantage immense puisqu'il permet de lire également sur toutes les clés.

Pour arriver à ce point, M. Thevenau a composé un abécédaire musical, ou principes analytiques de musique, pour servir d'introduction et de préparation à l'étude du solfège et des instruments, par demandes et reponses.

Il traite 1° de la connaissance approfondie du système harmonique; 2° de la pose de la voix avec exercices d'intonnation vocalisés; 3° de la durée des sons avec exercices de différentes mesures; 4° Enfin de la théorie de l'art mu-

sical avec tableaux démonstratifs, écriture et dictée. Il l'a divisé en 12 leçons.

Ces leçons exactement suivies par l'élève, il pourra alors entreprendre avec fruit l'étude des solfèges et y lire couramment, lorsqu'il n'est pas rare, par les méthodes actuelles, de rencontrer des personnes qui même après plusieurs années d'efforts, et avoir parcouru plusieurs solfèges, n'en sont pas moins incapables de déchiffrer à première vue la plus simple romance, et encore moins de l'écrire.

M. Thevenau, Messieurs, a fait l'application de son système aux élèves du Collège qui forment sa classe, mais il n'a pu la faire que d'une manière très imparfaite. Convaincu toutefois par les progrès qu'il a pu obtenir, qu'il en obtiendrait de plus réels encore, s'il pouvait chaque jour en faire l'application sans interruption aucune, et sachant tout le prix que vous attachez à tout ce qui peut simplifier l'étude et étendre les connaissances humaines, il vous a fait part de ses vœux et a recherché votre intervention dans l'essai qu'il voulait faire. Vous n'avez pas manqué de repondre à l'appel d'un homme supérieur qui voulait vous associer à un progrès dans la science musicale, en même temps qu'il se proposait d'entreprendre une œuvre de philantropie, en instruisant gratis douze élèves de 10 à 15 ans que vous choisiriez vous mêmes, pourvu qu'ils sussent lire et écrire sous la dictée.

Vous avez nommé une commission composée de 9 membres, pour qu'elle fît ce choix et s'entendît avec M. Thevenau. Elle a pensé qu'il serait trop difficile de réunir chaque jour et à la même heure douze jeunes enfants pour les soumettre à une instruction, à laquelle ils ne pouvaient manquer sans être abondonnés par le professeur.

En cet état de choses, la commission jeta les yeux sur les enfants des proposés des douanes, qui se trouvant réunis dans la même caserne, et soumis à une espèce de dis-

cipline militaire, offraient la stabilité voulue, pouvant être conduits au lieu où se donneraient les leçons et ramenés militairement chaque soir chez leurs parens.

La commission a trouvé plus que de l'empressement dans M. le directeur des douanes DUVERGER. Le 19 novembre dernier, elle s'est transportée avec lui et plusieurs employés supérieurs de son administration à la caserne, où un local était préparé par ses soins, et là M. THEVENAU a choisi parmi les enfants qui lui étaient présentés par la commission, les douze élèves qu'il s'est si noblement chargé d'instruire.

Ces élèves, ont été admis sans autre préparation que de vocaliser les notes de la gamme poussées jusqu'à l'octave. Une première leçon leur a été donnée par M. THEVENAU qui a voulu nous faire reconnaître qu'ils n'avaient aucune notion de la musique, et sa manière de procéder en la professant.

J'ai dû, Messieurs, vous rendre compte de ce que la commission a fait pour remplir la mission dont vous l'aviez chargée; elle s'est trouvée heureuse de pouvoir si bien répondre à votre confiance, et d'avoir eu l'occasion d'applaudir aux vues élevés de M. THEVENAU, dont l'attente, nous l'espérons bien, ne sera pas trompée.

Elle se réunira encore le 19 février prochain, pour constater les progrès que les élèves auront pu faire, et ainsi, de 3 mois en 3 mois. J'aurai l'honneur de vous faire également un rapport à ces différentes époques. Il est juste que la publicité récompense le talent supérieur, surtout lorsqu'il éclaire en fesant le bien.

Noms des enfants reçus comme élèves.

Vidal, Joseph.	11	ans.
Naud, Joseph.	15	»
Durand, Jean-Baptiste.	15	»
Malignon, Célestin.	15	»

Deviaud, François.	13	»
Sabatier, Henri.	14	»
Guillaume, Baptistin.	13	»
Sabatier, André.	10	»
Figanier, Louis.	12	»
Martin, François.	13	»
Martin, Victor.	11	»
Vidal, Dieudonné.	15	»

Second rapport lu dans la séance du 3 Mars 1843.

Messieurs,

Conformément à ce qui a été arrêté par vous, la Commission chargée de constater les progrès des élèves désignés par la Société de statistique, pour recevoir les leçons de M. le professeur de musique Thevenau, d'après un nouveau système d'enseignement musical qui lui est propre, s'est réunie, sur l'invitation de ce dernier, le 27 Février, dans une salle de la caserne des douanes, afin d'examiner par elle même et minutieusement ce que trois mois seulement d'étude, ou pour mieux dire 70 heures de leçons successives, avaient pû produire dans l'instruction de ces éléves.

M. le directeur des douanes, accompagné de MM. les employés supérieurs de la direction, ainsi que plusieurs musiciens distingués, et les parens des élèves assistaient avec nous à cette réunion, à laquelle il était convenable de donner toute la publicité possible, dans un temps surtout ou l'on croit difficilement aux succès des hommes qui ne sont mus que par un intérêt philantropique et celui de l'art qu'ils professent.

Sur 12 élèves confiés d'abord aux soins de M. Thevenau, 3 d'entr'eux, pour différents motifs dont il est inutile de vous

entretenir, ont cessé de recevoir ses leçons ; il ne lui en reste donc que 9 agés de 10 à 15 ans, qui tous étaient présens pour subir l'examen de votre commission.

M. Thevenau a cru devoir rendre compte des travaux de ses élèves, et a exposé d'une manière succincte, simple et forte à la fois, les difficultés qu'il a eu à vaincre, ayant trouvé chez eux peu d'aptitude et une organisation bien plutôt retive que bien disposée à la science musicale ; il a fait toutefois l'éloge du zèle des jeunes enfans qu'il dirige, de leur empressement et de leur exactitude à se rendre aux leçons, de la persistance louable qu'ils apportent dans leur instruction, de leur émulation réciproque, de leur vif désir enfin, de se rendre dignes par l'étude, des soins qui leur sont prodigués, de l'intérêt particulier dont ils sont l'objet, et dont ils recevaient à l'instant même la preuve la plus positive. M. Thevenau a terminé cet exposé en rappellant les difficultés et les différens incidens survenus dans le courant du premier trimestre, et en sollicitant l'indulgence des auditeurs, pour des élèves qui ne comptaient encore que quelques jours d'étude, et qu'une séance publique et imposante pour eux, devait naturellement troubler.

Le premier examen, Messieurs, a eu pour but celui des principes analytiques poussés jusqu'à un certain point. Les élèves interrogés successivement passaient au tableau, donnaient en grand les exemples demandés, les autres dans le même temps écrivaient ces mêmes exemples sur des ardoises, et la comparaison de l'un et des autres était faite par les assistants et les membres de votre commission.

Le second examen a eu lieu sur la pose de la voix, sur les sons de la gamme, avec exercices de mesures et d'intervales naturels vocalisés. Ici commence véritablement l'étude de l'abécédaire, base du système de M. Thevenau.

Cet exercice ainsi qu'il le dit, a pour but non seulement de poser les voix, de former les organisations retives

mais encore de faire connaître aux élèves sous quel point de vue il doivent envisager l'étude de la musique. Le système général des sons leur est expliqué 1° par ordre numérique, 2° par les dénominations de tonique, seconde, tierce, etc., et les élèves ne doivent jamais articuler un son de la gamme sans se rendre compte en même temps de l'ordre qu'il occupe dans l'échelle. Aussi, avons-nous vu souvent le professeur les arrêter pour leur demander le degré du son articulé.

Le troisième examen, a été une première dictée musicale des sons naturels, et ces sons donnés sur tous les intervales ont été simultanément résolus par tous les élèves indistintement, soit au tableau par ceux qui y étaient appelés, soit sur les ardoises par les autres. Ardoises toujours comparées au tableau.

Le quatrième examen a été une seconde dictée musicale des valeurs et des silences. La durée des valeurs et des silences sur toutes les mesures simples et composées, a été également rapidement écrite, soit au tableau, soit aux ardoises par tous les élèves; l'analyse de chaque mesure a été faite par eux, et l'un après l'autre, avec précision, et tous ont fini par vocaliser ensemble la dictée qui avait été faite.

Le cinquième examen a été une troisième dictée réunissant sur toutes les clés, les sons, les valeurs, et les silences; les élèves n'ayant encore aucune connaissance des notes, passèrent au tableau sur l'indication de M. Thevenneau, et écrivirent, en même temps que les autres sur leurs ardoises, la dictée qui leur a été faite; en donnèrent une double analyse, mesure par mesure, d'abord pour les valeurs et les silences, ensuite pour les intervalles; ceux du tableau chantèrent la dictée à première vue, tous les élèves ensemble la repétèrent en chœur.

Le sixième examen a été un chœur final, chanté par tous

les élèves et accompagné par les artistes invités par M. Thevenau à cette séance, véritablement interessante sous tous les rapports pour toutes les personnes qui y assistaient.

Nous ne vous cacherons pas, Messieurs, malgré toute la confiance que nous inspirait le caractère honorable de M. Thevenau, la haute réputation dont il jouit, et plus que tout cela les succès déjà obtenus par lui dans l'emploi de son système d'enseignement, que nous n'étions pas sans crainte relativement au progrès de ses élèves, dont le choix fait pour ainsi dire au hazard, et dans une classe qui a peu à donner à l'intelligence de ses enfants, n'offrait que la nature brute au professeur, et, nous pouvons l'assurer, rien moins que des dispositions musicales, mais au contraire quelque chose qui annonçait à l'avance que ses soins seraient à peu près perdus, en y mettant même la tenacité de l'amour propre, et le vif désir du succès dans une pareille occurence. Mais nous avons été agréablement surpris dès le premier examen, en voyant l'aplomb de ces jeunes enfants que nous avions jugés si peu capables de répondre aux espérances du maître et aux notres. Pas un n'a bronché dans ses reponses, une simple hésitation était à l'instant supplée par tous; au seul signe qui indiquait l'élève, le mot, l'analyse, la définition même compliquée arrivait à l'instant; la vocalisation était imparfaite, mais le principe certain; passant alternativement par tous les degrés diatoniques indistinctement, jugeant la différence des tons, et si cette différence produisait une seconde, une tierce, une quarte, ou l'octave. Tout était saisi avec rapidité et de façon à satisfaire les plus difficiles; nous avons du en conclure que la persévérance savait vaincre les obtacles, et que la science mise à la portée des esprits les moins faits pour la comprendre, était comprise partout quand elle était enseignée d'une manière simple, méthodique et avec vérité.

Nous devons donc à la fois des remercimens à M. Theve-

NEAU, pour le pas immense que son système doit faire faire à l'art musical, si bien apprécié de nos jours, et sur l'idée heureuse et philantropique qu'il a eue d'appliquer ce système à ceux-là mêmes que nous ne supposions pas être capables d'y céder. Plus il aura rencontré d'obstacles à vaincre et plus aussi il nous forcera à reconnaitre ce qu'il a d'avantageux et de solide. Assurément, Messieurs, si les trois autres examens qui restent encore à faire subir à ses élèves pour arriver à la fin de l'année demandée par lui pour en faire des musiciens capables de déchiffrer à la première vue ou écrire toute phrase de musique quelconque, sont aussi brillans que celui qui fait l'objet du présent rapport, nous pouvons assurer à l'avance que ce savant professeur comme nous mêmes, ne serons point trompés dans notre attente.

Nous continuerons, Messieurs, à vous tenir au courant par des rapports successifs des progrès des élèves de M. THEVENAU, heureux que nous serons de les constater et de prêter à l'homme de mérite modeste, l'appui de notre nom modeste aussi il est vrai, mais ami du véritable talent qui se prouve par des faits utiles et incontestables.

Troisième rapport lu dans la séance du 2 novembre 1842.

Messieurs,

La Commission nommée pour suivre les progrès des élèves désignés par vous à M. THEVENAU, professeur de musique, et sur sa demande, a procédé au deuxième examen de ces élèves, dans une des salles de la grande caserne des douanes, le 6 du mois d'octobre dernier.

M. le directeur des douanes ainsi que les employés supérieurs de cette administration assistaient à cette réunion,

qui comptait également plusieurs personnes notables dans la science, aussi désireuses que nous de connaître le nouveau système d'enseignement de M. THEVENEAU et qui n'ont pu qu'applaudir vivement au succès vraiment remarquable obtenu par cet habile et modeste professeur.

Des circonstances avaient retardé cet examen qui aurait dû être fait plus tôt. La majeure partie des élèves ont fait leur première communion cette année, et l'instruction musicale à dû, comme de raison, céder le pas aux instructions religieuses qui ont tant d'influence sur la vie entière.

Il n'est pas rare, Messieurs, de rencontrer dans le monde des gens qui promettent beaucoup pour tenir peu, qui se font une haute réputation au moyen d'une camaraderie bénévole, qui vante à la fois leur mérite équivoque auquel on croit, par cela seul qu'on le prone. Le véritable mérite suit une autre marche : ce que le génie lui démontre, le laisse encore dans le doute, il a besoin de se convaincre lui même par les faits, il procède en s'entourant de précautions pour qu'on ne vienne pas l'accuser de charlatanisme, il ne promet enfin que ce qu'il croit pouvoir tenir et donne davantage. C'est vous dire en deux mots la conduite que M. THEVENEAU tient envers nous et dont pour mon compte j'aime à faire ressortir toute la délicatesse.

Vous le savez, Messieurs, les élèves confiés au talent de M. THEVENEAU, sont des enfants choisis par vous et pris dans un âge ou le raisonnement n'est pas encore formé et pour qui une forte étude est aussi un fort ennui ; enfans appartenant à une classe d'hommes appellés chaque jour hors de leurs familles par d'impérieux devoirs, et qui malheureusement encore joignant la futilité de l'enfance aux défauts d'une éducation de caserne, n'avaient point une organisation propre à faire espérer un succès prompt, et heureux surtout. Il y avait donc mille obstacles à vaincre pour le professeur, et ils ont été vaincus. Savez-vous pour-

quoi, Messieurs, c'est que M. Theveneau à véritablement l'amour de son art, et qu'il a voulu lui faire faire un pas de géant, en propageant cette grande vérité, que tout tient au principe même, et qu'en sachant déduire logiquement toutes les conséquences qui en dérivent, en en fesant surtout et pendant un certain temps l'application d'une manière à la fois simple, méthodique et suivie, on devait vaincre bientôt toutes les difficultés et soumettre également les esprits les plus obtus, ou les plus opiniatrement rebelles, aux leçons du maître.

La musique, Messieurs, est une de ces sciences abstraites dont on accueille vivement les résultats, en écartant le plus possible les études épineuses et profondes qu'elle exige, aussi voyons nous une foule d'exécuteurs distingués qui ne savent lire une phrase musicale que sur leurs instrumens, qui ne sauraient ni la décomposer, ni la transposer, ni rendre enfin la moindre raison des accidens de la mesure ou de la clé, et pour qui la composition ne sera jamais que lettre close. L'instrument dont ils jouent est un interprête, un trucheman dont il leur est impossible de se passer. Semblable aux sourds et muets ils ne savent parler qu'avec les doigts, et cependant que de temps, que de soins, que de dépenses enfin, pour n'être en définitive que musicien imparfait, lorsque M. Theveneau prouve si bien que la théorie, si redoutable jusqu'ici, de l'art musical, n'est point au-dessous des plus faibles intelligences, car, Messieurs, nous avons tous vus et certes si d'un coté nous avons confiance aux paroles d'un homme d'honneur et savant, nous devons vous avouer que de l'autre nous étions loin de nous attendre a voir réaliser pour ainsi dire toutes ses promesses dans l'espace de 9 mois.

Mais il est temps, Messieurs, que je vous entretienne de l'examen subi par les élèves de M. Theveneau, élèves qui vous devront peut être pour les avoir confiés à ses soins un

bonheur qu'ils ignorent encore et que leurs parents peut être sont loin de soupçonner. Ouvrir l'intelligence des hommes, leur faire sentir tout ce que la raison a de force en les initiant dans un art que chacun recherche et applau - dit avec empressement, c'est, croyez moi, donner beaucoup et sous ce rapport M. Thevenau, je dois le dire, a été plus que généreux.

La première partie de la séance a eu pour but l'examen des principes analytiques. Il était d'autant plus nécessaire de s'y arrêter qu'ainsi que le fait observer M. Thevenau, ils résument les principes généraux et les difficultés théoriques de l'art musical. Mais cette partie si intéressante de l'enseignement pouvant à elle seule excéder les bornes d'une séance ordinaire, chacun des assistans fut invité à interpeller lui même l'élève qu'il lui plaisait de désigner; à le questionner sur les points principaux qu'il aurait à resoudre; à exiger qu'il fournisse enfin et sur le champ, au tableau, les exemples demandés, tandis que les autres élèves écriraient les mêmes exemples sur leurs ardoises, dont ensuite la comparaison serait faite. Une foule de questions ont été adressées, et toutes ont été résolues d'une manière plus que satisfaisante par un élève ou par l'autre indistinctement; un seul a montré un instant de l'hésitation et a été relevé par tous, qui, d'ailleurs, se succédant tour à tour au tableau, ont prouvé par les démonstrations exigées, que leurs reponses n'étaient point un simple jeu de la mémoire, mais qu'ils savaient faire une juste application des principes qui leur étaient enseignés, et qu'ils en sentaient parfaitement toute la portée.

Si ce premier examen a été brillant, le second absolument pratique ne lui a cédé en rien; il a eu pour objet :

1° Pose de la voix sur les sons de la gamme naturelle, avec exercices de mesures et d'intervalles vocalisés.

2° Pose de la voix sur les sons de la gamme chromatique

par dièses et bémols avec exercices de mesures et d'intervales vocalisés.

3° Une première dictée musicale des sons naturels et chromatiques vocalisés.

Ces sons donnés sur tous les intervalles dans les trois genres harmonique, chromatique et en harmonique ont été simultanément résolus par tous les élèves et sans le moindre embarras.

4° Une deuxième dictée musicale des valeurs et des silences.

La durée des valeurs et des silences sur toutes les mesures simples et composées, a été rapidement écrite au tableau par l'élève désigné, et par tous sur leurs ardoises, qui ont été comparées au tableau, et trouvées exactes. Ils ont fait ensuite l'un après l'autre l'analyse de chaque mesure et ont fini par vocaliser ensemble cette dictée.

5° Une troisième dictée musicale réunissant sur toutes les clés les sons, les valeurs et les silences.

Deux élèves ont passé alternativement au tableau pour écrire sur toutes les clés et dans tous les tons, cette dictée qui leur était faite mesure par mesure, et par simple vocalisation, tous les autres l'écrivaient en même temps sur leurs ardoises.

Les élèves alors au tableau en donnèrent une triple analyse, 1° Sur les valeurs et les silences, 2° sur les intervalles, 3° sur le nombre des mêmes intervalles et le nombre des tons et de 1/2 tons qu'ils renfermaient; ils ont fini par vocaliser d'abord et solfier ensuite la dictée que tous les élèves ont répétée en chœur.

6° Ce second examen s'est terminé par un exercice sur la transposition.

Après avoir laissé aux élèves le soin de composer une phrase musicale, ils ont du indiquer la clé, le ton et le mode dans lequel ils avaient écrit cette phrase, la transposer soit en conservant la même clé et changeant de notes et d'ar

mure, soit en changeant de clé et d'armure en conservant les mêmes notes, ayant toujours le soin de désigner le nom des notes du ton primitif et celle du ton transposé. Ils ont terminé par chanter la phrase écrite au tableau en chœur, et la répéter dans tous les tons et sur toutes les clés qui leur ont été indiqués. Ces différens excercices qui ont été faits rapidement et sans balancer ont reçu les applaudissements bien mérités de tous les spectateurs.

La troisième partie de l'examen a été une première étude du solfège.

En effet, Messieurs, et comme l'a fait aussi remarquer M. Thevenau, les élèves étant arrivés à ce degré d'instruction, l'étude du solfège leur devient indispensable. Afin de faire apprécier tous les avantages de sa méthode élémentaire d'instruction et de prouver que les élèves n'auront plus maintenant que peu de chose à faire pour devenir aussi bons lecteurs qu'ils sont déjà bons théoriciens, il leur a fait vocaliser et solfier à première vue, la première leçon du solfège qui leur a été présentée.

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, qu'une pareille séance ne pouvait mieux finir pour vous donner à tous une idée juste et pour ainsi dire complète du système suivi par M. Thevèneau ? Quoi ! ce sont des enfants de 10 à 15 ans, pris dans une classe qui ne peut pour ainsi dire rien pour leur éducation, qui arrivent sans notion aucune de la musique, dont l'intelligence n'a pu être développée par leur entourage en aucune manière, dont l'organisation musicale est enfin de toute nullité, et lorsque, puisqu'il faut bien l'avouer, aucun d'eux n'est encore capable de faire la gamme ; quoi ! ce sont ces enfants, dis-je, qui, malgré l'émotion qu'un public imposant pour eux à plus d'un titre doit leur faire éprouver, viennent répondre catégoriquement aux questions les plus abstraites, prouver par des exemples réitérés qu'ils savent aussi bien comprendre leurs leçons que les repéter, et tou

cela, Messieurs, au bout de 9 mois seulement. En vérité, on doit regretter qu'une pareille scène ne soit pas publique pour apprendre à tous ce que peut le vouloir uni à la véritable science, ce que peut l'amour de l'art joint au désir d'être utile en écartant toutes les aspérités dont le faux mérite sait l'entourer !

Un dernier examen des élèves de M. THEVENAU devra avoir lieu au commencement de 1843. Leur éducation musicale sera à cette époque parfaitement achevée. Ne viendrez-vous pas alors, et en grand nombre, assister à cette clôture? Elle doit être pour vous du plus vif intérêt, parce qu'elle vous donnera la certitude que nous avons acquise nous mêmes, elle sera un témoignage éclatant pour l'habile professeur qui n'a point voulu clandestinement et comme tant d'autres le font de nos jours, usurper l'approbation, en excitant un enthousiasme de commande pour une sotte médiocrité. Votre présence, Messieurs, couronnera une œuvre qui a été jugée digne de vous par son auteur et qni l'est en effet par les résultats généreux qu'il promet, et qu'il doit avoir indubitablement, parce qu'il exerce l'intelligence et la soumet à la raison.

La Société de statistique de Marseille, après avoir entendu la lecture du rapport ci-dessus, l'a adopté dans tout son contenu, et arrêté, après délibérations, qu'une copie en serait transmise à M. le professeur THEVENEAU, pour lui témoigner combien elle apprécie son système d'enseignement musical.

Marseille, le 3 novembre 1842.

Signés : DE MONTLUISANT, Président.

P.-M. ROUX Secrétaire perpétuel.

Quatrième et dernier rapport lu dans la séance du

Messieurs,

Vous ne trouverez sans donte point mauvais qu'avant de vous entretenir du dernier examen que viennent de subir les élèves confiés par vous aux soins de M. le professeur de musique Theveneau, et de vous dire tous les succès vraiment remarquables obtenus par lui, j'entre avec quelques détails dans les motifs qui l'ont conduit à vous proposer de suivre sa méthode d'enseignement, appliquée à des jeunes enfants de 9 à 14 ans, pris dans une classe laborieuse et pauvre, et dont l'intelligence n'avait pu encore être développée par l'étude. Cette lutte du maître avec le peu de capacité de l'élève, intéresse vivement les hommes amis de la science, parce qu'elle prouve lorsqu'elle est couronnée ainsi qu'elle vient de l'être, que l'ignorance, même absolue, ne resiste point aux leçons menagées et adoptées méthodiquement à l'enseignement d'un art, tel abstrait qu'il puisse paraitre aux esprits même les plus élevés.

L'art musical fesant chaque jour de nouveaux adeptes on pourrait penser et avec raison, Messieurs, que l'on s'empresserait de compléter les méthodes qui y introduisent en les simplifiant, afin que les intelligences médiocres pussent y trouver autre chose que des énigmes dont elles ne devinent jamais le mot; ce qui était imparfait l'est encore, et malgré les hautes créations qui ont été faites pour donner à ce bel art tout le perfectionnement dont il est susceptible, malgré le choix heureux des élèves, on se demande pourquoi il en est sorti si peu de musiciens, pris dans la rigoureuse acception du mot, et un si grand nombre d'autres sans valeur? c'est sans doute que pour ces derniers l'art est réellement resté un secret.

Il est impossible, Messieurs, que le vice de l'enseigne-

ment n'ait pas été reconnu, mais jusqu'ici personne, que je sache, n'avait été assez heureux pour trouver les moyens d'améliorer les études, afin de les rendre moins épineuses et plus profitables à tous; on a continué à négliger les principes élémentaires pour se lancer dans de nouvelles théories, qui en définitive n'ont fait encore que nous éloigner d'avantage du but principal : on est arrivé de prime abord au solfège lorsqu'il fallait y conduire pas à pas par le raisonnement. On commence par apprendre les lettres, par assembler les voyelles, avant d'arriver aux mots et de lire couramment.

Depuis longtemps, Messieurs, le monde musical sent la nécessité d'une réforme radicale dans l'enseignement. Les journaux comme les professeurs les plus distingués vouent tout haut qu'elle est nécessaire; mais qui donc s'en occupe, ou ose s'en occuper? On ne saurait le cacher, les innovations, dans ce siècle qui a tant innové pourtant, rencontrent lorsquelles ne sont pas patronées, mille obstacles ou des railleries. On a beau comprendre l'utilité d'un cours général théorique, et devant précéder le cours de pratique, le besoin de notions purement élémentaires pour bien saisir les leçons du maître, on s'obstine à végéter dans une routine désespérante pour l'art qui reste imparfait, parce qu'on a voulu arriver de suite à la sc ence sans chercher à se rendre raison de la science même, ou que ceux qui en tiennent le sceptre ont dédaigné d'appuyer de leur suffrage, le professeur consciencieux, qui venait offrir un système logique d'enseignement, ayant pour but principal, de remplir le vide immense que les méthodes actuelles, si pronées d'ailleurs, laissent apercevoir aux esprits qui ne s'en tiennent point uniquement à la superficie des choses.

Au point de vue où se montre aujourd'hui, Messieurs, l'enseignement de la musique, nous apercevons des hom-

mes très habiles individuellement, mais fort peu qui envisagent l'art dans son véritable principe. Chaque professeur qui veut se faire un nom arrive avec une méthode ancienne plus ou moins modifiée qu'il présente comme nouvelle, et qui n'en laisse pas moins toutes les difficultés à vaincre, sans donner aux connaissances théoriques plus de développement. Ceux qui aiment le progrès sont vraisemblablement à l'œuvre pour l'obtenir, mais qui les mettra en présence? Qui donc se préoccupe assez fortement de l'utilité d'un nouveau système d'enseignement musical, quoique cette utilité soit reconnue, pour, s'il est jugé bon et susceptible de faire de véritables musiciens, le faire prévaloir? Les grands maîtres? mais ils dorment mollement sur leurs doctrines et leur renommée. L'autorité? C'est un petit soin pour elle qui a tant d'autres choses à surveiller, et qui ne voit et n'entend jamais que par les yeux et les oreilles des autres. Les professeurs? Ne sont-ils point intéressés à étouffer toute innovation qui les forcerait à déclarer qu'ils pouvaient et devaient mieux faire. Les gens du monde et cette foule d'amateurs distingués qui en font partie? Hélas ceux-ci ont bien d'autres choses à faire que d'aller présider à des examens théoriques ou pratiques, de pauvres élèves, qui ne peuvent procurer qu'un seul plaisir, celui d'applaudir à leurs efforts et aux succès du maître. —

Toutefois, Messieurs, il nous paraît que cette question de l'enseignement musical aurait pu être mieux appréciée par tous : ne s'agit-il pas en effet d'abréger le temps des études préliminaires, en les rendant d'un autre côté plus solides? L'enfance a aussi bien autre chose à apprendre que la musique, et on exige tant aujourd'hui des hommes qu'ils ont besoin de se presser pour savoir beaucoup; d'ailleurs qu'est-ce qu'un art s'il n'est point parfaitement compris par celui qui l'exerce? Qu'est-ce qu'une science dont les premiers éléments sont ignorés, même de ceux qui

s'y livrent avec passion? En vérité il doit paraître plus que singulier que l'on puisse se faire de pareilles questions dans le siècle où nous vivons, au milieu d'intelligences positives et spéculatives surtout. Et pourtant ce qui s'y passe relativement à la musique démontre assez qu'on peut les présenter et en attendre encore longtemps la solution.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, il faut faire descendre l'instruction élémentaire aux principes les moins compliqués et pour ainsi dire à l'A B C de la musique, puisqu'il s'agit de la lire, de bien graver dans la mémoire de l'élève toute la théorie ainsi simplifiée ; de l'introduire pas à pas et par des principes surs de vocalisation jusqu'au solfége, de faire disparaître par là, l'incertitude des intonnations, les difficultés de la mesure ou des clés, de ne point lui procurer l'esprit de choses absolument inutiles, de lui donner enfin un guide sur et intelligent qui ne saurait lui manquer, soit qu'il se livre au chant, soit qu'il devienne instrumentiste. Tel est, Messieurs, le système de M. Theveneau, et tels sont aussi les avantages immenses qu'il procure. Peut-il être justement controversé? Nous ne le pensons pas. Il nous a paru qu'il ne fait autre qu'ajouter à ceux mis en pratique jusqu'à ce jour. En effet il s'infuse et ne produit aucune révolution. — Il ne fait qu'introduire à l'art musical et donne la véritable clé de la porte qui y conduit. — Il remplace, par la pratique vocale, la solmisation. — Il assure le progrès de l'élève ou démontre son peu de vocation. — Il abrège le temps en rendant l'étude plus fructifiante. — Il satisfait l'éléve même en déployant chaque jour son intelligence. — Il l'initie enfin à l'art même, par la théorie qui lui rend compte de ce qu'il apprend. Alors les difficultés les plus majeures ne seront plus pour lui qu'un véritable jeu, parce qu'il aura appris à les vaincre sans effort.

Ne peut-on pas aussi demander, Messieurs, si ce système n'a pas encore été mis en usage? On voit bien qu'il a été réclamé avec instance par des professeurs du plus haut mérite, mais on voit aussi que tout est resté muet et qu'aucun essai sérieux n'a été tenté. En 1834, je crois, M. le ministre de l'instruction publique à fait examiner avec soin tous les systèmes mis au jour par MM. Choron, Galin, Massinimo et d'autres afin d'adopter une méthode claire, positive et profitable pour les écoles d'instruction primaire; malheureusement on n'y a point trouvé cette lucidité si désirable pour l'enseignement, et tout a été rejetté comme diffus et ne remplissant aucune des conditions nécessaires et demandées. M. Theveneau, Messieurs, a été plus heureux, il ne s'en est pas tenu à une simple proposition, il a exécuté et pour mieux faire sentir tout ce qu'on pouvait attendre d'une instruction toute élémentaire au premier degré, il a accepté des élèves de 10 à 15 ans, n'offrant qu'une intelligence médiocre et qu'il a su développer en moins d'une année, de manière à faire croire au prodige, parce que dans l'état actuel du professorat peu d'élèves, même de ceux appartenant aux classes élevées, et qui ont les plus belles dispositions, pourraient faire preuve d'une instruction théorique et pratique aussi solide, sur tous les points qui constituent l'art musical. Il n'a manqué seulement à M. Theveneau qu'un plus vaste théâtre. Le succès obtenu par lui méritait un plus grand retentissement que sa modestie n'a point cru devoir rechercher, et qu'il nous est pénible dans l'intérêt public et de l'art de ne pouvoir lui donner.

Mais il est temps, Messieurs, que je vous entretienne du dernier examen subi par les élèves de M. Theveneau.

Il a été fait le dimanche 8 janvier dernier, et toujours à la caserne des douanes, en présence de MM. les employés supérieurs de cette administration, et des parens des élèves.

MM. les président, vice-président, secrétaire perpé-

tuel et plusieurs autres membres de la Société de statistique s'étaient rendus au vœu exprimé par votre Commission dans son dernier rapport et assistaient à cette séance, ainsi que plusieurs membres de l'Académie royale de Marseille, et quelques personnes notables de cette grande ville.

L'auditoire a été prié par M. Thevenead d'adresser aux élèves toutes les questions que l'on jugerait à propos de leur faire, sur les principes analytiques et théoriques de l'art. Tous ont répondu sans hésiter, et ont de même fourni tous les exemples demandés, de manière à donner la certitude pleine et entière que les leçons du maître avaient été non seulement comprises, mais méditées par eux avec assez de profondeur pour résoudre à l'instant les questions les plus difficiles.

L'examen théorique terminé on a passé de suite à l'examen pratique sur la pose de la voix, sur les sons de la gamme naturelle avec exercice de mesures et d'intervalles vocalisés, et sur les sons de la gamme théorique par dièze et par bémol, aussi avec exercices de mesures et d'intervalles vocalisés.

Une première dictée musicale des sons naturels et chromatiques vocalisés, a été faite par M. Thevenead, une 2me sur les valeurs et les silences, une 3me enfin réunissant sur toutes les clés les sons, les valeurs et les silences; cet examen a été terminé par des exercices sur la transposition.

Ainsi que vous le voyez, Messieurs, ces différents examens ont été les mêmes que dans la précédente séance, seulement il y a été procédé avec plus de sévérité. Il a été fait aux élèves une foule de questions en dehors de leurs propres études journalières, et qui ne pouvaient être résolues que par les reflexions ou le raisonnement; aucun n'a balancé dans ses reponses ou dans les exemples qu'il a dû donner au tableau, tous ont prouvé encore ici qu'ils s'étaient rendus compte à eux mêmes des leçons re-

ques, et qu'ils en avaient retiré tout le fruit qu'on devait en attendre et bien au delà encore, eu raison de leur jeune âge et de leur faible intelligence.

La séance s'est terminée par l'étude du solfège.

Un solfège à une voix de Catrufo a été vocalisé et solfié à première vue, plusieurs autres de Garande à deux voix ont été solfiés, — enfin un canon à trois voix de Berton devait être solfiée et chanté par tous les élèves, mais l'heure tardive ne l'a pas permis. Toutefois on a repassé dans cette séance véritablement à citer par tous les résultats qu'elle a produit, les premières comme les dernières leçons du maître, en intervertissant leur ordre naturel, passant d'une question simple à une extrêment compliquée, d'une démonstration également simple à une démonstration ardue, et toujours l'aplomb des élèves a été tel qu'il a commandé l'étonnement d'abord etpar suite les plus vifs applaudissements.

Votre Commission vous le dit avec vérité, Messieurs, M. Theveneau, a non seulement rempli ses promesses, mais a tenu bien au-delà de ce qu'il avait promis. Il a résolu un grand problème musical et nous sommes heureux d'avoir pu jusqu'à un certain point, l'encourager dans une entreprise qui en lui fesant d'une part le plus grand honneur, a rendu de l'autre un immense service à de pauvres enfants, tout étonnés d'avoir si bien répondu à ses espérances. Aussi qu'arrive-t-il aujourd'hui? c'est que M. Theveneau qui a rempli sa tache envers vous, comme nous avons rempli la notre envers lui, va poursuivre son œuvre artistique et philantropique à la fois. Il a fait de bons théoriciens il va faire à présent de ses élèves de bons instrumentistes, et par suite, nous n'en doutons pas, des compositeurs de mérite. Honneur donc, Messieurs, cent fois honneur à l'homme habile qui justifie si bien sa confiance en lui même et celle qu'on lui accorde, qui sait faire le bien en multipliant les moyens de progrès, qui sait ouvrir enfin

une large route à l'intelligence en la conduisant pas à pas et par le raisonnement au succès !

Lorsque vous couronnez ceux qui savent en obtenir, lorsque vous appellez à haute voix et pour recevoir de vous une marque d'estime et de sympathie, toutes les améliorations quelconques, soit dans les arts mécaniques, soit dans les combinaisons de l'industrie, vous ne resterez pas sourds à celles obtenues par M. Theveneau dans le bel art de la musique si cultivé aujourd'hui par toutes les classes de la société. Vous voudrez aussi lui donner une preuve sensible du vif intérêt que vous avez mis à suivre les chances de son nouveau système d'enseignement. Tout peut se taire sans doute à l'entour de lui, lorsque tout pourtant devrait parler ; ce n'est pas votre commission qui gardera le silence et lorsqu'elle proclame par mon organe que M. Theveneau a dépassé de bien loin son attente, c'est aussi elle qui sollicite de votre justice et comme un témoignage approbateur et sans reserve, une médaille en vermeil qui constate sa tentative et le succès obtenu par cet honorable professeur.

Ce succès nous a paru tel que nous ne terminerons pas ce rapport sans exprimer le vœu dans le véritable intérêt de l'art musical, que le système d'enseignement de M. Theveneau qui est d'une application générale, soit introduit dans les établissements d'instruction publique ou l'on professe la musique, d'abord parce qu'il fait gagner à l'élève un temps précieux pour lui et le prépare par une théorie qu'il ne peut plus oublier à devenir un bon instrumentiste, et plus tard comme nous l'avons déjà dit, un compositeur distingué.

ETABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Rapport sur les opérations de la Caisse d'épargnes du département des Bouches-du-Rhône, en 1841 *et* 1842. *par* M. BEUF.

Messieurs,

En vous entretenant aujourd'hui de la caisse d'épargnes du département des Bouches-du-Rhône, je ne viens point vous faire l'historique ni l'éloge de cette institution si utile, si morale, qui est une création des temps modernes, et qui répand chaque jour ses salutaires effets sur les classes laborieuses de la société, en inspirant à l'ouvrier, au petit industriel, cet esprit d'ordre et d'économie qui assure non la fortune, mais du moins un bien être avenir, et un abri contre le dénûment et contre la misère.

M. ABADIE, notre estimable collègue, vous a entretenus de cette matière en vous rendant compte des opérations de la caisse d'épargnes aux différentes époques depuis sa fondation, je viens compléter ces documents en vous présentant le résultat des opérations de 1841 et de 1842.

Pour vous faire justement apprécier l'état prospère de notre caisse d'épargnes, et l'augmentation des produits de l'exercice 1841 sur 1840, et de 1842 sur 1841, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux la situation de ces deux années, dans leurs rapports avec les termes correspondants.

1841.

En 1841, il a été versé en 18,926 articles, dont 3,580

nouveaux déposants, la somme de 3,790,637 f. 60 c.

En 1840, il avait été versé, en 15,604 articles, dont 2,952 nouv. déposants 3,195,426 58

Augmen. en 1841: 3,322 articles, dont 628 nouv. déposants 595,211 92

1842.

Pendant l'année 1842, il a été versé en 21,448 articles dont 3,960 nouveaux déposants 4,484,946 f. 34 c.

en 1841

18,926 articles dont 3,580 nouveaux déposants 3,790,637 60

l'augmen. en 1842 est de 2,522 articles dont 380 nouv dép. 694,308 74

Remboursements.

Il a été remboursé en 1841, en 5,473 articles dont 1,723 liv. soldés. 2,134,003 f. 02 c.

En 1840 il avait été remboursé en 5,202 articles dont 2,405 liv. soldés. 2,087,161 67

diff { en pl. 271 articles dont » 46,841 35
{ en m. » 682 liv. soldés. »

Les remboursements en 1842 ont été de la somme de 2,653,467 89

En 1841 ils furent de 2,134,003 02

L'augmentation des remboursements a été en 1842 de 519,464 87

L'augmentation des dépôts est d'environ 600 mille francs en 1841, et de près de 700 mille francs en 1842.

Celle des remboursements n'est que de près de 47 mille francs en 1841, tandis qu'elle dépasse 500 mille francs en 1842.

Cette augmentation des remboursements s'explique par l'accroissement des capitaux déposés.

Les versements se sont élevés
en 1841 à 3,790,637 60; en 1842 à 4,484,946 34.

Les remboursements
en 1841 à 2,134 003 02; en 1842 à 2,653,467 89.

L'excédent des dépôts sur les remboursements a été en 1841 de 1,656,634 58, en 1842 de 1,831,478 45.

Le nombre des nouveaux déposants a excédé en 1841 de 628 ceux de 1840, et en 1842 de 380 ceux de 1841.

Les chiffres que je viens de mentionner s'appliquent à la caisse d'épargnes de Marseille, ainsi qu'aux trois succursales établies à Aix, à La Ciotat et à Arles.

Voici pour quelle somme figure chaque caisse dans le total des dépôts.

	En **1841**.	**1842**.
Marseille.	3,512,358 60	3,937,212 84
Aix.	183,010 00	355,335 50
La Ciotat.	85,984 00	167,864 00
Arles.	9,285 00	24,534 00

Pour bien juger si la caisse d'épargnes atteint son véritable but, je crois devoir vous présenter le tableau des nouveaux déposants divisés par catégories.

En 1841, le nombre des nouveaux déposants a été, y compris les succursales, de 3,580
en 1842, il a été de 3,960

Classement des nouveaux déposants par catégories en 1841.

Profession des déposants.	Marseille.	Aix.	La Ciotat.	Arles.	Totaux.
Ouvriers.	1,270.	34.	13.	».	1,317.
Domestiques.	556.	49.	3.	9.	617.
Employés.	183.	159.	2.	2.	346.
Milit. et marins.	348.	50.	20.	1.	419.
Enfants mineurs.	153.	18.	8.	2.	181.
Professions diverses.	590.	67.	29.	7.	691.
Sociétés de prévoyance.	7.	»	»	»	7.
	3,107.	377.	75.	21.	3,580.

Même catégorie en 1842.

Profession des déposants.	Marseille.	Aix.	La Ciotat.	Arles.	Totaux.
Ouvriers.	1,355.	113.	32.	12.	1,512.
Domestiques.	597.	69.	10,	6.	682.
Employés.	239.	58.	3.	7.	307.
Milit. et marins.	319.	72.	19.	1.	411.
Enfants mineurs.	204.	27.	13.	5.	249.
Professions diverses.	633.	97.	56.	5.	791.
Sociétés de prévoyance.	8.	»	»	»	8.
	3,355.	436.	133.	36.	3,960.

Ces deux tableaux vous mettent à même, Messieurs, d'apprécier la situation des déposants par leur qualité et leur profession.

La classe des ouvriers et des domestiques représente plus de la moitié du nombre des déposants pendant les deux années 1841 et 1842 à Marseille; il n'en est pas tout à fait de même dans les succursales.

Le tableau de 1841 présente, pour la succursale d'Aix, classe des employés, le chiffre de 159, chiffre qui dépasse tous les autres. Ces 159 employés sont les gardes forestiers des départements voisins auxquels, par une sage mesure administrative, on fait une retenue qui est placée à la caisse d'épargnes

Vous le voyez, Messieurs, la majeure partie des déposants se compose en 1842, comme en 1841, d'ouvriers, de domestiques, d'employés, de militaires, de marins, toutes

personnes enfin qui vivent de leur travail de leurs économies. L'institution a donc atteint le but que se sont proposé les fondateurs.

BILAN EN 1841.

L'actif de la caisse d'épargnes se composait en 1841 :

1° Du capital de la maison évaluée seulement au prix d'achat, quoiqu'elle ait augmenté de valeur depuis l'acquisition	34,117 f.	72 c.
2° Des sommes placées en compte courant à la caisse des dépôts et consignations	7,766,485	59
3° Des sommes à recevoir de la caisse des consignations	279,136	71
4° Des sommes en numéraire à Marseille et aux succursales	6,839	24
Total de l'actif.	8,086,579	26

Le passif était en 1841 :

Du solde dû aux déposants, savoir :

1° A Marseille.	7,608,079 89		
2° A Aix.	277,551 63		
3° A La Ciotat.	144,046 80		
4° A Arles.	9,528 25	9,039,206	57
Capital libre et indépendant des dépôts en 1841.		47,372	69

BILAN EN 1842.

L'actif est au 31 décembre 1842,

1° Du capital de la maison, prix d'achat	34,117 72
2° Des sommes en compte courant à la caisse des dépôts et consignations.	9,848,319 91
3° Des intérêts à recevoir de la dite caisse.	360,168 00
4° Des sommes en numéraire, à Marseille et aux succursales.	24,056 73
Total de l'actif.	10,266,662 36

Report.		10,266,662 36
Le passif se compose :		
1° Du solde dû aux déposants à Marseille.	9,365,260 68	
2° id à Aix.	528,983 13	
3° id. à La Ciotat.	288,352 90	
4° id. à Arles.	28,676 35	10,211,273 06
Capital libre et indépendant des dépôts en 1842.		55,389 30

Les intérêts bonifiés par la caisse des dépôts et consignations ont été en 1842, comme il est dit ci-dessus, de la somme de 360,168 00

L'allocation du conseil général du département a été comme les années précédentes de	2,400	
Souscription nouvelle.	100	2,500 00
Total.		362,668 00
Cette somme a été employée à couvrir, savoir :		
1° Les intérêts dûs aux déposants.	340,588 04	
2° Les frais de bureaux.	11,549 57	
3° Entretien et réparations faites à la maison.	2,513 78	354,651 39
Excédant des recettes sur les dépenses en augmention du capital		8,016 61

Il est juste de faire remarquer que l'article de dépenses pour entretien et réparations de la maison, lequel figure ci-dessus pour la somme importante de 2,513 f. 78 c. se justifie par la nécessité où s'est trouvée l'administration d'agrandir les salles destinées à recevoir les déposants, le nombre toujours croissant de ceux-ci rendait cette disposition nécessaire. Cette circonstance, qui est tout-à-fait accidentelle, est cause que l'excédant des recettes sur les

dépenses ne s'est élevé qu'à 8,016 francs; sans cela, il eût dépassé dix mille francs.

Après vous avoir montré les beaux résultats des deux années 1841 et 1842, et pour vous convaincre que la caisse d'épargnes des Bouches-du-Rhône est dans une voie constante d'amélioration et de progrès, je crois devoir, Messieurs, vous dire sous quels auspices s'ouvre l'exercice qui commence.

Pendant les mois de janvier et de février 1843, il a été versé par 5,142 déposants, dont 844 nouveaux.	988,324 85
Pendant les mois correspondants il avait été versé par 4,073 déposants, dont 644 nouveaux.	857,440 07
d'où il résulte une augmentation pour 1843 sur 1842 de 1,069 déposants, dont 240 nouveaux.	130,884 78

Les trois succursales, établies à Aix, à La Ciotat et à Arles, auront bientôt atteint le degré d'importance qu'elles doivent obtenir avec le temps.

Celle d'Aix, qui date de 1825, avait présenté cette progression ascendente,

En 1825 11 mille francs. En 1828 25 mille francs.
1826 20 mille francs. 1829 29 mille francs.
1827 25 mille francs.

Les évènements de 1830 la font descendre à 13 mille fr.

A cette époque, elle suspend ses opérations, comme la métropole; mais en 1832 elle rouvre sa caisse aux déposants; et, à mesure que la sécurité et le crédit se rétablissent, elle présente chaque année les rapides augmentations que voici :

En 1833 1,900 francs. En 1835 14 mille francs.
1834 2 mille francs. 1836 25 mille francs.

En 1837 33 mille francs.	En 1840 133 mille francs.
1838 75 mille francs.	1841 183 mille francs.
1839 85 mille francs.	1842 355 mille francs.

L'établissement des succursales de La Ciotat et d'Arles ne date que de 1840. Voici les chiffres que nous offrent ces deux villes.

	La Ciotat.	Arles.
1840	117 mille francs.	1,700 francs.
1841	86 mille francs.	9 mille francs
1842	168 mille francs.	24 mille francs.

Si nous considérons, Messieurs, l'importance de la population de la ville d'Arles, comparativement à celle de La Ciotat qui lui est de beaucoup inférieure, nous sommes obligés de convenir que la succursale d'Arles est beaucoup moins avancée que les autres; mais n'est-il pas juste de faire observer que les désastres qui ont affligé cette ville dans ces derniers temps sont la cause de ce ralentissement? Toutefois veuillez bien remarquer que la succursale d'Arles, partie d'un chiffre bien bas, s'est élevée dans deux ans de 1,700 francs à 24 mille francs, ce qui fait espérer que lorsque cette ville, qui a tant de malheurs, tant de dommages à réparer, sera rentrée dans son état normal, elle verra sa caisse d'épargnes atteindre le chiffre de celle d'Aix, et dépasser celui de la Ciotat.

Notre estimable confrère, M. Abadie, vous a présenté, en 1837, un grand tableau des opérations de la caisse d'épargnes depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1836. J'ai dressé le même tableau, sauf quelques modifications, et ce tableau va jusqu'au 31 décembre 1842.

Voici, en résumé, jusqu'à ce jour, les totaux des colonnes.

Dépots.

Les dépôts s'élèvent jusqu'à 1842 inclusivement,

Pour Marseille à	21,156,124 30
A reporter.	21,156,124 30

Report.	21,156,124 30
Pour Aix à	1,036,580 »
» La Ciotat à	371,438 »
» Arles à	35,548 »
Total des dépôts.	22,599,690 30

DOTATIONS.

Marseille.	33,395 00
Aix.	2,775 »
La Ciotat.	630 »
Arles.	1,940 »
Recettes imprévues.	2,303 50
Loyers de la maison.	10,118 85
Intérêts alloués par le trésor.	1,474,682 44

REMBOURSEMENTS.

Marseille.	12,327,117 69
Aix.	520,431 06
La Ciotat.	97,912 30
Arles.	7,851 55
Total des remboursements.	12,953,312 60
Frais d'administration.	98,447 26
Contributions et entretien de la maison.	10,512 50
Achat de la maison et frais.	34,117 72
Intérêts bonifiés aux déposants.	1,346,744 22

Le capital libre qui figure dans la dernière colonne de ce tableau, et qui varie chaque année ne doit pas être additionné puisque le total donnerait un chiffre sans signification.

Au 31 décembre 1842, le capital libre et indépendant, formant l'avoir de la caisse, s'élevait à 55,389 88

Avant de terminer ce rapport, j'ai, Messieurs, à vous entretenir d'une question importante qui a été soulevée

par M. le receveur général du département, administrateur de la caisse d'épargnes, à la séance de la Commission administrative du 29 décembre dernier, et exposée à la dernière assemblée des actionnaires, par M. Alexis Rostand, rapporteur.

Vous savez que la caisse d'épargnes bonifie aux déposants 4 0[0 d'intérêt annuel sur les sommes versées par eux; à son tour, elle reçoit du trésor le même intérêt sur les sommes versées prr elle à la caisse des dépôts et consignations, ainsi vous voyez que la caisse, recevant d'un côté ce qu'elle paye de l'autre, serait dans l'impossibilité de subvenir aux dépenses de l'établissement, aux honoraires de ses employés, etc., si elle ne se créait pas d'autres ressources que celles qu'elle possède en propre.

Voici en quoi consistent ces dernières:

1° L'intérêt à 4 pour cent sur la portion disponible de

sa dotation s'élévant à	55,389 30
d'où il faut déduire	34,117 72
prix d'achat de la maison, ce qui réduit le capital portant réellement intérêt à	21,271 58
Laquelle somme à 4 0/0 d'intérêt donne	850 86
2° Une allocation que la caisse reçoit du Conseil général du département, ci	2,400 00
Ces deux sommes réunies s'élèvent à	3,250 86

Il est évident que ce faible revenu ne saurait suffire pour couvrir des dépenses qui, en 1842, se sont élevées à 14,063 39.

Les règlements autorisent la caisse d'épargnes à faire la retenue d'un certain nombre de jours aux déposants sur les dépôts comme sur les remboursements, jours sur lesquels il ne leur est alloué aucun intérêt, elle n'accorde également aucun intérêt sur les sommes qui ne forment

pas le chiffre de 15 francs, ce n'est que sur cette somme et ses multiples que l'intérêt est compté aux déposants. Ce sont donc ces fractions de mois, et de sommes rondes de 15 francs, qui fournissent à la caisse un accroissement de revenu suffisant pour subvenir à ses dépenses.

1° Cette retenue est-elle juste ?

2° Est-elle en harmonie avec les dispositions de la loi ?

3° Est-elle prélevée d'une manière uniforme, et s'opère-t-elle sur tous les dépôts ?

4° Ceux des déposants qui ont atteint le maximum des dépôts, qui ne font plus de versements, qui ne demandent pas de remboursements dans l'année, ne sont-ils pas exempts de toute contribution aux dépenses de l'établissement ?

5° Le poids de ces dépenses n'est-il pas, au contraire, supporté en entier par ceux des déposants qui font de plus fréquents mouvements de caisse, et dont les livrets, à chaque opération, subissent ces retenues de jours qui réduisent inévitablement leur quotité d'intérêt ?...

Tels sont, Messieurs, les points dont l'administration s'était depuis longtemps préoccupée, lorsque M. Firino, receveur général du département, a eu l'heureuse pensée de formuler une proposition qui répond à toutes les questions.

Après les avoir développées, M. Firino propose de supprimer cette retenue de jours, et de compter l'intérêt au déposant du jour même du dépôt, jusqu'au dimanche qui précèderait le remboursement, sur chaque somme sans fraction de franc, et de retenir un quart pour cent, c'est-à-dire de n'allouer que 3. 3/4.

Je dois faire remarquer que la loi du 5 juin 1835, constitutive des caisses d'épargne, article 3, veut que la retenue s'opère sur l'intérêt et non sur le capital ; elle fixe le maximum de cette retenue à demi pour cent. Le mode de

prélèvement suivi par la caisse d'épargne de Marseille ne s'appuie donc pas sur la loi, puisqu'en prélevant un nombre de jours indéterminé, elle échappe à toute combinaison de calcul, à tout contrôle possible.

Examinant la question la plus importante, celle de subvenir aux frais de l'établissement, M. Firino cherche à démontrer que la retenue du 16me sur l'intérêt équivaudrait, et dépasserait celle qu'on fait supporter aux déposants par la retenue de jours.

En 1841, l'intérêt servi par le trésor à la caisse d'épargne s'est élevé à	279,136 »
Le seizième aurait produit.	17,437 »
Le système suivi n'a rapporté que	15,800 »
Avantage en faveur du nouveau système	1,637 00
En 1842, le même intérêt a rendu à la caisse d'épargne	360,168 »
Le seizième aurait donné	22,500 »
Le système actuel n'a eu que	19,579 »
Différence en faveur du nouveau système	2,921 »

Cette appréciation doit être soumise à l'expérience d'une année pour qu'il soit possible d'en déterminer exactement l'importance.

M. Firino propose l'introduction d'un article unique dans le règlement en remplacement des articles 11, 13, 14 et 17.

« Le Conseil d'administration fixe chaque année le taux
» de l'intérêt qui sera alloué aux déposants pour l'année
» suivante; ce taux est de 3 et 3/4 pour l'année....La caisse
» d'épargne tient compte de l'intérêt à partir du diman-
» che même du versement jusqu'au dimanche qui précèdera
» le jour du remboursement. Toute somme sans fraction de

» franc produit intérêt. Les intérêts sont réglés à la fin de
» décembre sur tous les comptes courants. On ajoute le
» montant des intérêts au capital pour produire de nou-
» veaux intérêts.

La Commission administrative, dans sa séance du 29 décembre 1842, a ajourné la discussion, malgré la juste confiance qu'inspirent les lumières et la longue expérience de l'auteur. Elle s'est bornée à la prendre en considération pour donner à tous les membres, dont plusieurs étaient absents, le temps d'en prendre connaissance, et de l'examiner avec toute l'attention qu'elle mérite.

Tel est, Messieurs, le compte que j'avais à vous rendre des opérations de la caisse d'épargne du département pendant les deux derniers exercices; telle est aussi la situation de cet établissement au 31 décembre 1842.

En achevant ce travail, je manquerais à ce que je regarde comme un devoir, si je ne déclarais pas combien j'ai trouvé de zèle et d'obligeance dans l'agent général et le premier commis d la caisse d'épargne, Messieurs les frères Chambon, qui m'ont fourni tous les documents que je viens d'avoir l'honneur de mettre sous vos yeux. Permettez-moi de terminer en rappelant le témoignage que M. Alexis Rostand rend au zèle, à l'intelligence et à l'assiduité de MM. les frères Chambon, qui sont les dignes successeurs de leur vertueux père, et qui seuls étaient capables de diminuer les regrets que MM. les administrateurs éprouvent de l'avoir perdu.

ÉTAT CIVIL.

Etat des consommations, à Marseille, en 1842, dressé, au nom de la Société de statistique, par MM. FAURE DU RIF *et* P.-M. ROUX.

OBJETS DE CONSOMMATION.	QUANTITÉS.	POIDS.	PRIX MOYENS.
Vins, ...	217,164	Htres.	25 f. l'hecto.
Alcool pur, ...	1,054	id.	eau de vie 130 f. alcool pur, 140 f.
Vinaigres, ...	4,197	id.	30 f. l'hecto.
Bières, ...	2,664	id.	de Lyon, 45 f les 100 cr. de Marseille 25 f. id.
Huiles, ...	360,133	id.	2 f. — le litre.
Farines blutées, ...	6,298,754	Kmes.	» 40 le k.
id. brutes, ...	17,200,488	id.	» 38 id.
Vermicelles, ...	98,114	id.	» 80 id.
Bœufs, Vaches et Génisses.	8,060	têtes.	200 f. — tête
Veaux, ...	1,963	id.	2 f. — le kilo.
Moutons, ...	126,081	id.	1 f. 10 id.
Agneaux et chevreaux, . .	28,611	id.	1 f. 85 id.
Porcs, ...	3,120	id.	1 f. 75 id.
Pourceaux, de 8 à 50 kil.	15	id.	1 f. 90 id.
Cochons de lait, ...	30	id.	2 f. — id.
Charcuterie	271,514	Kmes.	3 f. 50 id.
Bœuf salé, ...	33,444	id.	1 f. 50 id.
Viande dépécée, ...	18,916	id.	1 f. 80 id.
Poissons frais, ...	1,556,405	id.	2 f. 50 id.
Graisse, ...	4,746,508	id.	
Poissons salés et marinés (Morues comprises) . . .	918,978	Kmes.	1 f. — le kilo.
Harengs saurs, ...	562,900	id.	1 f. — id.
Foin, ...	559,966	Myr.	13 f. — les 100 kilo.
paille, ...	378,860	id.	6 f. 50 id.
Avoine, ...	202,439	D.Des	22 f. les 12 décalit.
Son, ...	2,073,980	Kes.	» 40 le kilo.
Bois à bruler, ...	2,419,131	Myr.	4 f. — les 100 kilo.
Charbon de bois, ...	1,100,260	id.	10 f. — id.
id. de l'étranger, . .	199,455	id.	
id. de Pierre, . . .	4,361,782	id.	4 f. — id.
Chaux, ...	1,156,403	id.	3 f. 75 id.
Cendrée, ...	24,559	id.	
Platre gris, ...	1,482,797	id.	13 f.
id. blanc, ...	180,962	id.	» 95 id.
Pierres dures, ...	237,198	Cent.	45 f. — le mètre cub.
id. tendres, ...	44,557	blocs.	25 f. — id.
Planches, ...	211,025	Douz.	3 f. 90 la douzaine.
de ménuiserie, ...	15,117		70 f. — le m. cube.
Bois de charpente, ...	869,414	M.Cts	70 f. — id.

AGRICULTURE.

Rapport sur les diverses natures d'engrais qui donnent lieu à un commerce dans la ville de Marseille, etc.; fait, au nom d'une Commission spéciale, par M. BARTHÉLEMY.

Vous avez nommé, dans le sein de votre Société, une Commission (1) chargée de vous fournir quelques renseignements sur la question des engrais qui donnent lieu, annuellement, à un commerce d'importation ou d'exportation à Marseille. Cette Commission vient, par mon organe, vous fournir le résultat de ses investigations.

De tout temps, les engrais ont été l'une des premières nécessités de l'agriculture. La nature, en bonne mère, y a pourvu largement par le retour que les êtres organisés opèrent à la terre des substances qu'ils se sont assimilés. C'est ainsi que l'arbre, en se dépouillant à une époque périodique, contribue à la réproduction de l'humus qui a fourni à son alimentation. Chez l'homme et chez les animaux l'analyse se complique, mais le retour à la matière première n'est que plus prompt et non moins positif.

S'il est vrai que plus la terre est voisine de son état primitif, moins elle a besoin de vehicule pour activer ses sucs nourriciers, il est aussi exact de dire que, plus elle s'en éloigne, plus le concours d'agents stimulants lui devient indispensable. Or, comme il n'est guères de terres vierges

(1) Membres de la Commission, MM. MATHERON, Président, P.-M. ROUX, Secrétaire perpétuel, BARTHÉLEMY, BEUF, J. BONNET, DIEUSET, FAURE DU RIF, NATTE et St FERRÉOL.

dans le voisinage des grands centres d'habitations, comme le besoin d'alimenter les populations agglomérées a fait demander à la terre le maximum de ce qu'elle peut produire, de là est venu, de longue date, l'appauvrissement de ses facultés, de là, nécessité pour l'homme d'y suppléer d'une manière incessante, de là, l'origine de la fabrication et du commerce des engrais.

Les conditions les plus favorables à la composition des engrais sont celles par lesquelles la fermentation s'établit avec célérité, se maintient le plus longtemps possible et fournit ainsi, avant un long délai, une matière consommée, dégagée de tous principes nuisibles à la végétation. Ce sont les engrais par excellence. Les matières animales solides et liquides, les détritus végétaux à l'état sec ou frais en sont les bases principales.

De temps immémorial, les grandes villes fournissaient, sur une grande échelle, les éléments de cette industrie. S'il était possible et surtout convenable de supputer par des chiffres le quantum du produit des matières stercoraires offertes, pour un jour, pour un mois, pour une année, aux recherches avides des manipulateurs d'engrais, vous seriez prompts à décider, Messieurs, que cette entreprise en vaut bien une autre sous le rapport des produits financiers, surtout quand elle tombe entre les mains de certains hommes pour lesquels il n'est sôt métier ; vous seriez moins étonnés encore qu'elle constituât, pour certaines communes, un revenu qui grossit notablement leur budget loin de le grever d'une charge souvent trop lourde.

Marseille a été soumise, pendant long temps, pour le nettoyement de ses rues, aux caprices de balayeurs, isolés les uns des autres, appartenant soit à la ville, soit à la campagne, qui recherchaient avidement et de nuit et de jour, les dépôts stercoraires déposés çà et là par les habitants. Cet état de choses n'était pas tolérable, car il présentait tout à la fois

ce dégoutant spectacle de manipulations en plein air, au milieu du conflit des passants et du charroi, dans les beaux quartiers aussi bien que dans les quartiers de la ville vieille, et l'inconvénient de l'abandon, sur tous les points, des débris de poteries, des boues et des sables, de toutes les matières inertes, en un mot; ce qui obligeait l'administration à faire opérer un second nettoyement d'autant plus onéreux qu'il était sans aucun profit. Mais l'usage était profondément enraciné. Ce genre d'industrie avait été transmis de générations en générations. Aussi lorsque l'administration municipale, honteuse, il faut le dire, de l'état hideux de la ville, sous ce rapport, voulut porter la main à ces prétendus privilèges et briser l'ancienne coutume pour améliorer la salubrité publique, éprouva-t-elle de la résistance. Le désespoir arma la main d'un de ces balayeurs égarés et la force publique chargée d'appuyer l'exécution des mesures nouvelles, compta, dans ses rangs plusieurs victimes.

A cette époque, l'agriculture n'était point en souffrance sous le rapport des engrais. La campagne s'approvisionnait en partie par le moyen des paysans qui venaient en ville, la nuit, scruter les rues, une lanterne à la main et charger leurs bêtes de somme ou leur charrête, tandis que les balayeurs sédentaires enrichissaient journellement leurs *suyes* qui devenaient autant de sources intarissables pour les besoins des champs.

On ne peut pas dire, jusques là que les engrais constituassent à Marseille un commerce en grand. Tout se vendait au détail et comme au jour le jour.

Dans la pensée de quelques économistes, une organisation sérieuse de l'industrie du balayage combinée avec des mesures administratives d'une équitable sévérité pour extirper d'infames habitudes enracinées dans la population, aurait pu offrir à la ville des ressources pour son budget, sans contrarier, à fond, ce qu'on appelait une possession immémoriale.

Toutefois, les évènements politiques marchaient, et chose remarquable, les efforts de la science et de l'industrie grandissaient avec les idées. La science s'occupait de recherches, fesait d'utiles découvertes; l'industrie se les appliquait avec empressement.

C'est ainsi que les produits obtenus par la calcination des os., après avoir été appliqués aux raffineries de sucre dont les rendements furent améliorés, revinrent à l'agriculture à laquelle ils ont été soustraits depuis, en partie, par suite d'une nouvelle découverte dont la raffinerie a tiré de nouveaux profits.

A partir de ce moment, on peut le dire, l'industrie des engrais prit un essor tout nouveau et devint une branche de commerce, car si, d'une part, elle attribua une valeur aux débris osseux des animaux, jusque là sans emploi, si ce n'est pour certaines fabrications de peu d'importance, d'autre part elle ouvrit au noir d'os, après son application à la clarification des sirops, une porte large et profitable.

La chimie contribua donc pour sa part à ce développement industriel, et on lui doit encore la découverte de ce procédé qui consiste à convertir promptement en un engrais dont les qualités sont encore aujourd'hui quelque peu contestées, une infinité de substances végétales réputées jusqu'a lors imputrescibles et partant sans aucune valeur pour l'agriculture.

L'industrie des mines fournit aussi son contingent au fonds commun, en y versant le charbon animalisé, substance impropre jusques à un certain point, comme combustible, mais qui possède des propriétés fécondantes primitives, lesquelles sont vivement activées par l'adjonction de certaines quantités d'autres matières animales récentes; et dont l'une des grandes propriétés, avant l'amalgame, est de purifier presque instantanément les lieux infects en absorbant les gaz délétères.

Mais il était réservé à la terre, cette mère nourricière du monde entier, de produire, sous la forme végétale, une foule de principes fécondants qui lui reviendraient sous des formes deguisées et qui seraient la source de nouvelles richesses dans bien des pays divers.

Vous savez, Messieurs, combien est grande l'impulsion que la culture des plantes oléagineuses a reçu depuis quelques années. Auxiliaire définitivement enracinée dans notre sol, de l'arbre défaillant qui nous donne l'olive, cette culture fournit à la consommation une huile de bonne qualité pour les usages domestiques aussi bien que pour la fabrication, et surtout, sous la forme d'une pâte consistante qu'on appèle *tourteau*, un engrais actif, dont les avantages ont été appréciés et qui donne lieu à des transactions commerciales d'une haute importance.

Le nouveau monde lui même s'efforce d'entrer dans ce concert qui ne saurait recevoir assez d'extension.

Bien avant l'époque historique de notre planète, des dépôts stercoraires avaient été fournis par des myriades d'oiseaux marins sur divers points d'un hémisphère dont la découverte devait être faite quelques milliers d'années plus tard; et ces dépôts avaient une puissance presque incommensurable. La minéralogie moderne avait inscrit cette substance dans sa nomenclature, sous le point de vue des agents chimiques qui la composent; et, des analyses qui en avaient été faites était résulté la certitude que son emploi comme engrais devait être recommandé. Malheureusement, en raison des distances à parcourir, des lieux de production jusques chez nous, de tous les frais que le transport entraine et de la fiscalité qui appréhende au corps, dès son origine, toute importation nouvelle, le prix de revient du *ghuano* est beaucoup trop élevé pour qu'il y ait chance pour lui de rivaliser avec les autres engrais dont l'usage est acquis à notre localité.

Une longue série d'années écoulées sous l'égide bienfaisant de la paix a fait tourner bien des idées vers l'agriculture et l'on peut dire que cette science a progressé sous bien des rapports. Le gouvernement ne saurait trop s'attacher à diriger de ce côté une foule d'ambitions qu'il déplacerait ainsi du cercle épineux de la politique. Honorer l'agriculture, moraliser les employés subalternes attachés à l'exploitation des champs, améliorer leur sort, c'est faire prospérer l'agriculture, c'est enrichir l'état dans des proportions incalculables. Plus l'art agricole prendra d'extension, plus il s'approchera du perfectionnement, et plus la nécessité de la production des engrais se fera sentir, mais plus aussi cette industrie aura besoin d'encouragements de toute espèce.

J'arrive maintenant, Messieurs, à la partie la plus précise du rapport, et j'avoue que, sans cette digression qui a eu pour objet d'esquisser à grands traits l'historique de l'industrie sur laquelle reposent les demandes qui vous sont adressées par l'administration, j'aurais eu peu de choses à vous dire. Un doute me reste, et c'est à vous de le dissiper : celui de savoir si le rapporteur a dépassé le but.

Les engrais dont nous avons à faire connaître le mouvement commercial peuvent être classés par catégories.

1° Les engrais stercoraires provenant de matières animales et végétales fermentées.

2° Les engrais végétaux résultant de la trituration des graines oléagineuses.

3° Les engrais minéraux dont quelques uns présentent des caractères d'animalisation.

4° Les engrais Jauffret et Salmon qui procèdent des premier et dernier par les emprunts qu'ils font à l'un et à l'autre.

5° Des résidus d'industries diverses, tels que raclures

de cornes, chiffons, suie, poussière d'os, chrysalides, raclures de peaux, colombines, etc.. Enfin votre Commission a été d'avis de négliger, sous le rapport de l'exiguité de l'emploi et du chiffre du produit, quelques natures d'engrais qui sont la propriété presque exclusive de certaines personnes.

Je vais analyser successivement chaque catégorie et poser les chiffres des quantités produites, importées ou exportées ainsi que celui de la valeur en argent.

1° ENGRAIS STERCORAIRES.

Ces engrais sont, sans contredit, les plus considérables de l'échelle de production. Quoiqu'il en soit, il est très difficile pour ne pas dire impossible aujourd'hui de déterminer les qualités qui sont fabriquées à Marseille et qui sont livrées à l'agriculture, plusieurs exploitations ayant lieu en concurrence les unes des autres. D'ailleurs, un grand nombre de propriétaires font emploi de fumiers combinés avec les litières de leurs écuries et les matières provenant des vidanges de leurs latrines. Les bases sur lesquelles on chercherait à s'établir pour poser un chiffre quelconque manqueraient de solidité.

Toujours est il que si cette entreprise était confiée à des mains intelligentes, elle assurerait à l'agriculture locale un approvisionnement annuel supérieur à tous les besoins, d'un engrais de la meilleure qualité, dont le prix pourrait être réduit à de justes proportions, et que la ville pourrait se créer ainsi un revenu d'une assez grande importance.

2° ENGRAIS VÉGÉTAUX.

Les graines oléagineuses qui sont converties en huile et dont les résidus s'appèlent *tourteaux* sont les suivantes.

Graines de	Lin.
	Sésame.
	Colza, Ravison.
	Arachide.
	Touloucouna.
	Coton.
	Madia sativa et autres.

Votre Commission a pu établir, comme il suit, les quantités de chaque espèce de graines importées à Marseille, en 1842, et livrées à l'industrie oléagineuse. Ces chiffres sont d'une exactitude rigoureuse et diffèrent nécessairement de ceux du rendement qui ne doit être considéré que comme étant approximatif.

Graines de	Lin.	18,401,987 k.
	Sésame.	11,074,059
	Coton.	2,060,503
	Diverses,	3,358,453
	Arachide et Touloucouna.	339,036
	Colza, Ravison.	184,296
	Soit en total	35,418,334

Le rendement de chacune d'elles en tourteaux est établi comme ci après :

Lin	75 % —	13,801,490 k.
Sésame.	55 % —	6,090,732
Coton.	85 % —	1,751,332
Graines diverses.	80 % —	2,686,762
Arachides et Touloucouna.	60 % —	237,382
Colza Ravison.	85 % —	156,651
En tout.		24,724,299

Sur cette quantité, il a été exporté.

Pour	L'Angleterre	10,345,166 k. (Tourt. de lin).
	La Belgique.	24,797
	La Hollande.	10,000
Total.		10,379,963

Le produit en argent a été :

1,396,597 f. 40 c.	Pour l'exportation en Angleterre à raison de 13 f. 50 c. les 100 k.
3,347 60	Pour l'exportation en Belgique.
1,350 »	Pour l'exportation en Hollande.
Total. 1,401,295 f. 00	

ENGRAIS MINÉRAUX.

La Commission a établi, en première ligne, le noir végéto-animal de Coudoux, comme ayant déjà donné une appréciation suffisante de son emploi. En effet, la moyenne des exportations de cette substance, sur animalisée, a été de 10,000 hectolitres, ce qui a donné, au prix de 2 f. 50 l'hectolitre, un produit en argent de 25,000 f.

C'est le département de Vaucluse qui a consommé presqu'en entier les quantités ci-dessus énoncées ; l'emploi de cet engrais parait être plus particulièrement favorable à la culture de la garance.

Le noir de Coudoux est appelé à prendre une plus grande faveur comme engrais, quand il aura été l'objet d'expériences plus suivies. Comme désinfectant, ses propriétés ne sauraient être mises en doute, surtout si on veut s'en rapporter aux essais pratiqués par une commission spéciale de l'Académie des sciences de cette ville.

GHUANO.

Le ghuano ne peut figurer ici que pour mémoire, puis-

que c'est depuis peu de mois seulement que la première importation en a été faite à Marseille. Cette substance a été employée à la fumure de parcelles de terrain à la ferme modèle du département des Bouches-du-Rhône, et le directeur de cet établissement a rendu compte d'une manière favorable, de son action sur la végétation.

Les quantités importées ne s'élèvent, (chiffre exact) qu'à 150,000 k.

TERREAU JAUFFRET.

Cette substance qui s'éloigne sous tous les rapports, de l'engrais Jauffret dont elle ne conserve que le nom patronimique, se place assez avantageusement dans la nomenclature des engrais que nous poursuivons ici. Il en a été fabriqué, de novembre 1841 à novembre 1842 environ 300,000 k. dont la presque totalité a été vendue au prix de 8 fr. les 100 k.

NOIR ANIMAL PROVENANT DE LA CALCINATION DES OS.

La raffinerie des sucres a livré à l'exportation en 1842. 1,137,680 k. environ de noir rendu inhabile à la clarification après plusieurs emplois successifs. Sur cette quantité, 1,135,880 k. ont été importés en Angleterre. 1,800 k. ont été dirigés vers la Belgique.

Il a été versé dans le commerce:

900 quintaux métriques de raclures de corne. à 25 f.	22 500 f.
1,400 id. de chiffons. à 15 f.	21,000
500 id suie à 3 f.	1,500
3,000 id poussière d'os à 2 f.	6,000
200 id chrysalides de vers à soie à 22 f.	4,400

Enfin, il est arrivé, par la voie de mer et il a été livré à la consommation 25,265 k. d'engrais, sans autre qualification.

Tels sont, Messieurs, les renseignements que votre Commission s'est procurés et qu'elle vous soumet avec confiance, pour vous fournir les moyens de répondre à la demande de M. le maire de Marseille.

Rapport sur les semailles et les produits d'automne, en 1842, par M. Barthélemy, *secrétaire de la Commission d'agriculture.*

La Commission d'agriculture prenant attachement, chaque année, des phénomènes atmosphériques qui, aux diverses époques, peuvent favoriser ou contrarier les travaux et les produits agricoles, il lui est permis de répondre catégoriquement aux questions qui sont adressées par M. le Maire à la Société de statistique au sujet des semailles et des produits d'automne 1842.

Le mois d'octobre de l'année qui vient de s'écouler a été fécond en pluies, les temps étaient bien préparés en novembre pour les semailles : elles ont eu lieu généralement en temps opportun et la germination s'est opérée d'une manière favorable. Le mois de décembre a été remarquablement beau, cette même année; et depuis les premiers jours de janvier 1843 des froids modérés s'étant prononcés, il y a lieu de bien augurer de la récolte des céréales, à moins de contrariétés aux approches de la maturité des grains.

Les produits d'automne se sont ressentis de l'heureuse influence des pluyes et les marchés ont été abondamment servis.

INDUSTRIE.

Rapport fait au nom de la Commission (1) *qui a assisté à l'inauguration de la machine à vapeur, à épuisement, destinée à l'exploitation des mines de lignite du rocher bleu, concédées à* MM. Armand *et* Michel, *sur le territoire de la commune de Belcodène; par* M. de Montluisant, *membre actif.*

Messieurs,

Deux négociants hardis, plein de cette confiance que donne le génie des affaires et l'amour du bien, ont gémi de voir l'état abject auquel est soumise la malheureuse population qui travaille aux mines de lignite sur la commune de Belcodène. Ils ont eu la pensée généreuse d'améliorer son sort, en faisant faire, par des moyens mécaniques, la partie du travail la plus pénible à l'homme. Ils ont aussi donné à leurs machines une force capable de permettre de reprendre les anciennes exploitations, abandonnées par l'impuissance des ressources ordinaires. La grande entreprise qu'ils viennent d'avoir la gloire de réaliser, par une avance de plus d'un million, a donc le triple avantage d'être utile à l'humanité, d'augmenter la richesse industrielle du pays, et de servir d'exemple et d'encouragement pour d'autres entreprises semblables.

L'industrie est d'autant plus redevable à MM. Armand et Michel, créateurs du bel établissement qui nous occupe,

(1) Membres de la Commission, MM. Huguet, de Montluisant et P.-M. Roux.

qu'ils ont fait des sacrifices considérables pour importer une nouvelle machine à vapeur, réunissant au mérite d'une puissance variable à volonté de trente à deux cents chevaux, selon le besoin, la qualité non moins précieuse de dépenser quatre à cinq fois moins de combustible que les machines connues jusqu'à présent.

MM. Armand et Michel, sachant tout l'intérêt que la Société de statistique de Marseille porte au commerce et à l'industrie, ont eu la bienveillance d'inviter les fonctionres qui la représentent, à l'inauguration que Monseigneur l'archevêque d'Aix a bien voulu faire de leur importante machine. Ils ont également convié les hauts magistrats et fonctionnaires de Marseille et d'Aix, ainsi que les personnes les plus distinguées de ces deux villes. Dès le matin du 19 mai dernier, des salves répétées ont annoncé au loin la cérémonie du jour et y ont appelé les populations environnantes. Les ouvriers mineurs sont arrivés avec une musique bruyante en tête qui a achevé de donner un air de fête à la réunion, d'ailleurs favorisée par un temps superbe. Vers midi a eu lieu l'imposante cérémonie religieuse de la bénédiction de la machine. Immédiatement après, cette machine a été mise en jeu, et a étonné l'œil et l'imagination par la gravité de ses mouvements et la grandeur de ses résultats. Enfin la cérémonie a été terminée par un banquet de cent couverts des mieux ordonnés, où de nombreux toasts, analogues à la circonstance, ont été portés. La réunion a eu lieu sous une tente circulaire, élégante, placée sur un tertre permettant de voir le jeu des machines, et de découvrir un vaste horizon. En un mot, MM. Armand et Michel ont fait les honneurs de la fête avec toute la bienveillance possible, et de manière à ne rien laisser à désirer à la satisfaction des conviés.

Maintenant que nous avons sommairement fait connaître la cérémonie, nous allons donner une idée de la machine remarquable qui en a été l'objet.

D'anciennes et nombreuses galeries de mine, à une profondeur de 130 mètres, étaient envahies par les eaux. Il fallait, pour les épuiser dans tous les temps, une puissance en rapport avec leur plus ou moins d'abondance. A cet effet, on a fait usage d'une machine à vapeur, à haute pression, de cinq atmosphères, sortie des ateliers de M. John Taylor et Ce dans le pays de Galles. Cette machine a une force nominale minimum de 33 chevaux et maximum de 200. Elle se distingue par une course considérable donnée au piston moteur, lequel a 1 m. 525 c. de diamètre, et monte de 3 m. 05 c. pour redescendre ensuite d'autant. Chaque course se fait en cinq ou six secondes, et l'on peut en obtenir à volonté depuis deux jusqu'à douze par minute. La longue durée de chaque course permet à la vapeur de développer et de continuer son action, et de réduire par conséquent les pertes considérables qui ont lieu à chaque temps d'arrêt du piston. Il résulte de ce que nous venons de dire, que, lorsqu'on a beaucoup d'eau à épuiser, on produit une quantité suffisante de vapeur pour que le jeu de la machine soit continu et donne dix à douze coups de piston par minute, et que, lorsque la quantité d'eau diminue, on réduit proportionnellement la vapeur jusqu'à n'avoir que deux coups par minute. Pour obtenir cette intermittence, on a un cylindre creux et flotteur qui, en oscillant verticalement, ouvre et ferme alternativement les orifices par où la vapeur se rend dessus et dessous le piston, et ferme et ouvre en même temps ceux par où elle s'échappe pour arriver dans le réfrigérant. Le mouvement du flotteur est réglé à volonté par un mécanisme de détail qui, en ouvrant plus ou moins une issue à un approvisionnement d'eau, laisse tomber une quantité déterminée de cette eau, appelée cataracte, dans le cylindre, où on leur a ménagé une fuite convenable; ce qui le fait monter et descendre dans un temps donné, et lui fait produire l'effet

voulu. Ce flotteur à cataracte est une invention recente aussi simple qu'ingénieuse. Nous venons de l'expliquer, comme nous avons pu le comprendre dans la courte description qui en a été faite sur les lieux, sans garantir ce que nous venons de dire.

L'action du piston moteur agit à l'extrémité d'un énorme balancier d'environ neuf mètres de longueur, sur deux metres de hauteur à l'axe, dont l'autre extrémité met en mouvement la tige des pompes à épuisement. La longueur du bras du piston est plus grande d'un quart que celle du bras des pompes.

Les pompes sont distribuées en trois colonnes ou étages : la pompe inférieure est aspirante et foulante ; les deux autres sont seulement foulantes. Ces pompes sont dites à plongeur. Leur piston est plein et très long, et frotte dans une boëte ou collet à étoupe. Les soupapes sont dans une chapelle à coté du corps de pompe. L'effet de ces pompes est d'élever un demi mètre cube d'eau par minute à 130 m. de hauteur lorsque le piston frappe deux coups dans le même temps, et d'élever cinq à six mètres lorsqu'il en frappe douze.

Enfin, pour laisser le moins de choses possibles à désirer, nous ferons remarquer que les machines à vapeur ordinaires consument 5 kilogrammes de charbon par heure et par cheval nominal, tandis que celle de MM. Armand et Michel ne demande qu'un kilogramme. On arrive à ce résultat remarquable en plaçant le piston moteur le plus près possible de la chaudière ; en empêchant la déperdition de la chaleur rayonnante des tuyaux et du cylindre par une enveloppe de maçonnerie non conductrice du calorique, et en faisant agir longtemps la vapeur sur le piston moteur, ce qui résulte, ainsi que nous l'avons déjà dit, de la très grande course qu'on lui a imposée.

Nous désirons, Messieurs ; vous avoir fait apprécier les

avantages réels que le pays est appelé à retirer de l'importation de la belle machine à vapeur que MM. Armand et Michel viennent d'établir sur les mines du rocher bleu dans la commune de Belcodène. Nous nous plaisons à leur en rendre un sincère hommage, et à faire des vœux pour le succès de leur grande et utile entreprise.

COMMUNICATIONS.

Mouvement des voyageurs par les paquebots de l'administration des postes sur la méditerranée; par M. L.-J. Moissard, *ingénieur de la marine royale, membre du Comité de direction du service des paquebots de la méditerranée, et membre actif de la Société.*

Lorsque les voies de communications sur la méditerranée n'étaient établies que par navires à voiles, c'était avec un sentiment d'hésitation que le voyageur mu par la nécessité ou par l'amour de la science entreprenait une excursion en Orient; le nombre d'hommes qui se hasardaient à courir les chances d'une navigation regardée alors comme lointaine était donc très limité, et de retour dans leur patrie, la curiosité s'attachait d'autant plus à leurs personnes, qu'ils venaient de parcourir des pays dont la forme de gouvernement, la religion, les mœurs, les costumes, les monuments, avaient un caractère si différent de tout ce qui entourait leurs compatriotes. L'exploration de contrées si intéressantes par les souvenirs qui s'y rattachent, était regardée alors comme un acte de courage, et le récit des périls auxquels était exposé l'homme de cœur qui voulait toucher du doigt les restes de la grandeur des Grecs, des Egyptiens ou des croisés de la chrétienté aurait pu faire partie d'une odyssée.

Cet état de choses menaçait d'être de longue durée, et de continuer à nous laisser plus étrangers à l'Orient que nous ne l'eussions été à l'Amérique ou aux Indes, si le développement de la navigation par la vapeur n'était pas venu donner une forte impulsion aux progrès de la civilisation, en mettant en pratique la saine pensée d'une société fameuse par ses erreurs, celle de relier l'Orient à l'Occident.

Avant cette immense conquête de notre époque, conquête qui sera l'un de ses plus beaux titres de reconnaissance de la part de la postérité, les voyageurs qui parcouraient dans tous les sens la mer méditerranée, ne se comptaient guères que par quelques centaines; aujourd'hui l'emploi de la vapeur les fait compter par milliers, et leur accroissement est tellement rapide que dans peu d'années il sera indispensable d'augmenter les moyens de transport.

D'abord, les contrées d'Italie furent le but que quelques compagnies assignèrent aux courses de leurs paquebots; elles avaient compris qu'en rendant les voyages faciles et à la portée des diverses classes de la société, elles en retireraient de grands avantages. Leurs espérances n'ont pas été deçues, et actuellement l'Italie n'est plus seulement une terre dont la vue était exclusivement possible aux riches voyageurs; elle est abordable pour toutes les fortunes.

C'était déjà un grand progrès d'avoir rapproché ainsi Gènes, Livourne, Rome et Naples des frontières de la France; mais ce n'était pas assez : de nouveaux besoins se faisaient sentir et le gouvernement reconnut la nécessité de prolonger les lignes de paquebots à vapeur en les faisant aboutir aux points extrêmes de la méditerranée.

Quoiqu'une pensée politique et de civilisation eut présidé à la création des paquebots de la méditerranée, cependant les intérêts du trésor ne durent pas être négli-

gés et d'après des documents certains il fut reconnu qu'au bout de quelque temps d'activité de service, le nombre moyen des voyageurs prenant passage sur les paquebots postes serait probablement de 50 par voyage.

Le service, dont le matériel est composé de dix paquebots de la force de 160 chevaux chacun a commencé le 1er mai 1837. Cette année ne permit pas aux prévisions de se réaliser; la peste en Orient et le choléra à Malte et à Marseille éloignèrent beaucoup de voyageurs. Il n'y eut guères que les personnes dont les affaires exigeaient leur présence dans les divers pays du littoral méditerranéen qui prirent passage sur les paquebots. L'année 1837 doit donc être considerée comme anormale dans des comparaisons statistiques.

Les années suivantes les maladies qui affligeaient Malte et Marseille ayant disparu, les passagers reprirent confiance et arrivèrent de toutes parts en assez grand nombre à bord des paquebots de l'état. Pendant le cours de 1838, 9,692 voyageurs ont pris passage à destination de diverses villes, et en 1839 ce nombre s'est élevé à 15,790, c'est-à-dire qu'il y a eu un accroissement de 6,098 voyageurs ou environ 63 pour cent.

Le mouvement de ces voyageurs dans chacun des ports où relachent les paquebots, est exprimé dans le tableau suivant :

Etat du mouvement des voyageurs sur les paquebots de l'Etat pendant les années 1838 et 1839.

Noms des ports de relache ou stations.	Année 1838. Nombre de voyageurs. partis de diverses stations.	Année 1838. Nombre de voyageurs. arrivés de diverses stations.	Année 1839. Nombre de voyageurs. partis de diverses stations.	Année 1839. Nombre de voyageurs. Arrivés de diverses stations.	Total du nombre des voyageurs pour 1838	Total du nombre des voyageurs pour 1839	Augmentation sur cent voyageurs.
Marseille.	1,736	1,155	2,594	2,270	2,891	4,864	64
Livourne.	1,209	1,193	1,884	2,084	2,402	3,968	65
Civita Veccia.	516	1,079	1,959	1,954	1,595	3,913	145
Naples.	1	21	»	»	22	»	»
Malte.	764	784	1,205	1,195	1,548	2,400	55
Syra.	1,432	1,490	2,265	2,657	2,922	4,922	68
Athènes.	1,201	831	1,941	1,106	2,032	3,047	50
Alexandrie.	540	656	749	1,021	1,196	1,770	48
Smyrne.	708	845	1,080	1,192	1,553	2,272	46
Dardanelles.	808	146	757	355	954	1,112	16
Constantinople.	777	1,492	1,356	1,956	2,269	3,312	46
	9,692	9,692	15,790	15,790	19,384	31,580	

En examinant ce résultats on aperçoit. 1° Que le mouvement total des voyageurs s'est accru, de 1838 à 1839, dans la proportion de 1 à 1,629 ou environ 63 pour %. 2° Que le port de Civita Vecchia a été celui où l'accroissement du nombre des passagers a été le plus notable. 3° Qu'à l'exception du port de Syra, le mouvement dans les autres ports au-delà de Malte a eu une augmentation a peu près uniforme variant de 46 à 50 pour %. Enfin, que le mouvement à Marseille dans les ports d'Italie jusques et y compris Malte, est représenté par les chiffres 8,452 pour (1838), et 15,145 pour (1839) tandis que celui des stations au-delà de Malte est représenté par 10,932 pour (1838) et 16,436 pour (1839) ce qui dénote évidemment que les hommes sentent le besoin de voyager dans le levant autant et peut être plus que le long du littoral de l'Italie.

Ces résultats laissent bien loin derrière eux ceux obtenus alors que les communications étaient difficiles, longues et dispendieuses.

Après avoir fait connaître le mouvement général des passagers dans les stations de la méditerranée et le mouvement particulier dans chacune d'elles, il ne serait peut-être pas sans intérêt de montrer à quel chiffre s'est élevé le nombre des voyageurs partis de chacun des ports à destination de chacun des autres ports : ces chiffres sont résumés dans les tableaux n° 1 et n° 2 présentés sous la forme de tables arithmétiques pour les années 1838 et 1839.

NOMS des ports d'arrivées.	NOMBRE des voyageurs arrivés des stations précédentes.										NOMS des ports de départs	NOMBRE TOTAL des voyageurs partis pour les stations qui suivent
Marseille.	»	Marseille.									Marseille.	1736
Livourne.	823	823	Livourne.								Livourne.	604
Civita ve.	940	475	465	Civita v.							Civita v.	134
Naples.	»	»	«	»	Naples.						Naples.	
Malte	330	147	82	101	»	Malte.					Malte.	232
Syra.	130	19	10	3	»	98	Syra.				Syra.	1379
Athènes	775	36	3	5	»	25	705	Athènes.			Athènes.	221
Alexand.	399	99	17	8	»	49	162	64	Alexan.		Alexan.	238
Smyrne.	547	87	15	7	»	26	312	73	77	Smyrne.	Smyrne.	678
Dardanel.	42	»	»	»	»	1	14	2	1	24	Dardanel.	
Constant.	1492	100	12	10	»	32	186	117	143	214	678	Constantin.
Constant.	777	45	10	7	»	125	148	22	109	207	104	Constantin.
Dardanel.	130	2	1	»	»	3	2	2	29	91	Dardanel.	104
Smyrne.	470	32	7	1	»	77	219	15	119	Smyrne	Smyrne.	298
Alexand.	319	15	23	1	»	169	94	17	Alexan.		Alexan.	257
Athènes.	945	6	»	»	»	42	397	Athènes.			Athènes.	56
Syra.	53	12	8	»	»	38	Syra.				Syra	1360
Malte.	52	280	101	130	21	Malte.					Malte.	454
Naples.	1	1	»	»	Naples.						Naples.	21
Civita ve.	382	157	225	Civita v.							Civita v.	139
Livourne.	605	605	Livourne.								Livourne.	370
Marseille.	»	Marseille.									Marseille.	1155
NOMS des ports …	NOMBRE de voyageurs partis pour les stations …										NOMS des ports …	NOMBRE des voyageurs arrivés des stations …

Tableau [illegible] en 1860.

NOMS des ports d'arrivées	NOMBRE des voyageurs arrivés des stations précédentes.										NOMS des ports de départ.	NOMBRE des voyageurs partis pour les stations qui suivent.
Marseille.	»	Marseille.									Marseille	2594
Livourne.	1025	1025	Livourne.								Livourne.	918
Civita v.	1547	887	660	Civita v.							Civita v	324
Naples.	»	»	»	»	Naples.						Naples.	»
Malte.	580	195	139	246	»	Malte.					Malte.	339
Syra.	142	15	11	13	»	103	Syra.				Syra.	2180
Athènes.	1020	42	5	4	»	27	342	Athènes.			Athènes.	381
Alexandr.	739	184	52	36	»	126	268	73	Alexan.		Alexandr.	191
Smyrne.	792	66	6	6	»	31	510	119	54	Smyrne.	Smyrne.	359
Dardanel.	107	1	2	»	»	2	25	6	4	67	Dardanel.	627
Constanti.	1956				»							Constantin.

NOMS des ports de départs.	NOMBRE de voyageurs partis pour les stations qui suivent.											NOMS des ports d'arrivées.	NOMBRE de voyageurs arrivés des stations qui précédent.
Constanti.	1356	73	26	5	»	189	280	45	171	319	248		Constantin.
Dardanel.	130	»	»	»	»	8	2	1	43	81		Dardanel.	248
Smyrne.	721	33	15	6	»	101	430	8	68	Smyrne.		Smyrne.	400
Alexandr.	558	42	22	6	»	233	223	32	Alexan.			Alexandr.	282
Athenes.	1560	9	2	»	»	29	1520	Athènes.				Athènes.	86
Syra.	85	15	5	5	»	60	Syra.					Syra.	2515
Malte.	866	840	141	385	»	Malte.						Malte.	645
Naples.	»	»	«	»	Naples.							Naples.	»
Civita v.	1635	787	888	Civita v.								Civita v.	407
Livourne.	971	971	Livourne.									Livourne.	1059
Marseille.	»	Marseille.										Marseille.	2270

L'inspection de ces tableaux fait connaître quelques points principaux qu'il est utile de signaler : ainsi sur 1736 voyageurs partis de Marseille en 1838 pour divers points, 1298 eurent pour destination Livourne et Civita Vecchia et 438 seulement Malte et les villes situées au-delà de cette île, c'est-à-dire qu'à Marseille le quart des passagers seulement s'est fait inscrire pour la destination de Malte et du Levant.

Un résultat à peu près semblable s'est fait sentir en 1839. En effet, sur 2,594 voyageurs, 1,912 ont pris passage jusqu'à Livourne et Civita Vecchia et 682 avaient pour destination Malte et les autres points au-delà, c'est à-dire un peu plus d'un quart du chiffre total des passagers inscrits à Marseille ; ce qui semblérait dénoter qu'à mesure que les voyageurs augmentent, la proportion de ceux allant directement à Malte et dans le levant, s'accroit plus rapidement. Il ne faudrait pas tirer une conclusion rigoureuse de ces faits, parce que le service des paquebots a une origine trop récente pour qu'il soit possible de pressentir la progression d'après laquelle le nombre des passagers prendra son accroissement.

Il est également à remarquer qu'à Livourne en 1838, il est parti un nombre à peu près égal de voyageurs pour Civita Vecchia, Malte et les ports du levant que pour Marseille ; ce résultat s'est reproduit en 1839.

A Syra, en 1838, il est parti pour Athènes, Alexandrie, Smyrne, les Dardanelles et Constantinople, un nombre de voyageurs égal environ à celui que ce port a reçu de ces différentes villes, mais ce fait ne s'est pas renouvellé en 1839 entre les départs pour les mêmes villes et les arrivées à Syra ; il y a une différence de 335 voyageurs en faveur des arrivées.

D'autres remarques pourront également être faites en comparant les divers chiffres des tableaux précédents, mais elles ne paraissent pas avoir une importance actuelle.

Je ne terminerai pas cette esquisse statistique sans effleurer une question souvent agitée, mais non parfaitement encore résolue : celle de la concurrence que les paquebots ont pu faire aux paquebots appartenant aux compagnies qui explorent le littoral de l'Italie ; il faut ici encore laisser parler les chiffres, et à défaut d'autre document, je me servirai du tableau récapitulatif du nombre des voyageurs partis en 1839 de Marseille, ou arrivés dans ce port tant sur les paquebots de l'Etat que sur ceux du commerce.

Tableau statistique du départ et de l'arrivée des voyageurs par les paquebots de l'état et du commerce pendant l'année 1839.

NOMS des Villes desservies par les Paquebots.	DÉPARTS DE MARSEILLE.				ARRIVÉES A MARSEILLE.			
	Paquebots de l'État.	Compagnie française Pharamond et Sully.	Compagnie napolitaine Marie christine et François I.	Compagnie toscane Marie Antoinette et Léopold II.	Paquebots de l'État.	Compagnie française Pharamond et Sully.	Compagnie napolitaine Marie Christine et François I.	Compagnie toscane Marie Antoinette et Léopold II.
Gênes	"	601	293	415	"			
Livourne	1025	329	155	233	971	1234	551	1014
Civita-Vecch.	387	208	135	225	787			
Naples	"	396	288	279	"			
Malte	195	"	"	"	340			
Syra	15	"	"	"	15			
Athènes	42	"	"	"	9			
Smyrne	66	"	"	"	33			
Dardanelles	1	"	"	"	"			
Constinople	179	"	"	"	73			
Alexandrie	184	"	"	"	42			
Totaux.	2594	1534	871	1152	2270	1234	551	1014
Nombre de voyages	36	35	25	30	36	31	25	31
Nombre moyen de passagers par voyages	72	43	35	38	63	39	22	32
Nombre moyen de passagers pour la côte d'Italie	53	43	35	38	49	39	22	32

Nous avons vu précédemment que le nombre des voyageurs partis de Marseille sur les bâtiments de l'Etat a été en 1839 de 2,594 et que ceux arrivés a été de 2,270; ce qui a donné un mouvement de passagers de 4,864. En retranchant de ce chiffre les voyageurs partant pour Malte et le Levant ou revenant de ces contrées, le mouvement des voyageurs entre Marseille et les ports d'Italie se reduira à 3,670. Comparant ce chiffre à ceux constatés sur le tableau, on voit que le Pharamond et le Sully ont produit un mouvement de 2,768 ; la difference en faveur des paquebots de l'Etat est donc 802 environ 1|3; ce qui est en rapport approché de la différence entre les prix de passage. Mais remarquons ici que le mouvement des voyageurs par les paquebots du commerce s'est de beaucoup accru si on le rapproche de celui des années qui ont précédé l'année 1839. Cequi s'explique par l'assurance que les voyageurs ont de rencontrer à Marseille un service parfaitement régulier. Ainsi, si d'un côté les paquebots de l'Etat ont plus de passagers que ceux du csmmerce, d'un autre coté ils ont attiré une plus graude affluence de voyageurs qui, arrivés à Marseille, réfluent souvent à bord des paquebots du commerce et atténuent par là une concurrence qui avait dans le premier moment préoccupé les compagnies existantes.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Extrait du compte rendu du ministère de l'intérieur, en Russie, pour l'année 1840. — *Agriculture.* — Grâce aux mesures prises par l'administration dans le but d'assurer aux provinces, où la récolte des blés d'hiver avait totalement manqué, les moyens d'ensemencer de nouveau les champs, les semailles dans toute l'étendue de l'Empire ont effectivement offert à peu près les mêmes totaux qu'en 1839.

Dès l'automne, les dispositions nécessaires ont de plus été faites pour prévenir pendant l'hiver suivant (de 1840 à 1841) jusqu'à la possibilité d'une cherté extraordinaire dans les provinces du centre qui en paraissaient ménacées. Des comités s'étant formés dans ce but, sur l'invitation de l'administration, dans la plupart des villes de ces contrées, on est parvenu à réunir, surtout dans les gouvernements de Tamboff et de Riazan, des quantités très-considérables de blé achetées à frais communs et destinées à être vendues, en cas de besoin, à un prix modéré, à ceux parmi les habitants des villes qui y forment la classe la moins aisée (1). Les gouvernements de Kalougo

(1) Dans les gouvernements de Riazan 48,000 tchetv., de Tamboff 18,000 tch., de kalougs 5,000 tch. Les villes du gouvernement de Toula ont assigné une somme de 100,000 rbls. d'arg. pour acheter du blé.

et de Toula offraient sous ce rapport moins de ressources, mais l'administration y a suppléé en destinant une somme de 1,328,000 rbls. ass., puisée dans le trésor Impérial, à l'achat des quantités de céréales jugées nécessaires (1) et cette mesure ne peut manquer d'avoir une influence heureuse sur l'état du marché en général, puisqu'elle ne permet pas à la spéculation de compter sur des prix trop élevés.

L'approvisionnement des deux capitales de l'Empire a de même exigé quelques dispositions extraordinaires, c'est surtout pour St-Pétersbourg que la permission d'importer du blé de l'étranger est devenue utile, les cargaisons de céréales que les ports de l'Allemagne n'ont pas tardé à nous expédier ayant contribué à y maintenir le prix du blé à un taux modéré (2). A Moscou, où l'on aurait pu craindre une cherté extraordinaire à cause du voisinage des provinces qui avaient le plus souffert, le corps des marchands, en se cotisant pour une somme de près d'un million et demi de rbls. ass., a offert les moyens d'établir des entrepôts de céréales à l'instar de ceux des gouvernements de Riazan et de Tomboff. En vertu d'un ordre Suprême, des fonds, s'élevant à un million de rbls. ass., avaient été mis de plus à la disposition du gouverneur-général de la ville, également dans le but de fournir à la classe indigente du pain à un prix convenable, et grâce à ces bienfaisantes dispositions, et au patriotisme du commerce de Moscou, les deux capitales étaient à la fin de l'année mieux approvisionnées même qu'elles ne le sont d'ordinaire à cette époque.

(1) Pour cette somme ont été achetés ; pour les entrepots dans le gouvernement de Kalouga 7,000 tch.; pour ceux établis dans le gouvernement de Toula 32,000 tch.

(2) L'importation s'est élevée à 246,000 tchetv.

Industrie, commerce intérieur. Les résultats qu'a offerts le commerce intérieur de l'Empire, placé sous la surveillance du ministère de l'intérieur et de celui des finances, ont été beaucoup plus satisfaisants qu'on n'aurait osé l'espérer au commencement de l'année ; ni l'activité de nos fabriques, ni le développement progressif de ce commerce, dont les principales foires de l'Empire sont devenues le centre, n'ont été arrêtés, malgré la gêne partielle que l'état des récoltes avait amenée dans plusieurs des provinces les plus riches, et l'on a même remarqué une augmentation assez sensible dans le mouvement de ces foires comparativement aux totaux des années précédentes, la valeur des marchandises mises en vente, et des ventes opérées, s'étant élevée aux chiffres suivants :

	Il a été mis en vente :	Vendu :
A Nijny-Novgorod pour	47,264,967 r. d'arg.	38,828,984 r. d'arg.
» Irbit »	12,232,286 » »	7,682,000 » »
» Roma 1re »	2,487,089 » »	1,163,240 » »
» » 2me »	9,001,904 » »	4,454,747 » »
» Kharkoff 1re »	5,743,280 » »	2,944,390 » »
» » 2me »	3,364,165 » »	1,270,184 » »
» » 3me »	2,787,940 » »	844,397 » »
» Koursk »	7,014,802 » »	2,014,834 » »
» Kroleveisk »	4,265,990 » »	2,017,520 » »
» Simbirsk »	1,291,910 » »	609,966 » »
» Soumy 1re »	2,530,000 » »	650,000 » »
» Lébédiane 1re »	687,830 » »	304,210 » »
» Korsoun »	752,522 » »	466,483 » »
» Tamboff 1re »	411,628 » »	209,700 » »
» Taganrog »	457,305 » »	109,920 » »
» Kieff »	618,814 » »	224,428 » »
» Yakoutsk »	638,809 » »	560,240 » »
Total	101,551,171 r. d'arg.	64,326,743 r. d'arg.

De manière que les totaux des marchandises mises en vente et des ventes opérées offrent sur ceux de l'année 1839 un excédant de 1,860,327 rbls. d'arg. pour les premières, et de 853,812 rbls d'arg. pour les secondes.

Comparativement aux époques antérieures, le mouvement de 1840 paraîtrait encore plus avantageux, surtout relativement à ces grands marchés temporaires établis chaque année sur les confins de l'Asie et de l'Europe à Nijny-Novgorod et à Irbit. A une époque très-récente, en 1832, toutes les marchandises dont les bazars d'Irbit, où les habitants de la Sibérie viennent échanger les produits de leur pays contre ceux de l'industrie européenne, étaient enrichis pendant la foire, ne s'élevaient guère encore qu'à une valeur totale de 12,537,432 rbls. assig. Depuis lors, neuf ans se sont à peine écoulés, et le mouvement des échanges opérés dans cette ville s'est accru dans la proportion de 1 à 4; preuve très-remarquable des rapides progrès de l'industrie et de la richesse nationale dans les plaines fertiles de la Sibérie, ainsi que dans ces contrées au pied de l'Oural où le nombre des hauts fourneaux et des usines de toute espèce augmente de jour en jour, de même que leur activité.

Nous ajouterons encore que l'administration a jugé nécessaire, dans l'intérêt du commerce intérieur, d'établir l'année dernière, jusqu'à 11 nouvelles foires dans différentes villes, et 59 autres, ainsi que 28 marchés hebdomadaires, dans autant de villages, sans compter 9 villages auxquels on a conféré les privilèges dont jouissent les bourgs, relativement au commerce.

Administration des villes. Bien que les mesures ordonnées successivement dans le but d'améliorer les finances des villes de l'Empire, d'augmenter leurs revenus et réduire leurs dépenses au taux le plus modéré, n'aient été mises en vigueur que depuis peu d'années, les

espérances qu'on avait fondées sur ces dispositions ont déjà été réalisées en très-grande partie ; les ressources des villes surtout augmentent de manière que les revenus ordinaires des 619 villes et gros bourgs situés dans toutes les provinces de l'Empire (le grand-duché de Finlande excepté) qui ont présenté leur budget au ministère de l'intérieur, évalué à 5,859,900 rbls. d'arg. en 1839, se sont élevés, dès l'année dernière, à 6,162,966 rbls, d'arg. et les capitaux de réserve, formés moyennant les reliquats accumulés des années antérieures, appartenant aux municipalités, à plus de trois millions de rbls. d'arg. (1). Quant aux dépenses, plus fortes que d'ordinaire en raison de la cherté des céréales, elles se sont accrues de 5'849,004 rbls. d'arg., chiffre de l'année précédente, jusqu'à 6,423,956 rbls. d'arg.; de sorte que le budget de quelques unes de ces villes a présenté un déficit qu'il a fallu couvrir au moyen de quelque redevance additionnelle imposée aux habitants (2).

(1) En 1839 ces capitaux avaient offert un total de 2,455,638 rbls. d'arg. seulement.

(2) Dans 371 villes et bourgs, les recettes ont offert sur les dépenses un excédant de 316,054 rbl. d'arg.; les comptes rendus de 248 autres municipalités accusent un déficit de 577,77,044 rbls. d'arg.

Voici à quels chiffres se sont élevés les budgets des principales villes de l'Empire :

	Recettes.		Dépenses.	
Saint-Pétersbourg.	1,584,304	rbls. d'ar.	1,536,939	rbls. d'arg.
Moscou	971,907	—	1,145,738	—
Odessa	454,572	—	443,403	—
Riga	249,053	—	351,711	—
Arkhangel . . .	33,785	—	31,701	—
Nijny-Novgorod .	47,786	—	39,798	—

L'influence des circonstances défavorables auxquelles nous venons de faire allusion s'est de même fait sentir dans les travaux de construction entrepris pour le compte des particuliers, dont le chiffre est resté bien au-dessous de celui de l'année précédente; tandis qu'en 1839 on avait vu élever dans toutes les villes de l'Empire jusqu'à 5,610 nouvelles maisons d'habitation en pierre et en bois, ces mêmes villes ne se sont agrandies que de 2,557 maisons dans le courant de l'année dernière, en y comprenant 179 constructions nouvelles dans la capitale.

Cultes étrangers. Les églises catholiques, à Rével et à Kréménetz, ont été renouvelées moyennant des sommes prises sur les capitaux de réserve appartenant aux églises de ce culte; à Minsk une église luthérienne a pu être restaurée, les fonds nécessaires ayant été assignés à cet effet en vertu d'un ordre Suprême. Du reste, il n'y a guère eu de changement, ni dans l'organisation du clergé des différents cultes protégés par les lois de l'Empire, ni dans l'administration de leurs propriétés, et, à la fin de l'année, le nombre des habitants de la Russie appartenant aux églises Catholique-Romaine, Luthérienne, Arménienne, etc., ou professant l'Islamisme, la religion Mosaïque ou le Bouddhisme, s'était accru dans les proportions suivantes, comparativement à l'année 1839 :

	1839.		1840.
1° Catholiques dans les six diocèses de Mohileff, Vilna, Telsze, Jitomir, Kaménetz et Minsk.	2,635,586	—	2,665,994
2° Arméniens-grégoriens dans la			

Astrakhan. . . .	117,211	—	106,223	—
Casan	79,055	—	62,456	—
Kieff.	78,736	—	76,933	—
Vilna.	48,944	—	41,956	—

Bessarabie, le district de Nakhitchévan et le gouv. d'Astrakhan	39,927	— 38,840
Dans la Géorgie	»	— 101,458
Dans les provinces d'Erivan et de Karabagh, une population de 28 mille 754 familles, évaluée à	»	— 114,816 [1]
3° Arméniens catholiques . . .	»	— 13,895
4° Luthériens et réformés, environ	»	— 1,500,000
5° Mahométans, sans compter les habitants des provinces caucasiennes et de la Géorgie.	1,530,726	— 1,546,679
Dans les provinces caucasiennes et en Géorgie	»	— 280;082 [2]
6° Juifs	1,080,224,	— 1,092,341
7° Bouddhistes dans les gouvernements d'Astrakhan, et le pays des Cosaques du Don	»	— 113,772
8° Payens dans les gouvernements d'Arkhangel, de Viatka, de Casan, de Simbirsk, de Perm, d'Orenbourg et de Tomsk, ainsi que dans la Géorgie.	»	— 75,581

Les disciples de la religion de Bouddha, errant sur les bords éloignés du lac Baïkal, au pied de l'Altaï, ou dans les plaines du gouvernement de Tobolsk, ne sont pas compris dans ces chiffres, l'administration n'ayant pas encore reçu les rapports des autorités locales sur l'état

(1) Total des Arméniens-Grégoriens, 255,304 individus, sans compter les habitants de 25 paroisses dans la province de Schirwan, sur lesquelles on n'a pas encore de renseignements détaillés.

(2) Total des Mahométans, 1,726,761,

de ces tribus. Il en est de même pour la population du grand-duché de Finlande, placé sous une administration spéciale.

L'Eglise Catholique possède, dans toute l'étendue de l'Empire, jusqu'à 160 monastères et couvents, dont 51 de religieuses, 960 églises paroissiales, 280 succursales et 1,100 chapelles, desservies par 1,665 moines de différents ordres ; 658 religieuses (en y comprenant les sœurs laïques et les novices) et 2,008 ecclésiastiques séculiers de différents degrés.

Les terres formant une partie de la dotation, tant des monastères que des églises paroissiales, sont habitées, d'après les derniers recensements, par une population de 202,608 individus (103,328 hommes et 99,280 femmes).

Ces églises possèdent en outre des capitaux s'élevant au total à 5,061,542 rbls. d'arg. ; leurs revenus ont été évalués à 867,926 rbls. d'arg. ; somme dont une partie est employée à l'entretien d'un grand nombre d'établissements de bienfaisance ou d'utilité publique, tels que 28 hôpitaux, dans lesquels 4,561 malades ont été traités dans le courant de l'année, et 209 écoles avec 3,505 élèves des deux sexes.

L'Académie ecclésiastique à Vilna et les séminaires dans les différents diocèses comptaient ensemble jusqu'à 50 professeurs et 273 élèves.

Le clergé Arménien-Grégorien, qui se compose de 1,360 prêtres, 155 moines, 32 religieuses et 1,216 chantres, etc., possède 8 cathédrales, 888 églises paroissiales, 20 chapelles, 32 monastères, 5 séminaires et 15 écoles de paroisse — le clergé Arménien-Catholique a 35 églises, 4 chapelles desservies par 64 prêtres, et enfin 5 écoles.

Le nombre des églises luthériennes et réformées, tant paroissiales que succursales, s'élève à 911 (9 de plus que l'année précédente), et celui des ecclésiastiques de ce rite à 489.

Bessarabie, le district de Nakhitchévan et le gouv. d'Astrakhan	39,927	— 38,840
Dans la Géorgie	»	— 101,458
Dans les provinces d'Erivan et de Karabagh, une population de 28 mille 754 familles, évaluée à	»	— 114,816 [1]
3° Arméniens catholiques . . .	»	— 13,395
4° Luthériens et réformés, environ	»	— 1,500,000
5° Mahométans, sans compter les habitants des provinces caucasiennes et de la Géorgie.	1,530,726	— 1,546,679
Dans les provinces caucasiennes et en Géorgie	»	— 280,082 [2]
6° Juifs	1,080,224,	— 1,092,341
7° Bouddhistes dans les gouvernements d'Astrakhan, et le pays des Cosaques du Don	»	— 113,772
8° Payens dans les gouvernements d'Arkhangel, de Viatka, de Casan, de Simbirsk, de Perm, d'Orenbourg et de Tomsk, ainsi que dans la Géorgie.	»	— 75,551

Les disciples de la religion de Bouddha, errant sur les bords éloignés du lac Baïkal, au pied de l'Altaï, ou dans les plaines du gouvernement de Toboltsk, ne sont pas compris dans ces chiffres, l'administration n'ayant pas encore reçu les rapports des autorités locales sur l'état

(1) Total des Arméniens-Grégoriens, 255,304 individus, sans compter les habitants de 25 paroisses dans la province de Schirwan, sur lesquelles on n'a pas encore de renseignements détaillés.

(2) Total des Mahométans, 1,726,761,

de ces tribus. Il en est de même pour la population du grand-duché de Finlande, placé sous une administration spéciale.

L'Eglise Catholique possède, dans toute l'étendue de l'Empire, jusqu'à 160 monastères et couvents, dont 51 de religieuses, 960 églises paroissiales, 280 succursales et 1,100 chapelles, desservies par 1,665 moines de différents ordres; 658 religieuses (en y comprenant les sœurs laïques et les novices) et 2,008 ecclésiastiques séculiers de différents degrés.

Les terres formant une partie de la dotation, tant des monastères que des églises paroissiales, sont habitées, d'après les derniers recensements, par une population de 202,608 individus (103,328 hommes et 99,280 femmes).

Ces églises possèdent en outre des capitaux s'élevant au total à 5,061,542 rbls. d'arg.; leurs revenus ont été évalués à 867,926 rbls. d'arg.; somme dont une partie est employée à l'entretien d'un grand nombre d'établissements de bienfaisance ou d'utilité publique, tels que 28 hôpitaux, dans lesquels 4,561 malades ont été traités dans le courant de l'année, et 209 écoles avec 3,505 élèves des deux sexes.

L'Académie ecclésiastique à Vilna et les séminaires dans les différents diocèses comptaient ensemble jusqu'à 50 professeurs et 273 élèves.

Le clergé Arménien-Grégorien, qui se compose de 1,360 prêtres, 155 moines, 32 religieuses et 1,216 chantres, etc., possède 8 cathédrales, 888 églises paroissiales, 20 chapelles, 32 monastères, 5 séminaires et 15 écoles de paroisse — le clergé Arménien-Catholique a 35 églises, 4 chapelles desservies par 64 prêtres, et enfin 5 écoles.

Le nombre des églises luthériennes et réformées, tant paroissiales que succursales, s'élève à 911 (9 de plus que l'année précédente), et celui des ecclésiastiques de ce rite à 489.

à Kieff et à Odessa, à 6,326 en 1839, et enfin l'année dernière jusqu'à 6,805.

Service sanitaire. Le nombre des médecins ayant une licence de pratique illimitée, s'est élevé dans le courant de l'année dernière à 7,095 (1), en y comprenant plus de trois cents médecins établis dans le royaume de Pologne, mais sans compter ni ceux attachés au service de l'armée, de la flotte etc., ni 505 (2) individus ayant une licence de pratique limitée, comme dentistes, oculistes, etc.

Vingt-cinq nouvelles pharmacies particulières ayant été organisées dans différentes villes, on en compte aujourd'hui dans toute l'étendue de l'Empire jusqu'à 658, savoir :

36 établies par la direction des établissements publics de bienfaisance ;

7 dans les quarantaines ;

460 particulières dans les deux capitales et les villes chefs-lieux de gouvernement ;

136 dans les villes chefs-lieux de district et autres, sans compter les 25 de nouvelle organisation.

L'établissement chargé de fournir des médicaments tant aux pharmacies dépendant des hôpitaux civils, qu'à l'armée et à la flotte, en a acheté en 1840 pour une valeur de 224,896 rbls. d'argent, de sorte qu'il y a eu dans cette branche de l'administration comparativement à l'année précédente, une économie de 64,305 rbls. d'arg.

La fabrique d'instruments de chirurgie établie à St-Pétersbourg en a fourni aux hôpitaux civils et militaires pour une valeur de 30,799 rbls. d'arg., sans compter ceux qui sont restés en réserve dans les magasins de l'établissement, et dont la valeur n'était pas moindre de 24,561 rbls. d'arg.

(1) En 1836 on en avait compté 6 836.

(2) L'année précédente, cette catégorie avait offert un total de 498 individus.

Il nous reste à parler des quarantaines, établissements de la plus haute importance, surtout dans un pays situé, comme la Russie, sur une si grande étendue de ses frontières, dans le voisinage des peuples insouciants de l'Orient, de cette Asie si souvent ravagée par la peste. La chaîne de ces établissements qui ont constamment été un des principaux objets de la sollicitude de l'administration, et qui ont plus d'une fois arrêté des épidémies désolant les villages les plus rapprochés de nos frontières, commence à Lipkany; près du pont où la ligne des frontières entre la Bessarabie et la Moldavie aboutit à celle qui sépare les pays soumis à l'Autriche, des provinces occidentalles de la Russie, suivant d'abord le cours du Prouth, jusqu'à son embouchure dans le Dannbe, ensuite la rive septentrionale de ce dernier fleuve, et les bords de la mer Noire en faisant le tour de la Crimée jusqu'à Kertih, elle se divise, sur la rive orientale du détroit près de cette ville en deux branches, dont la première longe de nouveau les bords de la mer Noire pour se réunir à la ligne qui sépare le territoire russe de l'Asie mineure et de la Perse. La seconde remonte, au nord du Caucase, le cours du Kouban, et descend ensuite le long du Terek jusqu'à la mer Caspienne; sur les bords de cette mer elle se prolonge d'un côté jusqu'à Astrahkan, et de l'autre jusqu'aux frontières de la Perse. Sur cette longue ligne on compte :

Quarantaines sur les frontières		25
»	sur les bords de la mer	11
Barrières de quarantaines sur les frontières		17
» » »	sur les bords de la mer.	10

et 334 employés, outre la garde militaire des quarantaines qui se compose de 79 officiers et 2,440 soldats.

L'entretien de ces établissements a nécessité l'année dernière une dépense de 181,211 rbls. d'arg. sans compter 97,619 rbls. pour la solde, etc., de la garde militaire.

Hôpitaux, établissements de bienfaisance. — Ils se trouvent placés pour la plupart sous la direction des établissements publics de charité, vaste et importante administration, utile au pays sous plus d'un rapport. Ses comptoirs font dans les villes de province où ils existent, le service de banques de dépôts et d'emprunt ; les bénéfices, résultant de leurs opérations, sont consacrés à l'entretien des établissements dont nous venons de parler ; et si le nombre des hôpitaux et des écoles a pu être augmenté depuis quelque temps dans une proportion très-satisfaisante, s'il est devenu possible d'y introduire d'importants perfectionnements et de leur donner un développement toujours progressif, un résultat si heureux est dû surtout aux améliorations très-sensibles qui ont eu lieu depuis quelques années dans les finances de cette administration. En 1804, les fonds dont elle pouvait disposer, en y comprenant les capitaux qui lui appartenaient, et ceux que des particuliers avaient exposés dans ses caisses, ne s'élevaient ensemble qu'à la modique somme de 8,878,000 rbls. ass. Le développement qu'ont pris depuis cette époque les opérations de ces banques, et les ressources dont elles peuvent disposer, a été tellement rapide, que dès la fin de l'année 1839, le total de ces mêmes capitaux s'était accru jusqu'à 43,576,431 rbls. 71$^{1}/_{7}$ cop. d'arg., et en 1840, ces fonds se sont encore accrus, tant par l'excédant que les recettes ont offert sur les dépenses, que par de nouveaux dépôts confiés à l'administration, les revirements de l'année ayant offert les résultats suivants :

Revenu de l'administration. . 3,024,023 r. 98$^{1}/_{7}$ c. d'arg.
(En 1839, 3,125,590 r. d'arg.)

Dépenses pour l'entretien des différents édifices et établissements . . . . 2,640,079 » 82$^{4}/_{7}$ »

(L'année précédente 2,764,608 r.)

Reliquat ajouté aux capitaux de l'administration.......	383,944	» $15^4/_7$	»
Total des fonds disponibles au 1er janvier 1841, en y comprenant tant les capitaux appartenant à l'administration que les dépôts......	45,918,528	» $45^1/_7$	»
Excédant sur l'année précédente....................	2,342,096	» 74	»

Quant aux nombreux établissements entretenus aux frais de cette vaste administration, on peut les diviser, d'après leur nature et le but de leur institution, en trois différentes catégories, dont la première embrasse les hôpitaux et les maisons d'asile ouvertes à la vieillesse et à l'indigence, la seconde les écoles de charité, et la troisième enfin les établissements de police correctionnelle, telles que les maisons de travail.

Un nouvel hôpital ayant été, dans le courant de l'année, fondé à Yalta, dans le gouvernement de Tauride, le nombre des établissements appartenant à la première de ces trois classes s'élève aujourd'hui à 661, dont 554 hôpitaux situés dans les chefs-lieux de gouvernement et de district, ou dans les villes maritimes, et 107 asiles pour les pauvres, maisons d'invalides, etc.

Les premiers ont reçu dans le courant de l'année 95,102 malades, dont 9,309 ont succombé (1), dans les secondes on a compté jusqu'à 6,501 individus des deux sexes qui y ont trouvé un refuge et des secours.

(1) Le chiffre des malades que nous avons reproduit, sous la rubrique *Etat sanitaire*, embrasse, outre celui des malades reçus dans les hôpitaux dont il est ici question, celui des malades traités dans les hôpitaux civils placés sous la direction d'administrations spéciales ou des municipalités, etc.

Parmi les établissements d'éducation que la direction des établissements publics de bienfaisance est chargée d'entretenir et de surveiller, nous citerons d'abord les maisons d'orphelins, au nombre de dix, établies à Moscou, Arkhangel, Vologda, Tver, Kalouga, Casan, Tamboff, Odessa, Kherson et Tchernigoff, et qui ont recueilli jusqu'à 484 enfants privés de leurs parents. (1)

Dans les écoles pour les enfants des employés subalternes, organisées successivement dans 16 gouvernements, le nombre des élèves s'est accru jusqu'à 690. L'expérience de plusieurs années qui a prouvé l'utilité des écoles spéciales organisées à St-Pétersbourg, à Moscou et à Casan, dans le but d'y former d'habiles infirmiers, et l'heureux résultat offert par ces écoles où, l'année dernière, 71 élèves avaient été admis, ont engagé à en augmenter le nombre, et tout étant préparé à cet effet, deux nouveaux établissements de ce genre entreront en activité à Kharkoff et à Kieff dès que les édifices qu'on leur destine seront achevés.

Ne se bornant pas à donner, dans les écoles dont nous venons de parler, une éducation élémentaire aux orphelins et aux enfants pauvres qui lui sont confiés, l'administration a de plus placé à ses frais un nombre considérable de jeunes gens des deux sexes, soit dans les universités et les académies, soit dans les écoles spéciales, soit enfin dans les instituts de demoiselles; les bienfaits d'une semblable éducation ont même été accordés à un si grand nombre d'élèves, que l'année dernière les pensions payées pour eux par l'administration se sont élevées à une

(1) Outre les maisons d'orphelins qui dépendent de cette administration, deux nouveaux établissements de ce genre ont été fondés dans le courant de l'année, dont un à St-Pétersbourg, aux frais du commerce de cette ville, et l'autre à Pernau, aux frais d'une société de bienfaisance qui s'y est formée depuis quelques années.

somme de 108,975 rbls. $42_{6}/_{7}$ cop. d'arg., et en y comprenant, tant ces boursiers, que les enfants admis gratuitement dans les écoles, l'on comptait à la fin de l'année jusqu'à 3,044 individus des deux sexes, élevés aux frais de la direction des établissements publics de bienfaisance.

Les établissements de police correctionnelle ont comparativement moins d'importance, ce sont 30 maisons de travail, situées dans autant de villes chefs-lieux de gouvernement, et dans lesquelles se trouvaient à la fin de l'année jusqu'à 696 détenus.

Travaux publics, routes, monuments, etc.. Les travaux de ce genre ont été continués l'année dernière avec un redoublement d'activité, surtout dans les provinces centrales de l'Empire ; plus de trente mille ouvriers ont été employés à la construction des chaussées qui conduiront de Moscou aux frontières du royaume de Pologne, dans les gouvernements du midi, à Nijny-Novgorod, etc., et de plus, l'administration se propose d'établir une nouvelle communication entre la Russie d'Europe et les provinces asiatiques de l'Empire, au moyen d'une nouvelle route qui traversera la chaine de l'Oural entre Yélabouga dans le gouvernement de Viatka, et Menzelinsk, dans celui d'Orenbourg, villes très-rapprochées l'une de l'autre, et entre lesquelles il n'existait pourtant aucun moyen de communication.

Vingt-deux nouveaux ponts ayant été construits dans le courant de l'année, moyennant une dépense de 40,797 roubles $31_{2}/_{7}$ cop. d'arg., partie aux frais du Trésor, partie aux frais des redevances territoriales des provinces dans lesquelles ils se trouvent, on en compte aujourd'hui, d'après les rapports détaillés des autorités locales, tant sur les routes de poste que sur les routes de commerce de quarante gouvernements :

Ponts construits et entretenus aux frais du trésor.

en pierre.....	662	
en bois......	1,512	
		2,174

Aux frais de la redevance territoriale

en pierre.....	165	
en bois......	1,507	
		1,672

Par les villages qui ont l'obligation de fournir les matériaux et travail en nature

en pierre.....	343	
en bois.......	24,549	
		24,892
	Total.....	28,738

Sur les chemins de traverse il existe de plus dans ces mêmes provinces jusqu'à 65,925 ponts construits par les paysans habitant les domaines de la Couronne ou les terres seigneuriales, sans compter 1,040 passages au moyen de bacs et de ponts volants.

Dans toute l'étendue de l'Empire, les municipalités ont consacré à la construction d'un grand nombre de nouveaux bâtiments publics, des sommes s'élevant ensemble à 653,073 rbls. 42 cop. d'arg., et en y comprenant celles qui ont été offertes par la noblesse de plusieurs provinces, ou puisées dans les caisses de la direction des établissements publics de bienfaisance (88,295 rbls. 49 $\frac{5}{7}$ cop. d'arg.), etc., les fonds disponibles à cet effet ont présenté un total de 984,525 (1) rbls, 19 cop.; de manière qu'on a pu continuer avec activité les superbes constructions commencées à Nijny-Novgorod, dont nous avons parlé plus en détail

(1) Le Rouble arg. équivaut à 4 francs.

dans le compte rendu pour 1839; construire de nouveaux bazars à Arkhangel, Casan, Viazniky, Novoï-Ladoga et Rostoff, et des embarcadères à Odessa, Yala, Nicolaïeff et Berdiansk; embellir de promenades publiques les villes de Tver, de Taganrog, de Penza et de Kieff, et commencer dans la capitale de l'Empire la construction du nouveau pont d'Anitchkoff, récemment achevé, et qui est un des plus beaux monuments de la ville de Pierre-le-Grand.

(*Notices sur la Russie, publiées sous le titre de suppléments d'intérieur au journal de St-Pétersbourg pour l'année* 1841.)

Rapport par M. Bouis, *membre actif, sur une notice de* M. Capplet d'Elbeuf, *relative à un ouvrage publié par* M. Vingtrinier, *sur les prisons et les prisonniers.*

— L'opuscule dont vous m'avez confié l'examen n'est lui-même qu'une notice, peu détaillée, sur l'ouvrage de M. Vingtrinier : il me serait donc difficile de vous faire apprécier cet ouvrage que je ne connais pas moi-même, si ce n'est par le nombre des chapitres qui le composent et l'indication des objets qu'ils traitent. Ces données suffisent pourtant pour faire connaître que l'auteur est un philantrope éclairé qui connaît parfaitement la matière dont il s'occupe et qui a su y jetter de vives lumières. Ramenant ses idées et son examen à l'état matériel et moral des prisons de Rouen, l'auteur s'élève quelquefois à des idées générales et elles sont toujours empreintes d'une philosophie éclairée et bienveillante : il serait utile que son exemple trouvât des imitateurs parmi nous et que les maisons de répression que nous possédons eussent été étudiées avec le même soin qu'il a mis à l'examen de celles du département de la Seine-Inférieure. Les essais qui ont été tentés parmi nous auraient sans doute obtenu un succès moins contesté si l'ouvrage de M. Vingtrinier, tel du moins

que nous devons le supposer d'après la notice qui vous a été soumise, avait été médité avec soin. Les difficultés que présente l'application des peines sont immenses ; elles s'accroissent encore lorsqu'on la considère sous les rapports de la jeunesse et du sexe : aussi l'expérience démontre-t-elle que le bien ne peut-être obtenu, je veux parler d'un bien réel et durable, qu'autant qu'on a pu combiner ces trois éléments d'un succès solide : des ressources suffisantes, des connaissances spéciales et la persévérance. Sans le concours de ces moyens on ne peut obtenir qu'un bien éphémère; disons plus, on épuise les ressources du présent et l'on compromet l'avenir : car le découragement suit toujours l'insuccès et la porte des illusions détruit l'esprit de progrès.

Tel est le mérite de l'ouvrage de M. Vingtrinier, à n'en juger que par la division de leurs chapitres et leur intitulé, tels que nous les trouvons dans la notice, que leur simple énonciation offre un ensemble d'idées utiles et propres à éclairer le lecteur intelligent.

Le chapitre premier présente la statistique des prisons en France. « On ne peut songer, lisons-nous dans la notice, sans être frappé d'épouvante, à la multitude des prisons en France : le nombre des détenus dépasse annuellement cent mille, et le traitement de ce cancer social ne coûte guères moins que 13 millions par an, non compris les constructions et les réparations. » L'auteur fait observer qu'il serait convenable de tenir un juste milieu avec les prisonniers : on ne doit, dit-il, les mettre ni sur des roses ni sur des épines, on doit leur donner ce qui leur est strictement nécessaire mais rien de plus : que leur cœur gémisse mais que leur corps ne souffre pas. »

Cette réflexion peut servir de transition du premier chapitre au deuxième dont l'objet est suffisamment désigné par cette épigraphe qui est tirée d'une inscription de l'éta-

blissement de St-Michel à Rome « c'est peu que d'infliger une peine au méchant si on ne le rend meilleur par l'instruction. »

L'auteur paye un juste tribut d'éloges au préfet du département, M. Dupont Delporte, qui a beaucoup fait pour l'amélioration de l'état physique et moral des détenus aux prisons de Rouen et il rend un témoignage de vénération à M. Beugnot pour son arrêté pris dès 1802 aux fins d'établir, à Bicêtre, prison des femmes à Rouen, des ateliers de filature de coton, de tisseranderie, et des écoles pour donner des leçons de calcul, d'écriture et de morale religieuse. « on vit, dit-il, une population de 6 à 700 personnes, auparavant oisive, à charge à elle-même, devenir laborieuse. Les bénéfices s'élevèrent successivement de 4,500 f. à 80,000 f. par an. On partageait également ces bénéfices entre la maison et les prisonniers.

Le chapitre troisième traite du pénitencier des enfants.

« Le comte d'Argout, dont nous prononçons le nom avec bonheur, dit l'auteur en citant la circulaire de ce ministre, sous la date du 8 décembre 1832, mit le dernier sceau à la régénération des enfants détenus, en ouvrant une nouvelle voie sous l'antique et beau nom de *patronage*, pour assurer l'avenir des enfants. Les résultats heureux d'une bienfaisance si bien dirigée avaient eu lieu à Strasborug en 1823 et le baron Dupin en fait mention dans un de ces ouvrages. L'auteur fait remarquer avec raison que des exemples aussi utiles ne sont pas assez imités peut-être parce qu'ils ne sont pas assez connus. Il manifeste la crainte de voir diminuer une institution précieuse, celle des associations de patronage : il indique la préférence qu'il accorde au pénitencier de Lyon sur celui de Rouen et il établit la comparaison de chacun d'eux pour la règle comme pour le résultat.

Ici un dissentiment s'élève entre l'auteur et son analyste



au sujet d'un mode de correction des enfants. L'auteur approuve que l'on administre, mais avec la plus grande reserve, la flagellation aux enfants. M. CAPPLET condamne ce moyen de correction, mais, par une contradiction qui prouve la difficulté de la matière et la nécessité de ne se prononcer qu'après un mûr examen, il condamne plus fortement encore le régime du pain et de l'eau, du cachot et de la guérite qu'on lui a substitué et auquel il préfèrerait la flagellation elle-même. M. CAPPLET qui condamne tous les moyens adoptés de repression, et qui n'en indique aucun, préfèrerait-il l'impunité et croit-il qu'elle serait un bon procédé pour arriver à l'amélioration d'une classe si profondément corrompue?

Dans le chapitre quatrième, l'auteur s'occupe de la mendicité, et son analyste paye un tribut d'éloges à ses observations sur cette matière si importante. J'ignore sur quoi elles portent et si elles justifient l'opinion favorable qui a été émise. Il me serait d'autant plus difficile de m'associer dès à présent au jugement de M. CAPPLET, que je le vois émettre le vœu que le code pénal soit réformé en ce qui touche la repression du vagabondage et de la mendicité trop sévère à son avis : « trop souvent, porte une citation extraite de l'ouvrage, on oublie que la douceur attire, que la rigueur repousse et que si les bienfaits font quelquefois des ingrats, ils font toujours des heureux. » Je suis à me demander comment la douceur ramène au travail des gens adonnés à la fainéantise, comment on arrêtera par des bienfaits le vagabondage qui est la mendicité sur une plus grande échelle et combinée souvent aux délits et même aux crimes. En réalité, la répression loin d'être trop sévère est insuffisante. Peut on taxer d'exagération une pénalité qui consiste à infliger quelques jours de prison sur la preuve acquise que l'inculpé est à la fois valide et mendiant d'habitude, double preuve souvent difficile à faire? Une courte

tention n'est qu'un temps d'arrêt, une autre manière de jouir de la douceur de l'oisiveté. Sorti de prison, le mendiant recommence à mendier : ramené à la frontière, s'il est étranger, il revient bientôt, certain que s'il ne peut échapper à la preuve du délit, il encourra un châtiment bien moins rude que l'obligation du travail qui pèse sur le prolétaire honnête. J'ai relevé ce passage, Messieurs, parce-qu'il est très fréquent dans les matières où il est difficile d'établir de bons systèmes, de voir les auteurs s'en prendre à la loi et la calomnier pour s'épargner l'embarras de l'étudier.

Le chapitre cinquième traite du système cellulaire et de son application.

Le chapitre sixième me parait contenir encore une confusion d'idées qui doit être relevée : l'auteur s'occupe de l'application des peines et après avoir dit, ce qui est vrai, que lorsque la pénalité est trop forte, elle est souvent éludée, il dit plus bas que les crimes sont plus nombreux là où la loi est plus impitoyable, ce qui est fort contestable, et il prétend justifier par des chiffres cette remarque hazardée. C'est en Angleterre qu'il prend ses preuves. De 1805 à 1835, dit-il, 192,201 accusations capitales n'ont produit que 16,200 condamnations à mort, et ces 16,200 condamnations que 1,614 exécutés, c'est-à-dire 1 condamné sur 12 accusés et 1 exécuté sur 10 condamnés.

Je ferai une première observation, c'est qu'il n'y a pas plus impunité quand la peine de mort n'est pas prononcée que quand, après avoir été prononcée, elle est l'objet d'une commutation. L'acquittement qui proviendrait du regret qu'aurait le jury à appliquer une peine trop sévère pourrait être regardé comme une impunité regrettable ; mais un adoucissement ou une commutation ne comporte nullement l'impunité : les chiffres invoqués par l'auteur ne viennent donc nullement à l'appui de son système :

j'ajouterai que s'il est vrai que l'humanité ait reclamé la suppression des peines trop rigoureuses, il n'est pas plus exact encore d'énoncer que la sévérité de la loi multiplie les crimes que de taxer de sévérité la loi française, à moins qu'on ne veuille conclure à l'abolition de la peine de mort, conclusion qui est l'indice d'un bon cœur plutôt que d'un esprit éclairé.

S'il était vrai que la statistique prouvât qui y a plus de crimes là où la repression est plus sévère, loin d'attribuer le nombre des crimes à la loi, il serait plus logique d'en voir la cause dans des mœurs plus corrompues ou encore barbares, à moins qu'on ne considérât que cet effet serait dû à la qualification différente d'un même fait. Il est évident que les chiffres accuseront plus de crimes là où le vol simple reçoit cette qualification que sous un régime où il n'est taxé que de simple délit. Il y aura plus d'exécutions capitales là où on punit de mort ce qui ailleurs n'est passible que d'une détention : mais ce n'est pas une raison pour qu'on repute plus nombreuses les attaques contre les personnes ou les propriétés et surtout pour qu'on en rende la législation responsable, en supposant contre toutes les règles de la logique que la rigueur du châtiment puisse être un encouragement pour les malfaiteurs.

Je regrette que la concision de la notice ne m'ait pas permis de mieux approfondir les vues de l'auteur ; mais telles qu'elle les fait supposer elles sont dignes de fixer l'attention des amis du progrès et de l'humanité : le système pénitentiaire n'est pas encore établi en France, ni dans aucune partie du monde, sur ses véritables bâses : cette matière doit fixer toute la sollicitude des gouvernements et des hommes éclairés. Déjà des écrits remarquables ont été publiés : on doit des encouragements à ceux qui s'appuyent sur la statistique locale, fournissant des matériaux précieux pour la création des grands ouvrages. Il serait à

désirer pourtant que ceux qui traitent ces matières sussent se défendre de l'entrainement d'une sensibilité exagérée et qu'ils considérassent l'état des choses avec sans froid et impartialité. Or, M. Vingtrinier ne va-t-il pas trop loin quand dans son résumé il reclame pour le prisonnier, de l'air pour respirer, de l'eau pour étancher sa soif. On croira difficilement que l'on manque dans nos prisons d'air pour respirer, mais personne, à coup sûr, ne croira sérieuse cette assertion qu'on laisse manquer les prisonniers d'eau pour étancher leur soif. Une surveillance active et des dépenses bien entendues ont partout prévenu des mulctations qui pouvaient tenir à des abus particuliers plutôt qu'à un vice d'organisation, et loin qu'on puisse porter contre le système actuel de graves accusations, il y a au contraire tout lieu d'espérer que dans un avenir peu éloigné, on atteindra si non la perfection du régime, du moins un état de choses où les punitions, quoique sévères encore, seront en rapport avec la douceur de nos mœurs et conformes à l'état général et aux besoins de la société.

Rapport sur un mémoire concernant les cancellaires fossiles des terrains tertiaires du Piémont, par M. Matheron, *membre actif de la Société.* — Un naturaliste de Turin, M. Bellardi, vous à fait hommage d'un mémoire sur les cancellaires fossiles des terrains tertiaires du Piémont et vous a fait en même temps la proposition d'échanger vos publications contre 400 espèces de fossiles des environs de Turin. Chargé de vous faire un rapport sur le travail présenté et sur la proposition qui lui est si intimément liée, je viens m'acquitter de cette tache.

M. Bellardi a eu le bon esprit de comprendre que le meilleur moyen pour faire faire aujourd'hui des progrès à la partie descriptive des sciences naturelles consiste à bor-

ner sagement les limites de son travail en traitant autant que possible d'objets présentant entre eux le plus de similitude; il a compris que des descriptions isolées faites par sacades en montant et descendant l'échelle des êtres organisés où des restes de ces êtres, n'étaient pas aussi profitables à la science que des études spéciales à des séries de corps peu dissemblables et offrant par cela même au philosophe un nouvel exemple de cette admirable loi suivant laquelle les êtres organisés se lient graduellement et presqu'insensiblement les uns aux autres; qu'en un mot celui qui entreprend le travail aride et souvent fastidieux d'une description de divers êtres, doit de préférence choisir la voie des monographies. C'est ce qu'a fait M. Bellardi. Il a commencé par les cancellaires et a fait sur ce genre intéressant un travail qu'il est à désirer de voir suivre bientôt par d'autres, se rapportant aux restes des divers genres de mollusques qui vécurent jadis dans la mer qui occupait les espaces qui nous offrent aujourd'hui les riantes vallées et les magnifiques plaines du Piémont et de la Lombardie.

Les cancellaires constituent aujourd'hui un beau genre naturel distrait par Lamarck du genre voluta de Linné où l'avait conservé Brocchi. Ce genre est aujourd'hui admis par tous les conchyliologistes.

Le nombre des espèces vivantes qui s'y rapportent d'abord peu considérable, s'est accru par suite des découvertes successives des naturalistes, ce nombre va à près de 50. Le nombre des espèces qui ont vécu dans les mers tertiaires et qui sont tout à fait différentes de celles qui vivent dans nos mers actuelles, va croissant à mesure que de nouvelles recherches faites par des paléontologistes viennent mettre au jour de la science quelques nouveaux monuments témoins irrécusables de l'histoire de l'ancien monde, quelques uns de ces fossiles d'abord si mal compris,

si mal appréciés, mais auxquels les belles études, les vues éclairées, les idées philosophiques et les travaux immortels de quelques savants modernes ont enfin fait attribuer ou restituer le rôle important qu'ils jouent dans les scènes muettes que nous offrent les couches de la pellicule terrestre accessible à nos faibles moyens d'investigation.

Sans doute, il est des fossiles qui intéressent davantage les géologues que les cancellaires qui font l'objet du mémoire de M. Bellardi; mais toutefois cette description confirme cette loi déjà observée que depuis l'époque tertiaire, le monde organique a changé de face en même temps que le monde inorganique et que les causes qui ont produit l'immersion de la Lombardie et de toute l'Italie ont amené des changements qui ont rompu l'équilibre qui avait existé jusques là entre les milieux ambiants et les êtres qui y étaient plongés; de plus ces cancellaires, en augmentant le nombre des espèces connues, établissent entre ce genre interessant et ceux qui le suivent ou le précédent des rapports si évidents, si intimes, que d'accord avec tant de naturalistes qui l'ont dit avant nous, je puis répéter avec M. Bellardi: natura non facit saltum.

Belle loi! Messieurs, admirable disposition dans l'échelle des êtres organisés! non, la nature n'agit pas par soubresauts, par saccades, par caprice, elle n'a jamais présenté ces lacunes que, faute d'observations, nos méthodes offrent encore a notre désespoir. Oui, tout dans les êtres organisés se lie, s'enchaine et entre l'asaphus des terrains diluviens et les crabres actuels; entre les lipidodendrons des terrains carbonifères et nos arbres de haute futaie; entre les gigantesques ammonites, les sauriens énormes des terrains secondaires et la plus minime de nos coquilles ou le moindre des reptiles actuels; enfin entre tous les êtres qui ont vécu ou qui vivent encore sur la terre, il existe une filiation incontestable dont tous les jours des faits nouveaux

viennent corroborer l'existence. Sous ce rapport le travail de M. Bellardi est des plus interessants.

Mais un travail de ce genre a une autre utilité : il a une valeur géognostique incontestable. En effet, Messieurs, les paléonthologistes, s'ils ont à se préoccuper des rapports que les animaux qui leur sont révélés par les fossiles, pouvaient avoir avec ceux qui vivent aujourd'hui, ils ont aussi à s'enquérir des rapports que les fossiles présentent entre eux lorsqu'on les considère sous le point de vue des localités qui les fournissent. Il s'agit de la question des climats terrestres d'abord nuls à l'époque où la chaleur propre de la terre annihilait l'influence de la chaleur solaire, puis apparaissant peu à peu et montrant déjà toute l'influence qu'ils ont du avoir sur l'organisation des êtres peuplant le monde tertiaire. Aussi le paléontologiste doit il comparer les fossiles qu'il étudie avec ceux des autres localités et si faute de documents propres à le guider dans cette comparaison, il est obligé d'y renoncer, son travail n'en est pas moins utile, car il fait partie des matériaux qu'emploira un jour l'homme supérieur, l'homme aux inductions, l'homme posant des principes déduits de faits incontestables. Sous ce point de vue, le travail de M. Bellardi est d'une haute utilité, car il nous démontre que le Piémont a des cancellaires qui lui sont propres et que de même que plusieurs espèces des bassins de Paris et de Bordeaux ne s'y rencontrent pas, de même ces bassins n'offrent-ils pas nombre d'espèces qui vivaient dans l'antique mer qu'on pourrait appeler mer piémontaise, si le Piémont eut existé à l'époque reculée dont nous parlons.

Enfin, le mémoire de M. Bellardi est utile aux naturalistes qui décrivent ; car il avance tout d'un coup la science dans la connaissance de 10 espèces, à la description desquelles cet auteur a joint celles de toutes les espèces du Piémont, décrites avant lui par Linné, Brocchi, Faujas

de St-Fond, Lamarck, Deshayes, Sowerby et Basterot.

Suivant l'usage chaque description est donnée par une phrase latine developpée en français et suivie par les sinonymies. Quatre planches lithographiées représentant sous diverses faces 40 espèces ou variétés accompagnent le mémoire. Enfin pour compléter ce que j'ai à dire de cet ouvrage, je dois ajouter que M. Bellardi de Turin pense et écrit très-bien dans une langue qui n'est pas la sienne, mais avec laquelle on voit qu'il est familiarisé.

Par suite de tout ce qui précède, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer de remercier M. Bellardi au sujet de l'intéressant mémoire dont il vous a fait hommage et de plus j'ai l'honneur de vous proposer de le compter au nombre de vos membres correspondants.

Il me reste, Messieurs, à examiner la seconde partie de la question : celle relative à l'échange et ici je dois le dire tout d'abord : je ne comprend pas bien de quoi il s'agit.

Je n'entreprendrai pas de résoudre la question qui consiste à savoir ce que nous ferions d'une collection de 400 espèces de fossiles. La question est résolue; vous avez tous répondu que nous les donnerions à la ville qui les placerait par les soins de l'un de nos collègues dans les meubles vitrés municipaux.

Mais s'agit-il d'un échange qui donne le droit à M. Bellardi de se considérer comme abonné pour jamais à tout ce que vous publiez ou bien veut-il seulement ce que vous avez publié jusqu'à ce jour. Dans ce dernier cas il ne saurait y avoir doute : il faut accepter. Mais dans le cas où il s'agirait d'un abonnement en quelque sorte perpétuel il ne me paraitrait pas qu'une acceptation fut possible.

J'ai en conséquence l'honneur de vous proposer de faire expliquer M. Bellardi à cet égard et dans le cas où il accepterait la quantité de productions que nous avons à lui offrir en l'état actuel des choses, je serais d'avis de le

prier de faire son envoi qui serait immédiatement suivi de celui que vous auriez à faire en échange.

OBSERVATIONS SUR LA DURÉE DE LA VIE HUMAINE. — *Influences générales* — L'art des médecins s'étant rendu maître de la plupart des maladies d'Europe, la durée de la vie humaine, dans cette partie du monde, s'est accrue dans une proportion remarquable, et la mortalité, provenant des maladies, n'est plus aujourd'hui que les 5/6 de ce qu'elle était autrefois.

On peut admettre que sur 100 individus, 25 atteignent maintenant l'âge de 60 ans, tandis que, naguères, des calculs prouvaient que 18 seulement pouvaient y parvenir.

En France, depuis 1700 jusqu'en 1780, la durée moyenne de la vie était fixée à 28 ans, tandis que, d'après les calculs positifs les plus récents, elle doit être aujourd'hui évaluée à 36 ans.

Influence de l'état social. — Il est établi que la mortalité est plus faible dans les pays où il y a le plus d'aisance, et plus forte là où il y a le plus de misère.

Quelques physiologistes ont cru pendant longtemps que la pauvreté était favorable à la durée de l'existence parce qu'elle exemptait d'un grand nombre de maladies causées par le luxe et les richesses, d'où ils concluaient que l'homme opulent devait, pour arriver à une longue vie, imiter les habitudes et le régime du paysan; aujourd'hui il est bien prouvé, au contraire, que la pauvreté et le froid, l'humidité, et les privations de tous genres qui en sont inséparables, sont les circonstances les plus défavorables à une longue vie, et que l'aisance est la meilleure sauvegarde de la santé.

Il est d'ailleurs reconnu que, sur un nombre égal d'enfants pris dans les classes riches et dans les classes pauvres, la proportion des morts est double ches les seconds.

On peut donc, en quelque sorte, déterminer la mortalité moyenne et la santé générale d'une nation, par le degré d'encouragement que son gouvernement accorde aux industries manufacturières, commerciales et agricoles, qui répandent l'aisance dans les classes ouvrières et les mettent à même de se procurer plus facilement une nourriture plus saine et plus abondante, des habitations plus spacieuses et plus aérées et des vêtements plus convenables sous le double rapport de la température et de la propreté.

Influence des climats. — La différence des climats est aussi pour beaucoup dans les lois de la mortalité.

En comparant les tables mortuaires françaises et américaines, on voit :

Que la durée de la vie aux États-Unis est bien moindre qu'en France, depuis l'enfance jusqu'à l'âge mûr, mais, qu'au contraire, à partir de l'âge mûr jusqu'à l'extrême vieillesse, tout l'avantage reste aux Américains : phénomène remarqnable dont on ne peut se rendre raison que par l'ardeur que déploient les Américains dans toutes leurs entreprises ; les plus faibles succombent de bonne heure, mais ceux dont la constitution a été assez forte, pour résister, parviennent à un âge très-avancé. C'est ainsi, qu'en 1830, on comptait 508 centenaires dans les États de l'Union.

La mortalité est d'ailleurs plus considérable dans le nord et dans le sud que dans les climats tempérés ; elle est aussi généralement plus forte dans les villes que dans les campagnes.

Influence des sexes. — Une autre remarque faite par tous les statisticiens physiologistes, c'est que, dans les premières années de la naissance, les individus mâles sont plutôt enlevés que les individus de l'autre sexe, et qu'au contraire il y a plus de centenaires chez les hom-

mes que chez les femmes, quoique cependant le terme moyen de la vie soit plus long chez les femmes que chez les hommes.

Influence du célibat et du mariage. — Le mariage, et surtout les conditions du mariage, sont pour beaucoup dans les lois de la mortalité.

Les unions trop précoces amènent la stérilité ou produisent des enfants qui ont moins de probabilité de vivre.

Les mariages les plus féconds et qui donnent les enfants les mieux constitués, sont ceux contractés par des individus à peu près du même âge, ou lorsque le mari a seulement quelques années de plus que la femme.

Il est d'ailleurs reconnu que l'on vit plus longtemps dans l'état de mariage que dans le célibat.

Que chez les femmes de 25 ans, par exemple, celles qui sont mariées ont encore, d'après la loi moyenne, 36 ans à vivre, et que celles qui ne le sont pas, n'ont plus que 31 ans.

Que 72 femmes mariées arrivent à 50 ans, contre seulement 52 qui ne sont pas mariées.

Il en est de même dans l'autre sexe, 78 hommes mariés atteignent 40 ans contre seulement 41 célibataires.

Plus l'âge augmente, plus cette proportion est forte : 48 hommes mariés contre seulement 22 célibataires arrivent à 60 ans ; 27 contre 11 vivent jusqu'à 70, et 9 contre 3 jusqu'à 80.

Influence des saisons. — L'influence des saisons est aussi pour beaucoup sur le nombre des naissances.

Elles sont, par exemple, plus fortes vers le mois de février et plus faibles vers le mois de juillet.

Les mois où il y a le plus de naissances se présentent dans l'ordre suivant : février — mars — janvier — avril — novembre — et septembre ; ce qui porte les conceptions aux mois de mai, juin, avril, juillet, février et mars ;

c'est-à-dire au temps où le soleil s'élève sur notre horizon.

Les temps de moins grande conception sont à l'équinoxe d'automne.

Influence des heures de la journée. — Les naissances sont également beaucoup plus nombreuses à telle partie de la journée qu'à telle autre.

Il naît, par exemple, beaucoup plus d'individus la nuit que le jour.

Les heures auxquelles les accouchements se font en plus grand nombre sont 11 heures du soir, 2 et 3 heures du matin.

Les heures auxquelles ils ont lieu en moins grand nombre sont 3 heures du soir, 7 et 8 heures du matin.

Influence des mœurs. — Il a été reconnu que l'âge collectif de 100 quakers qui ont été enterrés dans le cimetière de Chesterfield pendant une même année, s'élevait à 4,790 ans et 7 mois, ce qui fait un terme moyen de 48 ans par tête pour la vie de ces 100 individus, tandis qu'un semblable calcul, fait sur l'âge de 100 personnes de toutes religions différentes, enterrées dans le même lieu et dans le même temps, n'a donné qu'un total de 2,516 ans et 6 mois, et un terme moyen de 25 ans et 2 mois par tête, au lieu de 48 ans.

Ces résultats présentent une grande observation pour l'humanité; ils démontrent, abstraction faite de toute croyance religieuse, combien il est utile pour la santé de l'homme, d'avoir une vie réglée et tranquille comme celle des quakers, de fuir comme eux les excès de l'intempérance, et surtout, à leur exemple, d'éviter les chagrins qui assiégent les hommes qui rapportent tout à l'ambition.

(*La statistique, journal des faits.*)

Sur la patate-igname et l'herbe du para, *par* M. Brière *de l'isle, de la Martinique.* — A défaut d'oc-

casions directes pour Nantes, je suis résolu de vous adresser à la fin de décembre prochain, par l'entremise de mes correspondants du Hâvre, quelques Patates-Ignames dans toute leur grosseur, ainsi que des petites pour plants, ayant plus de confiance en celles-ci que dans les graines que j'enverrai également, de manière à ce que le tout vous parvienne du Hâvre à Angers par le roulage accéléré, et en temps utile, c'est-à-dire après les fortes gelées de janvier. J'ai pensé qu'il valait mieux faire supporter à votre société industrielle cette dépense un peu plus considérable de transport, que d'être encore exposé à recevoir après de longs retards et dans un état de décomposition, des plantes aussi utiles et aussi curieuses. En un mot, vous pouvez compter, mon bon ami, que je ne négligerai rien pour doter votre département de la Patate-Igname, l'un des plus précieux aliments et des plus délicats que la nature a prodigués à nos climats. Si vous parveniez à l'acclimater chez vous, je suis convaincu qu'elle serait plus estimée que la pomme de terre également originaire du nouveau monde.

Voici quelques nouveaux renseignements sur la culture et les propriétés de la Patate-Igname, autrement dite *patate* de la *Barbade*.

Outre les excellentes propriétés de la Patate-Igname déjà reconnues, l'analyse chymique nous apprend qu'on en extrait trois substances extrêmement nutritives.

1° Le sucre (celle qui l'est le plus).

2° De la fécule égalant les propriétés du froment.

3° Du mucilage.

Je conclus de là qu'aucun aliment connu aux colonies et en Europe ne comporte autant de qualités nutritives; qu'aucun n'offre non plus l'avantage de trois récoltes par an, et de pouvoir se conserver fort longtemps sans se détériorer, moyennant qu'on observe les précautions re-

quises. C'est incontestablement, de tous les végétaux, celui qui produit le plus. Tous les animaux sont très-friands de cette patate, soit crue, soit cuite ; elle remplace le grain pour la volaille et les pigeons, sans nuire à leur production, et aucun autre moyen ne réussit mieux pour rétablir les bestiaux maigres. Elle donne un fourrage très abondant, et sans contredit l'un des meilleurs qu'on connaisse, et principalement pour les bêtes à cornes.

Voici la vraie manière de cultiver la Patate-Igname. Il faut bien ameubler le sol avec la houe ou la charrue ; préférer dans les terres fortes le labour en plein opéré par ce dernier moyen, et attendre quelques jours après cette préparation, jusqu'à ce que la terre soit passablement ameublée par l'action successive de la pluie et du soleil. Alors former des sillons soit avec la houe ou la charrue ; planter autant que possible par un temps pluvieux ou dans de la terre bien humide et à 3 pieds ou 3 pieds 1/2 de distance. Il convient de n'employer de plant qu'un seul qui sera tiré de l'extrémité de chaque liane, et de s'assurer si le pied dont on prend le plant a des patates. La longueur du plant doit être de 4 à 5 pouces au plus : il faut le mettre perpendiculairement sur le sommet de la tranchée, en observant de l'enfoncer de manière à n'en laisser paraître que le bout, et le bien comprimer pour le soustraire à l'action de l'eau pluviale qui pourrait le pourrir en s'introduisant dans le trou, surtout dans les terres argileuses. Lorsqu'on aura planté la patate 4 ou 5 fois par boutures, il faudra renouveller l'espèce au moyen de petites patates qu'on mettra en terre, ayant soin à cet effet de n'employer que les plus rondes ou des moyennes que l'on coupera par tranches comme on le pratique en Europe pour les pommes de terre.

Dès qu'elles auront fourni des tiges assez longues, on en extraira de nouveaux plants, observant de ne les prendre que de pieds qui auront des patates. Il convient de ne fouil-

ler les patates qu'à l'âge de 4 mois au moins. Elles portent plus à 5 mois qu'à 4, plus à 6 qu'à 5; mais cela dépend de la terre plus ou moins argileuse et de la saison plus ou moins pluvieuse. Quand on fouille les patates, s'il se trouve des pieds qui n'en ont pas, il faudrait leur donner l'exclusion, ils seraient inféconds à tout jamais.

Pour obtenir des semences de la patate, il faut, après le développement des fleurs, qu'elles commencent à s'écher au soleil. Cela fait, on prépare un carreau ou de grandes caisses remplies de terreau le plus fin; on y sème les graines en prenant des poignées de fleurs désséchées qu'on frotte entre les mains en les répandant sur toute la superficie des carreaux ou des caisses. Lorsque les graines auront germé, il faut attendre que les plants provenant de graines aient formé des patates. Alors on extrait le plan d'après le procédé précité. C'est ici que le cultivateur va éprouver une surprise bien agréable, car les graines de patates blanches qu'il avait semées, ont rapporté des patates blanches, rouges, jaunes, violettes, etc., etc. Il devra alors extraire les plants de chaque espèce et les replanter. Leur produit lui fera connaître qu'elle est la meilleure; il propagera celle-là et détruira les autres s'il le juge convenable, C'est ainsi que j'ai obtenu la Patate-Igname des patates ordinaires. D'après mon expérience, j'ai trouvé que les Patates-Ignames blanches étaient les meilleures.

Je joindrai à cet envoi des semences de l'*herbe* du *Para*, autrement dite *chiendent gigantesque du Brésil*, l'un des meilleurs fourrages verts connus en Amérique, et que notre société d'agriculture a fait dernièrement connaître aux habitants de la Martinique et de la Guadeloupe. Ce graminée fait la richesse de mes pâturages. On le reproduit ici de boutures de préférence à la semence, et au bout d'un mois il s'allonge en rampant et en prenant racine aux genoux jusqu'a 12 pieds sur la terre, tant il mérite de porter

le nom de chiendent gigantesque. Il n'infeste point la terre comme les autres chiendents. Heureux, mille fois heureux, si je parvenais à enrichir vos contrées de quelques-uns de nos précieux produits. »

(*Extrait d'une lettre écrite à* M. Guillory *aîné*, — *Bulletin de la société industrielle d'Angers et du département de* Maine et *Loire*.)

Tables pour le calcul des annuités; *par* Gustave Fallot, *membre actif de la Société*. — On entend par annuités la manière d'acquitter par des paiements égaux et annuels une dette composée de son capital et de ses intérêts.

L'arithmétiqne n'offre pas de moyens simples et directs pour effectuer de semblables calculs, ce n'est que par suite de raisonnements compliqués qu'on peut parvenir en tatonnant à résoudre de pareilles questions. L'algèbre seule nous en facilite les moyens, d'après la formule générale qu'elle nous indique pour en opérer la solution. Voici comment il faudrait agir arithmétiquement :

1° Multiplier le capital proposé par un capital de 100 f. auquel est joint l'intérêt capitalisé élevés ensemble à la puissance déterminée par le nombre d'années indiquées dans la question, en séparant dans ce multiplicateur le premier chiffre à gauche par une virgule; c'est-à-dire en considérant le premier chiffre comme l'unité principale et les suivants comme des décimales.

2° Diviser le produit de cette multiplication par la somme provenant d'un capital de 100 f. avec l'intérêt capitalisé pendant un nombre d'années moins une, indiquée dans la question, ayant soin de séparer le premier chiffre à gauche de ce dernier total par une virgule, lequel devient alors l'unité principale qu'on augmente d'une unité. Le quotient de cette division sera l'annuité demandée.

Mes tableaux n°s 1 et 1 bis (l'un à 5 et l'autre à 6 p. 0/0

d'intérêt) offrent les multiplicateurs fixes (résultat de cette première opération) d'une somme proposée quelconque pour l'époque d'un an jusques à 20 inclusivement.

Ceux n°s 2 et 2 bis indiquent les diviseurs fixes (résultat de la deuxième opération) depuis 2 ans jusques à 20 inclusivement.

Il s'agit donc pour opérer, de multiplier le capital proposé par le multiplicateur fixe, correspondant au nombre d'années déterminé dans la question, lequel est indiqué dans le tableau n° 1 ou 1 bis; et ensuite de diviser ce produit par le diviseur fixe, indiqué à côté de l'année demandée, dans le tableau n° 2 ou 2 bis : faisons en l'application à la question suivante :

On demande qu'elles seront les sommes annuelles et égales qu'on aura à payer pour un capital de 6,000 fr. placé à 5 p. 0/0 d'intérêt pendant 4 ans, de manière à ce que au moyen de 4 payements égaux et annuels, le dit capital et ses intérêts capitalisés soient remboursés intégralement.

Je multiplie le capital de 6,000 fr. par 1,21550625, (multiplicateur fixe pour la 4e année tabl. n° 1) et j'ai pour produit 7293,375 que j'ai divisé par 4, 310125 (diviseur fixe. du tableau n° 2 pour la 4e année) j'ai pour quotient 1692 fr. 07 c. annuité demandée.

En voici la preuve :

6000 f. à 5 p. 0/0 d'intérêt me produisent à la première année un capital de	6,300	
Déduisons en la première annuité trouvée	1,692	07
Il nous restera à la fin de la 1re année	4,607	03
Ajoutons à cette somme l'interêt de 5 p. 0/0 pour la deuxième année	230	40
Nous aurons à la fin de la 2e année un capit. de	4,838	33
Déduction de la deuxième annuité	1,692	.7
Reste à la fin de la deuxième année	3,146	26

Report	3,146	26
En ajoutant à ce capital les intérêts de 5 p. 0/0 pour la troisième année	157	31
Nous aurons à la fin de la troisième année	3,303	57
Déduisons en la troisième annuité	1,692	07
Capital restant à la fin de la troisième année	1,611	50
Intérêts sur ce capital à la fin de la 4e année	80	57
Solde restant à la fin de la quatrième année	1,692	07

Somme qui est effectivement la quatrième annuité.

Mais ces deux opérations devenant souvent trop compliquées par le trop grand nombre de décimales dans les multiplicateurs et les diviseurs fixes, je les ai simplifiées en divisant chacun de ces diviseurs par le multiplicateur respectif y correspondant; ce qui m'a donné pour quotient un nouveau diviseur fixe, composé seulement d'une unité et de 5 décimales, qui divisant un capital proposé quelconque me donnera l'annuité demandée. Par ce moyen les deux opérations indiquées se réduisent en une seule. Telle est la base de mon tableau abréviatif. Faisons en l'application à la question déjà Capital 6,000 f. : 3, 54595 (diviseur fixe pour la 4e année sur le tableau abréviatif. 1692 f. 07)

OBSERVATIONS SUR LES TABLEAUX.

N° 1 et 1 bis.

Un capital avec les intérêts capitalisés pendant un certain nombre d'années, par exemple pendant 5 ans, équivaut au produit du capital primitif avec ses intérêts, élevés conjointement, à la cinquième puissance en séparant toutefois, afin de déterminer le nombre des francs, tous les chiffres sur la droite, d'après la progression suivante : 2, 4, 6, 8, c'est-à-dire en séparant 2 chiffres pour la deuxième année, 4 pour la troisième, 6 pour la quatrième, et ainsi desuite En conséquence de cette observation, j'ai indiqué par deux points

à chaque multiplicateur, à quelle somme s'élevait chaque année, en n'ayant aucun égard à la virgule, un capital de 100 f. avec ses intérêts capitalisés, ainsi par exemple, on voit qu'au bout de 15 ans un capital de 100 f. avec ses intérêts capitalisés à 5 p. 0/0 produit une somme de f. 207 89.

D'après cela, si je voulais connaître ce qu'un capital quelconque, par exemple, 2,769 f. avec ses intérêts capitalisés me donnerait à 5 0/0 au bout de 4 ans, je n'aurais qu'à multiplier ce capital par le nombre indiqué dans le tableau n° 1 à la quatrième année, c'est-à-dire par 1, 21550625 et j'aurais pour résultat 3,365 f. 73c., opération qui simplifierait celle que j'aurais eu à faire par les procédés ordinaires.

Lorsque dans les questions relatives aux annuités, on veut connaître le capital, quand l'annuité, l'intérêt et le nombre d'années seuls sont connus, mon tableau abréviatif peut également être employé à le trouver facilement, mais dans ce cas les diviseurs fixes indiqués dans le tableau abréviatif devront être considérés alors comme autant de multiplicateurs fixes de l'annuité connue. Proposons nous la question suivante déjà résolue, en supposant ne point connaître le capital.

On désire s'avoir quel est le capital qui a été acquitté conjointement avec les intérêts à 5 p. 0/0 par 4 paiements égaux et annuels, chacun de 1,692 f. 07

Le tableau abréviatif indiquant pour la quatrième année le nombre 3,54595 qui, ainsi que je l'ai fait remarquer, doit être considéré comme multiplicateur fixe, je multiplie l'annuité 1692 07 par ce nombre et j'ai pour produit 6,000 f. pour le capital demandé à environ 0, 044 près, différence provenant de ce que dans l'annuité, les millièmes ont été supprimés.

TABLEAU N.° 1.

Pour servir au calcul de la première opération des annuités. — Intérêts á 5 p. 0/0

NOMBRE d'années.	Capital de 100 fr. avec les intérêts capitalisés à 5 p. 0/0 par an. Multiplicateurs fixes.
1	1,05:
2	1,10:25
3	1,15:7625
4	1,21:550625
5	1,27:62815625
6	1,34:0095640625
7	1,40:710042265625
8	1,47:74554437890625
9	1,55:1328215978515625
10	1,62:889462677744140625
11	1,71:03393581163134765625
12	1,79:5856326022129150395625
13	1,88:564914232323560791540625
14	1,97:99315994393973883111765625
15	2,07:8928179411367257726735390625
16	2,18:287458838193562061307216015625
17	2,29:20183178010324016437257681640625
18	2,40:6619233691084021725912056572265625
19	2,52:695019537563822281220765940087890625
20	2,65:32977051444201339528180423709228515625

TABLEAU n° 1 bis.

Pour servir au calcul de la première opération des annuités. — Intérêts à 6 p. 0/0

NOMBRE d'années.	Capital de 100 f. avec les intérêts capitalisés à 6 p. 0/0 par an. Multiplicateurs fixes.
1	1,06:
2	1,12:36
3	1,19:1016
4	1,26:247696
5	1,33:82255776
6	1,41:8519112256
7	1,50:363025899136
8	1,59:38480745308416
9	1,68:9478959002692096
10	1,79:084769654285362176
11	1,89:82985583354248390656
12	2,01:2196491835550330409536
13	2,13:292826014568335023410816
14	2,26:09039557844243512481546496
15	2,39:6558193099689812323043928576
16	2,54:035168468567120106242656429056
17	2,69:27727857668114731261721581479936
18	2,85:4339152912820161513742487536873216
19	3,02:559950208758936120456703678908560896
20	3,20:71354722128447228768410589964307454976

TABLEAU n° 2.

Pour servir au calcul de la deuxième opération des annuités. — Intérêt à 5 p. 0/0

NOMBRE d'années.	Diviseurs fixes.
1	»
2	2,05
3	3,1525
4	4,310125
5	5,52563125
6	6,8019128125
7	8,142008453125
8	9,54910887578125
9	11,0265643195703125
10	12,577892535548828125
11	14,20678716232626953125
12	15,9171265204425830078125
13	17,712982846464712158208125
14	19,59863198878794776612353125
15	21,5785635882273451544347078125
16	23,657491767638712412161443203125
17	25,84036635602064803277451536328125
18	28,1323846738216804344182411314453125
19	30,539003907512764456144153188017578125
20	33,06595410288840267895636084741845703125

TABLEAU n° 2 bis.

Pour servir au calcul de la deuxième opération des annuités. — Intérêt à 6 p. 0/0

NOMBRE d'années.	Diviseurs fixes.
1	• •
2	2,06
3	3,1836
4	4,374616
5	5,63709296
6	6,9753185376
7	8,393837649856
8	9,89746790854736
9	11,4913159833782016
10	13,180794942380893696
11	14,97164263892374731776
12	16,8699411972591721568256
13	17,882137689094722487235136
14	20,01506594924040583746924416
15	22,2759699050248301887173988096
16	24,671527098124520001040442738176
17	27,21187878281019120210286930246656
18	29,9046515685770026752290414607145576
19	32,758990721489822836742783948251426836
20	35,78459022357741219794735098504051242496

TABLEAU ABRÉVIATEUR

Pour le calcul des annuités au moyen d'une simple division.

NOMBRE d'années.	INTÉRÊTS à 5 p. 0/0 L'AN. Diviseurs fixes du capital proposé, le quotient qui résulte de la division est l'annuité demandée.
1	» » » » » »
2	1, 85941
3	2, 72324
4	3, 54595
5	4, 32947
6	5, 07568
7	5, 78637
8	6, 46321
9	7, 10782
10	7, 72173

INTÉRÊTS A 6 p. 0/0 L'AN.

1	» » » » » »
2	1, 83339
3	2, 67301
4	3, 46510
5	4, 21236
6	4, 91732
7	5, 58238
8	6, 20979
9	6, 80169
10	7, 36008

Note sur le mouvement de la population à Rochefort; par M. J.-T. Viaud. — La statistique complète de l'état civil de Rochefort, n'a jusqu'ici été entreprise par aucune personne qui, puisant ses notes aux archives mêmes de l'administration, pût offrir un travail exempt d'erreurs. De loin en loin, quelques renseignements étaient publiés; mais sans ordre, et dès lors il était impossible que l'on jugeàt par la comparaison de diverses époques des changements survenus dans la salubrité. Et d'ailleurs, ces renseignements que j'ai consultés, étaient tous inexacts : ils avaient été fournis sans intelligence et avec cette insouciance que quelques agents mettent à remplir un devoir payé tant par heure. Les instructions auxquelles on avait à se conformer contenaient des règles communes à toutes les localités; mais on aurait dû, sans s'écarter de l'esprit de ces règles, comprendre que, dans les ports de mer militaires, elles ne peuvent être d'une application rigoureuse; car ici il y a deux populations bien distinctes : l'une fixe, et désignée dans le langage administratif sous le titre *productive* et qui se compose de toutes les personnes qui ont leur *domicile réel* dans la commune. (Cette population, la seule qui figure dans les états de population officiels, était à Rochefort en 1836, époque du dernier recensement, de 15,441 habitants, et depuis lors elle à dû s'accroître considérablement.) — L'autre population appelée *flottante ou improductive*, est composée à Rochefort des troupes de la marine et de la garnison, des ouvriers de levée et des chiourmes, et compte au minimum 4,500 hommes; en sorte que la population totale est moyennement de 20,000 âmes.

On doit facilement reconnaître que, pour donner une idée exacte de la mortalité dans une ville comme la nôtre

où la population flottante occupe une si forte part, il était raisonnable de donner séparément les décès de cette population : le contraire ayant eu lieu, il est devenu impossible de présenter un tableau susceptible d'être comparé avec celui de la mortalité des autres communes de la France où la population flottante est généralement peu sensible.

Dans les anciens états fournis au ministère on a donné le nombre total annuel des décès appartenant aux deux populations ; et comme le chiffre seul de la première était connu et servait exclusivement au calcul de la loi de mortalité, il en était déduit la conséquence que la commune de Rochefort perd, chaque année, un dix-huitième de ses habitants. Toutes les statistiques ont répété les chiffres donnés, sans faire remarquer l'erreur qui résultait de cette manière d'opérer, et l'impression défavorable répandue sur cette ville s'est accréditée et est devenue proverbiale.

Dans un volumineux travail publié en 1838 sous les auspices du ministre de l'intérieur, il est dit que le total des décès arrivés à Rochefort dans une période de douze années, de 1825 à 1836 compris, s'est élevé à 9,573. Mais on a omis de signaler que dans ce chiffre se trouvent compris les décès arrivés hors de Rochefort et qui ont été transcrits sur les registres de cette commune, en conformité des articles 80 et suivants du code civil. Ces sortes d'actes s'étant élevés dans la période à 421, le nombre des décès fournis par les deux populations de la commune ne s'est donc élevé, pendant les douze années, qu'à 9,152. En se servant toujours du même nombre 9,573, on est arrivé à dire qu'il meurt annuellement à Rochefort un habitant sur dix-huit. Si l'on eut remarqué que dans ce chiffre le total des décès arrivés parmi les individus étrangers à la population productive était compris, décès qui se sont élevés

dans la période à 2,494, on aurait fait subir au nombre déjà réduit 9,152 une nouvelle réduction et l'on aurait eu le nombre exact 6,658 donnant une moyenne annuelle de 554 décès, et pour rapport, un décès sur vingt-huit habitants; rapport peu satisfaisant encore, mais qui ne paraîtra pas étonnant si l'on se rappelle que Rochefort a traversé en 1332 et 1834 deux épidémies de choléra qui ont fait de nombreuses victimes.

Le même mode a été suivi pour toutes les communes, objectera-t-on. Je le pense, mais c'était sans conséquence pour le plus grand nombre qui n'ont que peu ou point de population incessamment variable. Il en devait être autrement à Rochefort, ville qui, comme tous les autres ports militaires, est, je le répète, dans une position exceptionnelle : le mouvement des étrangers y est considérable; la population flottante y forme le quart de la population totale. Il était rationnel, afin d'avoir le rapport exact de la mortalité, de ne pas compter dans le chiffre du rapport des décès à la population les décès donnés par la partie *improductive* de la population générale.

Dans un autre travail qui a reçu également une certaine publicité, celui de M. Fleuriau de Bellevue, (notice météorologique de la Charente-Inférieure) l'auteur fait connaître le rapport des décès à la population de chaque canton du département dans une période de seize années, de 1817 à 1836 compris. Pour deux communes seulement, la Rochelle et Rochefort, ce rapport n'est donné que par induction. On établit comme la moyenne de chacune d'elles, le terme moyen des quatre communes *qui l'entourent immédiatement*. La Rochelle se présente alors avec le rapport 1 sur 36 et Rochefort subit le rapport 1 sur 27.

Je ne m'explique pas pourquoi, quand l'auteur pouvait facilement faire ce calcul d'après des chiffres pris à la

source, il a eu la pensée de chercher un rapport dans les communes circonvoisines.

En cherchant de qu'elle manière ces rapports ont été déterminés, j'ai trouvé que les quatre communes environnant Rochefort, qui ont été prises pour comparaison, sont le *Vergeroux*, le *Breuil*, *Loire* et *Saint-Laurent de la Prée*. Mais au dire même de M. Fleuriau de Bellevue, ces communes, qui sont au centre de marais mal désséchés, fournissent annuellement un contingent de décès considérable, et dès lors un rapport moins satisfaisant; tandis que les communes qui entourent la Rochelle, sans doute *Cogne-gors*, *St-Maurice*, *Aytré* et *Perigny*, et qui sont appelées à lui fournir un rapport pour la mortalité, sont au nombre de celles qui se trouvent dans des conditions supérieures de salubrité, et donnent, relativement, un contingent de décès bien moindre.

Nous nous rapprocherions plus de la vérité, si, en nous servant des renseignements officiels, nous disions :

La population de la Rochelle était en 1821 de	13,200
et en 1836 de	14,857
Moyenne.	14,028

Le terme moyen annuel des décès dans la période de 1825 à 1836 compris a été de 484 pour la population fixe; or, le rapport des décès à la population est de 1 sur 28,98 et non pas 1 sur 36 comme cela résulterait (d'après le travail de M. Fleuriau de Bellevue) de l'assimilation de la Rochelle aux quatre communes qui l'environnent.

La population de Rochefort, toujours non compris la

population improductive, était en 1821 de	16,200
et en 1836 de	15,441
Moyenne.	15,820

Le terme moyen annuel des décès dans la période de



1835 à 1836 a été de 413; or, le rapport des décès à la population a été 1 sur 30,83 au lieu de 1 sur 27, ainsi que le déterminent les quatre communes qui ont donné ce rapport.

Des erreurs de la nature de celles qui viennent d'être signalées étant répandues, je me suis fait un devoir de chercher le moyen d'en atténuer l'effet, et pour parvenir à ce but j'ai dû faire remonter à une époque reculée le dépouillement des registres de l'état civil. C'était une tâche longue et pénible sans doute à remplir, mais il m'a semblé qu'en prenant Rochefort dans un temps où les travaux de dessèchement étaient à peine commencés, pour le comparer à ce qu'il est aujourd'hui, je combattrais avec succès l'impression défavorable que la tradition entretient sur cette ville. Mon travail embrasse donc une durée de cinquante années, divisée en périodes décennales. Je me suis attaché avec soin à séparer le contingent propre à la population productive de celui que fournit la population flottante ou improductive. Les résultats que j'ai obtenus ont répondu à mon espérance et je puis démontrer par ces chiffres de la plus consciencieuse exactitude, que la salubrité a fait dans la contrée des progrès remarquables.

Le tableau suivant est extrait du travail que je viens de terminer.

PÉRIODES.	TERME MOYEN ANNUEL des décès dans chaque période.	RAPPORT DES DÉCÈS à la population	OBSERVATIONS.
1790 à 1799	934	1 sur 16,44	Pendant cette période et une partie de la suivante, le pays était entouré de marais nombreux non désséchés. Cette cause d'insalubrité a sévi avec force sur une population que les troubles revolutionnaires venaient à peine de renouveller.
1800 à 1809	833	1 sur 19,30	
1810 à 1819	633	1 sur 26,61	
1820 à 1829	577	1 sur 26,36	
1830 à 1839	530	1 sur 30,15	Dans cette période il y a eu en 1832 et 1834 deux épidémies de choléra, et en 1839 une épidémie de typhus qui ont grossi le chiffre des décès.

On voit par le tableau qui précède que le nombre des décès diminue annuellement, et que le rapport des décès à la population se rapproche de celui des communes qui ont toujours été placées dans les meilleures conditions.

Pour dernière preuve de l'amélioration que je signale dans la santé publique, je crois devoir faire connaître le résultat du travail auquel je me suis livré pour 1840.

Le nombre des décès arrivés parmi les indigènes et les étrangers qui font partie de la population a été dans cette année de 353

Le chiffre officiel de la population productive étant de 15,441, le rapport des décès à la population est de 1 à 43 habitants, 73, ou près de 44 habitants. Ce rapport n'é-

16

tait dans la période de 1825 à 1836, ainsi qu'on l'a vu précédemment, que de 1 sur 30,83.

Il ne serait sans doute pas exact de conclure de ce rapport que la moyenne de la mortalité sera désormais aussi satisfaisante à Rochefort. Il faut un laps de temps de quelques années pour permettre de tirer cette conclusion. J'ai cité avec satisfaction les résultats de l'année qui vient de s'écouler comme preuve incontestable de l'amélioration progressive de la salubrité en cette ville.

Il y a encore un rapprochement à faire pour détruire une autre accusation portée contre Rochefort : On a dit et l'on repète incessamment, que la population de la commune décroit annuellement, le nombre des décès étant supérieur à celui des naissances; mais en ne comparant aux naissances, comme cela doit être, que le contingent des décès fournis par la population fixe qui, seule, apporte annuellement son contingent de naissances, on trouvera que le contraire a lieu.

Par exemple, en 1840, le nombre des décès propres à la population productive a été de. 353

Le nombre des naissances que cette population a fournie exclusivement s'est élevé à . . . 445

La supériorité des naissances sur les décès est de 92

J'ai dit précédemment que la population flottante ou improductive est moyennement de 4,500 hommes. Il ne paraîtra pas sans intérêt que je fasse connaître le rapport de la mortalité pour cette population. On comprend facilement que ce rapport ne peut être relativement aussi satisfaisant que celui de la première; car les individus qui composent cette population arrivent à Rochefort dans un âge déjà avancé, et sont, les uns par la nature et les exigences de leur service, les autres par le genre de travail auquel on les astreint, exposés à des fatigues qui les rendent bien plus sujets aux maladies que les habitants domiciliés.

En 1840, cette population, en dehors du chiffre officiel 15,441, a fourni 114 décès ou un rapport de 1 sur 30 individus environ.

Dans la période quinquennale précédente, la moyenne annuelle des décès appartenant à cette population a été de 160 ou 1 sur 28 individus. L'année 1840 a donc offert des rapports supérieurs à ceux de cette période : mais cela ne devra pas étonner, quand on se rappellera qu'en 1839 l'épidémie de typhus a enlevé plus de cent personnes, marins, soldats et condamnés aux fers, et qu'en 1837 la grippe avait déjà fait des ravages assez considérables.

Pour fortifier de plus en plus l'opinion que j'ai que la santé publique a fait à Rochefort des progrès réels et en fait tous les jours de nouveaux, j'extrais de mon travail une dernière preuve :

Dans la période de 1790 à 1799 la durée de la vie moyenne n'était en cette ville que de	19a	10m	6j
De 1800 à 1809, elle a été de ·	26	8	19
De 1810 à 1819, elle a été de .	25	5	10
De 1820 à 1829, elle s'est élevée à	28	6	27
De 1830 à 1839, elle s'est élevée à	32	5	18

Comme c'est par des faits de cette nature que l'on peut parvenir à détruire la réputation d'insalubrité que Rochefort a pu mériter autrefois, mais que cette ville ne mérite plus aujourd'hui, je me ferai un devoir de publier annuellement le travail dont chaque année à venir me fournira les matériaux ; et je ne doute pas que ce travail ne concoure puissamment à réhabiliter un pays dont la salubrité, grâce aux travaux de déssèchement des marais qui l'environnent, a reçu de si notables améliorations et qui, bientôt, ne laissera plus rien à désirer sous ce rapport, si le gouvernement termine les travaux de dessèchement qui restent encore à faire.

(*Société d'agriculture, sciences et belles lettres de Rochefort*, 1841.)

NOMBRE DES MACHINES A VAPEUR UTILISÉES EN FRANCE. — Les documents officiels que publie de temps en temps le gouvernement présentaient, au commencement de 1839, la statistique suivante :

Machines à vapeur sur terre. — Avant 1816, le nombre des machines à vapeur en France était peu considérable. A partir de cette époque, il commença à s'accroître d'une manière assez sensible. On comptait, en calculant par force de cheval de 75 kilogrammes, élevés à un mètre de hauteur en une seconde :

MACHINES.

	A haute pression.		*A basse pression.*		*Total.*	
	Nombre.	Force.	Nombre.	Force.	Nombre.	Force.
En 1820.	47	976	41	440	88	1,416
1826.	502	9,813	1,247	13,598	1,749	23,411
1837.	532	10,386	1,437	15,801	1,969	26,187
1838.	550	10,734	1,575	18,168	2,125	28,902

La force moyenne des machines à basse pression est 10 chevaux, celle des machines à haute pression de 11, et celle des machines à basse et à haute pression de 13,

En 1838, les machines à vapeur, dans les départements, se sont trouvées ainsi réparties.

Nord	422
Seine	300
Loire	225
Seine-Inférieure	221
Haut-Rhin	80
Saône-et-Loire	67
Gard	66
Aisne	65
Rhône	55
Pas-de-Calais	44

Loire-Inférieure	42
Somme	37

Dans la même année, les diverses branches qui employaient le plus grand nombre des machines à vapeur étaient les

Filatures	575
Mines	360
Fabriques et raffineries de sucre......	210
Forges...........................	132
Ateliers de machines...............	105
Elévation d'eaux	90
Tissage de draps..................	78
Apprêt d'étoffes..................	76
Moulins à blé.....................	75
Scieries	59
Fabriques d'indiennes..............	52
Moulins à huile...................	46

En 1838, le nombre des locomotives était de 48, et leur force de 1,225 chevaux.

Les 8 neuvièmes des machines et appareils à vapeur fonctionnant sur terre, sortaient des ateliers français.

Chaudières à vapeur. — En 1820, 74; en 1836, 1,219; en 1837, 1,480; en 1838, 1,568. — Les 9 dixièmes en ont été construits dans les ateliers français. — Sur les 1,568, en 1838, 916 étaient à haute pression, et 652 à basse pression.

En 1838, elles étaient ainsi reparties : dans le Gard, 248; dans la Seine, 227; dans le Nord, 219; dans le Pas-de-Calais, 104; dans l'Hérault, 86; dans la Drôme, 68; dans le Rhône, 53, et dans le Haut-Rhin, 46.

Bateaux à vapeur. — Cette dernière subdivision étant aujourd'hui de la plus grande importance, nous donnerons tous les documents qui peuvent indiquer la marche et la situation de la navigation à vapeur, au 1er janvier 1839, en France, en Angleterre, et aux Etats-Unis :

En France.	*Bateaux.*	*Machines.*	*Force*	*Tonnage.*
En 1833.	75	90	2,633	38,000
1834.	82	92	2,863	23,000
1835.	100	118	3,868	121,000
1836.	105	122	4,148	161,000
1837.	124	150	4,508	199,000
1838.	160	207	7,493	275,000

En 1838, les bateaux se sont ainsi repartis :

Seine-Inférieure........	37
Rhône	32
Loire-Inférieure........	27
Gironde..............	19
Seine.........	19
Bouches-du-Rhône	12
Var	5
Pas-de-Calais	3
Charente-Inférieure	2
Oise.................	2
Côtes-du-Nord.........	1
Ille-et-Vilaine	1
Total.	160

Les 207 machines de 1838 étaient : 140 à haute pression, 67 à basse pression. — Les machines à basse pression avaient la force moyenne de 39 chevaux ; celles à haute pression de 30. — Les 160 bateaux ont été affectés : 84 au transport des passagers, 42 au transport des passagers et marchandises, 11 à la remorque, 16 à la remorque avec transport de passagers, 7 à la remorque avec transport de marchandises, 1 à la remorque avec transport de passagers et de marchandises.

En Angleterre. — En	1814	6 bâtim.
	1820	58
	1830	350

1832	356
1833	424
1834	463
1835	551
1836	710
1840 au 1er jer	810

Les 810 bâtiments à vapeur de l'Angleterre au 1er janvier 1840 avaient une force de 63,250 chevaux, et un tonnage de 175,840.

Aux Etats-Unis.

En 1839.	Bâtiments.	800
	Force..	100,318 chevaux.
	Tonnage..	155,473

Nous ne possédons pas de documents sur l'état général de la navigation à vapeur dans les Etats-Unis pendant les années antérieures à 1839.

Sur les rivières de l'ouest et du sud-ouest, où, en 1811, on n'employait que des bateaux à voiles, et où, en 1834, le nombre des steamers était de 254, on en occupe aujourd'hui 400. — On a compté, en 1837 sur le fleuve de l'Ohio seulement, que 413 bateaux à vapeur de tous genres avaient traversé pendant l'année le canal de Louisville et de Portland. On ne comprend pas dans ce calcul ceux qui avaient côtoyé les deux extrémités du fleuve sans se montrer au canal. — En 1831, les passagers sur le canal de Louisville n'étaient évalués qu'à 406; en 1837, ce nombre s'éleva à 1,501, nombre quadruple! — Les Etats-Unis ont peu de bâtiments à vapeur au long cours; ils n'en ont qu'un seul pour la guerre. Il existe pourtant 13 navires à vapeur qui peuvent être mis à la disposition de l'administration de la guerre pour les travaux de l'Etat et le transport des troupes et des munitions.

TROISÈIME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE
DE MARSEILLE,
PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE 1843.

Séance du 5 *janvier* 1843.

PRÉSIDENCE DE M. MATHERON.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre dernier, M. DE MONTLUISANT, ayant à installer les fonctionnaires pour l'année 1843, remercie d'abord la Société des témoignages d'estime et d'affection qu'il en a reçus pendant l'année qui vient de s'écouler, et rappelant en peu de mots ce qui a été exécuté d'utile sous sa présidence, avec le concours de ses collègues, fait entrevoir ce qu'on est en droit d'attendre sous le Président nouvellement élu, auquel il cède immédiatement le fauteuil.

M. MATHERON exprime à son tour sa reconnaissance pour avoir presque en même temps été appelé à occuper l'un des postes les plus élevés de la compagnie, et obtenu une distinction non moins flatteuse, celle d'une médaille, dont il conservera, dit-il, avec bonheur, le souvenir toute sa vie. Je ferai ce qui dépendra de moi, ajoute-t-il, pour

justifier le choix que l'on a fait de ma personne, en me nommant Président, et ce qui me fait penser que je réussirai, c'est que je puiserai des forces dans vous tous, notamment dans les membres du bureau. M. MATHERON finit par proposer de voter des remerciments au digne Président sortant. Adopté.

Puis il adresse quelques paroles flatteuses à M. LOUBON, vice-Président, qui déjà à la tête de la Société, a fait preuve d'autant de zèle que de talents.

M. LOUBON répond que, disposé lui aussi à puiser des inspirations auprès de ses honorables prédécesseurs, il espère ne pas rester au-dessous de sa tache.

Ensuite M. MATHERON félicite MM. CYPRIEN ROUMIEU et BOUDIN, anciens membres correspondants, qui, comme membres actifs, siègent pour la première fois dans la Société. Il leur témoigne la grande satisfaction que celle-ci éprouve de les voir dans son sein.

Enfin, M. le Président parle de la visite faite, le premier jour de l'an, à M. le comte d'HAUTPOUL, commandant la 8me division militaire, de l'excellent accueil que la Société a reçu de ce général à qui elle a fait pressentir s'il serait flatté d'obtenir le titre de membre honoraire et qui a témoigné sa reconnaissance.

En conséquence, la Société décerne par acclamation séance tenante un diplôme de membre honoraire à M. le comte d'HAUTPOUL.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. le maire de Marseille qui demande des renseignements sur les semailles d'automne et les produits agricoles de 1842. M. le Secrétaire perpétuel dit que la Commission d'agriculture devait faire aujourd'hui un rapport à cet égard, par l'organe de M. BARTHÉLEMY à qui sans doute des motifs légitimes n'ont pas permis d'assister à la séance de ce jour La Société ne voulant pas renvoyer à la séance

du mois de février la réponse à faire dans cette circonstance, charge son Conseil d'administration de l'examen du rapport dont il s'agit et de le transmettre immédiatement après à M. le maire de Marseille.

Lettre du même magistrat qui accuse réception et remercie la Société du rapport qu'il lui avait demandé concernant la fabrication de l'acétate de cuivre par le marc de raisin; rapport dont la lecture sera faite en cette séance.

Lettre de M. Clapier, membre du conseil municipal, qui, attachant beaucoup de prix aux publications de notre compagnie, signale quelques documents statistiques qu'il serait utile de se procurer et de consigner dans notre Répertoire. La Société appréciant l'importance des remarques faites par M. Clapier, fera rechercher par une Commission les renseignements dont il est question.

Lettre de M. Porte, membre correspondant à Aix, qui adresse 1° un exemplaire des extraits des arrêts de la cour d'assises, pendant le troisième trimestre de 1842; 2° une notice nécrologique qu'il vient de publier sur Gustave Cesaire Caillat, natif de Berre.

Lettre de M. A.-J. Lagarde, correspondant à Paris, qui fait parvenir à la Société le 9me volume de chansons publiées par la nouvelle société du caveau, dont il fait partie.

Sont ensuite déposés sur le bureau un tableau, par M. A. Condamin, des importations à Marseille du 1er janvier au 31 décembre 1842, et un numéro des bulletins de la société libre d'émulation de Rouen (année 1842, de la page 113 à celle 207)

Rapports. — M. Natte en fait un, au nom d'une Commission spéciale sur la fabrication de l'acétate de cuivre par le marc de raisin. — à cette lecture écoutée avec intérêt succède l'exposé par M. Beuf, Trésorier de la Société, de sa gestion en 1842.

Nomination de trois auditeurs de compte. – Aux

termes du règlement, art. 20, on procède ensuite par voie de scrutin à cette nomination et MM. Dieuset, Audouard et Vintras ayant eu la majorité absolue des voies sont nommés membres de la Commission chargée d'examiner les comptes de M. le Trésorier.

Proposition. — Sur la proposition de M. Natte, la Société arrête qu'une collection complète du Répertoire de ses travaux sera offerte à M. le maire en faveur de la bibliothèque publique de Marseille.

MM. Dieuset et P.-M. Roux annoncent que M. Thevenau, professeur de musique, doit faire subir un dernier examen aux élèves qui lui ont été confiés par la Société de statistique de Marseille pour les instruire suivant la méthode de ce professeur.

En conséquence, tous les membres de la Société seront convoqués pour assister à la séance qui aura lieu à cet effet, dimanche 8 du courant, à 2 heures, dans l'une des salles de la caserne de la douane.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 2 février 1843.

En l'absence de M. le Président, M. Loubon, Vice-Président, occupe le fauteuil.

M. le Secrétaire lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 5 janvier.

Correspondance. — Lettre de M. d'Ebeling qui transmet un tableau du mouvement, au port de Marseille, de la navigation en 1841 et 1842.

Lettre de M. le maire de Marseille, qui demande à



notre Société, pour être envoyé à M. le préfet, l'état des consommations principales faites dans cette ville, pendant l'année 1842. Au sujet de cet état, M. le Secrétaire dit que l'on sera bientôt en mesure de repondre à M. le maire, vu que M. Faure du rif a fourni déjà l'état des quantités mises à la consommation, sur les articles soumis aux droits d'octroi, pendant la même année. Mais M. le Secrétaire fait remarquer qu'il reste encore à recueillir des documents sur d'autres articles non compris dans le travail de M. le Préposé en chef de l'octroi, et que pourtant il est indispensable de signaler. En conséquence, de nouvelles recherches doivent nous faire différer encore la confection complète de l'état demandé.

Autre lettre de M. le maire qui désire recevoir des renseignements sur les diverses natures d'engrais qui donnent lieu à un commerce dans la ville de Marseille, soit venant du dehors. On tient à savoir les quantités produites ou vendues et leurs valeurs respectives.

Afin de pouvoir répondre promptement aux vues de M. le maire, M. le Président charge une Commission de faire un rapport sur la demande de ce magistrat : cette Commission se compose de MM. St Ferréol, Barthélemy, Natte, Faure du Rif et J. Bonnet. Indépendamment de M. le Président et de M. le Secrétaire perpétuel.

M. Dieuset communique une lettre que M. Thevenau lui a écrite pour exprimer sa reconnaissance à MM. les membres de la Commission, chargés, au nom de notre compagnie, de constater les progrès des élèves qu'elle a confiés à l'éducation musicale de ce professeur. M. Thevenau remercie en même temps la Société de l'envoi des rapports qu'elle a faits à cet égard.

Sont ensuite déposés sur le bureau : 1° quelques numeros du recueil d'actes et autres documents administratifs du départemont des Bouches-du-Rhône.

2° Le n° 10 du bulletin du ministère de l'agriculture et du commerce.

3° Une brochure sur la population de la Sicile par M. Edouard Mallet (rapporteur, M. Natte.)

4° Une brochure intitulée : Note sur le Revest, la vallée de Dardenne et le prieuré ou chateau de St Antoine; par M. H. Vienne, correspondant à Toulon.

Rapports. — La correspondance étant épuisée, M. le Secrétaire communique le rapport fait par M. Barthélemy, au nom de la Commission d'agriculture, sur les semailles et produits d'automne; rapport dont une copie a été transmise, le 9 janvier, à M. le maire qui en avait fait la demande.

— M. Dieuset lit en second lieu un rapport de la Commission nommée pour suivre les résultats de la méthode d'enseignement de M. Thevenau. Avant de rendre compte du dernier examen des élèves choisis par notre Société, M. le rapporteur entre dans quelques détails sur les motifs qui ont engagé M. Thevenau à proposer à celle-ci de suivre sa méthode d'enseignement, puis il parle des examens théorique et pratique que les élèves ont subis et qui prouvent jusques à la dernière évidence que le professeur a tenu plus qu'il n'avait promis. Les résultats ont été tels, que M. Dieuset a proposé, toujours au nom de la Commission, d'accorder à M. Thevenau une médaille en vermeil comme un témoignage de satisfaction de la Société de statistique, et a émis le vœu que le système d'enseignement, objet de cette destination, soit introduit dans les établissements d'instruction publique, vu les grands avantages qu'il présente.

Cet intéressant rapport écouté avec beaucoup d'intérêt, a été approuvé dans tout son contenu; seulement quant à la médaille sollicitée, la Société renvoie le rapport à la Commission des récompenses.

-- M. Dieuset fait, au nom de la Commission de comptabilité, un rapport dont il résulte qu'elle a trouvé dans les écritures de M. Beuf la ponctualité, la régularité, la précision toujours observées les années précédentes. Toutefois, on aurait désiré ne pas rencontrer une irrégularité dans la comptabilité des jetons de présence, ou plutôt un vice de forme qu'il sera facile de faire disparaitre. En résumé, nos finances sont dans un état assez satisfaisant.

M. le rapporteur finit par voter des remercîments à M. Beuf pour tous les soins qu'il donne à la caisse de la Société; tribut acquis par lui depuis long-temps et que nous lui payerons long-temps encore, ajoute M. Dieuset, parce qu'il a eu et aura toujours notre confiance pleine et entière. Ce rapport est adopté.

M. le Secrétaire prend la parole pour faire remarquer que déjà depuis plusieurs mois une Commission a été nommée pour régulariser la comptabilité des jetons, et qu'il suffira pour cela d'inviter cette Commission à s'occuper le plus tôt possible de la tâche qui lui a été imposée.

M. Barthélemy propose de nommer une Commission qui serait chargée de rechercher l'époque précise de l'existence à Marseille d'une société de découvertes dans l'Afrique septentrionale et l'historique des résultats obtenus par cette société.

Ces documents sont demandés dans l'intérêt du Comité historique du dépôt de la guerre, auquel M. Bourguignon de Glandevés, capitaine d'état major, auteur de la demande, est attaché.

Cette proposition est adoptée, mais ce qui en est l'objet est renvoyé à la Commission qui doit s'en occuper d'après le nouveau plan de recherches de la compagnie.

Aucune autre proposition n'étant faite et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 2 mars 1842.

PRÉSIDENCE DE M. MATHERON.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 2 février.

Correspondance. — Lettre de M. MOREAU DE JONNÈS qui accuse réception et remercie la Société du cinquième volume du *Répertoire* dans lequel il dit avoir distingué des articles d'un mérite supérieur, notamment les observations météorologiques.

Sont déposés sur le bureau le tome douzième du bulletin de la société géologique de France, et les numeros 11 et 12 du bulletin du ministère de l'agriculture et du commerce.

Rapports. — La correspondance épuisée, M. le Secrétaire fait un rapport et communique l'état qu'il a dressé de concert avec M. FAURE DU RIF, concernant les quantités mises à la consommation sur les articles désignés dans un modèle adressé par M. le maire de Marseille, pendant l'exercice 1842. Cet étât, demandé par M. le préfet du département des Bouches-du-Rhône, a été transmis le 27 février.

— M. BARTHÉLEMY prend ensuite la parole pour faire un rapport sur les diverses natures d'engrais qui donnent lieu à un commerce à Marseille, etc.. Ce rapport, fait au nom d'une Commission spéciale, donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Jules BONNET, MATHERON, BARTHELEMY, AUDOUARD, LOUBON et de laquelle il résulte que le rapport, étant susceptible d'être modifié et par l'addition de quelques renseignements indispensables et par un plus grand dévelloppement des avantages que l'on peut retirer des engrais rejetés, que le rappòrt, disons-nous, est renvoyé à la Commission pour être complette avant d'être transmis à l'autorité qui l'a demandé.



— L'ordre du jour appelle en second lieu la lecture, par M. Beuf, d'un rapport sur la caisse d'épargne du département des Bouches-du-Rhône, pendant les années 1841 et 1842. Ce rapport suggère à plusieurs membres des remarques auxquelles M. Beuf oppose diverses considérations, promettant de présenter à la prochaine réunion, un travail détaillé sur un sujet, dit-il, dont il n'a eu le temps que d'offrir une légère esquisse dans la séance d'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du Département des Bouches-du-Rhône.

MÉTÉOROLOGIE.

Quelquesmots sur l'orage du 11 *Juin* 1842, *à Marseille. — Bateau frappé par la foudre; par* M. Natte, *membre actif.*

Le 11 juin 1842, la matinée était belle; un léger vent d'ouest tempérait une atmosphère tiède et transparente. La mer était calme; quelques bouffées d'un vent chaud et lourd interrompaient seulement à de longs intervalles, la monotonie, la pureté de l'air et ridaient à peiné la surface des eaux. Tout promettait une de ces limpides et harmonieuses journées dont le ciel de la provence est si souvent gratifié.

Aussi, dans une campagne voisine de la Madrague de la ville, à demi lieue de Marseille, quelques jeunes hommes au cœur gai, à l'humeur joviale, préparaient avec ardeur, sans inquiétude de l'avenir, tout le matériel d'une partie de pêche.

Vers les onze heures du matin, une brise capricieuse amena des nuages qui, en passant sur la ville, laissèrent échapper quelques ondées de leur sein.

Ces nuages s'évanouirent rapidement dans l'Est, et ce léger contretemps, au lieu de ralentir les préparatifs de nos amateurs de pêche, les fit hâter davantage à s'embarquer sur une mer magnifique dans laquelle se réflétaient les riches couleurs d'un horizon radieux.

Trois bateaux composaient cette petite division.

Le premier, gros bateau demi ponté, à voile latine, de ceux qu'on appelle en provence *pouarto peï,* porte poisson, était monté de dix hommes; c'étaient les nommés *Bertrand, Escalon, Barraly, Lanoë, Bonnifay, Silvy, Châllaud, Carle, Gardair* et *Moulet,* et il était armé de filets et vivres nécessaires à deux jours de navigation.

Les deux autres plus petits étaient, l'un monté de quatre hommes : *Grolant, Schnell, Th Jh Demart* et *Jh Lantelme* où *Lanteaume*, et l'autre remorqué à la suite d'un gros bâteau.

A une heure après midi, favorisés par un vent d'Ouest petit frais, on déploya les voiles et on fit route. De fois à autres le vent cessait et un calme contrariant venait amollir la voile qui retombait faible et flottante. Durant les intervalles de calme, les avirons servaient à faire avancer lentement les bateaux qui, dans deux heures, n'avaient pas fait plus d'une lieue et se trouvaient seulement à la hauteur d'Endoume.

Quelques averses intermittentes avaient bien engagé les voyageurs du petit bateau à chercher un abri à terre; mais la grande barque continuant toujours sa route, les avait forcé à la suivre.

Au nord et au sud, d'immenses montagnes de nuages noirs et compactes, déchirés par des éclairs rapides et fréquents, se dirigeaient, poussés par des vents contraire.

et avec une égale vitesse, vers le zénith de la ville : là devait nécessairement s'opérer leur rencontre.

Deux orages distincts se formaient en même temps. La mer, quoique calme, prenait cette couleur livide, cette teinte plombée, présage de la tempête, et tandis que dans les cieux s'amoncelaient ces gigantesques vapeurs, ces amas de fluide électrique qui, effluents et affluents, se heurtent, se croisent en tous sens, se fuient pour revenir avec plus de rapidité les uns sur les autres et se livrer dans ce monde supérieur de véritables combats. A l'ouest, l'horizon large, sans fin, avait conservé ses couleurs d'or pures et brillantes et éclairait d'un jour féérique une grande quantité de barques et de navires, qui, toutes voiles au vent, continuaient leur route.

Il était trois heures et démie : les trois bateaux naviguaient dans les eaux de la madrague de Montredon, en face de la cabane du Raïs et du poste des douanes.

Le vent, contrarié par des courants opposés et réfléchi par d'épais nuages, soufflait par rafâles inégales; le baromètre était à 64• 06 et la température de l'air à 18° 8.

De larges gouttes de pluie commençaient à tomber. Enfin la jonction des deux orages se fit avec un fracas épouvantable, avec une indescriptible furie. Les nuées étaient descendues sur la surface de la mer; elles enveloppaient les bateaux qui ne pouvaient plus distinguer leur route.

La grêle tombait avec violence; les éclats de la foudre qui se succédaient sans interruption, et une pluie torrentueuse jettèrent ces jeunes hommes dans l'épouvante, et paralysèrent leurs facultés.

Le bateau monté par quatre hommes, favorisé par un éclairci, avait pû être ramené à terre d'où il n'était qu'à d'eux encablures.

Mais hélas! qu'elle scène se préparait dans le grand bateau!! M. Bertrand, l'organisateur de la partie, ahûri par

la tempête, s'était jeté dans la barque remorquée, pour gagner le rivage : mais enveloppé par le brouillard, il ramait au hazard, sans reconnaitre le point vers lequel il devait aller.

Le pilote du grand bateau, le nommé Moulet, craignant de mal le diriger, avait pris le parti de jeter l'ancre et d'attendre un embelli qui lui permit de gagner terre.

Dans ce moment, un éclair lezarda la nue, on entendit une forte détonation suivie d'un bruit analogue à l'explosion d'une grosse caisse de fusées.

Les nuages s'étant un peu écartés, les personnes qui étaient à terre purent apercevoir une petite barque, montée d'un seul homme, gagnant le large, et le grand bateau à la dérive, ayant l'antenne rompue, la voile déchirée. — Sur la mer flottait un corps noir et informe....

Ce fut alors que les nommés Joseph Icard, Jean-Baptiste Jourdan, Joseph Demart et Joseph Lantelme se jetèrent dans un canot pour aller secourir ces infortunés qu'ils ne croyaient qu'étourdis, effrayés par le bruit de la foudre.

Ils trouvèrent M. Bertrand seul dans le petit bateau, pâle, les yeux hagards, ne pouvant plus le gouverner et implorant du secours.

Dans le grand bateau, un spectacle horrible frappa leurs regards : cinq cadavres gisaient là, foudroyés ! et quatre individus, le teint hâve et décomposé, étaient assis sur le pont n'ayant pas même le sentiment du malheur qui venait de les frapper.

En réunissant les souvenirs, nécessairement confus, des acteurs de ce sinistre épisode, voici ce que j'ai recueilli, en l'appuyant des observations que j'ai pu faire moi-même après l'évènement.

Il paraitrait qu'au moment où le fluide électrique aurait frappé le bateau, il aurait été agité par une forte secousse

et chaque individu aurait éprouvé une commotion violente, instantanée, telle que celle qui résulte de l'expérience par la bouteille de Leyde sur des personnes formant la chaîne.

Le carreau de la foudre à d'abord brisé l'extrémité supérieure de l'antenne qu'on appelle *pennon*, et a déchiré un bout de la voile. Il est descendu le long de l'antenne, et en passant a foudroyé le nommé Bounifay, debout sur le pont, occupé à serrer la voile : arrivé au mât, il l'a suivi dans toute sa longueur, en le contournant en spirales rapprochées, jusques dans la câle, où il était attiré par huit gueuses en fonte servant de l'est. Dans cet étroit espace, d'après les suppositions qu'il est permis de faire, le tonnerre, dans le tourbillon de ses anneaux, a asphixié Silvy, et Challaud, assis tous deux en arrière du mât : par un ricochet, il a frappé Barraly, qui, pour se mettre à l'abri de la pluie, s'était glissé sous le pont à tribord : et par un second ricochet, a étourdi épileptiquement Carles, placé à l'arrière; et enfin il s'est échappé dans la mer par la câle, en y pratiquant une ouverture assez large au-dessous de la flottaison et en enlevant à l'arrière quelques douzaines de clous, dont l'absence, aprés avoir disjoint les bordages, a livré à l'eau un passage facile.

Les débris enflammés de la voile et d'une partie des vêtements de Bonnifay mirent le feu à un fagot de sarments placé sur le pont de l'avant.

Quatre hommes sur neuf qui montaient le bateau au moment de la catastrophe avaient été seulement épargnés.

La conservation de Lanoë et Gardair est très-remarquable. Assis tous deux à peu de distance du mât sillonné par la foudre, le premier les pieds posés sur les gueuses en fonte, a du probablement son salut à un lourd caban grec de pure laine qui l'enveloppait en entier. Il est cependant à peu près reconnu que la laine n'isole pas. Un

engourdissement de peu de durée dans les membres inférieurs, accompagné de prostration de forces dans ces mêmes parties, sont les seules impressions douloureuses qu'il ait ressenties.

M. Gardair une jambe dans la càle, un pied appuyé sur le pont, le corps penché, occupé à démarrer une corde, a cru voir et entendre le passage du fluide, qui a fait évanouir Carle, placé à sa droite. Il croit devoir son salut à sa position inclinée, car la foudre aurait passé sur sa tête. C'est lui qui malgré la consternation qui regnait, a conservé assez de sans froid, pour apercevoir le faix de sarments embrasé et l'a lancé à l'eau. C'est le corps noir flottant qu'on appercevait de terre. Quant à MM. Escallon et Moulet, placés aux deux extrémités du bateau, ils se trouvaient assez éloignés du foyer que le fluide a parcouru.

Bonnifay, brisé en deux par la commotion, était horriblement mutilé!! ses vêtements en grande partie enlevés son bandage herniaire avait disparu et l'agraffe en fer qui le retenait sur le ventre était broyée; ses parties génitales, son abdomen semblaient labourés par le fluide électrique! A la partie interne et supérieure des cuisses, se trouvaient deux énormes escharres; sur l'épaule, une plaie large et profonde laissait suinter goutte à goutte un sang noir et épais, son épiderme se détachait avec la plus grande facilité sous la simple pression du doigt.

Silvy offrait tous les caractères de l'asphixie : l'extravasion du sang dans le tissu vasculaire l'avait rendu complètement noir : ses yeux hors des orbites et ses lévres boursoufflées le fesaient ressembler à un nègre.

Chaîlaud avait les muscles de la face fortement contractés et paraissait avoir succombé à d'horribles souffrances.

Barraly, au contraire, grand et beau jeune homme, d'une blancheur de teint et d'un tissu cellulaire remarquables, avait conservé l'apparence d'un sommeil doux et

tranquille : ses membres et ses articulations avaient encore la flexibilité et la chaleur de la vie, tandis que dès les premiers moments les autres avaient été raidis. Ce n'a été que plusieurs heures après que son corps a pris la lividité et l'aspect de la mort.

Carles se tordait dans d'affreuses convulsions ; ses nerfs électriquement agacés lui causaient des douleurs atroces. Des frictions sur l'abdomen lui donnaient un peu de soulagement. Sa mémoire n'avait rien retenu de ce qui s'était passé; aussi ne pouvait-il se rendre compte de ses maux, ni de son séjour dans une maison inconnue.

Voilà l'état désespéré de ces infortunés qui, sans de prompts secours, auraient tous succombé.

Icard que la providence avait conduit voyant qu'un temps précieux se perdait à tirer le grappin qu'on avait mouillé, fit lâcher le grelin qui le retenait à bord, et aidé de ses compagnons, remorqua la barque jusqu'au rivage. Il était temps, car à peine eut-on débarqué les cadavres sur la plage, qu'elle sombra.

Icard, aidé de ses frères, *Antoine* et *Marcel*, transportèrent dans leur demeure toutes ces victimes et leur prodiguèrent les soins qui étaient à leur portée.

Je ne dois pas passer sous silence la noble conduite de M. *François Gardair*, peseur de commerce, qui, encore tout moulu, tout impressionné des émotions causées par la catastrophe, n'a quitté le bateau qu'après avoir aidé les frères *Icard* à déposer les cadavres à terre, où il a prodigué les soins les plus empressés à *Carles* et n'a songé à rentrer dans ses foyers, qu'après avoir fait rendre les derniers devoirs aux malheureuses victimes.

Ici se termine, Messieurs, cette triste narration. Il ne me reste plus qu'à fixer votre attention sur les nommés : *Icard, Jourdan*, *Demart* et *Lantelme* et vous faire remarquer avec quel empressement, avec quel oubli d'eux-

mêmes, ils sont allés courageusement au devant d'un danger qui pouvait leur devenir funeste. Aucune considération ne les a retenus ; ils ont fait abnégation de leur personne, ils se sont bravement élancés au milieu du nuage électrique, et leur mérite est d'autant plus grand qu'aucun calcul d'égoïsme ni d'intérêt personnel n'a eu le temps de se présenter à leur pensée.

Quand après l'ouragan, rentrés dans leur vie ordinaire, les personnes miraculeusement sauvées ont voulu les rémunérer de leur dévouement et de leurs pénibles soins, ces simples artisants ont généreusement refusé tout salaire?

C'est qu'en effet, il est des actions toutes morales, actions émanées du Christ, actions toutes spiritualisées, à la hauteur desquelles le positivisme de l'or ne pourra jamais atteindre.

Les cœurs expansifs et grands n'ont besoin, en retour, que de cette belle monnaie du cœur : *la reconnaissance*.

Mais là où le dévouement se cache, là où le véritable héroïsme se voile de modestie, commence le rôle des bienfaiteurs de l'humanité.......

(OB)SERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (sit)ué à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Avril* 1843.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	761,80	+13°1	+14°6	762,45	+13°3	+17°5	762,00	+13°3	+13°5	S.E. assez fort.	Nuageux.		
2	764,25	13,3	14,4	764,35	13,4	15,6	763,90	13,5	16,1	S.E. bonne b.	Couvert.		
3	763,70	13,5	13,4	762,85	13,8	16,7	761,45	14,0	15,5	O.	Nuageux, brouillards.		
4	758,55	13,9	15,4	758,50	14,2	15,4	758,10	14,2	15,4	Variable.	Idem.		
5	762,30	14,3	13,4	762,50	14,3	15,6	762,40	14,3	14,9	N.O. g. frais.	Quelq. nuages.		
6	764,60	14,3	13,3	764,35	14,3	15,4	764,00	14,3	15,6	N.O. assez fort	Idem.		
7	764,30	14,3	16,5	763,60	14,8	18,0	762,50	14,8	18,1	O.	Q. lég. nuag. mais fort rar. br.		
8	760,45	14,8	16,1	760,00	15,0	16,4	759,00	15,0	17,4	O.	Quelq. lég. nuag., brouillards.		
9	748,40	15,0	19,4	744,45	14,9	18,4	743,80	14,9	11,9	Variable.	Quel. éclaricis. pl.		3,72
10	750,95	14,8	10,4	751,55	14,7	12,1	752,05	14,6	12,4	N.O. fort.	Très nuageux.	0,21	
11	758,15	13,5	7,0	758,65	13,4	8,9	759,00	13,3	9,4	N.O. très fort.	Quelq. nuages.		
12	760,10	12,8	6,6	759,75	12,9	8,7	758,45	12,8	10,1	N.O. g. frais.	Nuageux.		
13	755,60	12,3	10,9	754,80	12,3	12,9	753,35	12,4	14,4	O.	Couvert.		
14	759,50	12,3	9,4	760,05	12,3	11,7	760,05	12,3	12,5	N.O. fort.	Serein.		
15	762,05	12,3	10,5	761,75	12,3	15,4	760,85	12,3	15,4	O.	Quelq. légers nuages, brouil.		
16	753,90	12,3	20,6	755,05	12,5	20,4	753,55	12,7	17,5	S.E. fort.	Couvert, pluie.		0,95
17	758,40	12,9	12,4	758,35	13,1	13,9	758,80	13,2	13,4	O. assez fort.	Id. pl. v. 6 h. 1/2 du matin.		1,34
18	759,60	13,3	13,9	759,00	13,5	17,4	758,35	13,8	18,6	N. O. assez for.	Nuageux.		
19	760,80	14,2	17,4	760,55	14,3	19,4	760,25	14,3	17,1	S. bonne b.	Quelq. nuages		
20	758,90	14,3	17,4	758,30	14,7	19,3	757,85	14,7	18,9	S.E.	Très-nuageux.		
21	757,85	14,7	15,2	758,35	14,7	13,9	758,45	14,7	13,5	N.O.	Couvert, pluie.	0,91	16,57
22	759,40	14,8	14,9	758,80	15,1	17,6	758,00	15,0	19,1	N.O. assez fort.	Nuageux.	3,56	
23	759,60	14,7	11,6	759,60	14,7	13,6	759,30	14,7	15,1	N.O. t. fort.	Serein.		
24	756,65	14,5	10,9	755,10	14,5	12,7	753,30	14,4	13,4	N.O. fort.	Nuageux.		
25	754,35	14,2	11,3	754,95	14,3	13,4	754,45	14,3	14,5	N.O. g. frais.	Q. lég. nuag., mais fort rar.		
26	756,85	13,8	13,3	756,45	13,9	13,9	755,55	13,9	14,8	N.O. assez fort.	Nuageux.		
27	756,45	13,4	10,4	755,55	13,4	12,5	754,80	13,4	14,1	N.O. fort.	Quelq. légers nuages.		
28	756,75	13,2	10,1	756,35	13,3	13,4	755,70	13,3	15,1	N.O. g. frais.	Serein.		
29	755,60	13,3	13,6	755,00	13,5	16,5	754,40	13,5	16,9	S. bonne b.	Nuageux.		
30	753,80	13,3	14,4	754,50	13,4	16,4	754,20	13,5	16,1	S.E. t. fort.	C., un p. de pl. vers 9 h. du m.		0,30
	758,45	13,72	13,29	758,19	13,83	15,14	757,60	13,85	15,08	Moyennes.	Total des Millimètres.	4,68	22,88

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre	$763^{mm}79$, le 9 à 9 h. du soir.	
Moindre *idem*	742 ,01, le 9 à 3 h. du soir.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois	758 ,64.	
Plus grand degré de chaleur	20° ,6, le 16 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*	3 ,1 , le 12 à minima.	
Température moyenne du mois	12 ,45.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour	22^{mm},9	Total. 27^{mm},6.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit	4 ,7	

Nombre de Jours		
de pluie		5.
entièrement couverts		6.
très nuageux		3.
nuageux		9.
sereins		3.
de gros vent	S. E. 2 / N.O. 6	8.
de brume ou de brouillards		4.
de tonnerre		0.

rvations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Mai 1843.

	barom.	du bar.	Extér.	barom.	du bar.	Extér.		du bar.	Ext.			Soleil.	du So.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	759,30	13°9	17•4	759,85	14•2	21•3	759,35	14°3	21•5	S.É.bonne b.	Très-nuageux.		
2	758,80	14,6	16,3	758,80	14,8	17,1	757,65	15,1	18,6	O.	Quelques éclaircis,		
3	758.70	14,9	13,4	757,55	14,9	13,4	758,05	15,0	15,4	N·E.	Q. éclaircis,ton. vers le N.O.pl.		19,77
4	757,25	15,3	14,4	756,10	15,4	18,6	755,30	15,4	19,4	N.O.	Quelq. nuag., brouillards.		
5	756,35	15,7	14,9	756,15	15,8	18,8	755,65	15,9	17,4	O.	Idem.		
6	756,45	15,8	18,4	756,15	16,1	19,6	755,60	16,0	18,9	S.E.bonne b.	Quelq.éclaircis, brouillards.		
7	752,75	15,8	14,7	751,05	15,8	17,4	750,00	16,1	17,4	S.E.bonne b.	Couvert, pluie.	2,19	7,69
8	748,75	16,0	14,4	749,10	16,3	16,0	749,35	16,3	16,4	O.	Très-nuageux, pluie.	1,91	1,07
9	754,40	16,0	11,4	754,50	16,1	13,9	754,30	16,0	14,5	N.O.fort.	Nuageux.		
10	757,55	15,8	11,9	757,75	15,8	14,4	757,60	15,8	16,4	N.O.assez fort	Idem.		
11	760,25	15,5	12,7	760,50	15,6	16,4	759,90	15,6	17,2	N.O.	Quelques nuages.		
12	763,75	15,6	14,6	764,05	15,8	18,5	764,00	15,8	19,5	O.	Quelq. lég. nuages mais fort rar.		
13	764,30	15,8	15,9	763,90	16,2	16,9	762,70	16,1	17,4	O.	Quelques nuages.		
14	759,10	16,1	18,6	758,75	16,3	18,8	758,10	16,4	19,1	S.O.	Nuageux, brouil.		
15	757,40	16,3	16,9	756,90	16,5	18,2	756,00	16,5	19,4	O.	Très-nuag.,pl. cette nuit.	4,18	
16	757,10	16,5	16,4	757,15	16,9	18,4	756,60	17,0	18,8	O.	Nuageux.		
17	751,35	16,9	17,9	748,75	16,9	18,4	745,70	17,0	16,4	S.E.assez f.	Q. éclaircis, pl.d.l'ap.m., tr.		1,42
18	748,55	16,3	13,4	749,00	16,3	16,4	748,55	16,3	16,4	N.O.tres fort.	Très-nuag., pl.cette nuit.	1,85	
19	754,80	16,1	13,6	754,35	16,2	15.4	753,90	16,1	16,6	N.O.très fort	Serein.		
20	757,65	16,0	15,7	758,15	16,3	18,7	758,10	16,3	20,1	O.	Très-nuag.brouil.		
21	759,25	16,1	17,4	759,50	16,2	19,5	759,85	16,3	16,6	Variable.	Couvert.		
22	758,95	16,6	15,7	758,80	16,8	17,4	757,40	16,7	19,3	O.	Quel légers nuag., mais f. r.		
23	755,85	16,5	19,4	755,10	16,8	21,4	754,05	16,8	21,4	S.E.bonne b.	N., un peu de pl.v.6 h.1/2 d. m		0,13
24	754,35	16,8	15,4	754,60	16,8	15,9	754,15	16,8	15,4	E.	Couvert, l.	1,19	15,60
25	753,85	16,8	16,4	754,95	16,8	16,7	755,45	16,8	17,6	S.O.	N., un peu de pl. cette nuit, ton.	0,66	
26	764,10	16,6	14,5	764,50	16,8	16,4	764,15	16,7	17,2	O.grand fr.	Serein.		
27	761,90	16,7	15,9	761,45	16,8	21,8	760,45	17,0	19,9	S.E.bonne b.	Nuageux,brouil.		
28	758,75	17,0	18,9	758,95	17,1	20,4	758,50	17,1	19,9	O.	Très-nuag., brouillards.		
29	761,00	17,3	15,9	761,05	17,3	17,4	760,55	17,3	18,5	N.O.fort.	Quel. nuag.		
30	763,30	17,3	16,4	763,20	17,3	18,4	763,10	17,4	17,6	N.O gr.frais.	Quelq. lég.nuages, mais f. rar.		
31	763,25	17,3	17,6	762,85	17,5	21,4	761,85	17,5	21,3	O.	Quelques nuages. brouil.		
	757,72	16,13	15,69	757,54	16,27	17,85	756,97	16,31	18,12	Moyennes.	Total des Millimètres.	11,98	45,68

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Plus grande élévation du Baromètre . . . . 762^{mm}48, le 26 à midi.
Moindre *idem* . . . . 743 ,66, le 17 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois . 757 ,80.
Plus grand degré de chaleur . . . . 21° ,8, le 27 à midi.
Moindre *idem* . . . . 8 ,2, le 18 à minima.
Température moyenne du mois . . . . 15 ,40.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . . 45^{mm},7 / La nuit. . . . 12 ,0 } Total. 57.^{mm},7.

Nombre de Jours . . . . .
- de pluie . . . . 9.
- entièrement couverts . . . . . 4.
- très nuageux . . . . 9.
- nuageux . . . . 7.
- sereins . . . . 2.
- de gros vent. N.O. 4.
- de brume ou de brouillards . . . 8.
- de tonnerre . . . . 2.

Nota. Le 25, Orage vers le nord est et l'est.

OBSERVATIONS *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (si... à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Juin* 1843.

JOURS.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Solei	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	760,20	18°0	19°5	760,35	18°1	22°9	759,45	18°1	22°5	S.E. bonne br.	Nuageux.		
2	754,80	18,3	23,5	754,55	18,3	23,9	753,35	18,3	23,6	S.E. fort.	Couvert.		
3	753,60	18,5	21,7	754,30	18,6	20,6	753,45	18,3	21,3	S.E. . fort	Idem.		
4	756,70	19,2	20,9	757,00	19,3	23,4	756,60	19,3	22,4	S. bonne b.	Nuageux.		
5	758,30	19,3	17,4	759,45	19,4	18,4	759,55	19,4	19,6	N.O. fort.	Quel. lég. n. pl. v. 5 h. 1/4 d. m.		1,27
6	762,40	19,3	15,1	762,45	19,3	17,6	761,90	19,3	18,9	N.O. fort	Quelques nuages.		
7	762,40	18,9	15,5	761,60	19,0	17,4	760,70	19,0	17,4	N.O. assez fort	Idem.		
8	760,40	18,7	18,9	760,50	19,1	22,5	760,00	19,1	20,9	S. bonne b.	Idem, brouillards.		
9	758,70	18,9	16,4	758,70	18,8	20,4	759,10	19,1	19,9	O.	Couvert, pl. par inervalles.		1,15
10	762,40	18,7	15,9	761,90	18,8	18,5	761,15	18,9	19,9	N.O. asssz f.	Quelques nuages.		
11	760,85	18,5	16,1	759,70	18,5	16,7	758,30	18,3	17,6	N.O. tr. fort.	Q. lég. nuag. mais fort rar.		
12	754,05	18,2	15,5	753,05	18,3	18,7	752,50	18,3	19,4	N.O. grand f.	Serein.		
13	754,50	18,1	16,9	755,10	18,3	19,9	755,10	18,3	19,4	N.O.	Quelques nuages, brouil.		
14	757,55	18,2	17,5	757,35	18,3	20,6	756,80	18,4	22,4	O.	Très nuageux.		
15	752,50	18,4	[illegible]	752,60	18,4	17,9	753,10	18,4	17,4	N.O.	Couvert, pluie.	14,39	6,15
16	754,55	18,4	18,5	755,00	18,6	18,4	754,95	18,8	19,1	O. assez f.	Quel. nuages.		
17	758,90	18,6	18,4	759,50	18,8	22,4	759,60	19,1	22,4	N. O.	Nuageux, brouillards,		
18	759,60	19,1	23,6	759,95	19,3	23,4	757,85	19,3	25,2	S.E. bonne b.	Q. éclaircis, un p. de pl. p. int.		0,31
19	758,40	19,5	18,4	759,45	19,6	20,6	759,40	19,9	21,4	S.O.	Q. nuag. un peu de pl. cette n.	0,28	
20	759,75	19,5	19,4	759,80	20,0	21,7	759,95	20,1	20,6	O.	Serein, brouillards.		
21	758,40	20,1	18,9	759,10	20,2	21,1	758,75	20,2	22,4	N.O. fort.	Idem.		
22	758,80	20,2	19,4	758,55	20,2	22,4	758,30	20,3	20,5	O.	Q. lég. nuag. mais fort rar.		
23	757,45	20,3	20,3	757,00	20,4	24,1	756,40	20,4	23,7	N.O.	Quelques nuages. brouillards.		
24	754,10	20,5	21,5	754,35	20,5	23,1	753,05	20,9	22,9	N.O. grand f.	Idem		
25	752,15	20,5	17,4	752,15	20,5	19,6	751,75	20,5	19,3	N.O. fort.	Nuageux.		
26	755,45	19,9	16,6	755,75	20,0	18,9	755,80	20,0	20,4	N.O. fort.	Quelques nuages.		
27	757,75	20,0	19,4	758,10	20,2	23,8	756,95	20,3	23,4	O.	Très nuageux.		
28	752,90	20,3	23,2	752,35	20,3	23,9	752,25	20,4	21,1	S.E. fort.	Couvert.		
29	754,60	20,3	16,5	755,60	20,3	18,1	756,00	20,3	18,3	N.O. fort.	Très nuag. un peu de pl. cette n.	0,21	
30	762,05	19,8	16,6	762,35	19,8	18,7	762,15	19,9	20,4	N.O. t. fort	Quel. légers nua, fort rares.		
	757,47	19,22	18,60	757,59	19,31	20,66	757,14	19,39	20,81	Moyennes	Total des Millim...	[illegible]	[illegible]

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	760^{mm},35, le 6 à 9 h du soir
Moindre *idem*.	749 ,11, le 25 à 6 h. du soir
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	757 ,74.
Plus grand degré de chaleur.	25° ,2, le 18 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*.	11 ,7, le 12 à minima.
Température moyenne du mois.	18 ,23.
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . . .	8^{mm},9 — Total. 23.^{mm},8.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . . .	14 ,9

Nombre de Jours.	de pluie	6.
	entièrement couverts.	5.
	très nuageux.	4.
	nuageux.	4.
	sereins.	3.
	de gros vent { S.E. 3 / N.O. 8 } . .	11.
	de brume ou de brouillards.	5.
	de tonnerre.	0.

DESCRIPTION DU PAYS.

Promenade dans les rues d'Aix, ou souvenirs historiques, religieux, littéraires et critiques sur cette ville; par M. Porte, *membre correspondant, à Aix.*

« Cet hommage à la patrie
« trouverait des imitateurs.

Une promenade dans les rues d'une ville, ne semble pas devoir satisfaire la curiosité de ceux qui se livrent à des études sérieuses. Mais cette promenade faite dans les rues qui nous ont animé, en composant ce mémoire, nous parait joindre à l'agrément des livres qui traitent de diverses matiéres, l'avantage incontestable de laisser dans l'esprit du lecteur, des souvenirs durables. En effet, quel fruit ne retire-t-il pas de la lecture, celui qui se trouve sur les lieux même où se passèrent les scènes qu'on décrit, ou qui voit la maison qu'habite l'homme distingué dont on l'entretient. Ce qu'il lit se grave alors dans sa mémoire, en traits ineffaçables.

Les scènes qu'on lui raconte, prennent une physionomie de vérité, qui vivifie les tableaux. Ces scènes offrent un intérêt bien plus vif. Il serait à souhaiter que chaque localité d'une certaine importance offrit un pareil monument littéraire. Cet hommage à la patrie trouverait des imitateurs. On peut ajouter encore que cette nouvelle manière de présenter l'histoire d'un pays, ne pourrait manquer d'être appréciée, et contribuerait à faire valoir l'histoire générale et chronologique de ces localités. Nous sommes persuadé de la bonté de ce système; mais nous n'en serons

convaincu que si la Société de statistique de Marseille partage cette opinion. Nous attendons avec respect la décision qu'elle rendra.

Place de l'archevêché. — Il faut remonter aux siècles du paganisme, pour dire sur la place de l'archevêché tout ce qui est constaté par l'histoire. On sait généralement que l'église Saint Sauveur était alors un temple consacré à Apollon. Une portion des murailles qui en formaient l'enceinte subsiste encore à coté de la petite porte d'entrée de l'église. Une autre portion moins considérable se voit aussi sur la place dont nous parlons. C'est une partie du mur de la maison appartenant au Chapitre, à laquelle est adossée la fontaine. Elle est facile à reconnaitre d'abord à la forme des pierres qui ne sont pas taillées à la surface, et ensuite à leur grosseur et à leur qualité qui sont différentes du restant de la batisse. La voie aurélienne passait en cet endroit, et l'on en a découvert des traces, il y a peu d'années.

Les batiments, les jardins ou les dépendances du Palais archiépiscopal, entourent l'église dans une partie du midi, au levant et au nord. L'édification de ce palais a éprouvé comme celle de l'église métropolitaine, plusieurs interruptions plus ou moins prolongées.

L'archevêché fut commencé en 133...par Arnaud Barchesio, archevêque d'Aix. En 1424, Aymon Nicolae, un de ses successeurs, entreprit l'augmentation de cet édifice; mais ce ne fut pas pour lui, car il se contenta de la maison de Nicolas Dominici, prévot de St Sauveur, située dans un lieu appelé *hospitium de crotis*, pour laquelle il donna la maison que les archevêques possédaient dans le voisinage.(1) Armand Arnaud et Olivier Pennart continuèrent

(1) Jean Claude Sabalis, *ordre successif ou catalogue historial des seigneurs archevêques* etc. *d'Aix*. M. S. tom 1, page 353 du manuscrit de Grenoble.

la balisse, et achevèrent la première partie qui est sur la porte. Robert DAMIANI fit élever la partie du levant. Pierre FILHOLI fit construire le grand escalier. Le Palais archiepiscopal fut encore augmenté et embelli, en 1688, par M. de COSNAC. Le cardinal STROZZI, autre archevêque d'Aix, y avait fait des réparations importantes. Alphonse de RICHELIEU l'un de ses successeurs, fit construire une galerie et une aîle entière, suivant la convention passée avec les procureurs du pays, après la démolition du chateau du puy Ste Reparade qui appartenait aux archevêques. Après avoir embelli le Palais, le cardinal GRIMALDI releva l'aîle du midi; il acheta des greniers à foin contre la fontaine que M. de COSNAC y avait fait couler. C'était sur la fin du 17me siècle. (1) Le jardin contigu au Palais, fut agrandi par M. de COSNAC en 1686. Le Chapitre avait cédé à cet effet la portion nécessaire du cimetière situé au levant de la nef de *corpus domini*. Ce jardin fut encore agrandi, en 1733, par les ordres de Jean-Baptiste de BRANCAS, archevèque d'Aix, le Chapitre ayant cédé le restant de l'ancien cimetière.

Le siège d'Aix compte parmi ses nombreux prélats, 2 Saints, 8 Cardinaux dont un élu Pape et plusieurs hommes d'un mérite remarquable. Nous allons parler de quelques uns d'entr'eux.

BAZILE qui vivait dans le 5me siècle. Il fut député à EURIC roi des Visigoths qui désolaient la Provence. Il en reçut un bon accueil et sauva la ville d'Aix des ravages des barbares. BAZILE combattit l'arianisme. Les provençaux pour témoigner leur mépris pour cette secte, avaient représenté sur des bas-reliefs un âne chargé de livres, ayant l'oreille coupée, avec ces mots : *arri arius*. Le mot *arri* s'est perpétué dans la langue provençale, et est encore employé par les paysans lorsqu'ils veulent exciter leurs anes à mar-

(1) J. S. PILTNO, *ann. de l'église d'Aix*. — J. Cl. SOBOLIS, *ord. succ. ou cat. Mst. des arch. d'Aix*, manusc.

cher plus vite. Peyresc, possédait un de ces bas-reliefs qui avait été trouvé près de N. D. de la secs (aujourd'hui le couvent des religieuses du St-Sacrement).

Du temps de Bazile, les esprits étaient singulièrement portés à la dévotion; les saints personnages étaient en grand nombre. Parmi eux on peut citer St Cannat que les marseillais choisirent pour évêque, et St Ser, solitaire qui passa sa vie dans une grotte près de Puyloubier, et qui renonçant à la chair des animaux, ne se nourrissait que de racines et des aliments les plus grossiers.

Pour l'intelligence de ces derniers mots, il est nécessaire de se rapporter au temps dont nous parlons. Il faut connaitre la croyance des hommes sur l'abstinence. Nous allons nous livrer à une narration fort curieuse sur cette matière, c'est le récit des diverses modifications qu'ont subi les aliments considérés comme gras ou maigres. L'histoire de l'opinion des hommes à cet égard, offre les contradictions les plus étranges.

Dès le 4me siècle, on considérait les volatiles et la volaille comme un aliment maigre, et l'on se basait sur le texte de la Génèse qui place les poissons et les oiseaux dans une même classe d'êtres, puisqu'il est dit que le cinquième jour, *Dieu commanda aux eaux de produire les poissons, et les oiseaux qui volent sur la terre*. Cette croyance, en établissant une différence entre les quadrupèdes et les oiseaux, confondait ces derniers avec les poissons. Ce n'étaient pas les ignorants qui professaient une telle opinion, c'était l'universalité des fidèles, et même bien des P. P. de l'église, et entr'autres St-Bazile, St-Ambroise, St-Thomas d'Aquin; etc.. St-Eloi qui fesait continuellement maigre, se trouvant à la table de Chilpéric, refusait de manger de la viande. Le Roi lui dit qu'il pouvait manger d'un potage qui avait été préparé exprès pour lui avec de la volaille seulement (1). En 817, le concile d'Aix-la chapelle

(1) Grégoire de Tours.

interdit l'usage des oiseaux, aux moines réguliers, et ne les autorise à en manger que quatre jours à Paques et autant à Noël. On considère le canon de ce concile comme un règlement de réforme qui n'était applicable qu'à quelques couvents, mais qui ne touchait point à la croyance généralement répandue que les oiseaux étaient un aliment maigre comme les poissons. Les Espagnols et les Portugais, tant en Europe qu'en Amérique, conservent cette croyance, sauf une fort légère modification. Ils considèrent comme aliment maigre, et mangent pendant le carême, les abattis d'oiseaux, et ils s'abstiennent de manger l'oiseau même. Chez nous, il reste encore quelque vestige de ces anciens usages. On considère universellement la macreuse comme un aliment maigre, malgré un concile de Latran, tenu au treizième siècle, par INNOCENT III (1). A Paris, on ajouta à la macreuse comme nourriture maigre, les oiseaux aquatiques suivants : le pilet, le vernage, le blairie, etc.. (2) Il est vrai de dire que quelques religieux se fesant scrupule de manger du blairie, consultèrent la faculté de médecine qui déclara que les pilets, les vernages et les blairies ne pouvaient passer pour poissons.

Le carême était rigoureusement observé dans le huitième siècle. En 789, CHARLEMAGNE prononça la peine de mort contre ceux qui ne le pratiqueraient pas sans raison légitime. Personne, soit par la crainte du chatiment, soit par dévotion, n'osait s'y soustraire. Les soldats eux mêmes n'en étaient pas exempts. Ils donnèrent les premiers l'exemple du relâchement, un siècle après le siège d'Orléans par les Anglais.

Un nommé EUSTATUS avait professé sur la nature de la viande, des sentiments qui furent condamnés dans un

(1) VINCENT de BEAUVAIS.

(2) GONTIER.

(3) BRANTOMA, *vies des illustres capitaines.*

concile de Gangres. Il regardait la chair des animaux comme un aliment infame et par conséquent criminel et impie. Ces principes, tout condamnés qu'ils étaient, furent propagés avec promptitude et firent un grand nombre de prosélytes, surtout chez les prêtres et les moines. L'erreur avait même tellement fait de progrès, que l'on se crut obligé de tenir un second concile pour remédier à cet abus. Il eut lieu à Ancyre, et l'on y décida que pour reconnaître les ecclésiastiques qui partageaient l'erreur d'Eustatus, les diacres et les prêtres seraient tenus de manger de la chair, une fois au moins, sauf à y renoncer ensuite, après cette épreuve. Il fut ordonné encore que ceux qui s'abstenaient de la viande par dévotion, mangeraient seulement des légumes cuits avec de la viande, interdisant ceux qui refuseraient de se soumettre à ces épreuves. Cette décision produisit un singulier effet. Les moines qui par mortification s'étaient interdit l'usage de la chair, ne firent aucune difficulté de manger des légumes ainsi préparés ; ils firent plus, ils en continuèrent l'usage qui se repandit tellement que l'on en vint à croire que les légumes cuits avec de la chair, ne cessaient pas d'être maigres et on n'eut aucun scrupule d'en faire usage les jours maigres et en carême. On finit même par considérer la graisse comme substance maigre. Cette opinion passa d'Orient en Occident et ne tarda pas d'être admise en France. Charlemagne, dans un de ses voyages, s'étant arrêté chez un évêque, celui-ci n'osa présenter de la viande au prince, parce que c'était un vendredi ; il lui offrit du fromage et de la graisse, et Charlemagne en fit son repas (1). Les moines qui ne voulurent pas faire usage de la graisse, eurent pour seul motif l'abstinence d'une substance qu'ils regardaient comme trop délicate pour eux.

(1) Le moine de St Gal.

Lorsque le concile d'Aix-la chapelle interdit aux moines réguliers, l'usage de la volaille, il leur permit celui de la graisse, excepté les vendredis, la huitaine-Noël et le carême. Plusieurs supérieurs d'ordre et de couvents y joignirent le samedi. Quand la graisse manquait dans la cuisine des moines, on y suppléait par du lard, en observant seulement, lorsque les légumes et les plantes potagères étaient cuits, de soigneusement rechercher le lard, d'en exprimer le jus dans les légumes et de jeter ensuite la chair. Aussi, les religieux qui ne pouvaient manger de la chair des quadrupèdes, fesaient une grande consommation de porcs. Cela se conçoit d'autant plus facilement que le concile d'Aix-la chapelle avait permis *l'huile de lard, là où il n'y avait pas d'huile d'olives*. Le Pape Zacharie avait été plus loin encore; il répondit à Boniface, archevêque de Mayence, qui lui demandait si l'on pouvait manger du lard en carême, qu'on ne devait pas en manger, s'il était crud; mais qu'on le pouvait, s'il était mis au feu après avoir été desséché à la fumée. Cette décision était basée sur ce qu'on croyait que le porc enfumé et ensuite rôti, changeait de nature, et n'était plus viande. On cessa aussi de regarder comme viande, la chair hâchée, et on en fit usage les jours maigres. Grégoire IX, dans sa constitution aux religieux de St-Benoit, leur prohibe les hachis. (1)

Ce qui vient d'être dit excitera peut être l'hilarité de quelque lecteur plein de confiance en l'infaillibilité de notre siècle. Il trouvera commode cette prétendue abstinence, et rira surtout de la profonde ignorance des vieux chrétiens. Nous ferons deux réflexions à cet égard. La première, c'est que cela n'étant qu'une affaire de croyance et de conscience, les chrétiens qui, en mangeant de la volaille et de la graisse

(1) Le grand d'Aussy, *histoire de la vie privée des français depuis l'origine de la nation, jusqu'à nos jours*. Tome 1 pag. 267 et suiv., et tome 11 pag. 103 et suivantes, et 199 et suivantes.

aux jours d'abstinence, croyaient faire maigre, étaient aussi strictes observateurs de la loi, que ceux qui aujourd'hui font maigre avec des légumes, du poisson, du laitage et des œufs. Quant à l'ignorance des premiers chrétiens sur la nature des aliments, nous dirons à ce malin lecteur, qu'il y a lieu de craindre que notre opinion sur cette matière ne soit pas partagée dans toute son étendue par nos neveux, et qu'on aura peut être raison de trouver extraordinaire que dans le siècle qui se dit le plus éclairé de tous les siècles, on ait pu dire que la macreuse est un aliment maigre, sous prétexte que cet oiseau a le sang froid, comme si le sang de la macreuse était plus froid que celui du canard. Qui sait même si la critique de nos descendants s'arrêtera là, et qu'elle ne s'étendra pas jusqu'aux œufs et au laitage, et si l'on ne dira pas que ces produits de la chair, participant naturellement de sa nature, sont également gras.

Reprenons maintenant l'ordre des prélats d'Aix qui se sont distingués par leur mérite, ordre que cette digression a interrompu. Ceux que nous avons à citer, sont :

Piencus ou Pientius qui, dans un temps de peste et de famine, en 585, ne voulut pas abandonner son malheureux troupeau. Il demeura dans la ville, visitait et secourait les malades jour et nuit. Il mourut de la contagion.

Pierre I, qui vivait en 1040. Il avait exercé la médecine avec distinction, avant d'être archevêque. Il fit construire un jardin de plantes curieuses.

Bermond Cornuti qui, en 1206, termina des différents survenus entre les religieux de la Chartrouse de Laverne et le Chapitre de Fréjus, et, en 1215, entre le peuple et la noblesse d'Avignon, au sujet du droit de Leyde, franc salé, etc.

Philippe Ier, que Charles d'Anjou, Comte de Provence, avait nommé chancelier, à cause de son grand savoir, et qu'il fit élire archevêque d'Aix, en 1249.

Vicedominus de Vicedomini, qui avait exercé la profession d'avocat, et qui après avoir terminé plusieurs différents qui divisaient le Comte de Provence et la ville d'Avignon, fut nommé cardinal et ensuite élu Pape.

Guillaume de Mondagot, cardinal qui vivait en 1317. Il était savant jurisconsulte.

Pierre d'Auriole, frère mineur conventuel, savant prédicateur, docteur de Sorbonne et auteur de plusieurs ouvrages. Il mourut en 1322.

Guillaume Amici qui fut élu Patriarche de Jérusalem.

Jean Piscis ou Peisoni qui travailla à la rédaction des lois de la Reine Jeanne, connues sous le nom de *statuts de Provence*.

Thomas de Pupio élu en 1398, auparavant premier chancelier de l'université d'Aix. Il avait écrit sur le droit canon et sur le droit civil.

Robert Damiani, frère mineur, élu archevêque en 1447, l'un des plus savants hommes et des plus habiles jurisconsultes de son temps.

Pierre Olivier Pennard, religieux de St Bruno; que René avait chargé d'une ambassade importante auprès de Louis XI, roi de France.

Pierre Filholi, homme d'État.

Antoine Filholi, qui comme député au concile de trente, avait été choisi pour présider les assemblées particulières où l'on délibérait ce qu'on devait proposer dans les grandes.

Gilbert Génébrard, de l'ordre de St Benoit, savant et auteur de plusieurs ouvrages. La haine qu'il ressentait contre les protestants exalta son esprit au point de lui faire commettre les actes les plus répréhensibles. Après avoir inutilement employé tous les moyens pour empêcher la ville d'Aix de reconnaître Henry IV, il s'était retiré à Marseille qui gémissait sous Casaux. De là, il alla à Avignon

où il força les juifs à assister trois fois la semaine aux sermonts qu'il leur prononçait en hébreu, pour les convertir. Il avait composé en faveur de la ligue un livre que le parlement condamna à être brulé de la main du bourreau ; GÉNÉBRARD fut condamné au bannissement.

Louis Alphonse DUPLESSIS DE RICHELIEU, cardinal, frère du célèbre cardinal de ce nom. Il se fit distinguer par ses vertus et par son amour pour la pauvreté.

Louis BRETEL, habile jurisconsulte et ce qui vaut mieux encore homme d'un grand sens.

Michel MAZARIN, qui fut d'abord archevêque d'Aix, puis cardinal, enfin vice-Roi de la Catalogne.

Jérome GRIMALDI, successivement référendaire; vice-Légat dans la Romagne, Gouverneur de Rome, Nonce extraordinaire de FERDINAND II, vice-Légat du duché d'Urbain, cardinal et archevêque d'Aix. Il institua le Seminaire, pour les ecclésiastiques qui voulaient recevoir les ordres sacrés (1).

Jean-Baptiste Antoine de BRANCAS qui mourut, en 1770, regretté de tout son diocèse et particulièrement des pauvres et des ecclésiastiques au bien être desquels il avait consacré sa vie et sa fortune.

Jérome CHAMPION DE CICÉ, garde des sceaux, sous LOUIS XVI. Avec de bien faibles ressources, il sut rendre aux Eglises de son diocèse, une partie de leur ancien lustre. Il eut aussi l'art de retablir parmi les ecclésiastiques, la concorde que les orages révolutionnaires avaient altérée.

Enfin Jacques RAILLON, un des prélats les plus distingués de ce siège, par ses vertus, sa fermeté, sa sagesse dans l'administration des affaires ecclésiastiques, son profond savoir et ses talents.

(1) PILTON, *ann. de l'Eglise d'Aix*. — J.-C. SOBOLIS, *cat. hist. des arch. d'Aix*. M. S.

Le Palais archiépiscopal et les maisons qui entourent la place de l'archevêché, rappelent un grand souvenir historique : le séjour de Louis XIV, à Aix. Voici la cause de ce voyage.

Une violente dispute ayant eu lieu entre M. D'Étienne, ami du premier président d'Oppede, et un jeune homme appelé Baralte, celui-ci reçut une grave blessure. Cet accident auquel M. d'Oppede n'avait pris aucune part, fut cependant présenté par ses ennemis, comme un assassinat commis à son instigation. Il y en eut assez pour faire naître le désordre dans ce temps d'agitation. Le peuple se porta chez M. d'Oppede avec des projets sinistres. Mais en homme qui ne se laissait point intimider, le premier président traversa la foule, dans son carrosse, et inspira assez de respect pour arriver au Palais sans être insulté. Il fit assembler sa compagnie et se plaça sur son siège. La populace dont l'exaltation était toujours croissante, se porta au Palais. Elle repoussa avec mépris une députation qui lui avait été envoyée et la poursuivit même jusque dans la salle où les magistrats étaient assemblés. Mais la présence de la cour en imposa tellement, que les factieux se retirèrent. Excités par la partie des mutins qui les attendaient sur la place, ils rentrèrent bientôt en demandant qu'on mit à leur tête un des quatre consuls de la ville. Ceux-ci s'y refusèrent d'abord. Roquemartine, l'un d'eux, y consentit ensuite dans l'espoir d'empêcher de plus grands excès.

Guidés par l'espoir du pillage, les factieux se portèrent de nouveau chez le premier président. Les personnes qui gardaient son hôtel firent bonne contenance. Elles tuèrent un artisan et en blessèrent plusieurs. La foule épouvantée se retira en désordre. Elle se rassura cependant et retourna au Palais. Elle força les portes et ayant pénétré dans la salle où la cour était assemblée, elle demanda qu'on lui livrât le premier président. On négocia encore pour donner,

à celui-ci le temps de fuir par une porte dérobée, mais sur la proposition qu'on lui en fit, ce magistrat prononça avec dignité ces paroles mémorables : « à Dieu ne plaise que je » fasse cet affront à la magistrature. Il n'y a pas d'asile » plus sûr que celui où le Roi m'a placé. Si quelqu'un de » vous ne se croit pas en sureté, qu'il sorte. Pour moi, » je ne dois rien craindre dans un lieu où résident la justice » et la majesté du souverain. »

Dans ces entrefaites, le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, arriva au Palais. Il engagea le premier président à le suivre à l'archevêché où il trouverait un asile sûr. Il lui fit traverser la foule, en le couvrant de son manteau et en le tenant étroitement embrassé. Ils étaient précédés de Thomassin Einac, parent du premier président, qui était armé de deux pistolets et d'un poignard. Le danger se renouvella à l'archevêché où la populace s'était portée; on y retint captif le premier président. Le Parlement députa au Roi, pour l'instruire de ce qui se passait.

Le duc de Mercœur, gouverneur de Provence, arriva de Toulon et convoqua les milices. Cette mesure intimida les factieux. Ils firent auprès de lui des démarches pour appaiser sa colère. Le duc exigea avant tout qu'on rendit la liberté au premier président, et qu'on mit bas les armes ; ce qui fut ponctuellement exécuté. Le Roi accorda une amnistie dans laquelle n'étaient cependant pas compris les quarante plus coupables ; on en punit plusieurs. L'intendant et un maître des requêtes informèrent. Les consuls furent déchus de leur qualité de procureurs du pays, et l'on grava le jugement sur une pyramide dressée à la porte du Palais. Une partie des condamnés s'était réfugiée à Marseille où on leur ménagea des moyens d'évasion, malgré les ordres exprès du Roi et du gouverneur.

La Cour de France était à Arles; elle avança vers Marseille, pour punir cette ville de sa désobéissance. Le prince

arriva à Aix le 17 janvier 1660, avec la reine mère, son frère le duc d'Anjou et mademoiselle, fille aînée de Gaston duc d'Orléans. Le Roi habita le palais de l'archevêque, auquel on avait réuni les maisons et les hôtels qui entourent la place, au moyen de ponts de bois jetés sur les rues qui les séparent. Ces ponts carrelés et couverts, avaient été entourés de cloisons auxquelles on avait appliqué des tentures. Ils formaient à tous les étages de beaux appartements qui communiquaient aux maisons attenantes par des ouvertures pratiquées aux maisons, à la place des fenêtres. Disposées de la sorte, ces diverses habitations formaient un vaste palais qui servait de logement au Roi. Ce fut là que dix jours après son arrivée, c'est-à-dire le 27 janvier, arriva le prince de Condé que des mécontentements avaient jeté dans le parti des Espagnols. Il implora la clémence du Roi. La reconciliation qui suivit ce rapprochement répandit la joie dans la famille royale, et la nouvelle de la ratification de la paix des Pyrénées, mit le comble à celle des habitants.

Rue Beauveret ou de la Pureté. — « Eodem die (3 id. septembre 1245) Berardus canonicus S[i] saluatoris et Ricenda » ejus uxor, in pace quieverunt, qui propriis sumptibus » ecclesiam beatœ mariœ de belvezer et hospitale quod » est ante edificaverunt et se omnia bona sua eccl. S[i] salvatoris donnaverunt anno 1231. »

Le même jour (3 des ides de septembre de l'an 1245.) Berardus *chanoine de St Sauveur et* Ricenda *son épouse reposèrent en paix; lesquels firent bâtir à leurs propres frais, l'église de la béate marie de Belvezer et l'hopital qui est devant et qui donnèrent tous levrs biens à l'église* S*t Sauveur.*

Il faut convenir qu'une pareille annotation qui se trouve dans les registres capitulaires d'Aix, serait faite pour jeter la confusion dans les documents recueillis sur les usages

et les mœurs de ce siécle, si l'on ne savait que BERARDUS qui était un riche habitant d'Aix, après avoir perdu RI- CENDA sa femme, de laquelle il n'avait point eu d'enfants, embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de Saint Sauveur.

L'église de Notre-Dame de *Belvezer* ou de *Beauvezet* et l'hôpital de la *Caritat* ne firent plus qu'un même corps qu'on appela indistinctement *Ecclesia Berardi*, ou *Nostra domina de Bellovisu*, à cause de sa belle situation. L'hôpital dont les revenus étaient considérables, continua aussi d'être appelé *La Caritat*. Les consuls en étaient recteurs et il servait de local aux assemblées publiques. Cet hopital était aussi nommé *Domus elecmosinæ*, parce qu'on y faisait une aumône générale, aux fêtes de la Pentecôte et une autre aux pauvres passants, pendant toute l'année (1).

L'église de N. D. de Beauvezet devint une propriété du Chapitre de St Sauveur, par le don que BERARDUS lui avait fait de ses biens. Les délibérations capitulaires font mention, en effet, que dans le dénombrement des églises, figure comme une propriété du Chapitre, *ecclesiam de bello visu*, et que le 7 octobre 1526, le Chapitre passe un arrentement de cette Eglise.

La rue Beauvezet prit aussi le nom *de rue de la Puroté*, à cause de la maison hospitalière qui y fut fondée pour les jeunes filles qui manquaient de direction. Cette institution reçut, en 1680, l'approbation de M. de GRIMALDI, archevêque d'Aix. On la transféra ensuite à la rue longue St Jean, puis on lui rendit son premier local. L'église fut construite en 1713.

Rue Bouono carriero. — C'est un reste de rue étroite et fort ancienne, à l'extrémité couchant de la rue des Gan-

(1) J.-S. PITTON, *ann. de l'Eglise d'Aix*, pag. 146.

liers et près du palais de justice. Elle avoisinait autrefois l'Eglise *Ste Catherine du Temple*, propriété des Templiers. On l'appelait rue du *Prostibule*, du mot latin *prostibulum*, (lieu de débauche) (1) à cause des maisons publiques qu'il y avait. On substitua ensuite à cette dénomination, celle de *Bouono carriero* (bonne rue) par allusion ironique à ces maisons de prostitution.

Les syndics d'Aix désignèrent une seule maison dans cette rue, pour cet objet, en exécution des lettres patentes données en 1411, par Louis II, Comte de Provence, relativement à la répression du luxe et du libertinage. Plus d'un siècle auparavant et le 18 janvier 1324, le conseil de la ville d'Aix avait délibéré de faire injonction aux femmes publiques de paraître voilées en public, sous peine d'une amende de 30 florins pour la première fois et d'une peine corporelle, pour la seconde (2). Il existait des peines sévères contre ceux qui débauchaient les jeunes filles. On les bannissait des terres de Provence, et leurs biens étaient confisqués (3).

D'après les ordres des syndics, sans doute on avait placé sur la porte de la maison dont nous avons parlé, une inscription indicative, au haut de laquelle était le millésime 1413. Le champ de l'inscription portait des caractères que le savant P. Pagi croyait être le nom de Jésus (4). Il faut avouer, si le P. Pagi n'a pas erré, que ce nom était singulièrement accolé dans cette circonstance.

(1) De Haitze, *la topographie de la ville d'Aix*, manusc.

(2) J.-S. Pitton, *histoire de la ville d'Aix*, pag. 146.

(3) J. Mourgues, *les statuts et coutumes du pays de Provence*, pag. 281.

(4) Fauris St Vincent, *mém.* et *notices relatifs à la Provence*, etc. pag. 78.

Place des Carmelites. — La provence fut violemment agitée pendant le seizième siècle. La réforme éprouva de grands obstacles, lors de son introduction, et fut cause de beaucoup de meurtres. Comme capitale de la province, la ville d'Aix devint le théâtre des plus grands désordres.

Les protestants avaient dans Aix huit officiers au Parlement qui les soutenaient secrètement, parce qu'ils avaient la même croyance. Ces officiers étaient François de Génaz, sieur d'Aguilles, Honoré Saumati, André Ardisson, Jean Solomon, André Pena, Jean Ferrier et Jean Puget, avocat général. Péna était un des plus savants hommes de son temps et frère de Jean et Pierre Péna, autres savants.

Avec un pareil appui, les protestants se livrèrent sans contrainte à l'exercice de leur culte, dans le jardin du conseiller de Génaz, situé hors de la porte St-Jean, à l'endroit où est maintenant l'église des carmelites. Ils chantaient des pseaumes traduits par le poëte Marrot, et s'assemblaient sous l'ombrage d'un pin énorme qui embellissait ces lieux. Mais poussé par le fanatisme, le peuple ne put être témoin de ce nouveau culte. Il tourmenta les protestants par toutes les vexations possibles et finit par vouloir les exterminer. A cet effet, on pendait journellement au pin, un grand nombre de religionnaires. Les exécutions étaient présidées par un paysan d'Aix, appelé Taroun, qui s'était mis à la tête du peuple dont il excitait la haine contre la nouvelle secte (1). Il existe un portrait de cet homme peint d'après nature ; il est représenté les yeux fixés en haut et présidant à une pendaison ; il porte au tour du col uue corde qui descend sur sa poitrine, et passe le pouce de la main droite dans un nœud coulant.

Ce funeste pin fut abattu par l'ordre du Roi, en 1564. Belleforets a conservé la représentation de cet arbre avec le plan de la ville d'Aix, dans sa *cosmographie*.

(1) Pitton, *histoire de la ville d'Aix*. — de Haitze, *id*. manusc.

La haine contre les protestants animait les ecclésiastiques plus fortement encore que les autres classes. On voyait à St Sauveur, dans la chapelle des Rois, une peinture qui représentait le pin chargé de religionnaires pendus, et dans le fond le rocher de Mornas dans le Comtat duquel le Baron des adrets fesait jeter les catholiques dans le Rhone (1).

On voit dans les délibérations capitulaires de la même église, ce qui suit : « anno salut, 1545, processio seu supplicatio quotidiana pro prosperitate et victoriâ obtinendâ per deûm de Aulpedœ, 1um prœsid. provinc. euntem contra valdenses pereticos ut eos expelleret à provinciâ vel occideret, »

L'an du salut 1545, *procession ou supplication pour la prospérité et la victoire à obtenir par le seigneur* d'Oppede, *premier président de Provence, allant contre les Vaudois hérétiques, pour qu'il les chasse de la provence ou qu'il les tue.*

Postérieurement on trouve dans les mêmes délibérations, ce qui suit : « Die 5^{a}. maii 1590, ordinaverunt (les capitulans.) quod sacrum christi corpus poneretur super major altare, et populus provocaretur ad orandum deum, pro unitate fidei et pro exterminatione hereticorum. »

(*Le* 5 *mai* 1590, *ils ont ordonné que le sacré corps du Christ, serait placé sur le grand autel et que le peuple serait engagé à prier Dieu pour l'unité de la foi et pour l'extermination des hérétiques.*)

Les religieuses carmelites desquelles cette place a reçu son nom, furent reçues à Aix, en 1625, à la prière de la dame Aymard de Castellanne, baronne d'Oppede (2).

(1) De Haitze, *hist. de la ville d'Aix*, manusc.

(2) J.-S. Pitton, *hist. de la ville d'Aix.*

Rue du Collège. — La rue du Collège, celles d'Arpille, du bourg d'Arpille, des Jardins, de Lacépède, de la Charreterie, des Bretons et de la Fonderie ont été construites sur l'emplacement qu'occupait le jardin du Roi Robert, Comte de Provence, prince habile, bon, protecteur des lettres et dont le règne exerça une grande influence sur la civilisation, en Provence. Il écrivait à Pétrarque, son ami, que les lettres lui étaient plus chères que le trône. Les jardins de Robert passèrent ensuite dans la possession de la famille de Lacépède qui donna son nom à une des rues du nouveau quartier qu'on bâtissait. Jean Dubourg à qui l'on doit aussi des aggrandissements, imposa le sien à une autre de ces rues.

Le nom de rue du Collège lui fut donné à cause du collège Bourbon qui y était situé, et dont nous parlerons bientôt.

Plusieurs maisons de cette rue rappelent des noms célèbres. La première que nous mentionnerons située au milieu de la seconde isle, à droite en allant au levant, appartenait à la famille Bouche qui a fourni deux écrivains estimables. Le premier est Honoré Bouche, né à Aix en 1598, connu par plusieurs bons ouvrages, par des poésies françaises, latines et provençales et surtout par sa chorographie et son histoire de Provence. Ce dernier ouvrage fut imprimé aux frais de la province. Un tel encouragement accordé à un ouvrage utile, n'est pas le seul qui nous soit offert dans les annales provençales. Dans toutes les circonstances, la province, les villes mêmes, accordaient leur appui aux auteurs qui écrivaient dans l'intérêt du pays. L'amour de la patrie qui remplissait le cœur des écrivains, des citoyens et des sommités sociales, contribuait ainsi à répandre les productions utiles. Chacun connaissait l'histoire de sa patrie, ses droits et ses prérogatives. Nous donnons ici le relevé de quelques uns de ces encouragements.

Les Etats de Provence de 1603, donnèrent à César Nostradamus, une gratification de 3,000 fr. pour son histoire de Provence.

La province avait fait imprimer à ses propres frais :

L'histoire des Comtes de Provence, par Ruffi, publiée en 1655.

L'histoire et chorographie de Provence, par Bouche, publiée en 1664.

L'histoire générale de Provence, par Papon, publiée en 1777.

L'histoire des plantes qui naissent aux environs d'Aix, par Garidel, publiée en 1715.

Les consultations de Décormis, publiées en 1731.

Les statuts de Provence, par Julien, publiés en 1778.

Le traité de l'olivier, par Couture, publié en 1786.

L'histoire de la ville d'Aix, par J.-S. Pitton, publiée en 1666, fut imprimée aux frais de la ville.

Le conseil de ville de Marseille avait voté des fonds en 1612, pour l'impression de l'ouvrage de Jules Raymond de Soliers, intitulé : *Les antiquités de Marseille* (1).

La province accorda une somme au sieur Coquillat, pour l'indemniser de l'impression et des dépenses d'un projet imprimé qui tendait à une amélioration notable dans l'agriculture en Provence.

Elle accorda 27,600 fr. à Casini pour la levée de la carte de Provence.

Elle fit imprimer à ses frais, des observations du sieur Rspoul sur l'agriculture (2).

Le second écrivain qu'a fourni la famille Bouche, est Charles François Bouche, qui fut nommé député aux Etats

(1) Henricy, *notice sur l'imprimerie en Provence*. pages 20 et 30.

(2) *Abrégé des délibérations des Etats généraux*, pag. 102 de l'année 1724. — pag. 94, de l'année 1778 — 42 de l'année 1785.

généraux, par le tiers état. Chargé des affaires d'Avignon, il demanda la réunion du Comtat à la France ; il fut nommé ensuite membre de la cour de cassation. Les ouvrages qu'il a laissés sont : *Essai sur l'histoire de Provence.* — *Tableau général de la Provence.* — *Droit public du Comtè, Etat de Provence.* — *Histoire de Marseille.* Cet ouvrage est demeuré manuscrit.

La maison contigue en montant vers le levant, appartient à la famille Bougerel qui a compté parmi ses membres un savant et des littérateurs. Le plus ancien et le plus connu est Joseph Bourgerel, prêtre de l'oratoire, né à Aix, le 23 février 1680. Animé dès ses plus jeunes ans de l'amour de la patrie, il se livra avec ardeur pendant toute sa vie, à des recherches sur la Provence. On peut juger par le nombre et la bonté de ses ouvrages que possède en partie la famille de cet écrivain, de l'infatigable activité avec laquelle il recueillait des matériaux pour ses *vies des provençaux célèbres*, le principal de ses ouvrages. Il a composé 30 ouvrages, dont 21 sont imprimés et 9 manuscrits, tous relatifs à la Provence. Il n'eut pas la satisfaction de publier ses vies des provençaux célèbres, car au moment ou il allait les livrer à l'impression, il fut frappé d'apoplexie et mourut trois jours après. Ce précieux travail et presque tous les manuscrits de cet auteur sont demeurés dans sa famille. Il est l'auteur de l'inscription gravée à la façade de l'hôtel de ville de Marseille.
« Massilia etc. »

L'ancienne maison et collège des Jésuites, changée aujourd'hui en maisons particulières, occupait en son entier l'isle pénultième de la ligne vis-à-vis.

Nous avons dit que l'emplacement de la rue du Collège et des rues adjacentes, était occupé par les jardins de Robert Comte de Provence. Nous ajoutons que ce prince avait fait élever dans ce lieu un monument qu'il dédia *à Dieu*

et aux muses, (Deo et musis). C'était le rendez-vous des savants nationaux et étrangers. Dans ces brillantes assemblées, on faisait des lectures scientifiques, on se livrait à des conversations et à des discussions littéraires, sous la présidence du prince dont les connaissances étaient vastes et le goût exquis.

Il semble que la destinée de cet emplacement fût d'être un lieu consacré à l'étude, à la méditation ou à l'exercice des facultés intellectuelles, car en 1585, la ville d'Aix acheta ce local pour la construction d'un collège destiné à l'enseignement des *lettres humaines*. Les Etats de Provence votèrent des fonds et obtinrent, en 1603, un édit portant établissement d'un collège, sous le titre de *Collège royal Bourbon*, dans lequel seraient enseignées *les lettres humaines*, *la philosophie*, *la théologie*, *la jurisprudence*, *la médecine et la chirurgie*. Cela n'empêchait pas l'existence de l'Université où ces trois dernières sciences étaient enseignées. Les consuls d'Aix s'adressèrent au général des jésuites pour obtenir des professeurs. Leurs vœux furent déçus, et ils placèrent des séculiers dont ils furent satisfaits. Malgré cela, ils demandèrent de nouveau des jésuites. Le parlement leur imposa silence. Ils eurent alors recours à l'autorité royale qui, par lettres patentes du 6 février 1621, autorisa les consuls à placer des jésuites au Collège royal Bourbon, pour instruire la jeunesse. L'édit qui donnait aux jésuites la direction du Collège, ne les associait point cependant aux Universités. Le 27 juillet 1621, le P. Suffren prit possession du Collège. Les jésuites firent à plusieurs reprises, des demandes pour entrer dans le corps de l'Université; mais ce fut toujours infructueusement.

En 1763, parurent des lettres patentes confirmatives de l'édit de 1603, portant l'établissement d'une quatrième faculté: celle des *arts*, et déclarant que ceux qui auraient

étudié dans ce Collège, seraient qualifiés de *maîtres es arts*. Le Collège fut dirigé par des séculiers depuis cette époque, jusqu'en 1773. A partir de cette dernière année, les doctrinaires en furent chargés jusqu'aux premiers troubles de la révolution (1).

Ce n'est pas ici le lieu de faire la critique ni l'apologie des principes religieux et politiques des jésuites ; tout à peu près a été épuisé sur cette matière. Mais en écrivain impartial, nous devons dire que les jésuites d'Aix ont rendu à la cité de véritables services, et ont montré un dévouement au-dessus de tout éloge dans les temps de calamité qui affligèrent nos pères. Voici ce que nous avons recueilli à ce sujet, dans les registres capitulaires de St Sauveur, dont la copie faite par St Vincent, se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque Méjanes.

« Du 28 octobre 1629, le mal (la peste) augmente. Les » Augustins réformés, les Observantins, les Recolets, les » Minimes quittent leurs demeures. Chez les premiers sont » logés les pauvres. Les pauvres des huttes sont logés aux » Capucins, à cause de la difficulté du bois pour le grand » nombre de malades. Les Recolets et les Augustins Des- » chaux ont soin de leurs malades. Les jésuites ont l'in- » tendance des huttes qu'on a faites à St Eutrope et à Ba- » bet. Ils leurs disent la messe les jours de dimanche et » de fête, leur font des prières et en outre ils leur font la » distribution du pain, au quartier de St Jean. Les jésuites » donnent encore un d'eux, pour soigner l'infirmerie des » Minimes, confesser et avoir l'intendance de la maison. » Hors des religieux ci-dessus et des PP. de l'Oratoire, » les autres n'ont voulu courir aucun danger. Les Minimes » ont fui.

« ....

(1) J.-S. Pitton, *ann. de l'église d'Aix*. pag. 265. — *Aix ancien et moderne*, 2me édit. pag. 177.

« Le 4 novembre, jour de St Charles, le prévôt a fait
» l'office, assisté de Lieutard et de Mimata, et à la grand
» messe, il a offert à Dieu, à la Ste Vierge et à St Charles,
» le vœu ci-dessus. On a sonné les grosses cloches et on
» a fait le plus de solemnité possible. Le mal avait semblé
» un instant se ralentir; mais il a repris de nouveau. De
» pauvres femmes mourant de la peste ont envoyé leurs
» bagues et des chapelets d'ambre à N. D. d'Espérance. Le
» père d'Oraison jésuite, frère du Comte de Bourbon, est
» mort en soignant les pestiférés de St Eutrope. Il a été
» enterré au cimetière de cette chapelle, proche la croix. »

Les registres capitulaires attestent encore que la disette du blé augmenta les ravages de la contagion. Le Chapitre prêta aux consuls 1830 fr. Il donna 200 fr. pour faire des habits aux pauvres qui souffraient beaucoup du froid. Les jésuites donnèrent 100 fr. pour le même objet. Le père Isnard jésuite, recteur du Collège, mourut de la contagion en soignant les pestiférés, et après leur avoir rendu de grands services.

Outre la continuité de services de cette nature, les jésuites eurent des droits à la reconnaissance des habitants, pour les excellentes études que les jeunes gens fesaient dans leur Collège. La maison d'Aix avait fourni des PP. véritablement savants, d'autres qui se rendirent dignes des hommages des gens de bien, par leurs vertus Nous citerons parmi ces derniers, Marc Antoine Bouthier, mort en 1747, agé de 82 ans. La vénération qu'il avait inspirée, était si universelle, que son corps ayant été déposé dans une chapelle, une multitude de personnes de tout âge et de toute condition, se porta sur les lieux, pour avoir un fragment de ses vêtements. On l'aurait mis à nu, si l'on n'eût empêché cette pieuse spoliation.

A la révolution, le local du Collège devint propriété nationale. Depuis, il changea bien souvent de destination.

Une société d'amateurs de comédie en avait occupé un partie pendant plusieurs années, et ayant choisi un autr local pour cet objet, le Collège fut converti en entrepô pour le tabac en feuilles, et aujourd'hui il est devenu l propriété de divers particuliers.

Le Grand Cours. — Sa construction date de l'anné 1657, et eut lieu lors de l'agrandissement de la ville, p: Michel Mazarin, archevêque d'Aix. On doit à Joseph A phonse Omer, Comte de Valbelle d'Oraison, né à Ai en 1729 et mort à Paris le 18 octobre 1778, les embellisse ments du Cours et ceux qui sont attenants, tels que la gril de fer placée à l'entrée et l'esplanade qui la précède et qu'o nomme la *rotonde*.

En 1794, le Cours avait été orné d'une statue colossa de la patrie, exécutée en platre par Chardiny, habile scul teur provençal. Cet ouvrage était le fruit de l'enthousiasm d'un artiste de génie. Le style en était simple et sublim La patrie représentée sous la figure d'une femme vêtue à manière antique, était placée debout, sur un énorme pi destal, au milieu du Cours, entre les rues de la Monna et des Carmes. Elle avait la main droite étendue et la ga che appuyée sur des trophées. La jambe droite fléchissa légèrement, donnait au corps un mouvement du plus b effet. A ses côtés et derrière, étaient divers attributs q se rapportaient à la République. Cette statue disparut to à coup, sur la fin du Consulat.

Nous ne parlerons pas ici des fontaines qui ornent Cours. Nous citerons seulement quelques maisons qui ra pellent des souvenirs historiques, ou qui ont été habité par des hommes remarquables dans plusieurs genres d' lustration.

La première maison à droite, en entrant au Cours p la Rotonde, est l'hôtel de Villars, nom qui rappelle pl d'un grand homme. Le premier est Louis Hector duc

VILLARS, maréchal de France. La réputation qu'il a laissée est trop brillante, pour qu'il soit nécessaire de rappeler ici ses actions militaires. Honoré Armand duc de VILLARS, son fils, aussi gouverneur de Provence, pour avoir suivi une carrière moins brillante, n'a pas laissé une mémoire moins chère aux provençaux, et surtout aux habitants de la ville d'Aix de laquelle il fut le protecteur. C'est pour nous un devoir de consigner ici une partie de ses bienfaits, envers la ville d'Aix.

1° Etablissement de l'école de dessin, auquel les Etats joignirent, en 1774, une école de sculpture.

2° Don de dix mille francs, à la bibliothèque du Collège Bourbon.

3° Don d'une somme convenable pour l'augmentation du traitement du bibliothécaire de la ville.

4° Idem, pour faire des acquisitions annuelles de livres.

5° Idem, pour la formation d'un cabinet d'antiquités et de médailles.

6° Idem, pour construire ou réparer un local pour recevoir des livres.

7° Idem, pour l'acquisition du terrain destiné à former un jardin des plantes.

8° Etablissement de fonds pour des professeurs de mathématiques, d'astronomie; pour des expériences de physique et principalement de chimie, à faire au Collège.

9° Don de la statue du maréchal de VILLARS, son père, ouvrage du sculpteur COUSTOU.

Dans la seconde île, toujours du même côté, se trouve la maison habitée par les SAINT VINCENT père et fils, c'est la pénultième.

Jules François Fauris de SAINT VINCENT père, était un savant antiquaire. Il a publié un volume in 4° sur les monnaies des Comtes de Provence; il fit élever un monument à la mémoire de PEYRESC, dans l'église des Domini-

cains de cette ville, monument qu'on voit aujourd'hui dans le sanctuaire de la métropôle ; il forma une bibliothèque riche en manuscrits et en ouvrages provençaux.

Alexandre Jules Antoine FAURIS de SAINT VINBENT, son fils, président de la Cour Impériale d'Aix, membre de l'Institut, officier de la légion d'honneur, n'était pas moins versé dans la science des antiquités; il composa bon nombre d'opuscules, dans lesquelles nous sommes obligé de dire que se trouvent des inexactitudes; il augmenta les riches collections qu'avait laissées son père. A sa mort, le département en fit l'acquisition, et les divers objets qui les composaient furent repartis entre les villes de Marseille d'Aix et d'Arles (1).

La dernière maison de la même île, est l'hôtel de Forbin, nom qui rappelle des services éclatants rendus à la patrie, d'abord par Palamède de FORBIN, qui avait engagé CHARLES III, dernier Comte de Provence, à léguer ce pays à la couronne de France. LOUIS XI, qui régnait alors nomma Palamède, lieutenant général, avec de grands pouvoirs. C'est ce qui fit dire à celui-ci : « J'ai fait le Roi » Comte, et le Comte m'a fait Roi. » Mais ingrat autant que méfiant, LOUIS XI ne tarda pas à abreuver de dégoûts Palamède de FORBIN, et à faire peser sur lui, le poids d'une injuste disgrace. Palamède mourut de mort subite, étant à la promenade hors de la porte St Jean (2).

Louis de FORBIN, fils de Palamède, après avoir été maître rational de la Cour royale d'Aix, en 1481, puis juge mage de Provence, ensuite successeur de Jéhan MATHERON, pour la grande présidence, fût nommé par LOUIS XII, qui était informé de son mérite, Ambassadeur auprès de l'Empereur MAXIMILIEN, ensuite et en 1513, Ambassa-

(1) *Indicateur de la ville d'Aix, de l'année 1821. — de l'année 1822*

(2) LOUVET.

deur au concile de Latran. Il termina les différents survenus entre le Pape et le Parlement de Provence, au sujet des annexes. Le Roi voulut l'avoir ensuite auprès de sa personne, et le nomma son conseiller intime et son chambellan (1).

Gaspard de Forbin, dit de *St Cannat*, qui après avoir assisté aux Etats généraux tenus à Riez, en 1591, reçut le gouvernement du Puy Ste Réparade, petite place située dans le voisinage d'Aix, laquelle était alors très importante. Il résista dans ce poste, avec 250 arquebusiers seulement, au duc de Savoie qui était à la tête de 6,000 hommes d'infanterie, 1,800 cavaliers et 12 canons. La même année, il remporta à la tête d'une poignée d'hommes, une victoire sur le duc, à la suite de laquelle il fut nommé gouverneur de Pertuis. La paix ayant succédé à la guerre civile, St Cannat fut successivement premier consul d'Aix, viguier de Marseille et gouverneur de Toulon. En 1617, il fut député à l'assemblée générale des notables du royaume, tenue à Rouen. Il s'acquitta si bien des affaires dont il fut chargé, qu'il fut loué par le Roi en personne, et que l'assemblée des Etats lui offrit une somme considérable qu'il refusa. Il fut nommé ensuite maréchal-des-camps. Il mourut l'an 1633 (2).

Paul Albert de Forbin, qui vivait dans le dix septième siècle et qui après avoir été reçu chevalier de Malte de minorité, fut fait Grand Croix de Grasse, par le Grand Maître de l'ordre et envoyé en France en qualité d'Ambassadeur, pour féliciter Louis XIII, sur la naissance du Dauphin. Il alla à Rome, pour négocier quelques affaires et retourna ensuite à Paris, en qualité d'Ambassadeur du Grand-Maître de Malte. Après avoir rendu compte de son Ambassade au Grand-Maître, il revint en

(1) Le P. Bougerel, *vies des hommes illustres de Provence*. Manusc.

(2) Le P. Bougerel, *vies des hommes illustrès de Provencé*. Manusc.

France. Le Roi l'ayant nommé lieutenant-général de se galères, il partit à la tête de 16 galères et de 20 vaisseaux et alla investir Colioure par mer, dans le temps que L. Millerays l'assiegeait par terre. Après la reddition de cett place, Forbin retourna en Provence, d'où il alla ave ses galères, joindre à Barcelonne, le marquis de Brézé amiral de France, qui commandait l'armée navale. Quoi que supérieure en nombre, la flotte Espagnole fut disper sée par l'habileté des manœuvres de de Forbin. Deux jour après, un second combat naval eut lieu et Forbin s'y cou vrit de gloire. En 1647, il fut fait Grand-prieur de St Gille et ensuite gouverneur des îles d'Hières. Il mourut e 1661 (1).

Louis de Forbin, capitaine des mousquetaires, qui s rendit célèbre par sa bravoure. Le Roi eut pour lui un si haute estime, qu'il créa en sa faveur en 1667 ou 1668 la charge de major des mousquetaires. La jalousie qu'e conçurent les lieutenants, lui suscita bien des ennemis Il y en eut un entr'autres qui alla l'attendre sur le chemin d Versailles, pour se battre avec lui. De Forbin lui donn le choix des armes. L'officier choisit le pistolet, et s'étan placé à une certaine distance, le chevalier de Forbin lu dit de tirer. Il le fit et manqua. L'ayant pressé de tirer l'autr pistolet, il le manqua encore. Le chevalier tira ensuite se pistolets en l'air et continua son chemin. Honteux de l bassesse de sa conduite, l'officier courut à lui pour lu demander son amitié. « allez, lui dit le major, parlez auss peu de ce qui vous est arrivé, que si vous aviez ch... » dans votre culotte. » Après s'être distingué dans le guerres de Hollande, il fut fait maréchal-des-camps e armées. Il était aux siéges de Condé, de Bouchain, d'Aire de Valenciennes, à la bataille de Cassel où il rendit d

(1) Le P. Bougerel, *vies des hommes illustres de Provence*. Manusc

grands services à Monsieur. Enfin il fut fait lieutenant-général des archers du Roi, et il mourut à Péronne en 1684.

Toussaint de FORBIN DE JANSSON qui fut commandeur des ordres du Roi, évêque de Beauvais, Comte et pair, grand aumonier de France et cardinal.

Claude de FORBIN, chef d'escadre sous LOUIS XIV, aux mémoires duquel nous renvoyons le lecteur (1).

La première maison à gauche, en entrant au Cours par la rotonde, a toujours été une auberge, et l'on peut s'en convaincre par sa distribution intérieure. Primitivement la façade de l'hôtel se trouvait sur la place des Augustins, où était la porte royale par laquelle entraient les voyageurs qui arrivaient de Marseille et de la route de Paris. Cette auberge a été le théâtre de bien des anecdotes et a été honorée de la présence de plus d'un personnage illustre. Elle fut témoin de la mort tragique du Comte de S***, colonel d'un régiment d'infanterie.

Ce militaire, homme d'honneur et de bravoure, adorait son épouse qui, quoique d'une conduite irréprochable, ne répondait à ses sentiments que par une désespérante froideur. Son amour pour sa femme et l'indifférence de celle-ci n'étaient ignorés de personne, soit à Paris où il résidait, soit en Provence où étaient ses parents, ses amis et le plus grand nombre de ses connaissances; c'est ce qui ajoutait encore au malheur du colonel.

A l'un des fréquents voyages qu'il fesait à Aix, se trouvant au théâtre, il fut voir la marquise de R*** dans sa loge. Tandis qu'il causait avec elle, entra le Comte C***, homme connu par son esprit léger et la prodigalité de ses paroles. Après une courte visite, le Comte se lève en disant d'un ton capable. « Je vous quitte, madame, » parce qu'il faut fuir la mauvaise compagnie. » Ces paroles

(1) *Mémoires du Comte de* FORBIN. 2 vol. in-12, 1706

s'approche et relève en tremblant les couvertures qui cachaient la tête de son maître. Mais que devient il, quand il voit le crâne et le cerveau du malheureux colonel, épars dans le lit ensanglanté. Le canon d'un pistolet est dans la bouche et une main placée à la détente est noircie par le feu de la morce. Il recule d'horreur à cet affreux spectacle et pousse des cris de désespoir, car il aimait véritablement son malheureux maître dont les vertus et le caractere honorable étaient généralement connus et appréciés. On accourt de partout pour secourir cet infortuné, s'il en était temps encore. Mais l'état déplorable auquel il était réduit, fit bien voir que toute tentative serait inutile. On trouva sur la table de nuit, à côté du lit, le roman de VERTER, ouvert au passage de la catastrophe.

Un fait qui ne peut manquer d'intéresser les cœurs généreux qui battent aux souvenirs de gloire, se rattache à cette localité. NAPOLÉON, alors général BONAPARTE, retournant de l'expédition d'Egypte, passa la nuit dans cette auberge qui portait le nom d'*Hôtel des quatre nations*. Le lendemain au point du jour, une foule d'habitants de toute condition, de tout âge et de tout sexe, semblant prévoir les destinées du grand homme, s'était réunie sous les fenêtres du balcon, dans l'espoir de contempler les traits de celui qui allait diriger l'avenir de la France. Bientôt le rassemblement augmente et le peuple impatient demande à grands cris à voir le général. Déférant à ces désirs, celui-ci parut sur le balcon, au milieu des acclamations et des vivat; il demeura quelques instants devant ce peuple, avide de le voir.

La troisième maison de la seconde île, était celle des LEBLAND DE CASTILLON, famille qui a fourni des magistrats intègres. Le plus connu est Jean François André LEBLANC DE CASTILLON; il n'aquit à Aix, le 9 mars 1709. Agé de 15 ans seulement, il avait composé un *discours sur les*

avantages que le mérite peut tirer de l'envie, *et* ensuite une *ode sur la mort du duc de* VILLARS. Ces deux morceaux furent imprimés dans le Recueil de l'Académie de Marseille. Il était avocat général sous M. de MONCLAR qu'il aida beaucoup lors du fameux procès des jésuites, et auquel il succéda dans la charge de procureur général, au Parlement d'Aix. Il se fit remarquer dans ce poste important, par ses lumières et par l'intelligence et la fermeté avec lesquelles il en remplissait ses fonctions. LEBLANC DE CASTILLON s'était distingué en 1788, à l'assemblée des notables. Il mourut à Brignolles le 24 février 1800.

L'île suivante qui est entre les rues St Jacques et de la Miséricorde, offre dans la maison située au milieu et qui est depuis longtemps une auberge, l'habitation de d'André BARDON, peintre, musicien, poëte, littérateur, auteur de plusieurs tableaux estimés, de quelques compositions musicales, exécutées à Aix et à Marseille, de diverses pièces de poésies publiées dans deux journaux littéraires et de quelques ouvrages qui ont eu de la réputation. D'André BARDON était membre de plusieurs Académies.

Les deux dernières maisons de la même île, fesaient partie du couvent de Notre-Dame de Miséricorde. Le P. YVAN, natif du village de Rians (Var), prêtre de l'oratoire, prédicateur provençal, ayant converti une jeune fille, celle-ci jeta les fondements d'une congrégation de filles, sous le titre de *N.D. de Miséricorde*. Le P. YVAN acheta de ses propres deniers, un fond dans lequel la première maison de l'ordre, fut achevée de bâtir, en 1638, et le jour de la nativité de la Vierge. Cette jeune fille s'y renferma avec dix de ses compagnes.

Le gouverneur de Provence, Louis d'ANGOULÊME, Comte d'Alais, obtint du vice-Légat, le 17 février 1639, la confirmation de cette institution. L'archevêque de Bretel reçut les religieuses, le 11 juin de la même année, et la ville

donne son acquiescement le 9 octobre suivant, de mêm
que le Roi (Louis III), par lettres patentes du mois d'oc
tobre d'après. L'institution de ces religieuses fut confirm
en 1642, par un bref d'Urbain VIII et en 1648, par u
autre bref d'Innocent (1).

La dernière île formait anciennement le couvent de N
D. du Mont-Carmel. Pitton croit que les religieuses
cet ordre furent reçues à Aix, après que Marseille en e
déjà accueillies dans son territoire. Le couvent d'Aix f
primitivement bâti dans la ville inférieure, vis-à-vis
couvent des Chartreux. C'était vers le milieu du treiziè
siècle. Le couvent ayant été ruiné lors des guerres sangla
tes qui désolaient à cette époque les habitants, les re
gieux se rapprochèrent du palais du Comte; ils achetère
une maison qui appartenait aux Monachi et une autre q
possedaient les Cadenets. Le Chapitre leur donna la ch
pelle de St Honorat située vis-à-vis la paroisse de Ste Mari
Magdelaine et touchant le palais. Ils y bâtirent leur églis
On voyait dans une chapelle de cette église le tombeau
Blanche d'Anjou, avec cette épitaphe : « cy gist Blanc
» d'Anjou, dame de Preseigni, fille naturelle de Hau
» et puissant prince René, Roi de Hierusalem,
» Sicile et d'Aragon, Duc d'Anjou et du Bar, Comte
» Barcelonne et de Provence, qui trépassa le 16 d'av
» MCCCCLXX (2). »

Le couvent des PP. Carmes avait fourni quelques hom
mes de mérite et entr'autres le P. Jacques Gabriel Proui
lard, né à Aix en 1751, qui fut un savant antiquaire,
qui composa plusieurs dissertations intéressantes. Il ét
lié d'une étroite amitié avec les Fauris St Vincent, et

(1) Pitton, *ann. de l'église d'Aix*, page 275.

(2) Pitton, *ann. de l'église d'Aix*, page 156.

correspondance avec ces deux savants, pendant qu'il était à Rome, avait principalement pour objet, des discussions archéologiques ou des découvertes de ce genre.

Rue de l'école. — Louis II, Comte de Provence, ayant projeté d'établir une Université à Aix, les syndics de la ville, pour préparer l'exécution de ce bienfaisant projet et faciliter la culture des sciences, achetèrent, en 1419, un local dans la rue du *Plan du four*. Ils y firent bâtir une maison convenable à l'enseignement des sciences et achetèrent des livres, pour former une bibliothèque publique (1). La rue du Plan du four, près de l'Université, qui est la première rue latérale, à gauche, en descendant la rue *Bon pasteur*, fut appelée alors rue des *Echoles*, ensuite des *Vieilles écholes*, puis rue *St Joachim* et aujourd'hui *De l'école*. C'est dans cette rue qu'est né Tournefort dont on voit encore la maison (2). Jeune encore, ce célèbre botaniste parcourut les montagnes de la Provence, du Dauphiné et de la Savoie, pour suivre le penchant irrésistible qui l'entraînait vers la botanique. Il recueillit de ces voyages quelques plantes rares, avec lesquelles il commença son herbier. Étant ensuite allé à Montpellier, pour se perfectionner dans la médecine, il profita de son voisinage de l'Espagne, pour visiter les Pyrénées et les montagnes de la Catalogne. Le médecin Fagon lui procura la place de professeur de botanique au jardin des plantes. Cela n'empêcha pas Tournefort d'aller en Espagne et en Portugal, pour s'assurer jusqu'à quel point était fondée l'opinion des amours des palmiers mâle et femelle. De là, il se rendit en Hollande et en Angleterre, et ensuite, par ordre du Roi, en Grèce, en Asie et en Afrique. Il revint à Paris, où il mourut,

(1) Pitton. – de Haitze.

(2) *Notice sur la bibliothèque Méjanes*, etc. par M. Rouard, pag. 41.

laissant son cabinet au Roi, pour l'usage des savants. TOURNEFORT a laissé des ouvrages estimés.

Rue Frucherie. — *Rue Donalari.* — Nous ne parlerons de la rue Frucherie que relativement à la partie qui forme une portion d'une fort ancienne rue appelée *Donalari.* Il n'existe de cette dernière rue, que la ligne orientale. Elle est située vis-à-vis le marché aux grains et l'Hôtel-de-ville. Le nom de Donalari n'est mentionné dans aucun acte, avant le douzième siècle. A partir de ce temps, elle est désignée dans les actes sous les noms de *Donaillari, Donalari* ou *don alari.* Cette dernière dénomination confirme l'opinion de ceux qui croient que cette rue avait reçu son nom de celui de quelque Espagnol de la suite des premiers Comtes de Provence, de la maison de Barcelonne.

En 1473, Nicolas de CLAPIERS, Seigneur de PIERREFEU, attiré à Aix, par Pierre de CLAPIERS, son oncle, évêque de Toulon, et qui devint successivement conseiller d'Etat, commissaire général des finances et grand Président de la Cour des Maîtres rationaux, sous le Roi RENÉ, acheta une maison dans la rue Donalari. Cette maison existe encore aujourd'hui. Elle a peu d'apparence, mais elle est vaste. Elle est au centre de la ligne orientale dont nous avons parlé, et placée vis-à-vis la façade levant des greniers publics. Nicolas de CLAPIERS exerça l'office d'*avocat des pauvres.*

François de CLAPIERS, Seigneur de Vauvenargues et du Sambuc, son petit fils, naquit dans cette maison, en 1524. Il est auteur d'une généalogie des Comtes de Provence, ouvrage écrit en latin, qui eut plusieurs éditions et qui a été traduit en français par l'avocat DUFORT. François de CLAPIERS mourut dans cette maison, le 25 avril 1585. Ses deux fils se la partagèrent. L'aîné dont la branche a été éteinte en 1801, eut la partie la plus voisine de l'hôpital de la Miséricorde, bâti dans la même rue. L'autre partie

appartient à son frère qui est l'auteur de la branche des barons de Gréoux, et depuis Marquis de Cabris.

Alexandre de Thomassin, Seigneur d'Aynac, acquit cette seconde portion, en 1632. Louis de Thomassin, Seigneur de Mazaugues, son petit fils, naquit dans cette maison, le 29 mai 1647. Ce docte magistrat était lié avec les savants de l'Europe. Il mourut le 20 avril 1712, et fut enterré dans l'église des Capucins d'Aix. Jacques Reboul, antiquaire, son ami et de plus maréchal ferrant, composa cette singulière inscription qu'on grava sur le tombeau de Louis :

Mazaugues gist ici, l'un des grands Thomassins.
Il fesait en vivant honneur à la Provence,
Par ses biens, ses vertus et sa grande science ;
Il fait après sa mort, honneur aux Capucins.

Henri Joseph de Thomassin de Mazaugues, son fils, reçut le jour dans la maison dont nous parlons, le 9 août 1684, et y mourut le 17 février 1747. Versé comme son père dans les sciences et la littérature, il favorisa les gens de lettres, et leur ouvrait les trésors dont la bibliothèque était enrichie.

Nous avons dit que l'autre partie de la maison avait été habitée par les Clapiers Vauvenargues. Parmi les membres de cette famille qui y avaient pris le jour, deux furent illustres : Joseph de Clapiers, Seigneur de Vauvenargues, qui naquit le 12 janvier 1691. Etant premier consul, il se distingua par son dévouement, lors de la peste de 1721. Le Roi en récompense de son patriotisme, érigea en marquisat la terre de Vauvenargues. Le second est Luc de Clapiers, son fils, moraliste trop connu, pour en parler avec détail. Il était né le 6 aout 1715 (1).

Place St Honoré et rue des Bagniers. — Le véritable

(1) *L'observateur Provençal.*

nom de la place est S*t Honorat*. C'est par déviation de nom qu'on l'a appelée *St Honoré*. Voici ce qui avait don lieu à cette dénomination, suivant une pieuse traditi consignée dans un vieux légendaire, et dans l'office St-Honorat, archevêque d'Arles au cinquième siècle.

D'après ce légendaire, HONORAT visitait au moins une f chaque année, l'île de Lérius, et chemin faisant il loge à Aix, dans la maison d'un personnage noble app ALPHANTUS dont l'épouse avait beaucoup de piété. Malg leurs richesses, ces époux étaient tristes de ce qu'ils n' vaient point d'enfants. HONORAT pria pour eux, et il le annonça qu'ils auraient un fils, quoique la femme fut st rile, ce qui effectivement arriva. Quelques années apr cet enfant mourut d'une chûte, et tandis que ses paren se lamantaient, HONORAT allant à Lérius, au temps accou tumé, logea chez ALPHANTUS. A son arrivée, la mère prosterna à ses pieds et le conjura de rendre son fils à vie. Entrant dans la chambre où l'on préparait les fu railles de l'enfant, le saint homme en fit sortir les ass tants, s'enferma dans la chambre et *s'éleva vers le S gneur de tout son cœur, et les os commencèrent à s'a ranger*; *et l'ame de l'enfant retourna dans les vis res ; il commença peu à peu à ouvrir les yeux*.

PITTON prétend que cela eut lieu à la rue des Bagnie et qu'en mèmoire de ce miracle, lors des prières des gaisons, le clergé s'arrêtait au coin de la rue des Bagnie et répétait trois fois : *Sancte honorate*, *ora pro nob*

On sait que l'institution des rogations eut pour ca des tremblements de terre qui désolaient une partie de France dans le cinquième siècle. A Aix, il y avait d ces prières qui durent trois jours, une particularité marquable ; c'était la représentation d'un dragon mo trueux qui selon une ancienne croyance désolait la v d'Aix et son territoire et dont la délivrance avait été aux prières de St André.

Le premier jour des rogations, le dragon portait les aîles déployées, le second, les aîles abattues et le troisième, il était sans aîles et traîné par les enfants (1). La représentation du monstre aîlé a été supprimée il y a environ quarante années. Il était d'usage alors, que le dragon, qui était une grande machine de carton portée par un ou plusieurs hommes, en passant à la place du marché ouvrait sa vaste gueule et que les femmes de la halle, pour éloigner cette figure hideuse, se hâtaient d'y jeter des herbages, du fruit, des racines, du pain et de l'argent.

Il est vraisemblable que l'histoire du dragon a été imaginée dans le moyen âge, époque où la superstition et l'ignorance créèrent mille fables absurdes qui furent longtemps accréditées parmi le peuple. Si le miracle attribué à St Honorat n'est qu'une pieuse erreur, on peut en rapporter l'invention à la même époque. Cette croyance si répandue d'abord, est entièrement oubliée aujourd'hui. Mais ce qui rend la rue des Bagniers véritablement remarquable, c'est la quantité d'eau minérale et chaude qu'on y trouve et les restes des bains romains que l'on peut voir encore dans quelques maisons. C'est de ces bains antiques et de ceux que l'on y construisit dans le moyen âge, que cette rue fut appelée *de Balneis* et aujourd'hui *des Bagniers*. Les rues de la Glacière et de la Sabaterie qui avoisinent la rue des Bagniers, ont une grande quantité de puits dont les eaux sont chaudes et minérales.

Place de l'église St Jean. — Elle tire son nom de l'église gothique qui la décore, ancienne commanderie de l'ordre des hospitaliers de St Jean de Jérusalem.

Tenc ou Tenque, de l'église de St Geniez, aujourd'hui Martigues, fut le fondateur de l'ordre des frères hospitaliers de St Jean de Jérusalem; il l'institua, soit pour combattre

(1) Pitton. *ann. de l'église d'Aix*, vie de Victurus.

les ennemis de la foi, soit pour soigner les malades dans les hôpitaux. C'est de là que les religieux furent appelés *hospitaliers*. On les reçut en Provence, en 960. Il y avait un commandeur de l'hôpital St Jean d'Aix, en 1180.

L'église et l'hôpital avaient été bâtis hors de la ville, et devinrent le commencement du quartier St Jean.

Les Comtes ILDEPHONSE II, BÉRENGER dernier, CHARLES II, les Comtesses BÉATRIX, mère et fille, avaient enrichi cet hôpital.

L'église fut commencée sous le règne de Raymond BÉRENGER. qui lui laissa de grands revenus. La réception de ce prince dans l'ordre des hospitaliers de St Jean de Jérusalem, eut lieu à cette église, dans le treizième siècle. Les prélats et les barons de la province, assistèrent à cette cérémonie. L'église n'était pas achevée alors, elle le fut par Berenguier MONACHI, gentilhomme d'Aix, et commandeur de l'hôpital qui attenait à l'église. MONACHI joignit à cet effet, aux aumônes des habitants, les épargnes qu'il avait faites lui-même. Le Presbitère qui est l'ouvrage de BÉRENGUIER fut consacré en 1254, par un évêque d'Albanie appelé PIERRE.

Le premier chapitre général de l'ordre, en Europe, se tint à Aix en 1180, lorsque les princes chrétiens se croisèrent sous le règne de PHILIPPE AUGUSTE, Roi de France.

Sous CHARLES II, en 1306,, la fondation de la commanderie était de 23 prêtres, 4 diacres et 1 prieur. Le Grand Maître Elion de VILLENEUVE la réduisit à 18 prêtres, 4 diacres et un frère donat. Il partagea les revenus entre le commandeur et le prieur qui fut chargé du service de l'église. Il régla aussi celui des malades; mais les revenus de ceux-ci ne furent employés qu'à des embellissements (1).

Le clocher qui est un ouvrage du commencement du

(1) J.-S. PITTON, ann. de l'église d'Aix, pag. 117.

treizième siècle, fut construit aux frais du commandeur Monachi. Il a 192 pieds d'élévation. Celui de Strarsbourg en a 437 1/2.

Le corps du bâtiment contigu à l'église appartenait à l'ordre, et était habité par les prieurs. Parmi ces dignitaires qui se sont distingués, Jean Claude Viany, commandeur de Bayonne, docteur, ancien syndic de la faculté de théologie d'Aix, est un de ceux dont le souvenir se conservera le plus longtemps. Il était fils de Jacques Viany, doyen des avocats de Provence et de Louise d'Alby, et naquit à Aix en l'année 1639. Il entra dans la maison de l'oratoire d'Aix, et alla ensuite étudier en philosophie à Marseille, puis en théologie à Arles. De là, il fut envoyé à Pezenas, pour y enseigner les humanités. Après avoir demeuré sept ans dans l'oratoire, il en sortit pour entrer dans l'ordre de Malthe, et son frère Pierre Viany qui était prieur de Malte, lui procura en 1663, le prieuré de St Jean d'Aix. La lecture des poëtes latins et français dont il avait étudié le caractère, les beautés et les défauts, en fit un judicieux critique. Il était lié d'amitié et entretenait un commerce de lettres avec le cardinal Gauletmi, archevêque de Naples, M. de Bercherie, archevêque de Narbonne, etc. Il harangua à Aix, à la tête de son clergé, les ducs de Bourgogne et de Berri, lors du passage de ces princes, dans cette ville, en 1701. La rélation en parut dans le temps. La harangue qu'il adressa aux princes est aussi imprimée dans le discours sur les arcs triomphaux dressés à Aix en cette occasion, par Gallomp de Chasteuil, pag. 73. Jeau Claude Viany mourut à Aix, le 16 mars 1726, âgé de 87 ans. Il a laissé plusieurs ouvrages qui eurent de la réputation, mais qui sont devenus très rares. Les principaux sont : un paragraphe allégorique en vers français, du pseaume 93, sur les victoires que le Roi de France avait remportées sur les puissances de presque toute l'Europe, liguées contre

lui; in-fol. de 4 pages. Un autre paragraphe allégori du pseaume 71, aux victoires du DAUPHIN, inséré dan mercure de 1689, Une relation de la conjuration de Napl écrite en latin et que l'abbé TRICAUD a traduite en franç Une épitre latine adressée à l'abbé FLEURY, auteur l'histoire ecclésiastique. Une lettre à M. FLEURY, évêque Fréjus, Une épigramme destinée à être placée sous le p trait de LOUIS XV. Une épitre en vers français, adressé M. LEGOUX DE LA BERCHERE, archevêque de Narbonne. U élégie en vers français, sur la mort du DAUPHIN (avant d de Bourgogne). Une autre sur la mort de la DAUPHINE. U troisième sur la mort de FLECHIER, évêque de Nisme avec lequel il était étroitement lié d'amitié. Une rélati de la peste de 1720, à Aix, écrite en vers latins. Un po me aussi en vers latins, sur un siège de Malte, par l turcs. Une traduction en vers français d'une ode latin composée par Léon BACOUX, évêque de Glandève, et a tres productions plus ou moins considérables, inséré dans divers ouvrages (1). On voit son mausolée à l'église Jean, surmonté de son buste en marbre, sculpté p VEYRIER, habile artiste, élève de PUGET.

L'ancien prieuré de St Jean est devenu le local de l'éc gratuite de dessin et du musée de la ville en même tem Ce dernier est sous la direction du bureau de l'école dessin.

Vis-à-vis le côté couchant du clocher, est une mais fesant le coin et ayant sa partie levant sur la place, et partie sud dans la rue de l'église St Jean. Cette maison a partient à la famille HENRICI qui a fourni plusieurs hom mes de mérite et entr'autres Antoine HENRICI, sava dans les langues, mort en 1834. Il a composé de

(1) *Recueil de faits concernant la Provence et les provençaux.* P lé p. BOUGERRL, manusc. tome 1 pag. 147.

notices qui jouissent de beaucoup d'estime. La première traite de l'origine de l'imprimerie en Provence et la seconde de l'ancienne Université d'Aix.

Place du marché aux Herbes. — Cette place avait été construite en 1374. L'élévation qu'on y voit la fut en 1382, et depuis rebatie et agrandie en 1620. Il y avait anciennement au milieu de ce théâtre une belle fontaine qui tarit faute d'entretien. Mais, en 1679, on en construisit une nouvelle sur laquelle on plaça la statue de St Sébastien, en mémoire de l'église de ce nom qui avait occupé une partie de la même place et celle de la poissonnerie actuelle. Elle appartenait au Chapitre de St Sauveur; elle fut démolie à cause de sa vétusté, en exécution d'un arrêt du Parlement, rendu au mois de novembre 1615, à la demande de la ville, et l'on en construisit une sous l'invocation de St Sébastien, dans le quartier des *fontètes* (1).

Le culte de St Sébastien était cher aux habitants d'Aix, qui en temps de peste imploraient sa protection, pour obtenir la délivrance de ce fléau. Une procession annuelle avait été instituée dans cette ville, en 1470, par le Roi René, pour préserver les habitants de la contagion. « Ce prince, » dit le bon historien Pitton, pour remédier aux maux » qui depuis des siècles affligeaient sa chère ville d'Aix, » n'a pas recours aux remèdes; il s'adresse à Paul II, » pour qu'il lui donne quelque relique qui soit un préser» vatif de la peste. Le Pape lui envoie un fragment des » os de St André et d'une côte de St Sébastien. René fit ri» chement enchasser ces reliques et institua une procession » générale et annuelle, en considération de ce don. »

D'après ce même Pitton, la fontaine de la place aux Herbes n'a été construite sur une petite élévation que pour conserver une salle de bains antiques. Cet auteur assure

(1) *Archives de l'Hôtel-de-ville.*

qu'ils forment une rotonde, et qu'autour il y avait seize sièges de marbre, en forme de niches, ayant chacun deux tuyaux.

La maison fesant le coin de la place aux Herbes et du la rue Boucherie, située vis-à-vis le derrière des greniers publics, avait été habitée par la famille des Gallaup de Chasteuil dans laquelle les lumières, les talents et la probité furent héréditaires jusqu'à son extinction.

Louis, le plus ancien de tous, naquit en 1555; il était poète, historien, antiquaire et savant dans les langues ainsi que dans la jurisprudence. Il a fait : *Recherches et antiquités de la capitale de la Provence. — Imitation des pseaumes de la pénitence royale. — Poëme sur la reddition de Marseille à* Henry IV. — *Prosopopée de feu* Mgr Henri d'Angoulême. Il a composé en outre beaucoup de poésies restées manuscrites.

Jean Gallaup de Chasteuil, son fils, savant et poète, mort en 1646. Il avait été conseiller en la cour des Comptes. Il est auteur des *discours sur les arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée de très chrétien, très grand et très juste monarque* Louis XIII, etc.; ouvrage curieux et estimé. Louis XIII fut très satisfait de Gallaup qui avait eu la direction des fêtes, il lui fit expédier gratis, les provisions de procureur général en la cour des comptes.

François Gallaup de Chasteuil, frère du président, qui quitta le monde pour se retirer sur le Mont Liban, où il mourut en 1644. Le P. G. Augeri a écrit sa vie, ainsi que le P. Marguetti.

Hubert Gallaup de Chasteuil, autre fils de Louis, avocat général au Parlement de Provence, célèbre par son savoir, ses démêlés avec le président d'Oppède et par ses malheurs. Il a laissé des mémoires manuscrits sur la Cour des comptes, remplis de faits curieux pour l'histoire de la

Provence et un travail remarquable sur beaucoup de troubadours dont il avait consulté les poésies et dont il s'était procuré les portraits. Il était en outre bibliophile, antiquaire et poëte.

Gallaup de Chasteuil, écuyer, fils de Jean. Il marcha sur les traces de son père, et était comme lui, savant et homme de bien. On le choisit pour diriger les fêtes données aux ducs de Bourgogne et de Berri, lors de leur passage à Aix. Il en fit une rélation aussi estimée que celle que son père avait fait paraître, lors du passage de Louis XIII. Il l'a fit imprimer en 1701.

François Gallaup de Chasteuil, chevalier de Malte, qui fut aussi vaillant militaire que bon poëte.

Pierre Gallaup de Chasteuil, fils de Jean, également militaire. Il se rendit célèbre par une ode provençale qu'il composa sur la prise de Maestrick, pour prouver que la langue provençale pouvait être employée dans les sujets les plus élevés. Pierre Gallaup de Chasteuil mourut le 20 janvier 1727, âgé de 84 ans. Il fut le dernier rejeton de cette illustre famille.

Rue St Michel. — Ainsi nommée de Michel Mazarin, archevêque d'Aix, à qui l'on doit la construction de ce quartier de la ville.

Louis Nicolas Victor de Félix, Comte du Muy, Maréchal de France, naquit le 23 septembre 1711, dans la pénultième maison de la dernière île, formant la ligne méridionale de la rue, en se dirigeant vers le levant. On sait que le Dauphin, fils de Louis XV, dont du Muy était menin, avait écrit ces mots en regard du frontispice de ses heures : « Mon Dieu ! défendez de votre épée, protégez de votre » bouclier, votre serviteur le Comte du Muy, afin que si » jamais vous me faites porter le pesant fardeau de la cou» ronne, il soit là pour me soutenir par ses vertus, ses » leçons et ses exemples. » Du Muy mourut ministre de

la guerre, le 10 octobre 1775. C'est par erreur qu'on annoncé qu'il était natif de Marseille; les registres de paroisse St Jérome d'Aix, font foi de ce que nous avons avancé.

La dernière maison au couchant de la même isle, était la demeure de la petite fille de Mme de Sévigné, Mme Pauline de Castellanne Adhémar de Grignan, marquise de Simiane Esparron. Elle y est morte, le 3 juillet 1727, âgée de 63 ans. C'est encore par erreur qu'on a dit qu'elle était morte à Paris. Les mêmes registres de la paroisse St Jérome affirment ce que nous disons. Nous ajoutons même qu'elle fut inhumée le jour de sa mort, dans le monastère de la visitation à Aix, appelé alors *les Grandes-maries* et aujourd'hui Ste Sophie (1).

Rue de la Mule noire. — L'institution du semestre, corps de magistrature établi, en 1648, par la reine régente, à l'instigation du cardinal Mazarin, non seulement touchait aux droits et aux privilèges du Parlement, mais encore attaquait son existence. Aussi les membres de ce corps puissant jurèrent-ils de l'empêcher par tous les moyens. Des lettres anonymes et des menaces de mort, éloignaient ceux qui étaient nommés officiers du semestre. Gueidon, avocat du Roi au siège de Marseille et le plus intrépide des postulants, ayant obtenu ses provisions, se rendit à Aix, malgré le conseil de ses amis et les menaces anonymes qu'il recevait de toutes parts. Il logea à l'hôtel de la Mule noire où demeurait le commandant des troupes du gouvernement et où était établi un corps de garde.

Douze conjurés qu'on a toujours soupçonné être des membres dn Parlement, se réunirent dans une maison voisine. Ils s'y déguisent et s'y arment, attendant que le souper auquel Gueidon devait assister, fût servi, et qu'on

(1) *L'Observateur provençal*, journal d'Aix, de l'année 1827.

leur eût fait connaître la place qu'il devait occuper à table. Le moment favorable étant arrivé, les assassins entrent dans la salle ; un d'eux s'arrêtant à la porte, couche en joue les convives, en s'écriant : « que personne ne bouge, » on n'en veut qu'à un seul. » Au même instant, deux autres s'avancent de GUEIDON qui s'était caché sous la table. Ils lui enfoncent une bayonnette et lui lâchent un coup de pistolet. Personne n'osa prendre sa défense. Un des assassins, qui gardait la porte, cédant à ses remords, tomba évanoui. Pour s'en débarrasser, ses complices allaient le jeter dans un puits, lorsqu'il revint à lui. La justice informa sur la mort de GUEIDON. Deux pistolets et une épée laissés dans la salle où avait eu lieu le crime, mirent sur la voie l'armurier qui avait fabriqué ou réparé ces armes. On sut ainsi à qui elles appartenaient ; mais GUEIDON n'ayant reconnu personne, on ne poussa pas plus loin les poursuites (1).

Rue Orbitelle. — MICHEL MAZARIN, archevêque d'Aix, ayant formé le projet d'agrandir la ville, depuis l'église St Jean, jusqu'à celle des Augustins, posa conjointement avec la comtesse d'ALAIS, la première pierre de cet agrandissement, à l'endroit où s'élève la porte de la ville, qui termine la rue. Cette cérémonie fut faite avec une grande solennité, le 10 août 1647. Tandis que MICHEL MAZARIN posait la première pierre, les consuls d'Aix qui assistaient à la cérémonie, firent tirer les boites. Une d'elles crêva, et les débris frappèrent à la tête un artisan natif de Forcalquier, appelé LATIL, qui tomba raide mort. Cette circonstance malheureuse fut regardée comme de mauvais augure. On disait que l'agrandissement projeté par l'archevêque, ne réussirait pas mieux que l'entreprise navale d'ORBITELLO,

(1) PITTON. — de HAITZE. *Essai historique sur le Parlement de Provence.* Par M. Prosper CABASSE. tom. II, pag. 290.

pour laquelle le cardinal, son frère, avait équipé une flotte (1)

Place des Prêcheurs. — On l'appelait ainsi à cause d'un couvent des PP. Prêcheurs, bâti sur l'un des côtés. Cette place est divisée en deux parties; dans l'une d'elles on voit encore les fondations de l'ancien échaffaud, et le vieil orme sous lequel il était élevé, fut longtemps témoin des tourments et de l'affreuse agonie des suppliciés.

La première maison à droite, fesant l'angle sur la place et dans la rue Pont-Moreau, avait été habitée par l'avocat général GUERIN que les exécutions des protestants de Cabrières et de Merindol rendirent fameux. GUERIN à son tour fut exécuté à Paris, non à cause des actes de barbarie exercés à Cabrières et à Merindol, ainsi qu'on l'avait cru longtemps, mais comme atteint et convaincu du crime de faux, commis dans l'intention de perdre le Seigneur d'ANTIBES son ennemi. César NOSTRADAMUS a écrit que pendant qu'on séparait sa tête du corps, pour l'apporter à Aix, il se fit une empreinte sur la main de la femme de GUERIN qui jouait aux cartes dans la maison dont nous parlons. BOUCHE et MEZERAY rapportent la même chose, et PITTON ajoute que le manuscrit dont il s'est servi, assure que la femme de GUERIN curieuse de connaitre l'évènement du procès, consulta un magicien qui lui promit de lui faire voir son mari.

Une anecdote qui avait fait beaucoup de bruit et qui appartient de deux manières à cette localité, doit naturellement trouver place ici.

Un voleur de grand chemin que l'on conduisait au supplice avec d'autres malfaiteurs, parvient à s'échapper des mains de la maréchaussée; il traverse la foule qui lui fait

(1) SOBOLIS, *Catalogue historial des archives d'Aix*. manusc. tom. 11. pag. 828.

place, et entre dans la première habitation qui s'offre à lui. C'était l'hôtel de Simiane, vis-à-vis duquel était le lieu du supplice, et qui depuis le commencement du siècle dernier où la scène se passa, a bien changé de place. Le voleur parcourt d'abord plusieurs appartements qu'il trouve déserts, parce que les gens attirés par le sanglant spectacle qui avait lieu sur la place, occupaient les fenêtres du côté de l'exécution. Il entre ensuite dans une chambre spacieuse, celle de la marquise de SIMIANE, née de VALBELLE, alors en couche; cette dame était seule en ce moment. Le condamné lui expose son horrible situation, et tombe à genoux, en implorant sa pitié. Mue par un sentiment d'humanité bien naturel, sans doute, la marquise le rassure et le fait cacher sous son lit. Cependant la maréchaussée pensant que le condamné avait pris retraite dans quelque maison voisine de l'échaffaud, visita celles qui entouraient la place. Arrivés chez le marquis de SIMIANE, les soldats parcourent l'hôtel et le visitent avec soin. Ils n'exceptent de leurs minutieuses perquisitions que la chambre de Mme de SIMIANE, seul lieu où précisément se trouvait celui qu'ils cherchaient. Quant la nuit fut clause, la marquise renvoya ses gens, à l'exception d'un vieux domestique sur la discrétion duquel elle pouvait compter. Le malheureux étant alors sorti de sa cachette, elle lui fit prendre quelque aliment, lui donna de l'argent et des vêtements, l'exhorta à bien vivre, et le fit conduire hors de la ville, sous le bras du fidèle serviteur.

Depuis ce jour, elle ne cessa de penser à ce singulier évènement et d'adresser au ciel, pour que cet homme changeât de conduite, des vœux d'autant plus ardents, qu'elle se croyait responsable des crimes qu'il pourrait commettre. Cette pensée allarmant sa conscience, fut pour elle un grave sujet de méditations. Elle fréquentait les églises, plus souvent qu'auparavant, se livrait aux exercices de piété et

allait fréquemment entendre la parole de Dieu, ce qui ne contribua pas peu non à faire disparaître, mais du moins à calmer ses cruelles inquiétudes. Les couvents alors nombreux fournissaient bien des prédicateurs dont plusieurs se fesaient remarquer par leurs talents oratoires. Mme de Simiane recherchait avidement les occasions de les entendre. Le plus célèbre de ces prédicateurs était un P. capucin du couvent d'Aix, qui s'était acquis une réputation brillante depuis plusieurs années. Mme de Simiane suivait exactement ses sermons et elle recevait de ses paroles, un soulagement aux peines de son cœur. Un jour on lui annonçe la visite du P. capucin. Charmée de recevoir chez elle un religieux aussi recommandable, elle s'empresse de le faire introduire. Quant ils furent seuls, le religieux parla ainsi : « vous ne vous doutez pas, Madame, que celui » qui est devant vous, soit le misérable qu'on conduisait au » supplice, il y a quelques années, et à qui votre généreuse » compassion sauva la vie. Lorsque le domestique qui » avait protégé ma fuite, se fut retiré, je réalisai la pensée » que la providence m'avait inspirée, tandis que j'étais ca- » ché chez vous, d'aller au couvent de la Ste Beaume. » J'en pris donc le chemin et arrivai sans obstacle. Les re- » ligieux m'accueillirent avec bonté ; ils me firent d'abord » travailler dans la maison, mais remarquant en moi quel- » qu'aptitude, ils m'instruisirent dans la religion et dans » les sciences. Après un assez long séjour à ce couvent, je » le quittai pour me rendre dans celui des capucins d'Aix, » où je continuai mes études. Je reçus les ordres sacrés, et » dès lors je me consacrai à pratiquer et à prêcher la pé- » nitence. Je vous devais ce récit, Madame. Vous voyez » que vous n'avez pas lieu de vous repentir de votre bonne » action, et vous en recevez dès à présent une bien douce » récompense, dans la satisfaction que vous éprouvez. » En effet, on peut se faire une idée du bonheur de Mme

de SIMIANE, en entendant parler le capucin. Le vieux serviteur manqua mourir de joie en apprenant cette nouvelle. Il avait été plus d'une fois témoin des peines de sa maîtresse.

La maison où eut lieu ce fait, borde la place du côté du levant. Elle rappelle d'autres souvenirs intéressants pour les provençaux et surtout pour les habitants de la ville d'Aix. C'était en premier lieu l'hôtel de la Cépéde, habité par Jean DE LA CÉPÉDE, premier Président de la chambre des comptes, ami du célèbre poète MALHERBE. Jean DE LA CÉPÈDE mourut en 1622. Cet hôtel devint ensuite l'hôtel de Simiane, et fut habité par Gaspard de SIMIANE, dit *le chevalier de la Coste*, qui mourut de la peste à Marseille, l'an 1649, en soignant les forçats de cette ville. Enfin, il fut habité par le marquis de SIMIANE, Président au Parlement, mort en 1687, laissant la réputation d'un magistrat aussi intègre qu'éclairé (1).

L'église Ste Marie Magdelaine, située sur cette place, appartenait au couvent des Dominicains reçus à Aix, vers l'année 1228, et placés d'abord au quartier des fontètes, et ensuite dans le local actuel où leur couvent fut bâti par les libéralités du Comte de Provence BÉRENGUIER, dernier de nom. Ce couvent fut acheté en 1277. Il y avait un second cloître situé sur la rue Bellegarde; il parait que dans cette enceinte était le cimetière du couvent. Les nefs de l'église actuelle offrent encore quelques anciennes chapelles. André ABELLON, prieur du couvent, docteur en théologie et prédicateur remarquable de l'époque, était enseveli dans cette église. ABELLON cultiva aussi la peinture avec succès. Il était natif de St Maximin.

On avait une grande vénération pour le tombeau d'ABELLON qui était considéré comme un bienheureux et l'on

(1) *L'observ. Provençal*, n° 26.

croyait que la poussière qu'on recueillait sur son tombea avait la vertu de guérir les fièvres (1).

Le Parlement avait pris possession du couvent des Prê-cheurs, contigu à l'église. Ce corps était en possession d'u-sages souvent bien singuliers et bien éloignés de nos mœu actuelles. Parmi ces singularités, en voici quelques un qui méritent d'être connues. Depuis un temps immémoria les procureurs étaient assujetis à demeurer à genoux, a audiences, durant la plaidoirie de leurs avocats ; leurs su-plications fréquentes n'avaient pu parvenir à les soustra à cette humiliante pratique. En 1697, ils renouvellère leurs instances auprès des magistrats, et ils réussirent e fin. On les soumit seulement à demeurer débout et déco-verts, pendant la plaidoirie de leurs avocats; ils furent heureux d'être délivrés d'une pareille servitude, qu'en t-moignage de leur joie, ils firent don aux frères prêcheu de la somme de 2,000 fr., pour les aider à reconstruire le église.

Plusieurs années après, et en 1716, le Parlement ref la même faveur aux gentilshommes décrétés de prise corps, qui étaient soumis à une pareille humiliation pen-dant l'audience où leurs procès étaient instruits. Quan aux simples roturiers, ils étaient obligés de rester à ge-noux, lors même qu'ils n'étaient décrétés que d'ajourne-ment (2).

La chapelle de l'ancien palais était sous la dédicace de St Nicolas. Toutes les années, le 9 du mois de mai, jour de la translation des reliques de ce Saint, la communauté des procureurs célébrait la fête de la chapelle du palais.

(1) PITTON, *ann. de l'église d'Aix.* pag. 139.

(2) *Essais historiques sur le Parlement de Provence, depuis son ori-gine, jusqu'à sa suppression*, par M. Prosper CABASSE. tom. III, pag. 100 et suivantes.

Cette cérémonie était fort ancienne. On trouve dans les registres que, le 8 mai 1596, la cour condamna André BOURRILLON, syndic des procureurs, à deux écus d'amende chacun, pour n'avoir pas fait orner la chapelle de la salle d'audience, de plumes et de fleurons, ainsi qu'il avait été fait de toute ancienneté.

La veille de la fête, deux procureurs en robe, allaient prendre les Présidents à mortier, le doyen et l'ancien du parquet, chez eux, et les accompagnaient au palais. On allait entendre les premières vêpres qui étaient chantées en musique dans la chapelle. Une bande de violons, placée à portée de la grand chambre jouait à l'arrivée de chacun de Messieurs. Les portes de la chapelle étaient ornées de feuillages. Les vêpres finies, Messienrs revenaient à la grand chambre et prenaient leurs places. Le premier syndic des procureurs présentait alors un bouquet et une boite de dragées, à chacun de Messieurs les présidents à mortier et ensuite les deux syndics en présentaient pareillement à Messieurs, en passant un de chaque côté du bureau. Les bouquets des présidents et celui du doyen étaient plus gros que les autres, ainsi que la boite de dragées. Le syndic plus ancien fesait ensuite un compliment. Celui qui présidait répondait : « *la Cour est contente de vous et vous accorde sa protection.* » Plus anciennement, on allait porter en robe, un bouquet et une boite de dragées à ceux qui n'avaient pas assisté à la cérémonie; mais cet usage tomba en désuétude, et la communauté des procureurs fut même dispensée dans la suite de donner des dragées (1).

Le Parlement siégeait encore au couvent des Prêcheurs en 1790. C'est dans cette enceinte qu'il vit s'échapper et s'évanouir une puissance qui plus d'une fois fit pâlir le trône. Ce corps, amalgame de bien et de mal, qui d'un côté

(1) *Cérémonial du Parlement de Provence.* Manusc.

jaloux de ses droits et de ses intérêts, saisissait même les plus minutieuses occasions pour les étendre, était d'autre part, le protecteur du peuple et le zélé défenseur des privilèges de la Provence. La dernière séance du Parlement, pleine de solennité et de noblesse, fut consacrée à recevoir les adieux du bureau. Elle se tint le 27 septembre 1790 (1).

Les maisons de la rue Bellegarde, bâties vis-à-vis l'entrée du couvent, fesaient partie de l'ancien monastère de Nazaret, communément dit de *St Barthélémy*. Charles II, Comte de Provence, qui aimait beaucoup l'ordre de St Dominique, désirant avoir dans ses états, des religieuses de cet ordre, en amena quelques unes du Languedoc où il avait passé en sortant des prisons de Barcelonne. Il les plaça d'abord à une maison de campagne qu'il possédait dans le territoire d'Aix, au quartier de la Durance. Il acheta ensuite le clos de St Antoine et ses dépendances, de Boulbrdety, abbé de St Victor les Marseille, et que ce monastère possédait contre les murs de la ville, vers l'ancienne porte Ste Madelaine. Il fit bâtir un beau logement dans ce clos, pour les religieuses et un second pour ceux qui en devaient prendre soin. Il voulut avoir tout proche, un palais embelli de jardins, de fontaines et de vergers. Les religieuses furent introduites le 22 juillet 1280. Le Comte de Provence et Rostang, Archevèque d'Aix, furent les prendre à la Durance. Ce couvent ayant été incendié par des troupes qui ravageaient la province, les religieuses furent introduites dans la ville et logées à l'église de St Barthélémy, que le chapitre leur avait donnée avec quelques maisons, moyennant une cense.

L'église de St Barthélémy avait appartenu auparavant aux *frères Sachés*. Ces religieux qui professaient la règle

(1) *Essais historiques sur le Parlement de Provence, depuis son ouverture jusqu'à sa suppression*; par M. Prosper Cabasse, tom. III. ag. 484 et suivantes.

de St François, s'occupaient principalement à retirer du libertinage, les filles de mauvaise vie. La fondation du monastère de Nazaret fut faite pour cent religieuses nobles et demoiselles (1). Ce monastère a été détruit, en 1793.

A la maison gothique située vis-à-vis la grande porte de l'église Ste Marie Madelaine, se trouve encore un portail de l'ancienne ville Comtale. On l'appèle aujourd'hui *le portalet*. Cette maison appartenait à la famille Dupérier qui a fourni plusieurs hommes remarquables.

Le premier est François Dupérier, ami de Malherbe et à qui celui-ci avait adressé les vers qui commencent ainsi : *ta douleur* Dupérier, etc.; il était petit fils d'un conseiller de l'institution du Parlement.

Le second est Scipion Dupérier, son fils, avocat célèbre, mort en 1667.

Et Charles Dupérier son neveu, poëte latin, mort en 1692.

Il nous reste à dire un mot du sculpteur Chastel, à qui l'on doit la belle fontaine qui orne cette place. Outre cet ouvrage qui lui fait le plus grand honneur, nous devons au ciseau de cet habile artiste, la charmante statue de la Vierge Marie qui est dans l'église de Ste Madelaine, la crédence du grand autel de St Sauveur, remarquable par la délicatesse du travail; le fronton qui décore la façade des greniers publics, composé de deux figures colossales, etc.. Nous ne connaissons pas de détails sur la vie de cet artiste. Nous avons lieu de croire qu'il était natif d'Arles; on lui confia la direction de l'école gratuite de sculpture, fondée par les états en 1774, et il en fut le premier professeur. Chastel vécut pauvre et malheureux; il mourut à l'hospice des Incurables d'Aix, le 30 mars 1793.

Place St Sauveur. — Le sol sur lequel s'élève l'é-

(1) Pitton, *annales de l'église d'Aix*. pag. 163.

glise St Sauveur, fut bien avant le christianisme, consacré à des rits religieux. Sous la domination romaine, on y avait construit un temple en l'honneur du soleil, et ce temple avait peut être remplacé lui-même quelque vieux chêne sous l'ombrage duquel, les druides des saliens offrirent leurs sanglants sacrifices. Lors de l'introduction du christianisme, le temple du soleil fut renversé et l'on éleva touchant l'ancien temple, un petit oratoire sous le titre de la *transfiguration*. Mais comme il ne pouvait contenir que l'évèque, les prêtres et les diacres, on édifia une église, sous la même dédicace, qui devint selon les uns, la demeure des religieuses de l'ordre de St Benoit, et selon d'autres, de religieuses réunies sous la conduite de la veuve Agerruchia, connue par plusieurs lettres de St Jérome. Les prêtres qui desservaient cette église, avaient suivant la coutume du temps, un hôpital sous leur dépendance. Outre les fonctions sacerdotales, ils remplissaient la tâche honorable de servir les malades et les indigents. Les archives de l'église portent que l'hospice de St Sauveur était principalement destiné à recevoir les pauvres passants. A la partie nord était le *paradisus*, lieu destiné à la sépulture des fidèles. Il y avait, dans le paradisus, une chapelle desservie par un prêtre. Le clergé avait la propriété exclusive des sépultures, et il vendait des places plus ou moins spacieuses dans le paradisus. C'est ce qui a fait dire dans des temps postérieurs, à des hommes ignorants ou de mauvaise foi, que le clergé d'alors, abusant de la crédulité du peuple, vendait des places au Paradis (1). La place située devant l'église, était aussi appelée paradisus.

Vers l'année 731, les sarrasins détruisirent la ville d'Ai[x]. L'église St Sauveur fut renversée ainsi que l'oratoire. C[et] état de mort dura trois siècles. En 1057, Rostagnus, A[r-]

Grosson, *Recueil des antiquités et monuments marseillais*. pag. 1[..] et 102.

chevêque d'Aix et BENEDICTUS, prévôt de son Chapitre, relevèrent de leurs ruines, l'église, ainsi que l'oratoire qu'on appelle *La Sainte chapelle*, et BENEDICTUS accompagné de six chanoines, vint habiter St Sauveur. En 1332, ARNALDUS DE BARCHESIO, Archevêque d'Aix, quitta l'ancienne demeure de ses prédécesseurs, pour établir à St Sauveur le siège de l'épiscopat. Au commencement de la révolution, St Sauveur fut dévasté, et changé en *temple de la raison*, où les jours de décade l'on fesait un discours au peuple. Lors du rétablissement du culte, ce fut la première église ouverte à la piété des fidèles de cette ville. M. CHAMPION DE CICÉ, Archevêque d'Aix, avec peu de ressources, sut la mettre dans un état décent; mais par une fatalité inconcevable, ce prélat fit abattre la Sainte chapelle, sous un prétexte futile.

Il existe de vieux documents qui nous présentent des faits précieux sur les mœurs et les coutumes religieuses des habitants de la ville d'Aix, pendant une longue série d'années. Nous allons en mettre quelques uns sous les yeux du lecteur.

Quatorzième siècle. — Style ampoulé. Pour remédier à l'inconvénient de dire les offices, sans que les chantres et les fidèles fussent instruits de l'heure à laquelle ils avaient lieu, on prit la délibération suivante :

« De même que la trompette doit précéder une armée, » la bannière un commandant, le crieur un juge et le pré- » curseur un seigneur, pour annoncer la marche et l'ar- » rivée et pour préparer le chemin, ainsi et par une raison » semblable, d'autres signes doivent précéder le chant » des heures (*cantationem horarum*); autrement à peine » et rarement les chantres et les auditeurs conviennent en- » semble d'une même heure. Que ce signal soit donné par » les *campanes* qui dans un autre langage sont appelées » les signaux (*signa*), parce qu'elles donnent le signal,

» lorsqu'il faut se réunir pour chanter des heures. »

Le style ridicule était fort en usage dans ce temp
Cela est prouvé par une autre délibération prise cont
ceux qui profanaient les lieux saints, par des discou
mondains ou inutiles :

« Plusieurs ont été présents et sont présents dans l'é
» glise, lesquels fuyant le silence au chœur, se livrent
» des discours inutiles, non seulement entr'eux, mais en
» core avec des personnes séculières, et parlent de truffe
» et de *buffes* (*truffis et buffis*), ainsi que de leurs pro
» pres affaires. C'est pourquoi, etc. »

Bonnets et joyeux repas. — « 1439. Il a été ordonné
» dans le chapitre général, que chaque chanoine nouveau
» avant d'être reçu, serait tenu de payer des bonnets
» tous les chanoines présents, à sa réception, suivant l
» louable coutume de cette église. Semblablement est l
» coutume que ce nouveau chanoine doit donner aux susdi
» un *joyeux repas* (*unum jucundum prandium*) *ou u*
» *soupé* (*vel cœnam*).

Seizième siècle. — Colombe de la Pentecôte. — Le jou
de la Pentecôte, à l'office, on fesait partir de la fenêtr
placée sur la grande porte, une colombe artificielle, tenan
dans le bec une matière enflammée. Cette colombe traver
sait l'église dans sa longueur, et allait éclairer les cierge
du grand autel. C'était une figure de la descente du St Es
prit sur les apôtres. Pendant que ceci se passait dans l'é
glise, des coups d'arquebuse se fesaient entendre sur l
place, pour figurer le bruit extraordinaire qui accompagn
le miracle de la descente du St Esprit. La représentatio
était terminée par un feu de joie devant l'église.

La première délibération du chapitre, dans laquelle i
soit fait mention de la colombe de la Pentecôte, est du
janvier 1589; mais son institution remonte à des temp
plus reculés.

itéole. — Corrections. — « Du 4 novembre
plainte faite par les curés contre les deux
..... (en matière de décence grièvement
la maison capitulaire), et un autre servi-
plice... les faits avoués, les deux sous-
eront en prison un mois, en pain et eau,
des verges en plein chapitre ; ce qui tout
exécuté sur ce dernier, et à la première
ont tous congédiés, sans autre forme ni
ocès. Ils le furent, le 10 du dit mois, ayant
tre la punition qui commença à être exé-

card. — « Hier 29 avril 1612, jour de l'oc-
ues, Monseigneur l'Archevêque Paul HURAULT
r, alla faire l'office pontificalement, assisté des
en l'église de Puyricard, les chanoines au
six, avec six bénéficiaires et autres prê-
nt la musique. Sur l'après diné, le dit Sei-
evêque a fait faire les jeux accoutumés aux-
sisté et donné de sa main, le prix à ceux qui
gné, tant à courre, saulter, luyter, danser
arandes, le tout avec contentement et ap-
ent d'un chacun (1). »
ons dit que devant l'église était bâti un hôpital
ulager les pauvres passants. En 1219, cet hos-
ni par l'Archevêque d'Aix, à un autre hôpital
ne des Archevêques (2). C'est sur le local qu'il
u'a été construit l'hôtel de l'Université, aujour-
Académie. Ce fut en 1413 que Louis II, Comte
ce fonda l'Université. Parmi les statuts de ce

istorique sur l'église métropolitaine de la ville d'Aix, man.

istorique sur l'église métropolitaine de la ville d'Aix, man.

corps, il en est un qui mérite d'être connu; il est relat
au charivari à faire aux étudiants qui se marient. E
voici quelques articles :

« Mandons et ordonnons que si M. le recteur prend e
» épouse une femme vierge dans le cours de son rectorat,
» paye en l'honneur de Dieu et pour le service de la messe
» deux torches du poids de deux livres, pour chacune d
» ces deux choses, et que si c'est une veuve, il paye
» double, pour que Dieu les conserve en bon état. »

....

« Mandons et ordonnons que si quelqu'un des susdi
» refusait de payer les droits de charivari, pour droit d
» messe, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, exécution so
» faite contre le refusant, comme on a coutume de faire
» et comme il a été fait à M. JOURDAIN d'ABRICE, juge mag
» de la Provence, qui refusait de payer, lorsqu'en pare
» cas il n'y a d'exception pour personne; que M. le pr
» moteur fasse les exécutions avec MM. les étudiant
» par ordre de M. le recteur, contre les refusants, ave
» des poêles, des casseroles et des cornets ou des coquill
» de mer, et qu'ils fassent du bruit, sans pourtant incom
» moder les voisins, et que s'ils persistent, chaque jou
» de fête on place des ordures devant leur porte, jusqu'
» ce qu'ils aient payé le dit droit de charivari, avec les frai
» et qu'il ne peut y avoir aucune prescription, ni aucun
» exception, attendu que c'est pour le service divin,
» moins de dispense (1).

Aix fut la première ville de Provence qui eut impri
merie dans son sein. Le 12 février 1572, l'administratio
de la ville fit un accord avec Loys BARRIER, maître impri
meur de la ville d'Avignon, pour venir résider à Aix per

(1) *Almæ aquarum sextiarum universitatis vetera et nova statua, con
stitutiones et consuetudines.* MDCLXVI.

dant cinq ans, avec sa famille et ses serviteurs propres à l'exercice de son état. En ratifiant ces accords, le conseil de ville indiqua la maison de l'Université, pour l'habitation de Barrier, et ordonna que sa décision serait communiquée à Messieurs de l'Université (1).

Le rétablissement de la santé de Louis XIV, fut pour la France un sujet de réjouissances. Il existe une rélation des fêtes que l'Université d'Aix célébra en cette occasion. On y voit que les facultés de théologie, de jurisprudence et de médecine étaient précédées dans leur marche, par une bande de violons et de hautbois qui exécutaient des morceaux de musique. Trois cents docteurs en robe à la tête desquels marchait le célèbre Saurin, venaient ensuite. Le cortège arriva à la métropôle, au son des violons, des hautbois, des trompettes et de l'orgue. Il y eut ensuite un concert exécuté par deux corps de musique qui chantaient des motets en l'honneur du Roi, ce qui dura jusqu'à la messe. Une décharge de mousqueterie et de boëtes, le son des cloches et le bruit des tambours, suivirent l'exaudiat. Les violons, les hautbois, les orgues, les fifres et les tambourins exécutèrent à leur tour divers morceaux de musique et accompagnèrent le cortège. Après l'exaudiat, le primicier se rendit à la place des Prêcheurs, suivi par près de trois cents docteurs, le flambeau à la main et précédés des hautbois, des violons, etc. Dans la soirée, des chœurs de musiciens parcouraient les rues qui étaient ornées d'arcs de triomphe, parées d'étoffes et richement illuminées. Il y eut ensuite deux feux d'artifice et une piramide de 40 pieds de hauteur, jetant partout des bombes, des fusées et des lances à feu, tandis que deux corps de

(1) *Notice sur l'ancienne Université d'Aix*, par Ant. Henricy, dans le *recueil de mém. et autres pièces de prose et de vers de la Société acad. d'Aix*, année 1827, pag. 5 et 6.

musique placés sur des amphithéatres, fesaient retentir les airs de leurs joyeuses simphonies. Enfin ces divers corps de musicien se réunirent et terminèrent par des concerts qui durèrent jusqu'au jour(1).

Rue Venel. — Les habitués du théâtre connaissent l'opéra comique intitulé : M. *Deschalumeaux*, dont la musique est du compositeur GAVEAU. Beaucoup d'entr'eux savent que le fond de cette pièce est une anecdote véritable, qu'on a arrangée pour la scène, en l'amplifiant un peu seulement. Mais presque tous ignorent que le fait est arrivé à Aix et non à Marseille, dans la maison de M. de VENEL et non à l'hôtel de M. de VILLARS, gouverneur de Provence.

Gaspard de VENEL, né à Aix, fut reçu conseiller au Parlement de Provence en 1633. Il figure dans le parnasse provençal du P. BOUGEREL, comme auteur d'un grand nombre de pièces provençales qui n'ont pas été recueillies. Il donna, en 1676, une tragédie française intitulée. *Jephté* (2), et qui fut imprimée. Il avait épousé Magdelaine de GAILLARD VENTABREN, femme d'un grand mérite, qui joua un rôle honorable dans les événements du temps, à Aix, et qui se fit adorer des habitants, pendant que la peste exerçait ses ravages dans cette ville. Mme de VENEL fut nommée gouvernante des nièces du cardinal MAZARIN, et ensuite sous-gouvernante des ducs de BOURGOGNE, d'ANJOU et de BERRY. Elle mourut en 1687.

Gaspard de VENEL était connu des provençaux, par son joyeux caractère. Il connaissait mille secrets qui le fesaient passer pour sorcier chez le peuple. Il aimait les plaisirs,

(1) *Rélation des réjouissances que l'Université d'Aix, en Provence, a faites, pour le rétablissement de la santé du Roi.* AIX. GUILLAUME LE GRAND, 1687.

(2) *Bibliothèque des théâtres.*

[illegible]gnait rien pour satisfaire ses goûts. Il mourut en [illegible].

[illegible] été nommé maître des requêtes du palais de la [illegible] conseiller d'Etat; mais son caractère franc, facé[illegible] un peu bruyant, lui rendit insuportable le séjour [illegible]our. Il ne tarda pas à y renoncer pour venir se livrer [illegible] chers provençaux, à son joyeux caractère et à [illegible] pour les beaux arts. Il laissa à sa mort un cabi[illegible]bleaux, sculptures et autres objets, qui valait alors [illegible]cinquante mille écus (1).

[illegible]ison de M. de Venel, située à la rue de ce nom, [illegible] et malgré le grand état de délabrement dans le[illegible] se trouve, elle donne une idée de son ancienne [illegible]ence. Il y a encore une très petite pièce où l'on re[illegible] restes d'ornements et de dorures. On l'appelle [illegible]tion *la chambre du nain*. On parle aussi d'une [illegible] dont le plancher en fer fort mince, était placé [illegible]ier. Avec le secours de cette pièce, de la cham[illegible]cher dont le lit pouvait être enlevé jusqu'au plan[illegible] moyen d'une poulie, et des secrets de physique [illegible]tait possesseur, Gaspard de Venel s'amusait beau[illegible] pauvres benets que leur mauvaise étoile avait fait [illegible]entre ses mains.

[illegible]nasse *provençal, ou les poëtes provençaux qui ont écrit depuis le milieu du XVI*e *siècle, jusqu'à présent* (1748) par le P. Bou[illegible]nanusc.

[illegible]*bservateur provençal*, n° 24.

Notice sur le titre de SOROR ROMÆ *donné à la ville de Marseille*; *par* M. GUINDON, *membre actif.*

L'origine du titre de *soror Romæ*, sœur de Rome, donné à la ville de Marseille, remonte à la plus haute antiquité. Ce titre ne lui a jamais été contesté; il est fondé sur une possession immémoriale, et tous les auteurs anciens qui ont parlé des révolutions des romains avec les gaulois, sont remplis de témoignages qui prouvent *l'amitié vraiment fraternelle* qui unissait le *peuple Roi* avec les Marseillais.

De toute ancienneté on lisait l'inscription suivante sur l'une des portes de Marseille : *hac Roma peto sororem.* Sur la porte opposée qui était la porte royale, on lisait par contre : *hac me reges adeunt*, pour faire allusion aux différents souverains qui étaient venus visiter Marseille. Jules RAYMOND DE SOLIERS, auteur des *antiquités de la ville de Marseille*, traduites en français par Charles Annibal FABROT, et imprimées à Coligni, en 1615, en un volume in-8°, énumère tous les titres de notre ville à l'amitié des romains et les services multipliés qu'elle leur rendit.

Ce n'est pas sans l'avoir mérité, dit-il à la page 60, qu Marseille a été appelée par le Sénat *amie* et *sœur*, puis qu'au rapport de TITE LIVE (1), nul Roi n'était appelé au et associé du peuple romain qu'il ne l'eut bien mérité.

A ces témoignages nous devons joindre celui des éditeurs de nos anciens statuts imprimés à Marseille, en 1651. Pierre HENDREICH dans son traité intitulé : *Massilia*, a déployé une grande érudition pour justifier ce titre qui

(1) *Livre premier de la guerre de* MACÉDOINE.

prenait la ville de Marseille, d'après les citations d'un grand nombre d'auteurs anciens.

Après HENDREICH, M. de RUFFI, dans son histoire de Marseille, rapporte les services des marseillais envers les romains, il ajoute après avoir parlé de ces services :

« Les romains, comme nous l'avons vu, ne voulurent pas qu'on leur attribuât que de si grands bienfaits fussent suivis d'ingratitude ; les glorieux titres et les grands éloges qu'ils donnèrent à la ville de Marseille, l'appelant leur sœur, leur bonne alliée très fidèle et très généreuse, sont des marques évidentes de ce sentiment, etc. »

L'oraison de CICERON *pro fonteio*, citée par M. de RUFFI, est en effet, un des plus beaux monuments de la reconnaissance des romains pour la ville de Marseille ; on y trouve trois ou quatre passages plus positifs les uns que les autres en faveur de l'alliance étroite des deux villes ; la première fois que l'orateur romain en parle, il emploie l'expression : *Massilia de quà ante dixi*, *Marseille dont j'ai déjà parlé ;* il est hors de doute qu'il n'eut déjà fait *ex professo* l'éloge de cette ville, dans l'exorde de ce discours que le temps nous a ravi.

Les exploits militaires de Marseille, son commerce, sa police, les services qu'elle rendit à la république romaine, et surtout les différents secours qu'elle lui fournit lors de l'invasion des gaulois, engagèrent le Sénat à lui accorder divers privilèges et à l'honorer du titre de *sœur*. JUSTIN au livre 43e, HERODOTE ou plutôt HERODIEN, CICÉRON et MARCELLIN, sont les auteurs cités par M. ARTAUD, dans son mémoire sur l'ancienne législation de Marseille, de qui a été empruntée une partie de ce qui vient d'être lu.

En effet, avant d'aider la ville de Rome dans ses conquêtes, Marseille avait eu la gloire de la secourir dans ses plus urgentes nécessités. A la nouvelle de la prise de Rome par les gaulois, au rapport de JUSTIN, un deuil public fut

ordonné à Marseille, des supplications eurent lieu dans les temples, et tout l'or et l'argent qui se trouvait dans la ville, soit dans le trésor public, soit chez les particuliers, fut remis et envoyé aux gaulois pour racheter la liberté des romains.

« En recońnaissance de ce service, continue l'historien » précité, dans la traduction de l'abbé Paul (tome 2, page » 332), les romains affranchirent les marseillais de tout » tribut; ils leur donnèrent rang parmi les sénateurs dans » les spectacles publics et firent avec eux un traité d'al- » liance dans lequel ils les traitèrent comme leurs égaux. » Cette traduction est exacte à l'exception du passage *immunitas illis decreta*, qui ne peut en aucune manière signifier que les romains affranchirent les marseillais de tout tribut, à l'époque de la prise de Rome par les gaulois. Les romains étaient bien éloignés de pouvoir imposer des tributs aux peuples situés hors de l'Italie; il eut été dérisoire d'en affranchir les marseillais qui habitaient bien au-delà des Alpes. D'ailleurs les romains voyaient encore leur domination contestée à leurs portes, tandis que Marseille donnait déjà des lois à presque tous les peuples des côtes de la Gaule depuis appelée narbonnaise, de la Ligurie et de l'Espagne septentrionale. *Immunitas* signifie bien plutôt l'exemption et la franchise des péages et des droits de douane sur les marchandises que les marseillais apportaient ou allaient chercher à l'embouchure du Tibre. Des peuples qui font des traités sur le pied d'une égalité parfaite, qui pendant cinq à six siècles se secourent réciproquement dans toutes leurs nécessités, se comportent toujours en amis, en alliés fidèles et zélés, sont véritablement des peuples de frères, et leurs villes ont toute sorte de raison pour s'appeler *sœurs*.

Marseille n'a jamais cessé d'être connue comme la très fidèle alliée, la très grande amie, la sœur chérie de Rome;

et si elle osa résister à César, même après que Rome lui eut ouvert ses portes, c'est parce qu'elle fut plus fidèle que Rome. Faut-il être surpris après cela des éloges que Cicéron ne craignit pas de lui donner en plein Sénat, en déclamant contre ceux qui avaient osé porter en triomphe l'image d'une ville si fidèle ? C'est que Marseille s'était véritablement sacrifiée pour défendre contre César la cause de la république et de la liberté romaine.

Le monde entier eut un instant les yeux fixés sur notre cité, et le judicieux historien Dion ne craint pas d'affirmer que si la victoire était demeurée aux marseillais dans le second combat qu'ils livrèrent aux romains, les affaires de César et de Pompée auraient entièrement changé de face. S'ils échouèrent, ce ne fut que par la lâcheté des romains que Pompée avait envoyés sous la conduite de Nasidienus dont les vaisseaux ne prirent aucune part à ce combat.

Ce dévouement de Marseille à la cause de Rome était un dévouement fraternel; il était véritablement filial; il ne faut donc pas être surpris que les romains, sortis de leurs troubles politiques aient rendu à notre ville la liberté de se gouverner par ses propres lois et donné à Marseille le titre de *sœur* qu'elle avait acheté au prix du sang de ses enfants.

Marseille n'a jamais cessé dans ses monuments publics de s'honorer du titre de *sœur de Rome*; elle en a pour ainsi dire fait parade dans l'inscription qui décorait anciennement sa principale porte, et celles que ses magistrats avaient fait placer avec le concours du chef de l'administration civile et militaire de la province. Pour ne citer que les principales, je rappellerai celle qui fut placée en 1719 dans les fondations du bâtiment où sont les bureaux de l'administration de la santé publique, connue sous le nom de *consigne*. Ce titre de *soror Romæ* a fourni la matière de quatre vers latins très ingénieux. Je ne les rapporterai

pas ; mais je ne crois pouvoir mieux terminer cette no-tice que par la copie d'une autre inscription composée p le père BOURGAREL de l'oratoire, et placée en 1726 à la fa-çade de notre Hôtel-de-ville, avec l'assentiment de M. maréchal de VILLARS, à qui elle avait été soumise. l père BOURGAREL a justifié par un grand nombre de passage des auteurs anciens toutes les expressions qu'il a employé dans cette inscription dont il donne l'explication dans un lettre imprimée à Marseille la même année, et réimprimé depuis dans les *mémoires de littérature* (tome 3, pag 290). Cette inscription, dis-je, est également rapporté dans le tome premier de *l'histoire de Provence* du pèr PAPON.

MASSILIA,
PHOCENSIUM FILIA,
ROMŒ SOROR, CARTHAGINIS TERROR,
ATHENARUM EMULA,
ALTRIX DISCIPLINARUM,
GALLORUM AGROS, MORES, ANIMOS
NOVO CULTU ORNAVIT;
ILLUSTRAT QUAM SOLA FIDES;
MUROS QUOS VIX CŒSARI CESSERAT,
CONTRA CAROLUM V
MELIORI OMINE TUETUR;
OMNIUM FERÈ GENTIUM
COMMERCIIS PATENS,
EUROPAM QUAM MODÒ TERRUERAT,
MODÒ DOCUERAT,
ALERE ET DITARE GAUDET.
AN MDCCXXVI, reg. LUD. XV.

ARCHÉOLOGIE.

Analyse du rapport de M. Rouard, *sur les fouilles d'antiquités qui ont été faites à Aix, en* 1841, *par* M. Audouard, *membre actif.*

Monsieur Rouard, bibliothécaire de la ville d'Aix, a fait hommage à la société de statistique, dont il est membre correspondant, d'un *rapport* qu'il a rédigé au nom de la Commission d'archéologie, *sur les fouilles d'antiquités qui ont été faites à Aix dans les premiers mois de* 1841.

Vous m'avez chargé par l'organe de M. le Président, dans une de nos précédentes réunions, de vous donner une analyse de ce travail, qui est accompagné du plan général des fouilles, exécuté par les soins de M. Gendarme de Bévotte, ingénieur de l'arrondissement, qui a dirigé les travaux, ainsi que du dessin des principaux objets découverts. Je viens aujourd'hui m'acquitter de ce devoir. Daignez m'honorer quelques instants de votre bienveillante attention.

Aix, jadis capitale de la Provence, fondée par le proconsul romain Caïus-Sextius Calvinus, 123 ans avant l'ère chrétienne, est, sans contredit, une des villes les plus anciennes des Gaules. Ses eaux thermales, son agréable situation, la beauté de son climat, et le séjour que les légions romaines y firent pendant une longue suite d'années, la rendirent une cité florissante. Devenue, bientôt après sa fondation, métropole de la seconde narbonnaise, elle fut

le siège du prêteur qui gouvernait la province, *provin romana*, et que les historiens de l'époque appellent *aquensis*. Je n'entreprendrai pas de vous dire à l'occas du travail dont vous m'avez chargé, toutes les révolutio les vicissitudes, les bouleversements auxquels la v d'Aix et ses environs, furent en butte pendant plusie siècles, de la part des cimbres, des teutons, des visigo et des bourguignons. Je ne vous dirai pas non plus les sarrasins la saccagèrent, en massacrèrent les ha tants, détruisirent ses monuments, et renversèrent murailles, qu'on ne releva qu'au dixième siècle, sous règne de LOTHAIRE.

Rentrant plus directement dans mon sujet, et suiv pas-à-pas M. ROUARD, je vais vous faire connaître au succinctement que possible le résultat des fouilles qui été faites, l'an dernier, sur le terrain, autrefois, occ par l'enceinte de la ville.

Les explorations qui ont eu lieu tout récemment, et ont aussi offert les résultats les plus satisfaisants, sero sans doute, l'objet d'un nouveau travail, dont nous aur probablement à vous entretenir un peu plus tard.

Ces fouilles ont été entreprises d'après les vœux du C seil-général du département et du Conseil municipal de ville d'Aix. Une somme de deux mille francs y a été con crée, pendant plus de trois mois qu'ont duré les trava Avant d'en dérouler le résultat, M. ROUARD rappelle plupart des recherches et des découvertes de cette nat qui ont été faites à diverses époques sur ce même ter toire, réputé classique à tant de titres. Je n'ai pas crû voir les énumérer ici ; car pour vous les faire bien appr cier, il aurait fallu copier en entier le mémoire dont m'occupe, et auquel je vous renvoie. Qu'il me suffise vous dire que la colonne qui est placée sur le haut de colline Bonaparte n'a pas d'autre origine, et qu'elle

découverte vers la fin du seizième siècle à l'aire du chapitre du côté de l'hôpital.

C'est dans l'enclos de M. Milhaud situé au Nord-Ouest de la ville, et à l'extrémité du faubourg sextius qu'ont été faites les fouilles de 1841, et c'est seulement à 1 mètre et 50 centimètres environ au-dessous du sol actuel que dès les premiers jours on trouva plusieurs bases de colonnes en pierre, sur place, et dans la direction du nord au sud. Une rigole ou canal les longeait dans la même direction. Quelques autres bases de colonnes, placées à l'extérieur de cette rigole qui les longeait encore semblérent annoncer une grande cour intérieure ou péristyle, dont malheureusement diverses plantations qu'il fallut respecter, empêchèrent de reconnaître l'ensemble.

Monsieur Rouard déplore à ce sujet la nécessité où la Commission d'archœologie s'est trouvée d'obtempérer à la volonté du propriétaire qui devait prévaloir avant tout.

Ici se trouvent longuement détaillés les murs, les voûtes, les appartements, les souterrains, les bassins, les mosaïques, les pavés de marbre, de porphyre, appartenant au monument qui a été découvert, et dont les ruines, jointes aux conjectures les plus probables, ont fait penser que c'était un édifice public ou une habitation patricienne.

Une brique consulaire trouvée à la fin de la fouille, semble d'après le rapporteur de la Commission indiquer l'époque présumée de la fondation de l'édifice, et la reporte au deuxième siècle de l'ère vulgaire. Cette brique plus épaisse que les autres qui ont aussi été découvertes porte d'abord au tour onze lettres initiales, dont on n'a pû parvenir jusqu'ici à donner un sens complet et satisfaisant, à l'exception des lettres O. D. que l'on peut expliquer par *opus doliare*, ouvrage de poterie. Mais une seconde ligne, car l'inscription en forme deux, au centre desquelles, et en caractères un peu plus forts, on lit *cos*, pour *consulibus*,

une seconde ligne, dis-je, plus explicite renferme l
mots suivants : *poctino et Aproniano*. Or le consulat de ARRIUR POCTINUS et de L. VENULCIUS APRONIANUS, éta de l'année 123 de J. C., la septième du règne de l'empere ADRIEN, M. ROUARD est très-porté à croire qu'il fa faire remonter à l'année ci-dessus indiquée, la fondati de l'édifice.

Une longue et savante dissertation sur cette brique sur plusieurs autres; sur un vase de forme demi-sphériq sur des bas-reliefs, sur des inscriptions, sur des usten les, sur des bronzes, des médailles, des pièces de monna et sur une foule d'autres objets recueillis sur le même e placement, donnent une haute idée de la capacité du ra porteur, et recommandent son beau travail à toutes personnes qui s'occupent d'archéologie.

Attribution aux SEGOBRIGII *d'une médaille conser au cabinet numismatique de* Marseille; *par* 1 FEAUTRIER, *membre actif.*

La numismatique ne doit pas seulement avoir pour c jet l'étude de l'art chez les anciens. Le but de cette scien ne serait pas complètement atteint, si elle se bornait à no faire assister, en quelque sorte, à la naissance du des et de la gravure, par l'exploration des premiers ess monétaires sortis des mains encore inexercées de l'habit d'Egyne (1). Elle n'aurait pas le degré d'utilité qu'elle d

(1) Les anciens écrivains font honneur de l'invention de monnaie aux habitants de l'Ile d'Egyne, et leur témoignage confirmé par les monuments. — (PONS. *Essai sur la classificat chronologique des médailles grecques*.)

offrir, si elle se contentait de nous conduire d'essais en essais vers des améliorations sensibles dans la fabrication des espèces; de nous faire admirer les chefs-d'œuvre de l'Italie, de la Grèce, de la Sicile, de nous montrer l'art grandissant avec la civilisation; d'observer sa marche rétrograde, comme elle a enregistré ses progrès; de le suivre enfin pas à pas, dans sa décadence, jusqu'à l'état de barbarie où le font descendre les ténèbres qui couvrent la surface du globe après les premiers siècles de l'ère chrétienne. Une mission plus élevée, plus utile encore, est donnée à la numismatique; c'est de servir de phare à l'histoire, de fouiller dans l'obscurité des textes souvent mal compris ou altérés par l'ignorance, d'y répandre des flots de lumière, et d'en faire surgir la vérité.

Une médaille appartenant au cabinet de Marseille m'a paru mériter une mention particulière, soit parce qu'elle est le seul monument, peut-être, qu'il nous reste d'un peuple dont les destinées se confondirent avec celles des fondateurs de notre cité; soit parce qu'elle vient jeter un grand jour sur un point encore incertain de notre histoire locale.

Cette petite médaille d'argent, du poids de deux grammes deux décigrammes, avait été confondue jusqu'ici à cause de la similitude des types, avec les médailles de Marseille; et je dois faire à M. Adrien de Longpérier, attaché au cabinet du Roi, l'honneur d'avoir été le premier à la distinguer dans notre musée numismatique.

Elle offre d'un côté, comme les médailles marseillaises, la tête de Diane, tournée à droite, la chevelure roulée en tresses au tour du front et ornée d'une couronne de laurier, avec l'art et le carquois sur l'épaule gauche, de riches pendants d'oreille en forme de trident, et un collier de perles dont on n'aperçoit plus que quelques vestiges.

Au revers est un lion marchant, à droite, le dos extrêmement relevé; sous le ventre de l'animal on voit la lettre I,

et au-dessus non pas la légende ΜΑΣΣΑ ou ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ, mais l'abréviation CEΓOB, qui ne peut désigner, je crois, qu'un peuple appelé *Segobrigii*.

Voyons qu'elle était la position géographique de ce peuple.

La dénomination de *Segobrigii* ou *segobrigenses* ne peut s'appliquer qu'aux habitants de *Segobriga*, ville de l'Espagne tarragonnaise, que l'on croit être aujourd'hui Ségorbe, dans le royaume de Valence, ou à ceux d'une tribu gauloise, dans la narbonnaise, citée par Justin sous le nom de *segoregii*, et, dans les dernières éditions de cet historien seulement, sous ceux de *segobrigii* ou *segobrii*.

Il serait superflu de faire remarquer que la médaille du cabinet de Marseille ne saurait être classée parmi les impériales de *segobriga*, avec lesquelles elle ne peut avoir aucune espèce de rapport.

Quant aux médailles autonomes de cette ville, elles ne diffèrent pas moins de celles des anciens marseillais, qui n'ont jamais eu avec *segobriga* des relations de commerce ou d'amitié. On ne connaît d'ailleurs aucune monnaie d'argent de *segobriga*; et la légende de notre médaille ne saurait, par conséquent, désigner les habitants de la ville espagnole.

A quel peuple doit-elle donc être attribuée ? Si l'on fait attention qu'elle offre tous les caractères des médailles de *massilia*; que Diane y est représentée, comme sur celles-ci, avec le costume qu'on donnait à la déesse de la chasse; qu'elle est également armée de l'arc et des traits avec lesquels elle terrassait sa proie; que les habitants des forêts se trouvent, à leur tour, représentés, au revers, par le lion, le plus redoutable de tous; que ce roi des animaux y a absolument la même attitude exagérée que sur celles des médailles marseillaises dont l'exécution laisse aussi beaucoup à désirer, on ne saurait s'empêcher de reconnaître,

une imitation aussi complète, l'intention de resserrer liens d'amitié, ou de faciliter des rapports commerciaux. quelle tribu devait entretenir avec les marseillais des tions plus étroites que celle dont le chef accueillit avec de générosité la colonie phocéenne qui vint improviser ville grecque aux bords méditerranées? Les deux peu- fondus, en quelque sorte, en un seul par le mariage la fille de NANN ou NANNUS, Roi de la tribu gauloise, PROTIS, ou comme l'a établi la critique moderne, avec e, chef de la colonie phocéenne, n'est-il pas tout rel d'admettre que l'une des deux nations imita la mon- de l'autre, pour rendre plus faciles les rapports suivis devaient entretenir? Les autres peuples voisins, au contraire, n'avaient aucun motif pour substituer à leur numéraire, déjà connu dans le commerce, celui d'une co- lonie dont la prospérité toujours croissante leur inspirait une vive inquiétude, et qu'ils devaient regarder comme un ennemi redoutable.

Cette médaille précieuse n'est point inédite, comme je l'avais cru d'abord. Elle a été publiée, il y a peu de temps, par M. CONBROUSE, et M. LELEWEL en a parlé dans son type *gaulois*, en penchant pour l'attribution aux *sego- regii*.

L'un des savants rédacteurs de la *Revue numismatique*, M. de la SAUSSAYE, m'a fait connaître que l'exemplaire qui été publié et qui se trouve aujourd'hui dans son cabinet, Blois, porte la légende plus complète CEΓOBI, et que cette circonstance l'a déterminé à adopter une attribution qui est ni celle de M. LELEWEL ni la mienne.

La médaille de M. de la SAUSSAYE, dont il a bien voulu adresser une empreinte, me semble trop bien conservée pour que je puisse supposer qu'il faut lire CEΓOBP au lieu CEΓOBI. Mais en admettant cette dernière leçon, l'attri- tion que je propose me paraît encore assez plausible pour

persister dans mon opinion. On sait que les Grecs, pa raison d'euphonie, supprimaient souvent la lettre P, qu l'on trouve dans les mots latins correspondants. C'est ainsi que le mot *Ligures*, nom du peuple qui habitait les côte maritimes comprises entre les Pyrénées et l'Arno, est écri en grec Λίγυες. La suppression de la consonne P dans l légende de notre médaille n'aurait donc rien d'invraisem blable; et si, d'ailleurs, on observe que Diane n'offre pa seulement les attributs de la déesse de la chasse, mai qu'elle porte aussi le trident, emblême de l'empire de mers; si l'on fait attention surtout que les types de la mon naie qui nous occupe sont la reproduction la plus exacte, la plus scrupuleuse des types marseillais, on n'aura aucun peine à croire que la médaille conservée dans le cabinet de Marseille a dû avoir été frappée par un peuple maritime et l'on sera tout naturellement porté à admettre que ce peu ple est celui qui accorda si généreusement aux phocéens l terrain nécessaire pour bâtir leur ville, et dont les desti nées se confondirent avec celles de la colonie nouvelle pa l'union de la princesse gauloise avec le chef de l'expéditio ionienne.

Il me reste à examiner quel est le vrai nom que portaient les habitants de cette contrée.

Ruffi les appelle *ségorégiens*, et, comme je viens de dire, cette opinion est celle de M. Lelewel, puisq c'est à ce peuple qu'il attribue notre médaille. Ruffi don au Roi de la tribu ligurienne le nom de *Sénan* au lieu *Nannus*, qu'on trouve dans Justin et dans Athénée. Vo le passage de l'historien marseillais : « Les phocéens, d » il, vinrent mouiller heureusement en la terre des *saliei* » où ils trouvèrent à propos de députer leurs chefs et co » ducteurs vers Sénan, Roi des *ségorégiens*, qui faisait » résidence à *Ségorégium*, qu'on croit être la ville d'A » les ou celle de Riés, pour avoir de lui la permission

bâtir une ville sur le bord de la mer et aux extrémités de son royaume. »

La *statistique des Bouches-du-Rhône*, où les premiers événements de la fondation de Marseille n'ont point été [illegible]és, donne d'abord à NANNUS le titre de Roi des *ségobrigiens*; puis une note placée au bas de la même page vient détruire tout-à-coup cette opinion. On y lit :

« Selon la judicieuse remarque du P. PAPON, ce mot de « *ségobrigiens* doit être une corruption de celui de *celto-* « *ligiens*, qui a été donné par SCYLAX aux liguriens de « Provence. »

M. Augustin FABRE, dans son histoire de Marseille, dit, d'après JUSTIN, que la tribu sous la protection de laquelle les phocéens cherchèrent d'abord à se placer en mettant les pieds sur la terre étrangère, était celle des *ségobrygiens*, et que NANNUS en était le chef. Mais il ajoute aussitôt: « La désignation est évidemment erronnée, et, « comme l'a très-bien fait remarquer PAPON, il faut lire « *celto-lygiens* au lieu de *ségobrygiens*. »

Je ne connais qu'une seule histoire où l'opinion de PAPON n'ait pas été reproduite : c'est celle de notre savant compatriote, M. L. MÉRY. Dans l'aperçu géographique qu'on lit à la tête de son *histoire de Provence*, M. L. MÉRY place les *ségobrigii* au nombre des tribus qui composaient le pays connu par les grecs sous le nom de *celto-ligye* et par les romains sous celui de *celto-ligurie*. « Là, dit-il, se « groupaient, en plusieurs confédérations, une multitude « de tribus liguriennes ou gallo-liguriennes. Nous nomme- « rons les *ségobriges* qui accueillirent ave cune hospitalité « si gracieuse l'aventureuse tribu des phocéens. » Plus loin le même auteur en racontant la fête gauloise qui précède l'union du chef de la colonie des phocéens avec la fille de NANN ou NANNUS, désigne également celui-ci sous la dénomination de Roi des *ségobriges*.

Justin étant le seul auteur ancien qui mentionne cette peuplade sous le nom de *ségobrigii*, les historiens modernes ont pu être d'autant plus portés à croire qu'il s'est trompé, que la dénomination n'est pas la même dans toutes les éditions de l'abréviateur de Trogue-Pompée. Toute incertitude sur ce point de notre histoire locale cesserait complètement, si l'attribution que je propose était adoptée; car si le nom d'un peuple peut se conserver quelque part sans corruption, c'est assurément sur la monnaie qu'il a émise. Les historiens n'ont pu nous raconter les faits qui se perdent dans la nuit des temps, que sur la foi de traditions plus ou moins suspectes, et leurs manuscrits ne sont arrivés jusqu'à nous, à travers les siècles, qu'après avoir été reproduits par des copies plus ou moins inexactes. Nous ne saurions donc accorder à l'histoire une confiance entière, surtout lorsqu'il sagit de noms propres, si faciles à dénatnrer.

Mais il n'en est pas ainsi des faits que les médailles se sont chargées de nous transmettre. Ceux-ci n'ayant pu subir aucune altération, nous arrivent avec leur physionomie primitive, et portent avec eux cette autorité qui commande la conviction. Il est vrai qu'on pourrait objecter que notre médaille peut être un monument de reconnaissance élevé par les marseillais en l'honneur de la tribu chez laquelle ils avaient trouvé une si bienveillante hospitalité. Mais en admettant cette suppositiou, qui n'a rien d'invraisemblable, le nom de *ségobrigii* que semble indiquer la légende de la monnaie du cabinet numismatique de Marseille ne serait pas moins celui que portaient les habitants de cette partie de la narbonnaise.

Je ne me dissimule point qu'il y a de la témérité à moi, néophyte de la science, d'oser émettre un avis que je sais d'avance devoir être combattu par un numismatiste d'un aussi grand mérite que M. de la Saussaye; et j'aurais pris,

sans doute, le sage parti de garder un modeste silence, si son attribution m'avait été connue. Mais dans l'ignorance complète où je suis sur ce point, j'ai cru devoir, dans le seul intérêt de la numismatique, exposer les raisons sur lesquelles je fonde mon opinion, tout disposé à me ranger avec empressement à celle qui sortira victorieuse de la discussion.

Rapport de la Commission (1) *chargée par la Société de statistique de Marseille d'examiner le cabinet de* MM. Bosq *frères, membres correspondants à Auriol; par* M. Toulouzan, *membre actif.*

Nous vivons à une époque où il est impossible de nier l'utilité des collections scientifiques qu'elles qu'elles soient; aussi les localités qui en possèdent doivent-elles s'estimer heureuses de pouvoir offrir aux savants les matériaux qu'ils recherchent en tous lieux. Depuis que les belles collections de MM. Zénon Pons, Sollier et autres que la Provence pouvait montrer avec orgueil aux étrangers, ont été dispersées et perdues pour elle, il est bien peu de localités de notre pays, où il se soit trouvé des collecteurs assez patients pour recueillir tous les objets intéressants s'offrant à leurs yeux et former ainsi peu à peu de petits musées utiles à la science.

(1) Membres de la Commission, MM. Barthelémy, Feautrier, Saint Ferréol et Toulouzan.

La Société de statistique de Marseille doit donc consta
et encourager les recherches de ceux qui bien loin de
laisser rebuter par les fatigues et les obstacles ont co
tamment marché et marchent encore dans une voix au
utile aux progrès de la science.

Les frères Bosq sont du petit nombre de ces collecte
infatigables auxquels nous devons un tribut d'éloges.
n'est pas un seul point du pays qu'ils habitent qui n
pas été le but de leurs explorations incessantes.

Ils ont ainsi rassemblé une foule d'objets de toute es
ce et ont fourni une collection dont la variété n'est
un des moindres mérites. En effet, le cabinet de ces M
sieurs renferme à la fois des minéraux, des roches et
fossiles, quelques coquilles vivantes et principalement
objets d'archéologie et de numismatique.

Le plus grand mérite de cette collection, c'est que
plupart des échantillons qui la composent ont été recue
lis sur les lieux mêmes ou dans les environs; aussi avo
nous regardé comme tout-à fait secondaires un assez gra
nombre d'objets de curiosité de divers pays, qui d'ap
notre manière de voir sont bien moins intéressants q
les autres.

Les échantillons minéralogiques du cabinet Bosq, qui
été recueillis dans la contrée, sont peu nombreux et provi
nent presque tous des platrières d'Auriol; ainsi on v
parmi eux une grande variété de pyrites (sulfure de fer).
en est de même des roches et des fossiles qui sont surt
intéressants parce qu'ils ont été pris sur les lieux.

Parmi les fossiles, on remarque une grande quant
d'hyppurites, d'ammonites et de térébratules, parmi le
quelles on regrette de ne trouver que peu d'espèces dif
rentes; cette série de fossiles est encore enrichie d'oss
ments et de dents de diverses espèces.

Les coquilles vivantes du cabinet sont en très petit no

bre et cela se conçoit très bien ; le pays n'est pas très riche en ce genre et il était assez difficile pour ces Messieurs de se procurer des coquilles exotiques. D'ailleurs ces dernières se trouvent dans toutes les collections et offrent par cette raison peu d'intérêt dans un cabinet comme celui dont nous parlons.

La partie archéologique et numismatique de la collection est en même temps la plus riche et la plus curieuse.

On y remarque tout d'abord une série remarquable de bagues antiques, parmi lesquelles on trouve des camées, quelques annulaires et un anneau de chevalier en argent. Après les bagues, viennent les médailles au nombre de 1,000 environ, qui recueillies en très grande partie dans le pays offrent par cela seul beaucoup d'intérêt. Ces médailles sont marseillaises, gauloises, romaines ou grecques; et si elles ne sont pas assez nombreuses pour former des suites complètes, elles présentent du moins plusieurs raretés d'une bonne conservation et qui pourraient servir à remplir bien des lacunes dans d'autres collections.

La collection renferme en outre plusieurs pierres tumulaires portant des inscriptions la plupart inédites; on remarque parmi elles une pierre qui a été dessinée et décrite dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, elle parait avoir été un cadran solaire puisque on remarque sur sa surface la place du stile et les lignes horaires, mais cette surface offre cela de particulier qu'elle est concave et triangulaire.

Nous avons dit que MM. Bosq possédaient aussi un assez grand nombre d'objets d'arts et de curiosité de divers pays et bien que nous les regardions comme secondaires dans un cabinet de ce genre, ils n'en sont pas moins intéressants en eux mêmes. Ce sont par exemple des armes, les fruits de différentes contrées, des figurines et des amulettes égyptiennes, etc.

En un mot, la collection que nous avons été char
d'examiner renferme beaucoup, et même à certains égar
elle renferme beaucoup trop, car pour y trouver quelq
échantillon remarquable il faut souvent le chercher au n
lieu de plusieurs autres de la même espèce, moins curie
et par suite inutiles.

Cet inconvénient, qui n'enlève rien d'ailleurs au mér
du cabinet Bosq est la conséquence naturelle et forcée
la position de ces Messieurs et l'on a lieu de s'étonn
non du mélange quelquefois un peu confus qui règne da
leur collection, mais de la patience et de la persévéran
qu'ils ont déployées pour rassembler presque un à un to
les échantillons qu'ils possèdent, et cela sans négliger
travaux assez importants en mécanique. Ainsi leur arde
pour les recherches scientifiques ne les a pas empêchés
fabriquer divers instruments nouveaux dont l'utilité et
simplicité sont également remarquables. On leur doit u
machine pour mouler les comètes, et une autre pour co
fectionner les abat-jours avec une grande régularité,
ont été envoyés ainsi que d'autres objets moins importa
à l'exposition de l'industrie à Paris.

Bien que ces travaux de mécanique soient tout-à-f
en dehors de notre sujet, nous avons cru devoir en d
quelques mots, parce qu'ils expliquent cette confusion q
l'on remarque dans le cabinet de MM. Bosq, qui se so
constamment appliqués à colliger et non à classer. D'a
leurs, ces travaux rendent ces Messieurs encore plus int
ressants et plus dignes d'éloges, non seulement parce qu'
prouvent une grande intelligence et habileté de leur pa
mais encore parce que tout en s'occupant de choses si util
ils n'ont pas craint de consacrer les moments de repos q
leur laissait leur profession, à des explorations sans no
bre et continuelles dans la contrée qu'ils habitent, po
former un cabinet qui malgré ces défauts n'en est p

marquable et qui fait surtout honneur à ses pro-
i.
ımé, la commission exprime de nouveau l'opinion
. les frères Bosq ont bien mérité de leur localité
science en réunissant à leurs frais et avec une
nce infatigable une grande quantité d'objets qui
eussent été perdus pour le pays, peut-être
ır l'étude, et qu'à ce titre la vive sympathie de la
ur est acquise.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE

Résumé analytique des documents statistiques sur France, publiés par le ministre du commerce 1835; *par* M. Jh LOUBON, *membre actif de la Société* —Contribuer par la connaissance des faits à l'amélioratio du commerce de Marseille, à celle de ses manufactures de son agriculture; seconder subsidiairement l'étude de lettres, des sciences et des arts; tel fut le but que se pro posa notre Société en se constituant. Cette première pensé des fondateurs de la Société est clairement exprimée da l'article premier de son règlement. Mais si le commerc de Marseille doit fixer au plus haut degré notre attentio dans nos recherches, il est évident que nos investigation au dehors quelque générales qu'elles soient ne peuvent êtr inutiles. Le commerce de Marseille recueillera un avantag plus immédiat, plus prochain de la communication qui lu sera faite de l'importance des productions naturelles o industrielles, et des ressources de tout genre des contrée et des départements circonvoisins, mais il puisera auss des renseignements utiles dans l'indication de l'étendu du territoire, du produit du sol, de celui des manufac tures de la France, comme encore dans tout ce qui s rattache à ses intérêts généraux et à nos rapports com merciaux avec l'étranger.

Le grand homme qui, dans son passage en ce monde, laissa des traces impérissables de son génie; qui, dirigeant son siècle et grandissant tout ce qui l'approchait, par l'enthousiasme qu'il excitait, a laissé après lui une impulsion de grandiose qui se rattache de nos jours à toutes les conceptions; ce grand homme, dis-je, ne dédaignait pas cette modeste science des faits, objet de nos réunions. Les services rendus par elle à son administration l'ont rendue indispensable à celles qui ont suivi. Le gouvernement du Roi y attache actuellement le plus grand intérêt. Les publications statistiques produites dès l'année 1835, attestent hautement ses sympathies pour ce genre d'étude.

Vous m'avez chargé, Messieurs, de vous donner l'analyse de ces publications; je vais commencer à remplir cette tâche en vous offrant aujourd'hui celle du premier volume publié en 1835 par M. Duchatel, alors ministre du commerce.

Les deux premiers tableaux sont relatifs à l'étendue territoriale de la France divisée par départements et par arrondissements.

Le résumé de ces tableaux nous indique qu'il y a en France: 363 arrondissements, 2,834 cantons; 37,187 communes.

Que l'étendue de la totalité des 86 départements est en hectares de 52,760,279 hectares, et en lieues carrées de 26,709 lieues et 421 mille.

Que cette étendue se divise :

En terres labourables..........	25,559,151 h.	86 ares	24 cent.	ou 12,989 l.c.	41
Prés............	4,834,621	12	42	2,447	3
Vignes.........	2,134,822	11	8	1,080	3
Bois.............	7,412,314	69	25	3,757	5
Vergers, pépinières et jardins..	643,698	81	31	326	[illegible]
Oseraies, aulnaies et saussaies...	64,489	71	19	32	[illegible]
Etangs, abreuvoirs mares et canaux d'irrigation....	209,431	29	16	106	[illegible]
Landes, pâtis et bruyères......	7,799,672	29	00	3,948	[illegible]
Canaux de navigation	1,631	73	00		[illegible]
Cultures diverses	951,934	25	64	481	[illegible]
Superficie des propriétés bâties..	241,842	00	29	122	[illegible]
Totalité des terres imposables....	49,863,609	88	51	25,243	[illegible]
Non imposables:					
Routes, chemins, places publiques et rues........	1,215,115	41	47	615	[illegible]
Rivières, lacs et ruisseaux.....	454,365	81	84	230	[illegible]
Forêts, domaines non productifs.	1,209,439	90	51	612	[illegible]
Cimetières, églises presbytères, bâtiments publics.	17,774	50	39	8	9
Total général.	52,760,298	52	72	26,710	0

Le total des hectares de la contenance imposable est donc de .... 49,863,609 h. 88 a. 51 c.
Et de la contenance non imposab. 2,896,688 » 64 » 21 »

Le nombre total des propriétés bâties imposables se divise comme suit :

Maisons et bâtiments consacrés à l'habitation, ci	6,642,416	6,767,433.
Moulins à vent et à eau	82,575	
Forges et fourneaux.	4,412	
Fabriques, manufactures et autres usines	38,030	

Le nombre total des propriétaires en France est de 10,896,682

Le nombre des parcelles est de .. 123,360,338

Pour le département des Bouches-du-Rhône.

	Hectares.
Terres labourables	99,050.67.31.
Prés	4,994.92.51.
Vignes	39,490.66. 3.
Bois	63,702.34.21.
Vergers, pépinières et jardins	2.139.25.49.
Oseraies, aulnaies et saussaies...........	3,986.92.14.
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	16,474.51.46.
Landes, patis, bruyères, etc...........	143,725.33.54.
Cultures diverses	106,414.75 88.
Superficie des propriétés bâties..........	1,701.24 64.
Total de la contenance imposable....	481,680.63.21.

Non imposables.

Routes, chemins, places publiques, rues, etc....	8,764.79. 7.	31,310.49.92.
Rivières, lacs et ruisseaux.	22,270.83.90.	
Forêts, domaines non productifs	192.29.79.	
Cimetières, églises, presbytères et bâtiments publics	82.57.16.	
		512,991.13.13.



Nombre des propriétés bâties imposables.

Maisons et autres bâtiments consacrés à l'habitation	64,044.
Moulins à vent et à eau	718.
Forges et fourneaux	5.
Fabriques, manufactures et autres usines	67 .
Total du nombre des propriétés bâties	65,440.
Nombre des propriétaires	91,232.
Nombre des parcelles	658,498.

Le N° 3 présente le tableau de la population de la France divisée par départements et par arrondissements d'après le récensement de 1831 qui la porte à 32,569,223. Ce qui donne pour toute la France 1219 par lieue carrée.

Le N° 4 donne le même tableau divisé par départements d'après l'état civil des personnes. Ce qui donne un résultat,

Pour les hommes, de	8,866,422	enfants et non mariés.	
	6,047,841	mariés.	
	722,611	veufs.	
	303,231	militaires.	
Total des hommes	15,940,105		15,940,105.
Et pour les femmes, de	9,069,923	enfants et non mariées	
	6,056,836	mariées.	
	1,502,359	veuves.	
Total des femmes	16,629,118		16,629,118.
En tout			32,569,223.

Le N° 5 présente le tableau par années et par départements, depuis 1824 jusques en 1833, des naissances d'enfants légitimes et d'enfants naturels, et du nombre total des enfants trouvés et abandonnés admis annuellement dans les établissements de bienfaisance pendant cette période décennale.

Le résumé ponr toute la France est que en

1824	le nomb. des enf. lég. a été de 912,978.	Celui des enf. nat. de 71,174.	Celui des enf. trouv. de 33,792.
1825	» » 904,594	» 69,392	» 32,278.
1826	» » 920,720	» 72,471	» 32,876.
1827	» » 909,428	» 70,768	» 32,504.
1828	» » 905,843	» 70,704	» 33,749.
1829	» » 895,176	» 69,351	» 33,141.
1830	» » 898,577	» 69,247	» 33,431.
1831	» » 915,298	» 71,411	» 35,884.
1832	» » 870,509	» 67,677	» 35,435.

En 1833, le travail n'est pas completé, et nous n'avons le chiffre que des enfants trouvés qui est de 33,191.

Le n° 6 nous donne le nombre moyen et les dépenses totales et moyennes, par départements et par années, des enfants trouvés et abandonnés, de 1824 à 1833 inclusivement, et la dépense moyenne pour chaque enfant. Cette dernière dépense moyenne pour toute la France est revenue.

en 1824	à 83 fr.	93 cent.	par an.
1825	83	51	
1826	83	02	
1827	82	92	
1828	82	63	
1829	81	91	
1830	81	22	
1831	81	02	
1832	80	15	
1833	80	31	

Ce qui pour les dix années donne une quotité moyenne de 82 fr. 05 cent.

Le n° 7 offre le tableau par départements des mouvements des enfants trouvés et abandonnés; des dépenses et des ressources qui ont couvert ces dépenses pendant la même période.

Le total des dépenses a été de 97, 775,613 fr.

Le n° 8 présente le tableau général du commerce de la France, de 1815 à 1833, divisé par classes de marchandises importées et exportées. Ne pouvant reproduire ici les détails tous également intéressants, je me bornerai à comparer l'année 1815 avec l'année 1833.

Je dois faire remarquer que ce qui est relatif au numéraire et aux lingots n'est pas compris dans ces tableaux.

Examinons d'abord le commerce spécial.

Importation.

En 1815, elle s'est élevée à 139,752,530 f. pour les matières nècessaires à l'industrie.
41,929,907 pour les objets de consommation naturels.
17,785,224 fabriques

Total 199,467,661.

En 1833, elle est allée jusques à 344,524,041 f. p^r les matières nécessaires à l'industrie.
111,914,600 pour les objets de consommation naturels.
34,698,830 pour ceux fabriqués.

Total, 491,137,471.

Exportation.

En 1815, elle a été de 133,066,434 f. en produits naturels,
284,081,292 en objets manufacturés.

Total, 422,147,776.

Et, en 1833, elle s'est élevée à 154,653,027 f. en produits naturels.
et à 404,772,027 en objets manufacturés.

Ce qui forme un total de 559,425,054 fr.

C'est au reste le chiffre le plus élevé des 19 années.

POUR LE COMMERCE GÉNÉRAL.

Le tableau ne s'étend que depuis l'année 1825 à 1833.

Les importations ont atteint en

1825, le chiffre de.............533,622,392 fr.
1833, celui de.................693,275,752 »

Pour les exportations,

le chiffre, en 1825, est de............667,294,114 fr.
et, en 1833, de...............766,316,312 »

Le n° 9 offre le tableau détaillé des valeurs du commerce de la France avec chacune des puissances de l'Europe, de 1825 à 1833.

Le total des valeurs a déjà été indiqué. Je placerai ici seulement le détail relatif à chacune des puissances et pour deux années comparées.

	Importations.	Exportations.
Angleterre.		
Comm. spécial 1825	27,473,944 f.	67,454,802 f.
» général	38,464,479	99,358,290
» spécial 1833	22,417,151	67,913,132
» général	39,741,659	116,195,858
Pays-Bas, Hollande et Belgique.		
Comm. spécial 1825	67,878,716	56,051,415
» général	79,752,118	75,154,248
Hollande.		
Comm. spécial 1833	4,103,407	11,613,204
» général	5,480,678	16,070,201
Belgique.		
Comm. spécial	53,553,014	43,163,661
» général	68,844,933	52,348,158
Suède et Norwège.		
Comm. spécial 1825	9,701,842	2,620,818
» général	21,038,104	3,098,323
» spécial 1833	13,163,070	2,555,491
» général	13,404,414	3,206,735
Danemark.		
Comm. spécial 1825	936,874	1,363,221
» général	1,001,492	1,432,457
» spécial 1833	2,669,658	1,950,298
» général	2,842,305	2,468,371
Russie.		
Comm. spécial 1825	12,603,967	7,039,553
» général	15,281,195	8,958,959
» spécial 1833	19,533,508	8,036,997
» général	23,103,800	10,555,791

		Importations.	Exportations.
Villes Anséatiques.			
Comm.	spécial 1825	3,352,094 f.	9,086,319 f.
»	général	6,737,029	11,890,485
»	spécial 1833	4,755,772	14,228,494
»	général	8,561,775	18,045,071
Autriche.			
Comm.	spécial 1825	5,304,532	1,106,176
»	général	26,468,464	2,663,250
»	spécial 1833	4,695,244	3,648,823
»	général	48,243,379	6,657,401
Prusse.			
Comm.	spécial 1825	12,283,626	8,474,477
»	général	15,239,711	9,649,657
»	spécial 1833	12,506,238	6,748,980
»	général	20,491,292	7,401,060
Allemagne.			
Comm.	spécial 1825	26,643,603	33,513,854
»	général	29,755,671	35,711,412
»	spécial 1833	21,657,573	37,823,414
»	général	28,367,138	41,945,770
Suisse.			
Comm.	spécial 1825	11,332,241	22,061,527
»	général	18,572,063	31,979,586
»	spécial 1833	11,927,713	32,293,146
»	général	31,168,003	58,191,499
États Sardes.			
Comm.	spécial 1825	49,210,406	30,931,379
»	général	56,338,489	40,451,412
»	spécial 1833	74,709,755	30,193,708
»	général	68,637,600	49,687,122
Toscane et États Romains.			
Comm.	spécial 1825	8,744,149	5,426,874
»	général	12,513,300	6,503,049
»	spécial 1833	7,064,533	8,529,622
»	général	9,538,663	11,691,229

	Importations.	Exportations.
Naples et Sicile.		
Comm. spécial 1825	8,613,735	8,622,051
» général	15,011,007	10,792,909
» spécial 1833	9,504,713	7,179,573
» général	15,127,867	10,927,145
Espagne.		
Comm. spécial 1825	16,273,034	53,272,629
» général	29,516,918	68,652,371
» spécial 1833	30,920,426	44,205,654
» général	43,844,595	62,491,590
Portugal.		
Comm. spécial 1825	1,386,977	3,619,334
» général	1,689,876	4,033,102
» spécial 1833	1,059,105	1,788,083
» général	1,811,978	2,011,724
Turquie et Grèce.		
Comm. spécial 1825	14,687,106	7,760,588
» général	18,607,703	10,158,794
Turquie.		
Comm. spécial 1833	11,048,565	9,183,736
» général	17,164,911	14,412,779
Grèce.		
Comm. spécial 1833	126,414	1,450,331
» général	823,624	1,965,539

Le total du commerce de la France avec l'Europe a été pour les importations, en

1825, commerce spécial, de	276,426,846	} 662,413,865 f.	
» général	385,987,019		
1833 » spécial	305,405,879	} 752,604,493 f.	
» général	447,198,614		

Avec les pays hors d'Europe, en

1825, commerce spécial, de	124,152,634	}	271,788,057 f.
» général	147,635,373		
1833 » spécial	185,731,592	}	431,808,730.
» général	246,077,138		

Le total général d'importations avec l'Europe et les pays hors d'Europe, a été tant pour le commerce spécial que pour le commerce général,

en 1825, de 934,201,922 fr.
et, en 1833, 1,184,413,223.

Le total du commerce d'exportations pour l'Europe, a été, en 1825, pour le commerce spécial de 318,405,017 f
pour le commerce général 420,488,304.
en 1833 pour le commerce spécial 332,506,347.
pour le commerce général 486,273,043.

Et avec les pays hors d'Europe,
en 1825, pour le commerce spécial de 225,476,152.
pour le commerce général 246,805,810.
et, en 1833, pour le commerce spécial 226,918,707.
pour le commerce général 280,043,269.

Le total général des exportations avec l'Europe et les pays hors d'Europe, tant pour le commerce spécial que pour le commerce général, a été

en 1825, de 1,211,175,283 f.
et, en 1833 1,325,741.366.

Le n° 10 comprend l'énoncé des valeurs du commerce de la France avec les Colonies et les pays hors d'Europe, de 1825 à 1833.

Le commerce spécial a vu, dans l'année 1825, les importations atteindre le chiffre de

6,956,627 f.	pour l'Egypte.
4,525,594	Alger et autres côtes d'Afrique.
748,088	les Antilles danoises.
2,227,741	les Antilles espagnoles.
4,632,279	Haïti.
41,300,968	les Etats-Unis.
8,789,123	le Brésil.
1,045,391	le Mexique.
1,728,683	Buénos-Ayres.
895,132	la Colombie.
14,715	le Chili.
133,018	le Pérou.
315,241	l'Ile-Maurice.
46,720	la Chine et la Cochinchine.
1,177,140	les Indes étrangères.
6,503,039	l'Inde française.
16,597,419	la Martinique.
16,774,199	la Guadeloupe.
801,480	la Guyanne française.
6,769,730	Bourbon.
1,165,100	le Sénégal.
578,307	St-Pierre et Miquelon et pêche français
426,950	Epaves et Sauvetages.

Le total du commerce avec les Colonies et les pa hors d'Europe, pour les importations, a été

de 124,152,684 fr.

Et avec l'Europe 276,426,846

Ce qui donne un total général de 400,579,530.

Et, en 1833, les importations se sont élevées en totalit à...............................693,275,752 f

Dont 246,077,138 pour le commerce avec les Coloni et les pays hors d'Europe.

Et 447,198,614 pour le commerce avec l'Europe.

Les exportations en 1825, ont été,

ur l'Egypte......................de fr.	4,390,493.
Alger et autres côtes d'Afrique....	5,979,527.
les Antilles Hollandaises et Anglaises	957.
les Antilles Danoises............	4,148,955.
les Antilles Espagnoles....	10,367,524.
Haïti	8,713,270.
les Etats-Unis................	94,113,270.
le Brésil	9,825,921.
le Mexique....................	14,140,879.
Buénos-Ayres..................	9,064,710.
Colombie......................	5,757,936.
le Chili......................	1,434,865.
le Pérou......................	5,549,295.
l'Ile Maurice..................	1,318,769.
la Chine et la Cochinchine........	149.817.
les Indes Etrangères............	2,989,560.
les Indes Françaises............	775,885.
la Martinique	19,573,526.
la Guadeloupe..................	14,881,180.
la Guyanne française............	2,162,396.
Bourbon	5,558,956.
le Sénégal....................	2,974,868.
Saint-Pierre et Miquelon et pêche française....................	1,603,143.

Le total des exportations pour les Colonies et les pays hors d'Europe a été, en 1825, de.....225,476,152 fr.

Et les exportations pour l'Europe, de..318,405,017

Ce qui donne un total général d'exportations de 543,881,169 fr.

Et, en 1833, les exportations se sont élevées pour les Colonies et les pays hors d'Europe, à....280,043,269 fr.

Et pour l'Europe, à................486,273,043

La totalité de l'exportation, en 1833, est donc de 766,316,312 fr.

Pour le commerce avec Alger et autres côtes d
qui présente un si grand intérêt, nous croyo
reproduire ici tous les détails année par année.

Alger, États barbaresques et autres côtes d'A

			Importations.	Expo
1825	commerce	spécial	4,525,594	5
	»	général	4,975,919	7
1826	»	spécial	3,534,451	2
	»	général	4,307,639	4
1827	»	spécial	6,206,328	2
	»	général	7,083,571	4
1828	»	spécial	3,728,989	2
	»	général	3,785,153	3
1829	»	spécial	6,495	2
	»	général	1,115,539	3
1830	»	spécial	2,414,506	3
	»	général	3,552,555	6

Avec Alger se sont élevées en			les importations,	les exp
1831,	commerce	spécial à	1,423,576	4
	»	général	2,438,053	6
1832	»	spécial	1,257,462	9
	»	général	1,417,698	13,
1833	»	spécial	744,524	15,
	»	général	1,778,393	20,
Avec les autres côtes d'Afrique.				
1831	commerce	spécial	1,146,738	
	»	général	1,084,955	1,
1832	»	spécial	5,418,283	2,
	»	général	7,300,510	4,
1833	»	spécial	7,784,983	2,
	»	général	8,684,745	4,

n° 11 donne enfin le tableau de la valeur des mar- ... importées en France, de 1820. à 1833, avec ...tion des droits de douane. Nous avons fait con- l'importance des importations, nous nous borne- à indiquer que les droits perçus, en 1820, n'avaient ...é de........................ 70,298,990 f.
...n 1833, ils ont atteint le chiffre de 101,611,126.
moyenne de l'importation totale de ces 14 années de 416,112,972 fr. par année.
a moyenne des droits perçus, s'est élevée 782,128 fr. par année.

n° 12 offre le tableau de la navigation de la France ... Colonies et avec les puissances étrangères, pen- ...e période de 14 années, de 1820 à 1833.

En 1820, l'entrée a été,

vec les Colonies.			Avec l'Etranger.		
s.	Tonnage.	Equipages.	Navires.	Tonnage.	Equipages
.	82,609.	5,313.	3,364.	253,333.	23,910.
En 1833.					
.	96,048.	5,224.	3,175.	262,109	22,836.

Le total, en 1820, de la

gation Française.			Navigation Etrangère.	
s.	Tonnage.	Equipages.	Navires.	Tonnage.
.	335,942.	29,223.	4,337.	354.

De la navigation, en 1833,

Française.	Etrangère.
Navires.	Tonnage.
80,670.	690,498.

s. Tonnage.	Equipages.	Navires.	Tonnage.
358,157.	28,080.	5,115.	622.

Navires.	Tonnage.
8,676.	980,892.

En 1820, la sortie a été

Avec les Colonies.			Avec l'Etranger.		
Navires.	Tonnage.	Equipages.	Navires.	Tonnage.	Equipages
394.	92,138.	5,880.	3,359.	215,925.	22,433.
En 1833.					
339.	85,547.	4,711.	3,336.	233,293.	22,928.

Le total de la sortie, en 1820, a été,

Navigation Française.			Navigation Etrangère.	
Navires.	Tonnage.	Equipages.	Navires.	Tonnages. Equipages
3,753.	308,663.	28,313.	5,866.	408,673.
En 1833.				
Navires.	Tonnage.	Equipages.	Navires.	Tonnage.
3,675.	318,840.	27,639.	4,580.	464,028.

Total de la Navigation Française et Etrangère, pour la sortie.

	Navires.	Tonnage.
En 1820	9,619.	716,736.
En 1833	8,255.	782,868.

Le n° 13 est relatif à la grande et petite navigation de la France, c'est-à-dire compris le cabotage et la pêche, toujours pour la même période d'années.

Le n° 14 donne l'état du tonnage de la marine commerciale, de 1826 à 1833, divisé par direction de douane.

Le n° 15 présente l'effectif de la marine marchande et de sa situation au 1er janvier de chaque année, de 1827 à 1833.

Le nombre de navires, au 31 décembre 1833, était de 15,025. Le tonnage était de 647,107.

Enfin, en 1833, au 31 décembre, la division des navires marchands par distinction de classe, était de

1 Navire de	800 tonneaux et audessus	1,000 tonneaux.
2	700 à 800	1,442.
1	600 à 700	625.
44	400 à 500	18,935.
11	500 à 600	5,915.
187	300 à 400	63,902.
539	200 à 300	132,036.
1200	100 à 200	176,403.
1485	60 à 100	118,502.
1037	30 à 60	46,025.
10518	30 ton. et au dessous	82,303.
Le total des navires était de		15,025.
et la totalité du tonnage était de		647,107.

Le n° 16 donne l'état détaillé de la population des Colonies françaises en 1831, divisée par sexes, par âges et par classes.

La population totale est de 374,577,
dont 190,713 du sexe masculin
et 183,864 du sexe féminin.

Les établissements français dans l'Inde, donnent un total général de population de 152,901, dont

76,445	à Pondichéry.
35,895	Chandernagoo.
33,459	Karikal.
3,102	Mahé.
4,000	Vanon.

Le n° 17 fournit l'état général des valeurs des différentes branches du commerce des Colonies françaises, de 1822 à 1832.

En 1832, le total s'est élevé,

Pour la Martinique, à	17,381,981.
la Guadeloupe, à..	17,795,925.
la Guyane, à......	1,882,337.
Bourbon, à........	6,763,222.
le Sénégal, à......	3,268,651.
Total général....	47,092,116.

Le n° 18 indique le nombre des établisements d'industrie agricole et manufacturière, existant en 1831, dans les colonies françaises.

1,318 Sucreries.
2,469 Caffeteries.
332 Cotonneries.
8 Cacaoteries.
101 Raucouyeries.
132 Habitations à épices.
3,492 Plantations de vegétaux alimentaires ;
en tout 7,852 établissements.

Le n° 19 donne le tableau général, par année, des dépenses départementales de 1823 à 1833.

En 1823 41,990,552 fr.
En 1832 56,774,200 fr.

Et le n° 20 celui des dépenses départementales de toute nature pendant l'année 1832, détaillées et divisées par département.

Le n° 21 offre l'état, par département, de la situation financière des communes de la France, indiquant les branches diverses de leurs revenus et de leurs dépenses ordinaires et extraordinaires pendant l'année 1833, et le n° 22 le même état pour les villes chefs lieux de départements.

Le n° 23 présente le tableau, par département, de la situation financière des hôpitaux et hospices de la France pendant l'année 1833, et le mouvement détaillé de leur population, et le n° 24 celui de la situation financière des bureaux de bienfaisance, indiquant les diverses branches de leurs revenus, ainsi que leurs dépenses ordinaires et extraordinaires, pendant la même année.

Le n° 25 n'est que la récapitulation ou le complément de ces divers tableaux.

Le n° 26 fait connaître les prêts faits par les monts de

piété des principales villes de France, de 1801 à 1814.

Le n° 27 est le tableau détaillé, par exercice, des recettes de 1814 à 1832 inclusivement.

En 1822, le total des recettes a été de 953,921,262 fr.
et en 1832, de 1,064,031,296 fr.

Le n° 29 donne l'état par exercice des recettes effectuées sur le produit des portes de 1821 à 1832.

Le total des recettes, en 1821, a été de 23,892,698 fr. 66.
ce total, en 1832, s'est élevé à 34,164,604 fr. 51.

Le n° 30 fournit le montant, par exercice, des recettes effectuées sur les produits de l'enregistrement, du timbre et des domaines, de 1821 à 1832.

Le total général a été, en 1821, de 169,237,138 fr. 18.
et en 1832 de 205,564,026 fr. 84.

Le n° 31 donne le tableau des recettes des droits de douanes et navigation et de la taxe de consommation des Sels.

Le total, en 1821, a été de 128,626,963 fr.
et, en 1832, de 159,693,598 fr.

Le n° 32 offre les produits recouvrés sur les contributions indirectes, tabacs et poudres, de 1821 à 1832.

Le n° 33 fait connaître ce qu'avait rendu la loterie depuis l'an 6 jusques en 1832.

Le n° 34 donne l'état des recettes effectuées sur les produits divers.

Le n° 35 présente le tableau, par mois et par exercice, des recouvrements effectués sur les impôts et revenus indirects, de 1829 à 1835.

Et le n° 36, celui des dépenses, de 1814 à 1821, dont le total a été, en 1821, de 908,344,345 fr.

Le n° 37 offre le tableau général, par exercice et par ministère, des dépenses publiques de 1822 à 1832 inclusivement.

Le n° 38 donne le même état, mais plus détaillé et divisé par chapitre principal de dépense.

Le n° 39 présente la situation des différents fonds, composant la dette inscrite.

Le n° 40, celui des principaux propriétaires de rentes perpétuelles, comme :

Caisse d'amortissement ;
majorats ;
établissements publics ;
trésor royal ;
propriétaires divers.

Le n° 41 offre le tableau, par année, de la situation des rentes viageres du 1er avril 1814 au 1er janvier 1834.

Le n° 42, celui du mouvement des rentes transférées à la caisse d'amortissement du 11 mars 1802 au 1er janvier 1834.

Dans le n° 43, l'on trouve l'indication des négociations de rentes, et des emprunts législatifs.

Le n° 44 est consacré à la mention des pensions inscrites.

Le n° 45 offre la situation des capitaux de cautionnements en numéraire de 1814 au 1er janvier 1834.

Le n° 46, celle des intérêts de ces cautionnements.

Le n° 47 donne, par année, le tableau sommaire des opérations de la Banque de France, depuis son origine jusques en 1834.

Instituée en l'an 8, le minimum de la circulation de ses billets pendant la première année, fut de 8,766,500 f., et le maximum de 23,450,500 fr. ; il fut escompté dans l'année, 111,820,000 fr. Le taux de l'escompte était alors de 6 °/₀ l'an

En l'an 13, le minimum de la circulation fut de 61,309,500 fr. et le maximum de 79,135,000 fr. ; et il fut escompté pour 630,870,000 fr.

Le 14 novembre 1806, le taux de l'escompte fut réduit à 5 °/₀.

Le 4 août 1807, il fut amené à 4 °/o; reporté encore à 5 °/o le 1er mars 1814; rabaissé à 4 °/o le 1er août de la même année; élevé à 5 °/o, le 1er septembre 1815; maintenu ainsi jusques au 1er juin 1819, époque à la quelle le taux fut définitivement fixé à 4 °/o, ainsi qu'il l'est encore.

La circulation des billets de la Banque de France, s'éleva successivement, d'année en année mais ce ne fut qu'en 1807, qu'elle fut portée à 107,613,000 fr. En 1822, elle avait atteint le chiffre de 215,564,500 fr.; en 1832, elle est montée jusques à celui de 258,104,500; en 1834, elle est restée à 222,284,000 fr,

En 1825, 1826, 1827 et 1830, le montant des effets escomptés a atteint annuellement la somme de 600,000,000 fr. environ et depuis lors il n'a pas depassé le chiffre annuel de 306,603,000 fr. Nonobstant cette différence dans le montant des escomptes, les dividendes se sont toujours soutenus à une quotité à peu près pareille.

L'opération des avances sur dépôts de lingots et monnaies d'or et d'argent, n'a commencé qu'en 1808; elle a eu lieu au taux de 4 °/o l'an jusqu'en 1820; depuis cette époque, elle n'est plus qu'à celui d'un °/o l'an.

Le n° 48 donne le cours moyen des effets publics, par trimestre, de 1799 à 1834.

Le n° 49 présente l'effectif des troupes de 1818 à 1832.

Le n° 50 offre l'état des dépenses, par exercice, de chacun des services du ministère de la guerre.

Le n° 51 fournit enfin le tableau, par classe, du nombre des jeunes gens appelés de 1816 à 1833.

Ce premier volume de statistique publié par le ministère en 1835 n'était en quelque sorte que comme un gage des publications qui devaient suivre et dans lesquelles de plus grands développements devaient être donnés. C'est principalement sur tout ce qui est relatif au commerce extérieur que devaient porter ces développements.

Cette tâche a été entièrement remplie dans les volumes qui ont été produits depuis lors, et dont je vous présenterai l'analyse dans une autre séance.

En attendant, je réclame votre indulgence, Messieurs, pour le travail imparfait que je viens de vous offrir.

Rapport, *par* M. J.C. ROUMIEU, *membre actif*, *sur l'extrait d'un mémoire de* M. ROBIQUET, *membre correspondant*, *et intitulé* : *Recherches sur les crimes et les délits*, *etc.*, *en Corse*, *de* 1837 *à* 1841.

Ce n'est pas la première fois que votre attention est appelée sur les savants travaux de M. ROBIQUET, ancien ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. Dans le mois de juin 1835, l'un de nos estimables collègues, M. DELAVAU, vous fit un intéressant rapport sur l'ouvrage de M. ROBIQUET ayant pour titre : *Recherches historiques et statistiques sur la Corse*, » et le mérite de cet ouvrage vous détermina à admettre son auteur au nombre de vos membres correspondants. Plus tard, M. ROBIQUET, dans un travail moins étendu, mais également remarquable, ayant fait connaître, avec détail, les crimes et les délits les plus contraires aux progrès de la civilisation commis en Corse pendant les cinq années 1832-1836, M. DELAVAU fut encore chargé de vous rendre compte de ce travail dont il fit ressortir l'importance morale et statistique dans un rapport aussi concis que lumineux.

Dans son premier ouvrage, M. ROBIQUET avait examiné la Corse dans un vaste ensemble qui embrassait l'histoire ancienne et moderne de l'île, sa constitution géographique et géologique, sa statistique agricole, commerciale et judiciaire, ses mœurs, son industrie, sa richesse, son instruction publique et le mouvement de

sa population. Dans son second travail, M. Robiquet resserrant son cadre primitif, avait concentré ses observations sur la statistique criminelle qui offre en Corse plus d'intérêt peut-être que dans aucune autre partie du monde civilisé.

Plein de sympathie et d'estime pour un pays qu'il a longtemps habité, et où il a exercé les importantes fonctions d'ingénieur, M. Robiquet a mis dans la composition de ces deux ouvrages tant d'érudition et de savoir, et un zèle si consciencieux qu'il serait difficile de rien ajouter aux renseignements statistiques qu'ils contiennent. Toutefois, à la différence de son premier travail qui offrait un tout complet, pouvant, par la généralité de ses aperçus, se suffire en quelque sorte à lui-même, le second qui ne portait que sur une période de cinq années, et qui avait pour objet spécial les délits et les crimes, cette partie si variable de la statistique, demandait nécessairement une continuation. Déjà, en effet, les recherches de M. Robiquet avaient fait connaître que le nombre des homicides qui avaient été en croissant de 1832 à 1834, avait diminué au contraire de 1834 à 1836, et que cette amélioration semblait devoir se continuer en 1837. Il était donc vivement à désirer que le même auteur donnât suite à un travail qu'il avait commencé avec tant de talent et de succès, et pour lequel il possédait déjà de précieux matériaux, et des connaissances personnelles et pratiques qu'on eût vainement cherché peut-être chez tout autre continuateur. Malgré ses nombreuses occupations et la grande distance qui le sépare aujourd'hui de la Corse, M. Robiquet a compris, en homme d'intelligence et de cœur, le devoir que lui imposait un premier service rendu non seulement à la science mais encore à ce pays qu'il aime comme une patrie adoptive, et qui fait, depuis les trois quarts d'un siècle, partie intégrante de la France

aux destinées de laquelle l'unissent désormais les plu glorieux souvenirs. Il a donc continué ses recherches su les crimes et les délits les plus contraires aux progrè de la civilisation commis en Corse pendant une autre pé riode de cinq années, c'est-à-dire de 1837 à 1841. C sont, Messieurs, les résultats de ce nouveau travail que j vais avoir l'honneur de vous présenter dans une analyse aussi rapide que peuvent le permettre la division quelqu peu compliquée des matières et l'importance du sujet.

M. Robiquet a procédé absolument de la même manièr pour les deux périodes quinquennales. Son dernier travai présente, dans une forme identique les mêmes renseigne ments que le premier. Ils se composent l'un et l'autre d douze tableaux principaux, et de cinq tableaux supplé mentaires.

Dans les douze tableaux, il passe successivement e revue les causes et le nombre des homicides ; le nombr absolu et le nombre relatif des personnes qui ont été tuée ou blessées par suite de crimes ou de délits dans chaqu canton et dans chaque arrondissement de la Corse; les ins truments et moyens qui ont servi à commettre les crim ou délits ; le nombre absolu et le nombre proportionnel d personnes qui ont été tuées ou blessées dans chaque canto et dans chaque arrondissement par suite de contestation relatives à des intérêts agricoles ; les crimes ou délits plus directement contraires aux progrès de l'agriculture les crimes ou délits qui font le mieux connaître l'état d l'île sous le rapport du peu de sécurité qui y règne ; l vols à main armée et autres brigandages ; les exemples d la protection que les contumaces, les prévenus et les r tardataires trouvent dans les villages de l'intérieur de l'île les crimes ou délits par suite desquels des femmes ont é tuées ou blessées; les crimes ou délits commis envers d ecclésiastiques; les assassinats, meurtres, tentatives d

ces crimes, blessures et coups entre parents et alliés; enfin le nombre des homicides commis pendant chaque mois et dans chaque saison.

M. Robiquet donne lui même les principaux résultats de ces douze tableaux pour chacun des deux périodes. Ces résultats prouvent que le nombre des homicides qu'on pourrait appeler en Corse, suivant l'énergique expression de l'auteur, *la mortalité criminelle*, a été beaucoup plus faible dans cette ile pendant la deuxième période que pendant la première; que les exemples de brigandages ont été plus rares; que les criminels ont reçu moins de protection dansles villages; en un mot, qu'il y a eu amélioration.

Le plus remarquable des résultats qui attestent cette amélioration, c'est, sans contredit, l'abaissement considérable du nombre des homicides causés pour les inimitiés héréditaires, les querelles de parti et les rivalités de familles. On connaît les mœurs des habitants de la Corse. Le caractère distinctif de ces mœurs, c'est cette soif irrésistible de la vengeance qui, sous le nom de *vendetta*, dispose le corse à se faire justice à lui-même, toutes les fois qu'il a une haine à satisfaire ou une injure à punir. Ce préjugé féroce n'a pas même dans cette île le puissant correctif d'un autre préjugé presque aussi barbare, mais bien moins funeste qui souille les mœurs des peuples les plus civilisés. Nous voulons parler du duel, peu connu en Corse, et qui, quelque criminel et quelque immoral qu'il puisse être, a du moins le triste avantage de terminer le différend dans une seule lutte; tandis que l'implacable *vendetta* se transmet comme un legs sacré, du père au fils, de famille à famille, de génération à génération, et devient ainsi une source perpétuelle de meurtres et d'assassinats.

Pendant la deuxième période, le nombre total des homicides n'a été que de 233, tandis qu'il s'était élevé pen-

dant la première à 338. La différence a donc été de plus des trois dixièmes. Elle a porté principalement sur le nombre des homicides causés par les inimitiés héréditaires qui de 46 s'est trouvé réduit à 27, et sur le nombre des homicides causés par les querelles de parti et les rivalités des familles qui de 25, chiffre assez élevé qu'offrait encore la première période, est descendu pendant la deuxième période, à un seul. La différence a été en sens contraire pour le nombre des homicides causés, soit par des contestations pour intérêts divers, soit par des altercations relatives à des femmes, soit enfin par des intrigues galantes. Une légère augmentation a eu lieu de 1837 à 1841, ce que l'on doit attribuer sans doute à l'accroissement de la richesse, dans presque toute l'étendue de l'île ; car avec la richesse, les mœurs proprement dites se relâchent, et à toutes les passions qui engendrent les crimes vient se joindre la cupidité.

Le nombre total des personnes blessées non mortellement a été, pour la première période, de 487 et, pour la seconde, de 365. La différence en faveur de cette dernière a donc été de plus du cinquième. Elle est due principalement à une sage mesure de police en vertu de laquelle le port d'armes a été défendu, hors le temps de la chasse, même à celui qui est muni d'un permis de port d'armes de chasse. Dans un pays où la moindre contestation, la plus faible injure peut devenir une cause de meurtre entre gens armés, il importait de faire qu'il y eût moins de fusils en campagne ; car on était sur par là de rendre les rencontres, les rixes et les vengeances moins nombreuses, et surtout moins meurtrières. M. Robiquet a constaté que pour l'une et l'autre périodes, le nombre de personnes tuées avec des armes à feu avait été plus grand que le nombre de personnes blessées avec les mêmes armes, tandis que le contraire est arrivé pour le stylet, le poignard et le couteau.

Il a constaté également que pendant la première période les 75 centièmes des personnes tuées ou blessées mortellement, l'avaient été avec des armes à feu; tandis que pour la deuxième période ce rapport n'était plus que des 72 centièmes, et qu'enfin, pour le fusil seul, ce même rapport avait été, pendant la première période, des 49 centièmes, et pour la seconde des 32 centièmes seulement. D'où il conclut avec raison, que la mesure dont il a été parlé plus haut a porté ses fruits, et qu'elle a sauvé la vie à un grand nombre de personnes.

Le nombre absolu et le nombre proportionnel des personnes qui ont été tuées ou blessées dans chaque canton et dans chaque arrondissement, par suite de contestations relatives à des intérêts agricoles, a aussi considérablement diminué pendant la deuxième période. Cette diminution a été moins sensible pour les crimes et les délits le plus directement contraires aux progrès de l'agriculture. Le nombre des bestiaux tués ou blessés par des malfaiteurs, qui avait été de 38 pour la première période, s'est encore élevé à 33 pour la seconde. Des arbres fruitiers ont été coupés; des murs de clôture ont été démolis; plusieurs forêts domaniales, communales ou particulières ont été incendiées; enfin, des ruches et des meules de foin ont été brûlées. Il n'y a pas eu non plus d'amélioration sous le rapport du peu de sécurité qui regne dans l'île. Pendant la deuxième période, 31 coups d'armes à feu ont été tirés la nuit ou le soir contre les portes ou les fenêtres de maisons habitées. Ces lâches et sauvages démonstrations ont pour objet de répandre la terreur dans le sein des familles. Ce sont des insultes ou des menaces; et si, le plus souvent, ces coups d'armes à feu n'atteignent personne, quelque fois, cependant, les balles pénètrent dans l'intérieur des habitations, y font des blessures ou y portent la mort. Les vols à main armée et autres brigandages, offrent pour

la deuxième période un nombre à peu près égal à celui de la première, mais les faits sont en général moins graves, et même aucun d'eux ne présente le caractère d'une froide et sanguinaire cruauté; ce qui certes est bien remarquable dans un pays où la vie de l'homme compte pour si peu.

Il y a eu aussi une amélioration très notable sous le rapport de la protection que les contumaces, les prévenus et les retardataires trouvent dans les villages de l'intérieur de l'île. Les exemples de cette protection s'élevaient au nombre de 19 pour la première période; la seconde n'en offre que 6, dont 2 seulement appartiennent aux quatre dernières années. « On peut donc espérer, dit M. Robiquet, « voir bientôt disparaître entièrement cet esprit de révolte, « cette sympathie pour tous ceux que poursuit la justice « du pays, cette protection armée accordée aux criminels « qui se joignait à plusieurs autres causes pour assurer « leur impunité, et perpétuer ainsi l'état malheureux de l'île. » Le nombre des femmes tuées est demeuré presque stationnaire, et celui des femmes blessées a considérablement augmenté pendant la deuxième période; mais il y a eu une diminution assez importante dans le nombre des délits et des crimes commis envers des ecclésiastiques. Quant aux assassinats, meurtres, blessures et coups entre parens et alliés, le nombre est demeuré à peu près le même pour les deux périodes, ce qui prouve que l'esprit de famille si puissant en Corse, n'empêche pas les querelles qui s'élèvent entre parens ou alliés, de devenir très souvent sanglantes. Enfin, en ce qui touche le nombre d'homicides commis pendant chaque mois et dans chaque saison, les deux périodes, prises séparément, donnent des résultats contradictoires. Mais en réunissant les dix années, on trouve un chiffre plus fort pour le semestre qui comprend le printemps et l'été, que pour celui qui comprend l'automne et l'hyver; d'où l'on peut conclure

qu'en Corse, comme en France, et en général dans tous les pays, l'élévation de la température favorise la disposition à l'homicide, comme elle semble favoriser aussi la disposition au suicide.

Tels sont Messieurs, les résultats comparés des douze tableaux principaux qui comprennent, dans leurs divisions, toutes les recherches sur la statistique criminelle de la Corse, auxquelles s'est livré M. Robiquet. Malgré une évidente amélioration, le mal qui existe est considérable encore. Quant aux causes de ce mal, on doit reconnaître avec l'auteur, qu'elles vont en s'affaiblissant, et que le temps, ici comme partout, est pour le progrès et pour un meilleur avenir.

M. Robiquet, ainsi que je l'ai dit plus haut, avait ajouté à son premier travail, en 1839, cinq tableaux supplémentaires où il comparait :

1° La Corse au continent français pour le nombre d'accusés de crimes jugés contradictoirement pendant les onze années 1826–1836.

2° La Corse et le continent français à eux mêmes pour le nombre d'accusés des crimes les plus graves et les plus nombreux, jugés contradictoirement pendant les cinq premières années et pendant les cinq dernières de cette période.

3° Le nombre d'homicides commis en Corse au nombre de condamnés pour meurtres et assassinats dans l'île, pendant les cinq années 1832-1836.

4° Le nombre de meurtres, d'assassinats et de tentatives de ces crimes, commis en Corse pendant les onze années 1826-1836, au nombre d'individus qui ont été accusés de crimes de cette nature et jugés contradictoirement, et au nombre de ceux de ces accusés qui ont été condamnés pendant cette période.

5° Enfin, le nombre d'accusés jugés contradictoire-

ment pendant la même période, au nombre des condamnés de cette classe pour la Corse et le continent français.

Il a joint cinq tableaux semblables à son dernier travail; et il a même fait porter ses comparaisons sur un plus grand nombre d'années; car, pour plusieurs de ces tableaux supplémentaires, ses recherches s'étendent de 1826 à 1841, c'est-à-dire pendant une période de quinze ans.

Je ne suivrai pas l'auteur dans les développements et les calculs auxquels il s'est livré dans cette partie de son travail. Je me bornerai, Messieurs, à vous faire connaître, tels qu'il les a exposés lui-même, quelques-uns des résultats les plus importans que présentent ces cinq tableaux.

Pendant les 14 années 1826-1839, le nombre proportionnel des accusés jugés contradictoirement a été, pour le meurtre, 33 fois plus grand, et pour l'assassinat 17 fois plus grand en Corse que sur le continent français.

Pendant la même période, en Corse, il n'y a eu qu'un seul accusé d'empoisonnement, et il a été acquitté; aucun accusé de parricide, de complot contre la sûreté de l'État ou autre crime politique, ou de banqueroute frauduleuse.

Pendant les dix années 1832-1841, on a compté, en Corse, 4 homicides pour un condamné à des peines afflictives et infamantes pour meurtre ou assassinat, présent; 52 pour un condamné à mort présent, 93 pour un condamné à mort exécuté.

Pendant les 14 années 1826-1839, en Corse, pour l'assassinat, le meurtre et les tentatives de ces crimes, en ne supposant qu'un coupable par crime, les deux tiers des coupables ont échappé à une peine quelconque.

Enfin, pendant les cinq années 1826-1830 où les fonction du Jury étaient suspendues, on a compté, pour les

crimes contre les personnes, 67 condamnés sur 100 accusés. Pendant les neuf années suivantes, sous l'empire du Jury, pour les crimes de cette nature, il n'y a eu que 63 condamnés sur 100 accusés.

Ce dernier résultat, Messieurs, mérite surtout de fixer votre attention. L'institution du Jury, cette précieuse conquête de la liberté, n'a eu nulle part, de plus ardents détracteurs qu'en Corse. Il faut convenir que dans cette île où la vengeance est presque une vertu, et où le témoin, le Juré et le juge se sont vus long-temps exposés à périr victimes de leur devoir par suite des implacables ressentiments de famille, une institution qui est le fruit d'une philantropie douce et tolérante, et qui exige une civilisation avancée, pouvait difficilement s'acclimater. Aussi, après une première épreuve peu satisfaisante, les fonctions du Jury ont elles été suspendues. Mais le temps a marché, et avec lui le progrès qui a amené le triomphe de la raison sur le préjugé, de l'intelligence sur l'instinct, de l'humanité sur la barbarie. Les continuels rapports de la France avec la Corse, l'influence de sa législation et de ses mœurs sur cette île qui se glorifie aujourd'hui d'appartenir à la grande nation qui lui doit son plus puissant héros, son plus magnifique génie, tout a concouru à rendre possible, et, en beaucoup d'endroits, populaire le jugement par jurés.

En effet, Messieurs, il était impossible que là où la loi appelait le simple citoyen à concourir comme juge à l'administration de la justice, l'âme et le cœur de tout homme probe et libre ne finissent pas par s'élever à la hauteur de ces nobles fonctions. Il n'était pas moins impossible que dans un pays où la religion garde encore son autorité sainte, et dont les habitants, malgré la dureté, la férocité même de leurs mœurs, ne sont pas dépourvus d'intelligence et de sensibilité, on put à jamais confondre

toutes les notions du juste et de l'injuste, et s'obstiner à voir un ennemi mortel dans un témoin qui avait dit, sous la foi du serment, une vérité défavorable, ou dans un juré qui avait rendu un verdict de condamnation avec la fermeté et l'impartialité que lui commandaient sa conscience et la loi. Sans doute, l'institution du Jury en Corse n'offre point encore des résultats aussi satisfaisants qu'en France où elle a jeté déjà de profondes racines. Mais il est juste de reconnaître, d'après les tableaux supplémentaires de M. ROBIQUET, que le nombre des acquittements pour les crimes contre les personnes, pendant la période où les fonctions du Jury ont été suspendues, et pendant celle où l'on a jugé sous l'empire du Jury, offre une différence si minime qu'on peut la considérer comme un gage rassurant d'avenir. Il est, toutefois, une disposition assez fâcheuse qu'on peut reprocher avec raison au Jury corse, c'est une tendance manifeste à reduire les peines les plus graves aux proportions de simples châtiments correctionnels. Pendant les cinq années 1836-1840, le rapport du nombre de condamnés à des peines correctionnelles au nombre total de condamnés, a été : pour le meurtre de 77 sur 100, et pour l'assassinat 26 sur 100. Sur le continent français, pendant la même période, ce rapport a été : pour le meurtre 45 sur 100, et pour l'assassinat 12 sur 100. Ici, la différence entre la Corse et la France est considérable, et l'on devait s'y attendre. Mais on peut dire que, pour la France comme pour la Corse, il y a abus, et que cette funeste disposition du Jury, en substituant trop souvent à une indulgence éclairée l'arbitraire et la faiblesse, fausse la loi. détruit le prestige de la justice, assure l'impunité des coupables, et appelle très sérieusement l'attention et la sollicitude du législateur.

Je ne terminerai pas, Messieurs, ce rapport, sans faire ressortir tout ce qu'il y a de généreux et de dévoué

dans la persévérance avec laquelle M. Robiquet continue ses travaux sur la Corse. Indépendamment de l'intérêt statistique et en quelque sorte matériel qui s'attache à ses recherches, elles offrent un intérêt moral où se révèle toute la pensée de l'auteur. Plein d'amour pour la Corse, il gémirait de la voir résister plus long-temps à l'action civilisatrice qui transforme toute la société européenne. Il sent que le développement de l'industrie, du commerce et de la richesse territoriale de l'île est indispensable pour appeler dans son sein le contact des mœurs étrangères d'un ordre social plus avancé. Il voudrait surtout que la France lui imprimât en quelque sorte son individualité puissante et féconde par la multiplicité des rapports de tout genre que les liens étroits qui ont fait des deux pays une seule patrie doivent nécessairement engendrer. Mais pour cela, il faut (et c'est ce qu'il a constaté avec bonheur,) il faut que la diminution graduelle des crimes et des délits, surtout contre les personnes, produise en Corse une sécurité tutélaire, et atteste au monde que cette île dont le sol est favorable à l'agriculture, qui possède des ports excellents et dont la position commerciale est admirable, a dépouillé enfin sa vieille écorce pour entrer résolument dans la grande famille des nations civilisées, et qu'elle n'a plus conservé de ses mœurs sauvages, de son indépendance effrénée, de ses préjugés sanguinaires, que l'énergie, l'intelligence et la force qui doivent rendre sa marche plus rapide dans la voie de l'amendement et du progrès.

Rapport, *par* M. B. Valz, *membre actif, sur une brochure de* M. J. Bienaymé, *membre correspondant, intitulée : Théorème sur la probabilité des résultats moyens des observations.* — La société m'a chargé de lui rendre compte d'un mémoire imprimé de M. J. Bienaymé, Inspec-

teur général des finances, sur la probabilité des moyens des observations. Dans l'impossibilité qu'il d'analyser ce savant mémoire, composé presque enti de formules analytiques, sans recourir aux symbol pensables pour un pareil sujet, je dois me borner cher à vous faire connaître le point où M. BIENAYI la question, et celui où il l'a conduite, et le servi rendu à la science sous ce rapport.

C'est à LAPLACE qu'est due la solution du problè ral, quelle est la probabilité de l'écart d'une moyei entre un grand nombre d'observations[1], lorsqu'o la loi des probabilités des écarts partiels de chaqu vation, et la règle à laquelle il est parvenu dans s analytique des probabilités est fort simple, mais un auquel il a eu recours pour y parvenir, laissait pla qu'incertitude sur son analyse. M. POISSON, ayant passage difficile, dans ses mémoires insérés dans la c *sance des temps*, a démontré comment la différenc quée disparait à mesure que le nombre des obse augmente. L'étude de ses mémoires a fait penser à AYMÉ qu'il existait quelque moyen de dissiper le leg ge qui subsistait encore, mais il prévient avec ir même, que les procédés qu'il a employés pour y p sont ceux dont LAPLACE a enseigné l'usage, et les c pements donnés par M. POISSON.

Par des considérations délicates, et à l'aide des f connues M. JULES BIENAYMÉ parvient à exprimer l bilité de l'erreur moyenne; il indique la méthode généralement pour un nombre quelconque d'inc et montre que si la démonstration est vraie nombre donné, elle le sera aussi pour l'ordre su Ainsi la formule de LAPLACE démontrée seulem deux inconnues, le sera aussi pour trois, et par su un nombre quelconque.

Cette théorie est de la plus grande importance pour toutes les sciences d'observation et d'expérience, et surtout pour l'astronomie, où l'on peut souvent multiplier presqu'indéfiniment les données d'observation. On parvient donc par là, à les calculer, en reduisant les erreurs au minimum.

Ce savant mémoire donne une haute idée de l'instruction et du génie particulier de son auteur dont l'admission dans un corps scientifique tel que la société de statistique de Marseille, a été si honorable.

Note sur les Rois de France. — Depuis Hugues CAPET (987) jusqu'à CHARLES X inclusivement, 36 souverains, y compris NAPOLEON, ont occupé le trône de France pendant l'espace de 843 ans ; il en résulte que la durée moyenne de chaque régne a été de 23 ans 5 mois.

D'un autre côté, le nombre d'années qu'ont vécu ces 36 souverains est d'environ 864 ans ; la durée moyenne de chaque vie a été de 51 ans, 9 mois et 10 jours. La vie moyenne du peuple n'est que de 33 ans.

Cependant un n'a vécu que quelques jours, c'est le roi JEAN Ier.

Un a vécu moins de 20 ans, c'est FRANÇOIS II.

Trois moins de 30 ans : LOUIS X, CHARLES VII et CHARLES IX.

Quatre moins de 40 ans : PHILIPPE V, CHARLES IV, HENRI III et LOUIS XVI.

Mais aussi 7 ont vécu plus de 40 ans : LOUIS VIII, PHILIPPE III, PHILIPPE IV, JEAN II, CHARLES V, HENRI II et LOUIS XIII.

Dix ont vécu plus de 50 ans : Hugues CAPET, HENRI I, PHILIPPE-AUGUSTE, LOUIS IX, PHILIPPE IV, CHARLES IV, CHARLES VII, LOUIS XII, FRANÇOIS Ier, NAPOLEON.

Sept sont morts à plus de 60 ans : ROBERT, PHILIPPE Ier, LOUIS-LE-GROS, LOUIS VII, LOUIS II, HENRI IV et LOUIS XV.

Deux sont morts après 70 ans : LOUIS XIV à 77 ans passés, et LOUIS XVIII à 70 ans passés.

Il a été donné que CHARLES X ait vécu plus long-temps que tous ses prédécesseurs, et ce prince a dépassé la vie moyenne de près de quarante-sept ans; mais, par compensation, la durée de son règne, qui n'a été que de six ans moins quelques jours, est restée en retour de dix-sept ans, pour égaler la durée moyenne des trente-six règnes précités.

CHARLES X était né le 9 octobre 1757; ainsi, le 9 octobre dernier, il était entré dans sa quatre-vingtième année.

(*Journal des travaux de la Société française de Statistique Universelle.*)

Des mines d'or d'Amérique et des mines d'or de la Sibérie. — Le produit des mines d'Amérique diminue chaque année. Depuis 1810 surtout on ne peut faire une appréciation exacte du déclin de ce même produit.

De 225,000,000 de francs qne produisait l'Amérique au commencement du 19e siècle, elle n'a plus, le Brésil compris, qu'une moyenne de 100,920,950 fr. par année.

Les mines d'Europe ont aussi diminué depuis trente ans, mais celles d'Asie appartenant à la Russie ont un accroissement considérable.

Les mines d'or de la Sibérie suivent une progression entièrement opposée à ce qui se passe dans l'Amérique et dans la plupart des contrées d'Europe. Leur exploitation, nulle jusqn'en 1839, a fournit en 1840 plus de 3,300 kilog. d'or, représentant une valeur de 10 millions et demi de francs, et l'on a lieu de croire qu'en 1841 le produit total aura depassé 5 mille kil. ou 16 millions de francs. (*Id.*)

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT LE SECOND TRIMESTRE 1843.

Séance du 6 *Avril* 1843.

PRÉSIDENCE DE M. MATHERON.

En l'absence de M. le Secrétaire perpétuel retenu chez lui pour cause de maladie, la plume est tenue par M. FEAUTRIER, vice-secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 2 mars dernier est lu et adopté.

Correspondance et ouvrages présentés. — M. Jules JULLIANY, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, fait hommage à la compagnie du troisième et dernier volume de son *essai sur le commerce de Marseille*, *ouvrage couronné*, *en* 1833, *par la commission chargée de décerner le prix fondé par M. le baron* Félix de BEAUJOUR, *deuxième édition.*

Rapporteur, M. le docteur P. M. ROUX.

M. PIETRO-CALCARA remercie la Société de sa nomination au titre de membre correspondant, et adresse les renseignemens biographiques qui lui ont été demandés par M.

le Secrétaire perpétuel, ainsi que deux brochures in-8° qu' a publiées et dont il fait hommage à notre compagnie, la première intitulée :

Esposizione dei molluschi terrestri e fluviatili dei contorni di Palermo.

La deuxième : *Storia naturale dell'isola di Ustica.*

M. Saint Ferréol veut bien se charger de faire un rapport sur ces publications.

Il est déposé sur le bureau :

1° Un ouvrage intitulé : *Recherches statistiques sur la Corse; crimes et délits, pendant une période de 5 années*, par M. Robiquet.

Rapporteur, M. Roumieu.

2° *Un projet de remplacement de la Halle St Jean*, adressé par M. le docteur Revest.

M. Toulouzan est chargé de faire un rapport sur ce travail.

3° *Un exemplaire des extraits des arrêts de la cour d'assises* des Bouches du-Rhône *pendant le quatrième trimestre de* 1842, adressé à notre Société par M. Porte, membre correspondant.

4° Les pages 162 à 191, treizième volume, du *journal des travaux de la société française de statistique universelle.*

5° Un tableau synoptique lytographié des *dépenses générales des ministères de la justice et des cultes ; des affaires étrangères, de l'instruction publique, du commerce, de l'intérieur et des travaux publics, de la guerre, de la marine et des colonies, de* 1822 *à* 1832 *inclusivement.*

6° *Recueil d'actes et autres documents administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône*, année 1843, n° 7.

Rapports. — M. Beuf a la parole pour une seconde lec-

ture de son *rapport* (1) *des opérations de la caisse d'épargne du département des Bouches-du-Rhône en* 1841 *et* 1842.

A cet excellent travail qui est écouté avec intérêt et dans lequel notre estimable collègue fait ressortir la prospérité toujours croissante de la caisse d'épargne de Marseille, qu'il compare avec ses succursales d'Aix, d'Arles et de la Ciotat, sont joints des tableaux synoptiques dont l'un présente les opérations de la caisse d'épargne depuis sa création, en 1821, jusqu'en 1842.

En terminant son rapport, M. Beuf appelle l'attention de l'assemblée sur une proposition faite par M. Firino, dans l'objet de modifier le règlement de la caisse d'épargne, en ce qui touche le mode suivi pour fixer les intérêts à compter aux déposants. Notre honorable collègue, sur le désir que lui en a exprimé M. Alexis Rostan, président de la caisse d'épargne, propose de nommer une Commission qui serait chargée d'examiner la proposition de M. Firino et d'émettre un avis sur la suite dont elle la jugerait susceptible.

Plusieurs membres font observer que la Société de statistique sortirait du cercle de ses attributions en prenant l'initiative dans l'examen d'une question de cette nature, et la proposition de M. Beuf n'est pas adoptée.

—La parole est ensuite à M. Loubon qui fait sur les *documents statistiques de la France*, publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce, un rapport fort intéressant, qui est suivi de vifs applaudissements.

—L'ordre du jour amène enfin un *rapport sur la comète*; par M. Benjamin Valz.

La lecture de ce travail remarquable qui contient des détails pleins d'intérêt sur le phénomène céleste qui en fait

(1) Voyez page 86, n° 1 de ce tome.

l'objet, est écoutée avec l'attention la plus soutenue [illegible] tous les membres, et donne lieu à des observations auxqu les notre savant collègue s'empresse de répondre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève séance.

Séance du 4 Mai 1843.

En l'absence de M. le Président, M. Loubon, Vi Président, occupe le fauteuil.

En l'absence de M. le Secrétaire perpétuel retenu c lui pour cause de maladie, la plume est tenue par M. Fe trier, vice-Secrétaire.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et ado

Correspondance et ouvrages présentés. On dép sur le bureau :

1° Une brochure intitulée : *Recueil agronomiq* publié par la Société des sciences, agriculture et bel lettres du département de Tarn et Garonne, ouvrage o à notre Société en échange du répertoire de ses trava M. Barthelémy veut bien se charger de faire un ra sur cette publication.

2° Les cahiers de février et mars 1843 des *docume sur le commerce à l'intérieur*, ouvrage accordé en à notre Société par M. le ministre de l'agriculture et commerce.

3° Une vingtaine d'exemplaires de *l'éloge historiqu* François Emmanuel Foderé, *l'un des fondateurs d société royale de médecine de Marseille, professeur médecine légale et des épidémies à la faculté de me cine de Strasbourg, etc. par* M. P.-M. Roux, *docteu médecine, secrétaire perpétuel de la Société de sta tique de* Marseille, *prononcé en séance publique d société royale de médecine de* Marseille, *le 4 décem*

1842 ; brochure de 32 pages in-8°, qui, selon les intentions de l'auteur, est distribuée à tous les membres présents à la séance.

4° Un pareil nombre d'exemplaires du *système de recherches statistiques*, adopté par notre Société sur la proposition de notre honorable collègue M. Miége, et imprimée en exécution d'une délibération prise dans l'une des précédentes séances.

Décision. — L'assemblée, après avoir entendu diverses observations présentées par M. Miége, ajourne à l'une des prochaines séances la composition des commissions qui devront être formées d'après le plan par elle adopté, et décide que *l'extrait des délibérations* dont l'impression n'a pu avoir lieu en même temps que celle du travail de M. Miége, sera imprimé séparément et tiré à 500 exemplaires, comme cette brochure, à laquelle il devra être annexé.

Lettre de la société de bienfaisance de Marseille, qui, le 24 avril dernier, invitait notre Société à assister à la séance qui a eu lieu le 30 du même mois dans la salle des tableaux au Musée.

Une députation de la Société de statistique a assisté à cette solennité.

Circulaire de l'académie de Lucques, qui invite notre Société à se faire représenter par quelqu'un de ses membres au congrès scientifique qui doit avoir lieu dans cette ville, du 15 au 30 septembre prochain.

Rapports. — L'ordre du jour appelle le rapport de M. Roumieu sur un travail intitulé : *Recherches statistiques sur la Corse. Crimes. Extrait d'un mémoire de* M. Robiquet, *présenté à l'Académie des sciences morales et politiques le* 13 *juin* 1842.

Notre savant collègue rappelle d'abord qu'au mois de juin 1835, feu M. Delavau fit un rapport sur un ouvrage

de M. Robiquet, ayant pour titre : *Recherches historiq*
et statistiques sur la Corse, et que l'auteur fut réco
pensé par la Société de statistique ; que plus tard
Robiquet, dans un travail moins étendu mais égalem
remarquable, ayant fait connaître avec détail les cri
et délits les plus contraires aux progrès de la civili
tion, commis en Corse pendant les cinq années 1832-18
M. Delavau fut encore chargé d'en rendre compte. —
Robiquet a continué ses recherches sur les mêmes cri
et délits commis en Corse pendant une autre période de c
ans, de 1837 à 1841. M. Roumieu fait ressortir, avec
rare talent d'appréciation et dans un style plein de ch
mes, toute l'importance morale de cette nouvelle publi
tion, qui prouve que le nombre des homicides, qu'on po
rait appeler en Corse, suivant l'énergique expression
M. Robiquet, la *mortalité criminelle*, a été beauco
plus faible dans cette île pendant la deuxième période q
pendant la première ; que les criminels ont reçu moins d
protection dans les villages ; en un mot, qu'il y a eu amé
lioration.

M. Roumieu termine son rapport en proclamant tout ce qu'il y a de généreux et de dévoué dans la persévérance avec laquelle M. Robiquet continue ses travaux sur la Corse.

— La parole est ensuite accordée à M. Audouard, qui lit une *analyse du rapport de* M. Rouard, *bibliothécaire d'Aix, sur les fouilles d'antiquité qui ont été faites dans cette ville en* 1841.

M. Audouard suit pas à pas le travail de M. Rouard, et cite les principales découvertes qu'ont amenées ces fouilles, entreprises par une Commission spéciale d'archéologie, dans l'enclos de M. Milhaud, situé au nord-ouest de la ville d'Aix, à l'extrémité du faubourg Sextius Notre honorable collègue paie un juste tribut d'éloges

à M. Rouard et fait ressortir tout le mérite de son travail, qu'il recommande à l'attention de toutes les personnes qui s'occupent d'archéologie.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 1er Juin 1843

PRÉSIDENCE DE M. MATHERON.

Le procès verbal de la séance du 4 mai dernier est lu et adopté.

On passe à la correspondance, ainsi qu'il suit :

M. le maire de Marseille fait connaître que le sieur Jules Barile vient de lui adresser diverses propositions sur l'emploi des sommes et des intérêts [illegible] de la distribution du prix quinquennal fondé par M. [illegible] Félix de Beaujour, en faveur du meilleur ouvrage sur le commerce de Marseille.

M. le maire désirant soumettre la lettre du sieur Jules Barile à la Commission instituée pour prendre connaissance de tout ce qui a rapport à la distribution du prix Félix de Beaujour, prie la Société [illegible] nommer celui de ses membres qui [illegible] Commission.

M. Miège, désigné par M. le Président, [illegible] accepter cette mission.

M. Julliany fait hommage à la Société de [illegible] contenant des tableaux synoptiques [illegible] du commerce de Marseille pendant les années [illegible]

1841, et sur lesquels a été rédigée la deuxième édition son ouvrage intitulé: *Essai sur le commerce deMarsei*.

La Société accepte avec reconnaissance ces docume intéressants qui témoignent des recherches longues et nibles auxquelles s'est livré l'auteur de cet ouvrage rem quable, et vote des remercîments à M. JULLIANY.

— MM. PLANCHENAULT, GUILLORY aîné, GODARD FAULTRIER, Secrétaires généraux du congrès scientifi de France, adressent le programme des questions que l traitera à la onzième session qui aura lieu à Angers (Ma et Loire) le premier septembre 1843.

Ce programme sera déposé aux archives de la Socié où MM. les membres pourront en prendre connaissan

M. CHAZALLON fait don à la compagnie d'un mém intitulé : *Description d'un nouvel instrument pour m surer la vitesse des vents, et formules relatives à résolution des triangles géodésiques; par* M. CHAZALL *ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur drographe de la marine.*

Rapporteur, M. de VILLENEUVE.

Sont ensuite déposées sur le bureau les publicati suivantes :

1° *Rapport sur le traité pratique des moyens de s vetage de la société générale internationale des n frages, par* M. TAXIL*; extrait des nos* 3 *et* 4 (1842), *bulletin de la société des sciences, belles-lettres et a de la ville de Toulon.*

2° *Recueil de la société d'agriculture, sciences belles-lettres de Rochefort, deux cahiers* in-8° *con nant le compte rendu des séances* depuis le 27 octo 1841, jusqu'au 9 novembre 1842.

3° *Séance publique annuelle de l'Académie des sci ces, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, 18 1842 (brochure in-8° de 28 pages).

Les communications faites, M. le Président appelle l'attention de la Société sur le mode à adopter pour organiser d'une manière convenable les commissions qui devront être formées, d'après le plan précédemment adopté, sur la proposition de M. Miége.

L'assemblée, après avoir entendu plusieurs de ses membres, charge son conseil d'administration de préparer un projet d'organisation, qui sera mis en délibération à l'une des prochaines séances.

Dans le but de voir chacun des membres classés selon sa spécialité et ses goûts, on donnera à tous connaissance du travail du conseil et il leur est accordé un mois de délai pour présenter les observations et les réclamations qu'ils pourraient avoir à faire.

Circulaire. — Il est présenté un projet de circulaire pour MM. les consuls avec lesquels la Société de statistique de Marseille a décidé de se metre en relation afin d'agrandir le cercle de ses travaux, d'après le système de recherches adopté dans l'une des précédentes séances.

L'assemblée adopte cette circulaire, qui exprime toute sa pensée sur le but qu'elle se propose dans ce nouveau plan de recherches.

Afin de rendre les investigations aussi fructueuses que possibles, la Société arrête en même temps qu'un exemplaire du *système de recherches statistiques* sera transmis à chacun de ses membres correspondants, ainsi qu'aux sociétés savantes avec lesquelles elle est en relation.

Rapports. — M. de Villeneuve fait un rapport oral sur les relations de la pente des côtes du Var avec la pente des parties extérieures du sol, et sur les conséquences générales que l'on peut tirer de ces relations pour la formation des continents et le régime des fleuves.

Sur l'invitation de M. le Président, notre savant collègue veut bien promettre de communiquer la notice qu'il a redi-

gée sur ce sujet et dont il sera rendu compte dans le procès verbal de l'une des prochaines séances.

Candidat proposé. — M. Audouard présente M. l'abbé Maurin comme candidat au titre de membre correspondant et dépose sur le bureau à l'appui de cette candidature une notice sur l'église métropole d'Aix. M. Ricard est désigné par M. le Président pour faire le rapport d'usage.

Le scrutin d'élection aura lieu après le délai fixé par le règlement.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du Département des Bouches-du-Rhône.

MÉTÉOROLOGIE.

Des diverses apparitions et révolutions de la grande Comète de 1843 ; par M. Benjamin Valz, *membre actif.*

L'année actuelle nous a offert l'apparition d'une comète fort remarquable par la grande étendue de sa queue, son extrême proximité du soleil et la rapidité de sa disparition. Le 16 mars, à l'entrée de la nuit, la lune pleine depuis le matin n'éclairant plus le ciel, cette comète y étalait une immense queue de 45° de longueur, aux regards surpris des spectateurs, qui n'avaient pu l'appercevoir plutôt, absorbée qu'elle était par la clarté de la lune et du crépuscule.

37

Cependant elle avait pu déjà être apperçue au milieu du jour, dès le 18 février, sur une place publique de Bologne, à l'orient du soleil, et à deux diamètres seulement de ce astre. Elle a été vue aussi à la même époque en plein jour, dans l'Amérique septentrionale, à Parme et à Gênes. Un phénomène de visibilité aussi remarquable, avait été de même observé pour la comète de 1106, qui fut vue à un pied et demi du soleil, et l'on trouvera, en effet, ci-après, qu'il parait que c'est bien la même comète, dans deux de ses apparitions. Le 2 mars, elle fut apperçue à la Havanne, et le 4 mars sous la ligne, sa queue avait 69° de longueur et était fortement courbée vers le sud. Le 7 mars, à Lisbonne, son noyau paraissait plus grand que Jupiter, et sa queue comme un arc-en-ciel sans couleurs. Le soir du 11 mars, elle fut vue à Montpellier et, le 12, à Nice. Le public dont une aussi longue queue avait excité l'attention, accoutumé à voir annoncer à l'avance les phénomènes célestes, et le plus souvent même, les comètes avant qu'elles soient visibles à la simple vue, s'est étonné de n'avoir pas été prévenu, sans trop s'informer s'il y avait possibilité ou non. Mais les astronomes pris à l'improviste par une aussi subite apparition, occasionée par l'extrême proximité du soleil et la prodigieuse rapidité du cours de cet astre, ont mis le plus grand empressement à faire d'abord les observations nécessaires, pour calculer ensuite les circonstances diverses du cours de cet astre extraordinaire. D'après les observations que j'en ai fait, et qui sont rapportées à la fin de ce mémoire, j'ai calculé les éléments qui les accompagnent, et qui montrent que cette comète arrivant de l'hémisphère austral avec une extrême rapidité, s'est précipitée à peu près en ligne droite sur le soleil et a effleuré presque sa surface, dont elle n'était éloignée que de 1/20 du diamètre de cet astre, ce qui devait y faire paraître le soleil sous un angle de 128°, de façon que si l'un de ses bords se trouvait

à l'horizon, l'autre aurait dépassé le zénith de plus du tiers de leur intervalle. Il serait sans doute impossible de se faire la moindre idée d'un aussi terrible phénomène, et de l'effroyable température qui pourrait en résulter. NEWTON a évalué que la comète de 1680, qui était environ trois fois plus éloignée de la surface du soleil, avait dû éprouver une chaleur égale à 2000 fois celle d'un fer rouge. Sans s'arrêter à quelques objections de détail, on concevra qu'une bien moindre chaleur suffirait pour vaporiser entièrement et rendre même lumineuses, toutes les matières propres aux comètes, et former ainsi par le développement de gaz d'une densité moindre que celle de l'Ether, l'immense queue qui a si fortement excité l'attention générale. Elle était encore cependant plus prodigieuse qu'elle ne paraissait en effet, car elle atteignait jusqu'à 63 millions de lieues de longueur, environ le double de la distance de la terre au soleil : c'est la plus grande, reconnue jusqu'à présent, et de plus longues en apparence, l'étaient bien moins en réalité, comme celle de 1769, qui paraissant sous l'angle de 97° n'avait que 16 millions de lieues, et celle de 1680, sous celui de 90°, n'était réellement que de 41 millions. Dans la nuit du 27 février, la comète ne mit que deux heures pour faire le demi tour du soleil en parcourant 820,000 lieues; ce qui revient à la vitesse immense de 7,000 lieues par minute, inconcevable même à la simple imagination ; mais qui n'en est pas moins incontestable et la déduction rigoureuse des calculs les plus certains. Ensuite cet astre s'est éloigné du soleil de la même manière qu'il s'y était précipité, presqu'en ligne droite, et quoique décroissant progressivement de vitesse, il n'a été possible de le suivre que jusqu'au 7 avril, après 21 jours seulement d'apparition. Sa moindre distance à la terre a été de 29 millions de lieues, le 5 mars.

Les historiens antérieurs au 17[e] siecle, imbus des idées

superstitieuses de leur temps, et, voyant dans les comètes, des signes de la colère céleste, des présages de guerres, de famines, de pestes, ou de tremblements de terre, n'auraient pas manqué, suivant l'usage pour les grandes comètes, de décorer celle de cette année de quelqu'une des épithétes *horrendæ magnitudinis*, monstrueuses, horribles; *criniti hirti*, en crinière, hérissées; *acontias* en javelot; *xiphias* en épée; *ceratias*, cornue; *lampadias*, *faces*, flambeaux-ardens; *hippeus*, chevaline, dragon-volant; *Trabes* poutres enflammées. On y voyait jusqu'à l'image de Dieu sous une forme humaine, dans les plus éclatantes, ayant une chevelure argentine; mais heureusement que le flambeau des sciences est venu dissiper de vaines terreurs, et rassurer des esprits frappés d'épouvante. Ces temps déplorables, où les comètes partageaient avec les éclipses, le privilège de porter l'effroi chez les peuples même les plus civilisés, et d'exercer une influence funeste dans les maladies, sur les imaginations troublées, sont encore plus loin de nous par le progrès même des connaissances que par l'intervalle des siècles écoulés. Combien, en effet, doivent-ils paraître éloignés de notre époque ces temps d'ignorance, où le grave et judicieux de Thou disait, dans son histoire universelle : en 1560, à Orleans, durant la tenue des états généraux, nous vîmes une comète, au mois de décembre, signe certain de la mort du roi François II, arrivée le 5 de ce mois où l'apparition de la comète de 1556 effraya tellement Charle-quint, qu'il ne douta point que sa mort ne fut prochaine et qu'il s'écria: *his ergo indiciis*, *me mea fata vocant*, vers qui fut bien amplifié dans cette traduction.

Par la triste comète
Qui brille sur ma tête
Je connais que les cieux
M'appellent de ces lieux.

Cette terreur panique contribua beaucoup, selon les historiens, au dessein qu'il exécuta peu de mois après, de céder la couronne impériale à son frère, après s'être demis déjà de celle d'Espagne en faveur de son fils.

Galeas Visconti, duc de Milan, que ses amis aidèrent à sortir du lit pour voir la comète de 1402, désespéra de la vie à cette vue; car, disait-il, notre père nous a révélé qu'à notre mort une semblable étoile devait paraître, et je rends grace à Dieu de ce qu'il a voulu que ma mort fut annoncée aux hommes par ce signe céleste. C'était, en effet, une assez belle consolation que de se croire ainsi de plus grande importance que tous les autres souverains de l'époque. Il mourut de fait peu de jours après, sans doute par suite de sa frayeur chimérique, observe Pingré, dans sa comélographie.

La mort de Ferdinand le Catholique, fut annoncée aussi, dit-on, par la comète de 1516; celle de Ladislas, roi de Boheme, par une autre, en 1541; celle de Pepin d'Acquitaine, par la comète de 838, qui le montra, dit un historien, à sa lumière funèbre, étouffé dans l'ivresse, comme une bête immonde dans le bourbier, et la peste de Magdebourg par celle de 1474. On vit aussi de fort grandes comètes à la naissance de Mithridate, 131 avant J.C.; à la mort de Jules César, que la flatterie considéra comme la transformation de son âme, rèverie mentionnée dans les métamorphoses d'Ovide; encore d'autres comètes, à la naissance et à la mort de Mahomet, en 597 et 632. Mais combien plus d'évènements de même nature n'ont-ils pas eu lieu sans qu'aucune comète y soit intervenue.

Le pape Caliste III exorcisait dans la même bulle, la comète de 1456, et les turcs dont les succès en Europe, après la prise de Constantinople, alarmaient toute la chretienté. Il établit à ce sujet de sonner les cloches à midi, pour les prières générales des chretiens, ce qui s'est continué depuis.

La grande étendue de la queue de la comète de cette année, la rapidité de son cours, et sa visibilité à proximité du soleil, peuvent faire espérer de pouvoir la reconnaître dans de précédentes apparitions, qui auraient déjà été apperçues. Mais il sera convenable de remarquer d'abord que la forme et la position de l'orbite sont très-défavorables, pour rendre ces apparitions visibles en Europe, et que cet astre ne peut y être apperçu le soir que lorsque son retour a lieu près de l'équinoxe de printemps. A l'équinoxe d'automne, il ne pourrait se voir que le matin, et il serait pour lors plus difficile de le remarquer. Au solstice d'été, il resterait invisible, parcequ'il ne s'écarterait que de quelques degrés du soleil, et il en serait de même à celui d'hiver par l'abaissement audessous de l'horizon. Ces circonstances montrent suffisamment combien la rareté des apparitions rendra plus difficile de constater l'identité et la période de cette comète.

Diodore de Sicile rapporte que la 1e année de la 102e olympiade (371 avant J. C.), un flambeau ardent d'une grandeur extraordinaire, auquel on donna le nom de poutre enflammée, parut durant plusieurs nuits et annonça la perte que firent les Lacédémoniens, de la bataille de Leuctres, et de l'empire de la Grèce qu'ils possedaient depuis 500 ans. Aristote, contemporain de l'apparition, dit qu'elle eut lieu vers le temps du tremblement de terre et de l'inondation de la mer qui englontit l'année précédente Helice et Bura, villes d'Achaïe. Il en décrit assez en détail les circonstances, pour reconnaître l'analogie du cours de cette comète, avec celle de cette année. Au plus fort de l'hiver, dit-il, on vit paraître le soir par un ciel serein, cet astre prodigieux. Le 1er jour, on ne le vit point, il se coucha avant le soleil ; on l'apperçut le 2e jour, le soleil l'ayant laissé derrière lui, quoique à une très-petite distance. Il se cou-

cha aussitôt après le soleil; mais sa lumière (ou plutôt sa queue) s'étendit comme une espèce d'allée d'arbre jusqu'au tiers du ciel, ce qui lui fit donner le nom de route. Il monta jusqu'à la ceinture d'Orion, où il s'évanouit. On voit que la saison et la constellation sont les mêmes qu'en 1843, et les déductions qu'en tire PINGRÉ (*Comét. tom.* I, *p.* 261) sont encore bien favorables à l'identité présumée des deux astres. Son cours apparent, dit-il, était direct, mais son mouvement réel était probablement retrograde. On peut conjecturer avec quelque fondement qu'elle passa par son nœud descendant peu après sa conjonction avec le soleil; il était donc probablement dans le lion (150°). Je crois que son Perihélie pouvait être dans la vierge (210°). Sa moindre distance au soleil a du être beaucoup moindre que celle du soleil à la terre; je me crois fondé à conjecturer que l'inclinaison devait excéder 30°; tels sont, ajoute-t-il, les caractères auxquels on pourra distinguer cette comète dans la suite; et ils ont, en effet, assez d'analogie avec ceux de la comète actuelle. CASSINI avait déjà remarqué la ressemblance qu'elle offrait aussi avec deux autres comètes, ainsi qu'il en sera fait mention dans la suite.

En 1106, on vit d'abord le 4 février, une étoile qui n'était distante du soleil que d'un pied et demi. Elle fut vue ainsi depuis la 3e jusqu'à la 9e heure du jour (de 9 h. 40' à 2 h. 20'). PINGRÉ, qui rapporte ces détails avec les suivants, ne saurait admettre qu'un astre peut être visible à une aussi petite distance du soleil. Mais la comète de cette année a montré qu'il était bien dans l'erreur, ayant été vue encore plus près du soleil, et ses élements pouvant satisfaire à l'apparence susmentionnée. Le 7 février, on commença à decouvrir en Palestine, et le 10, en Chine, une comète. Elle était, le 7, vers le commencement du signe des Poissons. Ce même jour, rapportent trois historiens, une comète parut dans le ciel, et nous snrprit fort. Placée vers le lieu du ciel

où le soleil se couche en hiver, elle étendait un rayon blanchâtre qui ressemblait à une toile de lin. Depuis le commencement de son apparition, tant la comète même que son rayon qui imitait la blancheur de la neige, diminuerent de jour en jour. Les éléments de la comète de 1843, satisferaient bien à ces diverses circonstances, si elle eut été près du soleil, le 4 février, comme c'est mentionné, après avoir passé la veille au périhélie. Mais l'identité des deux astres, déjà seulement probable, ira se confirmant de plus en plus. Selon d'autres chroniques, on vît une grande clarté semblable à une poutre enflammée se joindre à cet astre. En Occident, on ne la vît pour la 1re fois que le 16, et autre part le 18 février. Sa durée varia suivant les circonstances du temps. Selon quelques uns, elle ne parut que durant 15 jours; selon d'autres, elle brula pendant 40 jours, tout le long du carême, et même depuis le 7 février jusqu'au 25 mars. Des auteurs disent que cette comète était très-grande; qu'elle imitait le flambeau du soleil; qu'elle couvrait de ses rayons, une grande partie du ciel; qu'elle était la plus grande de toutes les comètes qu'on eut vues jusqu'alors, et qu'elle jetta la terreur dans tous les esprits.

Cette année dumoins, elle n'a excité que la curiosité publique, mais, par cela même, elle a fait surgir d'innombrables questions et récriminations adressées aux astronomes et d'autant plus étranges, qu'elles étaient souvent dépourvues des plus simples notions scientifiques. La queue de la comète avait, dit on, 60° de longueur, et s'étendait jusques sous la constellation d'Orion. On voit que l'analogie se soutient bien. Mais les observations chinoises plus détaillées, permettront du moins de la confirmer par le calcul, pour lequel il conviendra de remarquer que les mois sont lunaires; que le cycle des jours est porté au nombre de 60, et que l'équinoxe de printemps doit avoir lieu à la 2e lune ou 2e

mois. *Ma-tnon-lin*, savant chinois qui vivait au 13[e] siècle, a rassemblé toutes les comètes qui ont été observées en Chine jusqu'en 1222. D'après la traduction donnée par M. de Guignes fils (*savans étr. tom.* 10 *p.* 74 *et* 75) à la 5[e] des années de *honey-tsing*, répondant à 1106, à la 1[e] lune, au jour *Vou-su* 35[e] du cycle, qui revient au 10 février, une comète sortit (de sa forme invisible) de la contrée occidentale (15° à 21° constellation zodiacale chinoise) comme *suy-sing* (valai-étoile, ou avec une queue). Depuis *Koney*, elle traversa *Leon Goey, Mao* et *Pi*. Entrée en *tcho* (même constellation que *Pi*) on ne la vît plus. L'époque de la disparition n'est pas mentionnée, mais d'après divers historiens occidentaux, ce serait du 25 au 29 mars. Les constellations zodiacales chinoises étant limitées d'après les ascensions droites, sans égard aux déclinaisons, et formant ainsi des fuseaux partagés par l'équateur, ne peuvent être déterminées que d'après les ascensions droites. *Koney* s'étendait alors de 0° à 16° en AR et *Pi* ou *tcho* de 54° à 70° en AR. Or d'après les éléments de 1843, sauf la précession de 10° 17, en 737 ans, et admettant le passage au Périhelie du 3 février, la longitude de la comète aurait été, le 10 février, de 343° 33' et la latitude australe de 15° 40' Ce qui répond à 351° en AR, et le 25 mars longitude 60° 8, et latitude australe 27° 34' ou 63° 35' en AR, rapprochement bien suffisant pour un pareil genre d'observations. La comète ressemblait à la bouche d'un petit vase, la chevelure en était brillante et éparse, la longueur de la queue était de six *tchang*, *trois ché*, ou 63 pieds chinois, évalués à un degré chaque.

En 1491, au commencement de l'année, on vit une grande comète, avec une queue blanchâtre et très-longue, tournée vers l'Orient, dont la marche offre de l'analogie avec celle de 1843, et a été, en conséquence, regardée comme la même. Le 6 janvier, elle était dans les poissons, le

17 dans le Belier, et elle fut vue jusques vers le milieu de février. Mais d'après les éléments de 1843, les latitudes en seraient trop australes, et abaisseraient sa position même au-dessous de l'horizon ; il ne saurait donc y avoir identité entre ces deux astres.

Le 10 mars 1668, CASSINI vit à Bologne, une heure après le coucher du soleil, une queue de comète longue de 25° et large de 1° 1/2, passant par E de l'Eridan. Elle s'étendait depuis la Baleine, près de l'horizon, jusqu'au milieu de l'Eridan. Elle commençait à paraître, en même temps que les étoiles de 3° et 4° grandeur, et d'un jour à l'autre, elle s'avançait vers l'orient et le nord. Le 14 mars, elle était 3° plus au nord, avait 33° de long, et passait par η et π de l'Eridan. Le 19, elle n'avait plus que 15°, et était encore plus au nord de 4°. L'analogie de marche et de position est frappante avec celle de 1843, l'époque n'ayant même que 4 jours d'antériorité seulement. Mais on peut en obtenir une confirmation plus certaine, par les observations mêmes de la tête de cette comète. Déjà « le 5 mars, à 7 h. du » soir, le R. P. VALENTIN ESTAMIUS, étant professeur de « théologie morale à ST-SALVADOR au Bresil, vit cette co- « mète près de l'horizon, vers le coucher du soleil, dont la « tête était très-petite et à peine visible, et qui avait une « queue si brillante, que ceux qui étaient sur le rivage, la « pouvaient voir aisément se peindre dans la mer. Elle res- « semblait à une poutre brillante, de 23° de long. Elle « s'étendait de l'occident vers le midi et elle était presque « parallèle à l'horizon. Cet éclat ne dura que trois jours, « après lesquels, elle diminua considérablement et à me- « sure que l'éclat de cette queue diminuait, sa grandeur « augmentait (NEWTON, *trad. du Chatelet tom. 2 p.* 159). » La tête était au-dessous de θ et η de la Baleine, et la queue se terminait à ς et ♒. Le 7 mars, elle était un peu au-dessous et à coté de l'étoile de la Baleine ayant 12° 42' de lon-

gitude et 15° 46' de latitude australe (PINGRÉ *comét. tom. 2, p. 22 et 23*), l'extremité de la queue frisait ρ de la Baleine. Les 8, 10, 11 mars, la comète s'avança jusqu'au lièvre et à l'Eridan. D'après la proximité de ST-SALVADOR à l'équateur, un astre au-dessous d'une étoile au couchant, aura seulement une longitude plus faible. La différence des méridiens de 2 h. 43', donnera le temps à 9 h. 23' avec les éléments de 1843 sauf 2° 26' de precession en 175 ans, et le Perihélie au 26, 8 février, on aura, le 5 mars, 5° 53' de longitude et 15° 30' de latitude australe, moindres comme ce devait être que celles de *n* ayant alors 6° 36' de longitude et 16° 14 de latitude, et le 7 mars 12° 9' de longitude et 17° 56' de latitude, différant peu de 12° 42' longitud, et 15° 46' latitude de l'étoile, au-dessous, et à coté de laquelle était la comète. Cet accord montre l'identité des deux astres. Le P. CANDONNE vit cette comète à Goa, et en indiqua le cours du 9 au 21 mars, sur une carte qui fût insérée dans le Journal des Lettres d'avril 1670, et reproduite en dernier lieu par les astronomes du collège Romain. Mais il parait que les positions ne peuvent s'en obtenir avec une exactitude convenable, car M. HENDERSON, directeur de l'Observatoire d'Edimbourg, ayant cherché à en deduire l'orbite, parvint d'abord à des éléments bien différents de ceux de 1843, et où le mouvement est direct au lieu d'être retrograde et la distance Perihélie cinquante fois trop grande. Mais d'après l'analogie avec l'apparition de 1843, il employa les éléments qui en résultaient, de cette dernière, au calcul des positions de 1668, et trouva des différences allant à 1° ou 2° et jusqu'à 3° et 6° dans les quatre dernières observations, dont il explique l'erreur en supposant que le noyau n'était plus visible. Les relations de Rome et de Goa mentionnent, en effet, expressément qu'alors les extrémités étaient moins visibles que le milieu de la queue, et disparaissaient même par l'éclat de la lune. Il serait bien pos-

sible de parvenir à des éléments plus satisfaisants; mais il parait qu'il resterait toujours des erreurs d'environ 1°..

Le 26 février 1702, Maufredi vît à Bologne (*Acad. Paris* 1702 *p.* 110) une queue de comète. Le jonr suivant elle passait un peu au-dessous de τ de la Baleine, et entre les deux τ de l'Eridan était dirigée au soleil, et de plus de 30° de long et de 2° de large. Le 2 mars (id p. 107) Maraldi vît à Rome une longue trace de lumière semblable à la queue d'une comète, qui sortait du crépuscule; elle laissait un peu vers le septentrion l'étoile ω de la Baleine, et passait entre l'étoile τ de l'Eridan et π de la Baleine, s'étendant le long du même fleuve. Son extrémité orientale était entre l'étoile υ de l'Eridan, et la plus orientale de la même constellation qui soit sur le tropique du capricorne. Sa longueur environ de 30° était dirigée au soleil, elle était large de 1°, un peu plus à son origine, et allait en diminuant à son extrémité. Sa couleur était blanchâtre comme celle d'un nuage éclairé du soleil. Il reconnut qu'elle se voyait au même endroit du ciel que celle de Cassini en 1668, sur les mêmes constellations, et avec les mêmes étoiles fixes. Elle avait à peu près la même longueur, et la même figure. En comparant l'observation de Maufredi à celle de Maraldi, Cassini reconnut que ce phénomène, comme celui de 1668, se mouvait de l'occident à l'orient en inclinant vers le nord, et que le 10 mars, il aurait été vers les étoiles avec lesquelles il l'observa, le même jour, en 1668. Cette circonstance paraissait décisive à Cassini et Maraldi, qui répoussaient encore le mouvement de la terre, mais elle n'aurait pas la même importance de nos jours. Il y a donc apparence, disait Cassini, que le phénomène de 1702 est le même que nous avions observé en 1668, 34 ans auparavant; et qu'il avait déjà comparé à celui mentionné par Aristote 373 ans avant J. C. Notre phénomène, ajoute-t-il, avait la même figure, il paraissait dans la même par-

tie occidentale du ciel, dans la même saison, proche de la même constellation d'Orion. Il reste à considérer le rapport des intervalles de temps. Or les 2040 ans compris entre les deux époques répondent exactement à 60 révolutions de 34 ans; ce qui devait, en effet, être fort concluant pour CASSINI avec la terre immobile. Il y aurait à expliquer encore comment avec une pareille période, une comète aussi rémarquable, n'a pas été vue plus souvent surtout depuis l'annonce précédente de sa révolution; mais ce qui a été remarqué ci-dessus sur la forme et la position défavorable de l'orbite répond assez à l'objection. Ces observations, qui ne se rapportent qu'à la queue de la comète, montrent bien une grande analogie avec les apparences de cette année, mais ne peuvent suffire à la rigueur des calculs. Deux observations dues à des marins pourront du moins y suppléer.

Au cap de Bonne Esperance, on apperçut cette comète le 20 février au soir après le coucher du soleil; on la releva à l'O. S. O.; elle était fort peu élevée sur l'horizon. En admettant que ce fut à l'entrée de la nuit 1 h. 1/4 après le coucher du soleil, et à 2° au-dessus de l'horizon, ce qui répondrait à 349° en AR. et 20° en D.A. ou 342° en long, et 14° de latitude australe, le calcul, d'après les éléments de 1843, sauf la précession de 1° 57 en 141 ans, et le passage au Perihélie étant porté au 15 février, donnerait à 6 h. du soir, 343° 255' de longitude et 12° 37' de latitude; ce qui ne diffère guère des données précédentes, obtenues encore par simples rélèvements à la boussole (PINGRÉ, *com. t.* 2, *p.* 37.) Le 22 février, par 24 1/2 de latitude sud, et environ 36° de longitude, on vît cette même comète. Le 23, on la découvrit près du Bengale dans le golfe de Pégu, une demi-heure aprés le coucher du soleil. On n'en voyait que la queue à l'O. et O. 1/4 S. O. Cette queue fut couchée 3/4 d'heure après. Les jours suivants, la comète s'éleva davan-

tage sur l'horizon, elle s'éloignait du soleil, allant de l'Ouest au Sud. L'étoile qui terminait la queue par en bas, était petite, mais la queue était longue et claire. Le 28, on était à midi par 15° 10' de latitude nord et 116° 45' de longitude comptée de Ténériffe (erreur de 3° environ, sinon le vaisseau eut été de cette quantité dans l'intérieur des terres). Du commencement de la 1e veille (8 h. du soir) la comète fut relevée à 20° 30. de l'O. au S. Sa hauteur sur l'horizon était de 8° 40'. On relèva aussi l'extrêmité de la queue à l'O. 38° S, à 48° 50' de hauteur, ainsi sa longueur était de 42° 46'. Le temps n'est pas donné avec précision et d'ailleurs on ne pourrait être assuré qu'il fut fort exact. En supposant 8' de moins ou 7 h. 52', la longitude serait de 11° 36' et la latitude australe de 23° 40'. Avec le passage au Perihélie du 14 février, les différences, avec le lieu calculé par les éléments de 1843, n'iraient guère qu'à 1°, peu surprenantes avec des déterminations d'azimuth à la boussole. On peut donc en conclure que c'est bien le même astre, ainsi qu'en 1668, dont la révolution aurait été alors de 34 ans. Mais comment aurait-elle augmenté depuis, et d'où proviendrait ainsi un retard de cinq ans sur les quatre périodes écoulées jusqu'en 1843, car d'après la position des nœuds et la grandeur de l'inclinaison, les perturbations planetaires doivent être peu importantes? Il n'y aurait que celles de Jupiter et de Saturne qui puissent être assez sensibles. La plus forte action de Jupiter aurait eu lieu en 1669, et elle n'était qu'environ $\frac{1}{1500}$ de celle du soleil. Celle de Saturne en 1738 de $\frac{1}{1000}$ A en juger par les perturbations de la comète de Halley, qui sont quatre fois plus fortes, et n'altérent cependant que de $\frac{1}{50}$ la révolution, il ne paraîtrait pas que celles éprouvées par la grande comète, puissent suffire à rendre compte du retard ci-dessus, d'autant que la resistance admise de l'Ether qui doit être bien aug-

mentée par l'accroissement de densité à une aussi extrême proximité du soleil que se trouve le Périhélie, et par la prodigieuse vitesse que la comète y acquiert, devrait diminuer la période. On devait donc se demander quelle nouvelle cause pouvait avoir produit le retard observé. En soumettant cette question à un examen raisonné, il m'a paru qu'on pourrait y répondre d'une manière satisfaisante, en admettant la densité croissante de l'Ether, à laquelle j'ai déjà eu recours pour expliquer les variations des nébulosités des comètes, dans un mémoire (1) publié depuis plus de dix ans. Cette densité, en effet, à une très-forte proximité du soleil, pouvant devenir plus grande que celle de la comète même, il en résulterait pour celle-ci, en pénétrant dans la couche plus dense, une répulsion, pareille à celle qu'éprouverait une sphère de bois ou de liége, projetée dans l'eau, et qui ferait décrire à la comète, abstraction faite de la résistance, une hyperbole, dont le soleil occuperait le foyer extérieur; effet inverse à celui de la résistance du milieu et tendant à augmenter la période, non indéfiniment, toutefois, car il pourrait résulter des deux causes contraires, des séries d'accroissement et de décroissement de période. Les comètes ne pourraient plus alors, comme on l'avait cependant supposé, se précipiter dans le soleil, où les porterait en définitive la résistance de l'Ether. NEWTON, qu'on est toujours dans le cas de citer, quand il est question des comètes, avait déjà expliqué la formation de leurs queues, par la moindre densité des vapeurs qui les composent, obligées de s'élever dans un milieu plus dense. Si donc, pour satisfaire à l'identité présumée des comètes de 1668, 1702, et 1843, on admet une augmentation progressive de six mois dans la durée de la

(1) Le prix d'astronomie, et la médaille de l'Institut furent accordés à ce mémoire en 1832.

période, la 3e apparition aurait eu lieu après 34 1/2 ans, en septembre 1736, et aurait été invisible le soir en Europe. La 4e apparition, après 35 ans, aussi en septembre 1771, invisible encore. La 5e, après 35 1/2 ans, en mars 1807, aurait été visible, mais avec sa faible durée ; les mauvais temps ordinaires à cette époque, et qui ont été si contraires, cette année même, auraient pu empêcher de l'apercevoir. Enfin, après 36 ans, l'apparition de cette année aurait été également favorable. On pourrait objecter à l'explication proposée, que la pénétration des gaz entr'eux empêcherait l'effet de répulsion d'avoir lieu ; mais il faudrait pour cela que cette pénétration s'opéra instantanément, ce qui est bien loin d'être ainsi, les mélanges des gaz étant au contraire fort lents à s'établir, ainsi qu'il résulte de beaucoup de faits observés, et des nombreuses expériences des physiciens. On reconnait aisément, en effet, l'action de cette cause dans les difficultés de ventilation des cuves vinaires des fosses d'aisance, des puits et galeries de mines, et dans le niveau auquel les gaz pesans s'y maintiennent comme à la grotte des chiens, où le gaz acide carbonique, malgré sa faible épaisseur, et son contact permanent avec l'air, ne contient cependant que $\frac{1}{1000}$ de gaz atmosphérique. Un bec d'éclairage, cité par M. Darcet, étant resté ouvert, le gaz enflammé le lendemain, brula la tapisserie selon une ligne aussi bien de niveau, que celle d'un liquide même. Dalton ayant laissé deux gaz en communication pendant une heure, ne reconnut aucune trace de mélange; il ne se manifesta que trois heures après. Berthollet, après 24 heures, ne trouva que 1/4 de gaz acide carbonique, dans le gaz azote en contact, et un tiers après 48 heures. Au bout de 17 jours, ce gaz acide carbonique n'était pas encore complétement mêlé avec l'air atmosphérique (*mém. soc. d'arcueil, tom.* 2, *p.* 463.) D'après Graham (*Quart. J. of. sci.* 1829) la diffusion du chlore n'est pas de 1/4 en

4 heures. Quelques essais qui me sont propres sur la diffusion ascendante de la vapeur d'eau, ont été faits d'après les vitesses d'évaporation à travers diverses épaisseurs de couches d'air. A trois mètres de profondeur dans un cilindre, l'évaporation était réduite à fort peu de chose, et devenait presque insensible; lorsque la vapeur au lieu de s'élever, était obligée de descendre, il aurait fallu plusieurs années, pour n'obtenir que de faibles résultats. Cette lenteur de pénétration des gaz, permettra donc aux énormes volumes des nébulosités cométaires, de n'être pénétrés, durant leurs courtes apparitions, que dans une faible couche extérieure, qui servira en quelque sorte d'enveloppe, propre à préserver la partie intérieure des nébulosités et à les soumettre à la pression du milieu qu'elles traversent avec des vitesses aussi prodigieuses.

La comète sortie des couches plus denses qu'elle même, décrirait de nouveau une trajectoire dont le soleil occuperait encore un foyer intérieur. On pourrait peut-être reconnaître des traces de pareils changements dans les variations successives, qu'on a trouvées cette année dans la distance périhelie de la comète, à mesure que les observations se sont prolongées. Ainsi, les premières ont donné à M. Enke, une orbite hyperbolique, qui aurait pû résulter de l'accroissement de densité du milieu éthéré, et la plus petite de toutes les distances périhelies; de 0,0030 seulement qui, sans être réelle sans doute, satisfesait cependant bien, à la partie de l'orbite, qui pouvait participer encore de l'altération éprouvée vers le périhélie. Ensuite, les distances périhélies suivantes ont été obtenues successivement par M. Secretan-Mercier 0,0039. M. Plautamour 0,0045. M. Bouvard 0,0045. Moi même 0,0052. MM. Laugier et Mauvais progressivement 0,0055, 0,0057, 0,0060. En-

fin, M. Kendall, par les obervations les plus prolongées, en Amérique, 0,0070.

Il paraitrait donc, en définitive, que c'est bien le même astre qui a paru 371 ans avant J. C., en 1106, 1668, 1702 et 1843, dont la révolution varie d'un à deux ans, et que peut espérer de revoir une nouvelle génération vers 1878. Les apparitions à venir offriront le plus grand intérêt pour confirmer ces aperçus et éclaircir des questions fort importantes en astronomie, pour la solution desquelles cette comète paraît des plus favorables.

Observations de la grande Comète de 1843, *faites à l'Observatoire royal de Marseille.*

Epoque.	Temps moy.	Etoiles comparées.	Diff. AR.	Diff. D.	AR. app. ☉	D. Aust ☉
Mars 18.	7 h. 50	N tridan.	— 9' 15"	+ 15' 48"	42° 2' 22"	—9° 47' 17"
27.	7 52	66ᵉ Et. p. 248. h. c.	— 13 0	+ 14 37	56 8 51	7 20 48.
29.	8 6	Piaz. IV. II.	—2° 31 0	—22 5	58 32 15	6 52 59.
»	»	28ᵉ Et. p. 308. h. c.	— 51 15	+ 2 30	58 32 26	6 52 42.
30.	7 45	29ᵉ Et. p. 308. h. c.	— 18 45	+ 13 25	59 38 4	6 39 23.
Avril 2.	7 48	»	+2° 48 15	—24 21	62 45 4	6 1 37.
»	»	38ᵉ Et. p. 308. h. c.	— 42 15	—25 6	62 45 4	6 1 30.
6.	8 0	47ᵉ Et. p. 308. h. c.	+ 33 0	+ 0 30	66 22 24	5 18 30.
7.	8 0	54ᵉ » 308 » »	+ 19 0	+ 4 0	67 13 0	5 7 0.

Eléments qui résultent de ces observations.

Passage au Périhélie, février 1843.	27.43. T. M. de Marseille.
Distance » »	0.0052.
Longitude du Périhélie »	278°. 28'. 5".
Longitude du Nœud ascendant »	359. 29. 10.
Inclinaison	35. 59. 50 mouvement rétrograde.

Observations de la grande Comète de 1843,
à l'Observatoire Royal de Marseille par Mr B. Va

des Nœuds.
Perihélie 27 Février.
Soleil
Orbite de la Comète
36°
Inclinaison.
6 Avr
2 Avril
27 Mars
Nœud desc
18 Mars.
Orbite de la Terre
Projection sur l'Écliptique
18 Mars
27 Mars
2 Avril
6 Avril.
Latit. au 27°

...ations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Juillet 1843.

		du bar.	Extér.		du bar.	Extér.		du bar.	Ext.			Soleil.	du So.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	762,75	19°8	18°9	762,70	19°9	21°4	762,40	20°0	19°9	N.O. assez fort	Serein.		
2	763,10	19,8	18,7	763,60	19,8	20,9	762,85	19,9	22,4	N.O. assez fort	Quelques nuag.		
3	762,55	20,0	18,6	762,25	20,2	22,6	762,00	20,2	22,3	O.	Serein.		
4	761,90	20,3	21,6	761,80	20,3	23,4	761,40	20,4	22,5	S.E. assez f.	Idem, brouillards.		
5	762,25	20,5	22,2	761,90	20,6	25,4	761,55	20,8	26,4	S.E. bonne b.	Idem.		
6	759,55	21,0	22,4	758,90	21,3	29,8	759,00	21,4	27,9	S.E. fort.	Idem.		
7	763,10	21,3	21,5	763,10	21,5	24,8	762,55	21,5	23,5	O.	Idem.		
8	761,20	21,7	21,5	761,35	21,9	23,4	760,20	22,1	24,2	N.O. gr. frais.	Q. n. un p. de pl. à 11 h. du m., h.		
9	758,55	21,8	18,4	757,55	21,8	20,4	756,60	21,8	20,1	N.O. gr. frais.	Très-nuageux.		
10	755,25	21,2	15,4	754,75	21,1	17,8	754,80	21,1	19,9	O. fort.	Couv., un p. de pl. v. 6 et 9 h. m.		0,77
11	757,45	20,5	18,4	757,65	20,5	20,9	757,75	20,5	19,4	N. O. fort.	Très-nuageux.		
12	762,10	20,5	18,5	762,30	20,5	20,4	761,25	20,6	23,5	N. O. gr. frais.	Idem.		
13	763,25	20,5	20,1	762,75	20,6	21,4	762,70	20,6	20,4	O.	Quelq. éclaircis, brouillards.		
14	758,05	20,6	19,7	757,50	20,9	20,3	756,75	21,0	20,4	N.O.	Très-nuag.		
15	757,85	20,6	18,9	758,60	20,7	21,8	758,55	20,8	23,4	O.	Id., un peu de pl. v. 6 h. d. mat.		1,85
16	764,30	20,8	19,6	764,25	21,1	23,4	764,75	21,1	23,7	S.O.	Serein.		
17	766,55	21,1	19,9	766,60	21,3	24,6	765,75	21,3	23,9	O.	Quelq. lég. nuages mais fort rar.		
18	762,55	21,5	22,6	762,10	21,7	26,2	761,00	22,0	25,5	O.	Nuageux, brouil.		
19	758,00	22,2	21,6	757,50	22,3	25,4	756,80	22,4	25,9	S.O.	Serein, écl. cont. v. 9 h. du s., b.		
20	756,70	22,3	16,9	756,60	22,3	19,4	755,90	22,3	21,4	N.O. assez fort	Q. nuag., pl. cette n. et à 6 h. m.		
21	760,60	21,4	17,6	760,65	21,3	19,5	760,40	21,3	21,3	N.O. fort.	Quelq. lég. nuages, mais f. rares	5,59	0,79
22	761,60	21,3	18,4	761,50	21,6	18,5	760,00	21,4	19,4	O. grand fr.	Serein.		
23	758,10	21,2	19,4	757,90	21,2	19,4	757,05	21,2	20,4	O. assez fort.	Nuageux.		
24	759,25	20,7	17,4	759,70	20,5	18,4	759,70	20,4	19,4	N.O. très fort.	Quelq. légers nuag, mais fort rar.		
25	761,55	20,3	17,9	761,00	20,3	21,3	760,45	20,3	21,4	N.O. fort.	Serein.		
26	761,00	20,1	18,7	760,80	20,1	20,9	760,35	20,1	21,4	N.O. fort.	Idem.		
27	762,60	19,8	20,4	762,35	20,3	22,4	761,45	20,3	25,6	O.	Nuageux.		
28	758,50	20,1	20,4	758,15	20,1	21,4	757,75	20,3	22,6	N.O. fort	Idem.		
29	762,05	20,0	18,4	761,95	20,3	22,6	762,10	20,3	25,6	N.O.	Serein.		
30	762,85	20,5	19,4	763,45	20,5	22,6	763,00	20,5	23,4	S.	Quelq. lég. nuag. fort rares, br.		
31	762,15	20,8	19,9	762,05	20,8	23,6	761,00	21,1	23,5	S.O.	Quelq. n., écl. cont. v. 9 h. du s.		
	760,88	20,78	19,46	760,75	20,88	22,08	760,26	20,94	22,60	Moyennes.	Total des Millimètres	5,59	3,41

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre . . . . 763^{mm},97, le 17 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 752 ,18, le 10 à midi.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois. 760 ,88.
Plus grand degré de chaleur. . . . . 29° ,8, le 6 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 13 ,6, le 10 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . 19 ,63.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . . 3^{mm},4 ; La nuit. . . . 5 ,6 } Total. 9.^{mm},0.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie . . . . 3.
- entièrement couverts . . . . 1.
- très nuageux. . . . . 6.
- nuageux . . . . 4.
- sereins. . . . . 12.
- de gros vent. { S.E. 1 ; O. 1 ; N.O. 6 } . . 8.
- de brume ou de brouillards. 6.
- de tonnerre. . . . . 0.

Nota. Le 31 juillet, quelques nuages. Eclairs continuels vers le Sud-Ouest et l'O., à 9 h. du soir.

…ions *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé* … *mètres au-dessus du niveau de la mer), en Août* 1843.

	mm			mm			mm					mm	mm
1	760,55	21°1	19°7	760,05	21°2	23°6	759,25	21°2	23°4	O.	Quelques nuages, brouil.	1,45	
2	760,60	21,3	20,9	760,50	21,3	26,1	760,00	21,3	23,4	S. assez fort.	Idem.		
3	760,25	21,4	22,4	759,60	21,5	23,6	758,18	21,5	23,9	O.	Très-nuageux, brouillards.		
4	759,35	21,5	19,1	759,20	21,6	22,6	758,40	21,6	23,4	N.O. assez fort.	Nuag., un peu de pl. cette nuit.		
5	759,35	21,5	19,7	759,25	21,6	21,6	759,25	21,7	21,4	O. fort	Idem.	0,66	
6	763,55	22,0	21,4	763,65	22,0	23,1	763,80	22,0	22,4	N.O. fort.	Serein.		
7	763,70	21,9	22,4	762,80	22,1	24,9	761,75	22,3	25,1	N.O. fort	Nuageux,		
8	764,35	22,2	22,4	764,50	22,3	25,9	763,85	22,3	26,4	O.	Serein.		
9	762,10	22,3	21,6	761,85	22,3	21,6	761,50	22,4	23,9	N.O.	Quelques nuages, brouillards.		
10	761,85	22,4	22,9	762,00	22,4	22,1	761,45	22,5	25,4	S.O.	Serein brouillards.		
11	761,50	22,5	21,7	761,00	22,5	24,2	759,90	22,5	25,6	N.O.	Très-nuageux, brouillards.		
12	760,25	22,5	20,9	759,75	22,5	24,1	758,80	22,6	23,9	N.O.	Q. lég. nuag. mais fort rar., br.		
13	759,75	22,5	19,4	759,30	22,5	22,1	759,15	22,5	23,9	O.	Serein, brouillards.		
14	761,55	22,5	21,3	761,45	22,5	25,7	761,45	22,5	24,6	S. bonne b.	Nuageux.		
15	762,90	22,5	20,9	762,65	22,5	25,1	762,40	22,5	25,3	S.E. bonne br.	Id. q. gout. v. 11 h. du m., écl. b.		
16	762,35	22,4	22,9	762,00	22,5	24,7	761,45	22,6	25,7	O.	T. nuag., écl. v. le N. à 10 h. s. b.		
17	761,90	22,6	22,6	761,25	22,8	24,9	760,85	23,0	28,4	O.	Quel. lég. nuag., écl par interv.		
18	762,15	23,1	24,9	762,40	23,2	24,6	760,05	22,5	29,6	O.	Très-nuageux, brouillards.		
19	757,25	23,3	27,7	756,65	23,4	26,4	756,00	23,3	29,5	E. bonne b.	Q. écl., pl. et ton v. 10 h. du m.		3,87
20	758,85	23,6	23,5	759,30	23,8	24,4	758,80	24,0	23,9	O.	Quelques nuages, brouil.		
21	761,15	23,5	22,4	760,65	24,1	24,4	760,00	24,1	23,9	O.	Serein.		
22	760,15	24,0	22,1	760,00	24,1	23,1	759,35	24,1	24,5	O.	Q. lég. nuag. mais fort rar. br.		
23	759,15	23,9	25,1	758,95	23,9	26,2	758,40	24,1	24,9	S.E. bonne b.	Quelques éclaircis.		
24	759,10	23,8	25,1	759,00	23,9	26,4	759,30	23,9	25,1	O.	Très nuageux.		
25	761,75	24,0	23,4	761,65	24,1	27,5	761,45	24,2	28,1	O.	Serein.		
26	763,55	24,2	25,2	763,60	24,3	25,3	763,45	24,3	25,4	O.	Quel. légers nua, brouillards.		
27	763,75	24,3	23,6	763,40	24,3	25,1	762,60	24,4	26,7	O.	T. nuag., écl. cont. v. 9 h. du s.		
28	762,85	24,4	23,7	762,60	24,5	26,6	761,50	24,5	27,4	N.O.	Serein, brouillards.		
29	763,35	24,5	23,7	763,35	24,5	28,4	762,85	24,5	27,1	S. assez fort.	Idem.		
30	764,60	24,5	23,6	764,50	24,8	28,7	764,15	24,7	27,9	S.O.	Idem		
31	766,10	24,6	23,9	766,30	24,6	24,8	765,60	24,8	25,5	O.	Quelques nuages, brouillards.		
	761,60	22,94	22,58	761,40	23,02	24,77	760,83	23,09	25,34	Moyennes.	Total des Millimètres.	2,11	3,87

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	763^{mm}26, le 31 à midi.	
Moindre *idem*.	753 ,13, le 19 à 3 h. du soir.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	761 ,60.	
Plus grand degré de chaleur.	29° ,6, le 18 à 3 h. du soir.	
Moindre *idem*.	15 ,5, le 13 à 6 h. du matin.	
Température moyenne du mois.	15 ,04.	
• Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . . .	3^{mm},9	Total. . 6.^{mm},0.
— La nuit. . . .	2 ,1	

Nombre de Jours.	de pluie.	3.
	entièrement couverts.	0.
	très nuageux	8.
	nuageux	5.
	sereins.	9.
	de gros vent. N.O. 2, O. 1	3.
	de brume ou de brouillards . .	18.
	de tonnerre	2.

Nota. Dès le 31 juillet, orage vers 11 h. du soir, éclairs et tonnerre et un peu de pluie ; le tonnerre a grondé 7 à 8 fois avec force.

…TIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé …,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Septembre 1843.*

	mm			mm			mm					mm	mm
1	766,25	24°6	22°6	766,25	24°7	25°0	765,60	25°0	25°5	O.	Q. nuag., écl. cont. v. le s., br.		
2	766,15	24,9	24,5	765,85	25,0	27,5	765,10	25,0	27,9	O.	Serein, brouillards.		
3	764,25	24,8	23,4	763,75	24,9	27,6	762,60	25,0	30,1	O.	Q. lég. nuag. mais fort rar. br.		
4	764,15	24,9	23,9	764,15	25,0	26,4	762,85	25,0	28,1	O.	Quelq. lég. nuag., brouillards.		
5	758,25	24,8	22,4	758,00	24,8	23,9	756,80	24,8	25,5	N.O. fort.	Idem.		
6	761,45	24,3	21,2	761,75	24,3	24,5	761,45	24,3	25,5	N.O.	Q. lég. nuag., mais fort rares.		
7	764,50	24,3	22,4	764,80	24,3	25,5	764,40	24,3	25,1	O.	Quelq. nuages.		
8	767,20	24,2	23,9	767,20	24,3	26,3	766,75	24,3	26,3	S. O. assez fort	Serein.		
9	767,85	23,8	22,9	767,35	23,9	25,6	767,10	24,0	25,2	S.E.	Quelq. nuages, brouil.		
10	766,15	23,8	20,2	765,10	23,8	23,0	764,40	23,8	24,4	S.E.	Quel. écl. et ton. à 6 h. du mat.		11,12
11	763,00	23,7	21,3	762,45	23,7	23,4	761,10	23,7	23,9	N.O.	Quelq. nuages, brouillards.		
12	761,55	23,6	22,4	761,20	23,5	26,7	760,50	23,6	26,4	S. assez fort.	Q. écl. au S.O. v. 9 h, dus., br.		
13	761,65	23,4	19,5	758,90	23,4	22,4	759,85	23,1	21,3	S.E.	Couv, pl., quel. c. de ton. p. int.		5,42
14	759,95	23,3	20,4	759,40	23,2	18,4	759,35	23,2	22,1	S.E. fort.	Q. écl., pl., écl. et ton. p. int.	3,24	17,16
15	759,95	22,7	19,4	759,60	22,7	22,4	759,85	22,5	22,1	S.E. fort.	Id. du 14 au 15 forte pl, écl et t.	140,	1,69
16	760,65	22,3	20,4	762,25	22,3	19,4	762,40	22,3	19,0	S.E. assez fort.	Couvert, pluie, éclairs et ton.		20,89
17	766,00	21,8	22,4	766,65	21,8	24,1	766,50	21,9	23,9	S.E. fort.	Nuageux.		
18	765,60	21,4	20,6	765,45	21,4	22,4	764,80	21,3	23,4	S. E fort.	Q. écl., pl., éclairs et q c. de t.		
19	764,20	21,3	21,6	764,05	21,3	21,6	763,10	21,3	24,1	S.E. bonne b.	Nuageux.	0,81	
20	763,15	21,3	20,4	762,50	21,5	22,1	761,70	21,5	21,9	S.	Serein.		
21	762,15	21,3	20,5	762,85	21,3	21,9	762,50	21,3	22,6	Variable.	Quelq. nuages.		
22	765,45	21,3	20,5	765,55	21,3	21,7	764,80	21,3	22,0	Variable.	Quelq. lég. nuag. fort rar., br.		
23	764,55	21,1	18,9	763,19	21,2	21,4	763,05	21,2	22,9	O.	Serein.		
24	765,40	20,8	20,4	765,45	21,0	23,7	765,25	21,3	23,5	S.	Quelq. nuages, brouillards.		
25	763,05	20,8	16,9	761,85	20,9	20,9	760,45	20,8	21,4	N.O.g. frais.	Quelq. lég. nuag. fort rar., br.		
26	757,40	20,3	17,4	756,90	20,3	19,4	756,25	20,3	19,4	N.O fort.	Idem.		
27	757,25	19,3	12,4	756,00	19,4	16,4	754,05	19,4	17,4	N.O. assez fort.	Serein.		
28	751,60	19,1	14,4	751,05	19,1	16,9	750,55	19,1	17,9	N.O. fort.	Quelques légers nuages.		
29	752,30	18,1	12,4	753,05	18,0	14,4	753,80	17,8	14,4	N.O. violent.	Serein.		
30	762,20	17,1	11,8	762,35	17,0	14,5	761,50	16,9	15,0	N.O. fort.	Quelques nuages.		
	762,47	22,28	20,05	762,21	22,31	22,45	761,62	22,32	22,96	Moyennes.	Total des Millimètres.	144,29	56,28

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois 762 ,77.
Plus grand degré de chaleur. . . . . 30° ,1, le 3 à 3 h. du soir.
Moindre *idem* . . . . 8 ,9 , le 30 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois. . . . . 20 ,11.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . $56^{mm},2$ / La nuit. . . 144 ,3 } Total. $.200^{mm},5$.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie. . . . . 6.
- entièrement couverts . . . . 2.
- très nuageux. . . . . 5.
- nuageux . . . . 2.
- sereins. . . . . 6.
- de gros vent { S. E. 4 / N.O 5 } . . . . 9.
- de brume ou de brouillards . 10.
- de tonnerre. . . . . 6.

Nota. Du 14 au 15, violent orage tout à fait sur la ville qui a commencé à 7 heures du soir et a duré toute la nuit ; les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient presque sans interruption ; la pluie qui du coucher au lever du soleil est tombée avec une force épouvantable , a donné 60 litres 370 d'eau, ou 144 mm.24; masse d'eau qui a du produire en s'écoulant, des dégats soit à la ville ou à la campagne.

Le 16, orage vers 10 heures du matin; pluie, éclairs et tonnerre jusques vers deux heures du soir.

ARCHÉOLOGIE.

Notice sur le Cabinet Numismatique de Marseille; *par* M. Feautrier, *membre actif.*

L'acquisition faite par la ville de Marseille, en 1826, des médailles et monnaies qui formaient le cabinet de MM. de St Vincens, d'Aix, a rendu notre Musée numismatique l'un des plus riches et des plus complets que l'on puisse voir en Province. Cette belle collection a d'autant plus de prix pour nous, que la plus grande partie des pièces qui la composent ont été trouvées en Provence par des particuliers qui venaient les vendre au président de St-Vincens et à son fils, dès qu'ils en avaient fait la découverte.

Un classement méthodique, basé sur le savant système d'Eckhel et un catalogue raisonné, qui formera environ 15 vol. in-4° manuscrits, permettront bientôt aux amis de la numismatique et aux savants, de consulter avec avantage le riche dépôt spécialement confié à mes soins. Mais en attendant que ce travail, fruit de longues recherches et de veilles laborieuses, soit accompli, qu'il me soit permis de tracer ici un aperçu rapide de notre cabinet numismatique.

En tête de la collection, figurent les médailles d'Espagne, parmi lesquelles il en est de fort curieuses. Pour me renfermer dans les limites étroites de mon plan, je me bornerai à quelques citations.

Romula, colonie romaine, qui s'appelait anciennement *Hispalis*, et qui porte aujourd'hui le nom de

Séville, nous fournira l'occasion de mentionner la belle médaille, G. B., de *Livie*, qui est un monument d'adulation porté jusqu'à l'excès. Elle offre, d'un côté, la tête radiée d'AUGUSTE avec la légende : COL. ROM. PERM. DIVI. AVG., et de l'autre, la tête de LIVIE, surmontée d'un croissant et posée sur un globe, avec la légende ambitieuse : IVLIA. AVGVSTA. GENITRIX ORBIS.

Une toute petite médaille d'argent présente une tête d'Hercule, coiffée de la peau du lion de Némée, et au revers un carré creux où semble être figuré un autel sur lequel brûle le feu sacré. J'attribue cette médaille à *Gades*, aujourd'hui *Cadix*. La principale divinité adorée à *Gades* était Hercule, dont on voit la tête sur la plupart des monnaies de cette ville qui sont parvenues jusqu'à nous. Si la petite médaille du cabinet de Marseille est réellement de *Gades*, elle serait inédite et conséquemment très-précieuse. Nous pourrions parler encore d'une médaille d'argent, qui porte tous les caractères de celles de *Rhoda*, bien qu'elle diffère de toutes celles qu'on a publiées jusqu'à ce jour. Cette pièce, d'une excellente conservation, n'aurait pas moins de prix si elle pouvait être attribuée à *Rhoda*. Nous la ferons connaître dans un travail spécial.

Après les médailles espagnoles, viennent celles de la Gaule, parmi lesquelles nous devons distinguer les médailles marseillaises, qui, après la belle collection de M. le Marquis de LAGOY, à Aix, forment la suite la plus nombreuse et la plus complète que l'on connaisse. Cette partie, ainsi que les monnaies des Comtes de Provence, dont le cabinet de Marseille possède également une suite précieuse depuis BOZON, était l'objet principal des soins et des études de MM. de St VINCENS. Aussi, y trouve-t-on presque toutes les pièces qui étaient con-

nues de leur temps, et s'il y a quelques lacunes, elles ne portent que sur des médailles très-rares, et sur celles dont les découvertes toutes récentes de M. de Lagoy ont enrichi la suite des médailles de *Massilia*. Quelques médailles de Nîmes, de Vienne, de Lyon et de chefs gaulois méritent aussi de fixer l'attention des savants qui visitent le cabinet de Marseille.

L'Italie et surtout la grande Grèce, ont fourni à notre musée numismatique des trésors inappréciables. Naples, Tarente, Métaponte y présentent des suites monétaires aussi variées que nombreuses. Héraclée, *Thurium* et *Velia*, dans la Lucanie, nous offrent des médaillons qui l'emportent sur tout ce que l'art moderne a produit de plus parfait; et ces chefs-d'œuvre devant lesquels s'arrêtent, saisis d'admiration, tous les connaisseurs qui visitent le cabinet, sont, en général, d'une excellente conservation. Rhège, si célèbre par ses guerres contre Denis, tyran de Syracuse, et surtout par la résistance opiniâtre qu'elle opposa pendant dix ans à la puissance romaine lors de la guerre des Mamertins, Rhège a fourni aussi son contingent à notre musée, et quelques unes des médailles de cette ville que nous possédons, au type du Lion, emblème de la force et du courage de ses habitants, offrent une bonne conservation, quoique d'une fabrique qui les fait remonter à la plus haute antiquité monétaire. Mais ce qui mérite surtout une mention particulière, ce sont les médaillons d'argent de Syracuse, qui ne sont pas moins remarquables par le goût et le génie qui ont présidé à leur exécution, que par leur bel état de conservation. Je ne m'arrêterai point à citer les médailles rares et curieuses que le cabinet de Marseille possède de *Camarina*, de Panorme, de *Tauromenium*, de quelques contrées de la Mœsie et de la Thrace, notamment d'Abdère, qui nous a transmis de

nombreux monuments de sa haute antiquité (1), et de Thasos, où l'art monétaire ne nous a laissé que des produits informes et barbares. Mentionnons pourtant deux beaux médaillons d'argent de Lysimaque, qui ornent la collection de Marseille, et qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la conservation.

Notre ville peut montrer aux numismatistes qui visitent son cabinet un grand nombre de médailles précieuses de la Macédoine, un médaillon rare d'Amyntas, plusieurs statères d'or de Philippe, des monnaies d'argent du même prince, des médailles d'or et une nombreuse série de médailles d'argent et de bronze d'Alexandre-le-Grand, de Philippe Aridée, de Cassandre, de Philippe V et de Persée; des médailles rares de la Thessalie, de l'Epire, de l'Acarnanie, de la Locride dont nous possédons un médaillon d'argent, qui est à la fois un chef-d'œuvre d'art et l'une des plus grandes raretés numismatiques que la terre nous ait déjà rendues.

Notre belle série de médailles d'Athènes n'est pas moins digne de toute l'attention des amateurs. On trouverait difficilement ailleurs une collection aussi nombreuse et aussi variée. Corinthe, Sicyone, Argos, l'île d'Egine à laquelle on fait l'honneur de l'invention de la monnaie, l'île de Crête, célèbre par son minotaure et qui a représenté sur ses monnaies le fameux labyrinthe construit par Dédale pour y enfermer ce monstre, nous offrent aussi des monuments d'un grand intérêt.

(1) Sans s'arrêter aux traditions mythologiques qui prétendent que cette ville fut fondée par Abdère, sœur de Diomède, qui selon la fable, nourrissait ses chevaux de chair humaine; on peut, d'après Eusèbe, faire remonter la première fondation grecque d'Abdère à la première année de la XXXIe olympiade, environ 656 ans avant J. C.

Si nous portons nos regards sur les médailles d'Asie, nous trouvons encore dans notre médailler des pièces rares qu'on chercherait envain dans beaucoup de collections. Cysique y possède plusieurs monnaies intéressantes, entre autres une petite médaille d'*electrum* qu'on peut regarder comme inédite. Parmi les monnaies de Pergame, on distingue un médaillon d'un grand prix, en bronze, frappé par Commode pendant la domination romaine; au revers de ce précieux monument, on voit Jason nu, marchant à droite, armé d'un bouclier et d'une lance, dont il frappe un ennemi qu'il vient de terrasser; à terre, est un bouclier; dans le champ, une lance renversée. *Ilium* nous fournit l'occasion de citer une médaille, G. B. de Caracalla, qui n'a pas une très-grande rareté, mais qui est intéressante par le fait historique ou fabuleux qu'elle nous rappelle: la résistance héroïque de Troie qui ne tomba au pouvoir des Grecs qu'après un siège de dix ans; elle présente, au revers, le redoutable Hector debout, la tête couverte d'un casque, et armé d'une lance et d'un bouclier; la légende porte: ΕΚΤΩΡ. ΙΛΙΕΩΝ.

Les médailles de Syrie, de Commagène, de la Phénicie forment également des suites qui, sans être bien complètes, se recommandent néaumoins par la diversité des types dont plusieurs sont inédits ou peu connus.

Après les monnaies de l'Asie viennent celles de l'Afrique, qui terminent la longue série des *Médailles des Peuples et des Villes*. Parmi les médailles d'Egypte, nous distinguerons celles de la monarchie des Lagides, qui offrent plusieurs raretés d'un grand prix, et qui forment une suite presque complète depuis Ptolémée Soter jusqu'à la fameuse Cléopatre dont les charmes enchaînèrent successivement les trois plus grands capitaines qui

se disputaient alors l'empire du monde, Pompée, César et Antoine.

La série des médailles romaines s'ouvre par une riche collection d'as romains et italiques. Viennent ensuite les médailles consulaires, si intéressantes par les faits historisques dont elles nous ont conservé le souvenir; puis les médailles impériales, parmi lesquelles on trouve peu de lacunes et un grand nombre de revers rares. Ces dernières médailles sont rangées par ordre chronologique, d'après le système d'Eckhel, et disposées, comme tout le reste de la collection, dans une série de montres vitrées fermées à clé. Sur les cartons où sont placées les médailles, se trouve, à côté de chaque pièce, un résumé de la description donnée par le catalogue général, dont la rédaction se poursuit avec toute l'activité que comporte une œuvre aussi pénible et conçue sur un plan aussi étendu. Cet arrangement de nos richesses numismatiques a été fait dans le plus grand intérêt des amateurs studieux des simples curieux qui visitent le cabinet. Ces richesses auraient été perdues, en quelque sorte, pour l'instruction, si elles avaient été renfermées dans des armoires à tiroirs. Une pareille disposition peut convenir à des collections particulières, parce qu'elle occupe peu de place : mais dans un établissement public, les armoires à tiroirs auraient eu le désavantage de cacher ce qui doit frapper la vue ; et l'ouverture des tiroirs devant des curieux qui ne sont pas toujours discrets, n'aurait pas été d'ailleurs sans inconvénient.

Il nous resterait à dire quelques mots de notre riche collection de monnaies de France, parmi lesquelles il en est beaucoup d'inédites et de fort singulières. Nous aurions encore à faire connaître notre suite non moins précieuse des monnaies des Comtes de Provence qui offre aussi un grand intérêt, aujourd'hui surtout que les

s se portent sur les monuments de notre histoire; il nous faudrait sortir du cercle étroit que nous sommes tracé; et nous terminerons là une esquisse ous n'avons entreprise qne dans le désir de vcir binet numismatique de Marseille sortir enfin de l'oubli dans lequel il est resté pendant plus de vingt années.

ÉTAT SOCIAL.

Compte rendu (1) *de l'OEuvre de St-Jean-Françoi Régis de Marseille, pour le mariage civil et religie des pauvres, arrêté le* 31 *mai* 1843.

L'OEuvre de Saint-François-Régis de Marseille choi annuellement l'époque de sa fête patronale, le 16 jui pour faire connaître à tous ceux qui lui ont don leur aide ou leur appui, les résultats de ce concot d'actions.

Elle s'incline en silence devant la Divine Providen qui chaque jour daigne lui révéler sa protection par d bienfaits sans cesse croissants.

Le résumé suivant est le fruit de cinq années d'ex tence.

Etat général depuis la fondation à Marseill en 1838.

Dossiers ouverts .... 934.

(1) Communiqué par l'Administration de l'OEuvre de Sair Régis, à la Société de statistique de Marseille.

Mariages terminés.............................. 720
Dossiers aujourd'hui complets................. 41
Dossiers en mains.............................. 62
Mariages terminés à l'Etat civil seulement........ 3

ARRIÉRÉ :

Mariages impossibles par décès de l'une des parties,.................. 15
» par défaut de preuve de veuvage.............. 12
» par refus de consentement de famille, de chefs militaires, etc............ 11
» par défaut d'actes indispensables et introuvables.. 4
» par rejet motivé......... 1
» par désistement des parties.................. 63
Dossiers nuls par double emploi ou simple ébauche.............................. 2

Nombre égal...... 934

Etat particulier de l'année écoulée.

Au 31 mai 1842, étaient terminés... 508 mariages.
Du 1er juin 1842 au 31 mai 1843, ont été terminés......................... 212 »

Total..... 720

Légitimations.

Par suite des mariages ci-derrière, ont été opérées :

Depuis la fondation, à Marseille, jusqu'au 31 mai 1842........	309	légitimations d'enfants naturels.
Du 1er juin 1842 au 31 mai 1843.	114	
Total......	423	

Dispenses civiles.

L'OEuvre a obtenu des bontés du Roi, dans le cours de l'année écoulée, 8 lettres-patentes, dont 6 portant levée d'empêchement entre beaux-frères et belles-sœurs, entre oncle et nièce, 1 pour incapacité d'âge.

On doit à ce total en joindre une accordée l'an dernier, et quatre autres obtenues précédemment avec le concours de personnes en dehors de l'OEuvre ; en totalité jusqu'à ce jour 13 dispenses. La promptitude avec laquelle elles ont été expédiées fait autant d'honneur au zèle qu'au désintéressement de MM. les Référendaires au sceau.

Nationalité.

Sous le rapport de la nationalité, les 720 mariages terminés présentent le relevé suivant :

MARIAGES ENTRE :			SUR LE NOMBRE DES ÉPOUX sont : Marseillais.	Marseillaises
et Françaises........	468	468	200	168
et Sardes...........	37			
Françaises.........	71			
Sardes.............	77			
Espagnoles.........	2			
Suissesse...........	1			
l et Sarde...........	1	194	10	14
et Sarde...........	1			
Sarde..............	1			
et Sarde...........	1			
Monaco et Sarde.....	1			
et Sarde............	1			
'et Espagnoles.......	4			
et Napolitaine.......	1			
et Vénitiennes.......	2			
et Toscane..........	1			
et Romaine.........	1	13	2	»
et Suissesses........	2			
et Bavaroise.........	1			
et native de Plaisance.	1			
's et Françaises......	4			
s et Françaises.......	2			
ns et Françaises......	2			
et Françaises.......	3			
Monaco et Françaises.	4			
t Françaises.........	5	37	»	6
et Françaises........	5			
et Française...... ...	1			
ls et Françaises......	5			
Française...........	1			
et Françaises........	2			
Françaises..........	3			
l et Allemande.......	1			
ns et Napolitaines....	2			
is et Napolitaines....	2			
et Espagnole........	1	8	»	»
Monaco............	1			
Monaco et Suissesse.	1			
nègre et négresse.....	1			
Mariages....		720		
140 individus mariés on compte.			212	188
			400 individus de Marseille.	

Ici, l'Administration témoigne sa reconnaissance, comme elle l'a fait l'an dernier, aux personnes qui l'ont aidée de leur concours et s'exprime en ces termes.

« Mgr. l'Evêque de Marseille, qui a établi l'Œuvre en cette ville et qu'elle s'honore d'avoir à sa tête, l'appuie d'une protection spéciale. Indépendamment des permissions ordinaires, il lui a accordé ou fait obtenir du Saint-Siège, dans le cours de cette année, 17 dispenses d'empêchements canoniques. Le clergé de Marseille, celui de la France entière et des états catholiques limitrophes, emploient tous les efforts de la charité qui les anime, à propager cette OEuvre et à la faire fructifier.

La magistrature française seconde la société de Saint-Régis avec un zèle constant. MM. les Procureurs du Roi font expédier toujours avec la même célérité et le même soin les actes qu'ils lui procurent. Le parquet de Marseille ne borne pas ses services à être l'intermédiaire de ces rapports incessants : à sa requête d'office, le Tribunal de première instance de Marseille a rendu, cette année, en faveur d'indigents présentés par l'OEuvre, 34 jugements, dont 4 ordonnant des inscriptions d'actes, 20 des rectifications, 10 des homologations. 3 autres jugements ont nécessité le ministère d'avoués, qui l'ont gratuitement prêté.

M. le Maire et le Conseil municipal de Marseille ont continué à doter l'OEuvre d'une subvention dont la nécessité se fait chaque jour plus vivement sentir. Les membres de la société sont assurés de rencontrer toujours auprès de MM. les adjoints chargés de l'état civil, l'accueil le plus bienveillant et un dévoûment sans bornes envers les malheureux que la maladie empêche de se transporter à l'Hôtel-de-Ville. MM. les Chefs et les Employés du bureau de l'état civil n'ont pas cessé de correspondre avec zèle aux intentions si favorables de l'administration.

La Société de Bienfaisance a adopté l'OEuvre comme une sœur, en partageant avec elle le local de ses propres séances.

La Providence a ménagé à la Société de SAINT-RÉGIS une nouvelle et précieuse ressource. Depuis l'an dernier, par l'intermédiaire de M. l'Agent des relations extérieures à Marseille, l'OEuvre doit à la bienveillance de l'ambassade française tous les actes qu'elle tire du Piémont et de la Savoie. MM. les Consuls de France à Nice et à Barcelone, M. le Vice-consul à San-Remo lui ont aussi rendu des services signalés; elle en a reçu de pareils de M. le Consul général de Sardaigne, à Marseille, qui lui a procuré une foule d'actes, et a obtenu, en sa faveur, du gouvernement sarde, la rectification gratuite d'un acte, par l'irrégularité duquel un mariage était resté longtemps entravé. Elle doit aussi un témoignage public de gratitude à MM. les Consuls généraux d'Angleterre, de Naples, d'Espagne, de Suisse et de Toscane, à Marseille.

Elle est redevable à la générosité de MM. les Interprètes-jurés de la traduction gratuite de tous les actes étrangers, surtout des pièces latines et italiennes qui affluent en si grande quantité.

Elle est enfin obligée de confondre dans l'expression générale de sa reconnaissance tous les Chefs d'administrations, Juges-de-paix, Notaires, Greffiers des tribunaux et des justices de paix, qui lui ont prêté le concours le plus diligent, et dont plusieurs ont renoncé pour elle à leurs émoluments.

En terminant, elle se trouve heureuse d'exprimer hautement les sentiments que lui ont fait éprouver quelques-uns de ceux dont elle a facilité l'union, en lui amenant de nouveaux sujets qui avaient besoin des mêmes secours. Ce qui, surtout, a fait l'objet de sa joie, a été d'apprendre que plusieurs de ceux à qui elle a prêté son

aide, persévèrent avec constance dans la pratique des lois chrétiennes, dont ils ont pu, sans plus d'obstacles, goûter la douceur.

Fidèle à l'esprit qui l'a fait établir, l'OEuvre de Saint-Régis s'efforcera toujours ainsi de contribuer au bien-être de la société par l'amélioration des mœurs, et en facilitant aux pauvres le retour à l'honneur et à la religion, unique source d'un solide bonheur.

Les bureaux de l'OEuvre de Saint-François-Régis sont ouverts tous les mardis et vendredis, de 8 à 10 heures du matin, au local de la Société de Bienfaisance, rue Neuve, 22.

La Société de Bienfaisance a adopté l'OEuvre comme une sœur, en partageant avec elle le local de ses propres séances.

La Providence a ménagé à la Société de Saint-Régis une nouvelle et précieuse ressource. Depuis l'an dernier, par l'intermédiaire de M. l'Agent des relations extérieures à Marseille, l'OEuvre doit à la bienveillance de l'ambassade française tous les actes qu'elle tire du Piémont et de la Savoie. MM. les Consuls de France à Nice et à Barcelone, M. le Vice-consul à San-Remo lui ont aussi rendu des services signalés; elle en a reçu de pareils de M. le Consul général de Sardaigne, à Marseille, qui lui a procuré une foule d'actes, et a obtenu, en sa faveur, du gouvernement sarde, la rectification gratuite d'un acte, par l'irrégularité duquel un mariage était resté longtemps entravé. Elle doit aussi un témoignage public de gratitude à MM. les Consuls généraux d'Angleterre, de Naples, d'Espagne, de Suisse et de Toscane, à Marseille.

Elle est redevable à la générosité de MM. les Interprètes-jurés de la traduction gratuite de tous les actes étrangers, surtout des pièces latines et italiennes qui affluent en si grande quantité.

Elle est enfin obligée de confondre dans l'expression générale de sa reconnaissance tous les Chefs d'administrations, Juges-de-paix, Notaires, Greffiers des tribunaux et des justices de paix, qui lui ont prêté le concours le plus diligent, et dont plusieurs ont renoncé pour elle à leurs émoluments.

En terminant, elle se trouve heureuse d'exprimer hautement les sentiments que lui ont fait éprouver quelques-uns de ceux dont elle a facilité l'union, en lui amenant de nouveaux sujets qui avaient besoin des mêmes secours. Ce qui, surtout, a fait l'objet de sa joie, a été d'apprendre que plusieurs de ceux à qui elle a prêté son

Toutefois, en pensant à nous, nous avons pensé aussi à être utiles à ceux de nos lecteurs qui ne possèdent pas l'*Essai sur le Commerce de Marseille*. Ils s'en formeront, ce nous semble, par les échantillons que nous allons donner, une idée assez avantageuse, pour qu'ils s'empressent de se le procurer. Au reste, nous nous attacherons à reproduire tout ce qui nous paraîtra de nature à pouvoir répondre à l'attente des investigateurs. Un autre motif nous commandait de faire un rapport sur la seconde édition de cet ouvrage; c'est que nous avons dans le temps donné des extraits de la première édition. (*Voyez pag.* 215, *tome* 3, *du Répertoire des travaux de la Société.*)

On sait dans quelle vue M. le Baron Félix de Beaujour fonda un prix quinquennal pour l'auteur du meilleur ouvrage sur le commerce de Marseille. On sait qu'il ne demandait pas des documents uniquement pour satisfaire la curiosité, mais pour être réellement utiles, et cela par la réunion incessante de nouveaux documents dont la comparaison avec les autres permit de tirer des inductions d'un intérêt plus ou moins majeur. C'est ce qui a été parfaitement compris par M. Julliany qui, ayant donné dans la première édition de son essai, les tableaux des importations et des exportations du port de Marseille, de 1826 à 1832, a voulu ensuite pour les rendre plus appréciables, les comparer avec ceux de 1833 à 1841. Il s'est donc remis à l'œuvre, sans être découragé par les obstacles, les fatigues, qui l'attendaient, et dont il avait fait une première épreuve, qui même devaient s'accroître, alors qu'il s'agissait d'entreprendre pour ainsi dire un second ouvrage beaucoup plus étendu. C'est pendant l'hiver de 1840-41, que, venu à Marseille pour y passer quelques mois au sein de sa famille, M. Julliany s'est livré à ses nouvelles recherches. « Je

me suis voué, dit-il dans son introduction, à un long et pénible travail sans intérêt, sans profit, sans pensée d'ambition quelconque. Je n'aspire à rien, pas même à un peu de renommée, qu'il ne faut pas chercher dans des œuvres aussi arides et dont le titre, sinon le sujet, est tout local. Je n'ai qu'un désir, qu'un espoir : être utile à mes concitoyens.»

L'auteur témoigne sa reconnaissance aux personnes qui lui ont communiqué des documents, et après quelques considérations qui tendent à prouver que l'on n'avancera bien dans la voie du progrès, qu'à l'aide du commerce, après avoir retracé le procès verbal de la séance publique dans laquelle le prix lui a été décerné, il entre en matière. Son ouvrage est composé de TROIS VOLUMES et comprend *six livres*. Nous allons les passer successivement en revue.

Le premier livre renferme un aperçu historique dont le but est de faire connaître l'Etat du Commerce de Marseille, depuis sa fondation jusqu'en 1840. C'est dans neuf chapitres que, sous ce rapport, Marseille est présentée depuis sa fondation jusques aux croisades. —Aux temps des croisades. — Sous les Comtes de Provence. — Sous les Rois de France jusqu'à Louis XIV. —Sous Louis XIV.— Sous Louis XV— de 1780 à 1792. —De 1792 à 1814. — Enfin de 1815 à 1840.

On ne doit pas attendre de nous, la réproduction ici des nombreux détails dans lesquels M. JULLIANY est entré dans tous les chapitres. Arrêtons-nous sur ceux qui, selon nous, méritent plus particulièrement d'être connus.

Chapitre III.— Au temps de RÉNÉ, l'argent était fort rare et l'était tellement en 1348, que les Etats assemblés à Aix, établirent une véritable loi de *maximum*,

dont bien des personnes croient que l'invention appartient à la Convention nationale.

« Il fut reglé dans ces Etats[1] que les marchands drapiers ne pourraient avoir que trois sous pour livre de profit sur les draps achetés en France.

« Les merciers, épiciers, droguistes, apothicaires, pelletiers et autres marchands d'un genre de commerce à peu près semblable, 2 sous par livre. Le prix des objets suivants fut ainsi réglé : les souliers d'homme, faits de cuir de chèvre et proprement, 2 sous 6 deniers, ou.................................. 1 f. 25 c.

En cuir de mouton, 2, 5, 3 den., ou ...	1	12
Ceux de femme, 20 deniers, ou......		85
Ceux de paysan, faits pour l'usage de la campagne, 5 sous les plus chers, ou.....	2	50
La livre de bœuf gras, 2 den., ou......		8
Id. maigre, 1 den., ou,...		4
Un quartier d'agneau gras, 12 den., ou..		50
Id. maigre, 6 den., ou.		25
La journée d'un ouvrier pour tailler la vigne, depuis Saint-Michel jusqu'à Noël, 16 deniers, ou...........................		67
Depuis Noël jusqu'au commencement de mars, 20 deniers, ou.....................		85
Les gages annuels des servantes étaient de 40 sous, ou.........................	20	

Les poissardes étaient obligées de donner 6 ou 10 sardines, suivant leur grosseur pour 1 denier, ce qui fait un peu moins d'un sou.

La livre de maquereau, 3 den., c'est-à-dire.		12
La meilleure poularde se vendait 3 sous, ou	1	50
La moindre, 18 deniers, ou...........		75
Deux œufs, 1 denier, ou.............		4

Des peines sévères étaient infligées aux réfractaires et

ux convaincus d'avoir travaillé sourdement à soule-les esprits contre ces statuts.

Chapitre IV nous apprend, entr'autres choses, la réunion de Marseille à la France accrut ses rap-ts avec le reste du Royaume.

Une ordonnance du Roi, de 1628, prescrivit la co-sation du Canada. Alors, le commerce extérieur de Marseille se bornait au Levant, à la Barbarie et à quel-s expéditions en Italie et en Espagne ; les exporta-s s'élevaient à peine à 12 millions, et les impor-ons à 15. Environ 200 bâtiments suffisaient à ces nsactions.

Les lois fiscales furent cause, dans les dernières années Louis XIII, que le commerce de Marseille fut dans état de langueur et de décroissance, et cela (*Chap.* V.) tinua même pendant les premières années de Louis XIV, s le règne duquel et alors que Colbert eut été appelé pouvoir, le commerce devint florissant, pour languir nouveau à la mort de ce grand ministre.

Colbert étant bien persuadé que l'on ne saurait admi-rer comme il faut un état, qu'en connaissant tous les s, avait demandé aux intendants des Provinces une véri-le statistique des pays placés sous leur autorité. Mais travail ne fut pas fait partout d'une manière com-te et avec toute l'exactitude désirable. On peut s'en mer une idée par l'article *Octroi*, consigné dans une tistique manuscrite de M. Bret, article que M. Jul-ny cite textuellement et que voici : « Il se lève à Mar-seille, et même dans les autres villes de la Provence, sol sur chaque livre de viande qui se vend à la bou-cherie que l'on appelle Octroi.

« Il se lève aussi 1 sol sur chaque charge de blé ou le farine qui entre dans la ville.

« Sur chaque millérole de vin (qui est un cinquième

« de muid) qui se débite dans la ville, de même.

« Et ces trois impositions produisent à la ville de Marseille suffisamment pour payer les dettes et frais de la communauté, montant à la somme de 400,000 livres, sans y comprendre les droits domaniaux, et autres petits droits de la dite ville. »

On lit dans le même article : « *Taille réelle* ou *Domaine* du *Roy*. — La taille réelle, qui fait le domaine du Roy en ce pays, est toujours fixe et porte de revenu environ 40,000 livres au Roy.

Taillon. — Le taillon, qui est affecté à l'ancienne gendarmerie de S. M., comme gendarmes et chevau-légers ; porte environ de revenu 75,000 livres.

La Gabelle, en Provence, est un des plus considérables revenus de S. M. Les sels se tirent des salines de Berre, Hyères, Lestang et Valensolles ; en 1697, elle rendait 1,760,000 livres.

Tabac. — La ferme des tabacs produit dans la Provence 80,000 livres, suivant l'état de 1697, savoir :

Tabac en poudre	23,000	livres.
» en corde	.......57.000.	
	80,000.	

Capitation. — La capitation de la dite année 1697, a produit .... 800,679 livres.

Sans comprendre la ville de Marseille qui a produit......................... 157,886.

Ni Arles et autres terres adjacentes.. 98,979.

1,057,544.

Quant à l'article *Commerce*, ce manuscrit ne contient guères que ces mots : le port de Marseille est bon, les vaisseaux et galères approchent facilement du quai qui est pavé de pierres plates, où ces vaisseaux et galères

argent leurs marchandises directement, sans prendre autre route.

hapitre VI. — Sous Louis XV, des encouragements accordés par l'autorité locale à la culture du mûrier ux fabriques de soieries, et le Duc de Richelieu trou-en 1755) dans le commerce et la marine de Marseille, menses ressources pour les approvisionnements et les sports de la brillante expédition de Mahon. Toutefois, ommerce était loin d'être dans une belle situation. r donner une idée de l'importance des relations de seille avec divers pays, l'auteur signale dans l'ordre uit, les navires entrés dans le port de cette ville, pendant née 1760, qui, à la vérité, fut une année de guerre :

Venant	du Levant	73.
—	de Barbarie	34.
—	de Malte	7.
—	de Naples et Sicile	78.
—	des Etats du Pape	9.
—	de la Toscane	45.
—	des Etats de Gênes	111.
—	du Piémont et de la Sardaigne	77.
—	de Minorque	62.
—	de l'Espagne	102.
—	du Portugal	7.
—	du Ponent	1.
—	de la Hollande	28.
—	de la Suède	5.
—	du Danemark	3.
—	de la Course	2.
—	prises anglaises	10.
—	du petit cabotage	852.
		1506.

ur ce nombre, 1034 navires étaient français.

Chapitre VII. — Le commerce de Marseille, de 1780 à 1792, était d'une importance moindre que celui de notre époque. M. Julliany produit des documents officiels dont il résulte que de 1783 à 1792, la valeur moyenne de nos exportations fut annuellement de 60,080,000 livres, et celle de nos importations de 78,280,000 livres.

De 1826 à 1830, la valeur moyenne annuelle des exportations constatées à Marseille pour l'Etranger et pour les Colonies Françaises a été de 95,328,437 francs et celle des importations de 136,965,330 francs.

La masse totale des opérations commerciales dans cette ville, au moment de la révolution, le produit de ses fabriques et de ses manufactures, le résultat de ses changes pouvaient s'élever annuellement à la somme de 300 millions.

On faisait annuellement aussi à Marseille 150 millions d'assurances pour tous les voyages et sous tous les pavillons. L'assurance s'établissait par contrat qui donnait hypothèque sur les biens de l'assureur. Chaque négociant accrédité était assureur s'il voulait l'être.

« Les primes, ajoute l'auteur, coûtaient en temps de paix, pour aller au Levant, 1 à 1 1/2 pour °/₀, même prix pour le retour; pour aller dans les Colonies d'Amérique, 1 1/2 pour °/₀, pour le retour, 2 pour °/₀; pour aller aux Indes et revenir, 4 pour °/₀.

« L'industrie était assez active. On comptait à Marseille 65 fabriques de savon, qui renfermaient 280 chaudières et occupaient 1000 ouvriers pendant neuf mois de l'année; 60 fabriques de chapeaux, dont la principale consommation se faisait en Espagne et dans les Colonies Espagnoles : cette fabrication occupait toute l'année environ 800 ouvriers et 400 femmes; 14 raffineries de sucre; 10 fabriques de fayence; 1 de porcelaine; 12 fabriques d'indiennes peintes; 20 fabriques de bas de soie; 12 à voiles;

1 manufacture d'etoffes en or et en argent ; 1 de tabac haché ; 2 fabriques de tapisseries ; 20 de liqueurs ; 35 d'amidon ; 11 verreries ; 20 tanneries ; 3 fabriques de marroquin en couleur ; 1 papeterie ; 2 fabriques d'eau-de-vie ; 6 de chandelles ; 2 de corail ouvré ; 4 de gands ; 7 de bougies ; 8 de bonnets de laine ; 1 de vitriol ; 4 de soufre en canon ; 3 teintureries de coton filé rouge ; 4 fabriques de plomb à giboyer ; diverses teintureries pour les draps et étoffes, et plusieurs fabriques de souliers pour l'Amérique. »

« En 1781, il entra 1,555 navires dans notre port, savoir : de l'Allemagne et du nord de l'Europe 20, d'Angleterre 4, de Hollande 5, d'Espagne, Mayorque et Minorque 179, du Portugal 6, du Levant et de la Barbarie 220, des Cotes d'Italie, Malte, Sardaigne, etc., 762, d'Amérique 37, des divers ports de France 322.

Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de rapporter le tableau très-étendu des marchandises importées par ces navires, à Marseille, (du 1er octobre 1780 au 30 septembre 1781.)

En 1792, le total de la navigation de Marseille a été de 2,442 navires entrés, tonnage 322,300, et de 2,617 sortis, tonnage 361,780.

Chapitre VIII. — Ce chapitre nous montre combien la révolution fut fatale au commerce de Marséille, et cela dès 1793. Sous l'empire, ce commerce avait si peu de stabilité, que l'intérêt de l'argent y variait dans des proportions incroyables. En 1809, l'escompte était à 4 pour °|o ; en 1810, il s'éleva pour le papier revêtu des meilleures signatures, à 9 pour °|o ; puis, retombant rapidement par l'absence de toute transaction, il était en juillet 1814, à 1 3|4, 1 1|2 pour °|o. Alors, on supposait sur la place de Marseille 5 millions de numéraire, dont 2 millions inactifs.

L'industrie locale était, en 1812, la seule ressource de notre ville; aussi, on y comptait, au moment de la chûte du gouvernement impérial :

62	fabriques de savon dont les produits étaient évalués à la somme de	6,520,000 fr
40	tanneries	930,000
18	chays pour la manipulation des vins.	220,000
16	Ateliers de chapellerie	230,000
2	Fabriques de cire et bougie........	22,000
3	Manufactures de corail	170,000
3	Raffineries de soufre...............	370,000
5	Fabriques de soude artificielle......	1,054,000
4	» d'acide sulfurique	340,000
2	» de crême de tartre..........	90,000
1	» de sel de saturne.........	11,000
1	» de sulfate de cuivre ou vitriol bleu..............................	200,000
7	Filatures de coton....	50,000
2	Papeteries	30,000
1	Fabrique de papiers peints	13,000
13	Imprimeries........................	22,000
2	Fabriques d'amidon.................	23,000
2	Brasseries de bière.......	20,000
2	Fabriques d'eaux-de-vie............	2,800
2	» de potasse, soude végétale, cendre gravelée	560,000
6	Ateliers de mégisserie et corroyerie..	28,000
4	Fabriques de colle-forte.............	24,000
19	Ateliers de sellerie et de bonneterie...	12,000
7	Fabriques de bonnets façon de Tunis.	120,000
9	Ateliers de passementerie............	33,000
2	» de teinture en soie.........	1,000
	A reporter....	11,105,800

	Report (1).....	11,096,100
4	Ateliers d'ouvrages en voire, os, corne et écaille....................	600
28	» d'orfévrerie................	38,000
2	» de taillanderie.............	1,120
11	» de serrurerie..............	5,500
4	» de clouterie	7,200
7	» de coutellerie	1,800
1	» d'armurerie..............	400
3	» de chaudronnerie,.........	26,900
1	» de cuivre jaune ou laiton...	400
1	Fabrique de fayence................	5,000
4	» de poterie commune........	4,000
54	» de tuiles.....	50,000
1	» de verreries..............	12,000
5	Ateliers de corderie.............	10,000
2	Fabriques de blanchiment..........	3,000
3	Ateliers d'ébénisterie..............	2,800
3	Fabriques de peignes..............	4,000
10	» de liqueurs...............	28,000
4	Ateliers de confiseurs..............	37,000
1	Fabrique de cordes de boyaux.......	1,100
		11.334,920

Chapitre IX. — De 1815 à 1840, le commerce de Marseille est en voie de prospérité; non seulement les relations entre cette ville et l'intérieur de la France deviennent plus importantes; mais on voit l'activité se porter surtout sur le commerce maritime et vers la spé-

(1) Le chiffre reporté de la page précédente, devrait être tel que nous le donnons ici, et non de 11,105,100; total qui n'a été ainsi obtenu que parce que l'on a imprimé, par erreur, quant aux produits des ateliers de teinture en soie, 1,000 fr. au lieu de 1,300.

culation sur les produits étrangers. L'auteur, pour faire ressortir l'état florissant de Marseille pendant ces quelques années, signale les ressources que le gouvernement y trouva pour l'expédition d'Alger, (voyez tome 1, pag. 227 de notre Répertoire); parle de l'accroissement rapide de la population, du progrès non moins notable dans la population industrielle, puisque le nombre des patentés qui n'était que de 5,274, en 1827, s'est élevé successivement d'une année à l'autre, au point qu'il a été de 8,162, en 1841. Le chiffre des constructions qui, de 1826 à 1840, a été de 1,072, celui des reconstructions et rehaussements qui a été pendant la même période, de 924; le tableau des principales consommations, à Marseille, de 1811 à 1840, (ils ont été insérés déjà dans notre Répertoire); l'augmentation du produit des droits de douane, d'octroi, de pesage, jaugeage et mesurage; l'augmentation aussi des revenus de la poste aux lettres, des recettes de l'enregistrement et des domaines, et des contributions indirectes, constatent l'activité des transactions de tout genre sur notre place. Enfin, ce qui vient encore à l'appui de cette vérité, c'est ce que dit M. Julliany des opérations de la caisse d'épargne qu'il considère justement comme le thermomètre de la prospérité et de la moralité des classes ouvrières, et de la situation du commerce. Nous sommes dispensés de suivre l'auteur dans les détails qu'il donne à ce sujet, notre Répertoire contenant dans plusieurs articles l'histoire complette de notre caisse d'épargne. Nous passerons également sous silence l'article sur les faillites qui prouve quelles sont bien moins fréquentes sur notre place que sur beaucoup d'autres. Cet article déjà consigné dans le tom. 1, pag. 81 du *Répertoire des travaux de la Société de statistique*, offre ici une augmentation de quelques années, pendant lesquelles des faillites ont été

déclarées et maintenues par le Tribunal de commerce ; il en résulte que de 1831 à 1840, il y a eu 242 faillites, 97 dont le passif n'est pas connu.

L'auteur s'attache ensuite à comparer le commerce de la France et celui de Marseille, et fait voir par cette comparaison qu'il y a eu progrès aux importations comme aux exportations, etc., au point que si avant 1789, on faisait annuellement à Marseille pour 150 millions d'assurances maritimes, on en fait aujourd'hui pour 400 millions.

Le mouvement de la navigation atteste encore chez nous un immense progrès. De 1825 à 1831 inclusivement, il est entré dans notre port, 40,519 navires (moyenne par année 5,788), il en est sorti 36,026 (année moyenne 5,146); de 1832 à 1839, l'entrée des navires a été de 56,375 (année moyenne 7,047), la sortie de 51,937 (année moyenne 6,492). Pour se faire une idée de la valeur de ces résultats, on n'a qu'à se rappeller qu'avant la révolution, époque de prospérité, il n'entrait chaque année dans le port de Marseille que 2,500 à 3,000 navires.

Ces chiffres comparés à ceux concernant le Havre, Bordeaux et Nantes, démontrent la supériorité de la navigation de notre port sur celle des principaux ports de France. Il en résulte un grand mouvement de marchandises et des travaux qui occupent une immense population d'ouvriers.

Ces marchandises acquittent plus de trente millions des droits d'entrée, tandis que pour tout le royaume ces mêmes droits ne sont que de cent dix millions. Conséquemment notre ville fournit à la France plus du quart des objets qu'elle reçoit du dehors pour la consommation. Tout porte à croire que ce mouvement ira en augmentant, et que Marseille finira par devenir le port de toute l'Europe ; ce sera surtout par suite du progrès des voies de communications intérieures.

Quant aux armements, après avoir donné le résumé de ceux que le tome 1er, page 215 de notre Répertoire a fait connaître, ainsi que les désarmements effectués à Marseille chaque année, de 1740 à 1823, M. JULLIANY complète ce travail par le tableau que voici.

TABLEAU *présentant, année par année, la masse des armements et des désarmements effectués au port de Marseille, de 1824 jusques et compris 1840, ainsi que le nombre d'hommes et de tonneaux des divers bâtiments armés et désarmés pendant ce laps de temps.*

Années.	NOMBRE PENDANT CHAQUE ANNÉE					
	des armements.	des tonneaux	des hommes.	des désarmem.	des tonneaux	des hommes.
1824	382	49,660	3,836	354	47,790	3,647
1825	430	58,431	4,243	432	58,752	4 267
1826	405	58,460	3,967	458	60,372	4,380
1827	335	46,550	3,142	366	48,678	3,207
1828	422	56,643	4,392	390	53,650	3,806
1829	339	49,526	3,541	393	54,748	3,144
1830	464	61,712	4,212	499	69,860	4,591
1831	329	42,086	3,288	338	43,698	3,436
1832	377	56,895	4,047	362	55,058	3,764
1833	353	47,655	3,628	348	47,220	3,597
1834	361	51,098	3,279	404	55,548	4,052
1835	352	48,576	4,016	369	50,653	4,069
1836	424	64,088	4,757	467	69,950	4,803
1337	430	59,743	4,424	405	61,460	4,584
1338	492	76,388	5,304	477	72,981	4,948
1839	461	72,953	4,927	498	77,190	5,021
1840	430	69,621	4,578	492	77,904	4,993
Totaux.	6,792	970,085	69,581	7,052	1,005,512	70,309
Moyenne.	399	57,064	4,093	415	59,148	4,136

En parlant de l'état de la marine marseillaise à diver- époques, l'auteur démontre par des chiffres qu'elle à une moins large part que la marine étrangère au des transactions de notre port.

Un long paragraphe est ensuite consacré à l'explication causes de la cherté relative de la navigation française, au premier rang desquelles se trouvent le plus grand re d'hommes comparativement employés sur nos na- l'obligation imposée d'embarquer beaucoup trop de ges; la fréquence des désarmements et des réar- la trop longue durée des voyages, (l'une des cau- plus réelles et les plus graves, et qui provient de la pluspart de nos armateurs n'ont d'établisse- fixes en aucune partie du monde); le taux élevé droits d'entrée sur les matériaux propres anx cons- ons maritimes, et plus particulièrement des droits portent sur les fers et les chanvres. (On a établi que la construction d'un navire de 200 tonneaux, de leur de 56,122 francs, il entre pour 3,120 fr. de fer. res causes ont été indiquées, telles que les droits oi perçus sur les consommations faites à bord; l'o- ion de faire commander les navires par des capitai- çus au long cours, comme si nos capitaines au ca- ge n'étaient pas suffisamment instruits pour naviguer chemin battu des Antilles et de l'Atlantique, ect.

La navigation à la vapeur méritait aussi d'être traitée manière particulière. On essaya envain, en 1821, aniser, à Marseille, le service permanent d'un uebot pour les voyages d'Italie. Ce n'a été qu'en que deux *steamers* napolitains ont commencé un ice régulier entre Marseille et Naples. Depuis lors, y a eu successivement augmentation des bateaux à peur dans notre port. On y en comptait 13, au premier vier 1840, jaugeant 2,423 tonneaux et 15 au pre- er janvier 1841, jaugeant 2,432 tonneaux.

Navigation des Batiments à vapeur dans le port de Marseille.

Années.	Navires chargés. Navigation faite concurremment avec l'Etranger. Français. Nombre de Navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Etrangers. Nombre de Navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Navires chargés et sur lest (1). Navigation réservée aux navires fr. Cabotage. Nombre de Navires	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage	Total des Navires chargés et sur lest. Nombre de Navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.
						ENTRÉE (2).						
1837	89	30,087	2,410	91	23,099	2,448	228	42,368	3,214	408	96,054	8,072
1838	144	53,456	3,803	106	28,484	2,609	371	68,516	5,383	621	150,456	11,800
1839	151	52,498	4,083	84	26,444	2,335	412	77,120	5,834	647	156,512	12,252
						SORTIE.						
1837	81	28,964	2,289	101	25,340	2,670	166	29,756	2,448	348	84,060	7,407
1838	139	51,354	3,591	114	30,548	2,810	240	43,017	3,562	493	124,919	9,963
1839	147	51,610	3,861	81	25,481	2,267	341	62,961	4,774	569	140,052	10,902

(1) Il n'est point sorti de navires à vapeur sur lest ; il en est entré 48, en 1837, 24 en 1838, 102 en 1839

(2) En 1839, le commerce extérieur, fait concurremment avec l'étranger, a donné lieu à l'entrée dans les ports de France, de 2,049 navires à vapeur chargés, dont 664 seulement français. — Le cabotage présente 2,805 navires entrés chargés et jaugeant 300,637 tonneaux. — En 1838, le cabotage à vapeur en Angleterre, a donné lieu à l'entrée de 15,771 navires chargés, jaugeant [illegible] tx., non compris ceux qui ne portaient que des voyageurs, et le commerce extérieur à un mouvement de [illegible] navires jaugeant [illegible] tonneaux.

L'importance de la navigation à la vapeur dans le port de Marseille ayant été bien sentie, il fut présenté, en 1835, à la Chambre des Députés, un projet de loi tendant à obtenir un crédit pour frais d'établissement d'une correspondance par bateaux à vapeur entre Marseille et le Levant. Ce projet sur lequel M. Reynard, notre député, fit un excellent rapport, fut adopté, et le premier mai 1837, le *Scamandre* partit pour Constantinople, inaugurant cet utile service qui n'a pas cessé d'avoir lieu. Plus tard, il a été question d'établir un paquebot entre la Syrie et l'Egypte, et de créer un service direct entre Malte et Alexandrie; ici des réformes et des améliorations sont signalées. Quant aux paquebots de la Corse, par le moyen desquels la correspondance s'opère entre cette île et la France, il est évident que c'est de Marseille qu'ils auraient dû toujours partir, et que les communications entre cette ville, Ajaccio et Bastia, ne sauraient suffire pour unir complètement la Corse à la France; qu'il faut aussi qu'une troisième ligne soit établie, et cela, sur l'Ile Rousse.

Les spéculations du commerce marseillais ne peuvent se borner aux côtes de la Méditerranée, et nous devons, avec l'auteur, appeller de tous nos vœux le moment où le service transatlantique sera organisé. Mais il faut, en cherchant à rapprocher nos Colonies de la métropole au moyen de la vapeur, établir une ligne de paquebots entre Bourbon et Suez. Cette ligne, en se rattachant à celle qui doit lier directement Marseille à Alexandrie, mettrait l'Ile Bourbon à 30 jours environ de la France. — *Le Livre second* roule sur les institutions locales et est subdivisé en huit chapitres. Le *Chapitre 1er* traite de la franchise du port de Marseille, laquelle remonte aux temps les plus anciens. Toutefois, sous François 1er, en 1539, les épiceries furent imposées;

droits dont CHARLES IX, en 1564, excepta notre ville. A des époques postérieures, le fisc fit brèche à nos privilèges, lorsque parut sous LOUIS XIV, en 1669, l'édit dicté par COLBERT pour l'affranchissement du port de Marseille. Malheureusement, cette franchise n'empêcha pas des prohibitions, des droits qui successivement établis, la rendirent bien incomplète. Néanmoins, lorsqu'elle eut été supprimée par la Convention, elle ne fut pas moins vivement regrettée par les marseillais, tout imparfaite qu'elle était. En l'an XII, la Chambre de Commerce de Marseille proposa un projet de décret impérial relatif au rétablissement de la franchise du port, de la ville et du territoire. NAPOLÉON insista pour qu'on fit choix dans la ville d'un local convenable, destiné à l'établissement d'un port franc comme celui de Gênes. Mais la Chambre refusa cette franchise et la sollicita telle qu'elle était avant la révolution. Cela fut accordé par LOUIS XVIII, le 16 décembre 1814, et une ordonnance fut rendue le 20 février 1815 pour l'exécution de la loi promulguée à cet égard. Mais hérissée de beaucoup de restrictions, cette ordonnance devait être plus nuisible qu'utile au commerce de Marseille entre laquelle et la France, elle élevait évidemment une barrière, tandis que notre ville en était alors au point d'entretenir le plus de relations possible avec l'intérieur. Cependant cette ordonnance ne fut point mise à exécution, NAPOLÉON étant retourné de l'Ile d'Elbe et ayant proposé de nouveau un port franc isolé que la chambre de commerce crut devoir refuser une seconde fois.

On ne tarda pas à s'apercevoir combien les intérêts de l'industrie marseillaise étaient contrariés par la loi de 1814, dans l'état présent des rélations avec le reste de la France, tandis que le commerce extérieur était loin d'obtenir des mêmes dispositions, les avantages qu'on s'était promis. Aussi, des réclamations s'élevèrent à la

suite desquelles la franchise fut supprimée en septembre 1817, et les loix et règlements généraux relatifs au service des douanes furent remis en vigueur dans notre ville, sous certaines exceptions et modifications.

L'auteur parle des entraves de l'entrepôt qui ne saurait tenir lieu de port franc, et ce qui lui paraît le plus propre à remplacer l'ancienne franchise, c'est la réalisation de cette pensée de l'Empereur : *un quartier franc*, clos de mur, communiquant avec la mer et où les étrangers puissent commercer en toute liberté. L'emplacement des Vieilles Infirmeries paraît à M. Julliany le site le plus convenable pour la construction de ce quartier franc ; ce qui, du reste, avait été, en 1805, le sujet d'un plan remarquable tracé par M. Guimet, ingénieur distingué. Plus tard, un grand nombre de projets sous le nom de Docks, ayant de l'analogie avec ce plan, ont été proposés, tant les avantages des Docks ont été appréciés. En résumé, l'intérêt du commerce de Marseille réclame l'extension de l'entrepôt fictif et la création d'un Dock ou enceinte franche.

Suivant nous, si le Lazaret actuel de Marseille ne devait plus servir à la désinfection des marchandises, à la suite de dispositions spéciales qui permettraient de faire convenablement la purge des marchandises à l'île de Ratoneau, on ne saurait mieux faire que de le transformer en *Port franc*, comme il a été dit par M. Julliany, pour les Vieilles Infirmiries, et on y trouverait réunis, sans contredit, tous les avantages que l'on chercherait vainement ailleurs, soit du coté de la mer, soit quant aux rapports avec l'intérieur.

Chapitre II. — Après avoir fait observer que les douanes ont été en usage chez tous les peuples ; que de tout temps, à Marseille, des droits ont été établis sur les articles importés dans son port ; après avoir dit un

mot du tarif connu sous le nom de *Table de la mer*, des droits reglés par les statuts de 1228, et ensuite par ceux de 1253, par un édit de Louis XIV; après avoir rapporté les exemptions accordées, en 1703, par arrêt du Conseil du Roi, aux habitants de la ville de Marseille; après avoir reproduit cette opinion de Colbert, que les droits de douane nuisent trop au port de Marseille, pour ne pas l'en affranchir insensiblement, et cela afin d'y attirer les étrangers et le rendre ainsi le plus fameux port de toute la Méditerranée; après avoir rappellé que la Convention soumit Marseille au droit commun en matières de douane; que le système restrictif de l'Empire fut fatal à cette ville; qu'en 1814, une liberté sans bornes ayant succédé aux rigueurs du blocus impérial, les anglais inondèrent le sol français des produits de leurs manufactures, etc., l'auteur fait l'apologie des dispositions sagement libérales du gouvernement de 1830; ce qui fait espérer que Marseille finira par obtenir ce dont elle a un pressant besoin : de notables réductions sur le tarif des douanes, c'est-à-dire des améliorations progressives qui conduisent à un système de douanes rapproché *autant que possible* de la liberté du commerce. Ce chapitre est terminé par quelques considérations sur les égards que les employés des douanes doivent au commerce, et ainsi que l'entendait le Grand Colbert.

Chapitre III. — Chambre de commerce de Marseille. Son origine date du 5 août 1599; elle ne fut alors composée que de quatre négociants pour veiller aux intérêts généraux du commerce; mais elle le fut de douze membres en 1650. L'extrait d'un état de ses dépenses extraordinaires, de 1669 à 1693, montre que ses attributions et les services qu'elle rendait au commerce n'étaient pas peu importants. Le total de ses recettes, en 1711, fut de 257,591 liv.; en 1712, de 391,856, et en

1713, de 499,755. Ces revenus augmentèrent progressivement; ils furent, en 1789, de 894,166 liv. Il est vrai qu'à la même époque, les dépenses de la Chambre furent de 655,538 liv. L'état de ses capitaux, en 1790, nous présente un total de 1,591,106 liv. 18 sous 4 deniers, et on voit que ses capitaux disponibles étaient alors, comme à notre époque, consacrés à des objets utiles et honorables.

Par un édit du 13 août 1751, il fut ordonné qu'elle serait composée désormais de 4 échevins et de 12 députés, et ses attributions furent déterminées par ordonnance du premier mai 1753. Supprimée, en 1791, par un décret de l'Assemblée Constituante, et remplacée par un bureau provisoire jusques en 1793, elle fut rétablie, en 1802, comme les autres Chambres de commerce, par un arrêté des Consuls, qui, entr'autres disposition, prescrivait qu'elle serait composée de 15 commerçants, ainsi que les Chambres des villes dont la population excéderait 50,000 âmes; que nul ne serait reçu membre de la Chambre s'il n'avait fait le commerce en personne, au moins pendant 10 ans; que, pour la première fois, les membres seraient élus par 40 ou 60 négociants notables; mais que lors du renouvellement, qui aurait lieu par tiers chaque année, la nomination des nouveaux membres serait faite par la Chambre elle-même. Ce mode d'élection ne pouvait qu'être préjudiciable aux vœux et aux intérêts du commerce. Aussi, en 1830, le gouvernement décida que l'élection des membres des Chambres de commerce serait confiée aux négociants notables; nouveau mode qui a produit de précieux résultats.

Les dépenses faites par la Chambre dans l'intérêt du commerce depuis 1816 jusqu'au 31 décembre 1825, se sont élevées à 3,119,302 fr., et depuis le premier janvier 1826 jusqu'au 20 juin 1841, à 1,427,549 fr. Si ses at-

tributions sont aujourd'hui moins étendues, ses services ne cessent pas d'être toujours remarquables, et il est permis de soutenir que de nombreuses et importantes améliorations ont été introduites dans son administration. L'auteur fait observer avec raison qu'elle peut-être appelée à exercer une haute influence sur l'avenir de notre cité par l'emploi des deniers dont elle dispose. Marseille réclame de grandes choses. C'est au commerce à la doter de ces monuments que l'étranger y cherche vainement. La Chambre peut beaucoup pour cela, et si ses ressources ne suffisaient pas, il faudrait les augmenter par des impositions temporaires.

Chapitre IV. — Il s'agit ici du Tribunal de commerce. Il est évident que l'institution des juges consulaires est aussi ancienne que le commerce lui-même. Pour Marseille, on a des preuves authentiques de l'existence de cette institution, dès 1162. La révolution supprima les juges consuls. Un décret du 16 août 1790, créa les tribunaux de commerce à qui, à la suppression des amirautés, le 9 août 1791, furent attribués les procès qui y étaient pendants. Le Tribunal de Commerce de Marseille fut constitué et installé le 24 novembre 1791; il était composé d'un Président et de six Juges auxquels en 1792, on adjoignit quatre Juges suppléants. Plustard, en vertu de l'ordonnance du 15 décembre 1840, le Tribunal a été composé d'un Président, de huit Juges et de six Suppléants. Une liste des personnes qui l'ont présidé pendant ces différentes époques, prouve que les hommes instruits, laborieux et honorables, n'ont jamais manqué dans la classe commerçante de notre ville.

Le nombre des causes enrôlées de 1830 à 1840, s'élève à 20,681, dont 1.644 en 1830.

	1,390	1831.
A reporter...	3,034.	

Report...	3,034.	
	1,225	en 1832.
	1,125	1833.
	1,495	1834.
	1,388	1835.
	1,900	1836.
	2,872	1837.
	2,504	1838.
	2,631	1839.
	2,507	1840.
	20,681.	

e nombre des jugements est inférieur à celui des es enrôlées, plusieurs de celles-ci ayant été non-suivies et abandonnées. Ainsi, pendant la même de de onze années, il y a eu seulement 15,117 jugements, dont 5,745 contradictoires et 9,372 par défaut. , de quelle manière ils se trouvent repartis pour ue année.

	ements contradictoires.	Jugements par défaut.
1830.	503.	930.
1831.	412.	755.
1832.	392.	402.
1833.	435.	506.
1834.	408.	514.
1835.	410.	707.
1836.	620.	956.
1837.	665.	1,119.
1838.	656.	1,015.
1839.	577.	1,181.
1840.	667.	1,287.
	5,745.	9,372.

s actes de société transcrits au greffe du Tribunal de merce de Marseille ont été, dans la même période de

onze années, de 702, dont 46 en 1830.

43	1831.
52	1832.
60	1833.
63	1834.
64	1835.
75	1836.
64	1837.
95	1838.
93	1839.
47	1840.
702.	

On sait que les capitaines marins sont tenus d leur rapport de navigation devant M. le Présid Tribunal de Commerce, dans les 24 heures de l trée en libre pratique. Mais la loi qui a été prom à cet égard, étant sans disposition pénale, se trou vent éludée par ceux qui n'ont point d'avaries : constater ; c'est au point que sur 7,000 navir entrent chaque année dans notre port, il en peine 1,250 qui fassent leur rapport en conform la loi.

Il résulte d'une comparaison établie entre plu départements, que celui de Marseille, qui est l ceux où les transactions ont le plus d'activité, p néanmoins un nombre de procès bien inférieur observé dans d'autres contrées où pourtant l'impo du commerce est moindre.

Chapitre V. — Traitant ici des conseils des Pru mes, de ce Tribunal de famille, comme on l'a dit, l en fait connaître le double but : d'abord, une j tion toute conciliatrice entre les maîtres et les o en second lieu, la surveillance des fabriques. Si

nier but a été complètement atteint, il n'en a pas été de même de l'autre. Ce fut en 1810, et le 5 septembre, que, par décret impérial, Marseille fut dotée d'un conseil de Prud'hommes dont la mission devait être de poursuivre la répression des fraudes introduites dans la fabrication du savon. A peine installé, ce Conseil exerça une active surveillance. Mais les fabricants ne tardèrent pas à lui refuser l'entrée dans leurs ateliers, prétextant qu'il ne devait pas profiter à leurs dépens, de leurs découvertes et de leurs améliorations. Delà, des contestations que l'autorité essaya de faire cesser. Mais faute d'un règlement que les Prud'hommes ont envain sollicité depuis longtemps, leur surveillance a été à peu près illusoire. Toutefois, ils furent chargés de veiller à l'exécution du décret du 22 décembre 1812, concernant la marque des savons fabriqués à Marseille, et ici encore, il n'était guère possible de constater cette marque qui, devant porter ces mots huile d'olive, s'applique souvent à des savons composés à la fois d'huile d'olive et de graines. Or, pour constater cette fabrication, il fallait trouver un procédé qui fit reconnaître le melange des deux espèces d'huile, et si VAUQUELIN avoua son impuissance à cet égard, l'un des chimistes marseillais, M. POUTET, signala un moyen auquel nous savons que l'industrie a eu souvent recours bien qu'il n'ait pas été tout d'abord apprécié.

Réduit à la partie la plus modeste de ses attributions, le Conseil des Prud'hommes a pourtant influé d'une manière très heureuse sur les relations entre les fabricants et les ouvriers. Une ordonnance royale, en 1813, fit concourir à sa formation nos principales industries. Composé de 15 membres, ce Conseil adressa, en 1840, au gouvernement dans le but d'étendre sa juridiction à toutes les industries, un projet de règlement, sur lequel il n'a point encore été statué.

L'auteur retrace le mode de nomination des Conseils des Prud'hommes, et fixe l'attention sur les immenses avantages que le Gouvernement pourrait retirer de ces institutions. Il finit par faire remarquer qu'indépendamment du Conseil dont il vient d'être question, Marseille possède des Prud'hommes pêcheurs dont les règlements datent du XIVe siècle. On les appelait alors *Consuls des pêcheurs*. Au nombre de quatre, ils sont nommés tous les ans en une assemblée générale de maîtres pêcheurs, jugent gratuitement et en dernier ressort, sous forme de procès, et sans appeler avocats ni avoués, tous les différends entre pêcheurs sur les faits de pêche. Ils ne peuvent être choisis que parmi les pêcheurs âgés au moins de 40 ans, propriétaires d'un bateau monté de 4 hommes et ayant fait la pêche pendant 10 ans, où être fils de maîtres possédant bateaux et filets. Les audiences publiques se tiennent le dimanche à 2 heures après midi. Chaque partie dépose dans une boîte 10 centimes dont le produit est destiné aux pauvres. Il n'y a pas d'autres frais, épices ni vacations.

Chapitre VI. — Destiné à l'histoire de l'Intendance Sanitaire de Marseille, ce chapitre mériterait d'être rapporté ici textuellement, tant il renferme brièvement ce qui a trait à cette administration. Il est pourtant certains détails qui peuvent être passés sous silence. De temps immémorial, les villes ont cherché à se garantir des maladies réputées contagieuses. Des leproseries qui existaient dès avant l'ère chrétienne, fondées en grand nombre, lors de la chûte de l'empire Romain, furent alors placées sous la protection de St-Lazare. Delà l'étymologie de *Lazaret*. La leproserie de Marseille était à l'hôpital Saint-Lazare (*voy. tom.* 1 *pag.* 524, *et tom.* IV *pag.* 353, 357 *de notre Répertoire*), sur la route d'Aix.

fondé en 1476, à la rue *Radeau*, au coin de la rue *...brie*, le Lazaret de Marseille était consacré à la ...tration des passagers venus sur navires qui, ar... avec soupçon de maladie, étaient eux-mêmes re... à la *consigne*, placée alors au fort Saint-Jean. ...e commerce avec le Levant étant devenu plus con...rable, on se prémunit davantage contre la peste; on ...tir, en 1526, près de la porte de l'Ourse, un Lazaret ..., à la vérité, ne fut que temporaire. La peste de 1557 fit ...ir le besoin d'un Lazaret permanent; alors fut édifié ...i des Vieilles Infirmeries, qui, après la construc... de la Citadelle Saint-Nicolas, dont il était trop rap...ché, fut transféré (en 1660) vers la Joliette, là où ... aujourd'hui, dans une vaste enceinte dont la su...ficie totale est de 232,762 mètres, ou soit le 15me ...'espace occupé par la ville; il a 42 fontaines d'eau ... et trois ports qui s'avancent dans les terres. On ...mit à l'abri des envasements qui obstruaient ses abords, ... une digue qui, jetée depuis la terre ferme jusqu'à ...eil de l'Emeraude, sert encore à prévenir le retour ...cidents déplorables. On a construit de nouveaux par... pour la facilité des rapports entre les personnes de ...ville et celles en quarantaine. Une porte (1) monu...tale a été élevée du côté de la Joliette; on y a ... deux paratonnerres sur la poudrière; on a ouvert ... voie charretière et une porte du coté de la route de ...ris, pour faire sortir par terre les marchandises, à ...ue de leurs quarantaines; ce qui auparavant n'ayant ... lieu que par mer, causait plus de frais et s'effectuait ... lentement. On a creusé, au Lazaret, un canal pour

(1) On y lit cette inscription : *Hic provida cura*
Dum lue infectos medicatur
Morbi contagia ab integris arcet

l'écoulement de ses eaux, et, au Frioul, une grande citerne pour fournir de l'eau aux agents sanitaires et aux quarantenaires. On s'y est occupé aussi de la construction de deux hangars et d'une enceinte pour la purification des marchandises *susceptibles* provenant du Levant. Beaucoup d'autres travaux plus ou moins importants ont été exécutés ou doivent l'être dans les ports et établissements sanitaires.

La peste de 1720, qui fit tant de ravages à Marseille, puisqu'elle y enleva 20,137 personnes, 8,970 dans son territoire, et 23,787 dans les communes (ce qui forme un total de 62,844 victimes pour le département), la peste de 1720, disons-nous, fit prendre plus de précautions. Depuis, des mesures sévères ont été prises par l'Intendance sanitaire, et c'est à elle que l'on attribue l'avantage d'avoir préservé la ville de la peste qui s'est manifestée dans le Lazaret en 1741, 1760, 1768, 1784, 1785, 1786, 1796, 1819 et 1825.

L'Intendance sanitaire était composée autrefois de 16 membres, dont 4 pris parmi ceux du Conseil municipal, et 12 choisis parmi les gens de loge, marchands et négociants faisant ou ayant fait le commerce du Levant, et parmi les anciens capitaines marins. A la suppression des Consuls, les deux Echevins et l'assesseur sortant d'exercice devinrent de droit membres de l'Intendance. Pour pouvoir en faire partie, il fallait être sorti depuis un an du Conseil de ville.

Les attributions de cette Administration furent déterminées par deux règlements qu'elle fit, l'un en 1730 et l'autre en 1787, et auxquels le Ministre de la marine donna son approbation,

Le 3 mars 1822, parut une loi et ensuite une ordonnance et des instructions ministérielles formant un code entier, mis en exécution à Marseille, comme dans les

autres ports français, contre la violation des lois et règlements sanitaires.

Les contraventions sont jugées par l'Administration transformée, pour cela, en tribunal de simple police. Les crimes sont portés devant la Cour d'assises, et les délits devant le Tribunal correctionnel. Les Intendants remplissent les fonctions d'officiers de l'état civil dans le Lazaret et autres lieux réservés.

Au nombre de 16 comme autrefois, les Intendants sont, sur la proposition du Préfet, nommés par le Ministre de l'Intérieur, et renouvelés par moitié tous les trois ans. La durée de leurs fonctions avait été précédemment d'abord d'un an seulement, puis de deux ans et ensuite de quatre.

Le Maire de Marseille est leur président né; chaque membre (sous le nom de Président semainier) remplit alternativement, pendant une semaine, les fonctions de Vice-Président. L'officier général ou supérieur le plus élevé en grade, le Commissaire de la Marine, le Directeur des douanes et l'Intendant militaire ont droit d'assister aux séances avec voix délibérative.

L'Intendance sanitaire de Marseille envoie tous les mois au ministre de l'intérieur le tableau de ses recettes et de ses dépenses, et lui fait connaître tous les quinze jours l'état sanitaire de tous les pays, d'après les renseignements qu'elle a recueillis et qu'elle adopte s'ils lui paraissent devoir faire prendre certaines mesures, M. le Ministre devant, toutefois, s'il y a lieu, modifier ses actes ou les faire exécuter définitivement. Ses règlements sont, en cas d'urgence, provisoirement exécutoires sur l'autorisation du Préfet. Elle a le droit de requérir la force publique pour le service qui lui est confié, comprend sous sa surveillance, les départements des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, a sous

sa dépendance les commissions sanitaires de la Ciotat, de Cassis, des Martigues, d'Arles, d'Aigues-Mortes, de Cette, d'Agde, de Narbonne, de la Nouvelle, de Saint-Laurent-de-la-Salanque, de Banyols sur mer, de Collioure et de Port-Vendre ; enfin, elle dirige les Intendances de Toulon et d'Ajaccio.

Les registres sont tenus avec soin. On y a puisé les chiffres suivants :

Le nombre des navires soumis à la quarantaine, arrivés à Marseille, a été :

En 1800, de	345.
1805	774.
1810	88.
1815	605.
1820	1,133.
1823	617.
1824	807.
1829	713.
1830	1,243.
1831	935.
1832	1,339.
1833	850.

De 1834 à 1840, la moyenne du nombre de navires soumis à la quarantaine, a été de 750. Il est à noter que les chiffres les plus élevés représentent les années où les importations de grains ont été le plus considérables.

Avant 1828, le tarif des droits perçus sur les navires en quarantaine et sur les marchandises déposées au Lazaret, était ainsi arrêté :

tation des Droits.	Navires à 3 mâts.	Navires à 2 mâts.	Petits batiments.
r le bateau de service à Pomègue, par jour...	2 f. 50 c.	2 50	1 f. 75
le garde du batiment, par jour............	1 50	1 50	1 50
la garde intendante, par jour............	2 50	2	1 75
la garde de terre à Pomègue, une fois payé.	15	12 50	5
le parfum, une fois payé	4	3 50	3
l'aumonier de Pomègue une fois payé........	8	5	5

puis 1828, on a réduit à une seule, et de la manière ante, les diverses taxes sur les navires en quarantaine:

ur les navires	de 1 à 50 tonneaux,	4 f.	par jour.
»	de 51 à 100 »	6	»
»	de 101 à 200 »	8	»
»	de 201 et au-dessus	10	»

ici en outre les droits relatifs à la reconnaissance batiments :

	Long Cours.	Grand Cabotage.	Petit Cabotage.
our la reconnaissance du ment lorsqu'il peut en- r son canot au bureau Santé...............	6 f.	2 f.	50 c.
sque l'intendance est gée d'envoyer un bateau ade pour le reconnaitre	12	4	1

pour cent en sus pour les étrangers, à moins de entions contraires,

es marchandises déposées au Lazaret payent de 25 c. f. par sacs, balles, etc., suivant le poids; — les s secs et en saumure 1 f. le °/₀; — les peaux di- es 50 c. le °/₀. — Le salaire des gardes est de 1 f.

50 c. par jour, non compris la nourriture. — Le logement est gratis. — Les visites des médecins et chirurgiens se payent 4 f. chacune (mais nous ferons remarquer, ce que l'auteur ne dit pas, que, quelque soit le montant des visites, les médecins et chirurgiens, au nombre de quatre, sont payés par l'Intendance, à raison de 1000 f. par an pour chacun d'eux.) — Les parfums administrés aux passagers au Lazaret, se payent 4 f. 50 c. l'un ; les parfums extraordinaires, à Pomègue, 2 f. — Il est aussi perçu des droits sur les patentes, bulletins, certificats, visas, etc. Ils varient suivant le tonnage des navires. Avant 1828, tous les droits étaient plus forts. Ils ont produits :

En 1826,	26,448 35.
1827	26,754 10.
1828	27,084 50.
1829	25,531 90.
1830	25,717 10.
1831	31,257 12.
1832	35,338 45.
1833	34,999 70.

En 1840, les droits de reconnaissance ont produit :

	10,188 f.
» de patente de santé......	24,102.
» de bulletin de passagers.	6,990.
» de visa de patente.......	914.
» de certificat de purge....	1,643.
	43,837.

De 1834 à 1840, il a été perçu, année moyenne, pour frais de quarantaine : sur les navires........ 112,991.

sur les marchandises.. 60,020.

173,011.

Le chiffre total des recettes de l'Intendance s'est élevé

[illegible] moyenne, de 1824 à 1833, à 239,147 f. 54 c.; [illegible] des dépenses à 233,607 f. 73 c. De 1834 à 1840, [illegible]chiffre moyen des recettes a été de 246,095 f.; celui [illegible] dépenses, de 201,701 fr. Le montant des recettes [illegible] affecté aux frais d'administration et de surveillance, [illegible]ntretien des établissements, aux embellissements, etc.

Tout navire arrivant à Marseille est tenu de venir *raisonner* à la Consigne. Le capitaine fait les serment et [illegible]arations exigés par la loi et répond aux questions [illegible] MM. les Intendants. L'admission en libre pratique [illegible] immédiatement, s'il n'y a pas de motifs de faire [illegible]plication de telle ou telle mesure sanitaire. — Le [illegible] du Lazaret place les passagers dans les divers [illegible] suivant la nature de la patente, et détermine les [illegible]positions à prendre. Chaque passager a un garde nourri [illegible] frais. Mais un seul garde suffit à plusieurs pas[illegible] de la même quarantaine réunis dans le même [illegible].

Les navires venus du Levant et de la Barbarie sont [illegible], avant tout, d'aborder aux ports de Pomègue ou du [illegible] (à 5 ou 6 milles de la ville) où le capitaine de [illegible] leur demande avec un porte-voix, leur prove[illegible]nce et leur état sanitaire, et leur signifie, en cas [illegible] patente brute, l'ordre de mouiller à l'écart, à la *[illegible]de prise*, si c'est à Pomègue, et dans l'anse de *[illegible]lliano*, si c'est au Frioul. Lorsque le navire est amar[illegible], le commandant vient faire sa première déclaration, [illegible] ensuite renvoyé au Lazaret pour la faire plus détaillée [illegible] retourne à bord pour débarquer ses passagers et ou[illegible]r les écoutilles. Le navire séjourne là jusques aux [illegible] tiers de sa quarantaine; le reste se fait à la chaine [illegible] port. Dans le cas de patente nette, le capitaine n'a [illegible] à aller faire sa déclaration à la Consigne.

Les règlements de l'Intendance ont été modifiés uti-

lement à diverses reprises. Par ordonnance royale du 21 août 1831, les navires de retour de la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve, dans les mers d'Islande et au Doggers-Bank, ont été dispensés de produire à leur arrivée une patente de santé. Ont été exempts de la même obligation, et cela par décisions royales, en 1826 et 1834, les navires venant des états du Nord de l'Europe, de la Grande-Bretagne, de la Hollande et de la Belgique, ainsi que ceux qui se livrent au grand cabotage sur les côtes de France.

En 1835, a été abrogée la disposition qui soumettait les marchandises débarquées au Lazaret par des navires repartant en cours de quarantaine, à une prolongation de quarantaine de 5 jours au moins et de 10 jours au plus.

Dès 1825, les navires venant des États-Unis de l'Amérique du Nord, en patente nette, n'ont plus été soumis à aucune quarantaine d'observation, et quelque soit leur régime sanitaire, on n'ouvre plus les balles de coton, dont ils sont chargés, ni on ne les débarque plus au Lazaret; ce n'est pas seulement à l'Amérique du Nord, mais aux arrivages de tous les États-Unis, ainsi qu'aux Antilles que ces dispositions ont été étendues.

L'auteur fait des vœux pour que l'on obtienne d'autres améliorations. A ce sujet, nous ferons remarquer que depuis la publication de son ouvrage, des réformes ont eu lieu d'une manière fort satisfaisante, et tout porte à croire que l'on verra disparaître insensiblement toutes les mesures dont la suppression ne saurait compromettre la santé publique.

Chapitre VII. — L'historique de la banque de Marseille, précédé de considérations analogues sur les premières banques établies dans des villes maritimes, remarquables par l'importance de leur commerce, etc., voilà

que renferme ce chapitre. Nous croyons pouvoir nous penser de nous y arrêter ici, attendu que l'un de s honorables collègues a déjà traité le même sujet *yez pag.* 189 *tom.* 1 *et pag.* 201 *et* 212 *tom.* 3 *de notre pertoire*) et qu'il doit y revenir incessamment.

Chapitre VIII. — L'auteur s'y est livré à bien des herches sur l'institution si ancienne des courtiers. ur nombre était de 46 avant Louis XIV qui, contrainent au droit d'élection en vertu duquel ils étaient s, établit, à Marseille, en 1760, 50 offices de courrs et *censaux en mestiers jurés*, mais qui, en 1661, t devoir céder à l'opposition que firent à cet égard syndics des censaux, de concert avec les échevins la ville et les députés du commerce. Toutefois, en 92, le Roi abolit le droit d'élection, vendit à chaque urtier en exercice la charge qu'il possédait et érigea s charges en titres *d'offices formés et héréditaires*. 08 vit la suppression des 46 courtiers que 60 nouaux remplacèrent, mais que, pour être juste, le Roi ablit en 1709, en conservant 14 de ceux qui avaient é nommés. Il exigea des 60 ainsi rétablis 120,000 livres.

Tels étaient leurs émoluments : dans les traités de nies et achats de marchandises 1/2 p. °/°, tant des ndeurs que des acheteurs, jusqu'à 1,200 livres, et de 3 p. °/° au-dessus de cette somme.

Pour les ventes d'immeubles, des batiments, celles achats de marchandises provenant des prises vendues x enchères publiques, 1 p. °/° de chaque partie.

En fait de remises d'argent, en lettres de change ou trement, un pour mille, et du *disposeur* ou prêteur, du *preneur* ou emprunteur.

Pour les assurances, un sol par écu sur les primes.

Les courtiers avaient été autorisés, en 1709, *à tenir ne caisse* chez eux pour la facilité des transactions,

ils en abusèrent pour s'emparer du monopole de la banque. Les inconvénients qui en furent le résultat, firent supprimer, en 1777, les 60 offices de courtiers de change, de banque et de commerce, et la Chambre de commerce fut autorisée, avec le concours de 18 négociants choisis par le sort sur une liste de 40, dressée par l'inspecteur de commerce (Intendant de la Provence, dont les attributions ont été confiées ensuite au Préfet), à élire, par voie de scrutin, et à la pluralité des deux tiers de voix au moins, ceux qu'elle jugerait les plus aptes aux fonctions de courtiers. — Le remplacement, en cas de vacance, se ferait suivant les mêmes formes. — Les commissions, qui seraient apostillées chaque année par le secrétaire de Chambre sous peine de faux, ne pourraient être accordées aux *faillis*, à ceux qui avaient obtenu des *lettres de répit*, fait *contrat d'atterméyement.*

On évalua à 40,000 livres chaque office supprimé, et l'on en remboursa le montant au moyen d'un emprunt dont la Chambre de Commerce fournit le capital. Pour le paiement des intérêts et l'amortissement de celui-ci, l'on obligea les nouveaux courtiers à payer annuellement 2,500 livres.

La réunion des fonctions d'agents de change et de courtiers de commerce, qui avait été si préjudiciable, cessa d'avoir lieu en 1788, et ces emplois furent, en 1791 supprimés comme entachés de privilège. Chacun, en payant patente, put être courtier; il en résulta de graves abus.

La loi du 28 ventose an IX, rétablit l'institution de courtiers privilégiés dans les principales villes des départements, et, conformément à cette loi, un arrêté des Consuls, institua, le 13 messidor même année, des courtiers privilégiés à Marseille. Le nombre des agents

de change ne pouvait être de plus de 20, et celui des courtiers de commerce, assurance, conducteurs de navires et roulage ne pouvait excéder 50.

Le cautionnement des agents de change fut fixé à 15,000 fr., celui des courtiers à 5,000 fr.

Quatre nouvelles commissions furent créées en 1813.

L'existence légale des courtiers a été définitivement consacrée par les art. 72 et suivants du code de commerce. L'article 91 de la loi du 28 avril 1816, leur donne le droit de transmettre leurs offices, et l'ordonnance du 3 juillet même année, règle ce mode de transmission.

Le nombre des courtiers à Marseille fût porté à 70, en 1817. Le cautionnement fut de 8,900 f. produisant 4 p. °/₀.

En 1831, des commerçants de notre ville, adressèrent une pétition à la Chambre des Députés pour obtenir la suppression du privilège des courtiers de commerce, auxquels ils reprochaient certains abus. On passa à l'ordre du jour, quant à la suppression des courtiers, mais on prit en considération l'exposé des abus que l'on s'accorda à détruire promptement.

En 1836, la Chambre de commerce de Marseille demanda la création de 30 nouveaux offices de courtiers, et cela, vu l'insuffisance du nombre de ceux existants. Le Ministre répondit négativement, parce qu'il ne vît qu'un palliatif dans le moyen proposé.

En 1837, la Chambre de commerce demanda l'abolition du privilège, avec la restriction d'indemniser les titulaires et d'exiger de la part de ceux qui voudraient être courtiers, de fortes et solides garanties en faveur du commerce. Le Ministre qui trouva la mesure par trop radicale, fit créer dix nouvelles commissions dans les formes prescrites par la loi.

Cependant, le commerce réclamait un plus grand nombre de courtiers; ce qui, en 1838, fit demander par

450 pétitionnaires, l'abolition du privilège. La Chambre des députés passa à l'ordre du jour, et la Chambre de commerce de Marseille comprit dès lors qu'il fallait revenir à l'idée de l'augmentation du chiffre des commissions. Elle en demanda 80 nouvelles.

Sur ces entrefaites, parut l'ordonnance du 26 août 1839, ainsi conçue : Art. Ier. Le nombre des courtiers près la bourse de Marseille, fixé à 70 par l'ordonnance du 15 octobre 1817, est porté à 140.

Art. 2. *Pour cette fois seulement*, un candidat pourra être présenté, à notre agrément, par chacun des 70 courtiers en exercice.

Cette ordonnance n'a pas fait baisser sensiblement le prix des offices. Si on les vendait 40 à 60,000 fr., on les vend encore 35 à 40,000 fr.

L'auteur a fait sentir avec juste raison que la corporation des courtiers doit suivre la marche du commerce et se mettre toujours en harmonie avec ses besoins.

=*Le livre troisième*, plus étendu que les autres, puisqu'il forme à lui seul le SECOND VOLUME, est divisé en 31 chapitres où se trouve exposé tout ce qui se rattache au *commerce de Marseille avec les nations étrangères*.

Chapitre Ier — Transit. On entend par ce mot l'expédition des marchandises à traverser la France sous le plomb de la douane sans acquitter les droits d'entrée. La position de Marseille est avantageuse pour cela. Un tableau avec désignation des marchandises, fait connaître le poids des principaux articles dont se sont composées en trois années, les expéditions de transit faites dans notre ville, savoir : en 1829, 50,198 quintaux métriques; en 1830, 57,345; en 1840, 59,908. Il est à noter que ce poids n'est point exact, d'après l'addition des quantités portées au tableau ; ce qui dépare celui-ci, car reste

avoir si l'erreur est dans les quantités de chaque ...ce de marchandises ou dans leur total général. Quoi-... en soit, il est démontré que notre transit n'a point ...ressé, alors que toutes les branches de commerce ...pris tant d'accroissement. En 1832, il entra à Mar-...le, 50,208 q. m. de marchandises, tandis que le reste ...Royaume n'en reçut que 91,217. Mais en 1840, le ...re des marchandises entrées à Marseille, ne s'éleva ... 79,908 q. m., celui du reste de la France est de ...477.

...a quantité de marchandises sorties par notre ville, ...s avoir transité en France, a été, en 1832, de 4754 ...de 4,744, car ici encore on remarque une erreur de ...ul), et en 1840, de 8,463.

...n 1829, la valeur des expéditions en transit faites ...arseille, était de 5,618,295 francs; en 1830, de ...0,880 francs; en 1832, de 5,984,071; en 1839, de ...illions. De 1832 à 1839, le progrès est sensible, mais ...t encore ce qu'il aurait dû être, puisque le transit ...ral de la France ayant plus que doublé, le notre ...accru seulement de 40 pour % en 1839.

...ns doute, le transit ne saurait être trop encouragé, ...il n'offre que des bénéfices dont l'étranger fait tous ...rais. Il était avant 1830 sous le poids d'une foule ...raves qui le rendaient souvent impossible. En 1831, ...ordonnance fixa uniformément le droit de transit à ... par 100 kil. brut, sans addition du second embal-..., ou 25 c. par 100 fr. de valeur, au choix du dé-...nt. Elle accorda, en outre, diverses facilités.

...loi du 9 février 1832 en a accordé de nouvelles. ...a réduit le droit de transit à 25 c. par 100 kil. ..., ou 15 c. par cent francs de valeur. Le prix des ...bs a été diminué de moitié. Enfin, le projet pré-...s à la Chambre des députés, le 3 février 1834, porte,

dans ses articles 21, 22, 23, 24 et 25, des dispositions favorables.

L'auteur parle de quelques améliorations que réclame le commerce de transit et d'entrepôt, et fait justement sentir qu'en multipliant, en facilitant les voies de communication, de manière à ce que le prix des transports soit diminué, ce commerce loin de rester stationnaire, se développera sensiblement et accroîtra notre prospérité.

— Marseille expédie en transit pour l'Allemagne, pour la Savoie un grand nombre de produits. Mais la plus grande partie de ce commerce se fait principalement avec la Suisse qui, n'ayant que 2 millions d'habitants, occupe le 4e rang parmi les peuples avec lesquels la France entretient des relations. Marseille y envoie, outre les marchandises de transit, des produits de ses manufactures. Elle y a exporté, en 1833, 2,601,345 kil. de ces produits de la valeur de 2,125,658 fr., et consistant en 55,872 kil. de soufre raffiné (11,174 fr.); 337,139 de mélasse (101,141); 1,147,238 kil. de sucre raffiné (1,376,685 fr.); 1,061,096 kil. de savons (636,658 fr.). Ce qui prouve que ce commerce a été stationnaire depuis celle époque, c'est qu'en 1839, le total des exportations des mêmes produits n'a presque pas varié : il a été de 2,667,896 kil. ayant une valeur de 2,435,649 fr. On peut dire que ce commerce avait plus d'importance avant la Révolution : en 1791, les exportations en transit de Marseille pour la Suisse furent évaluées à 15,677,000 f. Aujourd'hui elles sont évaluées seulement à 6 millions et celles de nos manufactures avec jouissance de la prime à 2,500,000 francs. Quant aux produits de l'agriculture locale, il est dit seulement qu'en 1839, il a été exporté, en Suisse, pour 2,536,861 francs de garance moulue, et pour 183,673 de fruits oléagineux; qu'en 1840, il n'a été exporté que pour 7,781 francs.

Il est bien évident que les progrès du commerce de Marseille, dépendent d'une plus grande économie dans les voies de communication.

Chapitre II. — Il contient des considérations sur le commerce de Marseille avec l'Angleterre et les possessions anglaises dans la Méditerranée. — § Ier *Angleterre*. Aujourd'hui, comme avant la révolution, les rélations directes du commerce entre Marseille et l'Angleterre ne sont pas d'une grande importance, sans doute à cause d'un système de douanes pas assez libéral.

Du fer, de l'étain, du fer-blanc, des denrées coloniales, etc.; (articles presque tous destinés à l'exportation ou au transit) sont versés par l'Angleterre dans notre entrepôt qui lui fournit, en produits exotiques, des blés, du safran et des fruits d'Espagne, des soies et des laines d'Italie, du soufre brut de Sicile, etc., et, en produits nationaux, des tourteaux de graines de lin, des vins et eaux-de-vie, de l'acétate de cuivre, de la crême de tartre, des amandes, des fruits confits et salés, des fleurs et de l'huile de Lavande, de la racine de gentiane, etc.; mais surtout de la garance moulue et en racine. 1,369,440 kil. de celle-là, et 1,156,210 kil. de celle-ci, ont été exportés en 1831.

Voici du reste ce qui en a été expédié pendant les dix années suivantes :

	Garance en racine.	Garance moulue.
En 1832,	16,539 qx. mét.	20,516 qx. mét.
1833	17,630	15,287
1834	23,076	20,331
1835	15,766	24,017
1836	27,079	36,095
1837	23,594	22,441
1838	17,903	31,574
1839	7,451	33,918
1840	21,099	44,597
1841	18,608	27,627

Le nombre des navires venus du Royaume Uni à Marseille, a été, en 1825 : de 17 ; en 1826, de 25 ; en 1827, de 29 ; en 1828, de 33 ; en 1829, de 45 ; en 1830, de 34 ; en 1831, de 38 ; en 1832, de 23 ; en 1833, de 25 ; en 1840, de 178.

Celui des navires sortis, a été, en 1825, de 28 ; en 1826, de 23 ; en 1827, de 37 ; en 1828, de 55 ; en 1829, de 29 ; en 1830, de 24 ; en 1831, de 66 ; en 1832, de 31 ; en 1833, de 41 ; en 1840, de 119.

§ II. *Gibraltar.* Marseille dont la navigation entre elle et Gibraltar est assez active, comme on le voit par l'état ci-après, envoie à Gibraltar des marchandises destinées à Maroc, principalement des soies.

En 1825,	il est entré	35	navires ;	il en est sorti	309.
1826.	»	66	»	»	205.
1827.	»	32	»	»	116.
1828.	»	28	»	»	37.
1829.	»	17	»	»	38.
1830.	»	12	»	»	42.
1831.	»	12	»	»	29.
1832.	»	10	»	»	28.
1833.	»	6	»	»	17.
1840.	»	6	»	»	33.

Les 6 navires entrés à Marseille, en 1833, jaugeant 612 tx. ; les 17 sortis, 3696 tx. ; les 6 entrés, en 1840, 1,068 tx. ; les 33 sortis, 4,311 tx.

§ III. *Malte.* L'auteur, après avoir dit que Malte nous fournit du coton blanc et roux, du cumin, des vases d'une pierre coquillière blanche, des pavés de cette pierre, des oranges, etc., donne quelques détails sur les importations et les exportations entre cette Ile et la France, mais non d'une manière spéciale entre elle et notre ville, et ainsi qu'il l'a fait quant à la navigation depuis l'année 1825. Il nous apprend, en effet,

1825, il est entré dans notre port			13 nav.	et sorti		10
1826.	»	»	12	»	»	8
1827.	»	»	9	»	»	12
1828.	»	»	21	»	»	23
1829.	»	»	14	»	»	15
1830.	»	»	15	»	»	15
1831.	»	»	16	»	»	15
1832.	»	»	24	»	»	30
1833.	»	»	20	»	»	19
1840.	»	»	15	»	»	17

1833, les 20 navires entrés à Marseille, jaugeaient 9 tx.; les 19 sortis, 2,497; les 15 entrés, en 1840, 4; les 17 sortis, 2,358.

IV. *Iles Ioniennes.* Prises en 1796 par les Français eprises par les Turcs en 1799, ces Iles formèrent ouvernement de la République des Sept Iles, reconnu le traité d'Amiens et mis sous la protection de la ile. Elles sont aujourd'hui sous la dépendance de gleterre. Nos opérations directes avec elles sont peu idérables. Le nombre des navires venus à Marseille ces Iles, a été, en 1828, de 6; en 1829, de 9; 1830, de 9; en 1831, de 3; en 1832, de 3; en 1, de 1 jaugeant 108 tx.; en 1840, de 2 jaugeant mble 175 tx., sous pavillon français, chargés. Celui navires sortis a été, en 1828, de 3; en 1829, de en 1830, de 14; en 1831, de 11; en 1832, de 13, 1833, de 13 jaugeant 1,441 tx.; en 1840, de 22 geant 2,163 tx., dont 2 seulement étaient chargés, et 20 autres, 19 étaient français et 1 napolitain.

a valeur des importations de l'Angleterre et de ses sessions dans la Méditerranée pour Marseille, s'est rée, en 1828, à 4,319,181 fr.; en 1831, à 1,615,239 f.; 1839, à 8,098,994 fr., pour le commerce général, et 4,705,165 fr., pour le commerce spécial.

La valeur des exportations a été, en 1828, de 9,519,902 fr.; en 1832, de 6 millions; en 1839, de 21,067,169 fr., dont 8,487,755 en articles français.

Chapitre III. — Ici se trouve compris ce qui se rattache au commerce de la Belgique, de la Hollande, des villes Anséatiques et de la Prusse. On y voit d'abord le mouvement de la navigation réunie en un seul tableau entre Marseille et les ports de ces pays, de 1825 à 1831 et en 1840, savoir :

Année 1825.	Entrée 21.	Sortie 14.
1826.	28.	21.
1827.	22.	16.
1828.	45.	19.
1829.	31.	19.
1830.	43.	31.
1831.	15.	36.
1840.	37.	44.

A partir de 1831, la Hollande est séparée de la Belgique.

§ I. *Belgique.* La valeur des exportations de Marseille pour la Belgique a été, en 1831, de 331,652 fr. commerce général; en 1839, de 1,764,417 fr., commerce général, et de 728,270 fr. commerce spécial. Les importations de la Belgique à Marseille, de la valeur de 1,308 fr. seulement, en 1831, se sont élevées, en 1839, à 367,161 fr., commerce général, et 310,045 fr., commerce spécial.

En 1840, 10 navires chargés, jaugeant 1,096 tx., sont arrivés d'Anvers à Marseille d'où il est parti pendant la même année pour ce port 15 navires, jaugeant 2,058 tonneaux.

§ II. *Hollande.* Avant la révolution de 1789, il entrait chaque année dans notre port une vingtaine de vaisseaux hollandais chargés d'articles de la Hollande ou des Indes,

et quelques uns retournaient chargés des produits de nos contrées.

C'est d'ordinaire par navires hollandais qu'a lieu la navigation entre Marseille et la Hollande. En 1832, il est entré dans notre port, 46 navires jaugeant 6,605 tx., venant de la Hollande et des Villes libres ; il en est sorti pour la même destination, 26 jaugeant 4,687 tx.

Le nombre des arrivées a été, en 1833, de 41 navires, du port de 5,704 tx.; celui des sorties, de 38, du port de 6,064 tx.

En 1840, il est arrivé 23 navires chargés, jaugeant 3,393 tx.; il en est sorti pour les Pays-Bas, 15 tous hollandais, jaugeant 1,995 tx.

La valeur des exportations de Marseille pour la Hollande a été, en 1831, de 611,622 fr.; celle des importations, de 585,173 fr. — En 1839. les exportations se sont élevées à 1,913,457 francs, et les importations à 1,602,675 francs.

Un traité de commerce conclu par la France avec la Hollande, et adopté par les Chambres, en 1841, stipule que les produits spécifiés en l'art. 22 de la loi du 28 août 1816, qui arriveront des ports néerlandais par le Rhin et la Moselle à Strasbourg et à Sierk, seront admis à l'importation par bâtiments français ou néerlandais, en payant les droits afférents à la provenance des entrepôts de l'Europe sous pavillon français. Ce traité, très favorable à la Hollande, doit nous être funeste, si l'on ne se hâte d'améliorer nos voies de communication.

§ III. *Villes Anséatiques*. Placées à l'embouchure des grands fleuves, ces villes ont été de tout temps le siège d'un grand commerce. La navigation entre elles et Marseille, a lieu en général sous tiers pavillon. — En 1840, 4 navires sont arrivés de Hambourg à Marseille, 2 jaugeant 164 tx, 1 jaugeant 174 et le quatrième, 194 tx. — Pen-

dant cette année, il a été expédié de notre port
la même destination, 11 navires jaugeant 1,611 t
En 1831, la valeur des importations, dans notre
a été de 413,671 francs ; en 1839, de 358,710 ;
des exportations, de 1,544,998, en 1831, et de 2,767
en 1839.

§ IV. *Prusse*. Marseille fournit à la Prusse no
d'articles qui sont exportés d'ordinaire par navires fra
danois, hollandais, suédois et des villes anséatique
valeur de ces exportations, faites directement, a été
1831, de 370,164 fr. ; en 1839, de 193,789 ; chiffres
au dessous de la réalité, parce qu'un grand nombre
ticles sont expédiés de Marseille en Prusse, en t
par la Belgique, la Hollande, les Villes Anséatiqu
sont compris dans les états du commerce de ces p

En 1840, aucun navire n'est arrivé de Prusse à
seille qui a expédié pour Danzig et Stettin, 3 na
chargés, sous tiers pavillon, jaugeant 345 tx.

Chapitre IV. — Nos rélations commerciales av
Russie septentrionale, la Suède, la Norwège et l
nemark sont exposées dans ce chapitre.

La navigation entre ces pays et Marseille, de
à 1833, et en 1840, a été comme il suit :

En 1825,	il est entré	42	navires	et sorti		14.
1826	»	57	»		»	21.
1827	»	60	»		»	16.
1828	»	95	»		»	87.
1829	»	36	»		»	19.
1830	»	61	»		»	31.
1831	»	67	»		»	36.
1832	»	118	»		»	24.
1833	»	84	»		»	26.
1840	»	90	»		»	39.

En 1833, le port de ces navires a été de 19,04

ır. l'entrée, et de 6,723 pour la sortie. En 1840, de 805 à l'entrée et de 9,340 à la sortie.

§ I. *Russie Septentrionale.* Marseille s'efforce de 'ticiper au mouvement commercial de ce pays, malgré grande distance qui l'en sépare. Elle expédie pour les 'ts russes de la mer Baltique des quantités assez consi- :ables de marchandises et surtout des produits du sol Provence. Elle reçoit des bois de construction, du il gras, du goudron, des chanvres et de la graine lin.

Il y a quelques années, une dixaine de navires d'en- on 250 tonneaux, et russes ou des pays du Nord, ient employés à la navigation entre notre port et ceux de la Baltique. En 1840, 37 navires chargés, jaugeant ,823 tx. sont arrivés de la Russie Septentrionale à rseille. 23 du port de 6,288 tx. ont été expédiés de tre ville pour cette destination.

Les états de douanes embrassent à la fois les opéra- ns avec les ports russes de la Baltique et ceux de la er Noire. En 1832, la valeur des exportations de rseille pour les uns et les autres, a été de 2,029,104 ; celle des importations de 13,594,485 fr. En 1839, premières ont été de 2,809,609, commerce général, 2,176,316 commerce spécial; les secondes de 20,608,558 , commerce général, et 8,250,783, commerce spécial.

§ II. *Suède.* Avant 1790, il entrait annuellement dans tre port 10 à 12 navires suédois. En 1816, ils y ar- èrent au nombre de 150 pour chercher du fret. Depuis 24, l'importance de la navigation entre Marseille et Suède a diminué.

L'auteur a emprunté à notre Répertoire plusieurs des cuments statistiques sur la Suède, que nous y avons con- nés; mais il en a produit de nouveaux. En 1840, 48 na- es chargés, jaugeant 10,954 tx., sont venus de Suède à

Marseille. 5 seulement sont retournés en Suède. La valeur des importations de celle-ci à Marseille, en 1832, a été de 327,086 fr.; en 1839, de 6,896,340. Celle des exportations directes de notre port pour la Suède, a été de 598,494 francs, en 1832, et de 363,332 francs, en 1839.

Les droits dont les produits de la Suède ont été frappés chez nous et ceux dont nos vins ont été frappés par représailles dans ce Royaume, ont porté atteinte au commerce des deux pays. Les planches sont maintenant le seul article important qui nous arrive de Suède. M. Julliany soutient qu'un système de douanes libéral influerait beaucoup sur la prospérité du commerce.

§ III. *Norwége.* Avant la Révolution, il nous arrivait de ce pays beaucoup de morues, de stockfichs et de harengs. Aujourd'hui ces articles sont repoussés de notre consommation par des droits prohibitifs. Aussi, le commerce marseillais avec la Suède est il sans importance.

En 1832, la valeur des importations a été de 65,200 f.; celle des exportations, de 11,282 fr. En 1839, les importations ont été de 128,208, les exportations de 103,158 au commerce général et de 89,548 au commerce spécial. En 1840, il est entré à Marseille, 5 navires chargés, jaugeant 1,028 tx., venant de la Norwège, où trois chargés du port de 534 tx., se sont rendus.

§ IV. *Danemarck.* 2 ou 3 navires seulement, jaugeant ensemble 500 tx. environ, nous arrivent chaque année de ce pays; la valeur des exportations a été de 551,950 f., en 1832; en 1839, de 649,493 f., commerce général, et de 406,130, commerce spécial.

Chapitre V. — Il est traité d'abord de l'importance commerciale de la *Mer noire*, à cause des grands avantages que présente sa position. Aussi, voyons-nous par

historique que nous en donne l'auteur, que des éta-lissements nombreux et assez considérables y ont été ondés. Tout ce qu'il dit offre beaucoup d'intérêt, et il ait bien comprendre que les progrès du commerce fran-ais dans la Mer-Noire ne peut que tourner à l'avan-ge de notre Cité. Il eut été à désirer pourtant que ce ui concerne particulièrement les rapports de Marseille vec la Mer-Noire eut été exposé séparément, tandis se mêlé à une foule de détails qui ont trait au com-erce de beaucoup d'autres pays, le lecteur ne retrouve as facilement ceux qui se rattachent exclusivement au mmerce marseillais.

Chapitre VI. — Le commerce de Marseille avec l'*Au-iche* se fait surtout par les ports de Trieste, de Fiume de Venise. Le mouvement de la navigation entre Mar-ille et l'Autriche, a été de la manière suivante :

En 1825, il est entré		26 navires		et sorti	38.
1826	»	34	»	»	53.
1827	»	48	»	»	42.
1828	»	64	»	»	72.
1829	»	34	»	»	29.
1830	»	79	»	»	51.
1831	»	52	»	»	35.
1832	»	137	»	»	54.
1833	»	106	»	»	58.
1840	»	141	»	»	81.

En 1833, les navires entrés jaugeaient 25,565 tx., et ceux sortis 12,626.

En 1840, les 141 entrés jaugeaient 30,458 tx.; ceux sortis 11,702.

En 1841, il en est venu des ports autrichiens dans le notre, 147 tous chargés et jaugeant 36,027 tx.

La valeur des exportations de Marseille pour l'Autri-che a été, en 1832, de 4,271,055 fr.; en 1839, de

6,564,286, au commerce général, et de 1,742,770, au commerce spécial, c'est-à-dire en marchandises françaises. Celle des importations, en 1832, de 6,159,735 f.; en 1839, de 8,418,884 f., dont 6,079,204 f. pour celles mises en consommation.

En comparant les chiffres de Marseille avec ceux de la France, on voit qu'en 1839 presque toutes les importations d'Autriche en France se sont effectuées par Marseille.

Chapitre VII. — Sous ce titre : *États du Roi de Sardaigne*, M. Julliany a compris l'Ile de Sardaigne, le Piémont et la principauté de Gênes. Il a parfaitement élucidé le mouvement commercial de ces États ; ainsi, par exemple, quant à notre commerce avec Nice et Gênes, il fait justement observer que ce commerce, à n'en juger que par les états de douanes, a une importance qui n'est pas effective, si l'on considère que certains articles qui figurent aux importations de Sardaigne étaient sortis des entrepôts de notre ville pour y rentrer, c'est-à-dire n'ont fait qu'emprunter le territoire par le transit. Néanmoins, la navigation entre notre port et ceux de Sardaigne est très active.

En 1825,	il est entré	799	navires	et sorti	565.
1826	»	786	»	»	555.
1827	»	631	»	»	492.
1829	»	727	»	»	462.
1830	»	841	»	»	688.
1831	»	739	»	»	702.
1832	»	1,112	»	»	825.
1833	»	700	»	»	725.
1840	»	756	»	»	843.

L'auteur n'a pas fait mention des navires entrés et sortis en 1828. Est ce volontairement ou par erreur typographique?

Le port de ceux entrés, en 1833, a été de 41,460 tx, et il a été de 39,840 pour ceux sortis. En 1840, il s'est élevé à 46,948 à l'entrée, et à 52,551 à la sortie.

En 1832, 18,004,352 fr. de marchandises ont été expédiés de notre port pour ceux de Sardaigne d'où il nous a été importé, en 1833, pour 27,873,480 francs, commerce général.

En 1839, les exportations se sont élevées à 26,262,608 fr., commerce général, et à 11,502,171 fr., commerce spécial. — Les importations ont été de 31,882,567 fr. au commerce général, et de 23,874,676 fr., au commerce spécial, y compris le numéraire.

Pour donner de l'extension à notre commerce avec les États Sardes, il faut l'abaissement des taxes dont est frappée l'introduction de nos produits manufacturés; il faut l'immunité réciproque du droit de tonnage, la faculté de cabotage pour nos bateaux à vapeur, l'assimilation des deux pavillons pour les droits de sortie.

Chapitre VIII. — Les rélations commerciales du Royaume des *Deux Siciles*, à diverses époques, sont passées en revue dans ce chapitre.

Les ports principaux de ce Royaume avec lesquels le notre commerce, sont : Naples et Barletta sur le continent, Messine, Palerme, Girgenti, Licate, Catane et Trapani dans la Sicile.

Des services réguliers de bateaux à vapeur entre Marseille et Naples, ont activé et facilité les rélations de ces deux belles villes. Voici qu'elle a été la navigation entre Marseille et la Sicile :

En 1829, il est entré	193	navires;	il en est	sorti	185.
1830	»	288	»	»	321.
1831	»	338	»	»	337.
1832	»	359	»	»	274.
1833	»	250	»	»	225
1840	»	378	»	»	406.

Les navires entrés, en 1833, jaugeaient 45,216 tx.; ceux sortis, 41,249. — En 1840, le port a été de 65,270 tx. à l'entrée, et de 68,637 tx. à la sortie. — En 1841, il est arrivé des Deux-Siciles chez nous, 354 navires jaugeant 66,190 tx. Il est à noter que la presque totalité du commerce maritime de la France avec ce Royaume, s'est fait à Marseille. Dans ce commerce, comme dans d'autres, la marine française est loin d'occuper le premier rang. Cela provient, entre autres causes, du défaut de réciprocité dans la manière dont la navigation française est traitée dans les Deux-Siciles. Nos navires y sont soumis à des droits énormes, tandis que ceux napolitains ne payent pas de droit de tonnage dans notre port; ce qui n'est pas juste.

La valeur totale des importations à Marseille, a été, en 1832, commerce général, de 20,011,278 fr.; celle des exportations, de 7,039,053 fr. — En 1839, les importations ont été de 23,590,521 fr., commerce général; de 12,327,307 fr., commerce spécial; les exportations, de 11,391,692 fr., commercial général, et de 5,276,265 fr., commerce spécial.

Le Royaume des Deux-Siciles est le seul avec lequel nos exportations n'aient point augmenté depuis le dernier siècle. Espérons qu'il n'en sera pas toujours ainsi. Nous avons besoin que le cabinet de Naples adoucisse la rigueur de ses tarifs, et donnons lui nous même l'exemple, en favorisant par des concessions l'importation de ses produits.

Chapitre IX. — Il embrasse des considérations relatives au commerce de la Toscane, des États Romains et de la principauté de Lucques.

§ I. *Toscane*. Livourne est le seul port toscan digne d'attention sous le rapport de l'importance commerciale.

Les relations de notre ville avec la Toscane emploient

ordinairement, par an, environ 160 navires jaugeant ensemble 14,000 tx. En 1840, ce chiffre s'est élevé à 223 jaugeant 17,005 tx.

§ II. *États Romains.* La marine romaine est sans importance ; elle ne fréquente que les ports de Livourne, de Gênes, de Trieste et de Marseille.

§ III. Dans ce paragraphe ont été réunies la navigation, les importations et exportations entre Marseille et la Toscane, les Etats-Romains et Lucques. Et d'abord, quant à la navigation, dans notre port,

En 1829,	il est entré	164	navires	et sorti	138.
1830	»	244	»	»	199.
1831	»	166	»	»	169.
1832	»	269	»	»	293.
1833	»	188	»	»	244.
1840	»	313	»	»	339.
1841	»	301	»	»	308.

Les navires entrés, en 1833, jaugeaient 18,385 tx. ; ceux sortis, 21,464 tx. En 1840, ceux entrés jaugeaient 25,383 tx. ; ceux sortis, 27,856.

La valeur des importations a été, en 1832, de 8,291,668 fr.; en 1839, de 18,295,252 fr.; celle des exportations, de 10,336,781 fr. en 1832, et de 15,537,973 en 1839.

§ IV. Ce paragraphe offre le résumé du commerce d'Italie avant et depuis la Révolution. On y apprend que les ports de l'Autriche sur la mer Adriatique, la Sardaigne (île du continent), les Deux-Siciles, la Toscane et les États Romains ont importés dans notre ville, divers articles évalués à 62,336,161 fr., en 1832, et à 82,187,224, en 1839. La valeur des exportations pour les mêmes pays, a été de 39,651,249 fr., en 1832, et de 59,756,559 en 1839.

En 1828, la valeur des importations d'Italie, de Suisse

et d'Allemagne à Marseille, a été de 57,044,887 fr.; celle des exportations, de 35,298,406.

Avant la Révolution (de 1783 à 1792), la valeur moyenne des importations d'Italie à Marseille, était de 1[illegible]00 liv., et celle des exportations, de 7,360,000 liv.

Il est venu des côtes d'Italie dans notre port, en 1760, 52[illegible] navires; en 1781, 762; en 1792, 950; en 1820, 1,0[illegible]7, en 1832, 1,901; en 1840, 1,588.

Chapitre X. — Il est subdivisé en deux paragraphes. Le premier, sous le titre d'aperçu général, contient un exposé des causes de la décadence de l'*Espagne*, un exposé des anciens rapports de ce pays avec la France, de la situation industrielle et commerciale de la Catalogne, de l'Aragon, de Guipuscoa, de Navarre, de la Biscaye, des Asturies, de la Gallice, du Royaume de Léon, de la Vieille Castille, du Royaume de Valence, de Murcie, de la Nouvelle Castille, de l'Andalousie, de la Manche, du Royaume de Grenade et des Iles Baléares. Nous ne suivrons pas l'auteur dans son excellent aperçu historique et statistique sur ces différentes parties de l'Espagne. Nous abordons desuite le paragraphe second qui a pour objet les rapports de notre ville avec l'Espagne. Or ces relations remontent aux temps les plus reculés. Elles ont subi certaines variations à diverses époques, et nous voyons que si les exportations de l'Espagne à Marseille ont été, en 1788, de 6,290,000 liv. (valeur moyenne de 1783 à 1792); si les importations à la même époque s'élevaient à 3,530,000 liv.; si nos relations commerciales avec l'Espagne ont été interrompues par les guerres de la Révolution, et furent de peu d'importance même sous NAPOLÉON; depuis lors, elles ont eu une marche ascendante. Ainsi, quant au mouvement de la navigation, entre Marseille et l'Espagne, on a noté que;

En 1825, il est entré	611	navires et sorti	445.		
1826	»	541	»	»	366.
1827	»	701	»	»	441.
1828	»	347	»	»	317.
1829	»	280	»	»	294.
1830	«	327	»	»	299.
1831	»	528	»	»	310.
1832	•	340	»	»	132.
1833	»	597	»	»	332.
1840	»	515	»	»	454.
1841	»	541	»	»	480.

Les navires entrés, en 1833, jaugeaient 38,225 tx.; ceux sortis, 29,542.

Divers services de bateaux à vapeur touchant aux principaux ports d'Espagne sont établis entre Marseille et Cadix. En 1840, il en est entré dans notre port 55 dont 32 français jaugeant 6,714 tx., et 23 espagnols du port de 5,116 tx.; il en est sorti 51 dont 28 français jaugeant 6,539 tx., et 23 espagnols jaugeant 5,116.

En 1832, la valeur des importations d'Espagne à Marseille, a été de 15,936,242 fr., celle des exportations, de 9,424,122 fr. — En 1839, les importations ont été de 14,358,629 fr., les exportations de 31,623,818 fr. Mais il est à remarquer que si l'on déduit de ce dernier chiffre le numéraire et les marchandises étrangères, il ne reste guères que 6 millions de produits français fournis par notre ville à l'Espagne. Il est à noter aussi que les importations tendent à décroître. Pour augmenter nos échanges avec l'Espagne, il importe que nos rapports anciens avec elle se rétablissent, au lieu d'être entravés par ses mesures arbitraires et funestes, telles que l'ordonnance du 13 juillet 1830, laquelle déclare que tout navire espagnol qui aura pris son chargement à Marseille, Bayonne ou Bordeaux, sera privé pour l'impor-

tation en Espagne, du privilège accordé au pavillon national, c'est-à-dire d'une réduction notable sur le montant des droits d'entrée, tandis que la surtaxe à payer par les navires qui ne jouissent pas de ce privilège, excède souvent la valeur de la marchandise. M. Julliany s'élève avec d'autant plus de raison contre cette ordonnance qu'elle est en opposition manifeste avec les traités qui lient la France et l'Espagne ; qu'elle est conséquemment une injustice sur laquelle il est urgent d'avoir une explication décisive.

Chapitre XI. — Le *Portugal* dont la population n'est tout au plus que de 4,000,000 d'habitants, a un grand nombre de villes commerçantes. Les ports de mer les plus importants pour le commerce, sont : Lisbonne, Porto, Setubal, Figueira et Viana. Notre ville s'efforce de prendre part à ce commerce. Le mouvement de la navigation entre elle et le Portugal (y compris Madère et Saint-Thomas) depuis 1825, a été de la manière suivante :

en 1825,	entrée 10,	sortie 42.
1826	» 5	» 11.
1827	» 13	» 3.
1829	» 5	» 10.
1830	» 11	» 13.
1831	» 7	» 9.
1832	» 12	» 5.
1833	» 11	» 13.
1840	» 7	» 6.
1841	» 5	» 11.

Les navires entrés en 1833 jaugeaient 2,027 tx. ; ceux sortis, 2,405. En 1840, le port a été de 987 tx. à l'entrée et de 866 à la sortie. Il a été de 836 à l'entrée en 1841.

La valeur des importations du Portugal à Marseille a été, en 1832, de 200,450 fr. ; en 1839, de 373,108 f. dont il n'a été mis en consommation que 30,736. —

lle des exportations, de 12,946 fr. en 1832, et de 093 en 1839, dont 2,058 fr. seulement en produits içais.

.es relations commerciales de la France avec le Portal sont insignifiantes, comparées à celles entre ce pays 'Angleterre qui ne cesse pas de mettre tout en œuvre r y exercer sa suprématie. Sans doute nos rapports : le Portugal seront améliorés par l'établissement des iebots transatlantiques dont la ligne vers le Brésil hera à Lisbonne.

hapitre XII. — Sous ce titre *Turquie*, l'autraite ici assez longuement du commerce de Mar- e avec le Levant, et il ne pouvait faire autrement que ce commerce qui a fondé la prospérité de notre et l'a rendue si florissante, obligeait quant à son sé, à entrer dans de grandes considérations.

histoire et la statistique du commerce de Marseille avec tantinople, Smyrne, la Macédoine et conséquem- :·Salonique, Andrinople, l'Ile de Candie (Crète), de Chypre, la Syrie, sont fort bien tracées et atnt la haute importance de nos rapports avec le Levant, elle a été affaiblie à diverses époques. Nous regretque le défaut d'espace ne nous permette pas d'ana- les neuf paragraphes de ce chapitre, tant sont remar- les les documents qui y sont contenus. En voici du is le résumé succinct.

our se faire une idée du commerce entre Marseille i Turquie, il faut le considérer à l'époque de son gée, c'est-à-dire alors que la Révolution française ta et le comparer avec sa situation actuelle. Or, de } à 1792, la valeur moyenne des transactions fut

	Importations à Marseille.		Expo de M
Pour Constantinople......	3,070,000	liv.	6,65
Smyrne............	13,650,000	»	6,40
Saloniqne et Andrin.	6,100,000	»	2,70
Ile de Candie.......	800,000	»	10
Ile de Chypre.......	490,000	»	21
Syrie..............	8,650,000	»	5,38
Total......	32,760,000	liv.	21,44

En 1832, la valeur des importations de la T Marseille a été de 23,874,830 fr.; celle des expo de 16,738,035 fr. En comparant ces chiffres a qui regardent la France entière, on voit que tout le commerce de Turquie se fait par notre v

Voici maintenant l'état des navires qui, en 1784 sont venus des ports de la Turquie à Marseill sortis de celle-ci :

Provenances et destinations.	Entrées en 1784	Entrées en 1841.	Sor en 1784	e
Constantinople..........	17	73	21	
Salonique, Enos, Volo..	35	13	38	
Candie.................	15	34	18	
Smyrne, Chypre, etc....	49	72	42	
Syrie..................	29	6	40	
Caravane..............	—	—	28	
Galatz, Ibraïla.........	—	53	—	
Autres ports...........	—	20	—	
	145	271	187	

Les 332 navires entrés et sortis, en 1784, avaie hommes d'équipage et jaugeaient en moyenne 12 En 1841, les 563 navires entrés et sortis étaient

par 8,057 marins, et étaient du port en moyenne de 234 tonneaux,

Chapitre XIII. — Vers la fin du siècle dernier, nos relations commerciales avec la *Grèce* étaient sans importance. En 1789, les envois de Marseille pour la Morée s'élevèrent à 351,467 livres; les retours à 1,881,815 liv. — En 1832, la valeur des exportations à 1,872,938 fr.; celle des retours à 1,580,391 fr.

Le mouvement de la navigation entre notre ville et la Grèce a été tel qu'il suit, de 1829 à 1833, en 1840 et 1841 :

en 1829,	entrée	100,	sortie	21.
1830	»	18	»	20.
1831	»	16	»	41.
1832	»	27	»	48.
1833	»	20	»	21.
1840	»	2	»	65.
1841	»	6	»	113.

Les 20 navires entrés, en 1833, jaugeaient 4,355 tx.; les 21 sortis 5,057. — Ceux entrés en 1840 étaient du port de 208 tx., et ceux sortis de 12,397. — En 1841, de 1,363 à l'entrée et de 24,281 à la sortie.

Diverses circonstances ont eu une influence fâcheuse sur le commerce de Marseille avec la Grèce. On pourrait pourtant ouvrir une assez large voie à ce commerce, ainsi que l'explique fort bien M. Julliany.

Chapitre XIV. — *L'Egypte* est heureusement située pour un vaste commerce. Avec elle Marseille n'a cessé d'avoir des relations plus ou moins actives; elle y a exporté, de 1783 à 1792, divers articles dont la valeur moyenne a été de 3,120,000 liv., et, en 1839, des marchandises évaluées à 3,028,716 fr. — La valeur des importations s'est élevée, de 1783 à 1792, à 3,450,000 liv. et en 1839, à 3,516,853 fr.

En 1832, la valeur des exportations de Marseille pour l'Egypte a été de 3,393,613 fr.; celle des importations de 5,018,478 fr. y compris le numéraire.

Le commerce de la France avec l'Egypte étant presque exclusivement concentré à Marseille, l'auteur a compris la valeur des importations et des exportations particulières à notre ville, avec celles entre tout notre Royaume et l'Egypte, dans un tableau embrassant 14 années, de 1827 à 1840. Il en a été de même pour le mouvement de la navigation. Seulement après avoir rappellé qu'en 1784, il est arrivé d'Egypte dans notre port, 18 navires, et qu'il en est parti 28 pour la même destination, il nous dit quant aux chiffres de 1841, dans deux tableaux qui résument la navigation entre la France et l'Egypte, de 1827 à 1841 inclusivement, il nous dit que ces chiffres appartiennent à Marseille seulement. Or, le nombre des navires entrés, a été alors de 76 jaugeant 16,827 tx., et ceux sortis de 83, du port de 17,959.

Trieste et Livourne, à cause de la liberté illimitée, dont leur commerce jouit, ont une supériorité remarquable sur Marseille, quant aux relations commerciales avec l'Egypte. Notre pays devrait donc être doté de la même liberté.

Chapitre XV. — Sous ce titre général *États Barbaresques*, M. JULLIANY produit, dans quatre paragraphes, des documents historiques et statistiques sur nos rapports commerciaux avec le *Maroc*, *la Calle*, *Bone et le Collo*, Tripoli et Tunis, puis il résume ce qu'il a dit à cet égard. La valeur des importations et des exportations entre Marseille et les États Barbaresques, année moyenne, de 1783 à 1792, a été comme il suit :

	Importations à Marseille.		Exportations de Marseille.	
Alger et Tripoli........	780,000	liv.	820,000	liv.
Tunis.................	1,440,000	»	2,200,000	»
Maroc................	1,100,000	»	400,000	»
La Calle, Bone et Collo.	1,000,000	»	800,000	»
	4,320,000	»	4,220,000	»

Nos relations avec les Etats barbaresques sont aujourd'hui, surtout depuis 1834, plus importantes qu'autrefois. Il a été importé de ces Etats dans notre port, en 1832, pour une valeur de 7,522,181 fr. Le montant des exportations a été de 6,151,634 fr.

En 1784, 37 navires vinrent de Barbarie à Marseille.— En 1825, 93. — En 1826, 70. — En 1827, 122. — En 1829, 17. — En 1830, 43. Il est parti de notre port pour la même destination, en 1784, 39 navires.—En 1825, 48.— En 1826, 79.—En 1827, 138.—En 1829, 28.—En 1830, 26.

Suivent deux tableaux sur la navigation entre la France et les Etats Barbaresques, de 1831 à 1841. Il a été noté que les chiffres de 1841 s'appliquent exclusivement à Marseille, et que ceux de 1840 sont les mêmes pour cette ville que pour la France. Ces chiffres ont été, en 1840, à l'entrée, de 86 jaugeant 9,037 tx., et à la sortie, de 50 jaugeant 5,245 tx. — En 1841, de 75 entrés, du port de 7,804 tx. et de 52 sortis du port de 7,028 tx.

Chapitre XVI. — On a eu pour but, dans ce chapitre, de récapituler en peu de mots ce qui a été avancé précédemment concernant le commerce du Levant. Par cette récapitulation, il est évident que le commerce de notre ville avec le Levant est aujourd'hui de plus d'importance que de 1780 à 1789, mais sa valeur moyenne encore inférieure à celle de 1783 à 1792, prouve combien il est susceptible d'extension; les progrès de la période de 1833 à 1840 sur celle de 1826 à 1832 font entrevoir un brillant avenir.

Chapitre XVII. — L'Ile de France ou *Maurice*, cédée aux Anglais, en 1814, a appartenu aux Français jusqu'en 1810. Au milieu du dernier siècle, elle consommait annuellement pour 700,000 fr. de marchandises françaises fournies par notre ville.

En 1832, le montant des importations de l'Ile Maurice à Marseille, a été de 331,500 fr.; en 1839, de 44,178 fr. — Celui des exportations, de 234,620 fr. en 1832, et de 1,370,676 fr. en 1839.

De 1829 à 1841, il n'est arrivé à Marseille de l'Ile Maurice, que 29 navires dont 2 en 1829; 7 en 1830; 10 en 1831; 3 en 1832, et 7 en 1836. — Il est sorti de Marseille pour cette Ile, pendant la même période, 102 navires, savoir: 1 en 1829; 1 en 1830; 3 en 1831; 2 en 1832; 2 en 1833; 6 en 1834; 6 en 1835; 10 en 1836; 7 en 1837; 16 en 1838; 10 en 1839; 17 en 1840, et 21 en 1841, lesquels 21 jaugeaient ensemble 5,581 tx.; les 2 expédiés en 1835 étaient ensemble du port de 580 tonneaux.

Chapitre XVIII. — Il est ici question de nos relations d'affaires avec la côte d'Afrique et l'île de Madagascar. Voici quel a été le mouvement de la navigation entre Marseille et ce pays pendant 3 ans. Entrée : en 1839, 4 navires; en 1840, 3 du port de 536 tx.; en 1841, 5 jaugeant 970 tx. Sortie de notre port : en 1839, 2 navires; en 1840, 5 jaugeant 956 tx.; en 1841, 6 du port de 1,282.

En 1839, Marseille a participé aux importations pour 345,186 fr., et approximativement aux exportations pour 541,619 fr.

Chapitre XIX. — Il comprend sous ce titre : *Indes Orientales*, d'abord des aperçus généraux, puis ce qui se rattache aux possessions anglaises dans l'Inde, aux possessions hollandaises, et enfin à celles françaises de l'Inde. Il est bien évident que Marseille ne prend qu'une faible part au commerce avec ces diverses contrées, mais tout fait présumer quelle le verra bientôt acquérir un grand développement; et cela par le rétablissement des anciennes voies, autant que par l'établissement de

nouvelles communications; ce qu'il est à désirer de voir s'effectuer incessamment, car l'Inde mérite toute l'attention des spéculateurs. Voici ce qui déjà prouve le progrès de Marseille avec les Indes Anglaises : en 1840, cette ville a reçu de Calcutta, 2 navires jaugeant 557 tx. Elle y en a expédié 1 de 336 tx., et en même temps à Madras, 1 de 271 tx. En 1841, elle en a reçu 1 de Calcutta, de 276 tx., et de Bombay, 1 de 356. Elle en a expédié pour Calcutta, 6 de 1,912 tx.

La valeur des exportations des possessions anglaises à Marseille a été, en 1832, de 199,335 fr., et de 988,262 fr. en 1839. — Celle des exportations, de 391,547 fr. en 1832, et de 1,274,051 fr. en 1839.

Qnant aux possessions hollandaises, le chiffre des importations à Marseille a été de 643,883 fr., en 1832, et de 1,688,182 f., en 1839; celui des exportations de 177,973 fr., en 1832, et de 436,250 fr., en 1839.

En 1832, il est arrivé des Indes hollandaises dans notre port, un navire jaugeant 435 tx.; en 1833, 2 jaugeant ensemble 447 tx.; en 1839, 6. Il en a été expédié, en 1833, 4 jaugeant 1,316 tx.; en 1839, 2. En 1840, un navire de 396 tx., est venu de Sumatra à Marseille, et en 1841, 4 jaugeant 1,335; en 1840, 2 jaugeant 501 tx. sont partis de Marseille pour cette destination.

Les comptoirs français dans l'Inde offrent si peu d'avantages que suivant l'opinion de M. Moreau de Jonnés, adoptée par M. Julliany, il conviendrait de négocier avec les anglais l'échange de ces comptoirs contre l'Ile de France déjà peu utile à l'Angleterre.

En 1832 et 1833, le commerce marseillais n'a fait aucune opération avec les Indes françaises. En 1831, la valeur de l'importation faite par un navire de 222 tx. a été de 148,970 fr.; il n'a été rien exporté. En 1839,

Marseille en a reçu pour 569,583 fr., et elle y a expédié pour 41,895 fr. indirectement.

En 1839, il est venu des comptoirs français, de l'Inde à Marseille, un navire; — en 1840, 3 jaugeant 528 tx.; — en 1841, un de 141 tx. — En 1839 et 1840, point de départs de Marseille; — en 1841, 3 navires jaugeant 704 tx. pour Pondichéry.

Chapitre XX. — Saint Domingue, autrefois Colonie française, surnommée la Reine des Antilles, en est aujourd'hui la plus pauvre et c'est depuis qu'elle est devenue République d'*Haïti*. En 1775, elle expédia pour la Métropole, 353 navires, sur lesquels Marseille en reçut 35.

La Révolution française ayant éclaté et Saint Domingue s'étant rendue indépendante, nos rélations commerciales avec elle cessèrent d'avoir lieu; mais en 1825, époque à laquelle la France reconnut l'indépendance d'Haïti, l'on vit les communications se rétablir entre les deux pays, et de 1828 à 1833, ainsi qu'en 1839, 1840 et 1841, le mouvement de la navigation entre eux, a été ainsi qu'il suit :

En 1828, il est entré	6	navires	et sorti	4.
1829	»	3	»	»	6.
1830	«	3	»	»	4.
1831	»	5	»	»	4.
1832	»	8	»	»	7.
1833	»	8	»	»	9.
1839	»	10	»	»	12.
1840	»	13	»	»	9.
1841	»	8	»	»	8.

Les 8 navires arrivés en 1833, jaugeaient 1,634 tx.; les 9 sortis, 1,686. — Les navires venus en 1841, jaugeaient 1,483 tx.; le 8 sortis jaugeaient 1,332 tx.

La valeur des importations à Marseille a été, en 1832, de 521,581 fr.; en 1839, de 1,051,851; celles des exporta-

tions, de 765,135 fr., en 1832, et de 843,991 fr., en 1839.

Le principal obstacle à l'accroissement des rapports de commerce avec Haïti est le défaut de production de cette île, à cause de la paresse des habitants. Le travail et les capitaux européens peuvent seuls féconder ce magnifique sol susceptible de toutes les cultures. Aussi, conviendrait-il pour donner de l'activité au commerce de cette République, d'abroger l'art. 38 de la Constitution qui interdit le droit de propriété aux blancs.

Chapitre XXI. — Les *Iles danoises d'Amérique* sont Saint-Jean, Sainte-Croix et Saint-Thomas. Celle-ci est la plus grande des Iles Vierges; sa population se compose en partie de Français ; sa consommation et son commerce offrent un débouché assez avantageux aux importations de notre port. La navigation entre celui-ci et Saint-Thomas a été ainsi qu'il suit :

En 1829,	entrée	2,	sortie	2.
1830	»	»	»	6.
1831	»	»	»	4.
1832	»	2	»	2.
1833	»	2	»	4.
1839	»	1	»	11.
1840	»	4	»	20.
1841	»	2	»	12.

En 1833, les 2 navires arrivés jaugeaient 446 tx.; les 4 sortis, 964 tx. — En 1841, les 2 entrés jaugeaient 651 tx.; les 12 sortis, 2,207 tx.

En 1832, il a été importé des Antilles danoises à Marseille, pour 56,675 fr., et en 1839, cette ville n'en a rien reçu. — Mais cette même année il a été exporté pour 1,094,305 fr., tandis que la valeur des exportations n'avait été, en 1832, que de 404,945 fr.

Chapitre XXII. — Nous passons à ce qui concerne le *Iles espagnoles d'Amérique*, c'est-à-dire de Porto-

Ricco et de Cuba. C'est surtout avec celle-ci que notre ville a des relations assez actives. Voici du reste l'état de la navigation entre Marseille et les Iles espagnoles.

En 1828, il est entré	11	navires	et sorti	14.
1829	» 17	»	»	14.
1830	» 16	»	»	7.
1831	» 11	»	»	10.
1832	» 7	»	»	6.
1833	» 16	»	»	6.
1839	» 86	»	»	34.
1840	» 106	»	»	12.
1841	» 76	»	»	9.

Les 76 navires arrivés dans notre port, en 1841, jaugeaient 12,277 tx.; les 9 partis, 1,371 tx.

La valeur des importations à Marseille, en 1832, a été de 860,905 fr., et en 1839, de 5,646,059 fr.; celle des exportations, de 750,135 f., en 1832, et de 1,362,627 fr., en 1839. Il y a eu donc, surtout quant aux importations, un grand progrès; ce qui prouve l'activité de notre commerce d'entrepôt.

Chapitre XXIII. — Les relations de notre port avec les *Possessions anglaises d'Amérique* sont de peu d'importance. En 1839, il n'en a reçu aucun navire; il leur en a expédié deux dont on a évalué les chargements à 268,762 fr. — En 1840, il nous est venu de la Trinité un navire français, de 132 tx., et il a été expédié de Marseille pour Quebec, 3 navires anglais. — En 1841, un navire anglais, de 299 tx., est arrivé de Quebec à Marseille, d'où un autre navire anglais est parti pour le même port.

Les importations des Antilles anglaises à Marseille, sont presque nulles. Quant aux exportations, elles sont assez minimes, à en juger d'après celles des deux navires partis en 1839. On peut dire que l'émancipation

esclaves a produit un très-grand déficit dans les pro•
is de ces possessions.

Chapitre XXIV. — Le commerce et l'industrie ont
té les *Etats-Unis* à un degré de prospérité bien re-
quable.

Le commerce de Marseille avec ce pays ne date que
son indépendance. Interrompu aux temps de la ter-
r et de la République, il fut repris en 1800 jusques
1809 époque où il fut interdit par le système con-
ntal. Alors, il fut réduit à quelques opérations par
moyen des *licences*.

Depuis 1815, la navigation entre notre port et ceux
États-Unis, a été assez active, et voici qu'elle a été
faite directement depuis 1825.

En 1825,	entrés à Marseille	43	navires,	sortis	41.
1826	»	»	57	»	»	38.
1827	»	»	59	»	»	62.
1828	»	»	45	»	»	36.
1829	»	»	83	»	»	58.
1830	»	»	81	»	»	44.
1831	»	»	72	»	»	45.
1832	»	»	83	»	»	45.
1833	»	»	90	»	»	53.
1839	»	»	51	»	»	46.
1840	»	»	76	»	»	48.
1841	»	»	64	»	»	53.

Les 64 navires entrés, en 1841 (tous chargés), jau-
ient 17,861 tx. Les 53 sortis (dont 7 sur lest) jaugeaient
895 tx.

La valeur des importations (y compris le numéraire)
té, en 1828, de 7,452,267 fr.; en 1832, de 13,036,073
en 1839, de 6,466,973. La valeur des exportations
uméraire compris) a été, en 1828, de 5,259,393 fr.;
1832, de 5,685,916 fr.; en 1839, de 10,648,096.

Notre ville peut accroître ses rapports avec les Etats-Unis. Il ne faut qu'un peu de hardiesse, d'union dans les capitaux, et surtout un service régulier de paquebots à voile. Disons en terminant ce chapitre, que les États-Unis doivent leur immense prospérité, à leur vaste système de banque et de crédit.

Chapitre XXV. — En donnant une idée du commerce du *Mexique*, en 1802, 1820, 1822, des productions de ce pays, des mouvements de ses rapports principaux, des marchandises françaises qui s'y débitent, l'auteur fait sentir que le système gouvernemental actuel, y paralyse les développements du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

La grande richesse du Mexique est dans ses mines d'or et d'argent. Celui-ci donne annuellement 537,000 kil., et l'or 1,600.

L'immense contrebande qui se fait au Mexique et qui a provoqué de rigoureuses mesures, ne permet pas de présenter un relevé exact du commerce de ce pays, avec lequel les rapports de notre ville ne sont pas les plus actifs. 2 navires en 1839, 2 en 1840, 3 en 1841, dont un de 131 tx. pour la Vera-Crux, un de 151 tx. pour Campêche, et un de 124 tx. pour Galveston (Texas), ont été expédiés de Marseille pour le Mexique d'où il en est arrivé dans notre port 3 en 1833, 4 en 1839, 2 en 1840, et point en 1841, d'après les états de la douane.

« Mais, dit M. Julliany, je crois que la douane a porté, par erreur, au compte de la Nouvelle-Grenade, 5 navires de 1,166 tx., venus de *Laguna* : s'il y a un port de ce nom dans la Nouvelle-Grenade, il y en a un aussi dans le Yucatan qui fait partie du Mexique. Il est probable que ces 5 navires venaient en tout ou en partie du *Laguna* mexicain, puisque dans le cours de cette année, il a été importé du Mexique à Marseille 722 tx. bois de Campêche. »

Le commerce de notre ville avec le Mexique est sans importance. La valeur des importations de ce pays à Marseille a été, en 1831, de 170,887 fr.; en 1832, de 377,795 fr.; en 1833, de 140 fr.; en 1839, de 155,226. La valeur des exportations a été de 55,485 fr., en 1831, nulle en 1832 et 1833, et de 44 510, en 1839.

Depuis que le Texas n'est plus uni au Mexique, une convention a été conclue (en 1839) entre lui et la France. Les avantages qu'il a accordés à notre commerce font désirer que nos spéculateurs établissent des relations suivies avec le Texas.

Chapitre XXVI. — Formée en 1820 par la réunion, sous la dictature de BOLIVAR, de la Nouvelle-Grenade et du Vénézuéla, aujourd'hui séparés de nouveau, la *Colombie* mérite, vu l'abondance de ses produits naturels, de fixer toute l'attention de notre commerce.

Il a été importé de Colombie à Marseille, pour 312,498 fr. en 1832; 386,122 en 1883; 287,009 en 1839. — Il a été exporté pour 193,816 fr. en 1832; 242,709 en 1833, et 221,103 en 1839.

En 1833, 5 navires sont venus de Colombie à Marseille qui y en a expédié 2 la même année.—En 1839, il nous est arrivé 3 navires de la Nouvelle-Grenade et un de Venezuela pour lequel un armement a été fait à cette époque. — En 1840, il est venu de la Nouvelle-Grenade 12 navires et de Venezuela 3; mais point de départ de notre port pour ces destinations. — En 1840, il est arrivé, suivant la douane, (voyez l'observation, page 394 au sujet de Laguna) 9 navires de la Nouvelle-Grenade à Marseille, et 4 de Venezuela. Cinq ont été expédiés, pendant cette année, à la Nouvelle-Grenade.

Chapitre XXVII. — Le *Brésil*, vaste pays qui compte environ cinq millions d'habitants, est riche en productions minérales et végétales; son sol est favorable à toutes

les cultures. L'auteur entre dans des détails fort intéressants sur les principaux ports, ceux qui servent d'entrepôt au commerce, et qui sont Rio-Janeiro, Saint-Louis de Maraguon, Fernambouc, Bahia, Rio-Grande et Para.

De 1833 à 1839, les rapports de notre ville avec le Brésil ont subi une grande décroissance. Voici quelle a été la valeur des importations (compris le numéraire): en 1832, 1,060,537 fr.; en 1833, 2,428,632; en 1839, 789,209 fr. La valeur de nos exportations a été, en 1832, de 668,578 fr.; en 1833, de 1,634,314 fr., et en 1839, de 1,255,486 f.

En 1825, 12 navires sont venus du Brésil à Marseille qui y en a expédié 11. Depuis, voici quel a été le mouvement de la navigation :

En 1829,	arrivés	à Marseille	30 navires	et	partis	36.
1830	«	»	36	»	»	17.
1831	»	»	18	»	»	17.
1832	»	»	21	»	»	22.
1833	»	»	31	»	»	51.
1839	»	»	11	»	»	26.
1840	»	»	14	»	»	34.
1841	»	»	17	»	»	31.

En 1834, le nombre des navires expédiés de Marseille pour le Brésil a été de 17, et il en est arrivé 20 dans notre port.

Chapitre XXVIII. — Ce chapitre contient ce qui, en fait de commerce, etc., concerne l'*Urugay* et *Rio de la Plata*. Il y est question du commerce de Monte-Vidéo, de Buénos-Ayres; des échanges avec la France et avec Marseille.

La valeur des importations de Rio-Plata et Urugay dans notre ville, a été, en 1832, de 1,154;500 fr.; en 1833, de 841,091 fr.; en 1839, de 984,093 fr. La valeur de nos exportations pour ces pays, a été, en 1832, de 846,407

fr.; en 1833, de 736,891 fr.; en 1839, de 827,515 fr.

Le nombre des navires français expédiés de Marseille pour les mêmes pays, a été de 11, en 1833; de 6 seulement, en 1834; de 12, en 1839; de 22, en 1840, et en 1841, de 24 jaugeant 4,342 tx. — Le nombre des navires arrivés à Marseille, a été de 10 en 1833; de 7 en 1834; de 8 en 1839, et en 1841, de 18 chargés et du port de 3,362 tx.

Les marchés de la Plata offrent à notre commerce de larges débouchés; avantages qu'il convient de ne pas négliger.

Chapitre XXIX. — Le *Pérou* est divisé en Haut-Pérou (Bolivie) et Bas-Pérou. Les relations de la France avec lui sont loin d'être aussi grandes que celles des autres nations, et il est à remarquer que les Etats-Unis sont en quelque sorte les intermédiaires du commerce de notre ville avec le Pérou. Voici, d'après les états de l'administration des douanes qu'elle a été la valeur des importations du Haut et Bas-Pérou à Marseille (y compris l'or et l'argent): de 141,575 fr., en 1832, elle n'a été que de 431, en 1833, mais s'est élevée à 777,766 dont 5,200 fr. seulement de Bolivie. — La valeur des exportations a été de 24,812 fr., en 1832; nulle en 1833, et de 16,764, en 1839. Elle a été nulle en 1840 et 1841.

En 1839, 2 navires sont venus du Pérou à Marseille d'où il en est parti un seul pour Lima, en 1840, et aucun départ n'a eu lieu en 1839 et 1841.

Chapitre XXX. — Le commerce du Chili ne présente pas moins que le Pérou d'éléments de succès à notre pays. Voici quels ont été ses résultats en 1832, 1833 et 1839: il a été importé du Chili (y compris l'or et l'argent) à Marseille, en 1832, 52,180 fr., et rien en 1833 et 1839. — La valeur des exportations de notre port pour

le Chili, a été, en 1832, de 141,046 fr.; en 1833, de 8,3 en 1839, de 51,804.

Il a été expédié de notre ville pour le Chili, un na en 1839, point en 1840 et 3 jaugeant 1,448 tx. en 18 Durant ces trois années il n'en est arrivé aucun de même destination.

M. Jullany résumant ce qu'il a avancé au sujet de tre commerce avec l'Amérique du Sud, fait ressortii qui pourrait le rendre plus actif; il voudrait, par ex ple, que ce commerce fut protégé par des stations vales assez nombreuses pour faire respecter les propri françaises au milieu des agitations politiques dont pays sont continuellement le théâtre; ils voudrait a que des agents dont les conseils dirigeraient la for tion des cargaisons, et dont les soins en rendraien vente fructueuse, fussent établis par le commerce fra dans l'Amérique du Sud.

Chapitre XXXI. — Dans les chapitres précéde l'auteur a tracé le tableau du commerce de Marseille : les nations étrangères. Il présente ici, sous le titr *Résumé du livre troisième*, le résumé de ce vaste m vement industriel.

On voit qu'en 1832, il a été importé dans notre une valeur de 151,936,486 fr. en marchandises et en méraire; qu'il en a été exporté pour 107,822,596 qu'en 1839, les importations se sont élevées à 200,120 fr. et les exportations à 178,746,984 fr.

Voici, du reste, qu'elle a été la valeur des transact entre Marseille et les nations étrangères, de 1826 à 1

	Importations	Exportations
1826......	111,853,999 fr.	75,363,052 f
1827......	126,653,940	84,391,705
1828......	125,816,688	81,757,925
1829......	114,871,937	89,147,768
1830......	149,221,091	93,323,501

Ces opérations alimentent une navigation très active dont voici le tableau :

NAVIGATION FAITE CONCURREMMENT AVEC L'ÉTRANGER.

Entrée des batiments à Marseille.

Années.	NAVIRES FRANÇAIS		NAVIRES ÉTRANGERS		TOTAL	
	Navires	Tonnage.	Navires	Tonnage.	Navires	Tonnage.
1825	894	89,709	1,093	111,797	1,987	201,506
1826	858	85,821	1,062	114,281	1,920	200,102
1827	874	87,886	1,174	121,027	2,048	208,913
1828	909	71,884	1,082	132,408	1,991	204,292
1829	662	58,916	1,038	124,832	1,700	183,7[illegible]8
1830	810	73,084	1,577	229,581	2,387	302,665
1831	866	82,612	1,407	185,951	2,273	268,563
1832	1,155	103,978	1,760	272.342	2,915	376,320
1833	1,066	93,075	1,534	199,534	2,600	292,509
1834	992	101,039	1,854	255,311	2,846	356,350
1835	772	82,909	1,426	206.483	2,198	289,392
1836	910	104,420	1,806	258,581	2,716	363,001
1837	1,085	131,553	1,677	241,250	2,762	272,803
1838	1,116	153,541	2,015	299,735	3,131	453,276
1839	1,330	161,662	2,007	289,686	3,337	451,348
1840	1,493	197,887	2,070	309,381	3,563	507,268
1841	1,161	157,437	2,443	389,643	3,604	547,080

L'ordonnance du 18 novembre 1837, a réduit d'environ 15 p. % l'évaluation officielle du tonnage.

Sortie des bâtiments de Marseille.

Années.	NAVIRES FRANÇAIS.		NAVIRES FRANÇAIS.		TOTAL.	
	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage.	Navires	Tonnage.
1825	739	78,960	1,169	124,161	1,908	203,121
1826	671	79,399	1,097	117,440	1,768	196,839
1827	555	67,973	1,110	129,417	1,665	187,390
1828	491	49,494	980	132,630	1,471	182,124
1829	444	49,848	956	128,972	1,400	178,820
1830	446	46,563	960	126,688	1,406	172,251
1831	634	64,393	1,003	131,394	1,637	195,787
1832	841	77,218	1,071	157,118	1,912	234,336
1833	697	75,156	1,055	133,435	1,752	208,691
1834	(1) 958	99,496	1,696	239,987	2,654	339,483
1835	692	78,909	1,426	214,765	2,118	293,674
1836	1,062	131,891	1,500	269,447	2,862	401,338
1837	1,166	138,872	1,635	255,546	2,796	394,418
1838	1,052	137,011	1,949	263,785	3,001	400,796
1839	1,407	160 798	2,023	285,961	3,430	446,759
1840	1,371	167,274	2,064	281,698	3,435	448,972
1841	1,168	147,268	2,344	358,693	3,512	506,961

(1) Les chiffres des années postérieures à 1833, comprennent les navires sur lest, dont jusqu'alors il n'avait pas été fait état.

Comparée avec la navigation du Havre, celle de Marseille est d'une supériorité remarquable.

Le mouvement commercial de Marseille avec l'étranger seulement peut se résumer par les chiffres suivants : Entrées et Sorties réunies, 7,116 navires, 1,053,041 tx. Valeurs transportées : 378,867,943 fr.

L'auteur donne ensuite un aperçu des principaux articles dont se sont composées les importations et les exportations du port de Marseille en 1832, 1833, 1839, 1840 et 1841.

Voici cet aperçu :

Principaux articles importés des pays étrangers à Marseille.

	1832.	1833.	1839.	1840.	1841.
Peaux grandes (1) tonnes (2)	1,284	1,443	2,391	2,612	5,213.
Laines, millions de fr.	3	4.9	6.7	6.8	10.3.
Soies grèges, q. m....	1,722	3,665	4,528	4,199	5,478.
Morues.......tonnes.	6,842	9,594	9,200	7,500	8,852.
Céréales grains, millions de litres.	190.5	18.4	164.8	118.2	105.9.
Huile d'olive (3) tonnes	32,325	41,045	29,403	31,819	14,705.
Graines oléagineuses »	1,046	1,306	10,576	16,784	29,045.
Soufre............ »	12,507	12,082	13,031	17,250	9,321.
Sucres étrangers... »	2,055	3,883	5,663	11,618	11,688.
Café.............. »	6,345	5,826	5,221	9,446	5,344.
Houille............ »	148	178	27,414	29,992	39,123.
Coton en laine...... »	7,977	8,325	6,954	8,500	10,979.
Fer en barres....... »	1,413	2,036	2,990	2,444	2,480.
Cuivre brut........ »	537	473	856	262	636.
plomb............. »	5,923	5,496	6,832	5,688	4,425.
Or brut..........kil.	219	390	225	142	300.
Argent brut........ »	10,907	12,357	8,150	9,732	10,683.
Or monnayé........ »	416	882	520	446	331.
Argent monnayé.... »	36,359	33,130	42,229	44,966	103,168.

(1) En 1840, il a été importé 830 tonnes de fraiches; en 1841, 2,861.

(2) De 1,000 kilog. soit 10 quintaux métriques.

(3) Il en a été importé, en 1826, 22,558 tonnes de 1,000 kilog. — En 1827, 30,087. — En 1828, 36,687. — En 1829, 29,640. — En 1830 29,011.

Principaux articles exportés de Marseille pour les pays étrangers. (1)

	1832.	1833.	1839.	1840.	1841.
Garances en rac. tonnes	1,664	1,781	643	2,424	1,826.
» moulues... »	2,233	3,127	8,140	7,969	8,033.
Chardons cardières. »	270	219	460	241	484.
Savons............ »	1,903	2,305	3.230	2,849	2,491.
Sucre raffiné (2).... »	9,665	7,086	6,592	4,572	7,601.
Vin ord. en fut...hect.	162,219	174,081	120,788	125,201	107,168
Vin ord. en bouteille. »	5,819	5,392	6,644	5,991	7,952.
Vin de liqueur en fut. »	10,211	10,900	6,040	4,025	14,545.
Id. id. en bout. »	2,715	3,726	1,939	1,796	2,166.
Vinaigre en fut..... »	443	875	501	544	1,030.
Id. en bouteilles. »	116	118	167	109	279.
Bière .... »	249	313	233	179	213.
Eau-de-vie de vin.... »	7,265	18,214	16,855	17,036	16,180.
Liqueurs.......... »	327	466	1,795	1,365	1,984.
Porcelaine.......q.m.	311	306	701	854	917.
Verreries.......... »	15,194	10,185	24,078	26,565	27,226.
Toiles de lin uni., écr. »	510	841 }	4,435	3,848	5,510.
Id. blanches »	415	2,858 }			
Couvertures de laine »	1,326	1,396	789 }	5,280	5,883.
Draps et tissus de lain »	3,475	4,216	3,979 }		
Étoffes de soie unies. »	344	389	577	535	595.
Rubans de soie..... »	34	41	106	86	107.
Toiles de coton, percal.					
Calicots écrus et bl. »	444	637 }	4,997	5,308	4,986.
Id. teints et imprimés »	3,460	4,040 }			
Papier d'enveloppe.. »	979	504	1,831	1,966	2,036.
Papier blanc....... »	1,099	1,534	4,253	6,215	7,105.
Peaux tan. et corroy. »	5,479	5,399	7,667	7,145	9,931.
Or monnayé......kil.	459	558	573	295	489.
Argent brut. ...... »	21,497	28,084	9,619	33,221	6,547.
Argent monnayé.... »	68,142	99,891	81,705	78,520	53,574.

En comparant ces chiffres avec ceux des marchandises importées et exportées en 1780, époque de prospérité,

(1) Les envois aux Colonies Françaises ne sont pas compris dans cet état.

(2) Avec et sans prime.

on s'aperçoit que notre commerce a bien grandi depuis le dix-huitième siècle. Il dépend des efforts intelligents de notre population et du gouvernement de maintenir et même d'accroitre cette prospérité. La tâche du commerce est de porter les produits nationaux à l'étranger et d'en rapporter ceux qui lui sont propres. Mais le gouvernement doit fournir au commerce, une place et un abri pour ses vaisseaux et conséquemment entreprendre de grands travaux réclamés par la prospérité publique de la France tout entière, et non, comme on l'a pensé, dans l'intérêt exclusif de notre cité.

Nous allons maintenant jeter un rapide coup d'œil analytique sur le TROISIEME TOME qui, divisé en trois livres, n'est pas moins volumineux que les deux précédents.

Sous le titre de *Commerce de Marseille avec les colonies, les possessions et les ports de france*, le *livre quatrième* est subdivisé en quatre chapitres.

Chapitre Ier. — L'auteur expose dans sept paragraphes ce qui a trait au commerce des *Colonies* d'Amérique ; il donne dans le premier un *Aperçu historique du régime colonial.* Livré au monopole d'une compagnie privilégiée, le commerce eut à souffrir, lorsque, en 1674, celui-ci fut déclaré libre par COLBERT qui fit annoncer par tout que chacun aurait désormais le droit de s'y livrer ; ce dont notre ville profita jusques en 1716, époque où le Roi défendit sous peine de mort à tous ses sujets le commerce et la navigation de la mer du Sud. En 1717, certains ports de France ayant été exclusivement désignés pour ce commerce et cette navigation, Marseille n'y fut point comprise. Ce ne fut qu'après avoir fait entendre d'énergiques réclamations, qu'elle obtint du régent, en 1719, la réintégration dans ses droits ; mais ce fut aux dépens de la franchise de son port, ayant été alors soumise aux mêmes formalités

que les autres ports de France pour le commerce avec l'Amérique. Ce fut alors que l'administration des douanes vint s'établir à Marseille, et y fonda le bureau connu sous le nom de *Douanes d'occident.*

Ce commerce s'éleva bientôt à un haut degré de prospérité, mais il fut par la suite entravé par des restrictions législatives, des droits, surtout relativement au café.

Nos relations avec les Colonies furent tout à fait interrompues pendant les guerres de la révolution et de l'Empire ; elles reprirent en 1814, dégagées de beaucoup d'entraves, pour être soumises de nouveau au système restrictif, et les Colonies furent placées sous un régime spécial.

L'auteur finit ce paragraphe par quelques réflexions tendantes à démontrer que des intérêts de tout genre s'attachent à la conservation de nos Colonies.

§ II. *La Martinique* si bien située pour être l'entrepôt du commerce français dans le golfe du Mexique, a, dans la baie du Fort-Royal, l'une des plus belles stations militaires des Antilles.

37 navires, jaugeant 8,113 tx. sont arrivés, en 1841, de la Martinique à Marseille d'où il en est parti 42 pour la même destination.

En 1833, la valeur des importations de cette Ile dans notre port, a été de 3,954,122 fr. ; celle des exportations de 3,628,612 fr. En 1775, les premières furent de 5,014,037 fr. (alors le sucre était en grande partie terré). En 1839, les importations se sont élevées à 6,902,051 fr., les exportations à 4,151,652 fr.

§ III. La production de la *Guadeloupe* s'est beaucoup accrue depuis le dernier siècle.

41 navires, jaugeant 8,656 tx. sont venus de cette Ile à Marseille, en 1841, et 30 du port de 7,055 tx. y ont été expédiés.

15, la valeur des importations de la Guadeloupe le fut de 826,989 fr. En 1833, elle s'est élevée 19 fr.; celle des exportations, à 2,760,850 fr. les importations se sont élevées à 8,438,579 fr.; tations, à 2,506,887 fr.

La navigation entre notre port et l'*Ile Bourbon* sans importance.

28, arrivés de Bourbon		7	navires et y expédiés		11.
29	»	»	8	»	»	15.
30	»	»	15	»	»	12.
31	»	»	8	»	»	13.
32	»	»	15	»	»	18.
33	»	»	20	»	»	18.
34	»	»	14	»	»	24.
35	»	»	24	»	»	16.
36	»	»	28	»	»	17.
37	»	»	19	»	»	16.
38	»	»	20	»	»	18.
39	»	»	19	»	»	14.
40	»	»	12	»	»	15.

en 1841, 22 navires jaugeant 6,237 tx., mon-8 hommes, sont venus de Bourbon dans notre navires de 7,429 tx., montés par 401 hommes, s de Marseille pour cette Ile.

ur des importations de Bourbon à Marseille a 833, de 4,900,419 fr.; celle des exportations port, de 5,921,289 fr.

9, les importations ont été de 4,848,185 fr.; les ons de 2,001,576 fr.

a *Guiane Française* offre un vaste champ à nos rs, mais aujourd'hui la quantité de ses produits reinte à cause du manque de bras.

ntant des importations de Cayenne à Marseille, 2,827 fr. en 1775, et augmenta sensiblement

ensuite puisque de 1783 à 1792, la valeur moyenn
importations fut de 430,000 fr., et celle des exportati
de 269,000 fr. En 1833, il a été importé pour un
leur de 382,924 fr., et exporté pour 395,665 fr. En 1
les importations ont été de 527,941 fr., et les exportat
de 602,831 fr.

Le mouvement de la navigation entre Cayenne et n
port a été tel qu'il suit :

En 1829,	arrivés	5 navires	et partis		4.
1830	»	6	»	»	3.
1831	»	2	»	»	4.
1832	»	3	»	»	4.
1833	»	6	»	»	2.
1834	»	3	»	»	4.
1837	»	5	»	»	5.
1838	»	7	»	»	7.
1839	»	6	»	»	8.
1840	»	7	»	»	5.

En 1841, 6 navires jaugeant 980 tx., et montés
65 hommes sont venus de Cayenne à Marseille. — 6
vires de 1,135 tx., montés par 65 hommes, sont p
de notre ville pour la même destination.

§ VI. Les bras pour la culture manquent au Séné
Les produits de nos fabriques y trouvent un débo
favorable.

La navigation entre le Sénégal et Marseille a été

En 1825,	de 7	navires arrivés		et 10	sortis.
1826	7	»	»	12	»
1827	5	»	»	10	»
1828	6	»	»	9	»
1829	8	»	»	10	»
1830	9	»	»	9	»
1831	10	»	»	10	»
1832	9	»	»	13	»
1833	13	»	»	19	»
1834	19	»	»	15	»
1837	15	»	»	18	»
1838	18	»	»	22	»
1839	26	»	»	20	»
1840	12	»	»	15	»

...1841, 15 navires jaugeant 1,477 tx. montés par ... hommes sont venus du Sénégal à Marseille, et il ...est parti de celle ci pour cette Colonie, 18 de 1,808 tx. ...tés par 159 hommes.

En 1833, la valeur des importations du Sénégal à Mar...lle, a été de 1,302,732 fr.; celle des exportations de ...le-ci pour la même destination, de 1,701,109 fr. — ... 1839, les importations se sont élevées à 2,731,039 fr.; ...s exportations à 2,212,119 fr.

§ VII. Ce paragraphe contient un *Résumé du com...erce des Colonies.* Elles expédièrent 71 navires pour ...arseille, en 1775, et il en vint dans celle-ci 92, en 1792. ...ici, du reste quelle a été la navigation entre elles et ...notre port pendant une période de 12 années :

	Entrées à Marseille.			Sorties de Marseille.		
	Nombre des Navires.	Tonnage.	Nombre des Hommes.	Nombre des Navires	Tonnage.	Nombre des Hommes.
1825	75	16,967	944	85	19,734	1,166
1826	84	69,574	1,089	98	22,018	1,281
1827	91	20,922	1,185	92	21,860	1,228
1828	78	18,691	1,012	90	21,461	4,195
1829	86	20,698	1,117	87	21,196	1,175
1830	90	21,442	1,180	64	16,337	832
1831	86	20,698	1,149	87	20,994	1,173
1832	129	31,740	1,840	117	29,900	1,632
1833	99	24,691	1,325	99	23,755	1,366
1839	158	33,047	1,923	102	21,617	1,270
1840	92	17,384	1,174	103	20,690	1,319
1841	121	26,463	1,472	123	21,287	1,502

Marseille, en 1775, reçut des Colonies d'Amérique ...pour 14,500,000 fr. — De 1783 à 1792, la valeur moyenne ...les exportations de notre port pour ces Colonies fut de ...6,400,000 fr.; celle des retours, de 20,600,000 fr.

Depuis 1826, les importations et les exportations ont été ainsi qu'il suit :

	Importations à Marseille.	Exportations de Marseille.
1826......	10,793,751 fr.	10,331,914 fr.
1827......	11,109,275	10,532,098
1828......	10,830,497	11,677,569
1829......	12,033,073	11,709,862
1830......	11,855,022	8,406,789
1833......	14,511,916	10,407,525
1839......	23,447,795	11,475,065

Bien que la navigation entre notre port et les Colonies soit aujourd'hui plus active qu'autrefois, il est évident que le commerce de ce pays tend à décroître; les débouchés qu'ils nous offrent ne sont plus aussi importants. M. Julliany, entr'autres moyens d'amélioration qu'il propose, voudrait que l'on regénerât les Colonies, non seulement au point de vue industriel, mais encore sous le rapport social; il préconise l'abolition de l'esclavage, la division du travail, l'introduction de quelques unes des innombrables facilités que présentent nos industries, etc.

Chapitre II. — La colonisation de l'*Algérie* est sans contredit ce qui doit le plus augmenter la prospérité de notre ville et du midi de la France. « Un système de colonisation, dit l'auteur, appliqué avec persévérance, aurait bientôt couvert l'Algérie d'une population de 200,000 individus qui, en état de se défendre contre les Arabes, permettraient à la mère-patrie de réduire les charges de l'occupation, et d'en retirer d'immenses avantages. » Les progrès de cette Colonie depuis la conquête lui assurent un brillant avenir, au point que l'on pourra la décorer un jour du nom de *France Africaine*, et de voir les entreprises agricoles et industrielles s'y multiplier de plus

en plus, et le mouvement commercial ne pas cesser de s'y développer.

Marseille participe à la navigation de l'Algérie dans la proportion suivante :

NAVIRES.

	Arrivés de l'Algérie à Marseille.	Partis de Marseille pour l'Algérie.
En 1830	140	92
1831	90	120
1832	78	179
1833	81	154
1837	282	342
1838	154	267
1839	134	259
1840	201	403
1841	302	408

On doit attribuer l'excédant dans les sorties à ce qu'un grand nombre de navires étrangers ont chargé pour compte du gouvernement et ne sont point revenus à Marseille. Nos relations avec l'Algérie sont devenues plus actives depuis l'établissement (en janvier 1842) d'un service régulier de paquebots à vapeur qui viennent d'Alger à Marseille en moins de 45 heures. Le progrès de ces relations est loin de se ralentir, et il est évident que notre ville n'est pas la seule qui profite de la conquête d'Alger ; que d'autres ports, notamment tous ceux de la Méditerranée, participent activement au mouvement commercial entre la France et l'Algérie. La part de Marseille dans ce mouvement a été tel qu'il suit :

	Importations à Marseille.	Exportations de Marseille.
1833......	1,003,372 fr.	8,455,165 fr.
1834......	2,079,858	10,786,021
1839......	2,622,174	21,846,261

Dont 11,717,931 fr. en marchandises françaises.

Chapitre III. — A la France appartient l'honneur d'avoir montré la voie aux autres peuples pour l'exploitation de la *pêche de la baleine* et de la *morue*, puisque les marins basques sont les premiers qui s'y soient livrés. Cependant la France n'a pas la supériorité dans celle de la Baleine, et jusques en 1833, Marseille était demeurée étrangère à cette pêche. A cette époque, un navire de 393 tonneaux partit de notre port et retourna en 1835 avec le produit de la pêche de deux baleines. Parti de nouveau, il revînt en 1837, chargé de quelques produits, et réexpédié pendant la même année, il rentra dans notre port, en 1839, avec un chargement à peu près semblable. Depuis, la pêche de la baleine n'a plus figuré sur les états de la navigation du port de Marseille. « Espérons, dit l'auteur, que le commerce marseillais ne se découragera pas et qu'il tentera de nouveaux efforts. »

Dans un second paragraphe, il s'agit de la *pêche de la morue*, objet d'armements considérables en France. A la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, les marseillais tentèrent de s'y livrer; ils y envoyèrent pendant quelque temps jusques à six vaisseaux par an, mais ils y renoncèrent faute de bénéfices suffisants. Dès lors, aucun armement de ce genre n'a été fait à Marseille qui, toutefois, n'a pas cessé d'être l'un des principaux points d'arrivée. De 1783 à 1792, il y a été vendu pour 4,000,000 de francs de morues sèches, de morues vertes, d'huile de morues.

La valeur des importations de morues de pêches

françaises, à Marseille, de 1827 à 1834 inclusivement, a été de 11,275,754 fr. y compris 139,651 fr. pour huile de morue et 6,402 fr. pour morue verte. Les retours de la pêche de la morue effectués à Marseille, en 1839, présentent une valeur de 2,043,330 fr.

Des primes ont toujours été accordées à la pêche de la morue. Faisons des vœux pour que ces encouragements permettent au commerce marseillais de participer aux armements pour ce genre de pêche si importante.

§ III. Par *petite pêche* on entend celle qui se fait le long des côtes. Elle a lieu auprès de Marseille, ou par des madragues, ou par des bateaux français, catalans et napolitains. Le nombre des étrangers est dans la proportion d'un quart sur celui des français ; ce dont on se plaint, parce qu'on les voit même augmenter au détriment des pêcheurs nationaux. Au 31 décembre 1838, le nombre des bateaux français se livrant journellement à la petite pêche était, à Marseille, de 196, jaugeant 610 tx., montés par 620 hommes ; à Cassis, de 29, jaugeant 75 tx., montés par 102 hommes ; à la Ciotat, de 100, jaugeant 300 tx,, montés par 490 hommes.

Les quantités de poisson constatées par les peseurs publics à Marseille sont terme moyen de 2,000,000 kil. par an. La plus grande partie en est consommée à Marseille ; le reste est élaboré dans les ateliers de salaisons.

Chapitre III. — Le *Cabotage* est divisé en *grand* et en *petit*. Par celui-là, on entend la navigation d'un port français de l'Océan dans la Méditerranée, et *vice versà* ; le petit cabotage, c'est la navigation d'un port français sur une mer dans un autre port français de la même mer.

Le grand cabotage est très-avantageux à Marseille, puisqu'elle fait à elle seule, en tonnage, les 89 millièmes du cabotage de la France. Elle emploie, année moyenne (prise sur les six années, de 1825 à 1830)

3,650 navires, jaugeant ensemble 196,206 tx., équipés de 18,182 hommes.

Voici quel a été le mouvement du cabotage entre notre ville et l'Océan, de 1837 à 1840:

Années.	Entrée à Marseille.			Sortie de Marseille.		
	Navires	Tonnage	Poids des cargaisons.	Navires	Tonnage	Poids des cargaisons.
			Tonnes de 1000 kil.			Tonnes de 1000 kil.
1837	456	66,050	67,191	322	51,027	49,068
1838	332	42,907	39,934	381	56,990	53,369
1839	266	34,291	28,485	327	46,944	48 866
1840	202	24,577	20,131	305	45,019	46,578

Les ports de l'Océan avec lesquels le notre entretient des relations, sont, suivant l'ordre de leur importance, Rouen, Nantes, Bordeaux, Dunkerque, le Havre, Caen, La Rochelle, Rochefort, Saint Malo, Brest, Granville, Morlaix, etc. L'auteur donne un aperçu du commerce de Marseille avec ces différents ports, puis il soutient que les opérations du cabotage sont entravées par la nécessité de mettre sous le plomb de la douane tout ce qui est expédié. Passant dans un second paragraphe à ce qui concerne le petit cabotage, il nous apprend d'abord que ce cabotage s'étend à tous les ports français de la Méditerranée, mais que le notre est le centre commun où viennent s'approvisionner toutes les villes du littoral, en denrées coloniales, productions du Levant et d'autres contrées. M. Julliany expose ensuite ce que fournissent à notre ville les divers ports de la Méditerranée, notamment de la Corse; puis il donne dans le tableau suivant le *Résumé du cabotage de Marseille dans la Méditerranée.*

MOUVEMENT DES NAVIRES CHARGÉS.

Années.	Entrée à Marseille.		Sortie de Marseille.	
	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
1837	3,098	170,047	2,483	137,270
1838	3,504	203,187	2,750	177,723
1839	3,064	170,180	2,613	179,756
1840	3,060	172,801	2,815	175,420

Ici se terminent les considérations si nombreuses présentées avec détail dans les livres III et IV sur le commerce de Marseille. Si nous rapprochons les chiffres indiquant les importations et les exportations de 1830 à 1833, nous obtenons un total de 215,947,839 fr. pour celles-là, et de 195,655,737 pour celles ci. Le chiffre total, en 1839, est de 296,820,465 fr. pour les importations, et de 299,354,126 pour les exportations. Ce grand commerce s'effectue par une navigation dont l'auteur fait connaître en somme le mouvement, en signalant les navires au nombre de 8,126, jaugeant 850,794 tx., qui, en 1841, sont entrés dans notre port et ceux qui en sont sortis à la même époque, au nombre de 7,914, jaugeant 10,394 tx.

Nous allons maintenant suivre M. Julliany dans l'examen de la vie industrielle de notre ville.

Livre V. — Ayant pour titre : *Industrie de Marseille et branches importantes de son commerce*, ce livre est divisé en 37 chapitres. Dans le premier intitulé *Céréales*, est exposée quant au commerce des grains, en France, la législation sous Charlemagne, Louis XII, François I[er], Henri II, François II, Charles IX, Louis XIV, enfin

à diverses époques subséquentes jusques en 1832. Il s'a-
git ensuite du *Commerce des blés à Marseille* que
question des céréales intéresse à un si haut degré,
territoire ne produisant guères que 70,000 hectolitres
froment, tandis que sa consommation est de 280,
hectolitres. Dans le 17e siècle, le commerce des grains
y était soumis à de sévères restrictions qui avaient
de notre port les blés exotiques, puisqu'on ne perm-
tait pas leur sortie, quand bien même ils ne fussent
nécessaires à la consommation du Royaume. Des rem-
trances faites avec instance, à ce sujet, nous val-
en 1723, la liberté du commerce des grains étrang-
elle produisit d'heureux résultats, au point que l'on
dire que Marseille était devenue *le grenier de*
nos provinces méridionales et de toute la Méditerr-
Mais ensuite privée de ses franchises, désolée p-
guerre, elle vit les étrangers abandonner son port
qui ne fut pas peu funeste à sa population.

Aux premières années de la Restauration, le commer-
des grains atténua les funestes effets de la disette,
bientôt l'abondance fut telle que l'on ne trouva plus q-
grands frais des magasins pour y déposer les grains. To-
tefois, au sein de cette abondance, Marseille était la v-
où le prix du pain était le plus élevé, parce qu'à fo-
de sollicitations, les propriétaires avaient obtenu des
Chambres des mesures législatives contre le comm-
des grains. M. JULLIANY démontre le peu de fonde-
des craintes des propriétaires et de leurs réclamat-
contre la concurrence des blés exotiques. Il termine
le tableau de l'importation et de l'exportation des gr-
étrangers à Marseille, de 1826 à 1841 inclusivem-
il en résulte que pendant cette période, il a été imp-
de l'étranger 10,407,643 hectolitres, et exporté à l'étr-
ger 3,282,783 hectolitres. L'année où l'importation a

...ndre, est celle de 1829, et 1828 présente, quant à ...xportation, le chiffre le plus inférieur. Pour 1831, il ...pas été fait mention de l'exportation vu qu'elle n'est pas ...nnue.

Le commerce des blés étrangers dans notre ville est ...ceptible d'un plus grand développement; on doit pour ...obtenir la diminution des frais qui le grèvent.

...hapitre II. — Il a pour objet les *Farines* et est sub...sé en 3 paragraphes. § I. *Moulins*. Ceux à farine ...ont l'eau pour moteur sont au nombre de 40 dans ...rritoire de Marseille, ayant 64 tournants et occu... 120 ouvriers. Marseille possède en outre 22 moulins ...nt et 6 moulins à vapeur. Le travail de tous les ...lins porte au plus sur 500,000 hectolitres. En évaluant ...prix de la farine à 1 fr. 25 c. l'hect., on trouve un ...duit brut de 625,000 fr. à partager entre les diverses ...nes énumérées.

§ II. *Boulangerie*. Le nombre des boulangers, à ...rseille, était, en 1830, de 157 occupant 800 ouvriers; ... 1838, de 199; en 1842, de 214 occupant 1,200 ou...riers. Le prix moyen de la journée : 2 fr. 70.

En 1840, le total des produits de la boulangerie a été ...14,322,360 fr.

L'Administration municipale établit le rapport entre la ...e du pain et le prix du blé, comme il suit :

...ain obtenu 50 k., blanc 31 k., 3 h. mi-blanc. Total 81 k.3.

...x taxé.. 43 fr. 75 lb. 33 fr. 75 mi-blanc.

...mme.... 21 fr. 8750 pour le blanc, 10 f. 5637 pour le mi-blanc. Total... 32 fr. 4387.

...roduit des issues, son et cendre.......... 3 70.

...mi.. 36 fr. 1387.

A déduire : Frais et bénéfice de fabrication alloués au boulanger.................. 11

Fractions négligées ou ajoutées........... 0113.

25 fr. 15.

Le rendement en farine de l'hectolitre de froment, pesant 78 k., s'établit de la manière suivante :

Farine. — Blanche.	— Seconde.	— Bise.	— Total.
33 k. 6	7.8	21.3	62.7.
Issues			12.9.
Déchet			2.4.
			78 kil.

Les farines ont été soumises à des droits d'octroi, à diverses époques.

§ III. Il y est question d'autres emplois de la farine, et d'abord des *Fabriques de pâtes*. Originaire d'Italie et importée à Marseille depuis plusieurs années, cette fabrication y fait de rapides progrès. Elle fournit quantités de pâtes à l'étranger et aux Colonies. En 1830, on comptait 14 fabriques de pâtes, occupant 80 ouvriers et consommant avec 2 autres établissements dans le département, 17,333 charges de blé dur. Les produits étaient de.........................997,600 fr.

A déduire.................923,852 de dépenses.

Bénéfice... 73,748 fr.

Depuis, le progrès a continué : il y avait dans notre ville, en 1840, 25 fabricants de vermicelle ou d'autres pâtes d'Italie, occupant 30 manèges et 110 ouvriers, consommant environ 3 millions de kil. de blé, et obtenant un produit brut de 1,500,000 fr.

Quant aux *Fabriques d'amidon* qui étaient au nombre de 35, en 1789, occupaient chacune 3 ou 4 ouvriers, et donnaient dans notre ville un bénéfice annuel de 100,000 fr., elles n'étaient plus qu'au nombre de 4 en 1804, à cause de la suppression de l'usage de la poudre dans les cheveux. A la fin de 1805, il n'en existait plus que 9 occupant chacune un seul ouvrier. En 1830, on en comptait 4 occupant ensemble 30 ouvriers, consom-

mant annuellement de 2,700 à 3,000 charges de blé, et donnant approximativement un bénéfice net de 9,575 fr.

En 1840, il y avait à Marseille 5 fabriques du même genre, ayant 15 ouvriers et produisant pour 102,300 fr.

Chapitre III. — Il roule sur la *Boucherie* et la *Charcuterie*. Marseille qui, en 1829, n'avait que 75 bouchers, en comptait, en 1840, 165 dont 37 seulement fesant abattre lès animaux pour leur compte, et les autres étant de simples débitants de viande. De plus, il faut ajouter 67 bouchers dans la banlieue.

La richesse de cette industrie a été déduite de la consommation de Marseille, et ainsi qu'il suit :

7,000 bœufs à 350 fr.	2,450,000 fr.
200 bœufs consommés dans la banlieue, à 325 fr.	65,400.
230 vaches, à 190 fr.	43,700.
1,853 veaux, à 87 fr.	161,211.
124,530 moutons, etc., à 21 f. 50 c.	2,677,395.
25,000 id. dans la banlieue, à 19 f. 75.	49,395.
28,606 agneaux, etc., à 12 fr.	343,272.
	5,790,353 fr.

Le prix des bestiaux, surtout des bœufs, augmente toujours. Aussi, devient-il nécessaire d'abaisser les droits qui s'opposent à l'introduction des bestiaux étrangers.

Quant à la *Charcuterie*, Marseille qui, en 1829, n'avait que 22 charcutiers occupant 100 ouvriers, en avait, en 1840, 72 occupant 235 ouvriers, consommant pour leurs diverses opérations, 3,000 cochons. Dans la banlieue, presque tous les bouchers sont charcutiers. On évalue leur abattage à 2,000 porcs. Total 5,000 qui, à 175 fr. l'un, donnent une somme de 875,000 fr.

La consommation de la charcuterie, constatée par l'octroi, en 1840, a été de 198,200 kil.

La boucherie et la charcuterie fournissent des produits à l'exportation.

Chapitre IV. — *Boissons*. Subdivisé en 3 paragraphes, ce chapitre traite du *Commerce des vins* dans le premier.. Ce commerce fut toujours la principale ressource des marseillais. Mais entravé bien des fois par des prohibitions et certains droits, il n'acquit de l'extension que par l'adoption de mesures libérales.

Cette branche de commerce devint aussi, en 1780, une branche d'industrie. Un négociant suisse, M. Bergasse, créa à Marseille ces beaux établissements connus sous le nom de *chaix* où l'on bonifie les vins par divers procédés.

En 1792, l'exportation des vins de Provence, pour l'étranger, fut de 33,674 muids (le muid égale 266 litres). La guerre, en interrompant nos relations avec l'étranger, paralysa le commerce des vins, dont la triste situation ne cessa qu'au retour de la paix. Alors, malgré les droits de sortie dont les vins furent frappés, les prix montèrent de 4 et 5 fr. l'hectol. à 12 et 15 fr., puis à 20, 25 fr.

L'exportation de nos vins pour toutes les destinations, de 1820 à 1841 inclusivement, a été de 4,268,524 hectolitres. 1836 est l'année dont le chiffre 287,488 hectol. a été le plus élevé, et 1824, celle dont le chiffre 149,761 a été le moindre; ce qui fut le résultat de prohibitions.

65 chaix sont en activité à Marseille. Ils manipulent chaque année 400.000 hect. de vins ordinaires et environ 10,000 hect. vins de liqueurs; ils occupent 325 ouvriers et produisent pour............8,080,000 francs.

A déduire..................7,681,550 f. de dépenses.

Produit net aux exploitants.. 398,450 francs.

Outre les chaix, 115 entrepôts reçoivent et expédient les vins de Provence et du Languedoc, mais on ne les y soumet à aucune manipulation.

En résumé, le mouvement des vins à Marseille est de 400,000 hect. dont 300,000 sont exportés pour l'étranger, les Colonies et le cabotage, 17,000 sortent des chaix et entrepôts pour la consommation locale, et 30,000 sont introduits avec passavant par les propriétaires.

Ce mouvement tend à fléchir, à cause de la concurrence du port de Cette.

De 1836 à 1841, il a été exporté (commerce général) 114,250 hectolitres.

§ II. *Bierre*. En 1789, il existait à Marseille, 4 brasseries; en 1805, 2; en 1830, 7; en 1841, 8 occupant 30 ouvriers, produisant 2,500 hect. qui à 20 f., donnent une somme de 50,000 fr.

Il a été exporté de Marseille à l'étranger et aux Colonies, de 1826 à 1841 inclusivement, 9,084 hect. de bière.

§ III. *Liqueurs*. En 1789, il y avait à Marseille, 20 fabriques de liqueur; en 1830, 29; en 1841, 50 occupant 171 ouvriers et 200 ouvrières, produisant 300,000 litres liqueur de toute sorte, à 3 fr. : 900,000 fr.

Les exportations (commerce général) ont été, de 1826 à 1841 inclusivement, de 15,171 hectol.

Chapitre V. — *Sel marin*. L'exploitation des salines est l'une des plus anciennes branches de notre industrie, et recemment encore notre ville exploitait à l'est et au sud de son port, des salines qui ont été remplacées par de beaux quartiers.

Marseille a un entrepôt qui reçoit de grandes quantités de sel, dont la majeure partie sert à la consommation des fabriques de soude et des ateliers de salaisons. L'étranger en achète peu à l'entrepôt. En général, ce n'est que

pour lest ou pour compléter les cargaisons que l'on en embarque.

De 1827 à 1841 inclusivement, il est sorti de l'entrepôt pour divers usages 2,953,508 qx. mét.

Chapitre VI. — *Ateliers de salaisons*. On en comptait, en 1830, 36 occupant 250 ouvriers et produisant environ 600,000 fr.. En 1838, le nombre des saleurs, à Marseille, était de 81 qui occupaient 350 ouvriers. Cette industrie, autrefois florissante à Marseille, consiste à saler et à mariner des poissons et à confire des fruits du pays, surtout des olives; elle est aujourd'hui en décadence, à cause du haut prix du poisson frais. Toutefois, l'exportation suit une marche ascendante notamment pour les olives, câpres, cornichons, etc., que la douane réunit sous le titre de fruits confits, et dont il a été exporté de 1826 à 1841, 2,862,300 kilog.; il a été exporté aussi pendant cette période 73,514 kil. de poissons marinés.

Chapitre VII. — *Sucre*. Les détails qui se rattachent à cette industrie sont contenus dans 5 paragraphes. Le premier sous le titre d'aperçu général, nous donne une idée de la culture et de la fabrication du sucre, l'historique, en un mot, de la raffinerie. C'est évidemment aux marseillais qu'est due l'indroduction du sucre dans les Gaules. Tout ce qui est relatif à la législation, aux droits, aux encouragements concernant ce sujet, se trouve successiment exposé.

§ II. Né du blocus continental, le *sucre de betterave* avait grandi à l'abri des droits excessifs sollicités par les colons. Les encouragements accordés pour ce genre de fabrication résultaient de ce que Napoléon tenait à ce que les produits coloniaux qui alimentaient le commerce anglais fussent remplacés par les produits européens. M. Julliany trace l'historique de cette industrie depuis ses commencements sous l'Empire jusques en 1840, et

finit par cette proposition que ceux qui veulent la prospérité et la puissance de la France, doivent vouloir l'abolition du sucre indigène; c'est que le sucre exotique, à peu près le seul élément utile de nos transactions lointaines, ne concourt pas peu à l'existence de notre pépinière maritime, puisque son commerce fait employer chaque année 900 navires, 12,000 matelots, et donne lieu à l'exportation de 60 millions de nos produits agricoles et manufacturiers.

§ III. *Raffinerie du sucre à Marseille.* La première qui y fut établie, en 1670, était la seule en France qui expédiât ses produits à l'étranger, et obtint des privilèges qui furent abolis en 1740, sur la demande de propriétaires de six nouvelles raffineries qui venaient de s'élever. Dès lors, le nombre des raffineurs s'accrut rapidement jusques à 14. Le tableau des entrées et sorties de sucre de diverses qualités à Marseille, en 1755, atteste l'activité de cette industrie à cette époque et l'on apprend qu'avant la Révolution notre ville exportait d'assez grandes quantités de sucre, mais elle vit décliner ses raffineries pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. En l'an 12, elle ne comptait plus que 3 raffineries, et en 1806, pas une seule ne fonctionnait.

La paix fit revivre cette industrie avec toute son importance. En 1830, il y avait, à Marseille, 20 raffineries dont 17 en activité. Plusieurs livraient au commerce 5 à 6,000,000 kilog. de sucre raffiné et occupaient 600 ouvriers.

En 1838, il existait à Marseille, 16 raffineries de sucre en activité, exploitées par 10 fabricants, occupant 977 ouvriers. En 1842, il n'y en a plus que 7, exploitées par 7 raffineurs. Toutefois, loin de diminuer, l'importance de cette industrie a beaucoup augmenté depuis 10 ans. De 1826 à 1841 inclusivement, il a été importé

des Colonies françaises à Marseille, 193,055,680 kilog. de sucres bruts.

De 1820 à 1824, les arrivages en sucres de toutes qualités, à Marseille, se bornaient à 4,000,000 kil. dont 2,400,000 livrés à la raffinerie. En quelques années, l'importance de cette industrie avait quadruplé.

Nos exportations en sucre raffiné ne sont pas moins considérables; elles ont été de 1826 à 1841, de 73,191,612 kilog.

La branche d'industrie dont il s'agit mérite d'être encouragée, vu les bienfaits qu'elle répand dans notre ville et les environs. Pour la développer, cette branche, il faut réduire largement les droits qui frappent le sucre brut, mesure indispensable si l'on conserve la fabrication du sucre indigène.

§ IV. *Confiseurs et fabricants de sirops.* En 1830, il y avait dans notre ville 36 ateliers de sirops, bonbons et confitures. En 1839, le nombre des confiseurs a été de 39 occupant 200 ouvriers des deux sexes. L'importance de leur fabrication a doublé. La valeur des produits a été de 1,400,000 fr. Il en a été exporté à l'étranger pour 161,598 kil. en 1839, et pour 126,795 en 1841.

L'auteur pense qu'un moyen de développer cette branche d'industrie, est de lui restituer à la sortie le droit perçu sur les sucres qu'elle emploie.

§ V. *Fabriques de chocolat.* Marseille en possède 30 occupant 60 ouvriers et produisant 25,000 kil. de chocolat qui, évalués à 5 fr., font une somme de 125,000 fr. De 1826 à 1830, et de 1839 à 1841, il a été exporté de notre ville pour l'étranger et les Colonies 17,736 kil. de chocolat.

Chapitre VIII. — *Soie.* Notre climat est très-favorable à cette industrie qui pourtant est presque nulle dans Marseille. En 1836, l'éducation des vers à soie ayant

occupé un propriétaire qui, en 1839, obtint 180 kil. de cocons, plus des deux tiers de la production totale de notre commerce, quelques autres propriétaires donnèrent de l'extension à la culture du mûrier, et la récolte des cocons fut, en 1842, à Marseille, de 800 kil. dont le produit fut de 2,800 fr.

Des filatures de soie assureraient les progrès de cette riche production, tandis que l'on n'en compte qu'une qui, ayant deux tours seulement, ne peut filer que 110 à 120 kil. soie grège toutes les années. Il n'existe aussi, à Marseille, qu'une fabrique pour le tissage de la soie, employant ordinairement 20 ouvriers. Elle a 14 métiers pour les *florences*, ce qui permet d'en fabriquer par mois 14 pièces de 120 mètres, soit par an 10,160 mètres; à 4 fr. le mètre, c'est une somme de 80,640 fr.

Chapitre IX. — *Coton*. En 1750, il fut importé 1,352,648 kil. coton en laine, du Levant à Marseille d'où il en fut expédié 345,350 kilog. La même année 805,992 kil. de coton filé furent importés dans notre ville, on en exporta la même quantité y compris 532,992 kil. consommés dans le Royaume.

En 1781, Marseille reçut 27,164 colis de coton brut, et 5,200 colis de cotons filés blancs et teints.

En 1789, les arrivages du Levant en coton brut s'élevèrent à 3,204,450 kil. et en cotons filés à 841,900 kil.

L'auteur parle des droits dont les cotons ont été frappés à différentes époques, surtout sous l'Empire; droits qui auraient étouffé le commerce de cette marchandise si la guerre ne l'avait déjà anéanti. La restauration s'empressa de diminuer sensiblement ces droits, et l'introduction de la culture du coton d'Amérique en Egypte, en 1822, permit à notre cité de participer activement à l'approvisionnement des manufactures françaises.

Il a été importé à Marseille, de 1826 à 1841, 133,059 tonnes de 1,000 kil. de cotons.

La filature du coton en cette ville date de 1780. Les 10 filatures qui y étaient en activité en 1830, occupaient 200 personnes des deux sexes, et produisaient environ 150,000 kilog. de coton filé, qui à 3 fr. 50 c. donnaient 525,000 fr. De ces 10 filatures, 5 seulement fonctionnent aujourd'hui; une seule a de l'importance et file au dessus de 10 m|m jusqu'à 24. Les 4 autres ne filent que des numéros grossiers 4 et 6 m|m. Le nombre des ouvriers est réduit à 100; la production à 50,000 kil. coton filé, qui à 3 fr. le kil. donnent 150,000 fr.

Marseille a 3 fabriques de toiles à voile faites avec des cotons filés de nos manufactures locales mêlés avec du chanvre, ou entièrement avec du coton. On en a fait environ 2,000 pièces, qui à 170 fr. la pièce font 340,000 fr.

Teintureries. Depuis 1770, il existe au *Bachas* une usine où l'on teint le coton en bleu et rouge d'Andrinople; les procédés en furent importés du Levant.

Il y a à Marseille 12 établissements de teinture, ayant ensemble 42 cuves et employant 25 ouvriers. On y teint environ 2,500 qx.mét.coton filé dont la teinture rapporte 150 à 200,000 fr., les frais non déduits.

Chapitre X. — *Laine.* Le commerce des laines a toujours alimenté chez nous plusieurs branches d'industrie; la fabrication des bonnets façon de Tunis fut enlevée à celle-ci par Marseille où l'on comptait, en 1789, 8 fabriques de ce genre, dont il sortait annuellement 100,000 douzaines de bonnets que l'on expédiait dans les échelles du Levant. Ces 8 fabriques occupaient environ 150 hommes et 3,000 femmes. En 1796, il n'en restait que deux. Il y en avait 6, en 1805; elles pouvaient produire chaque année 50,000 douzaines de bonnets. Le nombre de

ces fabriques, dans les premières années de la Restauration, s'éleva jusques à 13 qui employaient 8 à 10,000 ouvriers. Ce nombre, à cause d'un droit prohibitif qui a frappé les laines étrangères, a été réduit à 2 occupant environ 1,000 ouvriers des deux sexes, consommant 20,000 kil. laine filée et produisant 20,000 douzaines de bonnets qui, à 12 fr. la douzaine, en 1830, formaient un total de 240.000 fr. Depuis, ces chiffres n'ont pas varié, si ce n'est celui, du coût des bonnets qui valent de 14 à 80 fr. la douzaine, de sorte que les 20,000 douzaines qui, en 1830, étaient évaluées à 240,000 fr., le sont aujourd'hui à 400,000 fr.

La législation loin de favoriser cette industrie lui a été funeste. Ce sont les droits prohibitifs sur les laines qui ont surtout causé la chute de nos fabriques de bonnéterie.

— En 1830, il y avait à Marseille 10 établissements pour le lavage des laines; ils occupaient 290 ouvriers et livraient annuellement au commerce et à la fabrication environ 10,000 qx. mét. laine lavée, qui, à 220 fr. les 100 kil. produisaient 2,200,000 fr. On comptait aussi une filature et 2 teintureries de laine occupant ensemble 28 ouvriers et produisant une valeur d'environ 300,000 fr. Aujourd'hui, plus d'établissement de ce genre, et le nombre des lavoirs est réduit à 9 employant 350 ouvriers. La quantité de laine lavée par an est de 9 à 10,000 balles de 100 à 120 kil. soit 100,000 qx. mét. Le prix étant de 300 à 325 le ql. mét., cela fait une valeur de 3 millions.

Pour favoriser cette industrie, il faudrait autoriser le lavage des laines en *entrepôt*.

Il a été importé à Marseille, de 1826 à 1841, pour 79,635,032 fr. de laines. 1841 est l'année où la valeur a été la plus forte; elle s'est élevée à 10,344,914 fr., tandis qu'en 1829, elle n'a été que de 1,517,327 fr., valeur inférieure à toutes celles des autres années. Dans

les neuf premiers mois de 1842, il a été importé pour 6,267,500 fr.

Chapitre XI. — Au nombre de 50, en 1789, les *fabriques de bas* occupaient à Marseille 250 métiers en soie ou en bourre.

En 1805, on ne comptait que 15 fabriques fesant aller ensemble 90 métiers dont 50 en soie, 15 en bourre et 25 en gros coton. Aujourd'hui, nous n'avons plus que 6 fabriques qui confectionnent par an 7 à 8,000 paires de bas de coton ou de soie, de la valeur de 3 à 8 fr. la paire, et 60,000 douzaines de bonnets.

Chapitre XII. — En 1789, le nombre des fabriques de chapeaux était dans notre ville de 60 occupant 800 ouvriers et 400 ouvrières, et confectionnant annuellement 360,000 chapeaux dont la valeur était de 2,900,000 fr.

En l'an XII, la consommation bornée à la localité n'alimentait plus que 9 fabriques occupant 60 ou 70 ouvriers et 50 ouvrières.

En 1820, il y avait une trentaine de ces fabriques employant 200 ouvriers fouleurs qui confectionnaient annuellement 120,000 chapeaux évalués à 1,200,000 fr. En 1830, le nombre des fabriques était tel qu'il est aujourd'hui, de 30 occupant 600 ouvriers des deux sexes.

De 1826 à 1830, il a été exporté 184,414 chapeaux fins, 57,957 communs.

Chapitre XIII. — L'une des plus anciennes industries de Marseille, la *Tannerie* était, en 1789, dans un état prospère; elle était cultivée dans 20 fabriques et occupait alors 200 ouvriers; elle perdit lors de nos troubles civils, son activité qu'elle retrouva de 1800 à 1816; mais depuis 1822 sa décadence fut progressive. En 1830, les tanneries en activité étaient au nombre de 37 qui occupaient 3 à 400 ouvriers. En 1842, le chiffre de ces fabriques était de 44 dont 14 ayant 90 ouvriers tannant

le gros cuir et 30 occupant 178 ouvriers qui travaillent la petite peau. La valeur des produits est de 2,040,000 fr.

Il a été exporté de Marseille pour l'étranger et les Colonies, de 1819 à 1841, 118,457 qx. mét. de peaux préparées, tannées et corroyées.

L'importation des peaux grandes, fraîches, ainsi que des peaux grandes, sèches, a été, en 1839, de 23,907 qx. mét.; en 1840, de 26,207; en 1841, de 52,102. — Il a été aussi importé en fait de peaux de chevreau, d'agneau et d'autres peaux petites, 14,664 qx. mét., en 1839; 15,877, en 1840, et 18,648, en 1841.

Une grande partie des peaux tannées à Marseille y est employée par les *cordonniers* dont le nombre est de 234 occupant 2,400 ouvriers des deux sexes et produisant pour 4,500,000 fr.

On exporte chaque année de notre port 1,000 à 1,200 qx. mét. de peaux ouvrées dont presque les deux tiers en souliers.

— 6 tanneries ont leur moulin à tan, dans notre ville où sont aussi 3 usines pour mettre en poudre les feuilles du sumac de Sicile. Total 9 fabriques ayant 12 tournants, occupant 9 ouvriers et produisant chaque jour 8,000 kil. d'écorces et 3,000 kil. sumac en poudre, le tout évalué par an à 540,000 fr.

Chapitre XIV. — En 1830, Marseille avait 4 *fabriques de papiers peints pour tentures*; elles employaient 60 ouvriers et produisaient pour 200,000 fr. Le nombre de ces fabriques est aujourd'hui de 8 ayant 70 ouvriers et produisant pour 300,000 fr. En 8 années, il a été expédié de notre port 1,991 qx. mét. de papiers peints sortis de nos manufactures.

§ II. *Papeteries*. On en comptait 4, à Marseille, en 1727. Aujourd'hui, il y en a 3 seulement en activité, bornées à la fabrication des papiers communs et d'enve-

loppe, n'occupant que 20 ouvriers des deux sexes et produisant pour 60,000 fr. Nous avons aussi 8 fabriques de carton qui emploient 18 ouvriers et produisent pour 80,000 fr. De 1829 à 1830, il existait une seule de ces fabriques, ayant 2 ouvriers. La valeur de ses produits était de 10,000 fr.

L'auteur nous montre qu'en dix ans l'exportation du papier par notre port, a fait de notables progrès, et par exemple, en 1834, il ne fut exporté que 431 qx. mét. de papier d'enveloppe; ce chiffre s'est élevé à 2,090 en 1842. L'exportation du papier blanc ne fut que de 1,363 qx. mét., en 1828; elle a été de 7,450 qx. mét. en 1842.

§ III. *Fabriques de cartes à jouer.* Marseille en avait, en 1830, 4 qui occupaient 12 ouvriers et produisaient pour 40,000 fr.; elle n'en a que 3 aujourd'hui, mais qui emploient 24 ouvriers et produisent pour 80,000 fr. Le prix du jeu n'est en moyenne que de 23 à 25 centimes. Il a été exporté de notre port, en 5 années, 46,581 kil. de cartes à jouer.

Chapitre XV. — § I. Ce fut en 1594 que Marseille posseda une *Imprimerie*. En 1830, le nombre de ces établissements y était de 11 ayant 35 presses et occupant 87 ouvriers. Aujourd'hui, nous avons 12 imprimeurs et 30 presses en activité qui occupent 170 ouvriers. Le prix moyen de la journée est de 3 à 5 fr.

Nos imprimeurs consomment par an 20,000 rames dont 2,000 pour l'impression des journaux. La production totale est de 10 millions de feuilles, qui à 60 fr. font une valeur de 600,000 fr.

§ II. *Lithographie*. Il n'y avait à Marseille que 3 ateliers de ce genre, en 1830, qui fonctionnaient avec 15 presses et 20 ouvriers, et produisaient pour 80,000 fr. On en compte 13 aujourd'hui occupant 45 à 50 presses

et 80 ouvriers et lithographiant pour la valeur de 250,000 francs.

§ III. Depuis 4 ans, notre ville a deux fonderies de caractère, qui emploient 15 ouvriers et produisent pour 100,000 fr.

Chapitre XVI. — *Musique*. En 1829, Marseille n'avait qu'une fabrique de cordes de boyaux, 4 facteurs d'instrument à vent et luthiers, produisant 30,000 fr. Depuis, cette industrie a pris un grand développement. On a fondé un établissement où 80 ouvriers confectionnent chaque année 300 pianos évalués à 300,000 fr. Il y a en outre 4 établissements moins importants pour la fabrication des instruments de musique, et 2 fabriques de cordes de boyaux. Le nombre des ouvriers pour toute cette industrie est de 100, et celui de la valeur des produits de 350,000 fr.

Chapitre XVII. — *Savon*. Dès le 17e siècle, Marseille possédait la fabrication du savon, laquelle s'est successivement développée d'une manière notable. En 1789, ses produits avaient une valeur de 19,600,000 fr.; elle était alors soumise à des réglements que la Révolution vint renverser. Delà, la fraude introduite dans la préparation du savon, et contre laquelle des mesures de répression furent prises.

Sous l'Empire, la savonnerie, seule de nos industries, resta debout à Marseille qui, en 1811, avait 73 fabriques, employant 330 chaudières de cent demi-caisses l'une dans l'autre, et occupant 1,000 ouvriers. Quoique moins nombreuses, nos fabriques consomment et fabriquent beaucoup plus aujourd'hui. Les soudes artificielles contre lesquelles de préjudiciables préventions s'étaient élevées, finirent par en triompher.

En 1813, le chiffre des fabriques de savon, n'était plus que de 62; il fut, en 1814, de 48; en 1815, de

30 ; en 1816, de 37 ; en 1817, seulement de 30. En 1820, nous avions 88 fabriques contenant 420 chaudières grandes ou petites. En 1830, 43 fabriques exploitées par 32 fabricants, occupaient 700 ouvriers directement et procuraient du travail à beaucoup d'autres ; elles produisaient 400,000 qx. mét. de savon qui, évalués à 75 fr., donnaient un total de 30,000,000 fr. En 1837, le nombre des fabriques en activité qui était de 50, fut notablement réduit. Aujourd'hui, il y en a 45, exploitées par 35 fabricants, occupant 700 ouvriers et produisant 500,000 qx. mét. de savon, qui à 93 fr. font 46,500,000 fr.

Les *Ventes à livrer* en huiles et en savons ont été signalées comme une cause de perturbation dans cette industrie.

Il a été exporté avec primes de Marseille pour l'étranger et pour les Colonies, de 1826 jusques aux premiers mois de 1842, 47,147,563 kil. de savons.

— Les Anglais et les Américains font avec l'*huile de palme* un savon plus commun que le notre, mais qui a des propriétés particulières. Nous les avons déjà signalées. Voyez à la page 167 tome 1 de notre Répertoire, le rapport que l'un des membres actifs les plus estimés de notre Compagnie dont il a emporté les regrets les plus vifs quand appelé à occuper un poste élevé dans le ministère du commerce, il a quitté notre ville. Nous voulons parler de M. de Maisonneuve, actuellement Directeur général des contributions directes, qui fit si bien ressortir les avantages du savon d'huile de palme et proposa de voter des médailles d'encouragement aux personnes qui s'étaient livrées chez nous avec le plus de zèle à ce genre de fabrication.

Notre exportation de savon à l'huile de palme, avec prime, a été, en 1840, de 63,825 kil., et, en 1841, de 47,541 kil.

Marseille a reçu, de 1835 à 1841, 12,565 qx. mét. d'huile de palme.

L'étranger fournit à nos fabriques de savon presque toutes les huiles dont elles s'alimentent. Il en a été importé, de 1826 à 1841, 450,703 tonnes de 1,000 kil. Il a été importé en outre des ports français de la Méditerranée, de 1838 à 1841, 6,834 tonnes huile d'olive.

D'après les états de l'octroi, les quantités d'huile de toute espèce consommées à Marseille, ont été : en 1811, 151,360 hectol. — 1812, 102,505. — 1813, 121,750. — 1814, 165,132. — 1815, 179,988. — 1816, 206,939. — 1817, 126,454. — (De 1818 à 1823, le droit ne porta plus que sur les comestibles, le chiffre le plus élevé fut de 5,789 hect.) — 1824, 477,182. — 1825, 265,669. — 1826, 246,772. — 1827, 288,317. — 1828, 300,792. — 1829, 247,955. — 1830, 273,257. — 1831, 251,545. — 1832, 337,028. — 1833, 311,876. — 1834, 308,734. — 1835, 241,207. — 1836, 321,944. — 1837, 318,695. — 1838, 331,537. — 1839, 315,323. — 1840, 377,714. — 1841, 288,502 hectolitres. On voit qu'il y a eu progression dans cette consommation; il en a été de même dans celle des soudes : il en a été introduit, en 1834, 19,774 tonnes de 1,000 kil. — 1835, 19,160. — 1836, 23,876. — 1838, 22,789. — 1839, 21,143. — 1840, 23,608. — 1841, 22,148.

L'Espagne continue de nous fournir des soudes naturelles; elle nous en a expédié 5,684 tonnes, en 1839, 1840 et 1841. — Nous avons reçu de l'Egypte, en 1841, 763 tonnes natron, dont 36 seulement mises en consommation. Il est aussi entré, de 1838 à 1841, 2,910 tonnes de suif et de saindoux, à l'usage de la savonnerie.

Chapitre XVIII. — On a eu recours aux *huiles de graines*, pour suppléer à l'insuffisance de celles d'olive. Delà, de nouvelles usines, utiles non seulement à l'in-

dustrie, mais encore au commerce, à l'agriculture. L'importation des graines de lin dans notre ville, qui n'était que de 250 tonnes, en 1832, n'était pas de moins de 12,690, dans les 9 premiers mois seulement de 1842. Elle a été sensiblement progressive dans cette période de plus de dix années. On a utilisé aussi les graines de sésame, de ravison, de coton et d'arachide.

En 1834, 4 fabriques ne faisaient guères que quelques tonnes d'huile de lin. A la fin de 1840, il en existait 18 produisant 4 à 5,000 tonnes. — On en compte aujourd'hui 36 dont 20 ont pour moteur la vapeur, et 14, des chûtes d'eau. 2 anciennes sont mues par des chevaux. Elles emploient ensemble 7 à 800 ouvriers directement et beaucoup d'autres indirectement; elles ont produit, en 1840, 48,588 qx. mét. d'huiles, et, en 1841, 98,787 qui, à raison de 100 fr. le quintal donnent une somme de 9,878,700 fr. Il est sorti en outre des huileries 200,000 qx. mét. tourteaux, qui à 12 fr. donnent 2,400,000 fr. Total 12,278,700 fr.

Chapitre XIX. — Destiné à l'exposé de ce qui se rattache aux fabriques des *produits chimiques*, ce chapitre est subdivisé en 10 paragraphes. Le premier a pour objet les *soudes artificielles*. La privation des soudes naturelles et le besoin qu'on en avait, a fait recourir à celles artificielles que la science fit connaître. Elles commencèrent d'être fabriquées en 1808 et 1809, et cette fabrication reçut des encouragements. Aussi acquis-t-elles bientôt de l'importance dans les Bouches-du-Rhône et même dans le Var.

En 1814, il y avait à Marseille ou dans ses environs, 8 fabriques de soudes. Ce chiffre fut en augmentant. Mais l'auteur ayant confondu en un seul article toutes les fabriques du département et même celles du Var, en tout 24, sans doute parce que notre ville reçoit presque tous

leurs produits, nous allons d'abord parler de ceux-ci sans préciser toujours d'une manière particulière, ce qui les concernant se rattache exclusivement à Marseille.

On a évalué à 15 millions toutes ces constructions dont quelques unes ont coûté plus de 800,000 fr. Elles ont produit depuis 1810 jusques en 1829, 2,845,553 qx. mét. de soudes.

En 1828, le chiffre de ces établissements étant encore dans notre département de 20, leurs produits furent de 318,000 qx. mét. soude brute, qui à 17 fr. donnèrent une valeur de................5,406,000 fr.

A déduire les dépenses...5,231,400.

Bénéfice aux exploitants... 174,600 fr.

Dès la même époque, on ne compta plus que 12 fabriques qui employaient 800 ouvriers; de 1840 à 1842, le chiffre de ceux-ci était de 900 travaillant dans 15 fabriques dont les produits ont été évalués à 5,689,770 fr.

En 1830, Marseille avait 6 fabriques occupant 260 ouvriers et produisant 90,000 qx. mét.; production qui s'élève maintenant à 110,000 qx. mét.

L'exportation des soudes à l'étranger et aux Colonies a été de 1835 à 1841, de 43,491 qx. mét. Il a été exporté aussi (commerce spécial) de 1839 à 1841 inclusivement, 14,581 qx. mét. de sulfate de soude.

§ II. *Sel de soude*. La fabrication de ce sel, carbonate de soude, née de celle des soudes, a fait chez nous de rapides progrès. En 1820, 3 ou 4 fabriques produisaient au plus 6,000 qx. mét. de sel par an. En 1825, dix fabriques produisaient annuellement 40,000 qx. mét. Aujourd'hui 12 fabriques livrent chaque année au commerce 15,000 barriques sel de soude de 600 kil., soit 90,000 qx. mét., qui à 48 fr. donnent une valeur de 432,000 fr.

§ III. *Acide sulfurique*. En 1825, il existait dans

les environs de Marseille, 5 fabriques qui produisaient annuellement 35 mille qx. mét. d'acide sulfurique à 50 degrés. En 1830, le nombre de ces établissements était de 10 qui, à l'exception de 4 dans l'intérieur de la ville, étaient dirigés par des fabricants qui fabriquaient à la fois la soude et autres produits, occupaient 50 ouvriers et produisaient 150,000 qx. mét. acide sulfurique, à 50 degrés, qui, à 10 fr. fesaient 1,500,000 fr.

Toutes les fabriques de soude produisent l'acide sulfurique dont elles ont besoin. Nous ne trouvons pas dans ce paragraphe les détails qui ont permis d'établir ensuite dans un relevé général, que de 1840 à 1842, le nombre des fabriques d'acide sulfurique était de 4, celui des ouvriers, de 30, et la valeur des produits de 500,000 fr.

Il a été exporté, de 1835 à 1841, 7,843 qx. mét. d'acide sulfurique concentré à 66 degrés.

§ IV. *Raffineries de soufre.* Marseille en avait trois grandes et deux petites, en 1789; elles raffinaient par an 100,000 qx. de soufre et occupaient 75 ouvriers dont 50 à l'intérieur et 25 à l'extérieur; elles furent ruinées par la Révolution. Plus tard, en 1810, trois nouvelles fabriques furent fondées, dont l'une, la plus importante, fournissait au commerce 12 à 15,000 qx. de beau soufre raffiné en canon, occupait 40 ouvriers pour l'ouvrage intérieur, et 10 pour l'extérieur. Des deux autres raffineries qui employaient 8 à 10 ouvriers, une seule était en activité et raffinaient 200 qx. Ces 60 ouvriers étaient réduits à 20, en 1811. En 1830, Marseille avait 4 raffineries de soufre qui occupaient 12 hommes et 20 femmes, et produisaient par an pour 403,750 fr. Aujourd'hui, 5 raffineries emploient chacune 20 hommes et 20 femmes et produisent pour 1,780,000 fr. de soufre en canon ou de fleur de soufre.

De 1826 à 1830, il a été importé 57,331,049 kil. de

soufre brut ; il en a été exporté 5,191,338 ; il en restait donc 52,139,609 kil. pour la raffinerie et pour la fabrication des acides sulfuriques. — De 1835 à 1841 inclusivement, il a été mis en consommation 100,595,304 kil. de soufre. De 1826 à 1835, 6,329,148 kil. de soufre épuré et 1,244,401 de soufre sublimé ont été exportés. En 1839, 1840 et 1841, l'exportation de ces deux espèces de soufre a été de 2,543,489 kil.

§ V. *Noir animal.* Cette fabrication qui date, à Marseille, de 1820, y occupait, en 1829, 7 établissements employant 5 hommes et 2 à 4 chevaux et produisant 22,000 qx. mét. charbon animal à 23 fr. Aujourd'hui cette fabrication se trouve jointe à presque toutes les raffineries de sucre, et il n'existe plus que 2 établissements spéciaux occupant 24 ouvriers et produisant 12,000 qx. mét. qui à 24 fr. les 100 kil. font une valeur de 288,000 f. — Il en a été exporté, de 1826 à 1841, 732,909 kil.

§ VI. *Colle-forte.* En 1830, elle était fabriquée à Marseille, dans 7 établissements, en quantité qui n'excédait pas annuellement 2,500 qx. mét. du prix de 130 fr. Chaque établissement occupait 3 ou 4 hommes à 2 fr. 50 c. Il n'y a maintenant que 2 fabriques en activité, mais qui produisent autant que les 7 autres réunies, et qui emploient 20 ouvriers. Les prix varient de 105 à 155 les 100 kil.

§ VII. *Alun.* En 1830, il y en avait, à Marseille, 4 fabriques qui occupaient 6 ouvriers et produisaient chaque année 12,000 qx. mét. du prix de 28 fr. le ql. mét. — En 1842, on n'en compte plus qu'une occupant 8 ouvriers et produisant 2,000 qx. mét. à 42 fr.

Il a été exporté, en 1839, 1840 et 1841, 185,164 kil. d'alun et 3,754 d'alun brûlé.

§ VIII. *Céruse.* Marseille, en 1830, en avait 3 fabriques occupant 18 ouvriers, produisant par année 1,200

qx. mét. de céruse du prix de 95 fr. le ql. mét. Elle n'en a plus qu'une employant 8 ouvriers, produisant 500 qx. mét. du prix de 80 fr.

Dans les trois années, de 1839 à 1841, il été exporté 50,626 kil. de céruse.

§ IX. *Crème de tartre*. Elle était fabriquée, en 1830, à Marseille, dans 5 établissements qui occupaient 30 hommes et produisaient chaque année 2,160 qx. mét., du prix de 145 fr. Les chiffres sont les mêmes aujourd'hui, excepté que la production s'est élevée à 3,000 qx. mét., du prix de 140 fr.

De 1826 à 1830 et de 1839 à 1841 (8 années) il a été importé de l'étranger 2,054,208 kil. de tartre brut, et il a été exporté pendant la même période, 1,539,241 kil. de crême de tartre.

§ X. Sous le titre de *produits chimiques divers*, il est question ici de 8 établissements qui maintenant comme en 1830, occupent 45 ouvriers. Quant à la valeur de leurs produits, qui était de 433,400 fr., elle est de 450,000 fr. — Il s'agit de 3 fabriques d'acide tartrique, d'une d'acétate de plômb, d'une de chlorure de chaux, de quelques-unes de sulfates de fer, etc.

Chapitre XX. — *Parfumerie*. Elle occupe à Marseille 50 ouvriers dans 7 établissements qui produisent pour 400,000 fr.

L'exportation pour l'étranger a été, en 1828, de 80,000 kil. — En 1839, de 143,747. — En 1840, de 216,713, et en 1841, de 219,811.

Chapitre XXI. — Notre ville compte 5 fabriques de *peignes et de tableteries*; elles occupent 60 ouvriers et produisent approximativement pour 200,000 fr.

Chapitre XXII. — *Manufacture de tabac*. Il en existait une à Marseille, en 1830; elle occupait 481 personnes, presque toutes du sexe féminin et produisait

pour 1,400,000 fr. Aujourd'hui cette même manufacture emploie 650 personnes dont 18 hommes seulement et produit 200,000 kil. de cigares qui, à 12 fr. 50 cent. font.............................2,500,000 fr.
Plus, 5,000 kil. cigares fins à 25 fr.... 125,000.

2,625,000 fr.

Il a été exporté, en 5 années, 59,685 kil. de tabac fabriqué, et il a été importé de l'étranger dans notre ville, en 1839, 1840 et 1841, 5,470,566 kil. de tabac en feuille.

Chapitre XXIII. — *Tuiles et Briques*. Il y en avait, à Marseille, 60 fabriques, en 1789 ; à peine 20, en 1805 ; 41, en 1825, dont 25 tuileries employant 124 ouvriers et fournissant année commune 4,786,000 tuiles, et 16 briqueteries qui produisaient pour 36,800 fr. de *tomettes* et briques communes. Aujourd'hui, le chiffre de ces fabriques est de 86 employant 800 ouvriers et produisant pour 850,000 fr. de briques et tuiles dont l'exportation à l'étranger et aux Colonies, a été, en 13 années, de 10,050,917, et en 1839, 1840 et 1841 seulement, de 12,684,941.

Chapitre XXIV. — *Marbres*. En 1830, ils étaient sculptés à Marseille, par 5 ateliers employant deux scies à eau. Le nombre des ouvriers était de 40, et la valeur des produits de 400,000 fr. Aujourd'hui, 12 marbriers occupent 125 ouvriers, 4 scieries, mues par des chûtes d'eau, en emploient 50. La valeur de leurs produits est de 600,000 fr.

Il a été importé, en 7 années, 63,908 qx. mét. de marbres bruts, et il a été exporté, de 1826 à 1830, 13,442 qx. mét. de marbre scié ou ouvré ; il s'y trouve compris les produits étrangers sortis de l'entrepôt. En 1839, l'exportation des seuls produits de nos ateliers,

a été de 193 qx. mét. ; en 1840, de 190 ; en 1841, de 377.

Chapitre XXV. — *Fabriques de chandelles*. En 1830, Marseille en avait 12 qui occupaient 48 ouvriers et produisaient pour 1,550,000 fr. On n'en compte que 10 aujourd'hui, mais qui emploient 60 ouvriers et produisent annuellement 13,000 qx. mét. chandelles, du prix de 134 fr. Total : 1,742,000 fr.

L'exportation de ces produits, en 12 années, qui a été de 92,635 qx. mét. serait à l'avenir plus considérable si l'on remboursait à la sortie les droits perçus sur les suifs.

Chapitre XXVI. — *Fabriques de cire et de bougie*. § I. En 1830, notre ville comptait 7 fabriques de cire ayant 12 ouvriers et produisant par année pour 500,000 f. Aujourd'hui, il y a bien encore 6 fabriques, mais qui n'occupent que 5 ouvriers et ne produisent que 200 qx. mét., évalués à 90,000 fr.

§ II. *Bougies stéariques*. Cette industrie a été importée, en 1836, à Marseille où sont deux fabriques employant 80 ouvriers des deux sexes et produisant aujourd'hui 300,000 kil. de bougie évalués à 960,000 fr. — Les fabricants produisent aussi avec l'oleine extraite du suif, 3,000 qx. mét. de savon mi-blanc, évalués à 240,000 francs.

Il a été exporté, en 10 années, 13,442 qx. mét. de bougies stéariques, y comprises quelques caisses de petits cierges de cire.

Chapitre XXVII. — En 1789, il y avait à Marseille, 10 fabriques de fayence, 1 de porcelaine et 3 de poterie en couleur, occupant 250 ouvriers. En l'an XIV, il y en avait six seulement, dont 3 de fayence ayant 20 ouvriers et 3 de poterie en occupant 25, En 1809, il n'y avait plus qu'une fabrique ; il en a été de même en 1830 ;

elle occupait alors 10 ouvriers et produisait pour une valeur de 10,000 fr. Elle compte aujourd'hui 12 ouvriers livrant chaque année 100,000 pièces de fayence blanche et de poèle d'une valeur de 40,000 fr. Il existe aussi 3 fabriques occupant 20 ouvriers qui ne font que de la poterie de couleur.

Il a été exporté, en 1839, 1840 et 1841, 27,405 qx. mét. de poterie grossière et 5,927 de fayence.

Chapitre XXVIII. — *Verreries.* On en compait 11 à Marseille, en 1789; 3 seulement en 1805, et 7, en 1830. En 1840, 3 auxquelles on en a ajouté deux situées hors notre commune, mais dépendantes de fabricants établis dans celle-ci. Ces 6 fabriques occupent 450 ouvriers et produisent pour 900,000 fr.

Il a été exporté (commerce général) de 1826 à 1830, 80,390 hect. de bouteilles pleines; 37,672 qx. mét. de bouteilles vides et 46,376 qx. mét. de verrerie de toute autre sorte. — En 1839, 1848 et 1841, l'exportation (commerce spécial) a été pour les bouteilles pleines, de 29,395 hect.; pour les bouteilles vides, de 35,880 qx. mét. et pour les autres verreries, de 38,118 qx. mét.

Chapitre XXIX. — Marseille avait, en 1830, 9 *fabriques de bouchons*, qui occupaient 100 ouvriers. La valeur des produits était de 330,000 fr. Le chiffre de ces fabriques est aujourd'hui de 12 occupant 60 ouvriers. Valeur des produits 360,000 fr. Les lièges employés pour la fabrication nous viennent presque tous de l'étranger. Voici qu'elles ont été les importations (commerce spécial.)

		1839.	1840.	1841.
Liège brut en planche,	qx. mét.	1,897	3,183	1,992.
Liège rapé en planche	»	383	172	51.
Bouchons...........	»	300	163	48.

Il a été exporté (même commerce) pendant ces trois années, 1,850 qx. mét. de liège ouvré. Nos fabriques sont

loin de fournir à l'étranger tout le liège ouvré dont il a besoin. Aussi en tire-t-il de l'entrepôt.

Chapitre XXX. — On y a réuni les arts industriels qui se rapportent aux *moyens de communication* et *de transports*, et dans le § Ier, il est question des *professions accessoires*, c'est-à-dire de celles qui concourent aux transports ; elles étaient, en 1830, à Marseille, au nombre de 98, employant 300 ouvriers, et produisant pour 1,400,000 fr. Aujourd'hui on en compte 142, dont 40 charrons ayant 130 ouvriers ; 20 bourreliers occupant 35 personnes ; 40 selliers et carrossiers ayant 75 ouvriers, 42 maréchaux ferrants employant 100 ouvriers. La valeur des produits bruts de ces industries a été évaluée à 1,800,000 fr.

§ II. *Roulage*. L'auteur soutient avec raison que la statistique des voitures circulant sur nos routes permettrait d'apprécier l'importance des transports, résultats du mouvement industriel et commercial de Marseille. Il est à regretter que nous manquions à ce sujet de documents officiels postérieurs à 1830. Mais on sait que de 1821 à 1830, il a été transporté annuellement par 185,027 charrettes, ayant ensemble 379,562 colliers, 2,277,372 qx. mét., soit 227,737 tonnes. — D'après quelques annotations, le transport annuel opéré, en 1841, sur les routes d'Italie, des Alpes, de Marseille, d'Avignon et de Tarascon, par les colliers de roulage aboutissant à Aix, a été de 892,240 tonnes.

— Marseille a 58 commissionnaires-chargeurs et de roulage qui occupent 300 portefaix gagnant 3 à 5 fr. par jour,

§ III. *Diligences*. Les détails sur lesquels M. JULLIANY s'est appésanti ; les inductions qu'il a tirées de documents officiels permettent d'établir qu'il entre à Marseille et en sort chaque année 32,548 voitures publiques renfer-

tant 457,966 places qui sont insuffisantes à certaines époques. Dans ce tableau ne sont pas comprises les malle-postes, les voitures de poste ou de louage qui transportent aussi des voyageurs. On peut donc sans exagération porter à 460,000, le nombre des personnes arrivant dans notre ville ou qui en partent chaque année, soit 1,260 par jour.

§ IV. *Tonneliers.* On en comptait, à Marseille, en 1830, 71 qui avaient 1,000 ouvriers et produisaient pour 2,000,000 fr. de futailles de toute grandeur. Aujourd'hui, il y a 114 tonneliers et boisseliers qui occupent 800 ouvriers et dont la fabrication offre une valeur de 2,500,000 francs.

§ V. *Fabrication de caisses.* 800,000 caisses sont fabriquées annuellement à Marseille par 49 personnes qui emploient 140 ouvriers et produisent pour 1,200,000 fr. En 1830, le nombre des fabricants n'était que de 36, celui des ouvriers de 200, et la valeur des produits, de 800,000 fr.

§ VI. *Fabricants de coffres et malles.* Il y en a 12, à Marseille; ils ont 24 ouvriers et produisent chaque année pour une valeur de 300,000 fr.

Chapitre XXXI. — Il est subdivisé en deux paragraphes. Le premier fait connaître sous le titre de *constructions navales, les navires* qui ont été construits, 1° de 1825 à 1828 (au nombre de 7) et ceux radoubés (141) par 1,751 ouvriers; 2° de 1837 à 1841 (au nombre de 26) et ceux radoubés (806); constructions et radoubs exécutés par 8,420 ouvriers, à répartir dans les cinq années. Dans un relevé général, l'auteur expose qu'en 1830, le nombre des établissements a été de 37 employant 1,500 ouvriers et produisant pour une valeur de 40,000,000 fr.; que de 1840 à 1842, le chiffre des éta-

blissements s'est élevé à 44, n'ayant que 1,200 ouvriers et produisant pour 3,000,000 fr.

§ II. Les *professions accessoires* qui se rattachent à la construction des navires ont été, en 1830 et 1840.

	1830	1840
Charpentiers et constructeurs de navires et barques, etc.	18	14.
Avironniers ou fabricants de rames	3	5.
Voiliers	4	11.
Poulieurs	7	8.
Hydrographes	5	6.
	37	44.

— 18 *Fabricants de cordes* qui occupaient 80 ouvriers, en 1830, n'en occupent que 60 aujourd'hui, mais produisent maintenant comme alors pour une valeur de 500,000 fr. La filature et le tressage qui se font à la main, occupent 2 à 3,000 femmes ou enfants de la ville ou de la campagne.

De 1837 à 1841, il a été exporté 1,845 qx. mét. de cordes ou ficelles pour l'emballage, outre 5 à 6,000 qx. mét. cordages livrés à la marine.

Il a été exporté aussi de Marseille, en 1841, 191 qx. mét. de sparte.

Chapitre XXXII. — *Corail.* Dans un premier paragraphe, il est parlé de la *pêche du corail*, de son exploitation aux 16e, 17e, 18e et 19e siècles; des avantages qu'elle pourrait procurer à la France; d'une prime demandée en faveur de la pêche du corail.

§ II. *Fabrication du corail.* Introduite, dans notre ville, en 1775, elle y occupait avant la Révolution, sous la direction d'une compagnie royale, 3 à 400 ouvriers; elle tomba dans le domaine commun à l'époque de la Révolution qui vit s'élever plusieurs manufactures, lesquelles furent languissantes du temps de la République,

mais qui sous l'Empire prirent de l'essor. L'une d'elles, en 1810, la plus importante, employait plus de 300 ouvriers. Dans les premières années de la Restauration, on comptait à Marseille 14 établissements occupant ensemble de 6 à 800 ouvriers. Mais en 1830, une seule fabrique resta debout, occupant à peine 30 personnes et produisant pour 200,000 f. Aujourd'hui, 3 fabriques occupent 400 ouvriers, dont la moitié à Cassis. La valeur de leur production est d'un million.

Pour favoriser cette fabrication, il faut favoriser l'exportation qui, ayant été, en 1818, de 515,400 f., n'était plus que de 369,200, en 1827, et de 278,800, en 1828.

De 1826 à 1830 inclusivement, il a été exporté (commerce général) 9,168 kil. de corail taillé non monté, et de 1837 à 1841 (commerce spécial) 6,304 kil.

De 1826 à 1830, il a été importé 31,144 kil. de corail brut; exporté 12,023, et il en est resté pour la fabrication, à Marseille, 19,103 kil. — De 1839 à 1841, la quantité de corail brut mise en consommation a été de 14,991 kil.

Chapitre XXXIII. — Trois établissements d'*Affinage* existaient à Marseille, en 1830, employaient 12 ouvriers et donnaient un produit brut annuel de 12,215,000 fr. Il n'en existe plus qu'un occupant 6 ouvriers pendant six mois. Les revenu des matières fines, qui en résulte est de 5 millions.

Chapitre XXXIV. — *Hôtel des monnaies.* Notre honorable collègue, M. Huguet, Commissaire du Roi près cet Hôtel, nous ayant promis un mémoire historique et statistique sur ce sujet, nous passerons sous silence les détails s'y rattachant, que renferme l'ouvrage de M. Julliany. Nous dirons seulement que de l'an IX à 1839, il a été fabriqué pour 99,816,765 fr. 50 cent. de pièces d'argent, et pour 81,060 fr. en pièces d'or.

L'auteur fait entrevoir que les résultats de la suppression de notre hôtel des monnaies seraient désastreux pour le commerce de la France.

Chapitre XXXV. — Il est subdivisé en 6 paragraphes. Le premier contient quelques considérations sur les *fers en général*, et un tableau qui nous apprend qu'en 1834, il a été importé de l'étranger à Marseille, 3,181,547 kil. de fer; qu'il en a été consommé 47,596; qu'en 1841, l'importation a été de 3,494,922 kil., et la consommation de 886,249.

§ II. *Fonderies.* Il en existe, à Marseille, 20 qui occupent 250 ouvriers et produisent pour une valeur de 2,500,000 fr. Cette valeur est de 4,000,000 fr. si nous y ajoutons celle de 6 plombiers ayant 12 ouvriers; de 4 potiers d'étain occupant 10 ouvriers; de 13 chaudronniers qui en emploient 45; de 20 pompiers qui en ont 50.

En 1830, il n'y avait que 11 fondeurs, 7 plombiers, 4 potiers d'étain, 11 pompiers et 10 chaudronniers, qui occupaient ensemble 75 ouvriers et produisaient pour une valeur de 1,000,000 fr.

§ III. *Mécaniciens*, *constructeurs de machines*. Il s'agit ici d'une branche d'industrie qui n'existait pas à Marseille il y a 10 ans; il s'agit de beaux ateliers dont il est donné une description, et qui sont au nombre de 5 auxquels il faut en ajouter 3 de moindre importance, dont un même est inactif. Le nombre des ouvriers employés dans ces ateliers est de 700, la valeur de la production annuelle de 4,500,000 fr.

§ IV. *Fabriques d'hameçons.* En 1830, on en comptait trois qui occupaient 20 ouvriers et fabriquaient environ 40,000 hameçons par jour, soit 12,000 milliers par an, évalués à 132,000 f. Il n'y en a plus que deux. Mais le chiffre des ouvriers est le même, ainsi que celui des hameçons fabriqués, et la valeur de la production. L'auteur

insiste pour que l'on admette dans cette fabrication les fils d'acier employés par les Anglais.

§ V. Ici sont compris divers autres ateliers employant le fer. Les chiffres ne sont donnés que d'une manière approximative. En 1830, Marseille avait 46 serruriers, 5 taillandiers, 9 forgeurs ou forgerons, 4 cloutiers, 15 ferrailleurs, produisant ensemble pour une valeur d'un million. Il y a maintenant 140 serruriers occupant 300 ouvriers; 7 taillandiers et 25 ouvriers; 7 forgerons et 19 forgeurs avec 150 ouvriers; 5 cloutiers et fabricants de pointes avec 20 ouvriers; 19 ferrailleurs.

2 fabricants de coffre-forts occupent 50 ouvriers et produisent pour 100,000 f.

Un fabricant confectionne annuellement 60 bascules de 100 à 300 fr. l'une et emploient pour cela 8 à 10 ouvriers.

La valeur actuelle de ces fabrications est de 1,800,000 fr. par an.

Nous comptions en 1830, 10 couteliers avec 20 ouvriers; 29 ferblantiers-lampistes occupant 60 ouvriers; 7 balanciers avec 10 ouvriers; 3 fabricants de cordes avec 25 ouvriers. Ils produisaient ensemble pour 160,000 fr.

Aujourd'hui nous avons 12 couteliers avec 60 ouvriers; 40 ferblantiers-lampistes occupant 150 ouvriers; 7 balanciers qui en emploient 10; 6 fabricants de cordes qui en occupent 50. Les produits réunis sont de 300,000 francs.

§ VI. *Fabriques de plomb en grenailles*. En 1829, on en comptait 6 qui occupaient 14 ouvriers et produisaient pour 200,000 fr. dont, si nous déduisons 185,800 fr. de dépenses, il reste un bénéfice de 14,200 fr.

Le nombre des fabriques est aujourd'hui de 5, celui des ouvriers de 25 à 30, la valeur de la production de 700,000 fr.

Cette industrie, introduite au commencement du 18e siècle, de Montpellier à Marseille, est presque toute concentrée dans celle-ci. Notre département consomme un sixième des produits.

Il a été exporté de notre ville (commerce spécial) de 1837 à 1841 inclusivement, 17,443 qx. mét. de plombs ouvrés. Dans les 11 premiers mois de 1842, l'exportation a été de 6,036 qx. mét.

Chapitre XXXVI. — Il a été consacré à l'exposé de *diverses autres fabrications.*

§ Ier *Gaz hydrogène.* 3 usines avaient été fondées pour l'éclairage au gaz, à Marseille. Il n'en existe plus qu'une très-considérable qui occupe 110 ouvriers, consomme 8 à 9,000 tonnes de houille par an et produit pour 655,000 fr.

§ II. *Manufactures de crins.* Ce fut en 1823 que l'on établit la première à Marseille, ayant 20 ouvriers et produisant pour une valeur de 100,000 f. On en compte 5 aujourd'hui, qui ont 75 ouvriers et dont la production totale est de 500,000 fr.

§ III. *Eaux minérales factices et gazeuses.* Marseille n'en avait, en 1830, qu'une fabrique avec 2 ouvriers et produisant pour 10,000 fr. Elle en a 5 aujourd'hui. Le chiffre de leurs ouvriers est de 15, celui de la production de 100,000 fr.

L'exportation des boissons gazeuses et des eaux minérales factices à l'étranger et aux Colonies a été, en 1839, 1840 et 1841, de 193,627 kil.

§. IV. Marseille possède une *fabrique de couvertures de laine et de coton.* 90 ouvriers y sont employés; sa production qui est chaque année de 150,000 fr. est susceptible d'une grande extension.

§ V. *Fabriques d'ébénisterie, de chaises, de menuiserie.* Marseille avait, en 1830, 193 ateliers de ce genre

où travaillaient 450 ouvriers et qui produisaient pour une valeur de 3 millions. L'exportation des meubles fabriqués était de 120,000 fr. Depuis, cette exportation a beaucoup augmenté, ainsi que la consommation locale. Aussi, compte-t-on maintenant 347 menuisiers avec 500 ouvriers; 20 ébénistes ayant 112 ouvriers ; 25 fabricants de chaises et 175 ouvriers. Produits réunis 5 millions.

§ VI. *Armuriers.* A Marseille, ils se bornent à réparer, à monter les armes. En 1830, il y en avait 10 occupant ouvriers et qui exécutaient pour 100,000 fr. d'ouvrages. On en compte 16 et 30 ouvriers aujourd'hui; la valeur de leurs ouvrages est de 200,000 fr.

Chapitre XXXVII. — Il présente un tableau où se trouve résumé et complété ce qui a été dit précédemment sur l'industrie manufacturière de notre ville. On y voit que de 1830 à 1842, la valeur de la production de cette industrie s'est élevée de **136** millions à **190** millions; le nombre des établissements de **1,895** à **2,662** ; celui des ouvriers des deux sexes de **17,973** à **21,487**. L'auteur, pour prouver que ces chiffres eussent été plus élevés, s'il ne s'était pas borné aux industries qui livrent leurs produits au commerce, rapporte un fragment de la statistique qui a été publiée dans notre Répertoire (tom. 2 pag. 230) des établissements industriels et commerciaux de Marseille. Partout ce qui a été avancé, on peut se faire une idée des immenses progrès de l'industrie marseillaise depuis le retour de la paix, et tout porte à croire que l'importance de cette industrie deviendra plus grande encore.

Livre sixième. Il embrasse dans 8 chapitres ce qui se rattache aux *améliorations*. Le premier chapitre, sous le titre d'*Améliorations intellectuelles*, est subdivisé en 2 paragraphes.

§ Ier *Ecoles et institutions.* L'auteur fait sentir la

nécessité d'agrandir l'influence de notre ville dans l'intérêt général de la civilisation, et veut conséquemment que l'on y favorise les progrès des lumières. Déjà, il avait proposé à notre Conseil municipal l'établissement que celui vota, en 1833, des cours publics communaux où l'on professe la physique, la chimie, la minéralogie appliquée aux arts, la statique, la dynamique, l'histoire naturelle, etc. Marseille possède encore d'autres établissements scientifiques. Mais ce n'est pas suffisant. Il nous faut des écoles pour toutes les sciences et pour toutes les professions, des écoles de droit et de médecine, une faculté des sciences. Nous devons fixer dans notre ville le siège de l'Université, y appeler la Cour royale. Il n'est pas moins indispensable de développer l'enseignement professionnel et pour les classes ouvrières et pour les enfants de la bourgeoisie. Notre Collège royal a joint à ses classes des cours spéciaux pour le commerce, mais la place qu'ils y occupent est trop secondaire. Il faut aux enfants des commerçants une instruction solide et variée, embrassant tous les arts utiles. Marseille devrait avoir conséquemment une école d'arts et métiers, une école spéciale de mécaniciens, tant pour la construction que pour la direction des machines.

Il est évident que notre ville manque de beaucoup d'institutions.

§ II. *Ecole des mousses et novices.* Erigée, à Marseille, en 1839, sous le patronage de S. A. R. le Duc d'Orléans, cette école dont les dépenses annuelles s'élèvent à 42,000 fr. (30,000 fr. sont à la charge de la Chambre de commerce,) procure une éducation complète à beaucoup de pauvres enfants ainsi arrachés aux dangers de l'oisiveté, assure leur avenir en leur ouvrant une carrière utile, etc., et facilite le recrutement des marins. Aussi, reçoit-elle des subventions et lui a-t-on destiné une

gabarre avec 12 canons, etc., pour l'instruction des jeunes mousses, et à laquelle est jointe une solide embarcation pour porter secours aux navires en danger.

Un aumônier dirige l'éducation religieuse des mousses et un instituteur leur apprend la lecture, l'écriture et le calcul. On les exerce à la pratique du matelotage, à la natation, à l'entretien du matériel et à la confection des hamacs, sacs, chapeaux de paille, etc.

L'école est formée en 4 sections, chacune d'elles a un quartier-maître et est divisée en brigades, à la tête desquelles se trouvent les élèves les plus distingués.

Le poste du couchage, éclairé la nuit, est parcouru par des rondes de quartiers-maîtres qui y maintiennent l'ordre, la décence et le silence.

Il y a 3 catégories dans l'admission des élèves : 1° ceux que leurs parents ou tuteurs peuvent habiller et nourrir ; 2° ceux auxquels leurs parents ou tuteurs ne peuvent fournir qu'une partie de l'habillement et de la nourriture ; 3° ceux qui sont habillés et nourris entièrement aux frais de l'école.

Les conditions de l'admission sont d'être français, âgé de 11 ans au moins, de 14 au plus, d'avoir été vacciné, et d'être bien constitué. Ils ne sont admis que de leur plein gré, et avec le consentement de leurs parens ou tuteurs qui s'engagent à ne les point retirer avant l'âge de 18 ans accomplis, et, à défaut, à rembourser le montant des frais qui auraient été faits pour l'entretien et l'instruction de ces enfants.

L'habillement des élèves est uniforme. L'élève assez instruit, est embarqué sur un navire de l'état ou du commerce, et immédiatement remplacé.

De son salaire, de 15 fr. par mois sur les bâtiments de l'état et de 20 fr. sur ceux du commerce, un tiers est pour son entretien à bord du navire où il est em-

barqué ; un tiers est inscrit en son nom à la Caisse d'épargne ; un tiers est pour l'école.

Le produit des corvées auxquelles les élèves peuvent être envoyés sous la conduite de leurs quartiers-maîtres, dans les chantiers de construction ou à bord des navires de commerce, est pour l'entretien de l'école. Il peut en être distrait une portion à donner aux élèves à titre d'encouragement.

L'école est commandée par un capitaine de vaisseau et a un lieutenant chargé de la direction intérieure.

La haute surveillance et l'administration sont exercées par une commission qui seule peut prononcer l'admission ou l'exclusion des élèves. Elle est composée du Préfet des Bouches-du-Rhône, Président d'honneur ; du Président de la Chambre de commerce, président titulaire ; d'un Membre de cette chambre, vice-président ; d'un membre du Conseil général du département ; d'un Conseiller municipal de Marseille ; d'un membre de l'Intendance sanitaire ; du Commissaire général chef du service de la marine ; du Capitaine du port ; d'un secrétaire.

A la fin de 1842, l'effectif de l'école était de 137 élèves : 69 présents, 58 en cours de voyage, 6 à la division de Toulon, 4 en état de désertion. Parmi ceux embarqués, 27 naviguaient au long cours ; 9 dans la Méditerranée ; 18 au cabotage ; 4 sur les paquebots postes à vapeur.

Pour compléter l'instruction nautique des élèves, l'auteur voudrait qu'on armât un batiment léger, destiné à les exercer en pleine mer aux manœuvres d'une véritable navigation, à les *amariner*, etc.

Les services que rend notre école des mousses sont si grands, que le gouvernement devrait contribuer aux dépenses de son entretien dans une proportion au moins égale à celle de la Chambre de commerce.

Chapitre II. — *Améliorations matérielles, travaux publics*. Dans un premier paragraphe, on a fait sentir l'importance des voies de communication rapides ; celle d'un chemin de fer non de Marseille au Rhône seulement, mais continu vers le Havre et vers l'Alsace. Nos voies fluviales ne sauraient être non plus négligées; le cours du Rhône doit être amélioré, rendu constamment navigable, et même conduit à Marseille par la continuation jusqu'à notre ville du canal d'Arles à Bouc. L'auteur insiste aussi pour que l'on améliore les principaux cours d'eau du Royaume; que l'on prolonge le canal du Languedoc jusqu'à Bayonne; que l'on construise un chemin de fer de Marseille à Aix et un autre de Marseille à Aubagne. Le commerce de notre ville réclame aussi un vaste système de communications maritimes par les bateaux à vapeur. Par ce moyen, notre port serait lié à tous ceux de la France dans la Méditerranée,

§ II. *Canal de Marseille*. Il est d'abord parlé des tentatives faites à diverses époques par les marseillais pour se procurer de l'eau ; il est parlé du projet de nous amener l'eau de la Durance, au moyen d'un canal ; projet assez ancien que l'on a souvent essayé de réaliser, mais dont l'exécution a rencontré des obstacles insurmontables jusques en 1827, époque à laquelle il fut question plus sérieusement que jamais de cette grande et si utile entreprise. De nouveaux plans furent dressés et l'un d'eux ayant été adopté par notre Conseil municipal en 1836, et par le Conseil général des Ponts et chaussées en 1838, la ville de Marseille fut autorisée par une loi à ouvrir, à ses frais, un canal dérivé de la Durance et dont le débit ne devait pas excéder à l'époque des plus basses eaux 5 mètres 75 centim. par seconde. Pour cela, une loi autorisa la ville, en 1839, à emprunter 10 millions au taux de 4 1|2 p. o|o au maximum.

En vue de pouvoir amortir cet emprunt et payer, en attendant, l'intérêt, une surtaxe a été établie sur les farines : de 2 fr. 65 pour 100 kil. de farine blutée ; de 2 fr. 50 pour 100 kil. de farine non blutée, et de 2 fr. 80 pour 100 kil. de pain.

On a mis la main à l'œuvre en octobre 1838. Notre intention étant de présenter dans un article spécial de notre Répertoire tout ce qui aura été exécuté pour terminer le canal, nous passons ici sous silence les quelques détails dans lesquels l'auteur est entré à ce sujet. Nous dirons seulement que le canal qui traverse 13 communes avant d'arriver dans notre territoire, a, depuis la prise jusques à son entrée dans le vallon de St-Antoine, une longueur de 83,674 mètres 35 cent.; dont 67,020 m. 17 c. à ciel ouvert, et 16,192 m. 18 c. en galeries ou percés au nombre de 41 ; que l'on compte 16 ponts-aqueducs parmi lesquels celui de Roquefavour est un gigantesque monument, d'une longueur totale de 721 m. 45 c. Ses 3 arches superposées s'élèveront à 80 mètres, sur une longueur de 372 m. (Le pont du Gard n'atteint que 47 mètres ; la vallée qu'il traverse n'en a que 200.)

La dépense des travaux (non compris le bassin de Marseille) a été évaluée à 11,658,2000 fr.

Chapitre III. — Le *port de Marseille* réclame des améliorations qui sont ici passées successivement en revue. Contentons-nous de les énumérer : 1° assainissement des eaux ; 2° agrandissement du bassin ; 3° agrandissement des quais ; augmentation de profondeur des eaux en certains endroits ; 5° faculté pour les navires de sortir par les vents du N. et du N. O. et d'entrer par les vents du large (S. E.) ; 6° établissement d'une voie outre celle de la rue d'Aix, pour les communications du port avec la route du nord ; 7° *Rail-Way* marin, câle de

ballage, formes d'épuisement pour les réparations des navires à vapeur et autres.

Les deux premiers objets ont été traités à part dans 2 paragraphes. Le 3e et le 4e ont été obtenus par la loi de 1839. Un chemin de ceintnre qui, passant sous le fort Saint-Jean, irait rejoindre la grande route de Lyon, est le complément indispensable de cette loi.

Quant au *rail-way* marin, il en sera établi un au nouveau chantier de construction du Pharo.

Chapitre IV. — *Pilotes lamaneurs*. Sous l'ancien régime le pilotage était exercé dans notre ville par des patrons pêcheurs dont il était facultatif aux capitaines d'accepter ou de refuser les services. L'auteur voudrait qu'il en fut de même aujourd'hui, parce que l'impôt du pilotage qui s'élève à environ 200,000 fr. par an excite bien des réclamations et qu'il s'en faut de beaucoup que le service soit fait à la satisfaction générale.

L'établissement des pilotes dans les ports a été autorisé par une loi en 1792 et un décret en 1806. En 1830, le nombre des pilotes de notre ville était fixé à 24, celui des aspirants à 6. En 1836, le chiffre des premiers a été porté à 32, celui des seconds à 8 (le nombre des uns et des autres doit être élevé à 60). Il y a en outre, 12 patrons, 24 matelots et 12 mousses.

Le droit de pilotage est de 15 centimes par tonneau à l'entrée, et de 10 centimes à la sortie, pour les bâtiments français et ceux traités comme tels. Les étrangers payent 30 cent. et 20 cent. — Les navires de 80 tonneaux et au dessous, ainsi que les bateaux à vapeur de construction française, sont exempts du droit de pilotage.

Les pilotes sont tenus d'avoir toujours 12 bateaux au moins, armés, stationnés sur divers points.

Chapitre V. — *Entrepôt du prohibé*. L'entrepôt spé-

cial où sont déposées à Marseille les marchandises prohibées destinées à la réexportation ou au transit, présente de grands inconvénients sous le rapport de son exiguité, sous celui même de son incommodité, et quant à l'énormité des droits de magasinage. Pour montrer combien ces droits sont exorbitants, l'auteur les a comparés à ceux d'autres ports, et a prouvé que cette exagération était nuisible à notre commerce. Déjà, la Chambre de commerce pénétrée de la nécessité d'une réforme dans le tarif à ce sujet, avait demandé l'adoption d'un tarif basé sur la moyenne des autres. Mais cette demande a été jusques à ce jour sans résultat. Il est pourtant question d'édifier un entrepôt digne de la première ville maritime de France et régi par un tarif qui appelle la marchandise au lieu de la repousser.

Chapitre VI. — *Bureau de poste maritime*. Les lettres venues des pays d'outre-mer ou écrites pour cette destination doivent être déposées au bureau de la poste. Il en résulte pour celles venues par mer, des retards dans leur distribution dont le commerce a beaucoup à souffrir. Aussi, et tout en louant les employés du bureau des postes qui font leur possible pour remplir leur devoir, il fut demandé en 1839 au Ministre des finances l'établissement d'un bureau de poste maritime, bureau spécial où chacun pourrait recevoir les lettres, dès l'arrivée des paquebots. Le Ministre ne pensa pas que cette mesure fit cesser les retards signalés et promit pour faciliter le service une augmentation de facteurs ; ce qui n'a pas eu lieu et n'aurait d'ailleurs pas applani les difficultés. L'auteur insiste conséquemment sur l'établissement du bureau spécial où seraient réclamées les lettres immédiatement après que le dépôt y en aurait été fait.

Chapitre VII. — *Améliorations morales*. On ne saurait trop applaudir aux vues de bien public que nous

avons vu dans le cours de cet ouvrage animer M. JULLIANY. Mais c'est surtout à l'occasion des améliorations morales qu'il a fait preuve de bon citoyen. Il réclame avec juste raison la suppression du *jeu* sur les marchandises pallié du nom de *ventes* à livrer. Ce jeu est aussi funeste et immoral, que le commerce proprement dit est utile et honorable. On doit s'attacher à cette probité sévère qui a en général honoré de tout temps le commerce marseillais ; il convient donc de signaler ceux qui dans les transactions commettent des actes de déloyauté, des fraudes, etc.

Pour faciliter nos rapports avec l'étranger, nos poids, nos mesures, nos tares, nos escomptes, la fixation du tonneau de fret, tous nos usages commerciaux, en un mot, doivent être établis d'une manière uniforme, reglés et fixés par des tarifs publics et authentiques.

L'intérêt de notre commerce lointain exige des armateurs et des capitaines qu'ils apportent le plus grand soin dans la formation de leurs équipages.

L'esprit d'association, si fertile en grandes choses, demande aussi à être développé dans notre ville pour en agrandir les destinées. Pourquoi ne pas suivre l'exemple de tant de pays maritimes, où l'on sait concentrer les capitaux pour favoriser l'essor de la marine marchande ? Les efforts isolés de nos armateurs ne sauraient lutter longtemps avec succès contre ces associations, à l'étranger surtout. Il y va des intérêts de la politique autant que de ceux de l'industrie française.

Chapitre VIII. — Ici l'auteur résume tout ce qu'il a soutenu précédemment quant à ce que réclame l'intérêt de Marseille, et il retrace les vœux qu'il a formés pour l'avenir de cette belle cité.

Il termine son ouvrage par une appendice qui fait

connaître, 1° les objets mis en consommation, à Marseille, en 1841 et 1842.

2° Que la recette de la douane à Marseille, s'est élevée en 1841, à 34,018,506, et, en 1842, à 34,544,508 fr.

3° Qu'en 1840, il est entré dans notre port 8,051 navires; qu'il en est sorti 7,725; qu'en 1841, il y en a eu 8,126, à l'entrée et 7,914, à la sortie; qu'en 1842, 8,416 sont entrés et 8,393 sont sortis.

4° Une circulaire de l'Intendance sanitaire de Marseilleille, qui modifie ainsi qu'il suit la durée des quarantaines :

Navires et Marchandises

PATENTE BRUTE. { 25 jours après débarquement du susceptible au Lazaret. *Passagers débarqués au Lazaret.* 20 jours sans *spoglio*. 15 jours en remplissant cette formalité.

Navires et Marchandises.

PATENTE SUSPECTE. { 15 jours après débarquement du susceptible au Lazaret. *Passagers débarqués au Lazaret:* 12 jours avec ou sans *spoglio*.

TUNIS ET MAROC.

Navires et Marchandises.

PATENTE SUSPECTE. { 11 jours après débarquement du susceptible au Lazaret. *Passagers débarqués au Lazaret.* 11 jours avec ou sans *spoglio*.

Les batiments de guerre arrivant en patente brute, ne font que 20 jours de quarantaine au lieu de 25 imposés aux navires du commerce, et de 12 jours pour la patente suspecte au lieu de 15 imposés à ces derniers.

La durée de la patente brute qui avait été jusqu'ici de

60 jours, à compter du dernier cas de peste signalé avant le départ du navire, est réduit à 40 jours.

5° Que, quant aux droits de courtage : ***sur les ventes de marchandises***, le courtier perçoit, pour son entremise, un tiers p. °/₀ du vendeur et un tiers p. °/₀ de l'acheteur, si le montant du traité excède 1,200 fr., et un demi p. °/₀ si ce montant est moindre. — ***Sur les assurances***, le droit est de 7 et demi p. °/₀ sur le montant de la prime ; il est payé par l'assureur. Au cas de perte ou d'avarie, le droit est réduit à 5 p. °/₀. En cas de recouvrement de perte, le courtier perçoit demi p. °/₀ pour peines et soins. — ***Sur les expéditions de navires et sur les affrètements***, les droits de courtage sur notre place ont été reglés par un tarif sanctionné par ordonnance royale du 11 juin 1842.

6° Qu'en 1841, il a été expédié de Marseille, en transit, 70,716 qx. mét. de marchandises; qu'il en est sorti par cette ville, après avoir transité en France, 9,724 qx. mét.

7° Un état estimatif du commerce d'entrée et de sortie du Levant depuis l'année 1726 jusques et compris 1777, d'où il résulte que pendant cette période, il est entré pour 917,010,845 fr. (année moyenne, 17,634,824 fr.) ; qu'il est sorti pour 893,726,701 fr. (année moyenne, 17,187,052 fr.)

8° Les principales marchandises importées et exportées à Marseille en 1842.

9° Que de 1834 à 1838, il a été importé des Colonies françaises dans notre ville, 107,522,205 k. de sucre brut.

10° Enfin, ce qui se rattache au cabotage de Marseille en 1841.

Telle est notre analyse dont l'extension devait nous faire dépasser les bornes d'un simple rapport, parce qu'il était impossible de ne pas reproduire au moins les principaux

documents et ceux des nombreux détails qui font connaître plus particulièrement ce qu'a été le commerce marseillais à diverses époques et depuis les temps anciens, ce qu'il est de nos jours et ce qu'il importerait de faire pour le porter à cet état de splendeur dont il est encore susceptible. Quoique très long, notre exposé ne fait pourtant pas ressortir toutes les richesses qui abondent dans l'*Essai sur le Commerce de Marseille*.

Notre intention, en rendant compte des *trois grands volumes ainsi publiés sous le modeste titre* d'Essai, ne pouvait être d'en faire ni la critique ni exclusivement l'éloge. Moins que bien d'autres, nous nous croyons appellés à porter une sentence sur les productions du genre de celle dont il s'agit. Mais s'il nous est arrivé de signaler d'une manière spéciale certains passages, d'en approuver hautement plusieurs; si nous avons montré des lacunes, des superfluités et même des erreurs de chiffres, quoique typographiques, c'est que nous avons cédé aux impressions qu'une lecture approfondie a fait naitre en nous et qu'avec la franchise dont nous sommes capables, il ne nous était pas possible de cacher. Ainsi, en soutenant que l'ouvrage de M. Julliany, sans être parfait (et il n'en est sans doute aucun que l'on puisse ainsi qualifier) est pourtant un œuvre utile, une collection de faits et de précieux documents statistiques, qui a évidemment exigé d'immenses recherches, de longs travaux ; en disant beaucoup de bien de cet ouvrage, nous ne saurions être suspect et notre opinion qui au besoin pourrait être corroborée de celle de la savante commission qui a fait décerner à M. Julliany le prix fondé par M. Félix de Beaujour sur le commerce de Marseille, sera encore justifiée, nous n'en doutons pas, par l'un de ces témoignages que la Société de statistique de Marseille n'accorde qu'au mérite distingué.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Quelques recherches statistiques sur l'empire d'Autriche et la Hongrie. Par M. Aymar-Bression. —

« L'empire d'Autriche n'existe que depuis 1806, époque où Napoléon fonda la confédération du Rhin et où François II abdiqua le titre d'empereur d'Allemagne. Sa grandeur actuelle date de 1815. Ses divisions ne sont pas factices comme celles de nos départements français ; chacune compose un état séparé par des limites naturelles et gouverné par le chef commun. Ce chef, suivant les lois fondamentales de la monarchie autrichienne, doit être couronné empereur par le pape, ou, à son défaut, par l'archevêque de Vienne, ce qui lui confère la souveraineté sur onze millions d'individus. Dans les premiers six mois qui suivent son avénement, il doit se rendre en Hongrie pour recevoir la couronne royale des mains de l'archevêque de Gratz, ce qui lui assure le pouvoir sur douze millions et demi de sujets. La Gallicie lui en donne quatre millions et demi. La couronne royale de Bohême lui est conférée à Prague par l'archevêque de cette ville ; la couronne de fer lui est imposée par l'archevêque de Milan et lui donne presque cinq millions de sujets. Il a été dérogé à cette loi fondamentale en faveur du souverain actuel, l'empereur Ferdinand.

« L'empire autrichien, gouverné par un prince allemand, ne comprend pas 6,000,000 d'hommes qui soient de la race du souverain, ce qui ne fait guère que la sixième partie de l'empire ; 14 millions sont Slaves,



5 millions Magyars, 5 millions Italiens, sans compter 1 million de Valaques, un demi-million d'Israélites et des milliers de Bohêmiens, d'Arméniens, de Grecs et de Musulmants. Cette population parle plus de vingt dialectes différents ; quatre langues sont employées dans les tribunaux : et, de plus, une grande partie des 30 millions d'autres habitants ne peuvent avoir beaucoup d'intérêts communs aux 5 ou 6 millions composant le noyeau de la monarchie. Ce qui appartient en commun à la majorité des habitants, c'est la religion : 25 millions professent le rite catholique. »

« La Hongrie, avec ses annexes, contient la moitié de la surface de l'empire et plus d'un tiers de sa population : elle a, pendant six siècles, défendu ses priviléges contre la cour de Vienne. Uue seule fois la couronne d'Étienne fut transportée dans cette dernière ville ; mais on se hâta de la reporter où elle avait été prise, afin de ne pas avoir la couronne sans le royaume. Les Magnats, si jaloux de leurs priviléges, se sont plus d'une fois opposés au gouvernement autrichien qui ne voulait pas leur laisser la liberté de faire, dans la législation de leur pays, tout ce qui leur avait été concédé en 1222. Quoique le gouvernement choisisse une partie de ceux qui composent les Etats en nommant les évêques et les prélats et en conférant la noblesse, et quoique parmi eux se trouvent un assez grand nombre de gens élevés aux plus hautes dignités de l'empire, l'énergie nationale des Hongrois n'a pourtant jamais été complètement anéantie. N'osant pas destituer les Magnats, qui ne feraient que grossir l'opposition de la diète, le gouvernement autrichien semble se venger sur la nation entière ; il la traite aujourd'hui en colonie. Ce n'est pourtant pas le peuple dont il a à se plaindre, peuple serf d'un petit nombre de seigneurs ; peuple dont l'immense ma-

jorité n'a pas de droits politiques, quoiqu'il y ait des chambres ; peuple enfin dont une partie seulement peut posséder des terres, qui présente un cadeau de 25,000 ducats chaque fois qu'il plaît à l'empereur de choisir une épouse, et qui seul fournit des revenus fixes à l'impératrice, genre de tribut assez onéreux sous un prince qui, comme FRANÇOIS II, eut quatre femmes successivement. »

« Les droits sont si inégalement répartis dans la Hongrie, que le citoyen et le paysan ne peuvent accuser les nobles devant les tribunaux; il faut que toute une ville libre, comme communauté, soutienne l'accusation. Ce que trois états votent, le quatrième ne peut le refuser. Et pourtant, malgré les immenses possessions territoriales de quelques Magnats, ce sont les paysans qui paient les dix onzièmes de la contribution foncière et qui pourraient, au besoin, fournir une excellente armée de 100,000 hommes. Les nobles seuls ont des places, seuls ils ne sont pas chargés de contributions. L'empereur selon l'ancien pacte, jure en latin qu'il gouvernera la Hongrie constitutionnellement; il partage la législation et plusieurs priviléges avec les deux chambres, qui se composent de prélats, de barons séculiers du royaume, Magnats, nobles, chevaliers, enfin, de villes libres royales qui paraissent n'y assister que pour la forme. FERDINAND, néanmoins, à son couronnement de roi de Hongrie, s'est bien gardé de prêter serment à l'article de la bulle qui autorise le peuple à s'armer pour sa défense, dans le cas où l'on entraverait les priviléges du pays. »

« Aucun moyen n'a été épargné pour paralyser l'influence des Etats. Partout on voit l'aristocratie gagnée pour s'opposer aux intérêts de la nation. Tout le haut clergé assiste aux diètes et aux états, qui ne sont convoqués que tous les trois ans. Les nobles, qui com-

posent le premier corps de la nation, reçoivent seuls des places de la cour et des bénéfices ecclésiastiques ; seuls ils peuvent posséder des domaines, des droits seigneuriaux ; comme témoins, ils sont affranchis du serment, et, ce qui les anoblit plus particulièrement, ils ne sont pas appelés au service militaire : une insurrection seule peut leur faire prendre les armes. Ceux que l'on nomme citoyens, et qui forment la troisième classe, ne peuvent occuper qu'un petit nombre de fonctions et n'ont que quelques priviléges de corps de métiers. Dans les petites villes, ils n'ont d'autres moyens pour vivre que ceux qu'ont les paysans, et leurs contributions sont plus fortes. Pour parvenir à une position plus tolérable, il faut tâcher de se faire noble. Dès que, par son industrie, le citoyen y réussit, il devient, dès lors, l'adversaire naturel de la classe à laquelle il avait appartenu. Dans l'Autriche allemande et la Gallicie, une partie des citoyens est sujette aux corvées. »

« La Hongrie et la Transylvanie, bien que la religion catholique y soit dominante, ne reconnaissent pas du moins l'intolérance religieuse. Le gouvernement compte beaucoup sur son clergé. La valeur des biens de l'Eglise se monte à plus de 500 millions de francs. Le clergé de Hongrie absorbe, lui seul, plus de 10 millions de francs par an. L'archevêque de Gratz a près d'un million de revenus. En 1830, l'empire contenait 500 couvents de moines et 10,000 religieux. On verra, plus bas, quel est, sous ce rapport, l'état actuel des choses. A Vienne les Rédemptoristes, branche des Jésuites, ont trouvé accès depuis une quinzaine d'années. L'évêque d'Agram entretient un bataillon de soldats ; son colonel est chanoine et commandant du fort. »

« Ce sont là quelques traits de ce *statuquo* que l'Autriche et son gouvernement sont avides de conserver.

Les lois fondamentales de l'Autriche datent de 1156, celles de la Hongrie de 1222, celles de la Bohême et de la Moravie de 1627, celles de la Silésie de 1709, celles de la Lombardie et de Vénise de 1805. Et cette composition hétérogéne d'un empire, unique en son genre, est encore rendue plus bizarre par l'adjonction d'anciennes républiques qui n'ont pu être privées de toute leur législation, et de pays conquis où la loi fondamentale est le despotisme. Le gouvernement a, depuis le congrés de Vienne, imposé à ces différents pays un même système d'absolutisme appuyé sur l'aristocratie. Il a reconnu la nécessité de se prémunir contre l'influence que les idées du dehors pourraient exercer sur ses sujets. Pour atteindre ce but, le ministére de la police, la censure aulique et les magistrats chargés de la révision des livres lui ont paru suffire. »

« Après avoir esquissé ces traits génèraux, énumérons les chiffres de la population. »

« Le chiffre total de la population, dans les différents Etats de la monarchie autrichienne s'élevait, en 1840, à 36,949,809, dont 18,202,031 individus mâles, et 18,747,778 personnes de l'autre sexe. L'armée comptait 462,972 hommes. Cela fait, au total, une population relative de 3,177 par mille carré allemand. En 1839, il y avait 7,637,207 familles et 5,229,508 maisons. »

« Dans la Styrie, ainsi que dans la basse Autriche, sur trois naissances, il y en a, pour 1837, une d'illégale; dans la haute Autriche, une sur 5; à Venise, une sur 35; et, dans les confins militaires, une sur 77; en sorte que c'est chez les soldats et dans cette Venise si diffamée, où les romanciers font commettre tant d'adultères, qu'on trouve les mœurs les plus pures. »

« Les suicides sont plus fréquents dans les provinces slaves que dans les pays attenants. Dans le courant de

1837, il n'y en eut que 30 dans la haute Autriche et 15 dans le Tyrol, tandis qu'on en a constaté 205 en Bohême et jusqu'à 236 dans la Gallicie. »

« L'instruction est inégalement répartie entre les différentes races dont se compose la population de la monarchie. S'il faut en juger par le nombre des écoles, le Tyrol, la Lombardie et les confins militaires seraient les pays les plus avancés. La Dalmatie, le littoral et la Gallicie se trouvent très arriérés. Dans le Tyrol, on compte une école pour 512 habitants; en Lombardie, une école pour 690 habitants; dans les confins militaires, une pour 1,050; dans la basse Autriche, une pour 1,187 habitants; et, en Dalmatie, une école pour 7,140 habitants. »

« Ces chiffres sont tirés de la statistique générale de l'Autriche, publiée, en 1842, par M. le docteur SIEGFREID-BECHER, professeur à Vienne, et qui n'est pas tout-à-fait d'accord, pour la quotité de la population religieuse, avec le calendrier universel autrichien de M. SALOMON. Voici les évaluations de ce dernier :

CLASSIFICATION RELIGIEUSE.

Catholiques . . .	25,500,000	Réformés.	2,240,000
Grecs unis. . .	3,5000,000	Unitaires (Sociniens)	45000
Grecs non unis.	2,900,000	Israélites. . . . ,	600,000
Luthériens. . . .	1,260,000		

« En ne comprenant dans ce calcul aucune des sectes qui n'ont qu'un petit nombre d'adhérents. »

L'auteur donne ensuite le tableau numérique des ordres des deux sexes dans l'Empire d'Autriche. Il en résulte que les ordres monastiques masculins s'élèvent à 27, et forment 766 cloitres renfermant 10,354 religieux.

Les ordres monastiques féminins s'élèvent à 29 et forment 157 cloitres renfermant 3,661 religieuses.

« D'après des données exactes, on peut évaluer la noblesse à 500,000 âmes, le clergé à 80,000, les habitants des villes et bourgs à 7,000,000; le reste compose l'immense majorité de la quatrième classe ou des paysans, gens de main-morte, en très grande partie privés de toute possession, et serfs forcés à de nombreuses corvées dans lesquelles ils sont aidés par une partie des citoyens; ce sont là de bien faibles liens pour attacher des hommes à la défense d'un Etat.... »

(*Journal de la Société franç. de statistique universelle*).

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PENDANT LE TROISIÈME TRIMESTRE 1843.

PRÉSIDENCE DE M. MATHERON.

Séance du 6 *Juillet* 1843.

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

Correspondance. — 1° Lettre de l'Académie Royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille qui, le 8 juin dernier, invitait la Société de statistique à assister à la séance publique qui a eu lieu le 11 du même mois, dans la grande salle des tableaux, au Musée.

La députation d'usage a été nommée.

2° Lettre de M. le docteur Bonnet, de Besançon, qui accuse réception de son diplôme de membre correspondant de notre Société, et qui exprime son désir de justifier, par des travaux utiles, le titre qui lui a été conféré.

A la lettre de M. Bonnet est jointe une instruction imprimée en placard sur les procédés pratiques qu'il est

utile de suivre pour soigner les récoltes des prairies naturelles et artificielles.

Ces communications faites, on dépose sur le bureau :

1° Une brochure de 156 pages in-8° contenant l'exposé de la séance publique de la Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, tenue le 14 mai 1843.

2° Les bulletins de la Société libre d'émulation de Rouen, du 16 février 1841 au 6 juin 1842, 3 cahiers in-8°.

3° Bulletin du Ministère de l'agriculture et du commerce, documents sur le commerce extérieur n°s 31 à 35, grand in-8°.

4° Compte-rendu des assemblées générales des actionnaires à la Banque de Marseille, tenues pendant les 6e et 7e exercices, du 1er avril 1841 au 31 mars 1843, 2 cahiers in-4°.

M. Loubon est prié par M. le Président de faire un rapport sur ces derniers documents; les autres seront déposés dans la Bibliothèque de la Société.

Rapports. — L'ordre du jour appelle le rapport du Conseil d'administration sur le projet d'organisation des commissions de la Société de statistique de Marseille, d'après le système de recherches adopté sur la proposition de M. Miége.

Après avoir rendu compte des raisons qui ont dirigé le Conseil dans son projet, M. Feautrier donne lecture de ce projet.

Ce travail obtient en très-grande partie l'approbation de l'assemblée ; mais sur leur demande, quelques membres sont classés en outre dans d'autres commissions.

Afin de laisser à ceux de nos collègues qui n'assistent pas à la réunion, le temps de présenter les observations qu'ils pourraient avoir à faire, le tableau définitif des commissions ne sera arrêté que dans l'une des prochaines séances.

— M. Ricard rend compte de la *Notice sur l'Église métropole d'Aix*, présentée par M. l'abbé Maurin, à l'appui de sa candidature au titre de membre correspondant de notre compagnie.

M. le rapporteur a pu s'assurer à la lecture de ce travail plein d'intérêt, que M. l'abbé Maurin sera une bonne acquisition pour notre Société, et vote, en conséquence, pour sa nomination.

Sous l'influence de ce rapport, qui intéresse l'assemblée, on passe au scrutin d'élection, et M. l'abbé Maurin, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé par M. le Président, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille.

Lecture. — M. Valz donne lecture de la suite de ses observations sur la dernière comète.

Les recherches auxquelles notre savant collègue s'est livré sur les phénomènes célestes de cette nature qui ont été observés dès les temps les plus reculés, sont écoutées avec une religieuse attention par l'assemblée tout entière qui couvre cette lecture d'unanimes applaudissements.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Séance du 3 août 1843.

Présidence de M. Matheron.

M. le Vice-Secrétaire lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 6 juillet dernier.

Correspondance et ouvrages présentés. — M. le Ministre de l'agriculture et du commerce fait parvenir les n°s 36 à 45 *des documents sur le commerce extérieur*, grand in-8°.

M. Porte, l'un des membres correspondants de la Société, lui adresse un exemplaire des *Extraits des Arrêts de la cour d'assises portant condamnation à des peines afflictives ou infamantes, rendus pendant le* 1er *trimestre* 1843.

La Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de Falaise, fait hommage à notre compagnie :

1° D'un *Rapport par* M. G. Maussion *sur le projet de* M. Frédéric Lenfant *pour la remonte de la cavalerie par les chevaux de la gendarmerie et l'amélioration de la race chevaline.*

2° D'un *Rapport par le même, sur le mode le plus avantageux d'acquisition des chevaux de remonte de l'armée.*

3° Enfin d'un autre *Rapport de* M. Esnault, avocat à Falaise, *sur les inconvénients du braconnage.*

La Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn et Garonne, nous transmet le *recueil agronomique* qu'elle publie, n° 415, mois d'avril et de mai 1843.

La Société française de statistique universelle nous envoie la suite du *Journal de ses travaux*, 13° vol. in-8°, pag. 194 à 223,

L'Administration de la Société de bienfaisance de Marseille adresse quelques exemplaires du *Compte rendu de ses travaux pendant les exercices* 1841 et 1842, 1 cah. in 8°.

Notre honorable collègue M. Paul Autran, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, fait hommage à notre Société de *l'Eloge his-*

torique de M. l'abbé BRUNET, *qu'il a prononcé dans l'Académie de Marseille, séance publique du* 11 *juin* 1843.

Enfin, M. PENOT nous transmet une brochure intitulée: *Recherches statistiques sur Mulhouse*, par M. PENOT.

M. AUDOUARD veut bien se charger de faire un Rapport sur cette dernière publication ; les autres seront déposées à la bibliothèque de la Société de statistique et tenues à la disposition de ses membres.

L'ordre du jour appelle en premier lieu un rapport de M. SAINT-FERRÉOL sur deux ouvrages de M. P. CALCARA, intitulés, l'un : *Storia naturale dell'isola di ustica*; l'autre : *Esposizione dei mulluschi terrestri e fluviatili dei contorni di Palermo.*

Notre savant collègue fait ressortir tout le mérite de la première de ces deux publications. Quant à la seconde, M. SAINT-FERRÉOL n'a pu en juger que par la première feuille, la seule qui nous soit parvenue.

L'auteur aura rendu un véritable service à la sience, si son ouvrage est continué d'après le plan de cette feuille.

L'ordre du jour amène en second lieu la lecture, par M. P.-M. ROUX, d'un rapport sur un ouvrage de M. J. JULLIANY, ayant pour titre : *Essai sur le commerce* de Marseille (3 vol. in-8°). Les détails à la fois si nombreux et si variés dans lesquels M. le Rapporteur est entré, captivent l'attention de l'assemblée qui s'accorde à reconnaître l'indispensable nécessité de consigner le rapport tout entier, et quoique très étendu, dans le Répertoire des travaux de la Société.

M. le Président exprime le désir d'obtenir des renseignements sur les recherches hydrographiques de M. l'abbé PARAMELLE, dans le territoire de Marseille. Chargé par M. le Préfet de rédiger un rapport sur le résultat de ces recherches, M. le Président sent le besoin de s'entourer de tous les documents propres à mieux éclairer son opinion.

Les faits parvenus à la connaissance de ceux de nos collègues qui assistent à la réunion, sont communiqués à M. Matheron, qui promet de faire incessamment le rapport dont il s'agit.

— Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée prend la délibération suivante :

Délégation. — La Société de statistique de Marseille, bien pénétrée de l'utilité des Congrès scientifiques (ce qu'elle a déjà manifesté par son empressement à désigner M. le docteur P.-M. Roux, son Secrétaire perpétuel pour la représenter aux 9ᵉ et 10ᵉ sessions du Congrès scientifique de France), invitée encore cette année à déléguer un de ses membres pour assister à la 11ᵉ session qui doit s'ouvrir à Angers; ayant applaudi à la manière dont M. Roux a rempli les précédentes missions, et cela à ses frais; voulant utiliser le nouveau voyage qu'il s'est déterminé à entreprendre comme en 1841 et 1842, se plaît à le nommer pour la troisième fois son mandataire, et lui délivre, séance tenante, un extrait de la présente délibération.

—M. P.-M. Roux est prié aussi de représenter la Société à la 2ᵉ session du Congrès de vignerons français qui s'ouvrira à Bordeaux, quelques jours après la clôture du Congrès d'Angers.

Proposition. — Enfin, notre honorable collègue, M. Miège, présente une proposition rédigée en ces termes :

« La mort de Mgr le Duc d'Orléans n'a pas seulement frappé son auguste famille et la France qui avaient mis en lui de grandes espérances; elle a frappé aussi la Société de statistique de Marseille qui se glorifiait de l'avoir pour son Président d'honneur.

La haute intelligence du Prince qui le rendait si juste appréciateur des intérêts de la France, lui avait fait comprendre aussi l'utilité du système de recherches que vous avez adopté, et son concours eût été assuré à votre entreprise.

Ce que la Société a perdu, elle peut le retrouver dans un autre Prince, qui est déjà l'un de ses membres honoraires, et qui a montré qu'il n'était pas moins dévoué au pays.

Vous avez décidé, Messieurs, que votre système de recherches serait remis aux bâtiments qui entreprendront des voyages de circumnavigation; et, sous ce rapport, le concours de M. le Prince de Joinville vous sera d'un grand secours.

Je vous propose donc de conférer le titre de Président d'honneur à M. le Prince de Joinville, et de charger votre Président et votre Secrétaire de lui annoncer ce choix, en remettant au Prince un exemplaire du système, et en sollicitant son concours en ce qui concerne les voyages de circumnavigation. »

L'assemblée s'associant pleinement aux vues de M. Miège, adopte, par acclamation, la proposition qui précède, et décide, en même temps, qu'un exemplaire du Répertoire de nos travaux sera offert au Prince.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre membre ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 7 Septembre 1843.

Présidence de M. Matheron.

En l'absence de M. le Secrétaire-perpétuel que la Société de statistique a délégué pour la représenter au Congrès scientifique de France à Angers, et au Congrès de vignerons, à Bordeaux, la plume est tenue par M. Feautrier, Vice-secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 août dernier, il est déposé sur le bureau une brochure ayant pour titre : *Delle vicissitudini e dei progressi del dirito penale in Italia*, et dont l'auteur, M. Pietro Ulloa, membre correspondant, fait hommage à la Société de statistique de Marseille.

M. Saint-Ferréol veut bien se charger de faire un rapport sur cet ouvrage, dont il sera accusé réception à l'auteur.

Notre honorable collègue, M. le docteur Guiaud, avait été prié de présenter son rapport sur un mémoire de M, Aubanel, candidat au titre de membre actif de la Société de statistique de Marseille ; mais une maladie l'ayant empêché de remplir cette tâche, la lecture de ce rapport est renvoyée à une séance subséquente.

On s'occupe ensuite de divers objets d'administration intérieure, et plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance.

INSTRUCTION.

Rapport sur l'état et les progrès de l'instruction primaire, à Marseille, depuis 1830 jusques en 1843 ; par M. Allibert, *membre actif.*

Messieurs,

Il ne doit pas être sans intérêt pour ceux qui se vouent à l'éducation de l'enfance, ainsi que pour ceux qui la surveillent et l'encouragent, de jeter un coup d'œil sur sa marche et d'en reconnaître l'état. Un pareil travail est toujours utile, car en considérant ce qui a été fait, on apprécie ce qui reste à faire, et en constatant les progrès accomplis, on pousse à de progrès nouveaux.

Ce sera, à notre avis, une des notes la plus honorable pour notre époque, d'avoir non seulement proclamé que l'instruction primaire était due à tous, mais encore surtout d'avoir travaillé avec ardeur à réaliser l'application de ce principe.

En s'occupant de cette matière, il est un principe qu'il faut hautement énoncer, car il est la clé de l'édifice. La moralisation de l'enfance doit marcher de pair avec son instruction : c'est de la réunion de ces deux parties que naît la véritable éducation.

Pour arriver à ce but si désirable, si essentiel à toutes les classes de la société, il est un genre d'école d'une très-grande utilité pour tous et d'une indispensable nécessité pour une partie de la population ; c'est la salle d'asile, pour mieux dire, l'école de la première enfance.

Ces établissements qui ne sont pas encore assez appréciés, dont l'importance bien réelle n'est pas assez reconnue, offrent au double point de vue de la moralisation de l'enfance et du progrès de ses études, des avantages très remarquables.

Sans nous arrêter sur ce sujet, nous redisons que pour les classes pauvres, la salle d'asile est une nécessité. et que pour les classes aisées, elle serait d'une très-grande utilité; qu'elle le serait encore plus pour les bons instituteurs qui se trouveraient ainsi débarrassés de la garde de l'enfance et des éléments de la lecture, qui, donnés dans la même école où les petits enfants sont mêlés à ceux d'un âge plus avancé ne produisent que de faibles résultats, poussent au dégoût et empêchent que l'instruction des élèves plus âgés, soit convenablement dirigée.

Nous voudrions que l'on comprit bien que c'est en séparant les enfants, suivant leur âge, qu'on obtiendrait le double avantage d'une meilleure moralisation et d'une instruction plus forte.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que cette opinion déjà ancienne chez nous, se trouve consacrée par le conseil royal de l'instruction publique, qui a posé en termes formels ce même principe que nous voudrions voir exécuter, si de bonnes écoles pour la 1re. enfance pouvaient lui être ouvertes.

C'est un honneur pour le comité qui présidait en 1830 à la surveillance de l'instruction primaire, d'avoir fondé dans notre cité la première école de l'enfance et d'avoir ainsi déposé le germe de ces utiles maisons, dont nous aurons un jour le bonheur d'avoir accompli l'entier développement.

Un honorable membre, aujourd'hui du comité supérieur, M. Chirac, qui a toujours porté à l'enseigne-

ment du peuple un sincère attachement, après avoir examiné ces écoles dans un département voisin, dirigea la fondation du premier asile qui s'ouvrit le 1er juin 1832. Au 1er janvier 1832, on y comptait 95 élèves: 70 garçons, 25 filles.

A la fin de 1835, trois ans après sa création, il n'y avait que 191 inscriptions : 144 garçons et 47 filles; il ne se présentait à l'école que 90 enfants. En décembre 1836, l'école fut réduite à 40 enfants ; on a droit de s'étonner du peu de succès d'une cause si bonne ; la nouveauté effraya, l'ennui des parents paralysa, et ce qui est la malheureuse suite des agitations politiques, l'esprit de parti jeta une injuste défaveur sur l'innocent asile de l'enfance.

Comme dans toutes les institutions qui commencent à se former, les lacunes restèrent, on ne remarqua pas que la mère de famille était seule propice à donner aux asiles une bonne direction. On crut qu'un homme pouvait remplir ce but; quels que fussent le mérite et le bon vouloir du maître, ce n'était pas sa place ; pour peu qu'on eut tardé l'institution était perdue. Heureusement, le directeur comprit qu'il épuisait ses forces à une tâche qui n'était pas faite pour lui; heureusement surtout que le comité trouva dans madame Miégeville, la femme parfaite en tout point pour relever l'école.

Le comité lui a payé en tout temps le juste tribut de reconnaissance qui lui était dû, et la médaille d'argent obtenue pour elle du gouvernement, mais malheureusement déposée sur sa tombe, est une preuve éclatante que la justice lui fut toujours rendue.

Les chiffres sont là pour prouver l'heureuse influence de cette nouvelle direction : de 40 enfants, fin décembre 1836, l'asile en comptait au 25 mars 1837, 200

inscrits et 180 présents ; en 1838, 240 présents et depuis 250 enfants suivent journellement les exercices ; c'est tout ce que l'asile peut contenir en total.

Le comité a proposé des mesures pour une disposition du local qui permettrait d'accroitre considérablement ce nombre.

Le comité dont le but constant a été de faire jouir la ville entière du bienfait des asiles, obtint l'autorisation d'en créer un second dans le quartier de la major, où il fut ouvert le 25 janvier 1836. Malheureusement, il a été impossible de trouver un local convenable ; c'est un vice radical qui s'oppose à tout succès. Renouvellons le vœu que nous avons maintefois exprimé, que la commune dote les quartiers populeux d'asiles construits d'une maniére spéciale sur des terrains lui appartenant.

Au 30 juin 1836, 97 enfants se trouvaient dans cette salle. Aujonrd'hui il y en a environ 180,

En 1838, un troisième asile fut établi pour le quartier de la plaine, à la rue Nau ; on y comptait d'abord 100 enfants, le nombre monta ensuite à 180. Le bail n'ayant pu être continué, l'asile a été ouvert tout auprès dans la rue Saint-François-de-Paule où l'on ne compte que 110 enfants.

Enfin en 1838, le quartier de Saint-Victor a été doté d'une salle pour la première enfance, ouverte avec 70 élèves ; elle en compte 110.

Telle est la situation des asiles à Marseille ; ils reçoivent environ 650 enfants ; on voit évidemment que leur nombre est encore insuffisant, et qu'il manque beaucoup d'enfants ; qu'ainsi il reste beaucoup à faire pour le développement de ces établissements si utiles ; mais pour arriver à ce but si désirable, il faut posséder deux choses essentielles : des locaux parfaitement appropriés et de bonnes directrices.

Le comité communal, pour le bien non seulement de Marseille, mais encore de tout le département, avait exprimé une opinion qui porterait d'heureux fruits si l'on accordait son application, comme on va commencer de le faire ; c'était la réunion à la première salle d'asile d'un certain nombre d'aspirantes qui déjà pourvues d'une éducation convenable se seraient préparées par de bonnes pratiques à ce genre de direction, et en auraient transporté les résultats dans les différentes communes ; il fallait assurer à ces personnes une indemnité pour diminuer leurs charges. C'est pour le département une dépense d'argent, mais sans contredit d'argent bien placé.

Pour le bien être de l'enfance, pour sa moralisation et son instruction, poussons de tout notre concours au développement des asiles : c'est une œuvre trés-importante ; pour asseoir la société sur des bases solides il faut lui donner de bons fondements.

Si maintenant nous passons aux écoles primaires proprement dites, nous pouvons faire porter nos considérations sur deux points de vue, le premier, celui de la population qui les fréquente, de ses mouvements pendant les treize années à compter de 1830.

Le second, celui de la tenue des écoles, de leur discipline et des études.

A ces deux points de vue, nous aurons des progrès à signaler et peut-être des avis utiles à donner.

Le chiffre des enfants qui suivaient les écoles primaires, en 1830, était de 8969, savoir : 5399 garçons et 3570 filles, qui étaient repartis : 2364 garçons, 1650 filles dans les écoles communales ; 2762 garçons, 1763 filles dans les écoles privées ; 213 garçons et 112 filles dans les écoles entretenues par la bienfaisance publique, 105 enfants étaient dans les écoles des cultes protestant et israélite.

En 1831, 9208 enfants, 5375 garçons, 3833 filles. Le chiffre des garçons est stationnaire, celui des filles a cru de 283 ; 2874 garçons, 1861 filles dans les écoles communales, 2224 garçons, 1815 filles dans les écoles privées.

En 1832, nous trouvons 9356 enfants, 5210 garçons, 4146 filles. Le nombre des garçons a diminué de plus de 100, celui des filles s'est accru de plus de 300. 1340 garçons, 2096 filles dans les écoles de la commune; 2074 garcons et 2924 filles dans les écoles privées. A cette époque, une partie des écoles dirigées par les Frères des écoles chrétiennes ayant cessé d'être communales, le chiffre des écoles de garçons soutenues par les dons ou la charité du public s'élève à 1727.

En 1833, 9929 enfants, nous trouvons 5626 garçons, 4303 filles. Augmentation de plus de 400 pour les garçons et de plus de 150 pour les filles, cette augmentation porte presque tout entière sur les écoles privées.

Pour 1834, nous avons le chiffre de 10,380 enfants, garçons 5766, filles 4614. Accroissement de plus de 100 garçons et de plus de 300 filles.

Nous ne parlerons pas de l'année de 1835 de trop funeste mémoire. Les renseignements de cette époque sont trop peu sûrs pour pouvoir s'en servir avec exactitude.

Dans cette période de six années, partis du chiffre de 8969 enfants, nous arrivons à celui de 10,380, augmentation de 1411, elle est pour les garçons de 367 et pour les filles de 1044. La différence entre ces deux derniers chiffres est bien extraordinaire. Il nous semble qu'il y a lieu de faire remarquer que dans les premières années un certain nombre d'institutrices échappaient à l'inspection, tandis qu'il n'en était pas ainsi

pour les instituteurs, et que les investigations du comité les ont ramenées à l'observation des réglements, ce qui a produit dans nos recensements ce chiffre toujours plus considérable.

En 1836, 10,518 enfants ont fréquenté les écoles primaires, 5835 garçons, 4683 filles ; dans les établissements communaux 1399 garçons et 2100 filles ; dans les établissements de bienfaisance 1912 garçons et 112 filles; dans les maisons privées 2481 garçons et 2439 filles.

En 1837, 11,325 enfants : 6249 garçons, 5076 filles. Le chiffre des écoles communales et de bienfaisance n'a presque pas changé, les écoles privées ont eu un accroissement notable.

En 1838, 11,745 enfants, 6281 garçons, 5464 filles. Le chiffre des écoles communales a eu seul un accroissement sensible, 170 pour les garçons, 155 pour les filles.

En 1839, 12,306 enfants : garçons 6544, filles 5762. La répartition de ces chiffres reste la même, si ce n'est que les écoles tenues par les Frères, qui avaient cessé d'être communales, l'étant redevenues, le nombre des garçons dans les établissements communaux monte à 3190.

En 1840, 12,240 enfants, garçons 6990, filles 5256. Le nombre des garçons a cru dans les écoles communales de 195, dans les écoles privées de 242. Le nombre des filles a diminué dans les écoles de la commune de près de 200, dans les maisons particulières de 130.

En 1841, 12,477 enfants : garçons 6926, filles 5551. L'augmentation ne porte que sur les écoles de filles et toutes sur les écoles privées.

Enfin en 1842, 12,720 enfants : garçons 6990. Même chiffre qu'en 1840, filles 5720, savoir : écoles communales 3164 garçons, 2163 filles ; écoles privées, garçons 3381,

filles 3160 : établissements de bienfaisance, garçons 360. filles 322. Ecoles des cultes protestant et israélite, garçons 95, filles 85.

Si nous reportons nos regards jusques en 1830, au lieu de 8969 enfants, nous trouvons 12,720 ; augmentation 3751. Si nous nous arrêtons en 1836, nous avons un accroissement de 2340.

En 1830, 5399 garçons, en 1842, 6990 ; en plus 1591.

En 1830, 3570 filles, en 1842, 5730 ; eu plus 2160.

C'est une augmentation moyenne par année de 288 enfants dont 122 garçons et 166 filles.

Ces chiffres sont satisfaisants pour les amis de l'instruction primaire ; ils prouvent l'accroissement considérable de la jeune population de nos écoles, ils prouvent encore que la surveillance du comité, loin d'être atténuée par le temps s'en est accrue.

Parmi les titres que le comité communal peut faire valoir pour témoigner de son zéle à étendre l'instruction primaire, se trouve la création des écoles de la banlieue qui, commencée en 1836, par le nombre de quatre, s'éléve aujourd'hui à huit, recevant ensemble environ 120 élèves gratuits. Il faut ajouter le principe adopté sur les sollicitations du comité, par l'autorité municipale, de ne confier dans les villages les fonctions de délégués de l'état civil qu'à des instituteurs obligés de recevoir les enfants pauvres. Trois localités ont été ainsi pourvues d'écoles.

Si au chiffre des 12,720 elèves des écoles primaires, nous ajoutons celui des enfants des salles d'asile 650. Si nous réunissons encore celui des enfants élevés au foyer domestique, dans les associations qui se refusent à l'inspection, dans les établissements qui n'y sont pas soumis, chiffre qu'on peut porter à 1200, nous aurons un total de 14,570 enfants, nombre qui [illegible]

singulièrement blanchir la teinte noire que M. Charles Dupin avait passée en 1837 sur nous dans sa carte figurative de l'instruction populaire de la France, où il ne nous donnait que *un* élève mâle par 46 habitants, tandis que aujourd'hui nous pouvons en compter *un* par 22.

Mais ce n'est pas là que nous devons arrêter nos investigations; notre tâche ne serait pas remplie, si nous ne parlions de l'état moral des écoles.

Celles entretenues par la commune, offrent des résultats généralement satisfaisants; l'instruction y a fait des progrès, la diversité des méthodes y a beaucoup servi; et le Comité communal en luttant pour la conservation des diverses écoles, a rendu un signalé service à l'instruction populaire dans notre cité.

Quant aux écoles privées, le progrès a été aussi sensible; c'est surtout dans leur tenue, lors de la création des premiers comités, que l'instruction primaire livrée à elle-même, laissait beaucoup à désirer, principalement pour l'ordre et la discipline. Dans les pensionnats ce vice était très-saillant.

Pour les études, surtout pour les écoles des filles, l'amélioration a été très remarquable, et, ce qui est très heureux, nous trouvons dans la plus part des maisons le désir de mieux faire encore, source du véritable progrès.

Quelques parties cependant laissent à désirer, notamment la lecture enseignée généralement par des méthodes faibles, objet essentiel pour lequel on pourrait, en fesant mieux, gagner plus de temps.

Le calcul, pour l'étude duquel on ne s'occupe que de la forme des règles, du procédé, sans chercher à y amener le raisonnement si avantageux dans une science aussi positive.

Nous voyons avec plaisir que le système légal des poids et mesures est généralement étudié dans toutes les écoles. Comme pour le calcul nous recommandons l'emploi du raisonnement.

Il nous reste à parler d'un objet bien essentiel : l'enseignement religieux. Sa direction ne nous semble pas toujours bien comprise. On donne à la récitation et aux pratiques trop d'importance, on n'en accorde pas assez au développement des bons sentiments qu'il serait si facile de faire germer dans les enfants par de bonnes lectures, bien commentées par le maître. On ne s'applique pas assez à élever leur esprit vers la Divinité par la beauté des œuvres de la création, moyen si saisissant sur ces esprits impressionnables et si bien disposés à admirer.

Que les instituteurs méditent bien leurs devoirs à ce sujet si important ; il est facile de faire réciter, mais enseigner, mais former les cœurs à la vertu, aux sentiments religieux solides, que l'affaiblissement de la mémoire n'effacera jamais, voilà où sont l'honneur et le devoir.

Avant de terminer, il convient de faire connaître la marche suivie par le Comité communal pour les propositions aux récompenses qui vont être distribuées.

Le Comité, qui a toujours cherché à donner à ses choix le caractère essentiel de la justice et de l'impartialité, a d'abord pris en considération le rapport amical de ses membres, la moralité et le mérite personnel des instituteurs et institutrices : ce premier examen fait, un certain nombre d'écoles reconnues, ayant le mieux mérité, ont été ensuite soumises à un examen comparé.

Les épreuves ont été de deux sortes, les unes écrites, les autres orales. — Les premières se composaient d'une

dictée et de problèmes d'arithmétique ayant pour objet le calcul des nombres entiers et décimaux combiné avec la connaissance des principales notions du système métrique.

Les épreuves orales ont porté sur les parties du programme désignées par les instituteurs comme ayant été étudiées dans l'année.

Pour les propositions relatives aux récompenses du gouvernement, sans entrer dans des détails circonstanciés de l'examen, nous nous bornerons à dire, que toutes les épreuves avaient établi la supériorité incontestable de la maison *Marlot*, et avaient porté le Comité communal, dont l'avis fut approuvé par le Comité supérieur à demander la médaille d'argent, destinée aux institutions du dégré supérieur.

Pour les écoles du dégré élémentaire, le Comité distingue surtout celle de Mlle *Bonfillon*; sa bonne tenue, les résultats heureux des épreuves, le zèle et les longs services de l'institutrice déterminent le Comité à la désigner pour la médaille de bronze.

Une autre institutrice du même degré, Mlle *Chirac*, a paru également digne d'un témoignage de satisfaction de la part du ministre.

En prenant pour terme de comparaison les écoles des filles des vieux quartiers, l'école de Mlle *Chirac* offre une supériorité incontestable, et, généralement parlant, sa tenue est très satisfaisante sur tous les points. Le Comité a cru ne faire qu'un acte de justice en sollicitant une mention honorable pour Mlle. *Chirac*.

Cette récompense sera une preuve pour les instituteurs de tous les quartiers, qu'il suffit de bien remplir ses devoirs, dans quelque position qu'on se trouve, pour mériter d'être signalé à la bienveillance de l'autorité.

Les salles d'asiles ne pouvaient être oubliées. Mme.

Delouvergne, (directrice de la 4me salle, quartier Saint-Victor, fût signalée pour le zèle qu'elle a déployé dans l'exercice de ses utiles fonctions.

Quant aux propositions relatives aux récompenses du Conseil-général du département, 14 écoles ont été appelées à prendre part au concours : 5 de garçons et 9 de filles.

Dans les épreuves écrites pour l'orthographe, les écoles de garçons se sont placées entr'elles de la manière suivante :

1er. rang : école communale d'enseignement mutuel dirigée par M. *Gaudet* père. 2me rang : école de M. *Albrand*. Le troisième rang à une autre école privée. L'école communale des Frères, local des Précheurs, a eu le 4me. rang. Le 5me. a été pour l'école des Frères au Chapitre.

Dans les écoles des filles, 1er. rang : maison *Marlot*. Le 2me. maison *Bonfillon*. Le pensionnat *Juventin* l'a suivie de près, ensuite sont venus les pensionnats *Bezard et Reynier*.

Pour l'arithmétique, les écoles des garçons ont été classées : au 1er. rang, école de M. *Gaudet*. 2me, celle des Frères (local des Précheurs). 3me., école de M. *Albrand*.

Aux écoles de filles, nouvelle occasion de remarquer la supériorité de la maison *Marlot* dans laquelle un assez grand nombre d'éléves ont résolu les trois problêmes avec raisonnements.

Les autres pensionnats n'ont offert que des résultats plus ou moins faibles.

Dans les épreuves orales, pour les écoles de garçons, la grammaire a été assez bien étudiée, — L'histoire faible. La géographie assez bien sue; les réponses aux questions d'arithmétique, bonnes dans l'école d'ensei-

gnement mutuel, assez bonnes dans les autres écoles. Le système métrique a été l'objet des soins des instituteurs; dans l'école mutuelle surtout le calcul décimal a été enseigné avec intelligence et succès.

Pour les écoles de filles, l'examen oral a présenté dans le pensionnat *Marlot* des résultats supérieurs dans toutes ses parties. Dans les quatre maisons ci-dessus désignées, les réponses pour la grammaire, l'histoire et la géographie ont été généralement bonnes.—En arithmétique, médiocres. Le système légal des poids et mesures a été étudié presque partout avec succès.

Ces détails, que nous avons abrégés, justifient l'attention du Comité qui, par suite du principe, qu'on ne doit pas faire participer deux ans de suite aux récompenses, a dû s'abstenir de comprendre les maisons *Marlot* et *Bonfillon* dans ses propositions.

Le Comité a été très sobre de présentations; plus la récompense est tenue haut, plus on y attache de prix. Le Comité témoigne sa satisfaction pour le désir d'amélioration et de progrès qu'il a généralement reconnu dans tous les établissements examinés. C'est un gage assuré de leur succès à venir.

JUSTICE.

Rapport, *par* M. Bouis, *membre actif, sur le compte rendu de la justice criminelle, à Marseille, présenté au Tribunal civil par* M. *le Procureur du Roi, à l'audience solennelle de rentrée du* 6 *novembre* 1843.

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte d'un travail remarquable qui vient de signaler la rentrée du Tribunal de première Instance de Marseille. Cette solennité a été, pour M. le Procureur du Roi, l'occasion de prononcer un discours sur la statistique judiciaire dans notre arrondissement, dans lequel les plus hautes questions philosophiques sont traitées et éclairées, à l'aide des chiffres, et qui sous ce rapport se rattache d'autant plus intimément à l'objet de nos travaux; qu'il s'applique spécialement à l'arrondissement de Marseille. Puisant dans les tableaux statistiques son autorité, cet ouvrage se recommande, à ce titre, à votre attention, et il est un àrgument en faveur de la science à laquelle nous avons consacré nos efforts. Vous le savez, Messieurs, il est pénible de l'avouer, mais c'est un fait qu'il faut admettre en le combattant, la statistique compte encore de nombreux détracteurs. Des observateurs peu attentifs lui reprochent d'être une science stérile et trompeuse, en accumulant sans utilité des chiffres, dont la source est quelquefois suspecte. Il faut le dire, ces critiques ont pu être inspirées par l'abus qu'on en a fait trop souvent, et

par la préoccupation qui porte des esprits, éclairés du reste, à ne pas s'attacher assez à l'appréciation des données qui leur servent de point de départ : trop souvent encore, on ne peut le nier, les tableaux statistiques ont été multipliés sans discernement, et on a oublié qu'ils ne sont eux mêmes que les éléments de la science, mais ne peuvent la constituer; ce n'est donc pas là un motif de se refuser à l'évidence de cette vérité, que loin d'être empreinte de cette stérilité qu'on lui reproche, la statistique est au contraire le plus puissant auxiliaire de l'esprit humain, et l'élément le plus actif de la civilisation,

Nulle part, cette assertion ne ressort plus évidente, que dans les comptes rendus de l'administration de la justice criminelle, que M. le Garde des Sceaux présente annuellement au Roi, et dans les ouvrages de même nature qui concernent les localités. Ces documents bons à méditer dans tous les temps, le sont surtout aujourd'hui que l'attention publique est éveillée sur le besoin d'améliorer les diverses branches de notre organisation politique. C'est là que le législateur et le philosophe trouvent des lumières sûres pour éclairer les questions qui intéressent le plus la morale et l'ordre. Dans les matières où la théorie est sujette à s'égarer, où les meilleures intentions sont des guides trompeurs, on doit s'attacher surtout à l'étude des faits. Le cœur humain est un abîme qu'on n'a pu sonder encore : en fondant les systèmes et les utopies sur les inspirations de l'humanité, et sur les abstractions purement spéculatives, on arrive presque toujours à des résultats négatifs : aussi, de nos jours, la tendance aux améliorations a-t-elle amené bien des déceptions et des mécomptes, Les tableaux statistiques qui sont arrivés, après des tentatives hazardées, ont dans leur langage infléxible,

et par leurs résultats positifs, justifié les appréhensions de ceux qui avaient résisté à l'invasion d'une fausse philosophie, dans les lois pénales. Ils ont mis sur la voie des améliorations sérieuses et durables, et eux seuls pouvaient le faire, car ils résument l'expérience qui est le meilleur des maitres, et peut être le seul. C'est donc eux que le législateur devra interroger, quand il voudra essayer de diminuer le nombre des délits, comme lorsqu'il recherchera des moyens de repression, qui concilient l'amendement des condamnés, avec les prescriptions de l'humanité.

Parmi les questions qui ont récemment occupé les hommes de progrès, il en est deux surtout qui ont soulevé une grave controverse :

« L'instruction est elle pour les classes laborieuses un moyen d'amélioration ?

« Quel est le meilleur régime pénitentiaire, pour l'amendement des condamnés ?

On peut difficilement traiter de ces matières et les résoudre avec liberté, parcequ'elles touchent de trop près à des questions d'humanité, ou que leur solution peut blesser l'orgueil de l'esprit humain. Si l'on essayait de prouver, comme l'a fait un professeur du Conservatoire des arts et métiers ; que la complète ignorance s'allie « à la moindre proportion des crimes contre les per- « sonnes, et que l'instruction supérieure l'emporte sur « toutes les autres, par la multiplicité des crimes, » on encourrait un anathème général, car on blesserait les sentiments du progrès, de même que, si l'on voulait rechercher quel est le meilleur régime pénitentiaire pour l'amendement des condamnés, on rencontrerait des théories susceptibles de paraitre incompatibles avec leur bien être physique.

Au contraire, quand on s'appuye sur des documents

statistiques, quand les chiffres exposent leur logique invariable, on est protégé contre tout blame irréfléchi, lors même qu'on pourrait gêner les prétentions de l'orgueil ou les théories d'une philantropie outrée.

C'est sans doute avec une grande apparence de raison, qu'on a répondu à ceux qui attribuaient l'augmentation du nombre des crimes, à la propagation des lumières dans la classe laborieuse, qne la faible dose d'instruction qu'on dispense dans les écoles primaires, ne pouvait que contribuer à développer le sens moral chez ceux qui la reçoivent, et que la connaissance de l'écriture et de l'arithmétique ne pouvait avoir pour effet de disposer l'homme au vice. On est porté à le voir ainsi, on aime les théories consolantes; et pourtant si les chiffres disaient le contraire, il faudrait bien renoncer à des espérances trompeuses et cesser de voir le germe du bien dans ce qui ne porte que celui du mal. L'examen que fait M. Lepeytre de cette question, dans le discours remarquable dont j'ai à vous entretenir, porte sur les 12 dernières années. C'est peu pour donner des résultats positifs sur des matières si délicates, c'est beaucoup pour éclairer l'examen et fortifier l'esprit de doute, c'est toujours assez pour détruire bien des illusions. Il en est du reste des nations comme des individus: chacun a son type particulier et ses penchants propres; chez celui où la vanité prédomine, il faut cultiver avec précaution l'arbre de la science du bien et du mal. Le dirai-je, Messieurs, de bien pénibles réflexions sont venues dans mon esprit le jour où j'ai vu un cultivateur, à qui on demandait s'il savait signer, saisir avec aisance une plume, puis s'écrier avec une expression qui ne s'effacera jamais de ma mémoire: « n'est-ce pas dommage « qu'une main qui sait si bien écrire, soit obligée de « travailler la terre » Ce mot pourra expliquer pourquoi

nos campagnes se dépeuplent de travailleurs, pendant que les villes abondent en prolétaires oisifs, il pourra même permettre de concilier les résultats constatés par M. le Procureur du Roi, avec les systèmes généralement admis et qui semblent les contrarier. Car ce n'est pas seulement sur ces matières qu'on est réduit à dire avec PASCAL « Vérité en deçà, erreur au delà » Peut être les résultats statistiques seraient-ils tout autres au delà de la Manche ou du Rhin.

Des observations de même nature se présentent au sujet du régime pénitentiaire : c'est par les résultats acquis et constatés par les chiffres, qu'on peut étudier avec quelque chance de succès, les divers systèmes qui se disputent la prééminence, appuyés les uns et les autres sur des raisons fort spécieuses. La statistique générale, contrôlée par les statistiques locales, pourra apprendre quelle est la part à faire à chacun suivant la manière dont se comportent les diverses populations, la nature de leur gouvernement, de leur éducation et de leurs penchants. L'amendement des condamnés et le régime hygiénique, seront appréciés par le tableau des récidives, et par le dépouillement des registres des infirmeries.

Ces questions sont traitées accessoirement, mais avec une grande supériorité de raison dans le discours de M. LEPEYTRE. En examinant les chiffres avec intelligence et impartialité, il se trouve en contradiction avec des philanthropes qui trop souvent abordent leur sujet avec des idées préconçues, et qui en partant de ce point de vue trompeur, cherchent ensuite à plier leurs chiffres à leurs systèmes, au lieu d'établir leurs systèmes sur les chiffres. Mais ses opinions ne sont pas absolues : il expose avec éloquence les faits plutôt qu'il ne prend des conclusions définitives ; on pourrait supposer

d'après quelques passages où l'orateur semble désespérer de certaines organisations, et les vouer à une impénitence fatale, qu'il accepte les doctrines illibérales du fatalisme. Ce serait mal le comprendre ; il est imprudent de s'arrêter au sens littéral de certains passages, lors qu'on recherche la pensée intime qui a inspiré un auteur. C'est par l'ensemble qu'il faut le juger et non par des phrases isolées, car tout s'enchaîne dans un écrit profondément pensé.

A coté de ces mots un peu absolus : « personne plus « que moi ne croit à une perversité innée, à une vo- « cation décidée, à laquelle il faut abandonner les pré- « destinés au mal » à coté de cet anathéme jeté sur quelques individualités, dont les instincts vicieux paraissent invincibles, ne trouve-t-on pas développée avec force la théorie des salles d'asile pour l'enfance? N'invoque-t-on pas ces paroles de M. Cousin : « corriger « importe mais prévenir encore plus? » Ne termine-t-on pas par ces mots : » en fondant des salles d'asiles pour re- « recevoir les enfants du peuple, en les soutenant dans « les épreuves de la vie, en leur prêtant l'appui de « ses inépuisables ressources, la charité fera plus de « bien à l'humanité que ne lui ont fait de mal les sys- « tèmes et les utopies. »

Ces doctrines en disent assez : le progrès et le fatalisme ne peuvent marcher ensemble.

Parmi les matériaux qui devront fonder les doctrines qui seront le guide du législatenr, celui dont j'ai à vous entretenir, et auquel j'ai hâte d'arriver, figurera sans contredit comme une œuvre de conscience et de talent.

« Il est un fait saillant, dit M. Lepeytre, qui frappe dès l'abord quiconque, par goût on par devoir, étudie les documents fournis par la justice criminelle ; c'est

l'augmentation progressive des délits. Ce fait est général ; il ne dépend ni des lieux, ni d'aucune des circonstances locales qui paraîtraient devoir le modifier ; il se manisfeste avec une régularité surprenante, de telle sorte que l'on pourrait indifféremment consulter ou les recueils généraux où viennent se confondre toutes les observations, ou les éléments partiels dont ces recueils présentent l'ensemble. Ce mouvement général, observé depuis plus de trente ans, s'est manifesté avec l'imposante autorité des chiffres depuis 1826, époque à laquelle remonte la publication des premiers comptes de la justice. Marseille n'a pas échappé à cette loi fatale; il faut même le reconnaître : les effets en ont été ici plus sensibles qu'ailleurs, et pour rester dans le cadre que je me suis tracé, il me suffira de dire que, depuis douze ans, le nombre des délits qui ont été classés au parquet, a doublé ou à peu près. — Il était de 655 en 1830 ; il s'est élevé, en 1842, à 1289. »

« Ceux de ces délits qui ont paru assez graves pour déterminer des poursuites, se sont accrus dans une proportion plus forte encore. Il a été rendu, en 1842, 576 jugements par le tribunal de police correctionnelle, tandis que le compte de l'année 1830 n'en présente que 248. Et si nous ne considérons que les délits communs, ceux qui portent directement atteinte aux personnes ou aux biens, nous trouvons :

En 1830, 228 jugements contre 311 prévenus.

En 1842, 508 jugements contre 703 prévenus. »

« L'augmentation est donc de 122 °/o sur le nombre des délits, et de 126 °/o sur le nombre des prévenus. »

« Le tableau général de la criminalité en France est loin de présenter un si notable accroissement. »

« Le nombre des délits ordinaires commis dans tout le royaume était, en 1830, de 39,845 ; — celui des prévenus de 55,682. »

« En 1841, ces chiffres se sont élevés à 67,245 pour les délits et à 88,861 pour les prévenus. Les délits se sont donc accrus en France dans la proportion de 68 °[o], et les inculpés dans la proportion de 60 °[o]. »

« Ces chiffres sont bien inférieurs à ceux que nous venons de trouver pour Marseille en particulier. »

« Cette augmentation s'est répartie d'une manière presque uniforme entre chacune des 12 années qui viennent de s'écouler. Si une année le mouvement a paru vouloir s'arrêter, l'impulsion a été plus forte l'année suivante, et ces oscillations n'ont pas altéré le résultat final. Les événements politiques ont agité les esprits et menacé l'ordre social lui-même; deux épidémies ont épouvanté la population; notre ville a obéi à ce besoin de transformation qui tourmente la Société: rien n'a dérangé cette loi proportionnelle de l'augmentation des délits. »

« Après l'avoir observée dans l'ensemble, on la retrouve encore dans les détails; car ce n'est pas au hazard que se produisent et se classent les faits punis par la loi pénale. L'augmentation totale se répartit entre chaque nature de délits avec une inconcevable régularité. Chaque année voit se reproduire les mêmes délits dans le même ordre. Chaque classe a sa distribution particulière et invariable. Tous sont accompagnés dans les mêmes proportions de faits accessoires, indifférents en apparence; de sorte que le produit annuel des récoltes ou des impôts ne saurait être évalué d'avance avec plus de précision que le nombre des vols, des meurtres et des autres attentats, contre les personnes et contre la propriété. »

« Ainsi en 1830, il avait été rendu à Marseille 213 ordonnances de la chambre du conseil, et 248 jugements dont 54 pour vol, et 70 pour coups et blessures. »

« En 1835, on trouve 263 ordonnances, 490 jugements, dont 73 pour vols, et 97 pour coups et blessures. »

« En 1842, 461 ordonnances, 576 jugements, dont 89 pour vols, et 115 pour coups et blessures. »

« Le nombre total des inculpés était, en 1830, de 341 — Dans ce nombre, 75 étaient poursuivis pour vol, et 102 pour coups et blessures. »

« En 1835, il y a eu 576 inculpés, dont 101 de vols, et 168 de coups et blessures. »

« En 1842, le chiffre des inculpés s'est élevé à 766, dont 121 poursuivis pour vol, et 186 pour coups et blessures. »

« Et quand je choisis les vols et les coups volontaires comme exemples de cette distribution uniformément progressive des délits et des prévenus, c'est qu'ils constituent les deux plus grandes classes des faits punissables. Je pourrais vous la signaler dans les autres, dans ceux du moins qui sont prévus par le code pénal ordinaire. »

« Enfin, elle se reproduit encore si nous classons les prévenus non plus eu égard aux délits qui leur sont imputés, mais suivant leur sexe. »

« Parmi les 341 prévenus poursuivis en 1830, on comptait 253 hommes et 88 femmes. — Ces dernieres étaient donc avec le nombre total des prévenus, dans le rapport de 26 °|₀. »

« Ce rapport est descendu au 20 °|₀ en 1836, où l'on compte 512 hommes et 125 femmes sur 637 prévenus; »

« Mais il s'est maintenu au même chiffre en 1842. Nous trouvons, en effet, dans les 766 prévenus que présente le compte de cette année, 621 hommes et 145 femmes qui ont été l'objet de poursuites correctionnelles. »

« La premiére conséquence à tirer de ces considérations, c'est que, depuis 12 ans, l'importance de cette partie de vos attributions a doublé. Le parquet, l'instruction,

la police correctionnelle, sont aujourd'hui deux fois plus occupés qu'en 1830, et le zèle des magistrats a dû suffire à cet accroissement de travail. J'ai hâte d'ajouter que vous n'avez pas failli à cette obligation. A aucune époque, les procédures n'ont été plus promptement expédiées, les détentions préventives moins longues, l'intervalle entre les ordonnances et les jugements plus court. Les chiffres des états statistiques témoignent de votre activité. »

« En 1842, il a été rendu 448 jugements à la poursuite du ministère public : 284 sont intervenus dans le premier mois à partir du jour du delit. C'est un peu plus de 63 °/₀. »

« En 1836, le nombre des jugements n'était que de 334 : 208 sont datés du premier mois, c'est exactement 62 °/₀. Ainsi, quoi qu'il y ait eu en 1842, 114 affaires de plus, le rapport est demeuré le même ou plutôt il s'est légèrement amélioré. »

« En moyenne, sur les affaires poursuivies à la reqnête du ministère public, il en est jugé dans le premier mois 68 °/₀, et 85 °/₀ dans les deux premiers mois. »

« En moyenne encore, sur 100 affaires communiquées aux juges d'instruction, 75 sont terminées dans le premier mois par des ordonnances de la chambre du conseil. Ce résultat, déjà si satisfaisant, vous le paraîtra davantage, si vous considérez qu'il embrasse toutes les affaires correctionnelles ou criminelles, et que ces dernières, dont l'importance est plus grande, les conséquences sont plus graves, réclament plus de soin, des investigations plus scrupuleuses, et prennent dès lors plus de temps. »

« Ce sont là, Messieurs, des services réels; modestes et sérieux comme nos fonctions, ils ne recherchent ni le bruit ni l'éclat, mais ils assurent au magistrat la récompense qu'il ambi-

tionne par dessus toutes les autres : l'estime publique et la satisfaction de la conscience »

« Mais si l'accroissement des délits correctionnels a été plus rapide à Marseille qne dans le reste de la France , je puis heureusement vous signaler un mouvement contraire dans les crimes proprement dits . Malgré l'augmentation de la population , et surtout de cette partie de la popula-tion qui vit , en quelque sorte , dans un état de guerre avec la société, le nombre des attentats les plus graves contre les personnes et les propriétés est moindre aujourd'hui qu'il y a 12 ans . »

« En 1830, il y avait eu 68 affaires renvoyées à la chambre d'accusation . En 1842 , ce chiffre a été reduit à 56 ; c'est une diminution de 17 1/2 %. Elle a même été plus forte dans quelques-unes des années intermédiaires. Elle est arrivée en 1838 à 30 %, et en 1835 à 47 %. »

« Il faut sans doute nous féliciter de ce résultat. Il est permis d'y voir l'influence de la civilisation sur la criminalité ; une tendance marquée vers l'adoucissement des mœurs, non seulement de la partie honnête de la société, mais de l'humanité tout entière. Gardons-nous, toutefois, d'en exagérer l'importance. La société perd en moralité plus quelle ne gagne en sécurité , puisque l'élément correctionnel s'accroît dans une proportion plus forte que ne décroît la haute criminalité : c'est une simple modification du crime et de ses moyens d'action qui varient suivant les circonstances et les nécessités de l'époque. »

« Cette diminution s'explique d'ailleurs en partie par les changements survenus dans la législation . La Loi de 1832 a reporté parmi les délits un certain nombre de crimes dont le retour est le plus fréquent. Elle a étendu la juridiction des tribunaux correctionnels, et par cela même restreint celle des cours d'assises.»

« Quoi qu'il en soit de l'influence de ces deux causes, il

est certain qu'il se commet à Marseille peu de crimes et surtout de crimes capitaux. Dans ce contact perpétuel d'hommes de toutes les classes et de toutes les nations, c'est à peine si l'on a 3 ou 4 meurtres à déplorer chaque année; l'assassinat est plus rare encore; et quand il est arrivé que l'homme a succombé sous la main de l'homme, le meurtrier a presque toujours été étranger à notre population. Depuis 12 ans, la peine de mort n'a été prononcée que deux fois pour attentats commis dans l'arrondissement de Marseille, et la clémence royale a sauvé l'un des condamnés.

Ainsi donc, diminution des crimes, accroissement rapide du nombre des délits; voilà ce que nous montrent les états de la justice criminelle. Ils signalent aussi un autre symptôme: le nombre des récidives, qui est l'indice d'un péril social plus imminent.

En ne consultant que les six dernières années où le relevé s'est fait avec soin, on voit le nombre des récidives varier entre 86, 94, 103, 71, 82, 92. C'est presque le quart du nombre total des inculpés, et cependant combien de coupables qui ne sont pas entrés dans nos prisons! Combien enfin de prévenus qui dissimulent des condamnations antérieures! Les directeurs des maisons centrales attestent que le chiffre des récidives réelles est bien plus élevé que celui des récidives constatées. Ils le portent aux deux tiers ou à 60 °/₀ du nombre total des condamnés. Si l'on considère que les récidives sont surtout constatées parmi les prévenus de vol, on est conduit à cette conclusion qu'il est une classe de malfaiteurs qui se sont tellement fait du vol une habitude, une profession, que malgré leur habileté pour échapper à la justice, ils subissent cinq, six et jusqu'à dix condamnations.

La récidive, telle que la manifestent les états, n'est pas

seulement la rechute dans une nouvelle faute par l'auteur d'une faute précédente; c'est la réitération du même délit, de la même variété du même délit. Elle ne se produit pas seulement dans le genre, mais dans l'espèce. Chacun a pris son rang dans la hiérarchie du crime, et il s'y tient. Celui qui a été condamné hier pour le vol à l'américaine, commettra le vol à l'américaine à la sortie de prison. Tel ne vole que les objets exposés aux dévantures des boutiques : vous avez condamné cette année pour la troisième fois un homme qui ne vole que des sacs ; un autre qui a passé une partie de sa vie en prison pour expier des vols commis en s'attachant à la suite des charrettes. Singulière application du principe de la division du travail !

En 1830, dans les poursuites correctionnelles à la requête du ministère public, sur un nombre moyen de 100 prévenus, il y en avait, d'après le compte général de la justice en France, 27 d'acquittés. Ce chiffre est descendu à 24, de 1831 à 1835 ; à 19, de 1836 à 1840. Il a été de 17 en 1841.

A Marseille, où la progression croissante des délits avait été plus marquée qu'ailleurs, les acquittements ont aussi diminué dans une proportion plus forte.

En 1830, le nombre des acquittements dans les affaires poursuivies par le ministère public était de près de 31 prévenus sur 100.

Il est descendu à 28 °/₀ en 1831, — à 25 °/₀ en 1835, — à 19 °/₀ en 1836, — à 18 °/₀ en 1839. — Il a été de 15 1/2 °/₀ en 1842. Ce résultat, au dessous duquel il me parait difficile d'arriver, ne témoigne pas seulement de votre ferme volonté de résister au torrent qui menace de nous envahir ; mais aussi du soin qu'apportent les magistrats instructeurs à l'examen des affaires qui leur sont soumises. Il donne la mesure

des garanties que l'administration de la justice assure aux citoyens.

Et pour mieux en comprendre l'étendue, il suffira de comparer le résultat des poursuites dirigées par le ministère public, avec le chiffre des acquittements dans les affaires introduites directement par les parties civiles. Dans ces dernières, le nombre des acquittements était, en 1830, de 42 inculpés sur 100. Il s'est élevé à 66 sur 100 en 1831 : il est successivement descendu dans les années suivantes à 56, 55, 50, 52, sur 100 ; il a été, en 1842, de 49 sur 100

Ainsi donc, encore aujourd'hui, sur cent inculpés amenés par la citation directe des parties devant le tribunal correctionnel, il en est 50 à l'égard desquels la plainte vous paraît n'avoir aucun fondement, et cependant ils ont subi les ennuis, pour ne pas dire les angoisses, qui suivent l'imputation d'un fait punissable : ils se sont assis à côté des hommes que la société repousse de son sein. Si je ne me trompe, ces chiffres signalent mieux que tous les raisonnements les inconvénients du droit illimité de citation directe ; ils démontrent la sagesse et l'utilité de la disposition qui le subordonnait à certaines conditions. Ils font regretter que le projet où cette disposition avait été introduite n'ait pas été converti en loi du pays ; car les citoyens qu'elle protegeait demeurent exposés à toutes les violences de la passion et quelquefois aux calculs de la plus honteuse des spéculations.

Cette énergie de répression dont je vous louais tout à l'heure ne s'est pas manifestée seulement par l'abaissement du chiffre des acquittements, mais aussi par la sévérité de la peine appliquée. Chaque année le nombre des condamnés à l'emprisonnement s'est accru plus que le nombre des délinquants. En rapprochant les

résultats fournis par l'année 1842 des résultats qu'avait donnés chacune des années précédentes, on arrive à avoir la mesure de ces accroissements respectifs.

Ainsi, l'augmentation de 1842 sur 1830 a été de 161 p. °/o pour le nombre des prévenus, — de 226 p. °/o pour le nombre des peines d'emprisonnement.

Sur 1831, de 125 °/o pour les prévenus.

Sur 1832, de 74 °/o «

Sur 1833, de 32 °/o «

Sur 1834, de 44 °/o «

Sur 1835, de 34 °/o «

Sur 1836, de 30 °/o «

Sur 1837, de 23 °/o «

Sur 1838, de 8 °/o «

Sur 1840, de 13 °/o «

Sur 1841, de 7 °/o «

Sur 1831, de 171 °/o pour les emprisonnements.

Sur 1832, de 98 °/o «

Sur 1833, de 71 °/o «

Sur 1834, de 100 °/o «

Sur 1835, de 40 °/o «

Sur 1836, de 77 °/o «

Sur 1837, de 32 °/o «

Sur 1838, de 28 °/o «

Sur 1840, de 30 °/o «

Sur 1841, de 11 °/o «

Toutefois, il est juste de le dire; la durée des emprisonnements ne s'est pas prolongée à mesure que le nombre s'en est accru. Il y a eu plus de délits punis, mais ils ne l'ont pas été avec une rigueur plus grande. En 1830, les emprisonnements d'un an et au dessus étaient, au nombre total, dans la proportion de 16 sur cent: cette même proportion s'est reproduite en 1842, et elle n'a varié que dans des limites fort

restreintes pour les années intermédiaires. Et si, au lieu de décomposer cette période de 12 ans, nous la considérons dans son ensemble, nous verrons que la moyenne des emprisonnements d'un an et au-dessus a été de 17 sur cent dans les six années qui se sont écoulées de 1831 à 1836, et de 18 sur cent, dans les années suivantes.

Après avoir constaté l'accroissement des délits, on est conduit naturellement à remonter aux causes qui l'ont déterminé. Trouver ces causes, chercher un reméde efficace au mal, c'est le complément de la pensée qui a fait établir les comptes de la justice criminelle ; c'est le but vers lequel doivent tendre les efforts de tous ceux qui prennent quelque souci du bonheur de l'espèce humaine et de l'avenir de la société. »

« Ecartons d'abord l'explication qu'on essaierait de puiser dans l'augmentation de la population. La population de l'arrondissement de Marseille était en 1830, de 178,866 habitants ; elle s'est élevée en 1842, à 187,779 ; — l'accroissement est de 8,913 ou de 5 %, et il ne suffit même pas pour rendre compte de l'inégalité que nous avons remarquée dans l'accroissement des délits à Marseille, par rapport au reste de la France. »

« Serait-ce que l'action publique a reçu dans ces derniers temps une impulsion plus vive? qu'un moindre nombre de faits punissables est demeuré impoursuivi? Non, Messieurs, et l'expérience a confirmé pour nous cette régle essentielle de la statistique criminelle *qu'il existe un rapport à peu près invariable entre les délits connus et jugés et la somme totale des délits commis*. Ainsi, en 1831, sur 836 délits classés au parquet, 221 avaient été laissés impoursuivis ; les poursuites avaient donc été dans le rapport de 42 pour cent avec le nombre total des délits dénoncés au ministère public.

—Il y a eu, en 1842, 535 affaires impoursuivies, sur 1,289 classées au parquet; la proportion est demeurée exactement la même. »

« Et, chose singulière! cette proportion subsiste encore si, au lieu de considérer le nombre total des délits, on examine séparément chaque classe particulière. Ainsi, en 1830, 54 vols avaient motivé des poursuites correctionnelles; 110 étaient demeurés impoursuivis.— En 1842, il y a eu 89 vols poursuivis, et 162 sont restés sans poursuite. »

« Dans chacune des années intermédiaires entre 1830 et 1842, on retrouverait la même proportion avec des variations presque insignifiantes. »

« Ce n'est donc pas dans des circonstances accidentelles et locales que nous trouverons l'explication de l'accroissement des délits: c'est à des causes générales qu'il faut la demander. Or, il en est trois auxquelles on a coutume d'attribuer une plus grande part d'influence: la misère, l'ignorance, et, en ce qui concerne les récidives, le régime des prisons. Voyons jusqu'à quel point les résultats de l'expérience ont confirmé les inductions de la théorie. »

« Si la misère pouvait être bannie de la terre, ce serait le premier, le plus pressant devoir des gouvernemens de consacrer à cette œuvre sainte toutes les forces, toutes les resssources dont ils disposent. Mais puisque enfin elle est une condition de la nature humaine, une plaie inhérente à toute société, serions-nous donc condamnés à voir dans le pauvre plus qu'un malheureux, et presque un coupable? Cette conséquence serait désolante, Messieurs: heureusement elle est démentie par les faits. Il n'est pas vrai que les pays les plus pauvres soient aussi ceux où les crimes sont le plus nombreux; il n'est pas vrai que le nombre des délits dimi-

nue dans un pays à mesure qu'augmente l'aisance de ses habitants. En France, les départements les plus riches sont loin d'offrir des résultats plus satisfaisants que ceux qui sont moins favorisés; peut-être même l'observation conduirait-elle à une conclusion opposée «Il « est bon d'observer, a écrit un homme qui a étudié « avec soin les documents fournis par les comptes de « la justice, que les départements les plus pauvres de « la France, tels que ceux de la Creuse, de l'Indre, « du Cher, de l'Allier, etc., sont en même temps les « plus moraux, tandis que le contraire a lieu pour la « plupart des départements qui ont le plus de riches- « ses. » On le conçoit aisément. Les besoins du pauvre sont moins nombreux; son travail suffit à les satisfaire, et le travail est le plus grand moralisateur de l'homme. Comme il ne connaît pas tous ces besoins factices, enfants du luxe et d'une civilisation raffinée, il est aussi exposé à moins de tentations. Sans doute, les classes pauvres fournissent le plus grand nombre de prévenus; mais c'est qu'il y a en France plus de pauvres que de riches; c'est surtout que l'inconduite a toujours précédé le crime, et que l'inconduite enfante la pauvreté! C'est donc moins l'indigence actuelle du condamné qu'il faut considérer, que les causes qui l'ont produite, et, sous ce point de vue, c'est la misère volontaire, c'est-à-dire l'oisiveté, l'inconduite, la débauche qui ont fait le criminel. Mais cette misère volontaire, premier degré de la dégradation de l'homme, n'est pas une cause; elle est elle-même un effet de cette cause que nous cherchons. »

« Voyez, en effet, autour de nous, Messieurs; jamais l'aisance fut-elle plus grande dans les classes inférieures de la société, ou du moins, jamais la misère y fut-elle plus rare? A Marseille surtout, connais-

sez-vous une époque où la prospérité générale se soit manisfestée par des signes plus certains ? Quel est l'ouvrier qui reste sans travail ? Quel est le travail qui reste sans salaire? De tous côtés s'exécutent d'immenses travaux ; l'agriculture se plaint de manquer de bras. Et cependant le nombre des délits ne diminue pas : il s'élève, au contraire, dans des proportions inquiétantes. Plus une ville est riche, plus est grande sa part contributive à la masse commune de la criminalité. Faut-il donc à son tour accuser la richesse, et dire, comme quelques-uns, qu'elle fait naître une foule de besoins nouveaux, qui, s'ils ne sont pas satisfaits, poussent au crime ceux qui les éprouvent ? Cette conséquence serait aussi injuste que l'autre. Il résulte seulement de ces aperçus divers que les grands centres de population et de richesse offrent plus d'aliment au crime, et que la facilité de le commettre augmente le nombre des criminels. »

« Il en est de l'ignorance comme de la misère : le temps n'est pas éloigné où l'on pouvait affirmer, sans redouter aucune contradiction, que la cause la plus active de la multiplicité et de la progression des crimes provenait de l'ignorance des masses. *Qui dit crime, dit ignorance*, s'écriait alors un publiciste éminent, et il indiquait l'instruction primaire comme le meilleur moyen de prévenir le mal. Depuis qu'il écrivait, l'instruction primaire a reçu une impulsion qui n'a jamais été dépassée, à aucune époque et chez aucun peuple. Le gouvernement s'est imposé d'immenses sacrifices pour procurer à l'indigence les moyens de s'instruire et pour écarter de lui la solidarité de tous les attentats qu'on attribuait à l'absence de lumières. Depuis dix ans, le nombre des enfants qui fréquentent les écoles a plus que doublé. En valons-nous mieux, et les résultats

moraux de cette instruction ont-ils répondu aux espérances] qu'on avait conçues ? »

« Voici ce qu'indiquent les faits : sur les 17 départements où il y a le plus d'ignorance, sept sont de la série où il y a le moins d'accusés ; un seul figure dans celle où l'on en compte le plus grand nombre. »

« La moyenne du royaume pour l'intruction est d'un écolier sur 23 habitants. Celle des condamnés pour crime contre les personnes et les propriétés est d'un sur 7,285 habitants. Or, dans les ressorts où l'on trouve le plus d'écoliers, le nombre des accusés dépasse de beaucoup cette moyenne ; de sorte que des chiffres comparés de la statistique criminelle et de celle de l'instruction primaire en France, il résulte que là où cette instruction est plus répandue, là aussi il y a un plus grand nombre de délits. »

« Et la même vérité nous apparaîtra si nous descendons dans les prisons ; si nous consultons l'expérience des hommes qui font de l'étude des condamnés l'occupation de leur vie, et qui, vivant avec eux, sont aussi plus capables de rendre témoignage sur leur compte et de constater leur état moral. Voici quel est le langage des directeurs des maisons centrales. »

« En général, dit le directeur de la maison de Loos, les individus qui ont reçu les premiers principes de l'instruction élémentaire avant d'être condamnés, sont de tous les prisonniers les moins susceptibles d'amendement, et ceux qui ont poussé leur éducation première jusqu'à un certain degré d'élévation, sont, à peu d'exceptions près, incorrigibles. »

« (*Melun.*) Une remarque générale, c'est que les condamnés qui ont quelque instruction sont plus difficiles à conduire et plus dangereux. Ils veulent primer sur leurs co-détenus, et se montrent plus indociles qu'eux à se soumettre aux réglements. »

« (*Nismes.*) Les plus instruits sont aussi les plus corrompus. »

« (*Mont-St.-Michel.*) C'est parmi les correctionnels qu'on trouve surtout les condamnés sachant lire et écrire.... Ils font un très-mauvais usage des connaissances qu'ils ont été à même d'acquérir ; ils se font professeurs d'une science: celle du crime. »

« (*Ensisheim.*) Les prisonniers qui ont reçu ou qui reçoivent encore l'instruction élémentaire ne tiennent pas une conduite plus régulière, même les jeunes détenus. Avant qu'ils fussent évacués sur Clairvaux, ils avaient ici un instituteur, qui leur enseignait la lecture, l'écriture et le calcul. Eh bien ! à mesure qu'ils avançaient dans leurs connaissances, ils s'étudiaient à altérer leurs livrets de travail, à convertir le chiffre qui leur était marqué de 1 kilogr. en 2 ou 4 kilogr. Voilà les fruits de notre enseignement primaire parmi une jeunesse déjà corrompue. »

« (*Eysses.*) L'instruction primaire ne peut contribuer à la réforme des condamnés, car, en général, les plus intelligents sont en récidive. »

« A Dieu ne plaise qu'il faille conclure de ces observations que la culture de l'intelligence, loin d'affaiblir les penchants criminels, tend au contraire à les accroître et à les fortifier. Ce serait une pensée impie que ne peut concevoir un esprit sérieux. L'intelligence est la plus précieuse des facultés de l'homme. C'est par elle qu'il est fait à l'image de Dieu : la cultiver, la perfectionner, c'est donc remplir les fins de sa nature et se rapprocher de son créateur. Mais on s'est trompé quand on a fait de l'instruction, et de l'instruction primaire surtout, une sorte de panacée propre à guérir tous les maux de l'âme, et qui suffise par elle-même à développer le sentiment moral chez ceux qui la reçoivent. La

vérité est que, chez le plus grand nombre, elle ne contient pas plus les mauvais penchants qu'elle ne les excite. La faible dose de connaissances qu'elle procure ne fait ni bien ni mal, et laisse les choses dans leur cours naturel. Sans doute, l'instruction peut devenir un bon instrument pour ceux qui la possèdent; mais n'est-elle pas une arme de plus entre les mains de qui ne songe qu'à mal faire? Réprime-t-elle les mauvais désirs? Donne-t-elle l'esprit de travail, d'ordre et d'économie? Et si elle est impuissante à produire ces effets, quelle influence peut elle exercer sur la criminalité? Comme elle élève l'homme au-dessus de ses semblables, par un juste retour elle dégrade celui qui a abusé de ses dons. Dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, la chute est d'autant plus dangereuse que l'on tombe de plus haut. »

« Laissons donc les systèmes, et rentrons dans le domaine de la réalité. La cause impulsive des délits n'est pas hors de l'homme, mais dans l'homme lui-même. C'est le vice, c'est le mal moral qui, comme le mal physique, est une condition de notre existence. Nous naissons avec des penchants bons ou mauvais, et le plus souvent l'habitude achève ce que la nature n'avait fait qu'ébaucher. Une loi providentielle a fait la part du bien et du mal, et, par une sorte de prédestination, jeté dans le cœur de tous les hommes le germe qui peut les conduire à la vertu ou les pousser vers le crime. Cette loi inconnue, comme toutes celles qui régissent les faits humains, mais constante et fatale comme tout ce qui vient de Dieu, ramène chaque année les mêmes délits, et les mêmes nombres dans chaque nature de délits, même pour ceux qui semblent devoir échapper à toute prévision humaine, tels que les meurtres, puisqu'ils se commettent en général à la sui-

te de rixes qui naissent sans motifs et dans des circonstances en apparence les plus fortuites. L'expérience prouve, en effet, que non-seulement les meurtres sont annuellement à-peu-près en même nombre, mais que les instruments qui servent à les commettre sont employés dans les mêmes proportions. »

« C'est cette loi qui a fait dire à un savant statisticien : « La part des prisons, des fers, de l'échafaud semble « fixée pour la société avec autant de probabilité que « les revenus du gouvernement. Nous pouvons énumé« rer d'avance combien d'individus souilleront leurs « mains du sang de leurs semblables ; combien seront « faussaires, voleurs, empoisonneurs, à peu près com« me on peut énumérer d'avance les naissances et les « décès. »

« Ce serait donc folie que d'espérer soustraire l'humanité à cette loi qui la domine et qui l'étreint. On peut diminuer la part du crime, le cantonner en quelque sorte, mais le détruire, jamais; de même que pour les maux physiques la médecine est souvent impuissante à anéantir la maladie, et qu'elle doit se borner le plus souvent à en modérer l'énergie, heureuse si quelquefois elle peut la prévenir. »

Et c'est aussi dans cette analogie que nous trouverons le seul reméde efficace, le seul préservatif dont on puisse attendre quelque résultat. *Principiis obsta*, c'est le principe fondamental de la médecine; qu'il soit aussi la base de la médecine morale, la règle de tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, cherchent à guérir les maux de l'âme, et ont entrepris avec le crime une lutte corps à corps. C'est au moment où se développent dans l'homme les premieres lueurs de l'intelligence qu'il importe de s'occuper de son avenir, de le diriger dans la voie qu'il doit suivre, de modifier ses

penchants, de lui faire une seconde nature par l'habitude de l'ordre, du travail, de la régularité dans toutes ses actions, de le prémunir contre la contagion de l'exemple et d'empêcher le développement du germe fatal qu'il porte peut-être en lui. Plus tard, il ne serait plus temps. C'est vainement que vous ouvririez des écoles à ces êtres déjà engagés dans le vice ; l'instruction ne sera pour eux qu'une arme de plus contre la société. Comme une semence jetée sur un sol ingrat, elle ne produira que de mauvais fruits, et nous en viendrons à maudire le premier et le plus grand des bienfaits de Dieu : l'intelligence. »

« Préparez donc le terrain que vous voulez cultiver. Avant d'introduire l'enfant à l'école, faites le passer par la salle d'asile. La salle d'asile est, en effet, la réalisation du précepte que je viens de rappeler, c'est le préservatif le plus efficace contre le mal qui travaille la Société, le seul moyen de prévenir l'invasion du désordre moral qui enfante les délits. Elle procure bien plus que l'instruction, car c'est l'éducation que l'on y trouve ; c'est l'éducation de la famille continuée à ceux à qui la famille ne peut pas les donner ; et pour employer les paroles mêmes du fondateur des salles d'asile en France, du respectable M. Cochin, « c'est principalement pour « suppléer aux soins, aux impressions, aux enseigne- « ments que chaque enfant devrait recevoir de la pré- « sence, de l'exemple, et des paroles de sa mère, « qu'on a ouvert des salles d'hospitalité et d'éducation « en faveur du premier âge. »

« Messieurs, c'est quelque chose qu'une expérience de douze années. Dans cet intervalle, j'ai vu bien des enfants faire leurs premiers pas dans la carrière du crime; bien peu qui aient reculé après s'y être engagés. J'ai reçu les confidences de pères malheureux dont la pro-

bité s'alarmait de l'invincible penchant qui portait leur fils au mal. — Presque toujours j'ai reconnu l'influence d'une même cause ; le défaut de soins dans le premier âge, les suites de l'abandon forcé des enfants par des parents que le travail de chaque jour fait vivre. Livrés à eux-mêmes et à la contagion du mauvais exemple, ils se sont inoculé le mal avant de pouvoir le discerner ; ils ont contracté l'habitude de loisiveté, l'instinct du vice, et surtout le goût sauvage d'une vie indépendante, qui devient pour eux un irrésistible besoin. »

« Voilà le danger qu'eût prévenu la salle d'asile. À ces instincts anti-sociaux, elle eût substitué l'amour, et, ce qui vaut bien mieux, l'habitude de l'ordre et de la régularité. Elle eût façonné l'enfant à la discipline, conservé, développé ce qu'il y avait en lui de bons penchants. L'école l'aurait reçu au sortir de la salle d'asile, et la religion alors aurait déposé dans son cœur les semences de morale et de piété qui soutiennent l'honnête homme dans la voie du bien, ou qui relèvent celui que de fatales circonstances ont fait tomber. »

« Sans doute le crime aurait encore sa part: Personne plus que moi ne croit à une perversité innée, à une vocation décidée à laquelle il faut abandonner ces prédestinés au mal. — Mais ils ne feraient pas d'horribles conquêtes, et la dépravation décroîtrait d'année en année, et avec elle le nombre de ceux qui habitent aujourd'hui les prisons. »

« Une fausse et dangereuse philantropie a méconnu ces vérités. — Des hommes se sont trouvés qui n'ont vu dans les prisonniers que des âmes malades, que des remèdes moraux pourraient facilement guérir. Moraliser les prisonniers est devenu le symbole de la secte, et l'on a prodigué sans résultats, au rebut de la société, les soins plus justement dus à la génération qui peut en être l'es-

pérance ou la terreur. La fin essentielle de la prison n'a plus été le châtiment ; mais la moralisation du condamné. On a consacré à ce but des sommes qui auraient suffi pour couvrir la France de salles d'asile, et la multiplicité des récidives est venue démontrer la vanité de ces systèmes et l'inéfficacité de ces moyens. »

« Un homme de bien avait dit : celui-là a le premier compris la réforme des prisons, qui le premier a fondé en France une salle d'asile pour le premier âge. — Les prisons sont aussi des écoles, a répondu un philantrope. — Oui : mais des écoles de vice et de perversité ; de quelque nom que vous les décoriez, vous ne changerez pas la nature des choses ; vous ne ferez pas qu'elles ne soient peuplées en très grande majorité de naturels incorrigibles qui ne regrette de la liberté que la faculté de faire le mal. »

« Réprimer et punir. — Telle est la fin des maisons de détention, et le but moral de la peine. »

« Moraliser et prévenir. —C'est la fin des salles d'asile, et des maisons d'éducation. »

« Ne confondons pas cette double institution sous peine de nous exposer à brouiller toutes les notions ; de mettre l'école dans la prison et la prison dans l'école ; de chercher à raviver l'élément de moralisation quand il est éteint, et de le laisser mourir quand il est plein de vie. »

« Ce sujet est immense, Messieurs, et je l'abrège à regrêt : je ne puis cependant résister au besoin de citer, en terminant, un passage dans lequel la raison se montre revêtue du prestige de l'éloquence. »

« J'admire avec douleur, dit M. Cousin, le zéle in-
« conséquent de certains philantropes, qui s'occupent avec
« tant de soin des prisons, ils laissent se former le vice et
« s'enraciner les vicieuses habitudes, dans l'absence de

« toute culture et de toute éducation pendant l'enfance;
« et quand le crime est formé, quand il est robuste et
« vivace, ils entreprennent de se mesurer avec lui; ils
« essaient de le séduire en quelque sorte par des dou-
« ceurs ou des caresses. — Corriger importe, sans doute,
« mais prévenir est encore plus... Il faut d'abord dé-
« poser dans le cœur de l'enfant des semences de mo-
« rale pour les retrouver un jour et pour les développer
« dans le sein de l'homme que de fatales circonstances
« amènent sous la main de la justice : l'éducation du peu-
« ple est le fondement nécessaire de tout bon régime
« des prisons..... Corriger, c'est d'abord exciter le re-
« mords et réveiller la conscience; mais comment rani-
« mer une voix qui ne s'est jamais fait entendre? Com-
« ment rappeler un langage à qui ne l'a jamais su et
« n'a pas eu même à le désapprendre?... J'approuve les
« écoles de correction; mais je les considère comme
« condamnées à demeurer infructueuses tant qu'elles ne
« s'appuieront pas sur des écoles du peuple universel-
« lement répandues, et dans lesquelles l'instruction ne
« sera qu'un des moyens de l'éducation. »

« Ce sont là des paroles nobles et vraies. Puissent la charité publique et la charité privée qui s'égarent, les entendre! Puissent-elles se souvenir que *corriger importe, mais prévenir encore plus*; qu'il y a quelque chose de plus intéressant qu'un condamné, c'est celui qui n'a pas mérité de l'être; que la société ne doit que le châtiment à celui qui a violé ses lois; qu'elle doit aide, protection, assistance à celui qui lutte pour ne point faillir. En fondant des salles d'asile pour recevoir les enfants du peuple, en les soutenant dans les épreuves de la vie, en leur prêtant l'appui de ses inépuisables ressources, la charité fera plus de bien à l'humanité que ne lui ont fait de mal les systèmes et les utopies. »

Ces considérations empreintes d'une si haute raison et d'une éloquence si philosophique, sont terminées par deux tableaux : le 1er. donne l'état pendant douze années, des affaires portées au parquet, suivant qu'elles ont été impoursuivies ou suivies d'ordonnances de renvoi en jugement ou de citation directe ; le 2me donne l'état pendant le même nombre d'années des inculpés suivant leur sexe, la nature des poursuites et le résultat des jugements devant la justice correctionnelle.

Ces tableaux et les données statistiques qui les précèdent constitueraient déjà un travail remarquable par la netteté et l'intelligence qui a présidé à leur exposition, si l'importance des développements auxquels ils ont servi de texte, ne les recommandait à un égal degré à ceux qui étudient avec dévouement et bonne foi, les grandes questions qui ont pour objet le progrès de l'humanité et le bien être de leurs semblables.

Tableau par année des affaires

	Classées au Parquet	Impoursuivies.	Suivies d'ordonnances: de renvoi à la chambre d'accusati.	de renvoi en police correction.	de non lieu	Total. (1)	Suivies de citation dirfcte à la requête: du ministè. public.	des parties civiles.	d'une administration.	Nombre des jugements
1830	655	271	62	117	34	213	52	62	13	248
1831	836	346	57	122	4[illegible]	228	64	51	26	265
1832	840	269	59	164	69	294	112	51	23	343
1833	941	340	69	156	59	285	167	85	39	451
1834	941	375	61	135	49	250	147	63	34	372
1835	1044	451	36	185	42	263	110	59	38	400
1836	1131	523	54	215	62	331	125	77	37	448
*1837	1297	549	55	245	52	352	129	55	42	469
1838	1473	587	47	255	89	391	154	70	55	534
1839	13[illegible]0	614	57	294	82	434	141	75	37	551
1840	1125	479	48	210	56	346	186	86	32	545
1841	1193	487	55	277	74	411	135	70	44	527
1842	1289	535	56	320	95	461	125	87	41	576

* Les chiffres des trois années 1837, 1838, 1839, sont plus élevés que ceux des années suivantes, parce qu'ils comprennent un certain nombre de contraventions à la police du roulage qui ont plus tard cessé de figurer dans cette colonne.

(1) Les chiffres de cette colonne ne sont pas toujours la somme exacte des trois colonnes précédentes, parce qu'on a quelquefois négligé un petit nombre d'ordonnances portant renvoi à une autre juridiction.

Tableau par année des Inculpés.

	Hommes	Femmes	Total.	Détenus avant le Jugemen	Poursuivis par le ministère public et qui ont été			Poursuivis par des parties civiles et qui ont été			Poursuivis par une administ publique et qui ont été		
					Acquit.	Condam à l'empr.	Condam à l'amen	Acquit.	Condam à l'empri	Condam à l'amen	Acquit.	Condam à l'empri	Condam à l'amen
1830	253	88	341	197	70	129	28	40	18	38	3	2	13
1831	330	58	388	217	71	155	38	55	9	19	10	1	30
1832	332	120	452	273	91	212	39	49	15	23	1	»	22
1833	466	119	585	389	142	245	60	61	11	39	2	»	22
1834	422	137	559	407	114	210	88	59	20	38	»	»	29
1835	458	118	576	337	113	261	67	51	6	41	2	»	31
1836	512	125	637	370	88	237	82	51	34	54	7	»	31
1837	504	121	626	460	90	317	78	45	15	31	3	»	43
1838	610	121	731	433	108	344	100	58	21	37	7	1	49
1839	640	99	739	387	113	411	71	44	28	38	4	»	30
1840	557	142	699	419	101	322	101	83	18	35	»	»	33
1841	577	124	701	367	100	377	81	33	20	42	2	»	41
1842	621	145	766	395	92	420	83	69	26	46	1	»	29

AGRICULTURE.

Rapport sur les produits agricoles de la commune de Marseille, en 1843, fait, au nom de la Commission d'Agriculture, par M. BARTHÈLEMY, *membre actif; pour être transmis à M. le Maire de Marseille, conformément à une demande de ce Magistrat.*

Messieurs,

L'année 1843 a été aussi peu favorable aux récoltes des céréales, que celle qui l'a précédée. Les attachements pris par votre Commission d'agriculture pendant toutes les phases de la végétation, n'ont malheureusement pas permis de placer les produits obtenus, au dessus de ceux des années moyennes.

Les herbes ont été généralement rares et peu fournies; mais en revanche, le grain a été bon. En d'autres termes, la maturité des céréales n'a pas été contrariée, mais les premiers développements de la plante ont mal réussi.

Le rendement en grains divers, tels que froment, seigle, avoine et légumes secs, pour les 4,325 hectares environ de terres ensemencées, ne s'est pas élevé, pour la totalité, au dessus de 21,470 hectolitres dont la décomposition est celle-ci:

Froment. . .	20,000	hectolitres.
Seigle. . . .	420	«
Orge . . , .	270	«
Avoine. . . .	360	«
Légumes secs. .	420	«
TOTAL ÉGAL	21,470	hectolitres.

En l'état, le produit par hectare n'a pas dépassé.

5	hectolitres, pour le	froment.
6	« «	le seigle.
3	« «	l'orge.
9	« «	l'avoine.
3 1/2 environ	«	les légumes secs.

Cette appréciation générale, à défaut de la détermination mathématique qui devient impossible, peut être accueillie par M. le Maire avec confiance, car les sources auxquelles votre association a l'habitude de puiser sont exactes et authentiques.

Votre Commission, en vous adressant ce résumé, dans le plus court délai possible, a désiré que la Société de statistique témoignât par son empressement, à M. le Maire, la gratitude dont elle est pénétrée pour l'accueil bienveillant qu'elle a reçu de lui, dans une circonstance toute récente.

COMMERCE.

Rapport sur les travaux de la Commission instituée pour décerner le prix Beaujour; *par M.* Miège, *membre actif.*

Messieurs,

Dans l'une de vos précédentes séances, M. le Président a bien voulu me désigner pour faire partie de la Commission instituée à l'effet de décerner le prix fondé par feu M. Félix de Beaujour, et pour y représenter la Société.

Sur l'invitation de M. le Maire, cette Commission s'est assemblée à l'Hôtel-de-ville. L'objet de la réunion n'était point, comme on pouvait le supposer, de juger du mérite d'ouvrages présentés au concours; mais de formuler un avis sur une pétition adressée au premier magistrat de la ville par M. Jules Barile, éditeur et imprimeur du dernier ouvrage de M. Julliany sur le commerce de Marseille.

Je vous dois compte, Messieurs, de l'emploi que, dans cette circonstance, j'ai fait du mandat qui m'a été confié, et je viens m'acquitter de ce devoir.

Après avoir fait valoir toutes les considérations qui devaient faire envisager l'ouvrage de M. Julliany comme un service rendu à la ville de Marseille, le pétitionnaire exposait qu'il s'était chargé de l'impression de cet ouvrage à ses frais, risques et périls; que la vente n'avait point été aussi active qu'il l'avait espéré; qu'il se trouvait encore à découvert de la plus grande partie de ses avances; et que ce découvert, qui pouvait se prolonger long-temps encore, lui faisait éprouver un état de gêne qui entraverait son industrie et compromettrait l'existence de ses ouvriers, si l'on ne venait à son secours.

En conséquence, il demandait que le Conseil municipal voulût bien se charger de cent exemplaires de l'ouvrage, à moins qu'il préférât décerner le prix à M. Julliany qui, se déclarant suffisamment récompensé de ses peines par l'accueil fait à son ouvrage, s'estimant heureux d'avoir pu être utile à son pays, et mettant de côté tout intérêt personnel, emploierait, après prélèvement en faveur du pétitionnaire, de 2,100 francs, valeur des 100 exemplaires offerts, le surplus en livrets de la Caisse d'Epargne au profit de familles indigentes.

Telle est, Messieurs, la question sur laquelle la Commission a été appelée à se prononcer.

Avant d'entamer la discussion, la Commission a voulu savoir qu'elles étaient les sommes disponibles, et il a été reconnu: 1° que le prix fondé par feu M. de Beaujour, était de 5,000 francs à décerner tous les cinq ans; 2° que le premier prix avait été accordé, en 1832, à M. Julliany; 3° que, depuis lors, il n'y avait pas eu de concours; 4° qu'il n'avait été présenté qu'un seul ouvrage qui n'avait pas été jugé digne du prix, mais seu-

lement d'une gratification de 1,000 francs à l'auteur, M. Fouque d'Arles; 5° que, par conséquent, il existait, dans la caisse municipale, deux quotités de 5,000 francs échues, moins pourtant les 1,000 francs alloués à M. Fouque.

Ces faits établis, la discussion s'est ouverte. Je n'ai point, Messieurs, à vous faire connaître les opinions émises par les divers membres de la Commission; mais je vous dois compte de la mienne, et voici comment je l'ai formulée :

Prenant pour point de départ l'excessive mobilité de la statistique, j'ai soutenu que, depuis 1832, il s'était opéré dans le commerce de Marseille, de notables changements qni auraient dû fixer l'attention des prétendants à la palme offerte par M. de Beaujour; qu'à l'exception de l'ouvrage de M. Fouque, gratifié d'un chétif accessit par la Commission et flagellé par la presse, aucun ouvrage n'ayant été présenté au concours, il existait, dans les renseignements dont ceux qui se livrent au commerce ont continuellement besoin de s'entourer, une lacune généralement déplorée; et que dans cet état de choses, M. Julliany n'écoutant que son patriotisme, et cédant aux vœux exprimés par ses concitoyens, avait été amené tout naturellement à se remettre à l'œuvre.

J'ai fait ensuite remarquer qu'aucune comparaison ne pouvait être établie entre l'ouvrage, en un seul volume, couronné en 1832, et celui, en trois volumes, publié en 1842; que ce dernier avait une tout autre importance; que l'auteur ne s'était pas borné à faire connaître les changements survenus dans les chiffres des importations et des exportations; qu'il y avait ajouté des faits, des renseignements qui en faisaient une œuvre nouvelle et utile non seulement au commerce de Marseille en particulier, mais encore à celui de la France en général;

que le gouvernement lui-même pouvait y trouver des notions propres à le guider ; que la mention qui en avait été faite à la tribune parlementaire, venait à l'appui de cette assertion ; et qu'enfin toutes les nations qui trafiquaient avec Marseille devraient le consulter.

A ces considérations, j'ai ajouté que M. JULLIANY avait tout dit sur le commerce de Marseille, et qu'il n'avait laissé à ceux qui seraient tentés de le suivre dans la carrière, que la modique tâche d'enregistrer les variations survenues dans les chiffres des importations et des exportations et de signaler les conséquences qui pourraient résulter, pour le commerce de Marseille, des actes des pouvoirs législatif et exécutif, de l'accroissement de la navigation à la vapeur, de l'établissement des chemins de fer, du développement de la canalisation et de la création au port de Marseille de tout ce qui pourrait faciliter l'exploitation du commerce et procurer sur les frais une économie qui en était le bénéfice le plus clair et le plus net.

J'ai encore déclaré que ceux qui entreprendraient de remplir cette tâche, devraient forcément se renfermer dans le cercle tracé par M. JULLYANY, de manière que ce serait une question de savoir si leur travail qui ne pourra être qu'une continuation du sien, réunira les conditions voulues pour obtenir le prix fondé par feu M. de BEAUJOUR.

En conséquence, Messieurs, j'ai proposé de décerner à M. JULLYANY un second prix pour son nouvel ouvrage, sauf à lui à désintéresser son imprimeur et à faire du surplus tel usage qu'il jugerait convenable.

On m'a objecté que la Commission n'avait point qualité pour décerner le prix ; mais seulement pour apprécier les ouvrages envoyés au concours et donner un avis d'après lequel le prix était accordé par le Conseil municipal, s'il y avait lieu.

A cette objection, on en a ajouté une autre : c'est que l'ouvrage de M. Julliany, n'ayant pas été présenté en manuscrit, et se trouvant déjà dans le domaine public, était privé de l'une des conditions imposées par le fondateur pour avoir droit au prix, et cette condition est celle qui veut que les ouvrages soient soumis au concours.

Dès lors, la discussion s'est trouvée circonscrite sur la question de savoir s'il y avait lieu à accepter les cent exemplaires offerts par M. Jules Barile et lui en allouer le prix.

Sur cette question ainsi posée, la Commission, par ce fait seul qu'elle n'était appelée qu'à apprécier les ouvrages envoyés au concours, a été unanime pour se déclarer imcompétente. Cependant, en considérant que l'indemnité allouée à M. Fouque, formait un précédent qui pouvait être appliqué à Mr Jules Barile, en ce sens qu'il avait contribué à la publication d'un ouvrage éminemment utile, la Commission, en regrettant que l'ouvrage de M. Julliany n'eut pas été soumis à son appréciation qui n'aurait fait que devancer le jugement rendu par l'opinion publique, et en adoptant les motifs que j'avais fait valoir pour en faire ressortir l'importance et l'utilité, a pensé qu'elle pouvait invoquer ce précédent, et se fonder sur ces motifs pour recommander M. Jules Barile à la bienveillance du Conseil municipal.

Ces conclusions ayant été adoptées par la majorité de la Commission, votre mandataire, Messieurs, a dû s'y conformer et, par suite, le Conseil municipal, dans sa séance du 24 août dernier, a voté une souscription de cent exemplaires de l'ouvrage de M. Julliany pour être distribués aux principales administrations et Sociétés savantes de Marseille.

Cependant, je l'avoue, Messieurs, je ne suis pas complètement édifié sur les motifs qui ont porté la Commission à repousser ma proposition. L'acte de fondation n'a pas été produit et il se pourrait que les termes dans lesquels il est conçu, ne donnassent pas l'exclusion à un ouvrage déjà publié, mais la majorité avait prononcé et j'ai dû me soumettre.

Le prix des cent exemplaires est de 2,100 fr. qui seront touchés par M. Jules BARILE, et qui, comme les 1,000 fr. alloués à M. FOUQUE, seront prélevés sur la quotité de 5,000 échue en 1837 ; il reste donc 1,900 fr. disponibles sur cette quotité ; mais une autre quotité de 5000 fr. est échue en 1842, et, pour celle-ci, la Commission a cru devoir émettre formellement le vœu que le concours fût ouvert et publiquement annoncé.

A cette occasion, je n'ai pu, Messieurs, m'empêcher de reproduire, plus explicitement que je ne l'avais fait, l'opinion qu'à l'avenir le prix BEAUJOUR ne serait plus décerné ou qu'il ne le sera que dans un temps très-éloigné, et que peut être on sera forcé de lui donner une autre destination. Cette opinion n'est pas seulement la conséquence de l'impuissance à laquelle M. JULLIANY a condamné ses successeurs ; mais elle est aussi celle d'un oubli involontaire qui s'est glissé dans le programme du fondateur. — Je m'explique :

On ne peut nier que la fondation de M. de BEAUJOUR ne soit un grand service rendu au commerce de Marseille, et l'ouvrage de M. JULLIANY est là pour l'attester ; mais en l'appliquant uniquement à ce commerce, il n'a pas selon moi, donné à sa pensée tout le développement qu'il entendait certainement lui donner. Je crois que cette pensée eût été plus complètement rendue, si au commerce de Marseille, il avait ajouté celui des pays étrangers avec lesquels Marseille est en relation d'affaires.

Je l'ai déjà dit et je le répète, en matière de commerce, la connaissance de ce que font les autres est indispensable pour savoir ce que l'on doit faire, et l'homme qui a été chargé de protéger le commerce français à l'étranger, qui a eu mission d'inspecter celui du Levant, et qui a écrit sur celui de la Grèce, ne pouvait pas l'ignorer. Je me crois donc fondé à soutenir que, dans sa pensée, il n'a pas séparé le commerce des pays étrangers de celui de Marseille, parce que l'un est le corollaire de l'autre.

M. Julliany ne s'y est pas trompé; aussi a-t-il consacré tout son second volume au commerce de Marseille avec les nations étrangères, et une partie du troisième à celui des colonies. Mais quelque peine qu'il ait prise, il n'a pas pu réunir assez de matériaux pour mettre le commerce de Marseille à même de régler son mouvement dans les pays avec lesquels il est en relation d'affaires; c'est-à-dire de proportionner nos exportations aux besoins des pays qui réclament nos produits, et nos importations aux besoins que nous avons nous-mêmes des produits de ces pays. C'est pourtant là le point capital, et d'autant plus capital, qu'en ce moment nous voyons le commerce de Marseille éprouver un malaise que l'on attribue généralement à un excès de production sur la consommation.

Il y a donc eu lacune dans le programme de M. de Beaujour, et cette lacune, M. Julliany a essayé de la remplir. Les renseignements qu'il a fournis sont précieux; mais il y manque un complément, et ce complément, c'est sur les lieux mêmes qu'il faut aller les chercher. Ce qu'il n'a pas pu faire, la Société de statistique l'a entrepris. Pour assurer le succès de son entreprise, il fallait un système, une méthode, une nouvelle organisation intérieure et des correspondants dans les pays où

l'intérêt de Marseille pouvait l'engager à porter ses investigations. Elle s'est donnée tout cela et elle espère pouvoir bientôt, non seulement offrir au commerce de Marseille des renseignements propres à règler son mouvement, mais encore à l'éclairer relativement à ce qui, sur tel ou tel marché, peut lui donner l'avantage sur ses concurrents. D'où je conclus, ainsi que je l'ai dit à la Commission, que le prix BEAUJOUR devra être décerné à la Société de statistique ou que l'on devra recourir au Conseil d'Etat pour lui faire donner une autre destination.

Je me rends la justice, Messieurs, d'avoir rempli consciencieusement votre mandat. Si vous daignez confirmer ce témoignage par votre approbation, ma gratitude égalera ma satisfaction.

MÉTÉOROLOGIE.

Contrairement au plan suivi jusques à présent dans la distribution des matières du Répertoire des travaux de notre Société; plan d'après lequel ce qui se rattache à la Météorologie concernant Marseille et le département des Bouches-du-Rhône, aurait du précéder les autres articles de la quatrième livraison du septième volume, nous avons du ne faire figurer qu'ici les observations météorologiques faites à l'observatoire royal de Marseille pendant le dernier trimestre de 1843; c'est que le typographe avait oublié de les placer au commencement de la livraison, et que deux formes avaient été tirées lorsque nous nous sommes aperçu de cet oubli.

VATIONS *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé* 6,60 *mètres au-dessus du niveau de la mer), en Octobre*, 1843.

	Barom.	du bar.	Extér.	Barom.	du bar.	Extér	Barom.	du bar.	Extér.			Soleil	du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	761,85	16°6	16°1	761,25	17°1	19°1	760,90	17°1	21°5	N.O assez fort.	Quelques éclaircis.		
2	764,50	17,3	17,5	764,15	17,3	19,1	763,55	17,3	19,8	O.	Q.lég. nuag., mais fort rar., br.		
3	764,65	17,3	16,4	764,50	17,5	19,5	763,70	17,5	20,4	O.	Serein, brouillards.		
4	764,80	17,6	17,4	764,70	17,8	19,6	764,25	17,9	21,1	N.O	Idem. brouillards.		
5	765,70	17,9	18,4	765,10	18,0	22,1	764,75	18,2	20,4	S.E.	Quelques éclaircis.		
6	764,95	18,3	19,7	764,60	18,3	21,4	763,75	18,4	21,7	S.O. bonne b.	Nuageux.		
7	763,25	18,3	17,9	763,15	18,5	19,9	762,25	18,5	20,4	O.	Idem.		
8	762,20	18,5	17,9	762,15	18,7	20,4	760,85	18,7	21,2	N.O.	Quelques éclaircis, brouillards.		
9	761,20	19,1	19,2	760,65	19,2	20,9	759,30	19,2	20,5	N.O. grand fr.	Très nuageux.		
10	758,65	19,3	15,5	758,80	19,3	17,1	757,95	19,1	18,1	N.O. fort.	Q. lég. nuag., mais fort rares.		
11	760,65	18,5	15,5	760,20	18,6	19,1	759,40	18,8	18,9	N.O.	Quelques nuages.		
12	758,15	18,9	20,4	758,00	19,0	20,7	756,85	19,2	20,5	S E. assez fort.	Couvert.		
13	755,00	19,3	19,4	755,30	19,3	21,4	756,30	19,3	17,7	N.O.	Très-nuageux.		
14	757,40	18,8	14,6	757,05	19,0	16,5	755,85	18,8	16,9	N.O. grand fr.	Idem		
15	754,80	18,3	15,0	754,80	18,3	17,7	753,50	18,3	19,4	Variable.	Couvert.		
16	746,50	18,3	20,5	746,90	18,3	21,9	747,45	18,5	21,9	S.O. bonne b.	Presque tout couvert.		
17	752,95	17,8	10,6	753,10	17,7	12,4	753,05	17,7	13,4	N.O. grand fr.	Très-nuageux.		
18	762,30	17,1	10,7	763,30	17,1	11,9	763,45	16,8	13,3	N.O. fort.	Quelques nuages.		
19	764,85	16,1	06,9	764,05	16,0	11,5	762,85	15,8	14,4	N.O grand fr.	Serein.		
20	765,85	15,5	13,9	765,60	15,5	15,7	764,80	15,5	15,9	Variable.	Très-nuageux.		
21	765,05	15,3	12,4	764,40	15,3	16,9	764,35	15,3	15,6	O.	Q. éel., un p. de pl. v. 9h.m., br.		0,87
22	764,75	15,0	10,4	764,70	15,0	13,9	764,45	15,0	16,0	N.O. grand fr.	Quelques lég nuages.		
23	768,45	14,9	12,9	767,85	15,0	15,1	767,00	15,0	15,3	Variable.	Idem. brouillards.		
24	764,95	14,9	13,4	764,20	15,1	17,7	762,75	14,9	16,6	S.E.	Nuageux, brouillards.		
25	758,50	15,0	15,3	756,75	15,0	17,4	754,55	15,0	17,3	S.E. assez fort.	C. pl. écl. cls., et pl. v. 9 h. du s.		2,19
26	753,30	15,3	13,4	753,75	15,3	13,7	753,35	15,3	13,6	N.O. grand fr.	Quelques éclaircis, pl. cette nuit.	5,10	
27	756,30	15,0	10,4	756,50	14,8	11,9	756,55	14,8	12,4	N.O. fort.	Serein.		
28	757,50	14,4	13,4	757,00	14,5	16,9	756,25	14,5	16,7	S.E.	T. nuag., pl. vers 9 h. du soir.		
29	755,85	14,8	16,8	756,15	14,9	17,9	756,25	14,9	17,4	S.E fort.	Quelques éclaircis.	29,86	
30	758,10	15,0	17,9	757,10	15,5	20,1	757,20	15,5	20,2	S.E. fort.	Très-nuageux.		
31	755,50	15,8	18,7	755,25	15,9	18,6	755,10	15,8	18,7	S.E. très fort.	Couvert, pluie.		14,60
	760,27	16,91	15,44	760,03	17,00	17,68	759,44	16,99	17,98	Moyennes.	Total des Millimètres.	34,96	17,66

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre	766mm,61, le 23 à 9 h. du m.	
moindre *idem*	744 ,29, le 16 à 9 h. du m.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	760 ,27.	
Plus grand degré de chaleur.	22° ,1, le 5 à midi.	
moindre *idem*.	6 ,1, le 19 à minima.	
Température moyenne du mois.	15 ,43.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour. . . .	35mm,0	Total. 52.mm,7.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit. . . .	17 ,7	

Nombre de Jours.	de pluie	5.
	entièrement couverts	4.
	très nuageux.	14.
	nuageux.	3.
	sereins.	4.
	de gros vent. { S.E. 3, N.O. 3 } . .	6.
	de brume ou de brouillards.	7.
	de tonnerre.	0.

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situ à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Novembre* 1843.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	MIDI. barom.	thermomètre du ba.	thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	756,45	16°1	16°4	755,60	16°1	16°4	754,10	16°1	17°9	S.E	Couvert, pluie.	5,56	25,12
2	753,70	16,6	16,8	754,50	16,6	16,9	755,35	16,6	17,0	S.E. bonne b.	Idem. pluie v. S.E. très vi.c.n	48,42	12,95
3	758,25	16,5	16,4	757,95	16,6	18,7	757,30	16,8	18,8	S.E. bonne b.	Très-nuageux.		
4	757,80	16,5	17,4	757,15	16,5	19,1	756,30	16,8	18,9	S.E. bonne b.	Nuageux.		
5	756,75	16,5	16,4	757,20	16,5	16,8	757,30	16,5	15,4	E.	Couvert, pluie.	1,26	1,56
6	763,50	16,3	15,4	763,30	16,4	17,9	762,75	16,4	18,7	N.O.	Quelq. nuages, brouillards		
7	764,25	16,3	13,5	764,30	16,3	17,4	763,90	16,3	16,8	O.	Q. lég. nuag. mais fort rar., br.		
8	761,60	16,0	12,4	760,65	16,0	14,9	759,25	16,1	14,9	O.	Nuageux brouillards.		
9	752,45	15,5	8,4	751,25	15,3	8,1	749,70	14,8	7,9	N.O très-fort.	Quelq. lég. nuag., f. ra. pl. c. nuit.	3,65	
10	747,20	13,3	4,4	745,95	13,3	7,8	745,00	13,3	8,4	N O. g. frais.	Nuageux.		
11	748,20	13,0	9,7	748,35	13,0	13,8	748,45	13,0	13,4	Variable.	Idem.		
12	751,35	12,5	8,5	751,50	12,1	10,4	751,50	12,4	10,4	N.O.	Couvert., pl. vers 9h du soir. br.		
13	753,95	12,2	5,5	753,75	12,0	8,4	753,50	11,9	9,4	N.O g. frais.	Serein.	0,69	
14	755,30	11,3	4,3	755,35	11,3	6,1	754,85	11,1	6,1	N.O. assez fort	Idem.		
15	756,65	10,3	3,8	756,50	10,3	4,6	756,25	10,3	6,1	N.O g. frais.	Couv. un peu de pl. v. 9h. du m		0,24
16	754,10	9,9	2,0	752,90	9,7	5,4	752,35	9,7	5,9	N.O fort.	Très-nuageux.		
17	755,15	9,2	2,1	754,65	9,2	5,4	753,60	9,2	7,9	N.O. g. frais.	Q. lég. nuag., mais fort rares.		
18	754,65	8,4	1,1	753,90	8,3	4,4	753,65	8,4	7,9	N. O. g. frais.	Nuageux.		
19	758,00	8,3	8,3	758,80	8,3	11,9	759,00	8,4	12,3	N.O. fort.	Serein.		
20	762,95	8,3	5,4	762,55	8,4	11,5	762,05	8,6	11,9	N.O.	Nuageux, brouillards.		
21	762,85	8,7	10,4	762,75	8,8	11,9	762,75	9,2	13,4	N.O.	Quelq. lég. nuag. fort rares.		
22	765,15	9,3	9,1	764,80	9,3	14,1	764,30	9,4	13,9	Variable.	Quelq. nuages, brouillards.	2,18	14,84
23	763,10	10,1	13,5	762,15	10,3	14,9	761,10	10,3	14,9	S. E fort.	Quelques éclaicis	0,71	
24	753,85	11,1	15,0	750,75	11,2	15,4	751,05	11,1	8,5	S.E. fort.	Couvert, pluie.		
25	754,55	10,8	8,4	755,50	10,8	9,4	756,55	10,8	9,8	N.O. très-fort.	Quelq. lég. nuag., fort rar.		
26	762,05	10,5	8,4	762,40	10,5	13,3	762,90	10,5	14,6	E.	Quelq. lég. nuages, brouillards.		
27	765,50	10,6	10,4	765,00	10,8	15,9	764,50	11,1	14,6	S.	Nuageux, brouillards.		
28	765,40	11,0	10,4	764,73	11,0	12,3	763,60	11,5	14,6	N.E. assez fort.	Quelq lég. nuag. fort rares br.		
29	766,30	11,1	8,4	765,55	11,2	11,4	764,15	11,2	12,9	N O. g. frais.	Idem.		
30	761,10	10,8	8,3	761,10	10,8	10,1	760,45	10,8	10,4	N.O. très-fort.	Serein.		
	758,07	12,24	9,69	757,70	12,24	12,18	757,25	12,29	12,28	Moyennes.	Total des Millimètres.	62,47	54,71

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre . . . . 766^{mm},61, le 23 à 9 h. du m.
moindre *idem* . . . . 744 ,29, le 16 à 9 h. du m.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois. 760 ,27.
Plus grand degré de chaleur. . . . . 22° ,1, le 5 à midi.
moindre *idem*. . . . . 6 ,1, le 19 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . 15 ,43.

Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . . 35^{mm},0 ; La nuit. . . . 17 ,7 } Total. 52.^{mm},7.

Nombre de Jours. . . . .
- de pluie . . . . 5.
- entièrement couverts . . . . 4.
- très nuageux. . . . . 14.
- nuageux . . . . 3.
- sereins. . . . . 4.
- de gros vent. { S.E. 3 ; N.O. 3 } . . 6.
- de brume ou de brouillards. 7.
- de tonnerre. . . . . 0.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Décembre 1848.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Ext.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du So.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	760,30	+10°4	+6°9	759,15	+10°4	+8°9	757,75	+10°4	+9°7	N.O.fort.	Très-nuageux.		
2	755,75	10,3	8,4	756,50	10,4	10,9	756,95	10,5	11,4	N.O.gr.frais.	Qu lq.lég.nuag.,brouillards.		
3	764,2[illegible]	10,3	6,9	764,60	10,3	10,1	764,00	10,5	10,1	N.O.	Quelq.lég.nuag.mais fort.rar,b.		
4	768,10	10,3	6,9	767,65	10,3	9,9	766,90	10,3	10,7	N.E.	Idem, brouillards		
5	767,[illegible]0	9,8	6,5	767,50	9,8	10,9	767,30	9,8	11,4	N.E.	Serein.brouillards.		
6	76[illegible],5[illegible]	9,5	8,9	762,10	9,5	10,[illegible]	765,95	9,8	12,4	N.O fort	Quelq.légers.nuages		
7	767,40	9,5	7,8	766,55	9,6	10,6	765,55	9,6	12,1	N.O.gr.frais.	Idem.		
8	764,80	9,6	10,4	763,90	9,8	12,[illegible]	763,40	10,0	13,0	N.O g .frais.	Nuageux.		
9	762,15	9,9	8,8	761,30	10,2	12,4	7[illegible]9,90	10,2	12,4	N.O.grand fr.	Idem.		
10	761,15	10,0	7,4	761,35	10,1	11,2	761,45	10,1	11,5	N.O.	Quelq nuages, brouillards.		
11	76[illegible],95	10,1	9,7	766,45	10,1	12,4	766,45	10,2	12,7	S.E.bonne b.	Idem brouillards		
12	769,20	10,2	9,4	769,45	10,2	12,4	769,35	10,2	12,4	E.	Nuageux, brouillards		
13	770,55	10,0	5,4	770,20	10,1	9,6	768,85	10,1	10,4	N.O.	Quelq. lég.nuag maisfort rar.br.		
14	770,50	9,7	6,1	770,15	9,7	10,9	769,90	9,7	12,3	E.	Idem brouillards		
15	770,55	9,3	3,6	770,30	9,4	6,6	769,55	9,3	8,1	N.O.g.frais.	Quelq.lég.nuages,brouill. épars.		
16	768,10	9,1	2,9	767,60	9,1	6,[illegible]	766,50	9,1	8,6	N.O.	Serein, brouillards		
17	765,85	8,4	4,5	765,75	8,5	8,6	765,4[illegible]	8,5	10,0	N.O.	Idem brouillard épars.		
18	760,90	8,3	5,4	769,45	8,3	11,4	769,65	8,3	11,5	S.E.	Idem bronil ards epars.		
19	772,40	8,3	9,7	772,35	8,4	11,0	771,65	8,4	11,1	E.	Couvert, brouillards.		
20	772,06	8,9	10,1	771,85	9,0	12,4	770,75	9,1	12,5	E.	Couvert.		
21	770,15	9,3	10,4	771,00	9,4	12,[illegible]	770,55	9,5	13,4	E.	Idem brouillards		
22	772,25	9,8	9,4	772,05	9,9	11,6	771,40	10,1	11,6	N.O.	Quelq.nuag.brouillards		
23	772,90	9,8	4,4	772,65	9,8	8,4	771,65	9,8	8,0	Variable.	Serein, brouillards.		
24	768,75	9,3	2,4	768,55	9,3	7,9	767,75	9,3	8,4	E.	Quelq.lég.nuag.brouillards.		
25	768,85	8,8	5,2	768,80	8,8	11,3	768,70	8,8	11,1	Variable	Quelq.nuag brouillards.		
26	772,00	8,[illegible]	6,6	771,60	8,7	10,9	771,05	8,7	12,4	N.E.	Serein.brouillards.		
27	770,30	8,8	6,6	770,00	8,8	12,7	769,50	8,8	12,4	Variable.	Idem brouillards.		
28	770,00	8,8	6,3	770,45	8,8	11,2	769,80	8,8	11,[illegible]	Variable.	Idem brouillards.		
29	770,20	8,6	3,4	769,95	8,6	11,1	769,55	8,7	10,9	S.E.	Idem brouillards.		
30	770,20	8,6	6,2	769,50	8,6	11,4	768,90	8,8	10,9	S.E.	Nuag.un peu de pl. l'après-m., br		0,33
31	766,70	8,8	8,5	765,90	8,8	10,4	764,85	8,8	9,[illegible]	E.	Couvert, pluie, brouillards.		2,26

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre	764^{mm}93, le 29 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*	743 ,40, le 10 à 3 h. du soir.	
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	758 ,12.	
Plus grand degré de chaleur	19° ,1, le 4 à midi.	
Moindre *idem*	1 ,0, le 18 à minima.	
Température moyenne du mois	10 ,36.	
Quantité d'eau tombée pendant — Le jour	54^{mm},7	Total. 117.^{mm},2.
Quantité d'eau tombée pendant — La nuit	62 ,5	

Nombre de Jours	de pluie	7.
	entièrement couverts	6.
	très nuageux	3.
	nuageux	7.
	sereins	4.
	de gros vent. N.O. 2, O. 5	7.
	de brume ou de brouillards	9.
	de tonnerre	0.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Décembre 1848.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar	thermomètre Extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Ext.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du So.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	760,30	+10°4	+6°9	759,15	+10°4	+8°9	757,75	+10°4	+9°7	N.O.fort.	Très-nuageux.		
2	755,75	10,3	8,4	756,50	10,4	10,9	754,95	10,5	11,4	N.O.gr.frais.	Quelq.lég.nuag.,brouillards.		
3	764,2.	10,3	6,9	764,60	10,3	10,1	764,60	10,5	10,1	N.O.	Quelq.lég.nuag.mais fort.rar,b.		
4	768,10	10,3	6,9	767,65	10,3	9,9	766,90	10,3	10,7	N.E.	Idem, brouillards		
5	767,00	9,8	6,5	767,50	9,8	10,9	767,30	9,8	11,4	N.E.	Serein.brouillards.		
6	[illegible]	9,5	8,9	762,10	9,5	[illegible]	765,95	9,8	12,4	N.O fort	Quelq.légers.nuages		
7	767,40	9,5	7,8	766,55	9,6	10,6	765,55	9,6	12,1	N.O.gr.frais.	Idem.		
8	764,80	9,6	10,4	763,90	9,8	[illegible]	763,30	10,0	13,0	N.O g.frais.	Nuageux.		
9	762,15	9,9	8,8	761,30	10,2	12,4	759,90	10,2	12,4	N.O.grand fr.	Idem.		
10	761,15	10,0	7,4	761,35	10,1	11,2	761,45	10,1	11,5	N.O.	Quelq nuages, brouillards.		
11	[illegible]	10,1	9,7	766,45	10,1	12,4	766,45	10,2	12,7	S.E.bonne b.	Idem brouillards		
12	769,20	10,2	9,4	769,45	10,2	12,4	769,35	10,2	12,4	E.	Nuageux, brouillards		
13	770,55	10,0	5,4	770,20	10,1	9,6	768,85	10,1	10,4	N.O.	Quelq. lég.nuag mais fort rar.br.		
14	770,50	9,7	[illegible]	770,15	9,7	10,9	769,90	9,7	12,3	E.	Idem brouillards		
15	770,55	9,3	3,0	770,30	9,3	6,6	769,95	9,3	8,1	N.O.g.frais.	Quelq.lég.nuages,brouill.épars.		
16	768,10	9,1	2,9	767,60	9,1	[illegible]	766,50	9,1	8,6	N.O.	Serein, brouillards		
17	765,85	8,4	4,5	765,75	8,5	8,6	765,45	8,5	10,0	N.O.	Idem brouillard épais.		
18	760,90	8,3	5,4	769,45	8,3	11,4	769,65	8,3	11,5	S.E.	Idem brouillards épars.		
19	772,40	8,3	9,7	772,35	8,4	11,0	771,65	8,4	11,1	E.	Couvert, brouillards.		
20	772,06	8,9	10,1	771,85	9,0	12,4	770,75	9,1	12,5	E.	Couvert.		
21	770,15	9,3	10,4	771,00	9,4	12,7	770,55	9,5	13,4	E.	Idem brouillards		
22	772,25	9,8	9,4	772,05	9,9	11,6	771,40	10,1	11,6	N.O.	Quelq.nuag.brouillards		
23	772,90	9,8	4,4	772,65	9,8	8,4	771,65	9,8	8,0	Variable.	Serein, brouillards.		
24	768,75	9,3	2,4	768,55	9,3	7,9	767,75	9,3	8,4	E.	Quelq.lég.nuag.brouillards.		
25	768,85	8,8	5,2	768,80	8,8	11,3	768,70	8,8	11,1	Variable	Quelq.nuag brouillards.		
26	772,00	8,7	6,6	771,60	8,7	10,9	771,05	8,7	12,4	N.E.	Serein.brouillards.		
27	770,30	8,8	6,6	770,00	8,8	12,7	769,50	8,8	12,4	Variable.	Idem brouillards.		
28	770,00	8,8	6,3	770,45	8,8	11,2	769,80	8,8	[illegible]	Variable.	Idem brouillards.		
29	770,20	8,6	3,4	769,95	8,6	11,1	769,55	8,7	10,9	S.E.	Idem brouillards.		
30	770,20	8,6	6,2	769,50	8,6	11,4	768,90	8,8	10,9	S.E.	Nuag.un peu de pl. l'après-m., br		0,33
31	766,70	8,8	8,5	765,90	8,8	10,4	764,85	8,8	[illegible]	E.	Couvert, pluie, brouillards.		2,26

civil, les professions et l'hérédité sont autant de causes prédisposantes qui fournissent d'intéressantes remarques ; ainsi des calculs statistiques des deux auteurs il suit, que l'âge de 35 à 40 exerce une influence toute particulière sur la production de la folie ; quant aux mois, Messieurs Aubanel et Thore regardent le mois de juillet comme celui où les admissions des aliénés dans les asiles sont les plus nombreuses. Il en est de même des saisons ; celle d'été est signalée par le nombre plus considérable d'admissions. L'influence des climats sur la prédisposition à la folie n'a pas échappé à la sagacité de nos auteurs ; la chaleur, comme chacun sait, produit assez souvent cette maladie, les climats méridionaux doivent donc compter plus de fous que ceux du nord de l'Europe. Le raisonnement est autorisé à tirer cette conséquence, mais les tableaux statistiques viennent lui donner un démenti. En effet, on compte en Écosse un aliéné sur 400 habitants, en Norwège un sur 551, tandis qu'en Italie on n'en compte qu'un sur 3783 et en Espagne un sur 7181. Mais ces calculs sont-ils bien exacts ? Peut-on en tirer des corollaires inattaquables ? Messieurs Aubanel et Thore sont loin de le croire et nous sommes de leur avis ; pour bien élucider la question de l'influence des climats sur la production de la folie, il faudrait tenir compte des conditions d'industrie, de civilisation, d'instruction, du caractère de mœurs des différents peuples que l'on examine ; c'est précisément ce que les auteurs de statistiques qui se sont occupés de l'influence des climats, ont souvent négligé. Quant à l'Etat-civil, après des calculs curieux, Messieurs Aubanel et Thore laissent indécise la question de savoir si le *célibat* prédispose davantage à la folie que l'état du mariage. En effet, il existe un grand nombre de célibataires qui se trouvent placés dans les mêmes condi-

tions que les hommes mariés, comment les connaître?

Poursuivant leurs savantes études statistiques, nos deux auteurs s'occupent des professions ; ils signalent les arts et métiers comme prédisposant plus souvent à la folie parceque cette classe comprend la plus grande variété de professions. Puis viennent les domestiques, les journaliers et les professions libérales qui se trouvent ainsi en dernière ligne. Ils traitent ensuite de l'hérédité considérée comme cause prédisposante de la folie ; ils l'ont trouvée un petit nombre de fois parmi les aliénés de Bicêtre, parceque beaucoup de ces aliénés étant envoyés par la police, arrivent sans aucun renseignement ; ajoutez à cela qu'ils sont rarement visités par leurs parents dont plusieurs par un sot amour propre cachent qu'il y ait eu des fous dans leur famille. Mais tous les médecins savent que l'hérédité a une grande influence sur la production de l'aliénation mentale, et que la manie aigüe est celle où cette influence se trouve le plus souvent signalée.

Hâtons-nous d'arriver à l'analyse des causes occasionelles, c'est-à-dire productrices de la folie ; ces causes sont nombreuses et ont été longtemps mal classées. MM. Aubanel et Thore, après avoir indiqué les vices de toutes les classifications, adoptent à peu près celle donnée tout récemment par M. Parchappe, médecin en chef de l'asile des aliénés de St. Yon près Rouen ; et pour la rendre plus complette, ils ont ajouté au tableau de ces causes une classe sous le nom *de privations*. Du reste presque toutes ces causes sont morales et agissent le plus fréquemment dans les productions de la folie. Nos auteurs étudient cette fréquence dans les diverses espèces d'aliénation mentale observées à Bicêtre, ainsi que celles des causes organiques et physiques ; ils entrent sur ce point dans des détails statistiques bien faits pour

piquer la curiosité des lecteurs , mais que les bornes d'un rapport ne nous permettent pas de retracer.

Dans le chapitre 3 de l'ouvrage que nous analysons, les auteurs appliquant toujours les calculs statistiques aux 549 aliénés existant à Bicêtre pendant l'année 1839, ont trouvé 181 maniaques, 66 monomaniaques, 21 mélancoliques, 10 stupides, 45 déments, 120 déments paralytiques, 29 imbécilles ou idiots, 51 épileptiques et 26 rechutés ou réintègrés. Sur les 181 maniaques, 19 étaient atteints de manie chronique, 162 de manie aigüe ; le délire de ces maniaques s'est montré 38 fois ambitieux, 18 fois triste, 16 fois loquace, 9 fois gai, 5 fois taciturne, 5 fois obscène et 90 fois sans caractère prédominant. Le trouble des fonctions sensitives connu sous le nom d'hallucination a été signalé 90 fois. Sur les 66 monomanes, 3 se croyaient roi de France, 1 empereur de Russie, 1 archiduc d'Autriche, 1 Dauphin de France 3 époux d'une princesse, 1 Napoléon, 1 fils de Napoléon, 1 époux d'une riche héritière; 1 se croyait inspiré, 4 avaient l'amour des richesses, 5 celui de la réligion, 1 le tourment des remords, 2 le penchant à l'homicide et 9 celui au suicide. 5 se proclamaient inventeurs, 2 savants distingués, 1 prophête ; 4 se croyaient hypocondriaques ; 4 disaient avoir découvert des complots ; enfin 15 étaient frappés d'hallucinations isolées. Quant aux 21 mélancoliques, plusieurs étaient hallucinés, tous pleuraient, se désolaient ; quelques uns refusaient la nourriture soit par crainte du poison, soit pour expier de prétendus crimes. Les 10 malades *stupides* ne l'étaient pas au dernier degré ; plusieurs suffisaient à leurs premiers besoins, conservaient le sentiment de la propreté ; mais tous étaient remarquables par leur indolence, leur apathie et un état profond d'hébétude. Sur les 45 déments observés par Messieurs AUBANEL et THORE, 16 n'avaient

qu'une perte légère de mémoire, de jugement et d'attention, 17 manifestaient un affaiblissement plus profond des facultés intellectuelles et affectives; chez les 22 derniers, l'abolition de l'intelligence était presque complette; ces derniers n'ont pas survécu longtemps, les autres se sont mieux maintenus; quelques uns dont la démence était peu prononcée sont sortis si non guéris du moins améliorés.

Nous avons dit que les déments paralytiques observés par nos deux auteurs, étaient au nombre de 120. Parmi ce nombre, 13 n'avaient que la langue un peu embarrassée, 52 prononçaient difficilement, les mouvements étaient lents, la marche chancelante; enfin chez les 55 derniers, tout se bornait à des sons vagues, confus; ils ne pouvaient plus se tenir debout, la paraplégie était complète et l'abrutissement porté au dernier degré. Le délire ambitieux s'est montré 38 fois chez les déments paralytiques, le délire obscène 3 fois et le délire triste 12 fois. 81 montraient de la turbulence, de l'agitation, 89 étaient calmes.

Messieurs Aubanel et Thore ne parlent que très-succinctement des idiots et des épileptiques qu'ils ont observés à Bicêtre; il y avait, ce nous semble, des choses intéressantes à dire sur les différents dégrés de lésions intellectuelles chez les idiots, sur les instincts et les facultés des imbécilles; des médecins aussi sagaces, aussi instruits ont dû nécessairement faire des remarques précieuses sur tous ces points; ces remarques nous les avons vainement cherchées dans leur ouvrage et c'est une lacune à regretter.

Les maladies incidentes des aliénés occupent ensuite l'attention de Messieurs Aubanel et Thore, ces maladies sont les mêmes que celles qui attaquent l'homme doué de sa raison, sauf quelques modifications peu importan-

tes ; nous ne nous y arrêterons pas. Les articles 1er. et 2me. du chapitre 5, ont pour objet de signaler les sorties et les guérisons ; les guérisons y sont étudiées suivant les variétés du délire, suivant les saisons, suivant l'âge et suivant l'Etat-civil. Quant à la moralité dont il est parlé dans l'article 3, les auteurs en signalent les causes sans oublier l'influence qu'ont eu sur elle la durée du séjour dans l'hospice, les saisons, l'âge et l'Etat civil.

Le travail de ces Messieurs aurait été incomplet s'ils n'avaient pas signalé les lésions organiques que l'on trouve après la mort dans le cerveau des aliénés. Ces lésions sont souvent nulles dans la manie aigüe, très-nombreuses dans la démence et peu remarquables dans l'épilepsie ; nous ferons ici l'observation que nos écrivains ne parlent pas des lésions observées dans la manie chronique, dans la mélancolie et dans l'idiotisme parcequ'ils n'ont pas eu l'occasion de les étudier parmi les aliénés de Bicêtre.

Comme on a pu le voir par cette faible analyse, l'ouvrage de Messieurs Aubanel et Thore est un des plus intéressants que l'on ait publiés dans ces derniers temps sur la statistique des aliénés ; il y règne partout de l'ordre, de la clarté et surtout un très bon jugement. Il prouve en même temps combien l'esprit d'observation a été poussé loin par nos deux écrivains ; leur travail se recommande donc d'une manière particulière à l'attention de la Société, et je crois prévenir ses vœux en demandant, pour M. Aubanel, le titre de membre actif, et pour M. Thore celui de correspondant de la Société de statistique de Marseille.

Rapport, par M. Saint-Ferréol, *sur deux ouvrages de M.* P. Calcara, *intitulés* Storia naturale dell'isola di Ustica, *et* Espositione dei molluschi terrestri et fluviatili dei contorni di Palermo. — M. Pietro Calcara, médecin, né à Palerne, consacre son temps à l'étude de la nature. La géologie, la zoologie et la botanique sont les trois branches d'histoire naturelle qu'il affectionne plus particulièrement et à l'étude desquelles par conséquent il donne plus de loisirs.

M. Calcara a déjà publié plusieurs ouvrages sur les mollusques tant vivants que fossiles qu'on trouve en Sicile. Ces ouvrages ne sont point sans mérite. Ceux d'entr'eux qui traitent des fossiles, indiquent les localités, le gisement, la hauteur des sites et la nature du terrain dans lesquels se rencontrent les espèces qu'il décrit. Ceux qui traitent des mollusques vivants indiquent aussi les localités où ils vivent, la synonymie des individus, les auteurs qui les ont décrits et figurés et la taille qu'ils atteignent dans l'état adulte. Ces renseignements plus développés que ceux donnés par la généralité des auteurs, ne contribuent pas peu à étendre les lumières qui doivent éclairer l'étude de la nature. Aussi les publications de M. Calcara sont-elles accueillies avec un vif intérêt par ceux qui aiment à s'entourer de détails dans l'étude de la nature.

Des deux derniers ouvrages que M. Calcara vient d'adresser à notre société, l'un est l'histoire naturelle de l'île d'Ustica, petite île située au nord de la Sicile, à peu près à égale distance de Trapani et de Palerme. Cette histoire est renfermée dans une brochure de 64 pages in 8° d'impression. Elle offre beaucoup d'intérêt par la nomenclature des animaux et des végétaux qui peuplent cette petite île. La nomenclature des animaux y est établie et sous-divisée selon les ordres qu'admet l'étude de

la zoologie : ainsi les mollusques, les insectes, les crustacés, les poissons et les oiseaux forment autant de divisions différentes.

La nomenclature seule de ces animaux suffirait pour faire connaître la nature des végétaux répandus dans l'île d'Ustica, si d'ailleurs l'auteur ne les avait signalés, car on sait que l'existence de certains animaux est liée essentiellement à celle de certains végétaux sur lesquels ils vivent plus ou moins exclusivement.

L'autre ouvrage est intitulé : Exposition des mollusques terrestres et fluviatiles des environs de Palerme. La première feuille d'impression est seule parvenue à la Société ; mais elle suffit pour faire apprécier d'avance le mérite qu'aura l'ouvrage s'il est continué d'aprés le plan de cette feuille.

On remarque, en effet, que M. Calcara : 1° a suivi pour le classement de ses mollusques le système de Lamarck généralement adopté par les conchyliologistes ; 2° que la description primitivement faite des espèces, est constamment reproduite en entier avec la citation de l'auteur ; 3° qu'il a cité les différents auteurs qui ont écrit tant sur l'espèce type que sur ses variétés; 4° qu'il a présenté la synonymie des espèces décrites ; 5° enfin, qu'il a donné le nom vulgaire et la taille de chaque espèce, deux indications qui ne sont point indifférentes.

M. Calcara, ai-je dit, a donné la synonymie des espèces ; il a rendu par là un grand service à la science en en facilitant l'étude. Or pour juger de l'utilité de la synonymie, il est nécessaire de savoir ce qu'elle est, et je l'explique. La synonymie est le tableau des différents noms imposés à des espèces identiques et à leurs variétés par des auteurs différents. Le besoin de l'étudier se fait sentir chaque jour de plus en plus, et il est bien regretable que beaucoup d'auteurs s'en soient si peu

occupés, car il est telle espèce à la quelle on a donné jusqu'a 15 noms différents. De là, nait l'inconvénient de multiplier involontairement dans les collections des espèces parfaitement identiques; de là, l'inconvénient de classer souvent dans un genre ce qui appartient à un autre; de là; l'inconvénient d'étendre ses correspondances pour se procurer des espèces que l'on posséde déjà, mais que l'on ne cesse de demander parcequ'elles sont désignées dans les catalogues sous un autre nom que celui qui leur est affecté dans la collection que l'on posséde.

La synonymie présente donc l'avantage de faire éviter ces difficultés en énonçant clairement que l'espèce décrite sous tel nom par tel auteur est la même que celle décrite sous tel autre nom par tel autre auteur.

M. Calcara rend donc un service à la science en applanissant les difficultés dont il vient d'être question, et son dernier ouvrage devient utile comme tous ceux qu'il a publiés.

Statistique des crimes commis en Angleterre en 1842 *Par* M. Alex. Moreau de Jonnès. — « Parmi les documents soumis au Parlement britannique, dans la session qui vient d'être close récemment, il en est un surtout digne d'intérêt, par l'importance de ses révélations; c'est la Statistique criminelle de l'Angleterre, exécutée au département de l'Intérieur (*Home department*), par M. Redgrave, d'après les actes des tribunaux, pendant le cours de 1842.

« Nous analyserons succinctement ce document, dont les chiffres donnent la solution de plusieurs problèmes qui, sans leur secours, ne pourraient être résolus. Nous examinerons successivement quel est, d'après ses termes numériques :

« 1°. L'accroissement du nombre des crimes et délits en Angleterre;

« 2°. Le nombre des accusations d'après la nature des crimes ;

« 3°. Les peines prononcées par les tribunaux ;

« 4°. L'influence du sexe et de l'âge sur la criminalité ;

« 5°. Le degré d'instruction des criminels ;

« 6°. La répartition des crimes entre la population agricole et la population industrielle.

« 1° La multiplicité des actions criminelles a continué de s'étendre en 1842. Jamais ses progrès, d'une année à l'autre, n'avaient été si grands. Le nombre des accusations s'est élevé à 31,309. C'est 3,549 de plus qu'en 1841, ou près de 13 sur 100. Il y a sept ans, on ne comptait que 20,984 accusations. L'accroissement est de 50 sur 100 ; proportion effrayante, dont il n'existe peut-être aucun autre exemple dans les annales judiciaires des peuples civilisés. Nous voulons croire que cette prodigieuse augmentation provient, du moins en partie, d'une répression plus exacte ; mais, quoi qu'il en soit, il y a maintenant en Angleterre un crime ou délit commis annuellement sur 500 habitants, ou plutôt sur la moitié de ce nombre, si l'on en défalque, comme il y a lieu, l'enfance, la vieillesse, l'armée, la marine, ainsi que les classes de la société qui sont placées, par leur fortune et leur éducation, dans une autre atmosphère que celle où se développent ces terribles maladies sociales.

« Il n'y avait rien de semblable avant la paix. Le nombre des accusations était alors tout au plus d'une sur 1,500 habitants ; mais, depuis 1817, il n'a cessé de s'accroître. Cependant, jusqu'en 1832, il était demeuré audessous de 20,000 ; il est resté aux environs de ce terme pendant cinq ans, et c'est depuis 1837, qu'en s'élevant rapidement, il a doublé dans toutes les parties populeuses du pays.

« Au milieu de ce vaste accroîssement de perversité il est satisfaisant, du moins, de trouver en descendant à l'examen de la nature des crimes, que les mœurs ne sont pas devenues plus brutales et plus cruelles. Il n'y a pas eu davantage d'attentats contre les personnes, et l'accroissement tout entier provient des crimes contre les propriétés. En 1841, il y avait eu 526 accusations d'assassinats et de meurtres ; en 1842, il n'y en a eu que 454. C'en est une sur 35,000 habitants. En 1841, cette proportion n'a été, en France, que d'nne sur 46,000, ou presque un tiers de moins.

« Mais, par une funeste compensation, d'autres sortes de crimes contre les personnes : le viol souvent accompagné de ses circonstances les plus odieuses, la bigamie et une action infâme, qui, dans les Iles Britanniques, est, sans efficacité, punie de mort, ont continué de se multiplier étrangement. On sait qu'en 1841, la peine capitale a été abolie pour le viol ; l'extension que vient de prendre ce crime est doublement à déplorer, car elle servira d'argument pour repousser tout adoucissement dans les lois pénales, et pour en suspendre la réforme, commencée par lord JOHN RUSSELL, avec tant de courage, de sagesse et d'habileté.

« Toutes les espèces d'attentats contre les propriétés se sont augmentées considérablement en 1842. Ceux commis avec violence ont été portés de 1873 à 2178 ; ceux sans violence, de 22,017 à 23,995. Les faux ont été plus nombreux de 33 p. °/o.

« Uue classe de crimes presque inconnus en France, mais communs dans les pays à esclaves, a doublé de quantité l'année dernière. Ce sont les attaques clandestines ou de vive force contre les propriétés ; non pour en tirer profit, mais pour les détruire ; par exemple : incendier des maisons, des magasins, des marchandises,



des récoltes en grange ou sur pied, briser des machines, démolir et raser des édifices, particulièrement des manufactures, tuer ou mutiler des chevaux ou des bestiaux, percer des digues, et commettre ces méfaits nuitamment, en troupes et à main armée. La peine de mort était prononcée naguère contre la plupart de ces crimes. Son abolition récente n'a exercé aucune influence sur leur perpétration.

« Presque toutes les différentes espèces de vol se sont multipliées considérablement. Les vols dans les maisons, commis avec effraction ou violence, se sont élevés de 1493 à 1642; ceux commis sur les personnes, avec des circonstances aggravantes, se sont accrus de 386 à 500; enfin les vols simples ont monté de 15,796 à 17,220. De 1811 à 1815, leur nombre moyen n'était que de 2890; depuis ce temps, ils ont sextuplé.

« 3°. Sur 31309 accusations, il y a eu 22,756 condamnations; le quart des accusés ont été renvoyés par défaut de preuves, ou bien acquittés par les jurés, qui préfèrent déclarer innocent un coupable, plutôt que de lui laisser appliquer une peine souvent disproportionnée au délit. C'est ainsi qu'alors que le viol était puni de mort, les neuf dixièmes des accusés étaient acquittés. La peine capitale étant maintenant abolie pour ce crime, les jurés n'ont point hésité, en 1842, à reconnaître convaincus la moitié des accusés.

«Les condamnations à mort ont encore été réduites. Au lieu de 80, comme en 1841, il n'y en a eu que 57, et sur ce nombre, neuf seulement ont été exécutées. 4197 individus ont été condamnés à la déportation à vie ou à terme; 17,871 à l'emprisonnement, et 601 à l'amende et au fouet. Ainsi la justice a prélevé dans une seule année, et sur la seule population de l'Angleterre, exclusivement à l'Ecosse et à l'Irlande, un impôt de plus de

22,000 personnes, qui sont, presque sans aucune exception, perdues pour la Société civile. C'est le sacrifice d'un individu sur 700.

« 4° La classification des accusés, d'après leur âge et leur sexe, conduit à d'importantes considérations sur l'influence qu'exercent l'une et l'autre de ces circonstances dans la perpétration des crimes. On a compté en 1842, en Angleterre, 1672 enfants parmi les accusés, tous au dessous de l'âge de quinze ans. Sur cent crimes ou délits, cinq leur ont été attribués. Dans la même classe, le nombre des adolescents, de quinze ans jusqu'à vingt exclusivement, s'est élevé à 6884. Leur jeune âge ne les a point préservés d'une perversité si grande, qu'ils forment plus d'un cinquième des individus tombés sous l'action de la justice. Les accusés de vingt ans à quarante composent 57 pour 100 du total général. Après ce dernier âge, il y a un rapide décroissement, et tous les individus de plus de quarante ans, n'atteignent point ensemble à un huitième de la population des prévenus : non pas, sans doute, parce que la vieillesse les a rendus meilleurs, mais plutôt parce que le vice ou la répression leur permet rarement une existence prolongée.

« Depuis 1834, les chiffres de la statistique criminelle de l'Angleterre ont montré un accroissement continuel dans la proportion des femmes mises en accusation. Ce fâcheux symptôme des progrès de la corruption publique s'est arrêté en 1841 ; et l'an dernier, il y a eu quelque amélioration. Néanmoins on compte toujours, parmi les accusés de crimes ou délits, une femme pour quatre hommes. En France, les femmes ne forment qu'un septième du nombre des accusés.

« A l'égard des âges comparés de l'un et de l'autre sexe, les femmes, en tenant compte de leur infériorité numérique, suivent, pour chaque catégorie d'âges, les

mêmes proportions que les hommes. Ainsi, de vingt à vingt-cinq ans, il y a pareillement le quart des uns et des autres, de vingt-cinq à trente le septième, de trente à quarante le sixième, etc. Cependant il semble que les femmes entrent plustôt que les hommes dans cette fatale carrière et qu'elles y restent plus longtemps. Il y a quatre fois plus de vieilles femmes que de vieillards parmi les accusés de crimes âgés de soixante ans et au delà (459 et 114.)

« 5° L'instruction publique a-t-elle pour effet de diminuer les crimes soit en éclairant les hommes sur leurs véritables intérêts, soit en étendant leurs moyens d'existence? L'affirmative ne semble nullement douteuse ; et cependant, en Angleterre, où l'instruction populaire a fait d'immenses progrés et où elle reçoit, dans les professions industrielles, tant d'applications utiles, la perversité, mesurée par l'action de la justice criminelle, s'est prodigieusement augmentée. Ce fait désolant semblerait prouver qu'on s'est trop hâté de généraliser les heureux effets de l'éducation du peuple, et qu'il est des causes sociales plus puissantes qui en paralysent les bienfaits. Peut-être aussi a-t-on exagéré l'instruction réelle que reçoivent de la multitude des écoles les classes inférieures de la population. Tant est-il qu'en la jugeant par la comparaison des documents officiels embrassant une période de sept années, elle n'aurait produit d'autre avantage que d'augmenter de 9 pour 100 le nombre des accusés qui ne savent lire et écrire qu'imparfaitement.

« Au demeurant, c'est toujours parmi la population ignorante de l'Angleterre que se recrutent, chaque année, les malfaiteurs traduits en justice. Un tiers d'entre eux ne peuvent ni lire ni écrire, et presque les six dixièmes le font imparfaitement. En sorte que 91 sur 100

sont véritablement illettrés. Sur les neuf autres, il y en a six sur sept seulement qui lisent et écrivent bien. Une fraction équivalente à deux centièmes exprime le nombre de ceux des accusés qui ont reçu une éducation supérieure. Ces chiffres sont d'une haute importance, car ils témoignent que cette population de criminels toujours renaissante ne prouve rien contre l'instruction populaire, puisqu'elle est restée étrangère aux bienfaits de cette instruction, abandonnée dans sa misère et son ignorance à tous les mauvais penchants de l'espèce humaine.

« 6°. Si l'on recherche quelle part prend dans l'accroissement du nombre des crimes chacune des deux grandes classes de la population anglaise, les agriculteurs et les industriels, on arrive aux résultats suivants. On sait, par les recensements officiels, que sur 100 personnes appartenant à ces deux classes, il n'y a que 42 laboureurs et que les ouvriers des mines et des manufactures montent à 58. Le nombre des accusations qui, en 1842, ont excédé celles de l'année précédente, n'a nullement suivi ces proportions; son accroissement n'a été que de 466 dans les parties agricoles du pays, tandis qu'il a été de 2417 ou du quadruple dans les comtés industriels. Rien ne prouve mieux que c'est le chômage des travaux et la misère qui multiplient ainsi les crimes. On remarque qu'il y a des provinces plus maltraitées que d'autres. Dans le Lincoln, le nombre des accusations a presque doublé; dans les riches comtés manufacturiers d'York et de Strafford, il s'est augmenté de 40 pour 100.

« Il faut dire pourtant que les causes qui suscitent tant d'ennemis à la société, ont agi en 1842 avec une généralité moindre qu'en 1840. Alors leur puissance fut moins grande, puisqu'il n'y eut que 27,000 individus, au lieu de 31,000, traduits en justice; mais leur action s'étendit sur tout le territoire; et il y eut un accrois-

sement de crimes d'un dixième dans les parties agricoles de l'Angleterre, comme dans les parties manufacturières. En 1842, l'accroissement s'est borné à 34 comtés sur 40.

« On pourrait croire que ces causes sont temporaires, variables, éventuelles. Cette idée consolante ne peut être admise lorsqu'on voit le nombre des crimes s'accroître dans sept comtés ou provinces pendant trois années consécutives; dans trois autres, ceux de Lancastre, Wilts et York, s'augmenter pendant quatre ans, et même dans deux comtés s'étendre, sans intermission, pendant sept années. Cette persévérance du mal caractérise peut-être mieux encore que son extension, la gravité de ses causes.

« 7°. *Londres.* Tout le monde sait que l'agroupement de la population, dans les grandes capitales, étend la contagion des vices, multiplie les collisions des intérêts et des passions, concentre les richesses, et attire par leur appât les malfaiteurs qui en veulent à tout prix. Londres, qui est la ville la plus populeuse et la plus riche de l'Europe ancienne et moderne, réunit toutes les conditions qui font éclore les crimes. Aussi ses fastes judiciaires surpassent-ils ceux de tout autre point du globe, excepté la Nouvelle-Hollande.

« Depuis 1833, six à sept cent mille arrestations ont été faites dans les rues de Londres. Ce nombre pourrait faire croire qu'en dix ans, plus d'un tiers des habitants de la métropole a passé par les mains de la justice; mais, dans la réalité, il n'en est point ainsi; car des récidives incessantes ramènent toujours les mêmes individus jusqu'à ce que la déportation à vie ou le gibet les ait fait disparaître de la scène des cours d'assises.

« Sur les 70,000 personnes arrêtées annuellement à Londres, il y a 20,000 femmes et 50,000 hommes. Il en est renvoyé environ la moitié; 30,000 sont condamnés correctionnellement, et le reste est traduit devant

les tribunaux. Cette dernière catégorie s'est élevée, en onze ans, à 38,355 individus, dont 28,536 ont été condamnés criminellement. Par une exception singulière, tandis que le nombre des accusations s'accroissait dans toute l'Angleterre pendant les sept dernières années, il demeurait à Londres presque stationnaire. Mais, en 1842, il s'est agrandi tout à coup et s'est élevé à 4,094, dans l'enceinte seulement de la ville proprement dite, car il est de 5,111 si l'on y comprend le comté de Surrey, où est situé le grand faubourg de Southwark, et en laissant encore en dehors une immense banlieue. Dans cette étendue, peuplée de 1,843,000 habitants, il y a eu, en 1842, une accusation sur 360 habitants, tandis que dans les autres parties de l'Angleterre, cette proportion n'a été que d'un sur 535. Ainsi, eu égard à la population, il est commis à Londres, moitié en sus plus de crimes que dans les provinces. Par exemple, les vols domestiques se sont élevés à Londres, au nombre de 414, et dans toute l'Angleterre à 1229. Les vols simples, commis dans la métropole, montent à 2,554, et dans tout le pays à 13,000. Dans le premier cas, ceux de la capitale forment le tiers du total des délits, et dans le second, le cinquième.

« A Paris, en 1841, les 588 accusations de crimes, portées contre 833 individus, étant comparées à leurs nombres corrélatifs, pour la France entière, l'excédant n'est que d'un neuvième, et cette proportion n'est pas changée quand, pour se rapprocher de la classification anglaise, on y joint les vols simples jugés correctionnellement. Conséquemment, lorsqu'à Londres, les crimes et les criminels sont plus nombreux de 33 pour cent qu'en province, eu égard à la population, ils le sont seulement de 11 pour cent à Paris, ce qui suppose que le séjour de cette dernière capitale est, malgré tous les mystères dont on effraie le public parisien, trois fois moins dangereux que ne l'est celui de Londres.

« C'est une tâche difficile que de comparer la statistique criminelle des deux pays, parce que les juridictions sont différentes, et que les qualifications des délits se ressemblent assez peu. Toutefois, en réunissant aux accusations portées devant nos cours d'assises celles pour vol simple, jugées en France par la police correctionnelle, on peut établir les chiffres suivants, comme donnant une comparaison approximative :

1841.	*France.*		34,230,000	habitants.
	Crimes.	Vols simples.	Totaux	Habitants.
Accusés.....	7462	10744	18206	1 sur 1900.
Condamnés.	5016	8839	13855	1 sur 2500.
1842.	*Angleterre.*		15,901,000	habitants.
Accusés....	14220	14089	31309	1 sur 500.
Condamnés.	9735	12998	22733	1 sur 700.

« Il y a donc, proportionnellement à la population de chaque pays, presque quatre fois autant d'accusations de crimes et délits en Angleterre qu'en France, et trois fois et demie autant de condamnations.

« En France, il y a neuf condamnations sur dix accusations ; en Angleterre, il n'y en a que sept sur dix, soit que les malfaiteurs sachent plus habilement échapper à la justice, soit plutôt que les condamnations soient empêchées par l'excessive rigueur des lois pénales et par la défectuosité des vieilles formes judiciaires.

« En résumé, il y a maintenant en Angleterre un immense accroissement de crimes et délits, et cet accroissement est si grand, qu'il vient d'en être porté le nombre au quadruple de ceux commis en France, dans une pareille population.

« Ces termes numériques caractérisent au plus haut degré l'état social des deux pays; mais il serait injuste de s'en prévaloir pour exalter l'un aux dépens de l'autre. Les hommes ne naissent pas meilleurs d'un côté de la Manche que du côté opposé ; ils sont ce que les

font devenir leurs lois, leurs institutions et l'influence des événements de leur histoire. Les 2000 voleurs de grands chemins qui, l'an dernier, sont tombés sous la main de la justice anglaise, auraient été la plupart d'honnêtes gens dans nos campagnes, s'ils y eussent possédé un coin de terre et s'ils avaient pu espérer obtenir dans leur bourg quelque dignité municipale. Les 4000 fauteurs de crimes, arrêtés à Londres avec 1200 femmes, eussent été de bons laboureurs s'ils eussent trouvé du travail dans leur village, au lieu de venir dans la capitale se mettre au service de toutes les perversités. Les 10,000 accusés qui ne savaient ni lire ni écrire, et les 18,000 qui ne le savaient qu'imparfaitement, auraient eu peut-être des ressources pour vivre de leur labeur avec probité, si la société leur avait donné une instruction suffisante pour mettre à profit leur capacité. Dieu sait combien, parmi les 6000 femmes traînées en un an devant les tribunaux, il y en a qui ont été réduites au crime parce que les hommes et les mécaniques se sont emparés partout des professions dont elles tiraient leur subsistance. Enfin les 1,900 accusés qui, par animosité, par vengeance, ont démoli des maisons, brisé des métiers, tué le gibier des parcs, battu les gardes-chasse et résisté aux officiers de paix, n'auraient point mis en oubli qu'ils étaient des hommes civilisés, s'ils avaient eu quelque part dans les bienfaits de l'état social, si leur misérable existence de prolétaires ne leur avait pas inspiré les passions haineuses et malfaisantes du serf et de l'esclave, et si le pays stérile et sauvage où ils seront déportés, pouvait être pour eux plus funeste que leur ingrate patrie.

« Il faut assurément à l'Angleterre une faveur signalée de la Providence pour la délivrer de ces fléaux, et il faut à la France, pour en être préservée, toute la sagesse de ses lois civiles et la puissance de son organisation sociale.

(*Extr. des comptes rendus des séances de l'Acad. des Scienc.* 8bre 1843.)

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT LE QUATRIÈME TRIMESTRE 1843.

Séance du 5 Octobre 1843.

En l'absence de M. le Président, M. Loubon, vice-Président, occupe le fauteuil.

Correspondance. — Après la lecture et l'adoption du procès verbal de la séance du 7 7bre., on passe à la correspondance.

Lettre de M. A. Trognon, Secrétaire des commandements de Mgr. le Prince de Joinville; qui annonce que S. A. R. a accepté avec beaucoup de reconnaissance le titre de Président d'honneur que la Société de statistique de Marseille lui a décerné, et que extrêmement sensible aux motifs qui ont déterminé cette démarche, Mgr. le Prince de Joinville s'éfforcera de remplacer dignement son auguste et malheureux frère, comme protecteur de la Société.

Lettre de M. Charles Defly, Consul chancelier de l'ambassade de France, à Rome, qui, flatté d'avoir été choisi pour nous fournir des documents statistiques

dit que ce n'a pas été tout d'abord sans quelque hésitation qu'il s'est décidé à répondre à cet appel, mais qu'il a réfléchi qu'avec un guide aussi parfait que le plan systématique adopté par notre Société et dont il a reçu un exemplaire, sa tache deviendrait facile. En conséquence M. Defly donne l'assurance que son zèle et sa bonne volonté ne se démentiront point, soit pour remplir autant que possible le cadre tracé, soit pour produire des travaux statistiques spéciaux, sous le titre de : *Etudes statistiques etc.*

Lettre de M. le Consul de France à Salonique, qui ayant été invité aussi à communiquer des travaux statistiques suivant notre nouveau plan de recherches, regrette que ses occupations ne lui permettent pas de s'acquitter de cette tâche, et propose pour la remplir et comme pouvant le faire dignement dans la ville qu'il habite M. Jean Prassacachi, docteur en médecine et en chirurgie, naturalisé Français, qu'il a déjà consulté à ce sujet et qui acceptera. Au reste, M. le Consul promet son concours pour applanir les difficultés que M. Prassacachi pourrait rencontrer dans ses recherches.

Lettre de M. Gastel, Gérant du Consulat de France, à Gibraltar, qui, au retour du titulaire absent et dont il remplit les fonctions, s'empressera de lui remettre la lettre et le plan de recherches statistiques que notre Société lui a transmis.

Lettre de M. Ehrmann, Professeur à la faculté de médecine de Strasbourg, qui accuse réception du diplôme de membre correspondant que notre compagnie lui a décerné et témoigne toute sa gratitude pour cette distinction.

Lettre de la Chambre de Commerce de Marseille qui, ayant pris connaissance de la communication qui lui a été faite, relative au plan systématique de recherches

que notre Société s'est proposée d'entreprendre dans l'intérêt commercial du pays, et bien persuadée qu'il en résultera de précieux avantages, exprime au nom du Commerce, sa vive reconnaissance et annonce qu'elle s'est empressée de doubler sa souscription au Répertoire de nos travaux, comme un témoignage de l'intérêt qu'elle porte à une œuvre, dit-elle, à la fois Marseillaise et nationale.

Lettre de M. Porte, correspondant à Aix qui adresse un exemplaire des arrêts rendus par la cour d'assises des Bouches-du Rhône, pendant les 2me et 3me trimestres de l'année 1843, envers lesquels il y avait eu pourvoi en cassation et qui sont devenus définitifs. (Dépôt aux archives.)

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire, les n° 44 à 58 et les n° 59 à 74 des documents sur le commerce extérieur publiés par le Ministère de l'agriculture et du commerce.

Les n° 16 et 17 du recueil d'actes et autres documents administratifs de la préfecture du département des Bouches-du-Rhône.

Un mémoire sur l'emploi du marchantia contre la gravelle, de la renouée dans la diarrhée et du suc de feuilles d'artichaut contre la jaunisse, par le docteur Levrat-Perrotton, membre correspondant à Lyon.

Un mémoire touchant la chaleur centrale de la terre, etc, par M. Vallet d'Artois, correspondant à Aix.

Un exemplaire du catalogue de la collection des vignes du chateau de Carbonnieux, réuni par MM. Bouchereau frères, et sous les auspices de la Société Linnéenne de Bordeaux.

Un exemplaire du procès verbal imprimé de la séance tenue le 15 juin 1843 par le Comice agricole de Moissac, Tarn et Garonne.

Un extrait de la séance générale du lundi de Paques tenue par le même Comice, le 17 avril 1843; lequel extrait contient un mémoire sur le réglement des cours d'eau, par Monsieur Couhé, Président du Comice.

Un mémoire intitulé : *de l'état actuel de la culture du tabac dans le département de Lot et Garonne et de la prompte nécessité de remédier à ses souffrances*, par J.A. Fabre, docteur en médecine, etc.

Un mémoire sur la culture du Colza appliquée aux départements de Lot et Garonne et de la Gironde, et aux départements voisins par M. J. A. Fabre, docteur médecin et maire à Fauillet (Lot et Garonne.)

Enfin, le prospectus d'un plan de statistique agricole pour les Etats sardes.

Rapports — La correspondance étant épuisée, M. le Secrétaire est appelé à rendre compte de sa mission au Congrès scientifique de France, à Angers, et à celui de vignerons français et étrangers, à Bordeaux.

« Avant de me rendre à Angers, dit M. P M. Roux, j'avais à remplir l'honorable mission de représenter la Société Royale de médecine de notre ville, à l'inauguration de la statue du célèbre Bichat, à Bourg en Bresse. Cette imposante solennité à laquelle assistaient bien des savants et une foule d'habitants du département de l'Ain et d'autres départements, eut lieu le 24 septembre. Commencée vers dix heures du matin, elle ne dura pas moins de deux heures; durée qui eut été plus longue, si la Commission directrice n'eut restreint le chiffre des discours que l'on avait proposés. Arrivé depuis cinq ou six heures seulement, j'appris que les Sociétés médicales de Paris et de Lyon, les facultés de médecine de Paris et de Strasbourg avaient pour représentants des sommités bien disposées à faire à l'envi l'éloge de Bichat, en présence de son effigie.

« Dès lors, je compris tout ce que ma position offrait de difficile : il me fallait pour ne pas rester trop au dessous de ma tâche, au moins improviser quelques mots et être autorisé à les prononcer, nonobstant la décision prise déjà, quant au nombre des lectures à faire. Mais la Commission directrice et surtout M. le Maire m'avaient, dès mon arrivée, donné tant de marques de sympathie, que je n'hésitai point à leur demander une petite place parmi les orateurs ; ce qui, m'ayant été accordé, me permit de jouer à mon tour, autant qu'il m'était possible de le faire, le rôle de représentant de notre Société royale de médecine. Au lieu de retracer une vie que tout le monde médical connait, une carrière si remplie et dont personne n'ignore l'influence sur les progrés de nos connaissances, je me suis borné à faire entrevoir ce que Bichat eut encore réalisé, s'il n'eut pas été arrêté à la fleur de l'age, au milieu des plus intéressants travaux. J'avais d'abord donné cette assurance que partout, dans notre département, les œuvres de ce grand anatomiste, de ce physiologiste étonnant, étaient sans cesse sous les yeux des gens de l'art, j'ai fini par soutenir qu'au point de vue de l'activité dans le travail, Bichat était l'un des plus beaux modèles que l'on eut à offrir ; mais que rélativement au génie, qui ne s'acquiert point, on ne pouvait que l'admirer, et émettre le vœu que s'il plait à Dieu de nous doter quelquefois d'un génie comme celui de Bichat, son existence soit très prolongée pour le bonheur de l'humanité et la plus grande gloire de la profession. »

« J'eus l'honneur d'être invité par la ville de Bourg, au banquet qu'elle donna le même jour et auquel, au moins deux cents personnes assistèrent. »

« Parti le lendemain, 25 septembre, je me trouvai bientôt à Paris où je regrettai de ne pouvoir séjourner assez pour

entreprendre quelque chose dans l'intérêt de notre Société. Quelques jours passés dans cette métropole, me permirent de jouir de la conversation de plusieurs de nos dignes correspondants; mais j'eus la douleur d'y apprendre le decés de notre savant collégue, le docteur N. Chervin.»

« Arrivé à Angers, et encore bien souffrant d'une maladie d'estomac, qui, vous le savez, m'a tourmenté pendant plusieurs mois, je me fis inscrire à deux sections, avec l'intention de ne prendre qu'une fois la parole, dans l'une et l'autre section; dans la troisiéme, celle des sciences médicales, pour traiter cette question: *déterminer la différence qui existe entre l'infection et la contagion. Les réglements Sanitaires existant actuellement en France, sont ils d'accord avec l'observation médicale des faits* ? j'abordai cette question afin d'avoir un motif de jeter quelques fleurs sur la tombe du docteur Chervin à qui nous sommes redevables de tant de travaux en matière d'hygiène publique, etc. Je me proposai, dans la deuxième section (celle de l'Agriculture et de l'industrie) d'essayer de resoudre cette question: *de l'utilité d'une statistique générale de la France et des moyens de l'obtenir.* »

« Malheureusement, les heures de réunion des deuxième et troisième sections, ayant été les mêmes, et obligé comme je le fus, de suivre réguliérement les séances de la section des sciences médicales, puisque je fus appelé à la présider, je ne pus me tenir qu'imparfaitement au courant des travaux de la deuxiéme section, de sorte que j'ignorai que la question de statistique générale de la France avait été résolue, lorsque je demandai à la traiter. Toutefois, Messieurs, je me dédommageai, à la troisiéme section, en repondant à une question analogue, c'est-à-dire à celle-ci : *La statistique*

appliquée aux études médicales a-t-elle le degré d'importance qu'on a semblé lui reconnaître dans ces derniers temps ?

« J'ai pris aussi la parole, à l'occasion d'autres sujets non moins intéressants, tels que 1° l'influence du système d'enseignement de l'université sur le jugement et l'intelligence de la jeunesse; 2° l'amaurose; 3° les procédés de suture contre les divisions de l'intestin; 4° l'influence du rouissage des chanvres sur la production de maladies; 5° l'allaitement des enfants; 6° le traitement de l'hépatite chronique, etc. »

« Dans une excursion faite à Nantes; le Congrès accorda particulièrement les honneurs des séances aux savants de cette ville. J'eus, toutefois, dit M. P. M. Roux, à présider encore ici la section des sciences médicales et j'ai du à cette distinction, d'avoir pris place parmi les notabilités qui composèrent l'assemblée, lors d'une solennelle reception que la ville de Nantes fit au Congrès scientifique. Permettez-moi de vous donner une idée de cette reception. Ce fut le samedi 9 novembre, vers sept heures du soir, que le Congrès fut reçu à la salle Graslin, par les Académies nantaises : la Société Académique, la Société des Beaux-Arts, la Société Industrielle et la Société d'Agriculture. Le théâtre avait été converti en un vaste salon décoré avec autant d'élégance que de goût et parfaitement illuminé. Le parterre et les loges étaient occupés par les personnes les plus notables de la cité qui, du reste, se trouvait représentée par les différentes classes.

« Autour d'un immense et magnifique bureau, vinrent siéger les délégués des Sociétés nantaises, les membres du bureau central du Congrès, le président de la Cour d'assises, le Maréchal de Camp Commandant le département, le Maire de Nantes et divers autres fonctionnaires. »

« Au nom des quatre Académies réunies, il fut prononcé un même nombre de discours qui furent vivement applaudis et auxquels M. le Président du Congrès repondit par une allocution remarquable. »

« D'agréables morceaux d'harmonie furent exécutés ; entre les discours, par la musique du 11me régiment léger. »

« Je me plais à vous annoncer, Messieurs, que le titre de délégué de la Société de statistique de Marseille, m'a valu des attentions particulières et des distinctions auxquelles vous ne pouvez qu'attacher beaucoup de prix, puisqu'elles s'adressaient évidemment à vous tous. A Bordeaux où j'ai eu l'honneur de vous représenter à la 1me session du Congrès de Vignerons français, j'ai eu ausi l'honneur d'être l'un des Vice-Présidents de cette session dont j'ai suivi avec zèle les intéressants travaux. »

Les bornes d'un simple procès verbal [ne permettant par de retracer les nombreux détails dans lesquels M. P. M. Roux est entré, nous nous bornerons à dire que sa narration n'a pas seulement porté sur les questions de médecine, dont il a été dejà fait mention, mais sur presque tous les actes du Congrès de Vignerons français, actes auxquels il a participé en traitant de la culture de la vigne et de la fabrication des vins dans le département des Bouches-du-Rhône. Il a donné un aperçu des travaux de notre Société de statistique pour proposer les meilleurs principes, quant à la culture de la vigne et aux procédés œnologiques, il a soutenu que d'aussi louables efforts sont loin d'avoir été fructueux, en ce sens, que nos agriculteurs ne peuvent se resoudre à entrer dans la voie du progrès et n'ont de prédilection que pour leur routine, encore que nos agronomes les plus distingués s'évertuent pour les faire revenir de leurs erreurs.

M. P. M. Roux a parlé de ce qu'il a fait pour que le prochain Congrès scientifique se réunit à Marseille, et a assuré que le succès de ses démarches n'a tenu qu'à une lettre officielle du Conseil municipal de notre ville ; lettre qui lui avait été promise, mais qu'il a attendu en vain. Il dit avoir été plus heureux, à Bordeaux, lorsqu'il a demandé que le Congrès des vignerons tint sa troisième session à Marseille, puisqu'il a été arrêté que cette session s'y ouvrirait le 10 août et serait close le 16 ; que la Société de statistique et le comice agricole de Marseille se concerteraient pour former la Commission d'organisation et nommer définitivement le Secrétaire général et le trésorier de la réunion de 1844.

En conséquence de cette décision et sur la proposition de M. P.M. Roux, la Société arrête qu'il sera écrit au Comice agricole de notre ville pour l'inviter à vouloir bien s'associer incessamment à notre Société dans les différents buts proposés.

L'ordre du jour appelle en second lieu la lecture, par M. Barthélemy, au nom de la Commission d'agriculture, d'un rapport sur les produits agricoles de 1843 ; rapport que la Société approuve dans tout son contenu et décide d'envoyer à M. le Maire de Marseille, conformément à la demande de ce magistrat.

— L'ordre du jour amène ensuite la lecture d'un rapport de M. Miège sur les travaux de la commission instituée pour décerner le prix Beaujour. Ce rapport lu par le secrétaire en l'absence de M. Miège, retenu chez lui pour cause d'indisposition, a vivement intéressé l'assemblée.

Candidats proposés. — Messieurs G. Fallot, Beuf et P. M. Roux présentent comme candidats au titre de membre actif, MM. Ermirio, Consul de Sardaigne et Magnone, docteur en droit, et Vice-Consul. Celui-ci fait

parvenir à l'appui de sa candidature des tableaux statistiques, sur la navigation et les passagers sardes arrivés à Marseille, en 1841 et 1842, ainsi que les marchandises importées dans notre port, pendant la même époque, par les bâtiments sardes.

MM. LOUBON, FEAUTRIER, et P. M. ROUX présentent aussi comme candidats au titre de membre actif, M. ALLIBERT, avocat, membre du Comité communal d'instruction primaire et du comice agricole, à Marseille.

Sont encore proposés pour le titre de correspondant par M. P. M. ROUX, MM. BOUCHEREAU, BARRILLON, GUILLORY, BURGUET, MAGNÉ et PUVIS, membre de plusieurs Sociétés savantes et auteurs d'ouvrages estimés.

Toutes ces propositions sont prises en considération aux termes du réglement et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 2 Novembre 1843.

En l'absence de M. le Président, M. LOUBON, vice-Président, occupe le fauteuil.

MM. CLAPIER, Président du Comice agricole de Marseille, PLAUCHE, membre de ce Comice, BLATAIRON, Professeur de théologie, membre de la Société Linnéenne de Bordeaux, l'abbé de LANGALERIE, membre aussi de cette Société et secrétaire général de l'Archevêché de Bordeaux, assistent à la séance.

Lecture et adoption du procès verbal de la séance du 5 octobre.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. le Maire de Marseille qui accuse réception du ra-

port sur les produits agricoles de cette année, et remercie bien sincèrement notre Société pour l'exactitude qu'elle a mise à le lui transmettre.

Lettre de M. le Ministre du Commerce qui regrette que le budget de son département ne renferme aucun crédit qui lui permette d'accorder une allocation à la Société de statistique de Marseille pour lui donner un témoignage de l'intérêt qu'il prend, dit-il, à ses utiles travaux.

Lettre de M. le Ministre de l'intérieur qui aurait désiré donner aussi un témoignage favorable à notre Société en lui accordant une allocation, si la spécialité des fonds dont il peut disposer le lui eut permis. « Soyez toutefois persuadé, ajoute M. le Ministre, de l'in-
« térêt que m'inspirent les utiles travaux de la Société
« de statistique de Marseille et la bonne direction qu'elle
« sait leur donner, ainsi que du désir que j'éprouve
« de saisir une circonstance pour lui témoigner ces dis-
« positions. »

Lettre de M. le Ministre de la marine et des colonies, qui exprime le regret que la modicité des fonds consacrés par le budget de son département aux achats de livres, ne lui permette pas de souscrire pour plus d'un exemplaire, au Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, exemplaire qui sera déposé à la bibliothèque du ministère.

Lettre de M. le Consul de France à Corfou qui assure ne pouvoir, à cause de ses occupations et de l'impossibilité de trouver quelqu'un qui fut à même ou voulut donner des renseignements statistiques, de pouvoir, disons-nous, remplir ou faire remplir le but que cette Société se propose relativement à Corfou, et suivant son plan de recherches.

Lettre de M. le Consul général de France, à Bucharest,

rapport de M. Guiaud sur les recherches statistiques concernant l'aliénation mentale, faites à l'hospice de Bicêtre par MM. Aubanel et Thore. M. le secrétaire lit, en l'absence de M. Guiaud retenu chez lui pour cause de maladie, ce rapport qui captive l'attention de la Société, et dont les conclusions sont des plus favorables. Toutefois, en reconnaissant qu'il y a lieu de procéder de suite au scrutin de M. Aubanel, candidat au titre de membre actif, plusieurs membres font observer qu'il ne saurait en être de même pour M. Thore attendu que la proposition de l'admettre parmi les correspondants est faite seulement aujourd'hui par M. Guiaud, tandis qu'il doit s'écouler un mois entre la présentation et le scrutin du candidat. On est donc d'avis de renvoyer ce scrutin, à la prochaine séance, mais on passe à celui de M. Aubanel qui, ayant obtenu tous les suffrages, est proclamé membre actif de la Société.

L'ordre du jour appelle ensuite plusieurs rapports, par M. le Secrétaire, sur les travaux et titres scientifiques de MM. M. A. Puvis, Membre de l'institut; Burguet, Secrétaire général de la Société linnéenne de Bordeaux; Magne, Secrétaire de la Société des sciences de Rochefort; Boucherau, Conseiller de Préfecture, à Bordeaux; Guillory, Président de la Société industrielle d'Angers; Barrillon, négoc., membre du Conseil municipal, à Lyon.

Les conclusions du Rapporteur étant que tous ces candidats soient reçus correspondants, on les scrutine immédiatement, et tous ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés, par M. le Président, membres correspondants de la Société de statistique.

L'ordre du jour était ensuite la lecture d'une notice de Géologie par M. Marcel de Serres; mais l'heure étant déjà très-avancée, cette lecture est renvoyée à la séance du mois prochain.

M. Clapier prend la parole pour dire que puisqu'il a l'honneur d'assister à une séance particulière de la Société de statistique, il croit devoir fixer l'attention de cette Société sur un sujet qui joue un rôle important dans l'industrie et qui peut en France prendre un très-grand développement, comme en Angleterre où il occupe de nombreux ouvriers. M. Clapier veut parler des argiles ; il dit que Marseille est heureusement placée pour cela ; qu'à la vérité les argiles y ont un défaut, celui d'être trop chargées d'oxide de fer, ce qui oblige les fabricants de poterie de les revêtir d'un vernis ou enduit vert, composé d'étain, de plomb et de sel, et qui par conséquent est assez cher. On regarderait comme une découverte utile, celle d'argiles privées d'oxide de fer. Si donc la Société de statistique pouvait indiquer aux fabricants une semblable découverte, elle aurait rendu de très-grands services au pays.

M. de Villeneuve dit que l'appel est digne d'être entendu ; que dans le département se trouve un gisement qui a l'importance désirée ; il est entre la Garde-Frenai et Grimaux, a 22 mètres de largeur sur un quart de lieue, présente une terre blanche convenable. Il faudrait établir sur les lieux des travaux préparatoires. Il s'agit ici d'une question de technologie plutôt que de minéralogie.

Une commission est donc bonne, ajoute M. de Villeneuve, pour faire connaître aux fabricants ce qui est à désirer.

M. le Président, d'après cette remarque nomme la commission demandée et la compose de MM. Villeneuve, Toulouzan, Matheron, Barthélemy et Lasouchère.

Personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 7 Décembre 1844.

Présidence de M. Matheron.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique qui regrette vivement que l'insuffisance des fonds de souscription ne lui permette pas de souscrire au Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille ; répertoire qui lui parait, d'ailleurs, par son caractère purement commercial, rentrer plus particulièrement dans les attributions de M. le Ministre du commerce et de l'agriculture.

A ce sujet, un membre fait observer que la statistique embrasse toutes les connaisances, et que sans doute M. le Ministre ignore que la Société de statistique de Marseille s'est attachée constamment à constater l'état de l'instruction publique dans le département des Bouches-du-Rhône, et qu'elle s'occupe autant de la statistique du commerce que de celle des sciences, des lettres et des arts.

Lettre de M. le ministre des travaux publics qui, vu la modicité des fonds dont son administration peut disposer pour souscriptions, et donnant l'assurance qu'aucune Société savante ne reçoit d'allocation sur le budget de son ministère, éprouve le regret de ne pouvoir souscrire au Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.

Lettre de M. le Préfet du département des Bouches-du-Rhône, qui, sur la demande de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, devant dresser l'état de l'industrie, dans le premier arrondissement de ce département, a, par arrêté du 28 novembre dernier, et dont

il nous a transmis une copie, laissé à la Société de statistique de Marseille, le soin de désigner, dans son sein, une commission de neuf membres, chargée de vérifier, rectifier, etc. Les renseignements statistiques qui auront été fournis à cet égard.

M. le Président renvoie à la fin de la séance la nomination de cette commission spéciale.

Lettre de M. le Maire de Marseille qui demande des renseignements exacts sur les semailles d'automne, les circonstances atmosphériques qui ont pu les favoriser ou les contrarier, ainsi que sur les espérances ou les craintes que l'on peut en concevoir pour les récoltes de 1844.

En réponse à cette lettre, la Commission d'agriculture s'est déjà occupée d'un rapport qui, porté à l'ordre du jour, sera lu dans la séance d'aujourd'hui.

Lettre de M. le Chanoine Chamousset, Professeur au séminaire de Chambery, qui plein de reconnaissance pour le titre de membre correspondant qne notre Société de statistique, lui a décerné, promet de faire tout ce qui dépendra de lui, pour ne pas rester au-dessous des espérances qu'elle a conçues en l'admettant dans son sein.

Lettre de M. le Docteur Aubanel, médecin en chef de l'hospice des aliénés, à Marseille, qui, fort sensible, dit-il, au témoignage d'estime et de considération que notre conpagnie lui a donné, en l'associant à ses travaux, comme membre actif, lui proteste de faire son possible ponr concourir à toutes ses vues d'utilité publique.

Lettre de M. le Consul de France en Sicile, qui exprime les regrets que de nombreuses occupations ne lui permettent pas de se livrer aux recherches et aux travaux que réclame la préparation des documents demandés par notre Société. Il annonce, toutefois, qu'un bu-

qui, dans l'impossibilité de coopérer assidument aux travaux de notre Société, comme celle-ci l'y avait invité, s'est empressé de proposer à M. Descarneaux, collaborateur de M. Blanquy, et autrefois attaché à l'école de commerce de Paris, d'entrer en correspondance avec notre Société. A la lettre de M. le Consul général était jointe une lettre de M. Descarneaux qui, appréciant toute l'importance de nos recherches, fait l'offre de sa bonne volonté et de ses soins, et attend les instructions ultérieures de la Société de statistique de Marseille pour pouvoir lui fournir les notions les plus exactes.

Lettre de M. de Montigny, Consul de France à Naples, qui exprime également combien il lui est impossible, vu ses devoirs et ses nombreuses occupations, d'accomplir la tâche imposée par notre compagnie, de remplir le cadre qu'elle a tracé, quant aux recherches statistiques. Mais M. de Montigny propose comme le pouvant suppléer dignement, M. Pasquale Borrely, résidant à Salerne, adonné aux travaux statistiques, et demande à être inscrit comme souscripteur au Répertoire des travaux de la Société, pour l'année 1843.

Lettre de M. Pelissier, Consul à Soussa, qui, ne pouvant aussi communiquer les renseignements suivant le système de recherches dont il a reçu un exemplaire, signale un jeune négociant, M. Pistorelli, comme très-capable de répondre aux vues de la Société de statistique de Marseille.

Lettre de M. le Consul de France dans le royaume de Valence, qui ne se dissimulant point toutes les difficultés du devoir imposé par notre compagnie, aux personnes chargées de lui fournir des renseignements statistiques, suivant son plan systématique, surtout dans un pays comme l'Espagne, où la statistique, dit-il, est encore à naître, n'hésite pourtant point s'il est admis parmi les

correspondants, à faire ce qui pourra dépendre de lui pour répondre à notre attente.

Lettre de M. Henry BURGUET, secrétaire de la Société Linnéenne de Bordeaux, qui annonce avoir déposé sur le bureau de cette Société les cinq premiers volumes du Répertoire de nos travaux ; don qui a été reçu avec beaucoup de reconnaissance. M. BURGUET exprime ensuite le désir d'être admis parmi les correspondants de notre Société.

Lettre de M. FOUQUE, avocat, membre correspondant, qui fait hommage d'un exemplaire de l'ouvrage en deux volumes qu'il vient de publier sous ce titre : *histoire raisonnée du commerce de Marseille, appliquée aux développements des prospérités modernes.* M FOUQUE désirerait qu'il fut fait un rapport sur cet ouvrage ; en conséquence, M. le Président nomme M. TOULOUZAN, pour remplir cette tâche.

Lettre de M. Moreau de JONNÈS, correspondant à Paris, qui adresse 1° un exemplaire du 8me volume de la statistique de France (Rapporteur M. LOUBON.) ; 2° la statistique des crimes, commis en Angleterre en 1842.

Lettre de M. le secrétaire du Comice agricole de Marseille, qui nous informe que ce Comice a décidé qu'une commission composée de MM. CLAPIER, Président, PLAUCHE et Jules BONNET, s'entendront avec la Société de statistique pour la nomination du Secrétaire et du Trésorier du Congrès de vignerons français.

Lettre de M. MAGONTY, secrétaire général de ce Congrès (2me session) qui adresse un extrait du procès verbal de la séance du 22 septembre dernier, tenue à Bordeaux par le Congrès des vignerons.

Cette communication officielle a paru devoir être consignée ici en entier.

Extrait du procès verbal de la séance du 22 septembre, tenue à Bordeaux par le Congrès des vignerons.

« Par l'organe de M. le Président le bureau à l'una-
« nimité propose au Congrès de fixer le siège de la 3e
« session, à Marseille ; de charger la Société de sta-
« tistique et le Comice agricole des Bouches-du-Rhône,
« d'organiser une Commission directrice et un bureau
« provisoire. »

« Cette session devra s'ouvrir du 10 au 16 août pro-
« chain, de manière qu'après y avoir assisté on puisse
« se rendre au Congrès scientifique de France à Mont-
» pellier.

» Il sera donné connaissance de la présente délibération
« à M. le docteur P. M. Roux et aux Sociétés de Mar-
« seille. »

« Enfin le Congrès émet le vœu que l'une des pro-
« chaines sessions soit fixée à Toulouse dont la position
« centrale peut réunir un grand nombre de cultivateurs
« de vignes des départements voisins.» Signés: Guillory,
« Président, Cte. Odart, Président hre., M. Magonty,
« Secrétaire général.

Sont ensuite déposés sur le bureau : 1° des tableaux statistiques sur le commerce et la navigation de la Sardaigne avec Marseille, présentés par M. Magnone, Vice-Consul, à l'appui de sa candidature au titre de membre actif (une commission composée de MM. Guindon, Autran et Natte fils, est chargée du rapport à faire sur ces tableaux.)

2° Un exposé de l'état actuel de l'instruction primaire à Marseille, par M. Allibert (MM. Feautrier, Gassier et Beuf sont nommés membres de la commission qui doit examiner ce travail.)

3° Un tableau statistique de la navigation des Etats sardes, à Marseille, par M. Ermirio, Consul de Sardaigne, candidat au titre de membre actif. MM. G. Fallot, Toulouzan et P. M. Roux sont appelés à rendre compte de ce tableau.)

4° Les documents sur le Commerce extérieur, (N° 75 à 88.) adressés par le Ministère de l'agriculture et du Commerce.

5° Le bulletin des travaux de la Société libre d'émulation de Rouen, pour 1843. (Envoi de M. CAPPLET d'Elbeuf.)

La correspondance épuisée, M. le Président témoigne à MM. BLATAIRON et de LANGALERIE tout le plaisir que fait éprouver à l'assemblée, la présence d'hommes aussi distingués. A leur tour ceux-ci expriment combien ils sont heureux d'assister à cette réunion et sensibles à l'excellent accueil qu'ils reçoivent, ils promettent bien d'en parler à la Société Linnéenne de Bordeaux, dont ils sont membres titulaires.

Nomination de la Commission directrice du Congrès des vignerons. — L'ordre du jour appelle en premier lieu, la nomination par la Société et le Comice agricole, du Secrétaire général, du Trésorier et d'une Commission directrice de la troisième session du Congrès de vignerons français et étrangers. On doit y procéder par voie de scrutin. Toutefois un membre fait remarquer préalablement qu'il convient de choisir le secrétaire parmi les membres du Comice et le trésorier parmi ceux de la Société de statistique.

En conséquence la Société de statistique de Marseille, de concert avec le Comice agricole de la même ville, a procédé par voie de scrutin à la nomination des membres devant composer la commission directrice et le bureau provisoire ; il en est résulté que M. Jules BONNET a été nommé secrétaire général du Congrès, M. P. M. ROUX, trésorier, et les autres membres de la commission sont MM. BARTHELEMY, CLAPIER, NEGREL FERAUD, PLAUCHE et de VILLENEUVE.

Rapport. L'ordre du jour amène en second lieu, le

reau de statistique existe à Palerme. M. F. Caccioppo, qui en est le chef, a publié dernièrement un tableau statistique des mouvements de la population de cette ville, en 1838 ; tableau dont M. le Consul nous a envoyé un exemplaire et sur lequel M. Loubon est chargé de faire un rapport.

M. le Secrétaire fait quelques remarques au sujet du grand nombre de réponses qu'il a reçues, à diverses époques, concernant la circulaire adressée par notre compagnie à tous les Consuls pour les inviter à correspondre avec elle dans le but d'obtenir des documents de statistique universelle. Il s'en suit que si des Consuls ont répondu affirmativement, dans l'idée qu'ils nous seraient attachés par le titre de membre correspondant, d'autres, tout en regrettant de ne pouvoir établir des relations statistiques avec nous, ont pourtant désigné, à leur place, des personnes sur l'aptitude et le zèle desquelles ils avaient des raisons de compter. Mais ils ont pensé qu'il convenait de leur accorder un diplôme de correspondant. M. le Secrétaire dit que la Société ne saurait rester plus longtemps sans prendre une décision à cet égard. Ces remarques font naître une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part et de laquelle il résulte que MM. Miege et P.-M. Roux s'entendront, à l'effet de présenter comme candidats au titre de correspondant les personnes qui, suivant les réponses de MM. les Consuls, réuniront évidemment toutes les conditions pour l'obtention de ce titre.

Sont ensuite déposés sur le bureau : 1° les n°s 89 à 104 des *Documents sur le commerce extérieur*, publiés par le Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

2° Un exemplaire de la Carte géologique du département des Bouches-du-Rhône, adressé par M. le Préfet du département.

3° Le n° 21 du Recueil d'actes et autres documents



administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhone.

4° Une brochure intitulée : *Rapport sur la 2e session du Congrès des Vignerons français réunis à Bordeaux, en septembre* 1843, par M. Guillory aîné, Président de la Société industrielle d'Angers.

5° Les nos 7, 8, 9 et 10 (tom. XXIV) du Recueil agronomique, publié par les soins de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn et Garonne.

6° Une brochure ayant pour titre : *Rapport sur la conservation des bois par le procédé boucherie*; par Emile Gueymard, ingénieur en chef des mines, professeur d'histoire naturelle à la faculté des sciences de Grenoble, officier de la légion d'honneur, membre correspondant. (M. Jules Bonnet, rapporteur.)

7° Un mémoire sur les magnaneries, adressé aussi par l'auteur, M. Emile Gueymard. (Le rapport à faire sur ce mémoire est également confié à M. Jules Bonnet.)

Rapports.—La correspondance épuisée, M. Barthelemy a la parole pour faire, au nom de la commission d'agriculture, un rapport sur les semailles d'automne, demandé par M. le Maire de Marseille. Ce rapport qui fait entrevoir une bonne récolte, est adopté dans tout son contenu.

—La parole est ensuite à M Feautrier qui rend compte, au nom d'une commission spéciale d'un rapport sur l'état et les progrès de l'instruction primaire, à Marseille, depuis 1830 jusques à 1842, présenté par M. Hippolyte Allibert, avocat, etc., à l'appui de sa candidature pour le titre de membre actif.

Après avoir fait l'éloge du candidat, au point de vue de ses qualités personnelles et comme ayant déjà payé largement sa dette à la chose publique, M. Feautrier examine, dans tous les détails, le travail statistique dont il s'agit, et en fait ressortir toute l'importance. Plein de

considérations lumineuses et ayant pour base les renseignements les plus précis et l'exactitude des chiffres, ce rapport suffirait, seul, pour attirer au candidat tous les suffrages de la Compagnie, s'ils ne lui étaient pas dus, au reste, par la variété des connaissances qu'il possède surtout en archéologie et en agriculture. En conséquence, M. le Rapporteur pense que la Société de statistique fera une précieuse acquisition, en admettant M. Allibert au nombre de ses membres actifs.

L'ordre du jour appelle en troisième lieu le rapport, par M. P.-M. Roux, au nom de MM. G. Fallot, Toulouzan et au sien, sur un tableau comparatif de la navigation sarde, à Marseille, de cinq en cinq ans, depuis 1817 jusques en 1842 compris, présenté par M. le Chevalier Ermirio, Consul général de Sardaigne et de Lucques, candidat au titre de membre actif. Ce travail, tel qu'on puisse le désirer comme preuve de beaucoup d'aptitude à se livrer aux investigations statistiques, est remarquable par le soin qu'a mis l'auteur à exposer, dans un tableau dont les limites sont assez circonscrites, la navigation sarde, à Marseille, par période quinquennale, et cela, pendant vingt-cinq années. Ainsi, d'un coup-d'œil, on voit les mouvements qui ont eu lieu dans les entrées et les sorties, et dont les variations bien évidentes permettent de juger de l'activité ou de la décadence de tel ou tel genre de commerce. Delà, la possibilité aussi, en ayant sous les yeux des travaux statistiques aussi précis, d'en tirer d'utiles inductions, sous bien des rapports. En résumé, et sans chercher à entrer dans les détails de chiffre qui, du reste, prouveraient que M. Ermirio est familiarisé avec la science des faits chiffrés, et considérant que cet honorable candidat se recommande autant par son mérite éminent que par sa position sociale, la Commission a voté pour son élection qu'elle considère comme ne pouvant que tourner à l'avantage de la Compagnie.

— Puis, l'ordre du jour amène le rapport, par M. Bouis, sur le compte rendu de la justice criminelle, à Marseille, présenté au Tribunal civil par M. le Procureur du Roi, à l'audience de rentrée du 6 novembre 1843. Quoique très-étendu, ce rapport ne captive pas moins l'attention de l'assemblée et est jugé digne de figurer dans le Répertoire des travaux de la Société.

— Ensuite, M. Guindon est appelé à rendre compte, au nom d'une commission spéciale, de tableaux statistiques sur le commerce et la navigation de la Sardaigne, à Marseille, soumis au jugement de la Société, par M. Magnone, docteur en droit, Vice-Consul, pour appuyer sa candidature. Par l'analyse de ces tableaux et les remarques dont il l'a fait suivre, M. Guindon prouve que l'auteur est versé dans la statistique et qu'il possède, d'ailleurs, des connaissances accessoires qui ajoutent à sa qualité de statisticien distingué. Aussi, les conclusions de M. le Rapporteur sont-elles toutes favorables.

L'ordre du jour est en sixième lieu, la lecture de nouvelles observations de géologie, par M. Marcel de Serres, membre correspondant, dont le but a été par cet envoi, de répondre aux remarques qui ont été faites par MM. Matheron et de Villeneuve, sur un mémoire de géologie du même auteur. Il est décidé que ces observations seront consignées dans le *Répertoire* avec les réflexions qu'elles auront suggérées.

M. Guindon prend la parole pour faire sur la rue de l'Arménoy une lecture qui est écoutée avec intérêt.

Nomination de membres. — Enfin l'ordre du jour amène la nomination par voie de scrutin, de MM. Allibert, Ermirio et Magnone, qui, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés par M. le Président membres actifs de la Société de statistique de Marseille.

On allait procéder immédiatement après, à l'élection de M. le docteur THORE, à Paris. Mais sur cette remarque de M. AUDOUARD, appuyé par quelques collègues, que le candidat n'a pas fait sa demande par écrit ou que peut-être il n'a pas même été pressenti, la Société ajourne le scrutin de M. THORE jusqu'à ce qu'elle sache à quoi s'en tenir sur ce sujet.

Candidats proposés. — Messieurs ABADIE, BEUF et GUINDON proposent de recevoir membre actif, Monsieur Adolphe CHAMBON, employé à la Caisse d'Epargne, à Marseille. Cette proposition est prise en considération aux termes du règlement.

Nomination de la Commission d'industrie. — M. le Président rappelant l'arrêté de M. le Préfet, relatif à la nomination au nom de ce Magistrat, d'une commission chargée de s'occuper de la statistique complète de l'industrie du 1er arrondissement des Bouches-du-Rhône, M. le Président, disons-nous, compose cette commission de MM. MATHERON, Président; LOUBON, Vice-Président; P. M. ROUX, Secrétaire perpétuel; FEAUTRIER Vice-Secrétaire; LASOUCHERE, annotateur; BEUF, Trésorier; DIEUSET, FAURE du RIF et VILLENEUVE, membres actifs. Cette nomination sera portée à la connaissance de Monsieur le Préfet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 21 décembre 1843.

En l'absence de M. le Président, M. LOUBON Vice-Président, occupe le fauteuil.

La séance qui devait être ouverte à huit heures précises, ne l'est qu'à neuf et demie, vu l'absence d'un grand nom-

bre de membres et qu'il a fallu attendre long-temps, avant qu'il se fut réuni le tiers de ceux qui composent la société ; nombre qui, aux termes du réglement, est indispensable pour valider l'élection des fonctionnaires.

L'heure étant donc trés avancée, alors que l'on a pu procéder au renouvellement des membres du bureau, il est décidé de s'en occuper exclusivement, c'est-à-dire de renvoyer à la prochaine séance, les autres objets mis à l'ordre du jour, et même le procès verbal de la dernière réunion.

On procède à l'élection des fonctionnaires, par voie de scrutin, suivant l'usage, et il en résulte que le Conseil d'Administration, pour l'année 1844, se trouve composé de MM. LOUBON, Président ; MIEGE, Vice-Président ; P. M. ROUX, Secrétaire perpétuel ; FEAUTRIER, Vice-Secrétaire ; G. FALLOT, Annotateur de la 1re classe ; TOULOUZAN, Annotateur de la 2me classe ; LASOUCHERE, Annotateur de la 3me ; MONFRAY, Conservateur, et BEUF, Trésorier.

Les élections ainsi faites et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

Au 31 décembre 1843.

La Société de statistique de Marseille se compose de Membres honoraires, de Membres actifs et de Membres correspondants. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les Membres actifs.

Conseil d'Administration pour l'année 1844.

MM. LOUBON, ✠, Président; MIÈGE, O. ✠, Vice-Président; P.-M. ROUX, Secrétaire perpétuel; FRAUTRIER, Vice-Secrétaire; G. FALLOT, Annotateur de la première classe; LASOUCHÈRE, Annotateur de la deuxième classe; TOULOUZAN, Annotateur de la troisième classe; MONFRAY, Conservateur; BEUF, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

Président d'honneur, S. A. R. le PRINCE de JOINVILLE (nommé membre honoraire, en 1831, devenu Président d'honneur le 3 août 1843.)

26 avril 1827.

MM. ROSTAND (ALEXIS), O. ✠, Président de la Caisse dépargne des Bouches-du-Rhône, Membre du Conseil-général de ce département, Boulevard du Muy, 47.

3 *mai* 1827.

Le marquis de MONTGRAND, O. ✠; Chevalier de l'ordre Constantinien des Deux-Siciles, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et honoraire de la Société royale de médecine de Marseille, à Saint-Menet.

REGUIS (JEAN-FRANÇOIS-FORTUNÉ), ✠, Président du tribunal civil de 1re instance, Membre de l'Académie royale des sciences et honoraire de la Société royale de médecine de Marseille, rue Chemin neuf de la Magdeleine, n° 46.

7 *juin* 1827.

AUBERT, Directeur du Musée et Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Boulevart des Parisiens, 60.

LAUTARD, ✠, Docteur en médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences etc. de Marseille, (classe des sciences,) et Membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Grignan, 16.

2 *novembre* 1830

Le Baron DUPIN (CHARLES,) C. ✠, Député et membre de l'institut royal de France, rue de l'université, à Paris.

5 mai 1831.

MM. REYNARD, O. ✱., Maire de Marseille, Député des Bouches-du-Rhône, Membre du Conseil-général de ce département et de la Chambre de commerce de Marseille, allées de Meilhan, 7.

19 décembre 1833.

MAX. CONSOLAT, O. ✱, ex-Maire de la ville de Marseille, etc. cours Bonaparte, 29.

9 janvier 1834.

MIGNET, ✱, Conseiller d'état, Directeur-Archiviste des affaires étrangéres, etc. à Paris.

4 Septembre 1834.

MOREAU (CESAR), de Marseille, ✱, Fondateur de la Société française de statistique universelle, et de l'Académie de l'Industrie française, membre d'autres Sociétés savantes, rue Louis le grand à Paris. (*Nommé correspondant, en* 1830, *devenu membre honoraire.*)

4 Décembre 1834.

LAURENCE (JN.), ✱, Membre de la Chambre des Députés, etc., à Paris.

Le Baron TREZEL, ✱, Maréchal-de-camp, Chef d'état-major général de l'armée d'Afrique.

Le Baron de St-JOSEPH, ✱, Maréchal-de-camp.

8 Septembre 1836.

DE LA COSTE, O. ✱, Conseiller d'état, Préfet des Bouches-du-Rhône, etc., à l'hôtel de la Préfecture.

MÉRY (LOUIS), Bibliothécaire adjoint de la ville de Marseille, Inspecteur des monuments historiques de Provence, correspondant de la Société des sciences du département du Var, etc., au local de la bibliothéque. (*Fondateur, devenu membre honoraire.*)

7 Décembre 1837.

MM. SÉBASTIANI (Vicomte Tiburce,) O. ✠, Pair de France, Lieutenant-général, commandant la division militaire, à Paris.

DE MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène,), Evêque de Marseille, Commandeur de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, et honoraire de la Société royale de médecine de Marseille, à l'Evêché.

5 Juillet 1838.

MAGNIER de MAISONNEUVE (Marie-Maximilien), O. ✠, Conseiller d'état, membre de la Chambre des députés, Directeur général des contributions directes, etc., à Paris. (*Membre actif, en* 1836, *devenu membre honoraire.*)

2 Décembre 1841.

ACHARD (Jph. François), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Toulon. (*Fondateur, devenu membre honoraire.*)

13 *Janvier* 1842.

DELORD (Baron) Pair de France, Lieutenant-général, Grand-Croix de la légion d'honneur, aide de camp du Roi, chevalier de la couronne de fer d'Autriche, membre de plusieurs corps savants, à Paris. (*Correspondant, en* 1832, *devenu membre honoraire.*)

MEMBRES ACTIFS.

15 *Mars* 1827.

BEUF (Jean-François-Alban), Commis au bureau de la garantie des matières d'or et d'argent, membre de la Société de bienfaisance de Marseille, de la Société française de statistique universelle, etc., rue St-Ferréol, 48.

5 *Avril* 1827.

AUDOUARD (Antoine), Maître de pension, Mem-

bre de plusieurs Sociétés savantes, rue du Petit Saint-Giniez, 2.

MM. GIMON (Joseph-Jean-Baptiste-Marius), Homme de lettres, Chef du bureau de l'état civil à Marseille, et arbitre du commerce, rue Beaumont, 22.

GUIAUD (Jacques-Etienne-Marie), Docteur en medécine, titulaire de la société royale de médecine de Marseille, correspondant de l'Académie de medécine de Paris, etc., rue longue des Capucins, 29.

19 *Avril* 1827.

NEGREL-FERAUD (François), Chef de division des finances et des travaux publics à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, etc., rue Nau, 9.

GASSIER (Hyacinte-Véran-Hippolite), Docteur en médecine, titulaire de la Société royale de médecine de Marseille, boulevard du Musée, 12.

ROUX (Pierre Martin), Docteur en médecine, ancien Président de la Société royale de médecine et du Comité médical des dispensaires de Marseille, Président de la section des sciences médicales de la 11me session du Congrès scientifique de France, Vice-Président de la 2me session du Congrès de Vignerons français, etc., rue des Petits-Pères, 15.

24 *Juillet* 1827.

SAINT-FERRÉOL (Jean-Louis-Joseph), Liquidateur des Douanes, rue des Minimes, 38.

24 *Janvier* 1828.

BOUIS (Jean-Jacques), juge au tribunal civil de première instance de Marseille, rue des Princes, 20.

5 *Fevrier* 1829.

MONFRAY (Joseph-Marie-François-Simon), avocat,

ex-Secrétaire des Sociétés d'instruction et d'émulation de la ville d'Aix, rue de la prison, 17.

5 *Mai* 1831.

MM. DE VILLENEUVE (Hipolyte-Benoit), ✠, Ingénieur des mines, membre de l'Académie de Marseille, des Sociétés Polytechnique, d'industrie, etc., de Paris, boulevard des Parisiens, 6.

11 *Juillet* 1831.

MATHERON (Philippe-Pierre-Emile), ingénieur civil, Agent-voyer en chef du département des Bouches-du Rhône, membre de plusieurs corps savants, etc., boulevard Chave, 51.

6 *Octobre* 1831.

RICARD (Joseph-César-Paul), Archiviste de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône, boulevard Chave, 54.

3 *Juillet* 1834.

BARTHELEMY (Christophe-Jérome), Conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Marseille, membre de plusieurs corps savants, boulevard du Musée, 29.

2 *Octobre* 1834.

ABADIE (Pierre), Horloger-mécanicien, Vice-Président de l'Athénée royal de Marseille, rue de la Canébière, 28.

DIEUSET (Jacques-Jean-Baptiste), ✠, Directeur des contributions directes, Président de l'Académie des sciences de Marseille, membre de la Société d'agriculture d'Ajaccio, etc. rue Paradis, 143.

4 *Décembre* 1834.

LOUBON (Joseph-François-Laurent), ✠, Régent de la banque, Adjoint de la mairie et Président du Comité communal d'instruction primaire de Marseille, correspondant de la Société polytechnique, boulevard du Musée, 13 A.

18 *Décembre* 1834.

MM. BARSOTTI (T.), Directeur de l'Ecole spéciale gratuite de musique et de chant de la ville de Marseille, au Conservatoire.

D'EBELING (Alexandre,) Conseiller de cour au service de S. M. l'empereur de Russie, Commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas, Chevalier des ordres de Saint-Vladimir et de Sainte-Anne, Consul-général de Russie, rue Mazade, 24.

FALLOT (Frederic-Philippe-Gustave,) Chef du bureau des livres à la Banque de Marseille et Chancelier du Consulat de Suède, ect., rue Silvabelle, 30.

4 *Août* 1836.

BRUNEL (Réné-Armand,) ✠, Directeur de l'enregistrement et des domaines du département des Bouches-du-Rhône, membre de la Société française de statistique universelle, etc. rue Paradis, 103.

5 *Octobre* 1836.

JACQUES (Louis,) O. ✠, Chevalier de l'ordre royal de Gustave Wasa de Suède, Commissaire-général, chef du service de la marine royale, à Marseille, membre de diverses Sociétés savantes et agricoles, rue Fortia, 12 et 14.

3 *Novembre* 1836.

AUTRAN (Paul,) Négociant, membre du Conseil municipal, de l'Académie de Marseille, correspondant de l'Académie de Lyon, de la Société de géographie de Paris, etc., rue venture, 23.

22 *Décembre* 1837.

FAURE-DURIF (Marie-François-Théodore,) Préposé en chef de l'Octroi de Marseille, boulevart du Muy, 47.

7 *Décembre* 1837.

MM. FEAUTRIER (JEAN) Archiviste de la ville de Marseille, et Secrétaire du Comité communal d'instruction primaire, rue des Deux-Empereurs, 18.

HUGUET (SIMON-THÉODORE), ✱, Commissaire du Roi près la monnaie de Marseille, à l'Hôtel des Monnaies, rue des Convalescents, 19.

1er *Février* 1838.

BONNET (JULES,) Juge de Paix, correspondant de l'Académie et du Comice agricole, rue Sénac, 64.

3 *Mars* 1838.

TOCCHY (ESPRIT BRUTUS), Chimiste manufacturier, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, correspondant de la Société asiatique de Paris, rue Sénac, 44.

4 *Octobre* 1839.

VALZ (JEAN-FÉLIX-BENJAMIN), ✱, Astronome, directeur de l'Observatoire royal de Marseille, membre de plusieurs corps savants, rue Montée des Accoules, 27.

7 *Mars* 1839.

VINTRAS (ALPHONSE-ALEXANDRE), Inspecteur des postes pour le département des Bouches-du-Rhône, boulevard du Musée, 88.

8 *Août* 1839.

DE MONTLUISANT (CHARLES-LAURENT-JOSEPH), ✱, Ingénieur en chef, directeur des ponts-et-chaussées, membre du Comice agricole, rue des Princes, 11.

31 *mai* 1840.

MIEGE (DOMINIQUE), O. ✱, Consul de première classe, chargé de la direction de l'agence du ministère des affaires étrangères, membre de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, etc., marché des Capucins, 5.

GUINDON (FRANÇOIS-JOSEPH), sous-archiviste de la mairie et Correspondant de l'Académie des sciences de Marseille, etc., rue Terrusse, n° 20.

MM. MOISSARD (Louis-Juste), ✠, Ingénieur de la marine royale, membre du Comité de direction du service des paquebots de la Méditerranée, rue Breteuil, 29.

RIVIERE LA SOUCHERE (Jules-Henry-Louis), ex-élève des Ecoles polytechnique et d'artillerie, Professeur de chimie, membre du Conseil de salubrité des Bouches-du-Rhône, cours du Chapitre, 26.

4 *Février* 1841.

NATTE fils, Correspondant de la Société française de statistique universelle, de l'Académie pontanienne, etc., chemin neuf de la Magdeleine, n° 124. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu correspondant, en* 1836, *redevenu membre actif.*)

1er *Avril* 1841.

TOULOUZAN (Philippe-Auguste, (Employé à la préfecture des Bouches-du-Rhône, etc., rue Paradis.

3 *Novembre* 1842.

COSTE (Pascal) ✠, Architecte et professeur de dessin, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, etc., rue de Rome, 32. (*membre actif, en* 1824, *devenu correspondant, en* 1839, *redevenu membre actif.*)

ROUMIEU (Cyprien), Substitut du procureur du Roi, etc., rue Sénac, 52. (*Correspondant, en* 1836, *devenu membre actif.*)

7 *Décembre* 1843.

ALLIBERT (Hyppolite), Avocat, membre du Comité communal d'instruction primaire et du Comice agricole de Marseille, rue Thubaneau, 30.

ERMIRIO (le Chevalier), Consul général de Sardaigne et de Lucques, cours Bonaparte, 111.

MAGNONE, Docteur en droit, Vice Consul de Sardaigne, membre de l'Association agricole de Turin, rue Dragon, 31.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

13 *mai* 1827.

MM. JULLIEN, ✻, de Paris, Directeur de la *Revue encyclopédique*, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

14 *Juin* 1827.

BOSQ (Louis-Charles) Naturaliste, et son frère BOSQ (Paul Jacques), Antiquaire, l'un et l'autre membres correspondants des Académies des sciences de Marseille, d'Aix, de Toulon, à Auriol.

24 *Juillet* 1827.

PIERQUIN de GEMBLOUX, Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Bourges.

TAXIL, Docteur en médecine, Chirurgien en chef des hospices civils de Toulon, Professeur d'accouchement et membre de plusieurs Sociétés savantes, à Toulon.

TRASTOUR, O. ✻, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Marseille.

2 *Août* 1827.

LIGNON, Pharmacien, membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, à Tarascon.

20 *Décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, membre titulaire de la Société de médecine, etc., à Philadelphie.

20 *Janvier* 1828.

DECELLES (Albert), Propriétaire, à Hyères.

17 *Février* 1828.

QUINQUIN, Propriétaire, à Avignon.

10 *Avril* 1828.

MM. SUEUR MERLIN (J.-S.), Sous-chef de division, chargé de la topographie et de la statistique de l'Administration des Douanes, à Caen (Calvados).

1er *Mai* 1828.

JOUINE (A.-B.-Etienne), Avocat et avoué près le Tribunal de première instance, etc., à Digne.

REINAUD (Joseph-Toussaint), ✻, Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du Roi, membre de l'Institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, correspondant de celles de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er *Juillet* 1828.

ABRAHAM de Copenhague, Littérateur danois, à Paris.

BALBY (Adrien), ancien Professeur de physique, etc., à Venise.

D'ASFELD, Auteur des *mémoires sur le Duc de* Richelieu, à Paris.

REIFFEMBERG (Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, Baron de) Chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Liège.

TAILLANDIER, Avocat à la Cour de cassation, etc., à Paris.

7 *Août* 1828.

BARBAROUX, Procureur-général, à l'île Bourbon.

FARNAUD (Pierre-Antoine) ✻, Licencié en droit, etc., à Gap.

6 *novembre* 1828.

RIFAUD (J.-J.), ✻, Homme de lettres, membre de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie française, en Russie.

18 *Décembre* 1828.

MM. ATTENOUX (Auguste). Négociant, à Salon.

DECOLLET, ✠, ex-chef de bureau de vente à la Direction de la monnaie et des médailles, à Paris.

5 *Février* 1829.

FLOUR de SAINT-GENIS, ✠, Sous-Inspecteur des Douanes, à Bone (Afrique).

4 *mai* 1829.

DEFABER, Conseiller-d'Etat de l'Empire de Russie, à Paris.

5 *Juin* 1829.

ROUARD (Etienne-Antoine-Benoit), membre de l'Académie des sciences, etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix, Correspondant du ministère de l'Instruction publique, de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Turin, à Aix.

20 *Décembre* 1829.

Le Comte PASTORET (Amédée) G., ✠, Conseiller d'état, etc., à Paris.

4 *Février* 1830.

PREAUX, O. ✠, Lieutenant-colonel d'artillerie de la marine, Directeur du parc d'artillerie, à Rochefort.

4 *Mars* 1830.

DE CLINCHAMP (Victor), Professeur des élèves de la marine, etc., à Paris.

QUILLET, membre de l'Académie royale des sciences, à Bruxelles.

VIGAROSI, ✠, Maire de Mirepoix, membre de plusieurs Académies, à Mirepoix.

1er *Avril* 1830.

De la BOUISSE ROCHEFORT, correspondant de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Castelnaudary.

1 Juillet 1839.

MM. D'ARTTEY (CHARLES-JOSEPH-VICTOR), ✠, membre de la Société havraise et de celles française de statistique universelle et Académique de la Loire Inférieure, employé au ministère de l'intérieur, à Paris.

LECHEVALIER, Professeur de physique, à Paris.

31 *mars* 1831.

L'abbé BOUSQUET, Principal du collége de Tulles. (*Nommé membre actif, en* 1829, *devenu membre correspondant.*)

CLAPIER, avocat-avoué, à Toulon. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant.*)

PHARAON (J.) Professeur de langue arabe, etc., à Alger. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant*)

ROUX (ALEXANDRE), Propriétaire à Arles. (*membre actif, en* 1827, *devenu correspondant.*)

6 *mai* 1831.

MALO (CHARLES), Homme de lettres, Directeur de la *France litéraire*, à Paris.

11 *Juillet* 1831.

DE CHRISTOL (JULES), Docteur ex-sciences, Professeur de géologie, Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Montpellier, à Montpellier.

4 *Août* 1831.

AUDOUIN DE GERONVAL (MAURICE-ERNEST), Homme de lettres, membre de la Société française de statistique universelle, de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris.

5 *Octobre* 1831.

MM. DE BLOSSEVILLE (Ernest), ancien Conseiller de préfecture du département de Seine-et-Oise, à Amfréville la Campagne près le Neuf-Bourg. (Eure.)

3 *Novembre* 1831.

SAINTE-CROIX (Félix-Renouard, Marquis de) ✠, Homme de lettres, ancien Officier de cavalerie, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

DESMICHELS, ex-Recteur de l'académie d'Aix.

FAMIN (César). ✠, ex-chancelier du Consulat-Général de France dans le royaume des Deux-Siciles, membre de la Société française de statistique universelle, etc., à Paris.

JORRY, ✠, adjudant-général, membre de la Société française de statistique universelle, et de plusieurs sociétés philantropiques, à Paris.

5 *Avril* 1832.

PENOT (Achille), Professeur de chimie, à Mulhouse.

6 *Septembre* 1832.

BARBAROUX, ex-juge de paix, à Marseille. (*Fondateur, devenu membre correspondant.*)

PORTE (Jean-Baptiste-François), membre de l'Académie des sciences, d'agriculture, etc, de la ville d'Aix et de la Société philarmonique de Caen, etc., correspondant du ministère de l'instruction publique, pour les travaux historiques, à Aix.

LEVRAT-PERROTON. Docteur en médecine, médecin de l'Hospice de l'Antiquaille, membre correspondant de la Société royale de médecine de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Lyon.

6 *Décembre* 1832.

MAGLIARI (Pierre), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine de Naples, et membre de plusieurs autres corps savants, à Naples.

7 *Fevrier* 1833.

MM. DE SAMUEL CAGNAZZI (Luc), Archidiacre, membre de plusieurs académies, à Naples.

PETRONI (Richard), Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la Direction du récensement, etc., à Naples.

19 *Décembre* 1837.

ARMAND DECORMIS (Étienne-Athanase-Pierre), Médecin de l'hospice de Cotignac et des épidémies, Correspondant du Conseil de salubrité du département du Var, membre des sociétés de médecine de Marseille et de Montpellier, à Cotignac.

3 *Juillet* 1834.

BLONDEL (Auguste), Officier de gendarmerie, etc., à Ville-Franche (Aveyron.)

COMMIER (Auguste), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Ajaccio (Corse,)

7 *Août* 1834.

BOUCHER de CREVE-CŒUR de PERTHES (Jacques), ✠, Directeur des Douanes, chevalier de l'Ordre de Malte, Président de la Société royale d'émulation, membre de plusieurs Académies françaises et étrangères, à Abbeville.

BOYER de FONSCOLOMBES, Naturaliste, membre de l'Académie d'Aix, et de plusieurs corps savants, à Aix.

JAUFFRET fils, ex-membre du Conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, etc., à Aix.

MAGLOIRE NAYRAL, Juge de paix, membre de plusieurs Sociétés académiques, à Castres.

MILLENET, Littérateur, etc., à Naples.

QUENIN (Dominique-Isidore), Docteur en médecine, Juge de paix, membre du Conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, correspondant de la Société de médecine pratique de Paris, de l'Acadé-

mie d'Aix, de celle de Marseille, de l'Athénée de Vaucluse, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon.

4 Septembre 1834.

MM. LAGARDE (ALEXANDRE-JULES), Avocat-Avoué près la Cour royale de Paris, ancien collaborateur de la *France littéraire*, membre titulaire du Caveau, à Paris.

2 *Octobre* 1834.

CARPEGNA (Comte PH. de), ✠, Lieutenant-général d'artillerie, Directeur du Dépôt central de l'artillerie etc., à Paris.

6 *Novembre* 1834

DEVERNON, Directeur des postes, membre de la Société française de statistique universelle, etc., à Valence.

REGNOLI (GEORGES), Docteur en médecine, correspondant des académies de médecine de Paris et de Naples, des Sociétés médicales de Marseile, de Lyon, de Florence, de Livourne, etc., et professeur de clinique chirurgicale à l'université de Pise.

SOUMET (ALEXANDRE), Directeur de la Bibliothèque royale de Compiègne, membre de l'Institut et de plusieurs autres corps savants, à Paris.

4 *Décembre* 1834.

ARNAUD, ✠, Colonel du 65me régiment de ligne, à Nancy.

MEL aîné, Trésorier de marine en retraite, membre, de plusieurs Sociétés littéraire et savantes, à Pezenas (Hérault.)

PIRONDI (SYRUS), Docteur en médecine, membre de la Société royale de médecine de Marseille, etc., à Marseille.

ROUX (JEAN NOEL), Docteur en médecine, Professeur de pathologie externe à l'Ecole secondaire de médecine, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, Titulaire de la Société royale de

medécine de Marseille et membre des Sociétés médicales de Lyon, Bordeaux, etc., à Marseille.

MM. WILD, mécanicien, premier adjoint de la Mairie à Montbéliard (Doubs).

14 *Avril* 1835.

HOEFFET Docteur en médecine, à Moscou.

4 *Juin* 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ✻, Docteur en médecine, membre de l'institut, de l'académie royale de médecine de France, de la Société royale de médecine de Marseille et d'un grand nombre d'autres corps savants, à Paris.

DELANOU (JULES), Géologue, à Nontroi (Dordogne).

ROBIQUET (F) ancien Ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc., à Rennes (Ile-et-Vilaine).

20 *Juin* 1835.

CHANTERAC (LOUIS-CHARLES-HYPOLITE-EDOUARD, LA CROPTE DE), ex-ingénieur en chef du cadastre. (*Nommé membre actif*, en 1834, *devenu membre correspondant*).

2 *Juillet* 1835.

COMBES (JEAN-FELICITÉ-ANACHARSIS), Avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres, Fondateur du premier comice agricole du département du Tarn, membre de la commission des prisons de l'arrondissement de Castres, Secrétaire du Comité supérieur d'instruction primaire, Président de la commission d'examen pour la délivrance des brevets de capacité dans cette ville, membre correspondant de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres (Tarn).

DUVERNOY, Employé à la recherche des manuscrits historiques des archives de Besançon, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette

ville, correspondant de la société royale des antiquaires de France, etc., à Montbéliard.

MM. FALLOT (Samuel-Frédéric), ancien notaire, avoué, à Montbéliard.

FILHOL, Docteur en médecine, à Ste-Tulles.

OUSTALET, Docteur en médecine, à Montbéliard.

VIGNE (Pierre), ✠, Docteur en médecine, médecin ordinaire des armées, médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe.)

1er *Octobre* 1835.

PARTOUNEAUX, ex-sous-préfet, à Paris. (*Nommé membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant.*)

8 *Octobre* 1835.

DUCASSE, ✠, Docteur en chirurgie, Professeur de l'école de médecine et Secrétaire-général de la société de médecine de Toulonse, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, des Sociétés médicales de Lyon, de Marseille, Bordeaux, Tours, etc., à Toulouse.

MONTFALCON, ✠, Docteur en médecine, membre de plusieurs académies médicales et littéraires, à Lyon.

PASSERINI, naturaliste, à Florence.

TRAVERSAT (Marc-Bernard-Isidore), Docteur en médecine, etc., à Paris.

5 *Novembre* 1835.

PISSIN-SICARD, Instituteur des sourds-muets, en Corse.

17 *Décembre* 1835.

BEAUMONT (Félix), ✠, membre du Conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, etc. à Aubagne.

3 *Mars* 1836.

MM. AUBERT Neveu, Docteur en médecine, à Toulon.

7 *Avril* 1836.

GAULARD, Professeur de physique, à Verdun.

MEREL (CHARLES-JACQUES-FRANÇOIS), ancien instituteur, à Marseille,

2 *Juin* 1836.

MALLET (EDOUARD), Docteur en droit, l'un des rédacteurs de la *Bibliothèque universelle*, etc., à Genève.

VANDERMAELEN (PHILIPPE), Chevalier de l'ordre de Léopold, Géographe, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de cette ville, d'un grand nombre d'autres Sociétés littéraires et d'utilité publique, à Bruxelles.

7 *Juillet* 1836.

DELASAUSSAYE (L.), Conservateur honoraire de la bibliothèque et Secrétaire-général de la Société des sciences de Blois, membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Blois.

ROZET, Capitaine au corps royal des ingénieurs géographes, membre de la Société géologique de France, à Paris.

6 *Octobre* 1836,

PASCAL, Docteur en médecine, médecin de l'hôpital militaire d'Alger, membre correspondant de la Société royale de médecine de Marseille et de plusieurs autres Sociétés médicales et littéraires, à Alger.

RANG, Officier supérieur de la marine, à Alger.

ROUGÉ (Vicomte de), propriétaire, à Paris.

31 *Octobre* 1836.

MM. DURAND DE MODURANGE, membre de plusieurs Sociétés littéraires, à Paris. (*Nommé membre actif*, en 1835, *devenu membre correspondant.*)

JULLIANY (JULES), ✠, Négociant, membre de la chambre de Commerce, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris. (*Nommé membre actif*, en 1827, *devenu membre correspondant.*)

3 *Novembre* 1836.

NANZIO (FERDINAND de), Directeur de l'école royale vétérinaire de Naples, membre de plusieurs Sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

PAPETI de Marseille, Peintre, etc., à Rome.

22 *Décembre* 1836.

BAUDENS (L.) O. ✠, Docteur en médecine, Chirurgien-major, Professeur d'anatomie et de chirurgie opératoire, membre des Sociétés de médecine de Marseille, Lyon, Montpellier, etc., à Paris.

ULLOA (le chevalier PIERRE), Avocat, Juge au Tribunal civil, membre de l'académie pontanienne, de celle de Pise, et de presque toutes les sociétés économiques du royaume de Naples, à Trapani.

12 *Janvier* 1837.

DOUILLIER, Imprimeur libraire, à Dijon.

11 *mai* 1837

DELRE (JOSEPH), Statisticien, etc., à Naples.

SAUTTER (JEAN-FRANÇOIS), ✠, Pasteur de l'Eglise reformée, à Alger. (*Nommé membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant.*)

3 *Juillet* 1837.

FABRIOLI (ACHILE), Homme de lettres, à Reggio-Modène.

7 *Décembre* 1837.

MM. JACQUEMIN (L.) Pharmacien, Secrétaire spécial du Comité médical des Bouches-du-Rhône, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Arles.

MONTVALLON (Louis-Honoré-Joseph-Hyppolite-Hilarion-Casimir de Barrigue, comte de), Secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, membre d'un grand nombre d'autres académies, à Aix.

9 *Août* 1838.

LECLERC-THOUIN (Oscar), Professeur d'agriculture etc., à Paris.

19 *Décembre* 1838.

DECROZE (Joseph), avocat, à Paris (*Nommé membre actif, en* 1836, *devenu correspondant*.)

20 *Décembre* 1838.

MARLOY (Clair-Paul-Jean-Baptiste), Docteur en médecine. Correspondant de la Société entomologique de France et d'autres corps savants, à Auriol.

14 *Février* 1839.

LAMPATO (François), Rédacteur des annales de la statistique de Milan, à Milan.

MITTRE (Marius-Henri-Casimir), Avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, Correspondant de la Société des sciences morales, belles-lettres et arts de Seine-et-Oise, et de celle d'agriculture, du commerce, des sciences et arts de la Marne, à Paris.

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre), ❄, Chef des travaux statistiques au ministère du Commerce, membre du conseil supérieur de santé, Officier supérieur d'état-major, membre correspondant de l'académie des sciences de l'institut de France, de la Société centrale d'agriculture, des Acadé-

mies de Stockholm, Turin, Bruxelles, Madrid, Lyon, Dijon, Rouen, Bordeaux, Strasbourg, Nancy, Macon, Nantes, Tours, Marseille, Liège, New-York, la Havane, et de plusieurs Sociétés médicales, à Paris.

7 *Mars* 1839.

MM. BIENAYME (Irénée-Jules), ✠, Inspecteur-général des finances, membre de la société philomatique de Paris, etc., à Paris.

2 *mai* 1839.

DE SEGUR DUPEYRON, ✠, Inspecteur-général des Lazarets de France, secrétaire du Conseil supérieur de santé, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Paris.

4 *Juillet* 1839.

CEVASCO (Jacques), Trésorier du magistrat de santé de Gênes, membre de la société d'encouragement pour l'agriculture, les arts, les manufactures, le commerce du département de Savone, à Gênes.

LAFOSSE-LESCELLIERE (F. G.), *Professeur agrégé* à la faculté de médecine de Montpellier, membre de plusieurs sociétés médicales, à Montpellier.

8 *Août* 1839.

DE MOLEON, ancien élève de l'école polytechnique, Directeur-fondateur de la Société polytechnique pratique, membre de plusieurs corps savants, etc., à Paris.

3 *Octobre* 1839.

JOURNE (Jean), Docteur en médecine, à Paris. (*Membre actif*, *en* 1833, *devenu membre correspondant*.)

7 *Novembre* 1839.

DELEAU Jeune, ✠, Docteur en médecine, médecin de l'hospice des orphelins pour le traitement des mala-

dies de l'oreille, membre de plusieurs académies et Sociétés scientifiques, à Paris.

MM. LOMBARD, Docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés médicales, à Genève.

ROUX (François-Xavier), Docteur en médecine, ex-chirurgien major de la marine, membre des Sociétés de médecine de Marseille et de Montpellier, à Eyguières. (*membre actif, en* 1838, *devenu membre correspondant.*

19 *Décembre* 1839.

DUPIERRIS (Martial), Docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés médicales, Collaborateur et correspondant du *Bulletin de thérapeutique*, à la Nouvelle-Orléans.

HEYWOOD (James), Membre de la Société royale et Vice-Président de la Société de statistique de Londres, membre de celle de Manchester, à Acresfield, près de Manchester.

6 *mars* 1840.

AVENEL (Pierre-Auguste), Docteur en médecine, membre de l'académie des sciences et de la Société libre d'émulation de Rouen, de l'association normande, du Cercle médical, de l'athénée de médecine de Paris, des Sociétés des sciences et arts de Troie et de Nancy, du Conseil de salubrité de la Seine-Inférieure, à Rouen.

CAPPLET (Amédée), ancien manufacturier, membre de plusieurs Sociétés d'utilité publique, etc., à Elbeuf.

LECOUPEUR, Docteur en médecine, etc., à Rouen.

MARCEL de SERRES (Pierre-Toussaint), ❀, Conseiller à la Cour royale, Professeur de minéralogie et de géologie à la faculté des sciences, membre d'un très grand nombre de Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Montpellier.

MM. Le Baron L. A. D'HOMBRES-FIRMAS, ❀, Docteur ès-sciences, correspondant de l'institut et de la Société royale et centrale d'agriculture, membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, à Alais

8 *Octobre* 1840.

GARCIN de TASSY (JOSEPH-HELIODORE), ❀, Professeur à l'école royale et spéciale des langues orientales, membre de l'Institut et des sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcutta, de Madras, de Bombay, etc., à Paris.

GODDE-LIANCOURT (CALISTE-AUGUSTE), ❀, Fondateur d'un grand nombre de Sociétés humaines, etc., aux Etats-Unis d Amérique.

MERCIER (ALEXANDRE-VICTOR), Rédacteur au ministère de l'intérieur, membre de la Société de statistique de Paris, de l'Académie de l'Industrie, etc., à Paris.

RHALLY GEORGES-ALEXANDRE), Chevalier de la Croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, *Président* de cour d'appel d'Athénes, ex-Professeur de droit commercial et Recteur de l'Université Othon, membre de la Société d'instruction élémemtaire, etc., à Athènes.

12 *Novembre* 1840.

MASSE (ETIENNE-MICHEL), Propriétaire, etc., à La Ciotat.

7 *Jonvier* 1841.

BUSTAMENTE (ANASTASIO, S.Ex. le général), ex-Président de la République des états unis du Mexique, à Mexico.

GELLY (JUAN), Secrétaire de légation, à Monte-Video.

GUST-LOFF, Premier interprète de la surintendance du commerce britannique en Chine, à Macao.

MM. LARDEREL (le Comte de), Président de la section toscane de sauvetage, etc., à Livourne.

LETAMENDI (de), Consul-Général d'Espagne, à Mexico.

MARTORELLI (CAMILLE de), Chambellan du Pape, membre de plusieurs académies, à Rome.

MIR (Prince de), à Paris.

PANCKOUKE, O. ✠, à Paris.

POMPILIO, comte DECUPPIS, Professeur d'astronomie et de géologie, membre de plusieurs académies, à Rome.

PRIEUR-FENZY, banquier, etc., à Florence.

KRIESIS (ANTOINE G.) ex-Ministre d'Etat de la marine, membre de la Société archéologique, etc., à Athènes.

WALKER, D. M. et Chirurgien, etc., à Londres.

4 mars 1841.

DARMANTIER, Juge au Tribunal civil, Président de la Société humaine, etc., à Bayonne (Basses-Pyrénées.)

6 *mai* 1841

JANEZ (DON AUGUSTIN), Secrétaire de l'académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

LLOBETT (JOSE-ANT°), Président de l'Académie des sciences, etc., à Barcelonne.

VIENNE (HENRI), Archiviste de la ville de Toulon et Bibliothécaire-adjoint, membre de la Société des sciences, arts et belles lettres, et du Comice agricole de Toulon. de la Société d'agriculture et de commerce de Draguignan, de la Société de la morale chrétienne, de l'Athénée des arts et du Caveau de Paris, etc., à Toulon.

10 *Juin* 1841.

ASSENAT (JEAN-BAPTISTE), ex-pharmatien en chef de

l'hôpital civil et militaire, d'Aix, membre de la Société phrénologique de Paris et de la Société géoologique de France, à Aix.

MM. BORCHARD (Marc), Docteur en médecine, Secrétaire adjoint de la Société royale de médecine de Bordeaux et membre de plusieurs autres corps savants, etc., à Bordeaux.

SAUVÉ (Saint-Cyr-Louis), Docteur en médecine, membre de la Société médicale de la Rochelle, de celle de Marseille, de la Société des sciences du département de la Charente-Inférieure, de la société des amis des arts, etc., à la Rochelle.

VALLET D'ARTOIS (Jean-François), propriétaire, ancien négociant, à Aix.

16 *Septembre* 1841.

BELLARDI (Louis), naturaliste, membre de plusieurs sociétés savantes, à Turin.

MAUNY de MORNAY, inspecteur de l'agriculture dans le midi de la France, membre de plusieurs corps savants, à Paris.

4 *Novembre* 1841.

GREGORY (Jean-Charles), ✠, Conseiller en la Cour royale de Lyon, Vice-Président de la Société littéraire, Président de la 5e section du 9me Congrès scientifique de France, etc., à Lyon.

16 *Décembre* 1841.

FOUQUE (Claude), d'Arles, avocat, ex-membre de l'Université royale, correspondant de l'institut historique. (*Reçu membre actif*, *en* 1837, *devenu correspondant.*)

13 *Janvier* 1842.

GUEYMARD (Emile) Ingénieur en chef des mines, Docteur ès-sciences, Professeur de minéralogie, et de géologie, à Grenoble.

MM. MARCELLIN (l'Abbé Josph), Prêtre-Prédicateur ; membre de la Société des sciences , agricultnre et belles lettres du département de Tarn et Garonne, correspondant du ministère de l'instruction publique et Inspecteur des monuments historiques, membre titulaire de l'institut d'Afrique, à Montauban.

RIDOLPHI COSIMO, marquis, Vice-Président de l'Académie impériale et royale des Georgofiles, Président général du 3me Congrès scientifique Italien , Directeur propriétaire de l'Institut agricole de Meleto.

TARTINI (Ferdinand) Chevalier , sur intendant général de la communauté du grand Duché de Toscane, membre honoraire du Conseil royal des ingénieurs, Secrétaire général du 3me Congrès scientifique Italien , etc. , à Florence.

3 *Mars* 1842.

ROBERT (Jean-Baptiste-Eugène) , ✠, Propriétaire agronome , Secrétaire perpétuel de la Société centrale d'agriculture des Basses-Alpes, membre de la Société Séricicole de France, de la Société des progrès agricoles, correspondant de l'Académie de Marseille, de la chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, de la Société d'agriculture de la Drome, de l'Aveyron , etc. , à Sainte Tulie, par Manosque (Basses Alpes)

1er *Décembre* 1842.

BONNET (Simon) Docteur en médécine , Professeur d'agronomie , membre du Conseil municipal de Besançon et de plusieurs Sociétés savantes, à Besançon.

CHAMOUSET (l'abbé), Professeur de physique au Grand Seminaire de Chambéry. (Savoie).

MM. EHRMANN (CHARLES-HENRI); Professeur d'anatomie et d'anatomie-pathologique à la faculté de médecine de Strasbourg, médecin accoucheur en chef de l'hôpital civil, Directeur de l'école départementale du Bas-Rhin et membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg.

GAYMARD (PAUL), ✠ Docteur en médecine, Président de la Société scientifique du nord et membre de plusieurs autres corps savants, à Paris.

ITIER, Inspecteur des Douanes, à Belley, actuellement en mission dans la Guyane française.

RICHE (MICHEL), membre de la Société Asiatique de Paris, etc., au Montliban.

27 *Juin* 1843.

BOUDIN (JN. M. F. J.), ✠, Docteur en médecine, médecin de l'hopital militaire de Versailles. (*Correspondant en* 1837, *devenu membre actif en* 1842, *redevenu correspondant*)

6 *Juillet* 1843.

MAURIN (l'Abbé), à Aix.

2 *Novembre* 1843.

BARRILLON (FRANÇOIS GUILLAUME), Négociant, membre du conseil municipal, à Lyon.

BOUCHEREAU (HENRI-XAVIER-ANNE-CHARLOTTE,) ✠, Conseiller de préfecture, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bordeaux.

BURGUET (HENRI), Docteur en médecine, secrétaire de la société Linnéenne et conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Bordeaux.

MM. GUILLORY aîné, Président de la Société industrielle d'Angers, Président du Congrès de vignerons Français, Secrétaire général de la 11me session du Congrès scientifique de France, membre de plusieurs corps savants, à Angers.

MAGNÉ, Pharmacien militaire, secrétaire de la société des sciences et d'agriculture de Rochefort.

PUVIS M. A., ✱, membre de l'institut, Président de la société royale des sciences, etc., à Bourg en Bresse.

NOTA.—Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changements de domicile, décès, etc., qu'on aurait à nous signaler dans le tableau des membres correspondants, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette Société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétaire perpétuel, rue des Petits-Pères, n° 15.

TABLE

DU TOME SEPTIÈME.

Pag.

FIN.

ERRATA.

Pag.	292,	lig. 26,	après *mois*, mettez deux points.		
»	294	22	lenestre,	lisez	*Leuctres*.
»	297	1	ma-tnon-lin	»	*Ma-tuon-lin*.
»	»	5	honey-tsing	»	*Houey-tsing*.
»	»	9	valai	»	*Balai*.
»	»	10	koney	»	*Kouey*.
»	»	10	leon	»	*Leou*.
»	»	18	koney	»	*Kouey*.
»	»	28	tehang	»	*Tchang*.
»	298	8	E	»	*Epsilon*.
»	»	20	estamius	»	*Estancius*.
»	»	33	ς	»	*Rho*.
»	»	33	ω	»	*Signa*.
»	299	2	δ	»	*Zéta*.
»	»	7	après 23, un point.		
»	»	12	après latitude, ajoutez *Australe*.		
»	»	13	id.		id.
»	»	27	supprimez *en*.		
»	300	3	Maufredi,	lisez	*Manfredi*.
»	»	10	ω	»	*Signa*.
»	»	13	υ	»	*Gamma*.
»	»	22	maufredi	»	*Manfredi*.
»	»	26	supprimez le dernier 5.		
»	302	7	Du,	lisez	*au*.
»	304	18	après naires, ajoutez une virgule.		
»	306		A la 1re observation au lieu de N tridan, lisez *Eta* Eridan.		


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06395 7685



